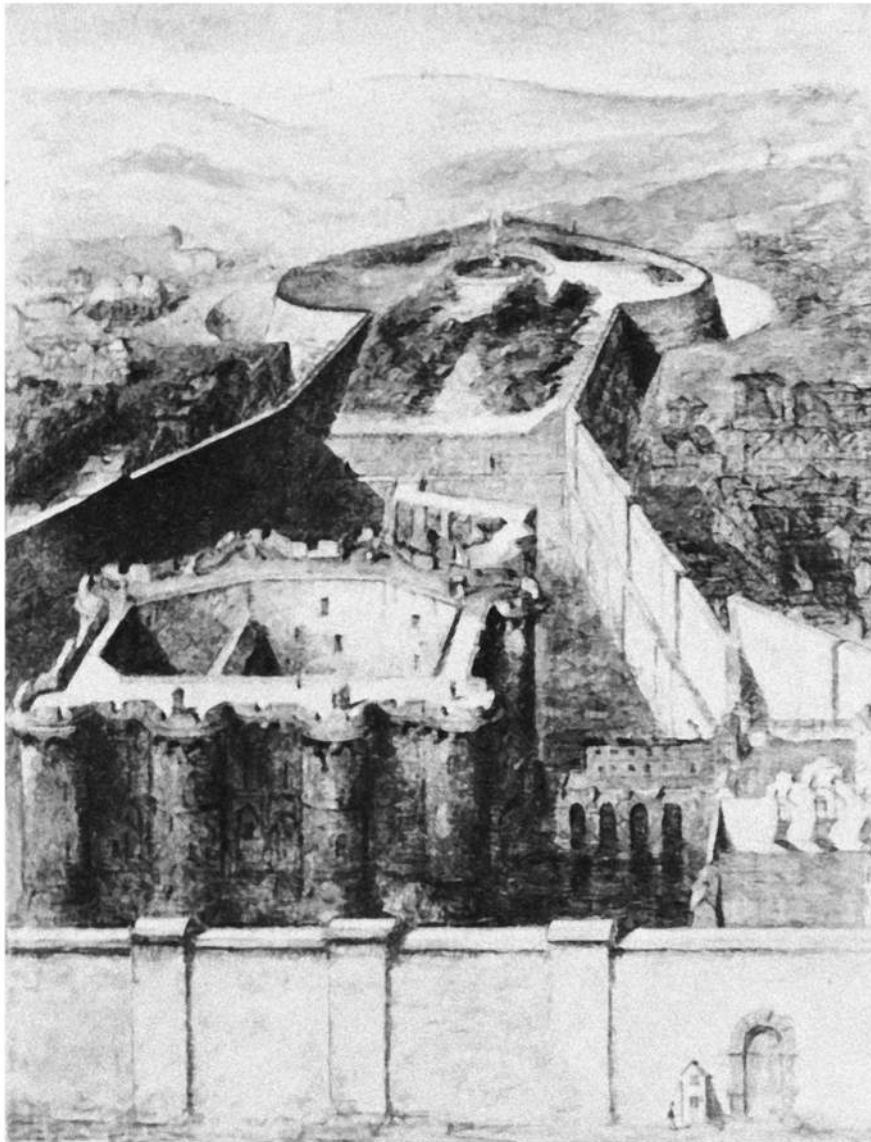


Histoire de la Bastille

Depuis sa fondation (1374) jusqu'à sa destruction (1789)

Tome second



Auguste MAQUET

Histoire de La Bastille

DEPUIS SA FONDATION (1374) JUSQU'À SA DESTRUCTION (1789)

SES PRISONNIERS, SES GOUVERNEURS, SES ARCHIVES
DÉTAILS DES TORTURES ET SUPPLICES USITÉS ENVERS LES PRISONNIERS
RÉVÉLATIONS SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR DE LA BASTILLE
AVENTURES DRAMATIQUES, LUGUBRES, SCANDALEUSES
ÉVASIONS, ARCHIVES DE LA POLICE

SUIVI DE :

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES PERSONNAGES CITÉS

TOME SECOND

Auguste MAQUET

AUGUSTE JEAN F. ARNOULD, JULES ÉDOUARD ALBOISE DU PUJOL

CLAUDE FRANCE ÉDITIONS - ANGERS

Achetez ce livre en cliquant sur le lien
ci-dessous :



Cet ouvrage a été réalisé par la compilation des éditions de 1844 (Administration de librairie — Paris), 1868 (Bunel — Paris) et 1890 (éditeur inconnu).

Les notes complémentaires ont été ajoutées par James Ballyhoo pour Claude France Éditions.

La Bastille sous Henri III

PRISONNIERS : — Les maréchaux Montmorency et Cossé. — Le moine Poncet.
— Bussy d'Amboise. — L'archidiacre Rosières.
— Pierre Desgains, sieur de Belleville.
GOUVERNEUR : — Laurent Testa.



Louise de Vaudemont

Que jour-là, la ville de Reims présentait un spectacle curieux et animé. La foule des seigneurs, des bourgeois et du peuple encombrait les rues et les places publiques. Des marchands, des bateleurs, des cabaretiers, presque tous réfugiés au vaste foiral, appelaient à grands cris les chaland; des processions de toute espèce passaient d'heure en heure en portant des reliques; de nombreuses patrouilles de soldats parcouraient la ville, et de nobles dames,

du haut de leur balcon, répondaient aux œillades des brillants cavaliers qui passaient sans cesse sous leurs croisées. Les cloches sonnaient à grandes volées, et des détonations se faisaient entendre à de courts intervalles. Tout annonçait enfin une cérémonie pour la noblesse, une fête pour le peuple, une solennité pour le clergé ; c'était le samedi, 12 février 1574, veille du sacre de Henri III, qui venait de quitter furtivement le trône de Pologne pour monter sur celui de France.

En moins de trente ans, la ville de Reims allait voir se renouveler, pour la quatrième fois, la cérémonie du sacre, à laquelle cette cité seule avait droit de prêter son église. Trois règnes avaient passé sur la France dans l'espace de vingt-huit années. Trois règnes, dont une femme, d'abord épouse et puis mère de rois, avait été l'âme et la vie. Catherine de Médicis était encore la mère de celui qu'on allait sacrer et semblait vouloir, comme par le passé, s'emparer du sceptre et couronner un fantôme. La noblesse, toujours ambitieuse, devisait sur ces probabilités et cherchait à percer l'avenir ; le clergé fondait les plus grandes espérances sur celle qui avait ordonné la sanglante journée de la Saint-Barthélemy ; la bourgeoisie s'effrayait des riches préparatifs qu'on faisait pour le sacre, en songeant que c'était encore dans sa bourse qu'on en puiserait les frais, et le peuple indifférent, comme il est arrivé trop souvent, à ses propres misères, ne voyait dans ce spectacle que le bruit, la pompe et un jour sans travail.

Telle était la situation des esprits, et dans cette journée, quatre personnes appelées à jouer un grand rôle dans cette histoire, se trouvèrent réunies et posèrent les bases d'un complot qui renversa le dernier Valois et enrichit la Bastille.

À l'angle du foiral de Reims s'élevait une vaste baraque en bois, en avant de laquelle étaient deux poteaux. Sur ces poteaux on avait peint tous les attributs des combats singuliers ; au-dessus était une large enseigne portant ces mots : « *Scienza cavalleresca. Maître Leclerc, chevalier de Saint-Georges, sous son invocation ; professeur¹, enseigne le coup de Jarnac et autres, selon les règles du point d'honneur.* »

En ce moment la salle du maître d'escrime était envahie par la foule des jeunes seigneurs qui formaient le cercle autour de deux champions dont les coups brillants excitaient l'enthousiasme des spectateurs. C'était Leclerc lui-même qui faisait assaut avec le gentilhomme le plus redouté par sa force, dameret et duelliste à la fois, aussi connu par ses bonnes fortunes que par ses coups heureux en champ clos. Bussy d'Amboise, attaché depuis à Monsieur, frère du roi, alors duc d'Alençon, excitait l'envie de toute la cour par sa bonne mine, son luxe, ses manières et la faveur dont il commençait à jouir auprès de son maître. Au grand étonnement de la noblesse, il était venu assister aux fêtes du sacre et faire figure alors qu'on parlait tout haut d'un nouveau complot de Monsieur contre le roi. Il avait répondu en souriant aux questions qui lui avaient été adressées à cet égard, et n'avait rien perdu de son audace et de son arrogance. Quelques seigneurs habituellement molestés par ses bons mots et ses sarcasmes, et qui cette fois avaient espéré en être débarrassés pour toujours, étaient allés consulter un astrologue sur sa destinée. Celui-ci leur avait répondu que le duel étant la principale passion de Bussy d'Amboise, il avait besoin de le voir combattre pour résoudre la question qui lui était proposée, et comme aucun des seigneurs ne se

1 Tout était à la mode italienne pour l'escrime (*Scienza cavalleresca*). À cette époque on avait formé à Milan une société de bretteurs (escrimeurs) sous l'invocation de Saint-Georges, dont les membres prenaient le titre de chevaliers de Saint-Georges. (Voyez Brantôme)

souciait de se mesurer avec lui en champ clos, on avait arrangé cet assaut d'armes avec Leclerc, le seul digne d'un tel adversaire. Il s'attachait donc à ce combat, pour les seigneurs, un intérêt puissant que Bussy d'Amboise était loin de soupçonner. Toujours prompt à accepter les défis, quand il n'allait pas au-devant, Bussy d'Amboise avait saisi avec empressement l'occasion de briller devant la cour et de faire parler de lui ; quant au maître d'armes, ordinairement assez indifférent sur le choix de son adversaire, il n'avait vu dans cet assaut que l'occasion d'une bonne aubaine et l'honneur de croiser le fer avec un gentilhomme qu'il admirait comme tout le monde, pour son courage et son adresse. L'astrologue, déguisé et perdu au milieu des seigneurs, suivait d'un œil attentif tous les mouvements de ce combat et en attendait l'issue pour se prononcer. Les deux champions offraient, du reste, un contraste frappant. L'un, vif, impétueux, ardent, attaquait sans cesse son adversaire en déployant autant de grâce que d'adresse ; l'autre, grave, mesuré, impassible, avait toujours l'air de donner une leçon, et se bornait à la parade et à la riposte. Les deux adversaires s'étaient déjà touchés quatre fois chacun, et l'avantage se balançait également, lorsque Bussy d'Amboise, qui commençait à se sentir fatigué, s'écria :

– La belle des belles, mon maître.

– La belle des belles, soit, monseigneur, dit Leclerc.

Et les spectateurs redoublèrent d'attention. Bussy d'Amboise attaqua plus vigoureusement que jamais. Leclerc para avec plus de force, enfin, à un dernier coup que le seigneur porta à fond au maître d'armes, celui-ci releva rapidement l'épée de son adversaire le toucha en pleine poitrine, au moyen de ce qu'on appelle encore aujourd'hui *le coup de seconde*. Étonné, Bussy d'Amboise jeta le fleuret en s'écriant :

– Mais c'est le coup de Jarnac que vous venez de me faire là, mon maître.

– C'est le coup de Jarnac perfectionné, répondit Leclerc, et arrangé selon les règles du point d'honneur. Je vous ai touché en ligne, monseigneur.

– Tu m'apprendras ce coup, Leclerc.

– Quand vous voudrez, monseigneur.

Pendant que ces mots étaient échangés, une espèce d'agitation régnait dans un groupe de seigneurs, et un sourire errait sur leurs lèvres. Au milieu d'eux était l'astrologue qui avait prononcé ces paroles :

– Il mourra assassiné par trahison.

Bussy d'Amboise, se méprenant à ce sourire, s'avança alors vers ce groupe et dit :

– Oui, j'ai été touché, il est vrai, je le serai peut-être encore par maître Leclerc, que je proclame très habile ; mais ceci n'est qu'un assaut ; et si l'un de vous, messeigneurs, sans en excepter maître Leclerc, auquel je ferai cet honneur, veut réaliser ce combat sur le terrain, et sans armes émoussées, je suis prêt à accepter cette marque de courtoisie pour demain. Les jours suivants seront pour les autres.

– Quelque désir que nous ayons de répondre à votre politesse, dit un des seigneurs, nous vous ferons observer que c'est demain le jour du sacre de Sa Majesté, et que chacun de nous y a sa place marquée.

– Soit ; plus tard, nous nous retrouverons, messeigneurs, répondit Bussy d'Amboise ; et toi, dit-il en se retournant vers le maître d'armes, tu n'as pas la même excuse.

– Moi, dit Leclerc, je ne me bats pas habituellement ; j’apprends aux autres à se battre ; et puis, si vous me tuez ou si je vous tue, comment pourrai-je vous enseigner le coup de Jarnac selon les règles du point d’honneur ? ajouta-t-il avec un rire grossier.

– Allons, dit Bussy, j’en serai pour mes frais. En ce cas, ouvre-moi la chambre de repos, car la nuit dernière j’ai veillé aux côtés d’une belle dame, et pendant celle-ci je me livrerai probablement à la même occupation. J’ai besoin de me reposer.

Leclerc s’empressa de conduire Bussy d’Amboise dans la chambre où était un lit de repos préparé, comme c’était l’usage dans ce temps-là ; et la nuit étant venue, tous les seigneurs quittèrent la salle d’armes et se répandirent dans la ville. L’un d’eux, enveloppé d’un large manteau, la tête couverte d’un vaste chapeau, qui cachait à moitié son visage, était seul resté assis sur un banc. Quand Leclerc rentra pour fermer les portes de la salle, il l’aperçut, et s’avançant vers lui :

– Mon gentilhomme, lui dit-il, voici l’heure où les ordonnances du roi me prescrivent de fermer boutique, vous ne pouvez plus rester ici.

– J’y resterai pourtant avec votre permission, dit l’inconnu, qui, s’étant dépouillé de son manteau, parut aux yeux de Leclerc en costume ecclésiastique.

– Que vois-je ! s’écria celui-ci. Vous, mon révérend, à Reims, et dans une salle d’armes ?

– On dirait que c’est la première fois que tu m’y vois.

– Non, certes, et je n’ai garde d’oublier que vous êtes un de mes meilleurs élèves. Mais depuis que monseigneur le cardinal de Guise l’a pourvu de la dignité d’archidiacre de Toul, je croyais que l’abbé de Rosières avait renoncé à la *scienza cavalleresca*.

– Et tu ne t’es pas trompé, dit Rosières, car cette science m’est tout à fait inutile à présent qu’on m’a forcé d’accepter cette carrière que je ne voulais pas embrasser, et si dans ces temps de troubles j’étais jamais contraint de tirer l’épée, ce ne serait plus pour une querelle particulière, mais pour la religion et le bonheur de la France, et alors on combat par masses et non plus seul à seul.

– Vous avez raison, mon révérend ; dans la Saint-Barthélemy mon épée n’est pas même sortie du fourreau, je ne me suis servi que du poignard, et Dieu sait si je l’ai fait jouer... Malheureusement j’ai commis la sottise de penser plus aux affaires de Dieu qu’aux miennes, aussi voyez ce qui m’en est revenu : je suis professeur d’escrime comme par le passé, et comme par le passé je meurs de faim. Mais si jamais on recommence cette sainte journée...

– Il n’est pas toujours fête, et je crains bien que le roi que nous allons sacrer demain, soit plus huguenot que catholique.

– En vérité ?...

– Nous allons en savoir davantage dans peu de temps. J’ai rendez-vous ici avec le duc Henri de Guise.

– Quoi ? Ce bon seigneur me ferait l’honneur de venir me visiter ?

– Il a choisi ta maison de préférence à toute autre, comptant sur ta discrétion et ton dévouement.

– Oh ! c’est que l’un et l’autre lui sont bien connus. Il m’a vu à la besogne ; j’étais à ses côtés le jour de la mort de Coligny... Il sait ce que je puis faire.

En ce moment on frappa légèrement à la porte. Leclerc s’avança et demanda à demi-voix le nom de celui qui frappait.

– Henri, répondit une voix du dehors.

– C'est lui, dit Rosières

– Je vais ouvrir, dit Leclerc.

Aussitôt il poussa la porte et le duc de Guise se présenta.

À cette époque il avait à peine vingt-quatre ans, mais sa haute taille, sa beauté mâle et l'air de méditation imprimé sur tous ses traits, le faisaient paraître beaucoup plus âgé. Ses antécédents et les actions qu'il comptait déjà semblaient dénoter un homme au milieu de sa carrière. À dix-neuf ans, il avait défendu Poitiers et forcé l'amiral Coligny à lever le siège de cette ville ; il s'était fait distinguer à la bataille de Jarnac et à la rencontre de Massignac ; il s'était couvert de gloire en Hongrie, en allant prendre part à la guerre contre les Turcs, à une époque où il voyait qu'il n'y avait rien à faire dans sa patrie sur les champs de bataille. Chéri particulièrement de son oncle le cardinal de Lorraine, qui venait de mourir à Avignon, il avait appris de lui l'art de la grande politique et reçu toutes ses confidences à sa mort. Non moins remarquable par l'énergie et la force de sa volonté, il avait juré, à l'âge de seize ans, de venger la mort du duc François, son père, qu'il attribuait à Coligny, et avait accompli son serment en président à la Saint-Barthélemy et au meurtre de l'amiral. Du reste, spirituel, affable, magnifique, négligeant les bonnes fortunes qui s'offraient sans cesse à lui pour songer à des choses plus sérieuses, et ne s'occupant qu'à satisfaire une ambition dont les rêves n'avaient pas de bornes. Tel était Henri de Guise, sur qui toute la noblesse commençait à fixer les regards.

Il entra brusquement dans la salle d'armes, rejeta son manteau et s'assit sans proférer une parole, après avoir tendu la main aux deux personnes qui l'attendaient.

– Eh bien, monseigneur, dit Rosières, cet entretien avec le roi ?

– N'a pas eu lieu, répondit le duc.

– Sa Majesté n'a donc pu vous entendre ?

– Elle ne l'a pas voulu.

– Cependant Henri III vous avait mandé exprès pour entendre de votre bouche les derniers conseils du cardinal de Lorraine. Il vous avait promis...

– Il a manqué à sa parole.

– Mais cette confiance qu'il semblait avoir en vous...

– Était feinte. Le roi ne veut que des flatteurs, et il a vu en moi un censeur sévère prêt à blâmer ses actes, un ennemi des huguenots, et il est leur ami.

– Lui, dit Leclerc, l'ami des huguenots ?

– C'est être leur ami que de ne pas les écraser quand on le peut, et le roi le peut et ne le fait pas. Il prie au lieu de combattre, il prend le goupillon au lieu de l'épée et il est prêt à traiter avec eux.

– Serait-il vrai ? dit Rosières.

– C'est à ce sujet que je voulais l'entretenir, et au lieu de m'écouter...

– Eh bien ?...

– Il a voulu m'humilier aux yeux de toute la cour, s'écria le duc avec explosion.

– Quelle insolence ! ajouta Leclerc.

– Quoi ! dit Rosières, celui qui, il y a quelques années encore, lorsque vous aspiriez à la main de la reine Marguerite, sa sœur, malgré l'opposition du roi Charles IX, vous

embrassait devant tous les courtisans en s'écriant : Plût à Dieu que vous fussiez mon frère ! Celui-là a pu...

– Me dire avec ce ton d'arrogance qui le caractérise, interrompit le duc. Quel motif attire à Reims mon cousin de Guise ? Sire, ai-je répondu, je suis venu pour entendre le serment que les rois prononcent le jour de leur sacre, et que la famille des Guise recevra demain dans la personne du cardinal, mon frère. Cette réponse a semblé d'abord le déconcerter, mais reprenant bientôt son sang-froid, il a ajouté d'un ton léger et moqueur : Vous m'y faites penser, mon cousin ; je n'ai pas encore essayé mes habits de cérémonie. Puis se tournant vers ceux qui aspirent déjà au titre de favoris : Suivez-moi, messieurs, leur a-t-il dit, vous jugerez si j'ai bonne mine sous ce costume ; et il est rentré dans ses appartements me laissant presque seul, car les courtisans semblaient craindre de m'approcher.

– Les lâches ! s'écria Leclerc.

– Ils faisaient leur métier, dit Rosières, et vous avez fait le vôtre, monseigneur, en rendant au roi la monnaie de son écu.

– Cela ne suffit pas, dit Leclerc.

– Il a raison, dit le duc ; cette leçon ne peut profiter à Henri ; il est si léger ! D'ailleurs, en ce moment sans doute, tous ces damerets qui l'entourent sont occupés à l'irriter contre moi et à consommer sa disgrâce. Eh bien, cette disgrâce je la braverai : avec mon nom, mon rang, ma naissance, et ce que j'ai déjà fait, on doit occuper une place dans l'État, cette place je l'aurais acceptée, modeste peut-être, je la veux large et belle maintenant ; on ne me l'offre pas, je la prendrai. Le roi et les courtisans me la refusent, je la demanderai au peuple et même à la noblesse.

– Vous y êtes bien décidé, monseigneur ? dit Rosières.

– Oui, répondit le duc : j'y étais déjà disposé d'après ce que m'avait dit le cardinal de Lorraine ; ce qui vient de se passer a fixé ma résolution. Dès ce jour je commence la lutte.

– À la bonne heure, dit Leclerc ; un bouleversement, les pauvres devenant riches, c'est tout ce que je demande.

– Mais ne craignez-vous pas, dit Rosières, que la mère et le fils réunis contre vous ne finissent par triomphe ?

– Je commencerai par les désunir, dit le duc, et le roi m'y aidera le premier. Le joug de Catherine de Médicis commence à peser à Henri. La mort du cardinal de Lorraine, le seul homme qui pût balancer l'influence de la reine mère, est plus qu'un crime, c'est une maladresse.

– Quoi ! vous supposeriez... dit Rosières.

– Je n'ai pas de certitude, reprit le duc, mais mon oncle est mort subitement, Catherine de Médicis était la seule qui eût intérêt à s'en défaire. Le jour de sa mort et la nuit qui l'a suivie elle a constamment vu se dresser devant elle l'ombre du cardinal, toute la cour a été témoin de ses terreurs et de son délire...

– En effet, je me le rappelle, dit Rosières.

– À défaut d'autres preuves, j'aurais celle-là, dit le duc, et je m'en vengerai un jour ; mais ce n'est pas moi seulement qu'a frappé cette mort, elle a fait aussi réfléchir le roi. L'orage terrible qui a éclaté à la suite et que tant de gens ont interprété à leur manière, a fait une vive impression sur l'âme faible et superstitieuse de Henri.

La foudre semble l'avoir éclairé². La disgrâce de la reine mère commence : repoussée des conseils du roi, elle ne craindra pas de venir à moi, quoique soupçonnée du meurtre de mon oncle.

– Et vous l'accueillerez ? dit Rosières.

– Je la briserai, et alors je serai le maître, s'écria vivement le duc ; mais craignant d'en avoir trop dit, il reprit d'un ton calme et froid : Le bonheur de la France me guidera seul. Si le roi gouverne le peuple avec sagesse, s'il montre son zèle pour la religion catholique, sa rigueur pour les hérétiques, ma tâche sera facile, et devrais-je m'effacer entièrement, j'irai de nouveau à l'étranger, comme je viens de le faire en Hongrie, demander à un des monarques de l'Europe l'occasion d'acquérir de la gloire. Mais qu'espérer d'un homme dont le règne commence sous de si tristes auspices ? La France, affaiblie par les guerres intestines des huguenots, est menacée par les rois voisins, et à son passage en Piémont, Henri, pour les caresses de la duchesse de Savoie, pour payer les fêtes brillantes qu'on lui donne, consent à la restitution de Pignerol, Savillan et la Pérouse, les seules places fortifiées au-delà des monts. En vain le brave duc de Nevers, gouverneur de ses places, refuse de les rendre, Henri persiste ; en vain le chancelier de Birague refuse de signer les lettres de restitution, Henri les scelle lui-même. De la faiblesse pour le bien, de l'entêtement pour le mal. Arrivé à Lyon, il double les taxes pour sa bienvenue ; à Avignon, il donne des fêtes et s'endort dans l'orgie, puis quand il se réveille au bruit de la révolte des huguenots du Dauphiné, il préside à la fameuse procession des battus, se couvre la tête d'un sac, se donne en spectacle par les rues au lieu de lever une armée et de marcher contre les hérétiques, et ici, ici enfin, où une alliance avec une princesse puissante pourrait seule affermir son sceptre et faire respecter sa couronne, il succombe à une amourette, il épouse Louise de Vaudemont, qui ne lui apporte ni dot, ni crédit, ni alliance ; il se marie pour lui et non pour son royaume... Tant de fautes en si peu de temps ! Quel présage pour l'avenir de la France !...

– Eh quoi ! ce mariage s'effectuerait ? Louise de Vaudemont, la maîtresse de messire de Luxembourg ? dit Rosières,

– Elle-même, continua le duc.

– Mais le roi ignore...

– Le roi sait tout, et jouant avec les choses les plus saintes de la vie, il a dit à Luxembourg : *Mon cousin, je vais épouser votre maîtresse ; mais je veux en contre-échange que vous épousiez la mienne*³, et il a nommé mademoiselle de Châteauneuf une des dames de Catherine de Médicis. Luxembourg lui a demandé huit jours pour se décider.

– Et il est parti ce soir, dit Leclerc ; il y a quelques heures il est venu chercher ses armes qu'il m'avait données à réparer.

– Il a eu tort, reprit le duc, il fallait rester et résister au roi en face ; je l'aurais fait, moi.

– Vous auriez eu tort à votre tour, monseigneur, dit Rosières ; je vois avec peine que vous mettez trop de précipitation dans cette affaire, et avant de vous décider à lutter contre le roi, vous devriez tenter encore...

2 Historique ! L'orage qui éclata dans cette circonstance effraya le roi et éveilla tous les commentaires.

3 Paroles textuelles de Henri III.

– Quoi ? De renverser ces favoris qui l’entourent, de faire renvoyer ces damerets déjà compagnons de ses débauches ; telle chose est indigne d’un duc de Guise. Je suis d’une maison souveraine, moi, je ne me mesure qu’avec mes pareils ; le roi de France m’a insulté ; c’est au roi de France que je m’en prends. Quant à ces jouvenceaux, ces enfants qui aboient après moi, il suffira du plat de mon épée pour les chasser du gîte, si jamais la pointe est émoussée.

– Bien dit, s’écria Leclerc ; je m’en chargerai si vous le voulez, monseigneur...

– Ainsi, reprit Rosières, sans plus attendre, sans plus mûrir cette résolution.

– Ce que je n’aurais pu résoudre en un quart d’heure, je ne le résoudrais pas en toute ma vie⁴, dit le duc ; mon parti est bien pris. J’ai étudié le caractère du roi, j’ai pesé la situation de la France ; mon projet est là. Sentinelle avancée pour garder les droits de la noblesse, du peuple et de la religion, je me pose sur les marches du trône prêt à pousser le cri d’alarme à chaque excès qui sera commis, à chaque faute qui sera faite, et ma voix fera naître derrière elle de tels échos, qu’ils épouvanteront le roi et Catherine de Médicis elle-même. Oh ! ne craignez rien, Rosières, je veux bien venger le duc de Guise de l’affront que lui a fait Henri de Valois ; mais lutter seul contre un roi serait une imprudence et une maladresse ; je lutterai en compagnie du peuple, de la noblesse et de la religion, et je finirai par vaincre, j’en suis sûr. Déjà mes premières mesures sont prises, le parti des mécontents est nombreux, il augmente de jour en jour, il ne lui faut qu’un chef pour le guider ; je serai ce chef et je les appelle tous sous mon drapeau.

– Je m’y range dès cet instant, dit Leclerc, car il n’y a pas en France d’homme plus mécontent que moi.

– De quoi te plains-tu ? dit Rosières en souriant.

– De tout, dit Leclerc.

– Mais encore ? ajouta le duc.

– Je vais vous parler franchement, reprit Leclerc : j’aime l’argent et je n’en ai pas.

– Je m’en doutais, dit le duc. Eh bien, soit, je t’en donnerai.

– Merci, je n’accepte pas ; d’abord parce que ça ressemble à des gages ou à une aumône, ensuite parce que vous ne m’en donneriez pas assez pour me satisfaire.

– Que veux-tu donc alors ?

– Les moyens d’en gagner par moi-même, c’est plus sûr ; donnez-moi un emploi, une charge.

– Volontiers, mais je ne sais ce qui peut te convenir.

– Je le sais bien moi, j’y réfléchis, j’y aspire depuis longtemps ; je voudrais avoir...

– Une compagnie de reîtres à commande ?

– Une charge de procureur au parlement.

À ces mots le duc et Rosières se regardèrent et partirent d’un éclat de rire malgré la gravité de la conversation. En effet, cet homme revêtu du costume guerrier des maîtres d’armes, cet homme qui tenait encore un fleuret à la main, dont toute la physionomie respirait un air de bravache de cette époque, et qui parlait sérieusement d’endosser la robe noire, de s’affubler de la grande perruque et de porter à la main, au lieu d’une

4 Idem.

épée, un paquet de parchemin bien poudreux, présentait en ce moment quelque chose de comique à ses interlocuteurs. Mais sans se déconcerter, Leclerc ajouta :

– Cela vous étonne ? Mais j’aime l’argent, je vous l’ai dit, et je choisis l’état où l’on peut le plus facilement en gagner.

– En gagner est poli, dit Rosières en riant.

– Je ne tiens pas à l’expression, reprit Leclerc, mais à la chose ; qu’il vous suffise de savoir que bien jeune encore j’ai été saute-ruisseau chez un procureur, et que j’ai pu apprécier les avantages de cet état. J’y ai même acquis quelques connaissances que j’ai souvent regretté de ne pouvoir mettre à profit toutes les fois que le hasard m’a conduit devant la cour du parlement. Oh ! soyez tranquille, je saurai prolonger les procès tout aussi bien qu’un autre, et l’art d’embrouiller les affaires n’est autre que celui de ferrailler sous les armes. Mon premier métier ne me sera pas inutile pour le second ; d’ailleurs c’est un moyen admirable de servir vos projets, monseigneur : l’épée du maître d’armes n’en sera pas moins à votre service, mais il n’y aura que vous qui le verrez, pour les autres, elle sera cachée sous la robe du procureur.

– Oui, oui, dit le duc d’un air rêveur, un partisan dans les robes noires n’est pas à dédaigner.

– Cette métamorphose surpasserait toutes celles d’Ovide, dit Rosières en riant.

– Monseigneur le cardinal de Guise a bien fait de vous, qui étiez un de mes meilleurs élèves, un archidiacre, dit Leclerc ; monseigneur le duc peut bien faire de votre maître un simple procureur ; à cette condition, je suis à lui corps et âme.

– Marché conclu, dit le duc ; avant un mois tu plaideras devant messieurs.

– Avant un an, je serai riche et toujours à vous.

– J’y compte ; quant à vous, Rosières, je vous ai réservé aussi votre mission.

– Quelle qu’elle soit, je l’accepte, répondit celui-ci.

– C’est la plus périlleuse et la plus difficile.

– Je devine. Vous vous rappelez mes goûts, mes penchants, mon éducation première. Mieux que personne, vous savez combien peu j’étais enclin à embrasser l’état qu’on m’a forcé de prendre et dans lequel votre famille m’a fait un avenir, et de même que vous métamorphosez le maître d’armes en procureur, vous voulez changer le chanoine en soldat.

– Je me rappelle que, depuis votre entrée dans les ordres, vous avez étudié sérieusement ; je me rappelle que vous avez de l’esprit et du savoir ; je sais que vous avez du courage, et je vous mets en main une arme plus terrible qu’une épée, plus sûre qu’un poignard, plus dangereuse qu’une arquebuse : je vous mets en main une plume.

– Une plume !

– Pour écrire l’histoire du règne qui commence ; je vous nomme historiographe de Henri III.

– Oh ! je comprends... Cette histoire, je l’écrirai jour par jour, en vers, en prose, en latin, en français, sur des manuscrits, dans des livres, sur les murs, sur les enseignes, je la charbonnerai jusque dans son palais... Oui, vous avez raison et vous réveillez en moi cette verve éteinte par un trop long repos ; vous avez raison, car c’est toujours un combat que vous me proposez ; vous avez raison, car la plume est plus dangereuse que l’épée : la blessure du fer se cicatrise, celle de la plume reste et saigne toujours.

– Mais à ce que vous allez faire, vous risquez tout : position, fortune, liberté. Un soldat obtient quartier, un écrivain n’a pour grâce que la Bastille.

– J’ai toujours eu envie de voir de près cette forteresse.

– Rosières, ce que je vous dis est sérieux.

– Je le prends bien ainsi, monseigneur, puisqu’en vous répondant de la sorte je viens de commencer mon métier. Entre nous, d’ailleurs, il n’y a qu’un mot qui serve. Depuis des siècles, la destinée de ma famille est attachée à celle de Lorraine. Je ne la démentirai pas aujourd’hui. Je monterai ou je descendrai avec vous. C’est mon dernier mot, vous me connaissez assez pour y croire.

– Oui, répondit le duc en lui tendant la main. J’ai trouvé en vous les deux hommes que je cherchais. À toi l’épée cachée sous ta robe, dit-il à Leclerc ; à vous la plume cachée sous l’étole, dit-il à Rosières.

– Et à moi !... s’écria Bussy d’Amboise, qui parut tout à coup, et que Leclerc avait oublié.

Les trois interlocuteurs reculèrent étonnés, et celui-ci reprit : « Quoi ! L’on parle de troubles, de guerre, de mort des huguenots, et l’on compte pour rien Bussy d’Amboise dans ces fêtes ? Aurait-on déjà oublié sa conduite pendant la sainte journée ?⁵

– Non, messire, dit le duc, le courage et la témérité du seigneur Bussy d’Amboise sont connus de la France entière.

– Mettez-les donc au service de vos projets, dit Bussy d’Amboise, car vos projets, je les connais maintenant et je m’y associe... Seulement, dépêchez-vous de répondre : j’ai un rendez-vous d’amour que je ne veux pas manquer, et l’heure me presse... Acceptez-vous ?

– Mais le maître que vous servez ?...

– C’est en son nom que je m’engage dans la lutte.

À cette déclaration si grave et que Bussy d’Amboise venait de faire avec ce ton de légèreté qui lui était habituel, ses trois interlocuteurs gardèrent le silence. Le duc lança sur lui un regard indéfinissable, dans lequel pourtant la défiance dominait. Bussy d’Amboise l’ayant deviné, reprit aussitôt :

– Si j’en avais le temps, monseigneur, je vous expliquerais bien des choses qui concernent Monsieur ; mais, vous le savez, un rendez-vous d’amour est aussi sacré pour moi qu’un rendez-vous d’honneur, et je ne manque jamais ceux-là.

– C’est une justice à vous rendre, répondit le duc ; il est malheureux, toutefois, qu’après une ouverture aussi sérieuse vous quittiez si vite un entretien aussi grave.

– C’est que l’entretien grave, pour moi, est celui que je vais avoir avec une belle dame. Ajournons donc celui-ci ; pour l’instant je me bornerai à vous dire deux choses. La première, c’est que l’honneur de Bussy d’Amboise est engagé à garder le secret sur vos projets dans le cas même où il ne s’y associerait pas. La seconde, c’est que jamais le roi et Monsieur n’ont été plus ennemis l’un de l’autre que lorsqu’ils se sont jurés au pied des autels une amitié éternelle, et reçu ensemble la sainte hostie en signe de réconciliation. Plus tard je vous en dirai davantage ; maintenant je vous quitte et

5 Bussy d’Amboise fut un de ceux qui massacrèrent le plus de huguenots dans cette nuit de sang. On lui a reproché dans cette même nuit, à la faveur du tumulte, le meurtre d’Antoine de Clermont, son parent, avec lequel il était en procès pour le marquisat de Revel.

cours à mon rendez-vous, car vous êtes trop séant, monseigneur, pour vouloir faire impatienter une noble dame.

À ces mots il les salua courtoisement et s'enfuit en répétant le refrain d'une chanson galante. Le duc de Guise, Rosières et Leclerc restèrent ébahis et livrés à leurs réflexions.

– C'est un fou, dit enfin Rosières.

– C'est un brave, dit Leclerc.

– Acceptez-vous ses offres ? demanda Rosières au duc.

– Ce ne sont pas des offres qu'il me fait, répondit de Guise, ce sont bien des conditions qu'il m'impose ; comment refuser le premier prince du sang ?

– Mais il peut tout s'il est sincère, dit Rosières.

– Il peut trop, repartit le duc : et maintenant me voilà forcé de surveiller deux hommes, le roi et son frère. Il n'importe, continua-t-il, comme se parlant à lui-même, cet incident, tout grave qu'il est, ne peut rien changer à mes projets. Je reverrai Bussy d'Amboise, je m'entendrai avec lui, et si je sais profiter habilement de ce nouvel auxiliaire, je resterai le plus fort. À demain, dit-il en se retournant vers ses confidents.

– À demain, répondirent ceux-ci, et tous trois se séparèrent sur-le-champ.

Et le lendemain, dès le point du jour, une foule immense stationnait sur la place de la cathédrale et dans les rues adjacentes. La vaste cathédrale de Reims, ornée avec tout le luxe de l'époque, étincelait de lumières et d'or. Un rideau noir, sur lequel brillaient des étoiles d'argent, séparait la noblesse du peuple, et semblait vouloir cacher à ce dernier, qui était relégué derrière, les mystères du sacre qui allait s'accomplir au pied de l'autel. La noblesse encombrait le sanctuaire, et sur cet autel on voyait rangés en ordre les objets qui composaient alors ce qu'on appelait le trésor qu'on avait fait venir de Saint-Denis. C'étaient la grande croix d'or avec tous les instruments de la Passion, également en or ; le fameux calice de l'archevêque Hincmar ; le livre des Saints Évangiles écrits en langue esclavone, garni de fermoirs de diamants, livre sur lequel les rois de France prononçaient leur serment, et la grande couronne de Charlemagne, étincelante de pierreries, rehaussée de quatre fleurs de lis d'or, que l'archevêque devait poser sur la tête de Henri III. À côté était la véritable couronne que Henri devait garder durant tout son règne. Elle était beaucoup plus légère, fermée à l'impériale, rehaussée de huit bandes ou demi-diadèmes d'or, relevés et réunis à une double fleur de lis qui en fermait le sommet. Derrière cette couronne étaient posés l'épée, le sceptre, la main de justice et les éperons du roi. Le cardinal de Guise, entouré de son nombreux clergé, revêtu des plus beaux ornements, était assis sur son trône pontifical, attendant la venue du roi, au-devant duquel il avait envoyé une députation, comme c'était l'usage, pour lui donner l'entrée de l'église ; car ce jour-là et jusqu'à la fin de la cérémonie, c'était le clergé qui était le maître et commandait. À quelques pas du cardinal était l'archidiacre de Rosières, prêt à remplir ses fonctions d'assistant, et au premier rang de la noblesse, devant la cour du parlement en robes rouges, le duc de Guise dressait sa belle tête, échangeant avec son frère le cardinal et l'abbé de Rosières des regards d'intelligence ; il avait à ses côtés le duc de Mayenne, son autre frère. Le duc de Guise n'avait pas voulu marcher à la suite du roi, n'ayant pas de place désignée, et était venu de son autorité privée prendre celle que lui assignaient sa naissance et son rang. Bussy d'Amboise, au contraire, s'était fait un plaisir

de briller parmi les seigneurs qui devaient escorter le roi, et avait obtenu la faveur de tenir les éperons pendant la cérémonie. Quant à Leclerc, il était derrière le rideau, au milieu du peuple. Dans une des tribunes, toutes occupées par les dames, on en remarquait une dont la mise élégante et coquette contrastait avec les lourds et riches costumes des autres. Cette femme avait à peine vingt-deux ans, elle portait une de ces figures qui, sans être d'une beauté régulière, plaisent au premier abord. Son œil était vif, ses dents blanches, son air capricieux, tous ses mouvements remplis de grâce dans sa petite taille. En ce moment la galerie de la tribune, qui ne laissait voir que son buste, rendait l'illusion plus complète, car cette femme était légèrement boiteuse, et ce n'était que grâce à toutes les ressources de l'art que sa taille contournée ne paraissait pas contrefaite. Attentive plus que les autres à tout ce qui se passait autour d'elle, elle examinait surtout les trois frères de Guise et cherchait à interpréter leurs regards en donnant de fréquents signes d'impatience. Le duc se tourna vers elle à plusieurs reprises et se prit à sourire, tandis que faisant une petite moue, elle avait l'air de lui reprocher sa présence avant le roi, et les intentions hostiles qu'il manifestait déjà. Cette femme était la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, mariée depuis quatre ans à un des partisans du nouveau roi.

Cependant le cortège royal s'était mis en marche et entra bientôt dans l'église. Il était nombreux et brillant, précédé de la bannière royale, sur laquelle se voyaient les nouvelles armes adoptées par Henri III. Elles consistaient en trois couronnes. La première rappelait celle de Pologne, la seconde, celle de France, et la troisième était expliquée par cette devise : *Manet ultima cœlo*⁶. Le roi était revêtu, comme c'était d'usage, d'une robe de toile d'argent, recouverte d'une camisole de satin rouge garnie d'or, ouverte au dos et sur les manches pour qu'on fit les onctions prescrites. Il portait un chapeau de velours noir, garni d'un riche cordon de diamants, d'une plume blanche et d'une aigrette noire. Henri III avait bonne mine sous ces habits qui, au dire des chroniqueurs, étaient les plus coquets qui aient jamais paru aux sacres des rois. Immédiatement après lui venait la reine mère, portant encore la couronne de régente et affectant un air d'autant plus satisfaite qu'elle était moins sûre de son influence et de son crédit. Villeroy et Cheverny, ses favoris, étaient à ses côtés, et indiquaient par leur air composé le degré de faveur auquel était descendue Catherine. Derrière eux, et attirant tous les regards, marchait fièrement Bussy d'Amboise, qui, pour cette cérémonie, s'était fait faire un costume dont la mode a continué longtemps après. Aussitôt que le roi parut dans l'église, tous les seigneurs se levèrent d'un mouvement spontané. Le clergé seul demeura immobile, sur un signe du cardinal, qui se borna à faire au roi une inclination de tête. Les dames agitèrent leurs plumes et leurs mouchoirs dans les tribunes, et soit hasard, soit calcul, la duchesse de Montpensier, s'étant penchée hors de la galerie, laissa tomber le sien aux pieds de Henri III. Bussy d'Amboise fit quelques pas pour le ramasser, mais plus prompt que lui, le roi s'en empara, vit brodé en or, à tous les coins, ses nouvelles armes, adressa un sourire à la duchesse et continua sa marche jusqu'à la chaire qui lui était préparée en face du trône du cardinal. Là, il s'assit pour attendre qu'on apportât la Sainte-Ampoule. Au même instant la porte d'une tribune grillée s'ouvrit en dehors, et trois femmes voilées

6 « La troisième, résidence du ciel ».

s'introduisirent furtivement. L'une d'elles se mit contre la grille, tandis que les deux autres restaient derrière, à une distance respectueuse. Le roi jeta un regard de contentement vers cette tribune, et la duchesse de Montpensier, suivant le mouvement du roi, examina cette femme voilée et reconnut bientôt mademoiselle de Vaudemont, qui, n'étant pas encore mariée, assistait incognito au sacre de son fiancé. Les sourcils de la duchesse se contractèrent à cette vue, un éclair de colère brilla dans ses yeux, et, comme craignant d'être devinée, elle reporta son attention vers la porte d'entrée, où l'on entendait de brillantes fanfares. C'était le prieur de Saint-Remy qui apportait la Sainte-Ampoule. Son cortège, plus nombreux et plus beau que celui du roi, était précédé de musiciens et de joueurs d'instruments. Lui-même, monté sur un cheval blanc, avançait lentement, tenant en ses mains la Sainte-Ampoule devant laquelle tout le monde se prosternait. Le cardinal se leva aussitôt et, suivi de son clergé, alla le recevoir à la porte de l'église. Il prit de ses mains le coffret d'or dans lequel étaient les saintes huiles, et après avoir parcouru processionnellement la vaste basilique, il le déposa sur l'autel au milieu des autres objets qui y étaient déjà. Immédiatement on commença la cérémonie.

Après avoir fait avec la Sainte-Ampoule les diverses onctions usitées en pareil cas, le cardinal fit procéder à la dernière toilette du roi. On le revêtit d'une nouvelle camisole de satin rouge brodée d'or, par-dessus laquelle on mit une riche dalmatique de diacre. On lui chaussa des bottines lacées ; Bussy d'Amboise lui présenta les éperons. L'évêque de Beauvais lui attacha sur les épaules le manteau royal, doublé d'hermine, parsemé de fleurs de lis d'or ; l'évêque de Langres lui présenta le sceptre, l'évêque de Châlons, la main de justice, et enfin, aidé par la reine mère, qui l'avait exigé, le cardinal lui posa sur la tête la couronne de Charlemagne, et alla s'asseoir sur son trône pour recevoir le serment du sacre que le roi devait prononcer sur le livre de l'Évangile dont nous avons déjà parlé. Henri s'avança lentement pour accomplir cette formalité ; mais au moment où il étendait la main vers le saint livre, secouant vivement la tête, il en rejeta la couronne, qui roula à terre, et s'écria malgré lui : « Elle est trop lourde. »

Ce mouvement et ces paroles produisirent dans l'assemblée une sensation difficile à décrire. Le duc de Guise, Rosières et Bussy d'Amboise échangèrent un regard imperceptible. Le roi, sans faire attention à ce qui se passait autour de lui, prononça, tête nue et d'une voix ferme, le serment du sacre. Aussitôt on déchira le grand rideau qui cachait au peuple le reste de l'église, et on lâcha une foule d'oiseaux retenus prisonniers jusque-là ; c'était le symbole de la liberté que le roi donnait à ses sujets. Alors le peuple put voir Henri III assis sur son trône, revêtu de son costume royal, le sceptre à la main et la couronne en tête. On s'était empressé de lui mettre la seconde couronne, celle qu'il devait porter durant tout son règne, et qui était moins lourde, en effet. Mais à peine eut-elle touché son front, qu'il la rejeta comme la première, en disant assez haut pour être entendu : « Celle-ci me blesse »⁷.

Un mouvement plus marqué se fit de nouveau sentir dans toute l'église, et un murmure sourd parcourut l'assemblée. Les quatre personnes dont nous avons déjà parlé accueillirent ce second présage comme une espérance certaine, et le duc se penchant à l'oreille de son frère lui dit tout bas :

7 Historique.

– La première est trop lourde et la seconde le blesse, son front ne pourrait-il porter qu'une couronne de moine?...

Le lendemain, les noces de Henri III et de mademoiselle de Vaudemont furent célébrées clandestinement à Reims, et quelques jours après toute la cour avait quitté cette ville qui avait repris son calme habituel.



Louise de Vaudemont, femme de Henri III, le duc de Guise, Marguerite de Vaudemont et Anne de Joyeuse, d'après le tableau des noces de Joyeuse, au musée du Louvre.

Illustration extrait de : *Histoire du costume en France*, J. QUICHERAT, (1877)

Guise l'entretien qu'il lui avait promis à Reims. La duchesse de Montpensier, à laquelle son frère avait fait quelques confidences, avait cherché à le détourner autant que possible de ses projets. Elle avait aussi les siens qu'elle cherchait à mettre à exécution de jour en jour ; c'était de devenir la maîtresse du roi.

– Quand sa première passion pour sa femme sera satisfaite, disait-elle, il songera à moi, je serai la plus rapprochée de lui ; et pour que ce vœu s'accomplît, elle ne quittait pas le Louvre, elle y paraissait dans les toilettes les plus brillantes et les plus décolletées, masquant toujours la difformité de sa taille et faisant ressortir tous les charmes qu'elle possédait. Le roi l'avait remarquée en effet, et malgré son éloignement pour les Guise, avait eu avec elle quelques entretiens où la duchesse avait cherché à exciter ses désirs par des propos aussi lestes que spirituels. La duchesse avait du reste deviné le caractère de Henri III, plus porté au libertinage qu'à l'amour, car déjà ne pouvant plus s'en tenir à sa femme, il avait appelé autour de lui quelques jeunes seigneurs de la meilleure mine, parmi lesquels on distinguait surtout Caylus, Maugiron, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse, Saint-Luc et Livarot de la Valette. Entouré sans cesse de ces seigneurs, il parcourait les rues de Paris à toute heure de nuit et de jour, hantant les mauvais lieux et les églises, et donnant également au peuple le spectacle de ses débauches et de ses dévotions outrées. Quand il ne se livrait pas à l'une de ces occupations, il entrait dans les maisons des bourgeois et prenait de vive force leurs chiens, s'ils lui convenaient, et les emmenait en grande pompe au Louvre, où il les faisait

Les personnages que nous avons déjà vus dans cette histoire étaient retournés à Paris, et chacun d'eux se préparait à jouer convenablement le rôle qui lui était destiné ou qu'il s'était tracé à lui-même.

Le duc, Leclerc et Rosières se voyaient souvent. Quant à Bussy d'Amboise, il était tellement occupé de ses duels et de ses galanteries, qu'il n'avait pu jusqu'alors avoir avec le duc de



La duchesse avait du reste deviné le caractère de Henri III...

soigner. Catherine de Médicis, dont la faveur avait été un instant ébranlée, poussait son fils à toutes ces folies, lui persuadait que ces dehors religieux imposeraient au peuple, qui murmurait de la longanimité que la cour déployait envers les huguenots, et l'encourageait à ces occupations frivoles afin de pouvoir régner à sa place, et elle y était parvenue ; car le désordre était dans le royaume : la guerre civile régnait en Languedoc, où le maréchal Damville, à la tête des mécontents catholiques, s'était réuni au prince de Condé qui commandait les huguenots. Les finances de l'État étaient épuisées, et les nouvelles fantaisies du roi et de ses favoris nécessitaient une dépense toujours croissante. Catherine trouvant sans cesse de nouveaux expédients pour frapper des impôts, satisfaisait le roi, dont le caractère léger et indolent l'éloignait des affaires, et de cette manière elle était parvenue à son but. Le jubilé de Grégoire XIII ayant été publié en France, le roi redoubla ses dévotions, ses débauches et ses dépenses. Or, ce fut à cette époque que le duc de Guise tint sa promesse envers Leclerc, et le pourvut d'une charge de procureur au parlement. Curieux de voir la mine qu'aurait son ancien maître d'armes sous la robe, l'abbé de Rosières l'accompagna jusque dans la salle d'audience pour lui voir prêter serment, et le suivre après à son logis, où un repas était préparé pour fêter l'introduction de Leclerc dans la chicane. Mais

après la prestation du serment, le premier président ordonna à tous les procureurs de se rendre dans la salle de Saint-Louis, afin d'écouter une communication qu'il avait à leur faire. Quand ils furent réunis, le premier président leur dit que le roi avait résolu de tirer de leur communauté la somme de cent mille francs dont il avait besoin.

Tous les procureurs se récrièrent sur cette taxe illégale, plusieurs même s'emportèrent vivement, mais le premier président leur imposa silence, et voulant procéder par ordre, commença par Leclerc, qui, comme le plus nouveau, lui paraissait devoir être le plus docile. Leclerc résista de toute la force que lui donnait son amour de l'or ; mais menacé de ne pas être admis, il céda et fit son billet payable trois jours après. Il vint aussitôt rejoindre l'abbé de Rosières, qui l'attendait, et qui, voyant son air courroucé, lui en demanda la cause. Leclerc la lui expliqua en mêlant à ce récit mille imprécations contre le roi, et concluant en ces termes :

– Me voilà donc forcé de rançonner un client pour cinq cents écus de plus que ne porte l'ordonnance, afin de ne pas y être du mien !

– Ceci me paraît de la justice de procureur, dit Rosières, qui riait malgré lui de la fatalité arrivée à Leclerc. Et vous croyez que votre communauté seule aura le privilège de remplir les caisses du roi ?

– Le premier président nous a annoncé que pareille chose avait été ordonnée aux avocats et aux huissiers.

– À la bonne heure, il y aurait eu de l'injustice à les priver de cette faveur.

– Les plus riches bourgeois y auront aussi leur part.

– Très bien, très bien, s'écria Rosières, ceci va plus vite que nous ne pensions, et monseigneur le duc de Guise en sera charmé.

– Alors il devrait bien payer pour moi les cinq-cents écus, dit Leclerc.

– Et ceux que vous devez toucher de votre infortuné client ?

– Je les mettrai en réserve pour première aumône que je serai contraint de faire au roi.

En ce moment, ils étaient parvenus dans la rue où était située la maison de Leclerc, et ils aperçurent une grande foule qui se pressait en tumulte et regardait avec curiosité un spectacle qu'ils ne pouvaient encore voir. Ils approchèrent et virent alors que ce qui fixait l'attention de tout ce monde se passait dans la maison même de Leclerc. Devant la porte de cette maison étaient des gardes du roi formant la haie, qui avec leurs hallebardes forçaient le peuple à s'écarter, et du dedans sortaient des cris et des rires que dominait la voix glapissante de madame Leclerc. Saisi d'étonnement à cet aspect, Leclerc s'écria :

– Est-ce que le roi me prendrait pour un riche bourgeois et voudrait lever aujourd'hui double impôt dans ma bourse ? Et aussitôt il s'élança au travers des gardes, qu'il culbuta facilement, entra dans sa maison, monta au premier d'où partaient les cris et les rires, ouvrit la porte et se trouva en face de Henri III et de ses favoris. Dès que sa femme l'eut aperçu, elle courut à lui et lui dit :

– Viens, viens, mon mari, et empêche ces voleurs, qui se disent des grands seigneurs, de nous emporter notre chien, notre pauvre *Citron*.

– Sire, dit alors Leclerc en s'adressant à Henri III, qu'il avait reconnu, je vous ai déjà donné ce matin.

– Qu'est-ce à dire ? demanda le roi.

– D’aujourd’hui je suis procureur, dit Leclerc, et l’on m’a taxé à cinq cents écus pour l’impôt que vous levez sur notre communauté.

– C’est juste, répondit le roi, mais cela n’a rien de commun avec ce qui se passe ici. Ce matin c’était l’impôt de ma bourse, ce soir c’est l’impôt de mon chenil.

– Mais mon chien...

– Ton chien me plaît et je le prends ; il sera mieux au Louvre que chez toi. Tout ce que je puis te promettre, c’est de ne pas le débaptiser, car ce nom de Citron que tu lui as donné est parfaitement approprié à sa couleur...

– Mais cependant, sire...

– Ton chien dans mon chenil, ou ta personne à la Bastille, choisis.

Leclerc resta muet. Caylus, le raillant alors, lui dit :

– Il préfère peut-être la Bastille ? Au fait, c’est le chenil des gens de sa sorte, et il l’a, je crois, bien mérité par les premiers mots qu’il a dits en entrant. Je propose à Votre Majesté d’emmener l’un et l’autre pour que le maître ne soit pas jaloux du chien. La Bastille est un château royal comme le Louvre, on y mange aussi le pain du roi.

– Je propose de faire maison nette, ajouta Maugiron, qui est-ce qui veut de la femme ?

– Personne, s’écria Joyeuse ; elle a droit à nos respects par sa figure et son âge.

Leclerc et sa femme firent un mouvement et étaient prêts d’éclater, lorsque le roi, imposant silence de la main aux rires de ses favoris, dit d’un ton qu’il cherchait à rendre sérieux :

– Assez, n’insultez pas mes bons et loyaux sujets ; je suis venu ici pour prendre un chien et je ne veux pas prendre autre chose. Je fais grâce aux deux coupables.

Et se tournant vers Citron, qui s’était blotti sous les jupons de sa maîtresse, il l’appela, mais en vain ; le chien ne bougea pas et fit entendre un de ces grognements sourds et rageurs qui annoncent la colère de ces animaux. Le roi s’approcha pour le saisir, et le chien s’élançant sur sa main le mordit légèrement.

– Capricieux comme une jolie femme, dit le roi en ôtant son gant déchiré ; je veux l’avoir comme une jolie femme qui me résiste.

Il fit signe à des valets qui semblaient n’attendre que ce moment, et qui, se précipitant sur Citron, le plongèrent dans un sac, malgré ses cris et ses aboiements.

– Maintenant, dit le roi à ses favoris, prenons chacun notre chapelet et allons faire nos dévotions à l’abbaye Saint-Germain-des-Prés. Nous aurons bien rempli notre journée.

Il sortit aussitôt de sa poche un gros rosaire en ivoire dont chaque grain était une tête de mort. Chacun des seigneurs imita son exemple, et se signant et marchant le premier, le roi traversa processionnellement les rues, disant à haute voix son chapelet, auquel les seigneurs répondaient tous ensemble. Le peuple, quoiqu’il ne fût pas dupe de ces démonstrations, s’agenouilla sur son passage, et l’on vit le roi de France affecter les manières d’un moine, se frapper violemment la poitrine en marmottant des prières, tandis que des valets le précédaient portant dans un sac un chien qu’il venait de prendre de force à un bourgeois de Paris, et dont les cris étonnaient et faisaient sourire les passants. Nous retrouverons encore Citron, qui tient aussi sa place dans l’histoire de la Bastille.

Leclerc et son épouse étaient restés pétrifiés jusqu'à la sortie du roi. La femme, stupéfaite de se trouver sans le savoir devant Henri III, qu'elle avait insulté ; Leclerc, retenu par la crainte de perdre sa charge le jour même où elle lui avait été donnée. Mais quand ils furent seuls, se livrant à toute sa colère, Leclerc se répandit en injures grossières sur le roi et ses favoris. L'abbé Rosières entrant en ce moment et souriant de cette fureur, comme il avait coutume de rire de tout, Leclerc redoubla ses imprécations et s'écria :

– Mais quand donc monseigneur de Guise voudra-t-il que je joue de la dague avec ces muguets ?

– Patience, et retiens ta langue, dit un homme enveloppé d'un large manteau, qui venait d'entrer et l'écoutait depuis quelques instants.

Leclerc et Rosières se retournèrent et reconnurent dans cet homme le duc de Guise, qui, déguisé et mêlé au peuple, suivait depuis quelque temps Henri III, et épiait ses démarches. Leclerc se hâta d'introduire le duc dans son cabinet, où Rosières les suivit. Là, le duc se fit rendre compte de tout ce qui s'était passé au parlement et chez lui ; recommanda à Leclerc de maintenir ses nouveaux collègues dans la voie de mécontentement et de résistance que plusieurs avaient semblé prendre, et ajouta :

– Le moment est venu de commencer.

– Enfin, s'écria Leclerc, je vais dérouiller mes armes.

– Pas encore, reprit le duc. Lui d'abord, ajouta-t-il en montrant Rosières ; nous, nous viendrons après. Allons, mon révérend, prenez vos armes, aiguisiez-les et frappez fort.

En finissant ces mots il lui présenta la plume de Leclerc.

– Écrire la vérité avec une plume de procureur ! dit Rosières.

– Écrivez toujours, dit le duc.

Le lendemain on lisait sur les murs des principaux édifices de Paris, sur le portail de toutes les églises, et jusque sur les portes du Louvre, l'inscription suivante, écrite en caractères gros et lisibles :

« Henry, par la grâce de sa mère, inutile roi de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain de l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gaudronneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur d'étuves, gardiens des quatre mendiants, père-conscrit des blancs-battus et protecteur des capucins. »

L'étonnement fut grand dans Paris quand on lut de tous côtés cette inscription. La colère fut plus grande encore au Louvre ; on envoya partout effacer ces mots d'autant plus insultants pour le roi qu'ils étaient vrais et frappaient juste. Mais la peine qu'on se donna fut inutile ; la plupart des bourgeois les avaient copiés, et le peuple auquel on les avait lus les avait appris par cœur. Le roi fit faire des recherches sur l'auteur de tout cela. Ces recherches furent encore vaines, on ne put rien découvrir.

Le soir de ce jour, où tout Paris avait été mis en émoi par cette inscription, le duc de Guise reçut l'ordre du roi de se rendre en Champagne, où il commandait. De nouvelles instructions devaient l'attendre dans son gouvernement. Cet ordre brusque, et que rien ne semblait motiver, étonna le duc et lui donna à réfléchir. Il se présenta au Louvre et ne put être admis auprès de Henri III, occupé à essayer des costumes d'amazone pour courir la bague à une fête qu'il préparait. Catherine de Médicis, souf-

frante, lui fit refuser sa porte, et le duc revenait à son palais triste et pensif sur cette demi-disgrâce qui n'était pas assez caractérisée pour qu'il pût résister ouvertement, lorsqu'un page l'aborda à la sortie du Louvre et lui dit :

– Mon maître m'envoie auprès de vous, monseigneur le duc, pour vous prier de vouloir bien l'attendre chez vous dans une heure.

– Quel est ton maître ? demanda le duc.

– Le seigneur Bussy d'Amboise. Il désire être introduit chez vous sans être vu de personne.

– Et c'est à un enfant tel que toi qu'il s'adresse pour cela ?

– Je l'accompagne dans toutes ses bonnes fortunes secrètes ; il est dans ce moment auprès de sa maîtresse, et c'est moi qu'il a chargé d'aller le chercher dans une heure après m'être entendu avec vous.

– Toujours le même, murmura le duc ; n'importe, il faut que je le voie, il m'expliquera peut-être cet ordre de départ. Puis, se tournant vers le page, il ajouta : – Prends cet anneau, tu conduiras ton maître à la petite porte des écuries, tu frapperas deux coups, un vieillard t'ouvrira, tu lui montreras cet anneau, et ton maître sera introduit près de moi ; je vais l'attendre.

– Il suffit, monseigneur.

Le page prit l'anneau et s'enfuit. Le duc gagna son hôtel, donna les ordres nécessaires, et au bout d'une heure, en effet, Bussy d'Amboise était mollement étendu devant le feu qui brûlait dans la cheminée du duc de Guise.

– C'est charmant, dit-il au duc pour commencer l'entretien, tout le monde en a ri tout bas, à la cour, excepté la reine mère, le roi et ses favoris. J'en ferai mon compliment à l'abbé de Rosières aussitôt que je le verrai.

– J'ignore ce que vous voulez dire, répondit le duc du ton le plus sérieux.

– Quoi ! vous voulez dissimuler avec moi, ajouta Bussy d'Amboise ; mais vous oubliez que j'ai entendu à Reims le pacte qui fut formé entre vous trois : à l'un, la dague cachée sous la robe ; à l'autre, la plume cachée sous l'étole.

Le duc de Guise se mordit les lèvres.

– Du reste, continua Bussy d'Amboise sans s'apercevoir du dépit de son interlocuteur, j'ai engagé mon honneur sur le secret, et ce secret je l'ai tenu. Monsieur ignore tous ces détails, je l'ai seulement pressenti sur vos projets, et aujourd'hui je viens par son ordre reprendre l'entretien que nous n'avons pu terminer à Reims, à cause... aidez-moi donc, monseigneur, je ne me souviens plus de la cause qui nous a forcés de l'interrompre.

– Elle était pourtant très grave pour vous, répondit le duc, du moins nous l'avez-vous assuré, il s'agissait d'un rendez-vous d'amour.

– Ah ! je me le rappelle à présent, c'est même un des beaux souvenirs de ma vie ; une femme que j'ai vue, aimée, possédée, et qui m'a trompé en trois jours... C'est admirable !... Je ne l'oublierai jamais... Figurez-vous, monseigneur le duc, que cette belle dame...

– Seigneur Bussy d'Amboise, interrompit ce dernier, il me semble que vous m'avez dit être venu ici pour continuer l'entretien commencé à Reims, et je vous prierai de le faire le plus tôt possible, car je ne veux pas risquer cette fois encore une interruption

aussi longue, et si vous vous le rappelez, il y a plus d'une année que nous avons laissé cette conversation en suspens.

– C'est vrai, mais c'est qu'aussi durant cette année il m'est arrivé à moi tant d'événements de toute espèce, et il s'est passé tant de choses en France...

– Que vos dispositions sont changées.

– Qu'elles sont plus fermes que jamais... Quand je dis les miennes, vous comprenez ce langage, je parle au nom de mon maître, auquel je suis dévoué corps et âme, et que je suivrais sur toutes les routes qu'il voudrait me tracer sans même regarder devant moi.

– Et quelle est celle qu'il veut prendre ?

– J'ai l'ordre de vous faire la même question et de ne répondre qu'après.

– En ce cas vous pouvez me répondre sur-le-champ, je vais vous satisfaire. La route que je dois prendre, je l'ignore.

– Mais vos projets ?

– Sont toujours les mêmes. La grandeur et la gloire de la France. Le triomphe de la religion catholique et l'extermination des huguenots.

– Bien, voilà pour la France, mais pour vous ?

– Pour moi ?... Je ne demande rien.

– Rien... c'est trop.

– Que voulez-vous dire ?

– Que celui qui serait parvenu à rendre la France grande et glorieuse, et la religion catholique triomphante, celui-là s'il ne demandait rien serait plus dangereux encore, car il prendrait tout, jusqu'à la couronne royale si elle était à sa guise.

– Seigneur Bussy d'Amboise, supposer de tel projet...

– Je ne suppose rien, je dis une vérité. Tenez, monseigneur le duc, je suis un très mauvais diplomate et je vous préviens que si vous voulez jouter avec moi je ne suis pas un digne adversaire ; la victoire ne vous fera pas honneur. Je dis ce que je pense en toute circonstance. Ces jours passés j'ai dit à Caylus, devant le roi, qu'il était mal fraisé, je le trouvais ; à Maugiron, qu'il avait l'air d'une femme, cela me semblait ; à la comtesse de Montsorreau, à deux pas de son mari, que je l'adorais, c'était vrai ; à vous, je vous dis que vous manquez de franchise envers moi, je le pense.

À cette brusque et naïve apostrophe, le duc demeura un instant interdit ; puis plongeant un long regard sur Bussy d'Amboise comme pour sonder les replis de son âme, il ajouta lentement : « Mais, seigneur Bussy, exiger mes confidences d'abord et ne me promettre les vôtres qu'après...

– De la défiance ?...

– Non, de la prudence.

– Je parle au nom du premier prince du sang ; il a droit de choisir le rang dans lequel il veut parler.

– Et moi je ne choiserais pas le mien si nous étions découverts. La grâce serait pour la tête qui touche au trône, la hache pour celle du prince lorrain qui roulerait la première.

– Après moi, monseigneur le duc, qui comme Lamolle me mets seul en avant, dusé-je avoir la même fin pour sauver mon maître. Puisque c'est la seule considération qui vous retient, je vais parler le premier. Les choses vont mal en ce royaume.

- Catherine de Médicis gouverne.
- Elle accable la France d’impôts.
- Pour endormir le roi dans la débauche.
- La guerre civile continue.
- Catherine n’ose ordonner une seconde Saint-Barthélemy.
- Le peuple et les bourgeois murmurent.
- La noblesse répète l’écho.
- Monsieur est prisonnier au Louvre.
- Pour quel motif?
- Pour une piqure d’épingle et une indigestion.
- Seigneur Bussy, notre entretien est sérieux.
- Et je dis aussi des choses sérieuses : le roi s’est piqué avec une épingle, il en est survenu une tumeur, fruit de ce sang âcre et pourri qui ne lui permet pas d’avoir d’enfants. Il s’est imaginé que Monsieur avait empoisonné l’épingle. Le roi a eu une indigestion après une orgie, fruit de sa débauche et de sa manière de boire et de manger... Ne sait pas manger et boire qui veut... Et il s’est imaginé que Monsieur avait empoisonné les mets et les vins. Voilà pourquoi Monsieur est prisonnier au Louvre.
- Que ne cherche-t-il à fuir?
- Il y songe, mais ce n’est pas assez.
- Que veut-il encore?
- Venger la mort de Lamolle, dont on a fait tomber la tête n’osant toucher à la sienne.
- Je le comprends. J’ai tué Coligny pour venger la mort de mon père.
- Venger de plus la captivité des maréchaux de Montmorency et de Cossé, dont il n’a pu obtenir la liberté et qui gémissent à la Bastille.
- Si j’avais des amis dans cette cruelle prison, j’agiserais de même.
- On a refusé à Monsieur le titre de lieutenant-général du royaume.
- Je le sais.
- Il veut le conquérir.
- Il a tort; ce n’est pas à lui qu’il appartient.
- Et à qui donc?
- Franchise pour franchise, cette fois : à moi.
- À vous?... et lui?...
- Lui, doit aspirer plus haut.

Il y eut de nouveau un moment de silence entre les deux interlocuteurs. Le duc, en affectant une franchise qui était loin de son âme, avait entraîné Bussy d’Amboise à se laisser dire en face ce qu’il n’osait plus démentir, la seule chose qu’il avait promis de cacher. S’étant laissé deviner il jetait un regard défiant sur le duc, qui à son tour rayonnait de loyauté, car, ainsi que l’a dit un de nos meilleurs historiens, *l’ambition des Guise eut ses âges*⁸, et à cette époque la lieutenance générale du royaume suffisait pour la satisfaire. Deux heures de la nuit sonnèrent en ce moment, et comme réveillé d’un songe, Bussy d’Amboise se leva en s’écriant :

8 Anquetil.

– Voilà l’heure de mon rendez-vous qui sonne ; pardonnez-moi, monseigneur le duc, mais il faut que je vous quitte.

– Encore une affaire d’amour ?

– J’ai annoncé à la comtesse de Montsoreau qu’entre deux et trois heures de la nuit je passerais sous ses fenêtres, et mort ou vif j’y passerai. Mais cette fois, vous le voyez, monseigneur, j’ai eu soin de ne prendre mon rendez-vous qu’après notre entretien, afin que rien ne pût l’interrompre.

– Pourtant il me semble qu’il n’est pas encore fini.

– Après les mots que vous avez prononcés devant moi et que je n’ai pas désapprouvés, que pouvons-nous avoir encore à nous dire ? Nous sommes d’accord sur le but.

– Il nous faut donc choisir la route, et ce n’est pas sans importance.

– Dans trois jours je vous reverrai pour cela avec les instructions de Monsieur, car moi seul dois paraître dans cette affaire en cas de danger.

– Vous êtes un brave et loyal gentilhomme, dit le duc en présentant la main à Bussy d’Amboise, mais un peu léger pour conspirer. Croyez-moi, seigneur d’Amboise, targuez-vous moins haut de la faveur dont vous jouissez auprès du prince, parlez moins de vos aventures galantes, il y a des maris jaloux et des amants qui se vengent, et surtout affectez moins des airs de mépris et d’insulte envers les favoris du roi.

– On dirait, monseigneur, que Caylus vous a dicté ce langage.

– Vous venez de nommer votre ennemi.

– Que je défie lui et tous les siens, à pied, à cheval, en amour, en champ clos et en guerre.

– Oh ! je sais que vous ne manquez pas de courage, mais que peut le courage contre la trahison ?

– C’est surtout elle que je défie, monseigneur.

– Vous avez tort, et c’est sans doute en étudiant la témérité de votre caractère que l’astrologue de Reims a prédit que vous seriez tué par trahison.

– Je ne le pense pas, monseigneur, car le même astrologue a prédit de vous, qui êtes la prudence même, que vous seriez assassiné par surprise.

– Si l’astrologue avait lu dans l’avenir, dit le duc en souriant, il aurait dû y voir un échafaud peut-être, mais non pas un poignard.

– Ainsi une prédiction vaut l’autre, vous le voyez ; passez-moi mon caractère inconstant, léger, voluptueux et sérieux quand il le faut, et laissons à Dieu le soin de notre vie. – Dans trois jours, monseigneur.

– Dans trois jours.

Bussy d’Amboise sortit du palais du duc de Guise par le même chemin qu’il était entré. À la porte de la rue il trouva son fidèle page qui l’attendait avec impatience, et lui dit aussitôt :

– Monseigneur, j’ai vu des gens de mauvaise mine rôder autour du palais, tandis que, caché par l’ombre du mur, je pouvais les examiner sans être aperçu, ils désignaient cette porte et parlaient du logis de la comtesse de Montsoreau. Il serait plus prudent à vous de passer le reste de la nuit chez monseigneur de Guise, ou du moins de retourner directement au Louvre.

– Enfant ! répondit Bussy d’Amboise en souriant... Tu es donc devenu bien timide ?

– Vous savez, monseigneur, qu’on a prédit que vous mourriez par trahison !

– Toi aussi, tu viens me rappeler cette prophétie en ce moment : est-ce que tu crois aux sorciers ?

– Non, monseigneur, je crois en Dieu. Mais ma mère m’a souvent répété que le ciel employait toutes les voies pour nous prévenir du malheur qui nous menaçait. Si vous ne voulez pas rentrer chez monseigneur de Guise, retournons directement au Louvre, je vous en prie, car j’ai vu ces reîtres prendre le chemin de l’hôtel de Montsoreau.

– Eh bien ! je vais suivre la même route, car outre que j’ai promis de passer à cette heure sous les fenêtres de ma belle comtesse, et que rien ne saurait m’y faire manquer, je suis bien aise de faire mentir la prédiction si ce sont des assassins qui m’attendent. Toi, enfant, qui n’as pas les mêmes motifs que moi, reste ici et demande asile au palais de Guise.

– Moi ! moi ! s’écria le page, vous laisser aller seul quand un danger vous menace !... Monseigneur, on ne m’a pas prédit, à moi, que je mourrais par trahison, mais je vous jure que si cette mort vous attend, cette mort sera aussi la mienne. Je suis prêt à vous suivre.

Bussy d’Amboise attira le page vers lui et le baisa au front en souriant, puis il prit le chemin de l’hôtel de Montsoreau. La nuit était noire en ce moment, car la lune, souvent cachée par des nuages, rendait l’obscurité complète. Le vent, qui s’engouffrait dans les rues, troublait seul le silence de mort qui régnait dans la grande ville. Plusieurs fois le seigneur et le page, se trompant à ce bruit, s’arrêtèrent en posant leurs mains sur la dague et l’épée ; mais, reconnaissant leur erreur, ils poursuivaient leur route avec une sécurité nouvelle. Enfin ils n’avaient plus qu’une rue à détourner pour atteindre celle où était situé l’hôtel Montsoreau, lorsque deux hommes se présentèrent tout à coup devant eux, en criant d’une voix retentissante : Halte-là !

Bussy d’Amboise continua son chemin en répondant à ce cri : – Je suis Bussy d’Amboise, premier serviteur de Monsieur, et ni manant ni seigneur, excepté lui ou le roi, n’a le droit ou la force de me barrer le passage.

À cette réponse, trois nouveaux assassins accoururent des angles des rues en s’écriant : – Bussy d’Amboise ! tue ! tue ! Et s’élançant tous les cinq sur lui et son page qui s’était aussi mis en défense, ils engagèrent un combat dont les chances ne paraissaient pas douteuses. Bussy d’Amboise s’accula contre le mur, ainsi que son page, pour ne pas être surpris par-derrière, et para, avec une habileté et une adresse surprenantes, les coups qu’on lui portait de toutes parts. À la seconde attaque, le page blessé, chancela et tomba sans connaissance. Cet incident, qui semblait devoir perdre Bussy en lui donnant deux adversaires de plus, redoubla sa fureur et ses forces : – Misérables ! s’écria-t-il en frémissant de rage ; lâches assassins : tuer un enfant !... Cet exploit est digne de vous et de ceux qui vous envoient.

– Au nom de monseigneur Caylus, dit un des reîtres, reçois cette estocade, et malgré la parade énergique qu’il fit, Bussy d’Amboise se sentit frappé dans la poitrine.

– Les coups portés par Caylus, blessent, reprit-il aussitôt, mais ceux portés par Bussy d’Amboise tuent, et de sa dague qu’il tenait de la main gauche, il étendit le reître roide mort à ses pieds, tandis que de la droite il parait un autre coup.

Le dernier cri de l’homme qui venait d’expirer avait porté l’épouvante dans le cœur des assassins. Un instant ils s’arrêtèrent, et Bussy d’Amboise profitant habilement de cette terreur morale et posant un pied sur le cadavre qui était devant lui :

– Je le garde, dit-il, pour découvrir ceux qui vous envoient, car je n'en connais qu'un jusqu'ici. Mais au grand jour je pourrai voir les traits de l'assassin, et par le valet je reconnaîtrai le maître.

– Tu ne le verras pas, car nous allons t'arracher ce cadavre, dit un des quatre bandits. Quant à ceux qui nous envoient, il en est un surtout qui brave ta vengeance et celle de ton maître lui-même, car il est au-dessus de lui : c'est le roi de France. Je veux bien te le dire, mais je ne veux pas que tu puisses le prouver.

Et aussitôt le combat changea de face. Les quatre assassins concentrèrent leurs efforts pour se rendre maîtres du cadavre de leur camarade. Bussy d'Amboise leur tint tête avec énergie ; mais, pressé de tous côtés et perdant du sang de sa blessure, il fut forcé de reculer et d'abandonner celui qu'il voulait conserver. Aussitôt deux hommes se baissèrent et emportèrent le cadavre, tandis que les deux autres continuaient le combat. Alors l'avantage passa du côté de Bussy d'Amboise ; il poussa vigoureusement ses adversaires, qui commencèrent à reculer et finirent par prendre la fuite, une fois que les autres furent parvenus à une certaine distance. Bussy d'Amboise, n'écoulant que son ardeur, se mettait bravement à leur poursuite, lorsqu'un faible cri, poussé par le page, lui rappela cet enfant qui était gisant sur le pavé ; il courut à lui aussitôt et posa sa tête sur ses genoux. Le page venait de reprendre connaissance et cherchait à se soulever, mais il n'en avait pas la force.

– Pauvre enfant ! dit Bussy d'Amboise, quel prix de ta fidélité !... Ah ! reviens à toi, c'est ton ami, c'est ton frère qui te parle et t'embrasse.

– Monseigneur ! Monseigneur !... dit le page d'une voix faible : je ne puis marcher !

– Eh bien ! je te porterai, reprit Bussy d'Amboise.

– Mais votre sang coule aussi ; vous êtes blessé !... Ah ! je vous l'avais bien dit, et cette prédiction fatale...

– Cette prédiction était un mensonge, tu le vois, elle ne sera jamais accomplie. Ma dague et mon épée ont détruit le charme mieux que tous les filtres de l'enfer. Viens.

– Mais avec votre blessure vous n'aurez jamais la force de me porter... Je vois des lumières qui brillent dans les maisons, appelez du secours...

– Silence, enfant !... Tu oublies que moi seul, et toi mon confident, devons passer à cette heure dans cette rue... Ma belle comtesse est sans doute derrière son rideau, épiant mon arrivée, écoutant chaque bruit qui se fait entendre ; j'ai dit que mort ou vif je passerais sous ses fenêtres ; si j'avais été tué, je t'aurais donné l'ordre d'y faire transporter mon cadavre ; puisque je vis encore, je vais y passer.

Et soulevant son page, il l'emporta et s'achemina vers l'hôtel Montsoreau, dont une seule fenêtre était éclairée d'un jour douteux. Une ombre légère se projetait entre les rideaux et les vitraux armoriés. À l'arrivée de Bussy d'Amboise, l'ombre resta immobile. La demie de deux heures retentit au loin, et prenant sa plus douce voix, malgré les souffrances qu'il éprouvait, Bussy d'Amboise chanta une romance d'amour qu'il avait composée le matin. Mais à la fin du second couplet voyant que le page ne pouvait plus comprimer ses gémissements, et qu'il était prêt lui-même de céder à la douleur qui se trahissait déjà par l'altération de sa voix, il reprit son fardeau et marcha tout d'un trait jusqu'au Louvre, où il tomba évanoui devant l'entrée secrète des appartements de Monsieur.

Le lendemain, on s'entretenait diversement dans Paris de l'assassinat de Bussy d'Amboise. Les gens de la cour, qui n'étaient pas dans le secret, n'osaient rien préjuger. Henri III et ses favoris exhalaient leurs regrets et leur rage en silence, et Catherine de Médicis ignorant ce complot qu'elle avait appris tout à coup, suppliait le roi de France, son fils, de lui expliquer ce mystère ; mais Henri III était muet. Monsieur, saisi d'horreur à la vue de Bussy d'Amboise et de son page, qu'on avait traînés tout sanglants devant lui, n'avait d'abord songé qu'à donner des soins à son favori ; puis, quand il avait appris de sa bouche les circonstances de ce combat et les propos des assassins, il s'était emporté contre le roi, son frère, et, considérant l'injure faite à Bussy d'Amboise comme si elle eût été commise envers sa personne, il avait voulu aller punir de sa propre main et sous les yeux du roi, ce Caylus qui avait soudoyé les meurtriers. Mais arrêté à la porte par ses propres gardes, qui refusèrent de le laisser sortir, il apprit que par ordre du roi il était prisonnier, non plus seulement au Louvre cette fois, mais dans ses propres appartements. Cette nouvelle, au lieu d'abattre sa colère, ne servit qu'à la redoubler. Il revint frémissant de rage au lit de son favori et s'écria en entrant :



– Hier, je n'avais que Lamolle à venger, aujourd'hui c'est toi et moi-même pour ces nouveaux outrages.

– Oui, mon prince, dit Bussy d'Amboise, et le duc de Guise est prêt à marcher avec vous !

– Que t'a-t-il dit ?

– Il a tout deviné.

– Et il accepte ?

– Oui.

– Eh bien ! il faut agir sur l'heure dans ce palais.

– Dans ce palais... Non. Ici la menace percerait à peine ces murs, et si nos cris parvenaient jusqu'au roi, à défaut de bourreaux il a des assassins. Ce n'est pas ici qu'il faut se venger, c'est aux frontières.

– Mais comment sortir de Paris, du Louvre... Je suis gardé jusque dans mes appartements !

– Donnez-moi quelques jours pour me remettre, monseigneur, et tous deux nous nous échapperons.

– Mais comment ?... Par quel moyen ?

– Je n'en sais rien encore. Je me figurerai qu'un rendez-vous d'amour nous attend à Dreux, et à l'heure dite nous serons à Dreux. Oh ! fiez-vous-en à moi, monseigneur. J'avais juré que cette nuit je passerais sous les fenêtres de la comtesse de Montsoreau, je l'ai fait malgré les assassins ; je jure maintenant que vous et moi nous échapperons de cette prison, j'accomplirai ce second serment.

En ce moment on vint annoncer à Monsieur que Catherine de Médicis demandait à le voir. Monsieur s'empressa de se rendre auprès d'elle après avoir promis de ne pas faire part de son projet à la reine. En effet, il resta muet et impénétrable sur ce point. Catherine, qui exerçait une grande influence dans les conseils, et gouvernait presque la France, était sans autorité et sans crédit toutes les fois qu'il s'agissait des favoris de ses enfants. Elle avait en vain interrogé, puis supplié Henri III, elle n'en avait pu rien obtenir. Il en fut de même de son second fils, qui résista aux suggestions de sa mère, jusqu'au point de lui dissimuler le ressentiment profond qu'il nourrissait au fond du cœur. Catherine, à demi rassurée, voulait pourtant pénétrer ce mystère, car elle désirait que rien de ce qui se passait à la cour ne restât inconnu pour elle. Elle découvrit la visite mystérieuse de Bussy d'Amboise au duc de Guise. Celui-ci alors fut environné d'espions qui l'interrogèrent et ne purent en rien apprendre. Il était lui-même fort intrigué sur tout ce qui s'était passé, et craignait que cela ne vint à changer toutes ses conventions avec Bussy d'Amboise. Henri III tenait de secrets conciliabules avec ses favoris ; Monsieur ne quittait pas le chevet du blessé et ne proférait pas une plainte ; Catherine, plus inquiète que jamais, allait de l'un à l'autre de ses enfants, lorsqu'un événement d'une haute gravité par ses conséquences, vint détourner l'attention générale de cette querelle particulière pour absorber entièrement celle de tous les intéressés à cette affaire. On reçut à la cour la nouvelle de la mort du maréchal de Damville, en Languedoc.

Cette mort pouvait changer la face des choses ; les huguenots et les mécontents perdaient leur général et leur drapeau. On s'assembla en conseil extraordinaire au Louvre. Ce jour-là, Henri III, sur les remontrances de sa mère, avait consenti à ne pas y admettre ses favoris, comme il en avait l'habitude ; mais ne pouvant renoncer, au milieu des affaires les plus sérieuses, à la frivolité qui le caractérisait, il avait gardé

auprès de lui Citron, devenu son chien favori, et ce fut en s'interrompant à chaque instant pour faire admirer l'adresse et la grâce de ce chien qu'il tint ce conseil où un crime véritable fut résolu.

– Mon fils, commença Catherine, Dieu a puni le méchant Damville en le retirant de ce monde, où il menait une si criminelle vie, sans cesse en révolte contre son roi et sa religion. Gardez-vous de laisser échapper cette circonstance si heureuse pour votre tranquillité ; il faut en profiter sur-le-champ et éteindre entièrement la révolte.

– C'est à quoi j'ai songé, madame ma mère, répondit Henri, et mes résolutions sont prises à cet égard. – Citron, faites le mort, dit-il à son chien.

Catherine fit un geste de dépit et ajouta d'un ton composé :

– Si Votre Majesté voulait nous faire part de ce qu'elle a résolu, nous pourrions peut-être l'éclairer de nos conseils.

– Volontiers, dit Henri. On m'a fait considérer que la mort de Damville ne privait les huguenots que d'un général et qu'il en était deux autres qui pourraient le remplacer : le maréchal de Montmorency, son frère, et le maréchal de Cossé, son cousin, tous deux heureusement prisonniers à la Bastille ; et, bien que les murs épais de cette prison et la fidélité de Testu me répondent d'eux, j'ai tout à craindre peut-être. Il s'est formé un parti nombreux qui les invoque, qui les réclame, et dont la mort de Damville va redoubler l'audace et l'espoir. J'ai donc résolu, tant pour frapper un coup qui puisse accabler la révolte et lui enlever toute espérance, que pour prévenir l'événement quelconque qui pourrait rallumer par la suite la guerre civile, de faire mettre à mort ces deux hommes. – Citron, faites le beau, dit-il de nouveau à son chien.

À ces paroles, dites avec négligence, tous ceux qui assistaient au conseil gardèrent le silence et interrogèrent du regard Catherine de Médicis. Gilles de Souvré, seul, fit un geste qui manifesta toute la répulsion que lui inspirait ce que le roi venait de dire. Catherine, répondant à ce mouvement qu'elle avait remarqué, s'empressa d'ajouter : Je ne sais qui a donné ce conseil à Sa Majesté, car ce n'est pas moi qu'il a fait l'honneur de consulter dans cette circonstance, mais je l'approuve entièrement, et je crois qu'il sera approuvé par vous tous, messieurs.

Tous encore firent un signe d'assentiment, excepté Souvré, qui voulut prendre la parole, mais Catherine ne lui en laissa pas le temps et continuant : – La captivité des deux maréchaux est juste, dit-elle ; je l'ai moi-même conseillée au feu roi, mon fils Charles IX, de glorieuse et sainte mémoire. Nous n'eûmes qu'un tort alors, ce fut d'user de clémence et de ne pas remplacer la Bastille par l'échafaud. Montmorency et Cossé avaient mérité la mort pour crime de révolte et de lèse-majesté. Cheverny et moi en avons eu les preuves entre les mains. Aujourd'hui, moins que jamais, ils peuvent sortir de la Bastille. Leur liberté dans cette circonstance compromettrait la sûreté du royaume ; jamais, sous le règne de Henri III, jamais, tant qu'un seul huguenot sera en France, ils ne doivent quitter leur prison, et pendant ce temps leur existence ranime l'audace des huguenots, leur donne du courage, ils espèrent une délivrance, une évasion, une révolte pour eux. Leur existence enfin entretient tous les projets coupables qui se trament contre le roi. Leur mort rendra la tranquillité au royaume, et entre la vie de deux hommes et la tranquillité de la France, le roi ne saurait hésiter.

– Mais, dit vivement Gilles de Souvré, est-ce de la justice, que de les punir de mort pour les crimes que d'autres commettent à leur insu ?

– Je vous ai déjà dit, reprit Catherine, que Cheverny et moi avions eu en main la preuve qu'ils étaient coupables de lèse-majesté.

– Eh bien, continua Souvré, faites-leur donc leur procès en cour de parlement, donnez-leur des accusateurs, des défenseurs et des juges.

– Et depuis quand monsieur de Souvré ose-t-il réclamer dans le conseil du roi des défenseurs pour la révolte?... Est-ce là le langage d'un sujet fidèle et loyal? Un procès en cour du parlement!... Pourquoi? Le roi n'a-t-il pas condamné, et connaissiez-vous par hasard un juge plus puissant et plus infaillible que lui? Un procès?... Mais que deviendrait alors l'autorité royale? À quoi servirait la Bastille, destinée à renfermer ceux que le roi veut directement atteindre et soustraire à toute autorité, à toute juridiction? La Bastille est un château royal, monsieur, et vous accorderez bien au roi de France les droits de haute et basse justice, que le plus petit noble de ce royaume possède dans son manoir.

Cette vive apostrophe, approuvée par tout le conseil, déconcerta un instant Souvré, qui, voyant que les moyens invoqués par lui ne réussiraient pas, s'adressa directement à Henri III et s'écria :

– Sire, jusqu'ici votre règne est vierge de sang; commencerez-vous par faire couler le plus noble de France? Malgré les murs épais de la Bastille, ce sang coulera au-dehors, et un jour peut-être...

– Vous avez raison, répondit Henri; aussi n'est-ce pas de la hache ou du poignard que je veux qu'on use, mais de la corde. Qu'ils soient tous deux étranglés.

– Très bien, dit Catherine; on les trouvera pendus tous deux dans leur prison, et ce sera le désespoir et la crainte du supplice qui les aura poussés au suicide.

– Vous m'avez deviné, ma mère, dit Henri.

– La Bastille n'est bonne qu'à ça, ajouta Cheverny en s'inclinant.

Aussitôt Henri III, ayant pris son chien dans ses bras, se leva pour indiquer que le conseil était fini. Mais Souvré, désespéré de la résolution qu'on venait de prendre, insista de nouveau auprès du roi et lui demanda quel jour on devait étrangler les deux maréchaux.

– Le plus tôt possible, répondit Catherine, ce soir.

– Ce soir reprit Souvré. Mais, madame, êtes-vous bien sûre de la mort du maréchal Damville?

– Sans doute. Quel intérêt aurait-on à me tromper?

– Et si celui qui vous l'a annoncée avait été trompé lui-même? Si Damville existait encore.... Rappelez-vous la réponse de Thoré, quand vous l'avez menacé de lui envoyer les têtes de Montmorency et de Cossé⁹, et jugez de ce que ferait Damville.

Catherine se mit à réfléchir à cette objection qui l'avait frappée, et Henri dit nonchalamment à Souvré :

– Auriez-vous quelques motifs particuliers de parler ainsi?

– Aucun, répondit celui-ci; mais l'homme qui vous a apporté la nouvelle de la mort n'a pu rien affirmer par lui-même. Il n'a rien vu. Il a répété un bruit qui court dans le Languedoc, et avant de prendre une résolution si extrême, je crois qu'il serait prudent d'attendre que ce bruit fût confirmé. Il ne peut tarder à l'être, s'il est vrai. La

9 « Si la reine fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France où je ne laisse des marques de ma vengeance. »

nouvelle est trop importante pour qu'un gentilhomme ne vienne pas vous l'apporter avant peu.

– Il a raison, murmura Catherine.

– Eh bien, reprit Souvré, consentez à différer le temps nécessaire pour envoyer en Languedoc et avoir la réponse.

– Tout beau, répondit Henri III, je ne puis pas laisser quinze jours à ces damnés huguenots pour s'agiter autour de la Bastille et faire un nouveau drapeau des prisonniers. Pendant que j'attendrais, ils agiraient, eux, et je me trouverais pris dans ma clémence. D'ailleurs, lorsqu'un roi conçoit un projet pareil au mien, ce projet doit être exécuté sur l'heure ; le différer, c'est l'anéantir, et je tiens à celui-là, parce qu'il me vient de bonne source.

– Sire, mon fils, dit Catherine, si Votre Majesté veut me laisser le soin de cette affaire, j'avise un moyen qui pourra tout concilier.

– Dites, madame ma mère, répondit Henri en se faisant lécher par son chien.

– Le délai que réclame monsieur de Souvré, dit Catherine, est en effet trop long et pourrait être dangereux. Vous avez envoyé en Languedoc un messenger qui, d'après ses instructions, doit revenir dans trois jours ; il nous instruira de ce qui se passe. C'est le délai que je propose à Votre Majesté d'accorder aux instances de monsieur de Souvré.

– J'y consens, dit Henri III, mais ce délai passé je veux être obéi sans réflexions.

Et Henri rentrant dans ses appartements courut faire parade auprès de ses favoris, du courage et de l'énergie qu'il avait déployés en osant suivre un conseil qui ne lui avait pas été donné par sa mère.

Mais soit par les indiscretions de Souvré, soit par celles de Henri lui-même, la scène et la résolution prise au conseil avaient transpiré au-dehors. Monsieur en fut instruit le premier et s'en indigna comme d'un second affront personnel. Depuis l'avènement de Henri III au trône, il n'avait cessé de réclamer la délivrance des maréchaux auxquels il portait un véritable intérêt. Cette résolution si hardie, ce genre de mort lui donnèrent à réfléchir. Il pensa qu'on pourrait bien vouloir exécuter au Louvre ce qu'on ne craignait pas de faire à la Bastille. Bussy d'Amboise, qui allait mieux de ses blessures, ne chercha qu'à attiser la colère du prince, et parvint, par son adresse, à le mettre en communication avec la famille et les partisans de Montmorency, très redoutables par leur influence et leur position. Le duc de Guise entendit aussi murmurer ce projet à ses oreilles, mais il y prêta peu d'attention. Instruit de l'assassinat de Bussy d'Amboise, il n'attribua qu'à cet événement le silence que ce seigneur avait gardé à son égard au bout du délai expiré. Il avait communiqué à son frère, le cardinal, les propositions qu'il avait reçues, et celui-ci l'avait fortement dissuadé d'aucune alliance avec Monsieur, dont il redoutait l'ambition et soupçonnait la bonne foi envers le parti catholique. Il lui avait conseillé de partir le plus tôt possible pour son gouvernement de Champagne, comme il en avait l'ordre de la cour, lui disant que c'était le moyen le plus adroit d'éviter les ouvertures qui lui étaient faites. Le duc suivit ce conseil, et après avoir donné ses instructions à l'abbé de Rosières et à Leclerc, il se mit en route avec une apparente indifférence pour son gouvernement de Champagne.

Cependant les trois jours accordés par Henri III, pour recevoir des nouvelles du Languedoc, étaient près de s'écouler, et le messenger n'arrivait pas. Souvré avait été

repoussé dans ses nouvelles instances, et le roi avait entièrement remis à sa mère le soin et les détails de l'exécution qu'on projetait à la Bastille.

Un soir, vers les neuf heures, les maréchaux de Montmorency et de Cossé étaient assis tristement dans leur prison située près des cuisines et de la tour qui fut appelée plus tard *Tour de la Liberté*. Leurs chambres, qui communiquaient entre elles, faveur immense accordée aux prisonniers, avaient vue sur Paris. Mais des barreaux de fer, tellement rapprochés qu'ils interceptaient l'air du ciel, des planches épaisses élevées au-dessus de leur tête, les empêchaient d'apercevoir ce qui se passait au-dehors. Ils écoutaient la tempête qui mugissait dans Paris, et dont le vent, engouffré dans la petite cour du Puits, se mêlait au bruit de la pluie qui tombait à grosses gouttes. Une seule lampe et le feu d'un brasier presque éteint, éclairaient d'une lueur mourante cette chambre dans laquelle on voyait confondus le luxe des grands seigneurs et les chaînes des prisonniers. Les deux vieillards étaient muets et semblaient craindre de se communiquer leurs pensées. Tout à coup un cri perçant qui domina l'orage retentit jusque dans leur chambre. C'était une voix de femme. Ce cri les tira de leur rêverie ; ils se levèrent spontanément, marchèrent vers la croisée et prêtèrent une oreille plus attentive. Un second cri se fit entendre, le maréchal de Montmorency tressaillit et dit tout bas au maréchal de Cossé :

– C'est elle, c'est bien elle, madame la duchesse de Montmorency, ma chère femme. Écoutons s'il y a un troisième cri.

Mais au moment où ils prêtaient de nouveau l'oreille, ils entendirent le signal d'alarme de la sentinelle ; un bruit de pas et d'armes retentit sur le rempart, puis la tempête seule continua à mugir dans le silence de la nuit.

– Que veut dire dire cela ? s'écria Montmorency. Madame la duchesse s'est-elle arrêtée à temps, ou bien, forcée de s'éloigner par la sentinelle, n'a-t-elle pas proféré le troisième cri qui nous annoncerait notre mort.

– Je ne sais qu'en penser, répondit Cossé ; vos conventions avec elle à cet égard sont-elles bien certaines ?

– Oui, dit Montmorency. Si la duchesse est instruite de notre délivrance, elle doit pousser deux cris pour nous l'annoncer ; si elle est instruite de notre mort, elle en doit pousser trois ; et vous savez, Cossé, qu'après la promesse qu'elle m'a faite elle est femme à accomplir sa mission, quelle qu'elle soit.

– C'est juste, dit Cossé, et j'ignore comme vous si c'est la menace de la sentinelle qui l'a empêchée de pousser le troisième cri ; dans tous les cas nous voilà prévenus : la liberté ou la mort avant peu.

– C'est toujours la liberté, dit Montmorency avec un sourire d'amertume. Depuis si longtemps nous languissons dans ces murs qu'en sortir, fut-ce dans une bière, serait un bienfait pour moi.

– Mais mourir ici, reprit Cossé, dans cette sombre demeure, loin de nos enfants, de nos amis, loin du monde... S'éteindre obscurément et n'avoir pas même de tombeau, quand nous pourrions mourir bravement aux côtés de Damville les armes à la main... Oh ! Ce serait affreux et je ne puis le croire.

– Je crois, moi, dit Montmorency, que la cour de Henri III est la même que celle de Charles IX ; je crois que c'est encore Catherine de Médicis qui gouverne, et que le poison et l'assassinat sont toujours ses auxiliaires. Qu'avons-nous gagné à ce change-

ment de règne ? Une captivité plus resserrée ; nous avons demandé des juges, on nous a donné des geôliers. Charles IX avait promis d'instruire notre procès, Henri III nous le refuse. Nous ne connaissons pas le crime dont on nous accuse, le roi lui-même ne peut le prouver ; et craignant sans doute nos récriminations et notre vengeance une fois que nous serons libres, il veut nous faire mourir ici.

– Oh ! c'est impossible !...

– Voyez, Cossé, n'avez-vous pas remarqué les précautions dont on redouble à notre égard depuis quelques jours ? Les visites fréquentes du gouverneur, nos gardes doublés, et la défense à notre serviteur de sortir de notre prison et de circuler comme par le passé dans la Bastille ? Nous-mêmes, ne nous a-t-on pas interdit depuis trois jours nos promenades ?... Ah ! croyez-moi, mon ami, ces sévères avant-coureurs ne sont pas ceux de la liberté.

– Mais je ne puis croire à ce que vous me dites. Catherine est cruelle et vindicative, mais elle est prudente. Un Montmorency et un Cossé disparaissant tout à coup de ce monde laisseraient un vide que le cadavre du roi pourrait à peine combler. Damville et Thoré nous protègent encore à la tête de leurs armées, et le duc d'Alençon, lui-même, est toujours là pour nous défendre.

En ce moment, le serviteur dont ils venaient de parler entra précipitamment et d'un air troublé, leur annonça la visite du gouverneur. Cette visite les surprit, car à cette heure elle n'avait jamais lieu ; mais le domestique, continuant, leur dit avec beaucoup d'agitation :

– Il est là derrière la porte de l'escalier, au travers de laquelle j'écoutais pour apprendre quelque chose, depuis qu'on me défend de circuler dans le vestibule, et j'ai entendu...

Ici cet homme se tut et baissa la tête n'osant continuer.

– Achève, dit Montmorency, dis-nous ce que tu as appris et ne crains pas de nous tout dire, quoi que ce soit ; tu parles devant deux hommes qui ont affronté la mort sur plus d'un champ de bataille et qu'elle n'effrayera pas davantage sous ces voûtes.

– Ce n'est pas de votre mort qu'il parlait, mais de celle du maréchal Damville, répondit le domestique.

– Damville mort ! s'écrièrent les deux prisonniers.

– Et le duc d'Alençon prisonnier au Louvre, continua le vieux serviteur.

– Lui, notre protecteur, notre seul appui, dit Cossé avec abattement. Ah ! vous avez raison, Montmorency, ils vont nous égorger.

En ce moment le bruit de la porte qui s'ouvrait pour donner passage au gouverneur, les fit tressaillir. Par un mouvement, spontané ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre ; puis, entendant marcher vers eux, ils se serrèrent une dernière fois la main, prononcèrent à voix basse le nom de leurs épouses et de leurs enfants, et allèrent s'asseoir.

– Mourons en soldats et en gentilshommes, dit Montmorency.

– Je suis prêt, répondit Cossé en essuyant du revers de la main une larme que lui avaient arrachée les noms chéris qu'il venait de prononcer.

Laurent Testu, gouverneur de la Bastille, était un de ces hommes qui, élevés dans les cours, en ont pris la basse politesse en laissant de côté la véritable courtoisie qui y règne quelquefois. Orgueilleux et vain, mais ne pouvant payer de sa personne, qui

était fort disgracieuse, et au-dessous de ses prisonniers par la noblesse et le rang, il affectait avec eux un langage et des manières hypocrites, qui devenaient une sanglante ironie.

Il entra lentement, le chapeau à la main, et s'inclina à plusieurs reprises ; mais les maréchaux, tournant le dos à la porte, restèrent immobiles sur leurs sièges et gardèrent un profond silence. Étonné de cet accueil, Testu commença à prendre quelques soupçons, et examina autour de lui avec un œil de lynx s'il n'y avait pas quelque chose d'extraordinaire, puis jeta sur le domestique un regard interrogateur qui le fit reculer ; n'apercevant rien qui pût exciter ses inquiétudes, il s'avança vers les deux maréchaux et leur dit :

– Messeigneurs, je viens prendre vos ordres.

À ces paroles les deux maréchaux haussèrent les épaules et ne répondirent rien. Testu ne se laissa pas déconcerter par ce mouvement de mépris et continua en ces termes :

– Si l'un de vous, messeigneurs, avait à se plaindre de quelque chose relatif à la manière dont il est traité à la Bastille, il m'obligerait de me le dire, j'y ferais droit sur-le-champ à sa réclamation.

– Eh bien ! soit, s'écria le maréchal Cossé, qui, plus irascible que le duc de Montmorency, ne put se contenir plus longtemps, je me plains, je me plains violemment de ce que le roi ne m'ayant condamné à subir que la captivité de la Bastille, je sois forcé de subir encore votre présence, monsieur, vos airs et vos manières obséquieuses, jusqu'à l'insulte, votre langage humble et soumis, qui devient une ironie cruelle pour des gens dont vous êtes le geôlier.

Un éclair de colère, comprimé à l'instant brilla dans les yeux du gouverneur, mais il reprit avec un ton plus humble que jamais :

– Monseigneur, je ne puis attribuer l'amertume de vos paroles qu'à l'irritation que vous cause une captivité trop longtemps prolongée au gré de mes vœux, car le profond respect que j'ai témoigné à vos deux personnes ne peut être un outrage, mais bien la manifestation de l'estime que je fais de mes deux prisonniers, alliée à un devoir cruel à remplir. Si comme quelques-uns de mes prédécesseurs j'avais voulu m'armer de toute la sévérité dont mes fonctions me donnent le droit...

– Et qu'avez-vous fait de moins, monsieur ? Votre surveillance, sous des dehors de politesse, en a-t-elle été moins tyrannique ? Trois fois par jour, sous prétexte de nous saluer, vous êtes venu visiter notre prison. La nuit dernière, vous êtes entré troubler notre sommeil, sous prétexte encore de voir si nous reposions. Depuis trois jours, cet homme est renfermé avec nous et ne peut sortir dans la Bastille pour notre service. Les promenades sont supprimées, nos gardes sont doublés, toute correspondance nous est interdite depuis longtemps, et vous dites...

– Je dis que j'ai reçu des ordres et que j'ai dû les exécuter. Je dis que ces précautions n'ont pas été inutiles puisque cette nuit même, il y a une heure, un cri poussé sous les fossés de la Bastille a retenti jusque dans cet appartement.

À ces mots, le maréchal de Montmorency dressa la tête et regarda fixement Testu. Celui-ci soutint ce regard avec l'indifférence affectée d'un homme qui attache peu d'importance à ce qu'il vient de dire, et reprit lentement :

– Mais nous étions prévenus, et grâce au ciel nous savions tout.

- Quoi ! vous connaissiez la personne qui a poussé les cris ? dit Montmorency.
- Nous avons cet honneur.
- Et vous avez osé l'arrêter ?...
- J'ignore ce qui est advenu. Ma surveillance ne s'étend pas au-delà des fossés de la Bastille ; d'autres en sont chargés... Pour ce qui me concerne, la sentinelle a fait son devoir en donnant l'alarme et mettant en fuite la personne au moment où elle allait continuer sans doute.
- Continuer, s'écria Cossé. Vous le voyez, Montmorency, la sentinelle a empêché madame la duchesse de pousser le troisième cri : nous sommes perdus !
- Oui, dit Montmorency, c'est le signal de notre mort qu'elle voulait donner... Oui, je le comprends maintenant : la captivité du duc d'Alençon, la mort de Damville, ont assuré la nôtre... Catherine de Médicis veut couper l'arbre des Montmorency jusque dans sa racine, veut briser le drapeau des mécontents jusque dans sa lance.
- En entendant ces paroles échappées au maréchal de Montmorency, Testu changea de couleur, malgré son habitude de dissimulation.
- La mort de Damville !... La captivité du prince ! s'écria-t-il dans le plus grand trouble et comme cherchant autour de lui celui qui avait pu lui apprendre ces nouvelles. Qui vous a dit cela ? continua-t-il d'un ton de colère comprimé avec peine.
- Vous n'espérez pas sans doute l'apprendre de notre bouche ? dit Montmorency avec mépris.
- Pourtant je veux savoir...
- Vous ne saurez rien, dit Cossé, et nous ne sommes pas plus épouvantés de cette colère qui nous menace, que nous ne l'avons été de cette basse politesse qui nous insultait.
- Vous avez tort pourtant, messeigneurs, dit Testu, qui ne se connaissait plus, et si vous me poussez encore, je pourrai vous faire sentir que ma colère est funeste.
- Ah ! si vous l'aviez pu, vous l'auriez déjà fait, dit Cossé. Les ordres seuls de la cour vous ont enchaîné : ce n'est ni pitié ni respect de votre part, c'est crainte de perdre votre place.
- Eh bien ! Les ordres de la cour, puisque vous les connaissez si bien, m'enjoignent de prendre toutes les mesures que je croirai nécessaires pour que vous ne puissiez rien apprendre de ce qui se passe au-dehors. Le seul moyen sûr que je connaisse pour cela, c'est de vous séparer et de vous mettre chacun dans un cachot.
- Un cachot !... Un cachot !... Quoi ! Vous oseriez... Un Montmorency !...
- On y a bien mis un d'Armagnac ; il était d'aussi bonne maison que vous, monseigneur... Vous aurez le même si vous le désirez... Vous voyez qu'au milieu de ma colère je conserve ma politesse.
- Oh ! c'est infâme ! Atroce ! s'écria Cossé, et avant qu'une pareille mesure s'accomplisse...
- Elle va s'accomplir sur l'heure, dit Testu.
- Et portant un sifflet à ses lèvres, il en tira un son aigu et retentissant. La porte de la prison s'ouvrit aussitôt : des gardes, l'épée au poing, pénétrèrent dans la chambre et vinrent se ranger auprès du gouverneur, qui leur dit d'une voix brève :
- Saisissez ces deux hommes et entraînez-les.

– Lequel de vous osera porter la main sur des maréchaux de France? s'écria Montmorency.

Les soldats, qui avaient fait un mouvement, s'arrêtèrent à ces dernières paroles, consultant du regard le gouverneur. Celui-ci, craignant une hésitation qui pourrait entraîner à la désobéissance, leur dit aussitôt :

– Faites comme moi !

Et il s'élançait vers Montmorency, lorsque tout à coup un de ses officiers accourut, et, le retenant par le bras, lui dit quelques mots à voix basse :

– Elle ici ! À la bonne heure, murmura Testu : j'y vais.

Et d'un geste il fit sortir ses gardes et sortit lui-même de la prison sans dire un seul mot aux maréchaux, qui ne surent comment expliquer ce qui venait de se passer sous leurs yeux.

C'est que pendant la scène qui avait eu lieu entre eux et le gouverneur, une femme, malgré l'orage, était sortie par la porte secrète du Louvre, accompagnée d'un seul homme qui lui donnait le bras, et suivie de six autres hommes, cachés sous leur manteau. Cette femme avait pris la route de la Bastille, et arrivée au pont-levis, l'homme qui lui donnait le bras avait fait entendre un signal auquel on avait répondu. Aussitôt le pont s'était abaissé. Cette femme avait pénétré dans l'appartement du gouverneur, suivie de ses gens, et un officier était accouru prévenir de sa visite Testu, qui avait tout quitté pour aller la recevoir. Cette femme était Catherine de Médicis, à laquelle Henri III avait donné son favori Duguast pour le représenter ; les six hommes étaient ceux qui s'étaient chargés d'étrangler les deux maréchaux.

– Eh bien, monsieur le gouverneur, dit Catherine à Testu, après qu'il lui eut baisé la main à genoux : que font vos deux prisonniers ?

– Madame, ils étaient en pleine révolte au moment où Votre Majesté est arrivée.

– Auraient-ils tenté de s'échapper ?

– Je ne le suppose pas.

– Se douteraient-ils de quelque chose ?

– Ils ont appris, je ne sais par qui, la captivité de monseigneur le duc d'Alençon et la mort du maréchal Damville, et ce soir, on a surpris sous les remparts madame la duchesse de Montmorency, poussant des cris qui ne pouvaient être qu'un signal.

– Oh ! Dieu soit béni, j'arrive à temps, et j'ai bien fait d'affronter l'orage pour me rendre à la Bastille. Il faut en finir cette nuit.

– La mort du maréchal Damville s'est donc confirmée ?

– Nous n'avons eu aucune nouvelle du Languedoc, mais les trois jours de délai accordés par le roi mon fils sont écoulés, et je suis venue avec Duguast pour faire exécuter sa volonté. Vous allez nous y aider en ce qui vous concerne.

Testu s'inclina profondément, et en ce moment entra l'aumônier de la Bastille, que Catherine avait fait mander.

– Mon père, lui dit-elle, malgré l'alliance des maréchaux de Montmorency et de Cossé avec les huguenots, je ne puis croire qu'ils aient entièrement renié la religion catholique, apostolique et romaine. Veuillez vous rendre auprès d'eux et leur offrir les secours de votre ministère.

– Les maréchaux seraient-ils dangereusement malades ? demanda l'aumônier.

– Très malades, répondit Duguast en souriant ; en danger de mort. Ils n'ont pas une heure à vivre.

L'aumônier fit un geste qui prouva qu'il avait compris.

– Je vous recommande, mon père, dit Catherine, la plus grande discrétion dans cette conférence. Deux devoirs vous sont imposés dans la mission que vous allez remplir : sauver leur âme, si vous le pouvez, et recevoir leur confession pour tout ce qui pourra menacer le trône et la personne du roi... Un complot est formé, nous le savons. Un signal a été donné ce soir par la duchesse ; il faut pénétrer le fond de tout cela. Soyez adroit et actif pour le service de votre maître, Dieu vous l'ordonne et le roi vous en récompensera. Je vous attendrai ici, où après m'avoir répété tout ce qu'ils vous auront dit qui pourra nous intéresser, vous le consignerez par écrit.

– Mais, madame, Votre Majesté m'ordonne de violer le secret de la confession !

– Depuis combien de temps êtes-vous aumônier à la Bastille, mon père ?



– Depuis quatre ans, madame.

– Cet espace de temps suffit, mon père, lorsqu'on a rendu au roi un signalé service, pour obtenir une des riches abbayes de France. Pourtant, je ne voudrais pas forcer votre conscience, et si cette mission lui répugne trop, un autre prêtre...

– Madame, je me rends auprès des maréchaux.

L'aumônier sortit, et l'on vit un sourire errer sur les lèvres de Catherine, qui, reprenant bien vite son air grave et sérieux, s'adressa à Duguast, et lui dit :

– Chevalier, suivez-le avec vos hommes. Sont-ils prêts ?

– Toujours, madame.

– Vous donnerez le temps moral aux maréchaux de faire une confession générale. Mon fils et moi ne désirons leur mort que dans cette vie, et voulons user de clémence et de miséricorde pour l'autre. Pourtant si l'entretien se prolongeait par trop, vous rappelleriez monsieur l'aumônier, car il ne faut pas oublier que j'attends.

– Non, madame, répondit Duguast, et je ne mettrai pas votre patience à l'épreuve.

Il sortit aussitôt d'un pas délibéré en ordonnant à ses six hommes de le suivre. Le gouverneur se préparait aussi à marcher avec lui, mais Catherine le retint en lui disant :

– Restez, monsieur le gouverneur, nous allons terminer ensemble ce qui nous reste à faire pour mener cette affaire à bonne fin. Asseyez-vous à cette table et dressez procès-verbal de ce qui va se passer.

– Quoi, madame ! vous voulez que je constate que les deux maréchaux ont été étranglés par ordre du roi ?...

– Qui vous dit un mot de cela, monsieur ? Les deux maréchaux seront trouvés demain matin, au moment où l'on fera la visite de leur prison, pendus avec une corde, aux barreaux de leur croisée. Sur la table on recueillera un écrit adressé au roi, dans lequel ils font l'aveu de leur crime, et leur mort ne sera que la volonté de se soustraire au supplice qui les attend quand on aura instruit leur procès. Voici cet écrit, ajouta-t-elle en tirant un papier de sa poche et le présentant au gouverneur.

Celui-ci fit un mouvement de surprise en y jetant les yeux. L'écriture était imitée à s'y méprendre, et le papier était absolument semblable à celui qu'on avait fourni aux deux prisonniers de la Bastille. Pourtant Testu hésitait à écrire, et Catherine s'en apercevant lui dit de nouveau :

– Si vous ne vous sentez pas en état de faire cette rédaction, monsieur le gouverneur, je vais vous la dicter.

– Ce n'est pas cela qui m'embarrasse, madame, mais j'avoue que constater un fait pareil... Qui n'existe pas...

– J'ai bien assuré moi que vous étiez un de nos hommes de guerre les plus intrépides, quand je vous ai fait donner le commandement de la Bastille par mon fils. D'ailleurs le fait existera aux yeux de tous. Quand Duguast et ses gens reviendront, vous pourrez entrer, si bon vous semble, dans la prison des maréchaux, suivi de vos officiers, tout sera comme vous allez l'écrire et le signer.

– La famille des Montmonrency et des Cossé est puissante, elle pourra se livrer à des investigations, m'accuser auprès du roi.

– Je vous défendrai.

Et comme il restait immobile à sa place, Catherine reprit :

– La promesse d'une riche abbaye à l'aumônier de céans a réveillé, je crois, bien des ambitions ici ; soit, je puis les satisfaire toutes, monsieur le gouverneur. Hugues Aubriot, gouverneur aussi et de plus fondateur de la Bastille, a gémé longtemps dans ses cachots. Si vous vous comportez en bon et fidèle sujet du roi mon fils, j'engage

ma parole royale que pareille chose ne vous arrivera jamais. C'est la seule grâce que je sois disposée à vous accorder aujourd'hui.

Catherine en disant ces derniers mots avait lancé à Testu un de ces regards qui décelaient son âme tout entière. Testu terrifié prit sur-le-champ la plume et commença le procès-verbal ; mais à peine avait-il écrit quelques lignes, que des pas précipités se firent entendre dans le couloir qui précédait la pièce où se tenaient les deux interlocuteurs ; la porte s'ouvrit bruyamment, un officier, couvert de boue et de pluie, se précipita vers Catherine, et lui dit en lui remettant un billet :

– De la part du roi.

Cet officier était Souvré lui-même, qui, n'ayant voulu confier à personne le soin d'aller trouver Catherine de Médicis, était accouru lui apporter deux nouvelles importantes dans cette circonstance : l'une qui démentait la mort de Damville ; l'autre qui annonçait l'évasion de Monsieur.

En lisant le billet du roi, Catherine pâlit : – Damville vivant ! s'écria-t-elle, instruit de nos projets !... Et le duc d'Alençon échappé du Louvre !... Mais comment se fait-il ?...

– Le seigneur Bussy d'Amboise, dit Souvré, a arrangé cette évasion, et trompé tous les regards. Il paraît que Monsieur a pris aussi pour une offense personnelle le projet que vous aviez conçu contre les maréchaux.

– Lui aussi !... Mais tout le monde protège donc les Montmorency ?... Mais où s'est rendu le duc d'Alençon ? Que fait-il ? Quels sont ses projets ?... Parlez, parlez, monsieur de Souvré.

– Le duc d'Alençon est à Dreux, ville de son apanage, où il s'est arrêté. De là il a fait une proclamation dans laquelle il déclare qu'il va se réunir aux mécontents, délivrer la France du règne des favoris, et venger la mort de Lamolle et des maréchaux, de concert avec Damville.

– Oh ! tout est perdu si on ne l'empêche pas d'exécuter ce projet.

– Un seul homme le pourrait, et le roi le pense comme moi.

– Qui ?... Nommez-le.

– Le frère de Damville, l'ami du duc, le maréchal de Montmorency.

– Le maréchal !... Oui, vous avez raison... Quand le duc d'Alençon verra qu'on lui a fait grâce, qu'il est libre, quand celui-ci lui offrira de la part du roi d'autres concessions, peut-être... Oh ! mais que faisons-nous ici ? Pendant que nous délibérons, on exécute les ordres du roi, et déjà Duguast et ses gens... Ah ! Courons, courons. Testu, conduisez-nous, guidez-nous, pourvu que nous arrivions à temps !

Et tous trois descendirent d'un pas précipité et marchèrent vers la prison ; mais au milieu de la cour ils rencontrèrent l'aumônier qui revenait. Catherine poussa un cri et dit avec désespoir :

– Serait-il trop tard ?

L'aumônier s'avançant vers elle, lui dit aussitôt :

– Madame, les maréchaux ont repoussé les secours de mon ministère.

– Sont-ils morts ? demanda Catherine avec anxiété.

– Prévoyant que leur dernière heure était arrivée, ils m'ont dit qu'ils s'étaient préparés eux-mêmes.

– Mais sont-ils morts ? répéta la reine.

– Ils m’ont parlé en hérétiques, ils ont insulté le roi et vous-même ; et quant à leurs projets...

– Mais quand je vous demande s’ils sont morts, répondez-moi donc, monsieur ! dit Catherine d’une voix éclatante.

– Voyant que je n’en pouvais rien obtenir, répondit l’aumônier d’une voix tremblante, je me suis retiré et j’ai laissé faire au chevalier Duguast, comme vous me l’avez ordonné.

En ce moment on était arrivé au pied de la prison, car pendant ce dialogue Catherine n’avait pas ralenti sa marche, et l’on entendait un bruit terrible venant d’en haut. Souvré s’élança le premier, et voyant Duguast et ses gens qui cherchaient à enfoncer une porte, il leur cria d’une voix tonnante :

– Arrêtez !...

Mais Catherine, qui le suivait, s’écria au contraire :

– Continuez, brisez cette porte ; ils ne l’ouvriront pas s’ils savent que je suis ici. Ils ne voudront pas croire que Catherine de Médicis leur apporte la liberté.

On chercha de nouveau à ébranler la porte derrière laquelle, aidés de leur domestique, les deux maréchaux avaient transporté tout ce qu’ils avaient de meubles, aussitôt après le départ de l’aumônier.

– Défendons-nous en soldats, si nous le pouvons, avaient-ils dit ; inventons des armes, cherchons du fer, arrachons nos barreaux et vendons chèrement notre vie.

Pour avoir le temps d’exécuter leur projet, ils avaient barricadé la porte, comme nous venons de le dire, et cherchaient partout de quoi se défendre contre leurs assassins. Mais les précautions étaient trop bien prises par les geôliers. Ils ne trouvèrent rien dont ils pussent se faire une arme. Alors voyant que la porte allait céder sous les efforts des assaillants, ils se regardèrent une dernière fois avec désespoir, puis reprirent tout à coup cet air de majesté et de courage qui leur était habituel.

– Mourons ensemble bravement, Cossé, dit Montmorency, et à l’exemple de l’amiral Coligny, allons nous-mêmes ouvrir la porte à nos assassins.

Ils avancèrent tous deux et enlevèrent les meubles qu’ils avaient entassés. La porte roula à l’instant sur ses gonds, et les maréchaux virent à la lueur des torches Catherine de Médicis, qui, le sourire sur les lèvres, s’avançait gracieusement vers eux. Elle était suivie de Souvré et de Testu. Duguast et ses assassins avaient déjà disparu.

– Tout beau, mes nobles cousins, leur dit Catherine en pénétrant dans leur chambre, vous me forcez donc à faire le siège de votre prison en venant vous ouvrir les portes et vous apporter la liberté ! La liberté est pourtant une belle dame pour laquelle de galants chevaliers tels que vous devraient avoir plus de courtoisie.

Les maréchaux restèrent stupéfaits à ces paroles, si étranges dans la bouche de la reine mère, et doutant encore si c’était une nouvelle ironie ou une réalité, ils crurent prudent de garder le silence et d’attendre l’explication entière de ce qu’il venait de leur être dit.

Catherine reprit aussitôt : « Ce langage vous étonne, mes nobles cousins ; vous savez pourtant combien j’estime votre caractère et votre courage, et quelle affection sincère je tous porte. Jusqu’ici les circonstances n’ont pas permis au roi mon fils de vous rendre à vos familles et à la France qui réclame vos services ; mais dès qu’il l’a pu, il a cédé à mes prières en concluant cet acte de justice, et je suis accourue ouvrir

moi-même les portes de votre prison, afin d'être la première à vous annoncer cette heureuse nouvelle. Vous allez quitter la Bastille sur l'heure et vous rendre auprès du roi mon fils. »

La surprise, la joie rayonnèrent sur les traits des maréchaux, qui pourtant, incertains encore, restaient muets à ces paroles ; mais ayant jeté les yeux sur la noble et loyale figure de Souvré, qu'ils savaient être leur ami, et voyant qu'elle exprimait la plus douce satisfaction, ils se précipitèrent aux pieds de Catherine et lui baisèrent la main.

Catherine s'empressa de les relever avec une grande apparence de bonté et leur dit :

– Le roi ne met qu'un prix à votre liberté ; c'est qu'en sortant de la Bastille vous accepterez la mission qu'il va vous confier pour le bien de son service et le salut de son trône.

– Madame, répondit Montmorency, quand Henri III ne serait pas notre maître, nous devons tout notre sang, tout notre courage, tous nos biens à celui qui nous tire de cette terrible prison. Parlez, madame, et si c'est à la tête de ses armées qu'il nous envoie, nous saurons vaincre ou mourir pour lui.

– Heureusement, nous sommes en paix avec l'Europe, dit Catherine ; il n'y a que la guerre des huguenots qui désole la France ; guerre impie, guerre sacrilège, plus funeste que celle que nous ferait l'étranger ; mais vous ne pouvez être envoyés pour combattre Damville.

Ce mot réveilla les souvenirs des maréchaux. Montmorency courba la tête, et d'une voix émue prononça ces paroles :

– Mon pauvre frère !... Je suis sûr, madame, qu'il est mort bravement.

– Mort !... Mais il existe encore, plus menaçant, plus entreprenant que jamais.

– Il se pourrait ?

– Le bruit de sa mort s'était en effet répandu, et, je le vois, a pénétré jusqu'à vous ; mais la nouvelle est démentie, et nous sommes certains que le maréchal Damville vit toujours.

– Ah ! merci, merci, madame. Des deux nouvelles que vous nous apportez, celle-ci n'est pas la moins précieuse. Mais parlez, que pouvons-nous faire pour reconnaître....

– La paix avec Damville.... Vous le pouvez. Écoutez-moi. Damville et Thoré ont levé l'étendard de la révolte contre le roi et la religion. Dans le commencement du règne de mon fils, ces deux hommes n'ont cessé de le menacer, s'il ne vous rendait pas à la liberté ; le roi, disposé à le faire dès son avènement au trône, a dû s'arrêter devant cette menace : il eût cédé à la prière du dernier de ses sujets, il a dû résister à la volonté d'un puissant rebelle. C'est Damville qui, mieux que le roi, a rivé sur vous les verrous de la Bastille. Depuis quelque temps cependant, les menaces avaient cessé, et le roi a cru pouvoir faire, sans déshonneur, ce qu'il avait résolu depuis longtemps à votre égard. Mais il y a quelques jours, soit que le roi parlât moins de vous, soit qu'il n'en parlât qu'avec la réserve que commandaient ses projets, on a répété, commenté, défiguré son silence et ses paroles, et l'on a répandu le bruit que vous deviez être immolés par son ordre à la Bastille.

Un moment de silence succéda à ces paroles. Les deux maréchaux repassaient dans leur mémoire les scènes étranges qui avaient eu lieu et que démentait le langage qu'on leur tenait en ce moment, tandis que Catherine, levant audacieusement la tête et

fixant Testu de son regard terrible, le forçait à faire un signe énergique de dénégation. Au bout de quelques minutes, elle reprit :

– Henri III et Catherine de Médicis ordonner le meurtre, l’assassinat d’un Montmorency et d’un Cossé!... Faire périr obscurément dans un cachot deux hommes dont les noms remplissent l’Europe et dont elle eût demandé compte?... Et quand ils l’auraient voulu, quand ce projet honteux et criminel eût été conçu par eux, comment l’auraient-ils pu faire exécuter? Quel est l’homme, depuis le plus noble jusqu’au plus vilain, depuis le plus riche jusqu’au plus pauvre, qui eût osé porter le poignard sur la poitrine de celui qui lui eût jeté ce grand nom, Cossé ou Montmorency?... C’était absurde pour les assassins, c’était infâme et calomnieux pour nous, et pourtant ce bruit s’est accrédité, plusieurs personnes ont eu la faiblesse d’y ajouter foi, et entre autres.... Vous auriez peine à le croire.... Le duc d’Alençon lui-même.

– Le duc d’Alençon!...

– Oui; depuis quelque temps brouillé avec le roi, il était l’objet d’une sévérité peut-être injuste; Henri lui avait donné le Louvre pour prison. Hier, il s’est évadé du Louvre, s’est rendu à Dreux, ville de son gouvernement, et de là, après avoir annoncé son alliance avec Damville, il a prétexté pour principale cause de sa révolte, votre assassinat, mes nobles cousins.... La nouvelle m’en est parvenue à la Bastille, au moment où, le cœur plein de joie, j’accourais moi-même vous apporter la liberté.

Et maintenant, continua Catherine d’un ton grave, je n’ai pas besoin de vous faire entrevoir les malheurs qui résulteront pour le roi et pour la France d’une alliance entre Damville et le duc d’Alençon. Je ne vous parle pas de ma douleur de mère en me voyant ainsi placée entre mes deux fils. Je n’invoque que l’intérêt du trône et de la religion, et je n’ai plus à vous dire ce qui vous reste à faire. Allez, allez tous deux auprès du duc; je vous y accompagnerai moi-même; présentez-vous à lui, dites-lui ce qui vient de se passer.... Pas autre chose.... Sondez ses projets, écoutez ses griefs et ramenez-le, ainsi que Damville, à la cause du roi, inséparable de celle de Dieu.

– Oui, messeigneurs, dit Souvré, qui pour la première fois prenait la parole, depuis qu’ils étaient en présence. Le roi compte sur votre influence et vos bons offices dans cette affaire. Monseigneur le duc d’Alençon et le maréchal Damville doivent également écouter deux hommes qui leur sont si étroitement liés par le dévouement et la parenté. Sa Majesté est prête à faire toutes les concessions honorables que pourraient exiger son frère et le maréchal. C’est vous qui les réglerez après avoir reçu ses instructions. Partez donc, dès demain, messeigneurs, et croyez aux conseils de Souvré, dont le dévouement et l’estime à vos personnes vous est connu depuis longues années.

– Monsieur de Souvré, répondit Montmorency, nous sommes prêts à suivre le conseil qui nous est donné par une bouche si loyale, heureux de voir briser nos fers pour servir encore la France, à laquelle nous avons dévoué notre vie. Dans le premier moment de joie que nous a causé la nouvelle de notre délivrance, nous n’avons vu que notre liberté, et notre cœur vous en est reconnaissant, madame, quelles que soient les circonstances étranges qui l’ont précédé. Mais nous ne devons pas sortir ainsi de la Bastille. Deux maréchaux de France ne peuvent pas plus devoir la grâce que la liberté à la faveur ou à la prière. Deux maréchaux de France qu’on jette ainsi dans une prison sont coupables ou innocents. Dans le premier cas, ils ne méritent pas de grâce, ils n’en veulent pas. Dans le second, leur innocence doit être reconnue, et bien que nous

ayons un pied hors de la Bastille et l'autre dedans, nous sommes résolu à rentrer dans notre tombeau, si l'on ne nous accorde aussi à nous la condition que nous allons faire.

– Que demandez-vous donc ? dit Catherine avec inquiétude.

– Justice, madame : on nous a promis d'instruire notre procès, on doit l'avoir fait. La faveur et la grâce royale nous sont précieuses sans doute, mais toute la puissance du roi ne va pas jusqu'à nous rendre innocents si nous sommes coupables. Elle enlève la peine, le crime reste avec la félonie ; nous voulons que tout disparaisse à la fois. Nous demandons donc à Sa Majesté et à vous-même un arrêt solennel du parlement, qui proclame à la face de la France notre innocence et l'injustice des peines que nous avons subies.

– Vous l'aurez dès demain, messeigneurs, dit Catherine, respirant plus à l'aise.

– Dès demain nous vous suivrons auprès du duc d'Alençon, dit Montmorency.

– Monsieur le gouverneur, s'écria à l'instant Catherine, courez et veillez à ce qu'on rende à mes deux cousins les honneurs qui sont dus aux deux premiers maréchaux de France, aux deux plus nobles noms après celui du roi.

Testu s'empressa d'obéir, et bientôt les maréchaux passèrent dans les cours, au travers d'une double haie de soldats, qui abaissaient leurs armes pour leur rendre les honneurs militaires, et aux sons de fanfares guerrières qui ne cessaient de retentir au milieu de la nuit. L'orage était passé, le ciel bleu scintillait d'étoiles. Les prisonniers aspirèrent l'air et l'espace avec volupté, et Montmorency se penchant à l'oreille de Cossé, lui dit tout bas : Nous avons bien entendu : la duchesse ne devait pousser que deux cris pour notre délivrance.

Telle fut la manière dont les maréchaux de Montmorency et de Cossé sortirent de la Bastille. Catherine de Médicis, venue exprès pour ne rapporter que deux cadavres, emmena avec elle les deux seigneurs en triomphe. Elle les conduisit sur l'heure auprès de Henri III, que Duguast était allé prévenir à l'avance. Henri, troublé au dernier point de l'évasion de son frère, parcourait son palais au sein de la nuit, donnant des ordres contradictoires et sans suite, prescrivant de rassembler les troupes, de barricader les portes, de faire fortifier Saint-Denis, et disant à tout gentilhomme de courir après le duc d'Alençon et de le ramener mort ou vif ; ce à quoi répondit sagement le duc de Montpensier par un mot qui a fait proverbe pendant tout le règne de Henri III : « *Entre l'ongle et la chair, il ne faut pas mettre le doigt.* »

Faible tête de roi que celle de Henri, qui voyait d'un œil indifférent le soulèvement d'une partie de son peuple en Languedoc, et qui, aux premières nouvelles de l'évasion d'un seul homme, perd la raison de peur, et tremble comme si une armée était aux portes de Paris.

Dans sa frayeur, il accueillit les deux maréchaux comme les sauveurs de son trône : et non moins dissimulé que sa mère, il accabla de caresses et de protestations ceux dont il avait ordonné la mort trois jours avant en jouant avec son chien. L'arrêt du parlement qui proclamait l'innocence de Montmorency et de Cossé, et les lettres patentes du roi qui annulaient leur captivité furent rendues publiques en audience solennelle dès le lendemain. Le même soir, la reine mère et les maréchaux partirent pour la Touraine, à l'effet de s'aboucher avec le duc d'Alençon. La position que ce dernier avait prise était en effet dangereuse pour Henri. Allié avec Casimir de Savoie, le prince de Condé, Thoré et Damville, il menaçait la France d'une invasion réelle. Le

trône de Henri III était plus en péril que jamais ; mais comme tous les gens faibles, ce monarque crut avoir montré assez d'énergie d'un côté pour les quelques heures qu'il avait passées à donner des ordres sans suite, assez de prudence de l'autre en envoyant sa mère et les maréchaux auprès du duc d'Alençon, et s'endormant dans cette sécurité trompeuse, il se livra de nouveau aux plaisirs qu'il goûtait avec ses favoris et aux dévotions outrées qui ne trouvaient pas une seule dupe dans son royaume.

La reine mère et les maréchaux furent bientôt auprès du duc d'Alençon, et entamèrent avec lui des négociations qui restaient indécises. Thoré venait d'entrer en France, à la tête d'un corps de reîtres, pour opérer sa jonction avec les confédérés au-delà de la Loire. Le duc de Guise était le seul qui pût s'y opposer avec la faible armée qu'il commandait en Champagne, et Monsieur espérait qu'il ne le ferait pas. En effet, Bussy d'Amboise avait tenu sa promesse, et aussitôt après son évasion avec son maître, il avait écrit au duc ce qui se passait et quels étaient leurs projets. Mais le duc de Guise, déjà détourné de toute alliance avec Monsieur, par les conseils du cardinal son frère, ne put consentir à se ranger sous le drapeau des huguenots, lui qui en était l'ennemi le plus déclaré. Il ne voulut donc rien répondre au billet dû Bussy, et cherchant à étouffer dans son âme le ressentiment qu'il éprouvait contre Henri III, il résolut de bonne foi de défendre son trône et d'arriver seul, à force de valeur et d'actions éclatantes, à ce poste éminent qu'il enviait et qu'il avait demandé pour toute récompense à Monsieur en s'unissant à lui. L'occasion se présentait d'elle-même par l'invasion de Thoré. Il écrivit au roi pour demander des secours, promettant de tenir en échec l'armée ennemie jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés. Il fit mieux : avec ses faibles forces, il remporta une victoire. Marchant, avec une audace qui ne pouvait être soutenue que par le fanatisme religieux, au-devant de Thoré, il le joignit et l'attaqua vivement près de Langres. Cette journée le plaça au premier rang des capitaines de l'époque. Déployant une valeur qui allait jusqu'à la témérité, une tactique savante, il fit un héros de chacun de ses soldats ; il battit Thoré et remporta de plus, comme marque ineffaçable de sa victoire, cette noble cicatrice à la joue, qui lui fut faite par une arquebuse, et qui lui mérita le surnom de *Balafre*, que la France entière lui donna dès ce moment. Heureux et fier de son triomphe, il en instruisit la cour et pria de hâter l'arrivée des secours qu'il avait déjà demandés. Dans la position où il se trouvait, dans les circonstances qui avaient lieu, avec les places qu'il soumettait, il pouvait finir la guerre dans cette campagne et forcer les huguenots à demander la paix. Il était plein d'espérance et de joie, il touchait au but. Mais Henri III, soit qu'il eût connaissance des projets du duc de Guise, soit qu'il appréhendât ses succès, soit qu'il ressentit au fond de l'âme une haine invincible, ne répondit à aucune de ses lettres, et, n'envoyant pas de secours, condamna le duc à l'inaction. Guise frémissait de rage et attendait pourtant avec un reste d'espoir ; mais voyant que rien n'arrivait, il ne mit plus de bornes à sa colère. Il publia tout haut ses plaintes, dit ses appréhensions sur les motifs du roi, qu'il soupçonnait plus huguenot que catholique, écrivit à ses deux frères, à Rosières, à Leclerc, qui excitèrent à leur tour tous les catholiques. Bientôt une réprobation universelle s'éleva contre Henri III. Ce dernier, laissant le soin de cette grande affaire à sa mère et aux maréchaux, qui n'avaient pu encore obtenir qu'une trêve de sept mois, était plongé dans l'orgie et les plaisirs si honteux que l'histoire n'ose en dire le nom. Elle a flétri de celui de *mignons* les jeunes seigneurs

qu'on n'appelait d'abord que les favoris du roi. C'étaient ceux que nous avons déjà nommés, auxquels s'étaient joints quelques autres présentés à la cour par Villequier, intendant secret des plaisirs de son maître. C'était tous les jours nouvelles fêtes, nouveaux tournois, nouvelles mascarades, nouveaux scandales, nouvelles dépenses, nouveaux impôts levés pour les fantaisies des mignons ; et nouvelles insolences de leur part, nouvelles plaintes, nouveaux murmures de la part des bourgeois et du peuple¹⁰. Henri méprisait ces plaintes et ces murmures, qu'il ne trouvait pas dangereux pour leur objet ; mais ceux qu'excitait le reproche de religion lui parurent graves, et ce fut alors qu'il mêla à ses orgies du soir ces dévotions absurdes du matin qui étaient plus scandaleuses encore.

Pendant ce temps, Leclerc et Rosières, qui recevaient des instructions du duc de Guise, tenaient fidèlement le pacte qu'ils avaient conclu à Reims. Leclerc excitait sans cesse le peuple et la bourgeoisie contre le roi et ses mignons, Rosières publiait ses épigrammes que la bourgeoisie apprenait au peuple, que la noblesse répétait tout bas, et qui renversent plus sûrement un trône en France que la conspiration la mieux ourdie. La conspiration manque, on est puni ; l'écrit reste dans la mémoire s'il est passé au pilon.

Ainsi, après les premières démonstrations religieuses du roi, après ses caresses au clergé et aux catholiques, on trouva affichés et répandus dans tout Paris, comme cela avait déjà eu lieu une première fois, les quatre vers suivants :

CONSEILS DE CATHERINE DE MÉDICIS À SON FILS HENRI III

Cherche d'avoir d'homme le droit renom,
Mais les effets et justes œuvres, non.
Fay seulement cela dont tu verras
Que recevoir du profit tu pourras.

Comme la première fois que les titres du roi avaient été publiés, ce quatrain produisit une grande sensation, et la cour en devint furieuse. Mais l'auteur échappa encore aux recherches, et au moment où l'on oubliait déjà ces quatre vers, pour songer à autre chose, Rosières lança le distique suivant de la même manière :

PRÉCEPTÉ DE HENRI III EN RÉPONSE AUX CONSEILS DE SA MÈRE

Il faut paraître homme de bien
Et cependant ne valoir rien.

L'histoire et les écrits du temps n'ont pu définir d'une manière certaine le caractère de Henri III à l'endroit de ses dévotions. Serait-ce que ce prince ne se livra à ces

¹⁰ Entre autres passages, le journal du roi Henri III, par l'Estoile, contient celui-ci : « Cependant le roi faisait joutes, ballets et tournois, et force mascarades, où il se trouvoit ordinairement babillé en femme, ouvroit son pourpoint, et découvroit sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que le portoient les dames de la cour : et estoit bruit que sans le décès de messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, son beau-père, mort peu auparavant, il auroit dépensé au carnaval, aux jeux de mascarades, deux ou trois cent mil francs. »

vaines démonstrations que pour faire croire aux catholiques mécontents qu'il était sincèrement religieux ; serait-ce que, comme les hommes faibles d'esprit et corrompus de cœur, il crut pouvoir racheter ses débauches et ses méfaits par des pratiques extravagantes et superstitieuses. Quoi qu'il en soit de son hypocrisie calculée, ou de sa superstition ridicule, tel fut le spectacle constant qu'il donna durant tout le cours de son règne, tels furent les scandaleux excès des deux genres par lesquels il profana le trône de France.

Continuant donc son système, et peut-être pour répondre aux vers de Rosières, il redoubla l'éclat et l'austérité des cérémonies religieuses dont ce dernier ne laissa pas passer une seule sans la flétrir.

« Le roi institua, dit le journal de l'Estoile, et érigea une nouvelle confrérie qu'il fit nommer des pénitents, de laquelle lui et ses mignons se firent confrères, et y fit entrer plusieurs gentilshommes et autres de sa cour, y conviant les plus apparents de son parlement de Paris, chambre des comptes et autres cours et juridictions, avec bon nombre des plus notables bourgeois de la ville ; mais peu se trouvèrent qui se voulassent assujettir à la règle, statuts et ordonnances de ladite confrérie, qu'il fit imprimer en un livre, le titrant de *Congrégation des pénitents de l'Annonciation Notre-Dame*, pour ce qu'il disoit avoir toujours eu singulière dévotion envers la vierge Marie, mère de Dieu ; de fait il en fit les premiers services et cérémonies le jour de la fête de l'Annonciation, auquel jour fut faite la solennelle procession desdits confrères pénitents, qui vinrent sur les quatre heures après midy au couvent des Augustins, en la grande église Notre-Dame deux à deux, vêtus de leurs accoutrements tels que les *Battus de Rome, Avignon, Thoulouze*, et semblables, à savoir de blanche toile de Hollande, de la forme et façon qu'ils sont dessinés dans le livre des confréries¹¹. En cette procession le roi marcha sans garde ni différence aucune des autres confrères, soit d'habit, de place ou d'ordre ; le cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne, son frère, était maître des cérémonies, et frère Emont Auger, jésuite (bateleur de son premier métier, dont il gardait toujours les bouffonneries) avec un nommé du Peyrat, Lyonnais, conduisait le demeurant ; les chantres du roi et autres marchaient en rang, vêtus du même habit, en trois distinctes compagnies, chantant mélodieusement la litanie en faux-boudon. Arrivés à l'église Notre-Dame, chantèrent tous à genoux le *Salve Begina* en très-harmonieuse musique, et ne les empêcha la grosse pluie, qui dura tout le long de ce jour, de faire et achever, avec leurs sacs tous percés et mouillés, leurs mystères et cérémonies commencées. »

Je n'ai cité ce fragment du journal de Henri III, écrit avec une telle naïveté que la vérité y apparaît à chaque ligne, que pour donner une idée de ce qui se passait à cette époque. Ce récit, malgré l'empreinte railleuse qu'il respire, est fait par un des partisans de ce monarque. Qu'on juge de ce que devaient dire et penser ses ennemis. Quand la pluie inonda Paris au milieu du trajet de la procession, les bourgeois et le peuple battirent des mains et crièrent tout haut que c'était une manifestation céleste contre tant d'hypocrisie. Puis, riant à l'envi des tournures grotesques des pénitents, surtout des gens de la cour enfermés dans ce sac, ils les accueillirent avec des huées ; mais Henri, prenant tout cela en patience, ordonna de continuer la marche sans qu'un

11 Absolument le même que revêtent encore les confréries des pénitents blancs du midi de la France.

seul des assistants quittât son rang pour se mettre à l'abri, faisant circuler dans le peuple que, si c'était une pénitence que Dieu leur imposait pour leurs péchés, ils devaient la subir jusqu'au bout, et qu'il en donnerait l'exemple le premier. Cette action et ce langage émurent le peuple et les bourgeois, qui suivirent dévotement le cortège jusqu'à Notre-Dame.

Là, ils entendirent de bonne foi et avec recueillement ce chant du *Salve Regina*, que le chroniqueur nous dit avoir été si harmonieux. Pendant ce temps deux hommes, enveloppés de larges manteaux et perdus au milieu de la foule, s'étaient rencontrés et reconnus à Notre-Dame. Du regard ils s'étaient compris, et tous deux prenaient en pitié cette cérémonie, qui n'était à leurs yeux qu'une comédie scandaleuse et une profanation. Lorsqu'ils virent le peuple se laisser prendre à ces démonstrations, ils sortirent spontanément de la basilique, comme pour protester par leur absence, et une fois engagés dans les rues étroites et tortueuses qui avoisinaient l'église Notre-Dame, ils ralentirent le pas et se communiquèrent leurs réflexions. Ces deux hommes étaient, l'un l'abbé de Rosières, l'autre le moine Poncet, de l'ordre des Dominicains, prédicateur fougueux et parfois éloquent, et qui dans ce moment-là prêchait le carême à Notre-Dame même.

– Eh bien ! monsieur l'archidiacre, dit-il avec véhémence, vous venez de les voir ces hypocrites ! Ils ne craignent pas d'outrager Dieu face à face, et de profaner les saintes coutumes de notre religion.

– Oui, répondit Rosières, j'ai vu et reconnu comme vous, malgré le voile épais qui leur cachait le visage, les débauchés de la cour qui suivaient le roi et qui, j'en suis sûr, riaient sous cape, tous les premiers, des dupes qu'ils allaient faire.

– Et les flammes de l'enfer ne sont pas sorties sous leurs pieds pour les consumer à nos yeux !...

– Il a tombé trop de pluie pour ça. L'eau du ciel eût éteint le feu de l'enfer, dit l'abbé en souriant ; mais s'il est des gens qui méritent la damnation éternelle, ajouta-t-il d'un ton grave, ce sont certes ceux qui se font un jeu des choses les plus saintes ; ce sont ceux pour qui tout est sacrilège, c'est surtout celui qui les commande et qui oubliant les soins de son royaume, indifférent aux victoires comme aux revers, se laisse abreuver de honte par les huguenots, voit couler le sang de son peuple, périr la religion, et marche d'un pas égal à la débauche comme à l'église.

– Oh ! oui, qu'il soit damné celui-là, et tous ses mignons avec lui !... Celui-là qui égare le peuple par ses faux semblants de piété, de mortification et de pénitence, celui-là qui vient de parcourir des rues, les cendres sur la tête, la discipline à ses côtés, et qui a fait préparer au Louvre, pour lui et ses compagnons, une nuit de débauche et d'orgie ; je le sais, moi.

– Mais, en attendant qu'il brûle dans l'autre monde, il nous fait souffrir comme des damnés dans celui-ci, dit Leclerc, qui ayant suivi de loin Rosières, venait sans façon se mêler à la conversation. Est-ce que cette nuit de débauches ne pourrait pas être leur dernière nuit ?

– À moins d'un miracle du ciel, répondit tranquillement Rosières, je ne le pense pas. La main de l'homme qui voudrait le tenter serait imprudente et folle. Dieu se sert du peuple pour châtier les rois, c'est le peuple seul qui peut faire justice.

– Mais la plume inconnue qui poursuit le roi et ses mignons ne laissera pas passer cette profanation sans lui écrire, dit Leclerc.

– Je l’espère, dit Rosières, affectant un air d’indifférence, et cette fois elle peut désillusionner le peuple et lui montrer la vérité.

– Cela ne suffit pas, dit Poncet. Sans doute ces épigrammes anonymes qu’on répète partout servent à éclairer le peuple et à faire détester les mignons ; mais aujourd’hui ce n’est pas assez. Ils se sont attaqués à Dieu au grand jour par leur hypocrisie, c’est au grand jour qu’il faut leur répondre.

– Et qui l’osera ? dit Leclerc.

– Moi, dit le moine, moi qui suis roi aussi dans l’église, comme Henri l’est au Louvre. Il a offensé Dieu, le ministre de Dieu doit venger l’offense. De la chaire de vérité, la vérité seule doit sortir ; demain je dirai tout à mon auditoire, demain je signalerai le scandale ; demain je maudirai.

– C’est trop tôt, dit Rosières.

– C’est trop tard, reprit Poncet, car le scandale est toujours trop long.

– Mais le roi tirera vengeance de cette offense.

– Il ne l’osera pas.

– Et s’il l’osait ?

– Il n’y a plus de martyrs à Rome, il y en aurait à Paris.

Rosières serra la main du moine avec un attendrissement mêlé d’admiration, tandis que Leclerc lui disait tout bas :

– Laissez-le donc faire, cela profite toujours à votre cause.

En ce moment ils entendirent du monde venir de leur côté. C’était le peuple qui sortait de la cérémonie ; ils se séparèrent aussitôt. Le moine marcha au-devant de ceux qui arrivaient et les força à se courber pour recevoir sa bénédiction. Rosières et Leclerc s’en allèrent chez ce dernier, d’où ils ne sortirent que quelques heures avant le jour.

Le lendemain, on lisait dans tout Paris les vers suivants, qui s’adressaient au bon sens du peuple :

*Après avoir pillé la France
Et tout le peuple dépouillé,
N’est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d’un sac mouillé ?*

Le même soir, le révérend père Poncet monta en chaire pour continuer ses prédications du carême à Notre-Dame. L’auditoire, plus nombreux que de coutume à cause de la cérémonie de la veille, attendait la parole sacrée avec un recueillement profond. L’orateur commence : il choisit pour texte la véritable piété. Son sermon est d’abord doux et consolant ; mais, s’animant par degrés, il jette à ses auditeurs le mot hypocrisie, dont il fait une description hideuse, puis tout à coup il désigne comme exemple la nouvelle confrérie inaugurée la veille, l’appelle *la confrérie des hypocrites et des athéistes*, à la stupéfaction générale de l’auditoire, et continue à verser sur elle les foudres de son éloquence et de son indignation. L’histoire nous a conservé le passage le plus saillant de ce sermon, celui évidemment où le père Pon-

cet, s'adressant au peuple, a voulu se faire comprendre de lui par la simplicité et le cynisme de l'expression :

« J'ai été averti de bon lieu, dit-il, qu'hier au soir, vendredi, de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pénitens, et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque, et vous portez par contenance un fouet à votre ceinture! Ce n'est pas là, de par Dieu, où il faudroit le porter; mais sur votre dos et sur vos espales, et vous en étriller très bien; il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. »

Le rire et l'indignation éclatèrent à la fois dans l'assemblée. Des cris de toute espèce furent poussés, et le sermon resta interrompu quelque temps. Le moine Poncet n'en resta pas là : du geste il commanda le silence, et reprit son sermon avec plus de véhémence que jamais. Mais cette fois il se livra à toute son éloquence, et après avoir parlé au peuple, il parla à la noblesse, et termina ce sermon, qui est demeuré célèbre, au milieu du tumulte des passions qu'il avait su exciter au dernier degré. Leclerc et l'abbé de Rosières étaient au nombre des auditeurs. Ils attendirent le moine au sortir de l'église, et après l'avoir félicité sur son courage et sa mâle éloquence, ils l'engagèrent à quitter Paris sur-le-champ.

– Moi, fuir! s'écria Poncet.

– À l'heure qu'il est, le roi est instruit sans doute de ce que vous venez de faire.

– Que m'importe?

– Il va sévir contre vous.

– J'attends.

Et sans vouloir en entendre davantage, il quitta Rosières et Leclerc et rentra dans sa modeste demeure.

En effet, les seigneurs de la cour qui n'avaient vu dans le sermon du moine qu'une occasion de se faire bien voir du roi en se transformant en dénonciateurs, étaient arrivés au Louvre répéter ce qu'ils avaient entendu. En ce moment, Henri III et ses mignons se livraient à leurs saturnales. Le roi avait été furieux du quatrain que Rosières avait affiché dans Paris, et ce qui avait redoublé sa colère était l'impossibilité d'en connaître l'auteur pour le punir. Il avait ordonné les perquisitions les plus promptes et les plus minutieuses pour le découvrir, et avait passé la journée à témoigner son dépit. Les mignons, pour le distraire, avaient arrangé cette nouvelle orgie, et Henri, avec l'insouciance de son caractère, se livrait dans le plus grand abandon aux plaisirs qu'on lui offrait, lorsque les seigneurs firent irruption jusque dans le sanctuaire et vinrent raconter au roi l'affront public qu'on venait de lui faire, ainsi qu'à ses mignons. À cette nouvelle Henri, déjà échauffé par les vapeurs du vin, entra dans un paroxysme de fureur et s'écria :

– Ah! enfin je le connais, celui-là; il va payer pour tous les autres. Vite, qu'on dépêche quelqu'un, qu'on s'empare de ce moine, et qu'il soit pendu sur l'heure, dans l'église même de Notre-Dame, au-dessus de la chaire qu'il a profanée!

Tous les mignons approuvèrent cette résolution, et c'était à qui donnerait des instructions pour mieux pendre le moine, excepté pourtant Despernon, qui, après s'être fait conter en détail tout ce qui s'était passé au sermon, et ayant entendu la crudité des paroles du moine qu'on n'avait pas osé répéter au roi, se prit à rire de si bon cœur,

que Henri III et ses mignons s'interrompirent pour lui demander la cause de cette folle gaieté. Despernon leur répéta à son tour ce qu'on venait de lui dire, et s'amusa à contrefaire le moine Poncet dans sa chaire, avec des réflexions si comiques, que tous les assistants imitèrent son hilarité. Mais Henri III, reprenant sa colère, en revint à sa première proposition, et Despernon s'écria aussitôt :

– Ah! sire, je demande sa vie. Par la mort de cet homme tous tuez la poule aux œufs d'or. Ce moine vient de nous faire rire tous de si bon cœur!... Si vous l'envoyez dans l'autre monde, il ne pourra plus nous faire rire dans celui-ci, et l'occasion doit se représenter.

– Tu plaisantes toujours, dit Henri III en caressant la barbe de Despernon, même sur les choses les plus sérieuses.

– Ce serait chose sérieuse en effet, dit le président Achille de Harlay, qui, entré depuis quelques minutes sans qu'on se fût aperçu de sa présence, attendait le moment où le roi tournerait les yeux vers lui, ce serait chose sérieuse que d'agir ainsi que Votre Majesté vient de le dire dans un premier moment de colère; faire pendre ce prêtre dans Notre-Dame, sans autre forme de procès, ce serait outrager à la fois la sainteté de l'église et les droits de votre parlement, toujours prêt à rendre bonne justice.

Surpris de la présence inaccoutumée du président de Harlay à cette heure et dans cette réunion intime, le roi et ses mignons demeurèrent un instant interdits, et Henri, ne pouvant cacher un mouvement de dépit, dit, d'une voix qu'il chercha à rendre grave :

– Si mon parlement faisait son devoir, de pareils scandales ne se présenteraient pas, et il saurait prévenir ce qui est et sera aux yeux de tous un crime de lèse-majesté, ces paroles indécentes eussent-elles été prononcées par le Saint-Père lui-même.

– Votre Majesté oublie, répondit le président avec le plus grand calme, que la justice n'est jamais préventive. Pour punir le crime, il faut qu'il ait été commis. Le scandale a eu lieu il y a à peine une heure, et moi qui assistais au sermon et qui ai tout entendu, je me suis hâté de me rendre ici, j'ai pénétré auprès de Votre Majesté à une heure et dans un moment inopportun peut-être, mais je n'ai pas craint de le faire en cette occasion, et il y a déjà longtemps que je suis à cette place pour recevoir vos ordres au nom du parlement.

Cette réponse déconcerta le roi. Tout langage ferme et calme imposait à Henri III, qui, comme les gens faibles, s'emportait dans le vague, et venait briser sa colère devant le moindre écueil.

Achille de Harlay, qui n'était encore à cette époque que président à mortier, n'avait pas plus de quarante ans, et joignait à la virilité de cet âge, la gravité, l'étude et l'expérience de longues années. Membre éclairé du parlement, cité par son éloquence, par sa science du droit, par son extrême justice et l'inflexibilité de son caractère, il soutenait à lui seul les prérogatives et les droits de sa puissante compagnie contre les caprices de la cour, auxquels le premier président d'alors obéissait trop aveuglement. M. de Harlay n'avait paru à la cour que dans les occasions solennelles ou lorsque son service l'y appelait, et avait protesté par son langage sévère et son absence, contre tout ce qui s'y passait journellement. Son apparition dans cette circonstance venait troubler la fête, et sa réponse au roi était d'une logique si désespérante qu'on ne pouvait ni l'éluder ni s'en offenser. D'ailleurs le roi connaissait la fidélité à toute épreuve

de ce magistrat, et éprouvait malgré lui un certain respect pour sa personne. C'était la pudeur du vice devant la noble fierté de la vertu.

Saint-Luc, qui s'était aperçu de ce que le roi éprouvait, voulut vaincre ce sentiment, et continuant la conversation sur le même ton que Despernon, reprit aussitôt :

– Eh bien, je demande que nous délibérions sur cette affaire, aussi gravement que la grand'chambre le ferait, et comme le plus jeune je donne mon opinion le premier. Le moine a parlé de *la broche qui tournait, du tendron qui nous attendait*, tout cela est vrai. Or, comme tout cela s'est fait très secrètement, le moine n'a pu le savoir que par maléfice, d'où je conclus qu'il est sorcier et qu'au lieu de le pendre, il faut le brûler, comme la loi l'ordonne. Voilà mon opinion.

– Et moi, je pense au contraire, s'écria Despernon...

– Silence, enfants, dit Henri, qui avait lu sur les traits du président l'impression fâcheuse qu'avaient faite les paroles de Saint-Luc ; cette affaire est grave, et la présence de monsieur le président au Louvre, à cette heure, lui donne plus de gravité encore. Vous avez assisté au sermon, monsieur de Harlay, vous avez entendu ce qu'on n'a fait que nous rapporter, vous êtes plus à même qu'un autre d'apprécier l'offense qui nous a été faite ; veuillez nous dire quelle est votre opinion.

– Sire, répondit M. de Harlay, je suis venu ici pénétré d'une profonde douleur d'avoir vu la majesté royale outragée dans nos temples, et indigné de l'injure publique qu'elle avait subie. J'aurais demandé contre ce moine les peines les plus sévères, mais mon opinion s'est modifiée par ce que je viens d'entendre. Appelé à être un de ses juges, je ne saurais maintenant condamner ce prédicateur comme convaincu de mensonge et de calomnie. Et cependant l'outrage est là qui pèse sur Votre Majesté, et cet outrage appelle une vengeance. Il est des circonstances où la faiblesse des princes, excusable au point de vue de l'humanité, serait une flétrissure devant le peuple s'il la connaissait ; mais cela ne peut ni motiver une injustice ni faire une victime. Le moine a dit la vérité, c'est son crime, il ne devait pas le dire. Le moine n'est ni un coupable ni un sorcier, c'est un fou, et je crois qu'il est de la clémence et de la dignité de Votre Majesté de le faire passer pour tel aux yeux du peuple, témoin de l'outrage.

– Vous avez raison, s'écria vivement Henri III, embrassant toute la portée de ce raisonnement ; merci de votre conseil, je l'adopte. Le moine Poncet sera reconduit d'ici à demain à son abbaye de Saint-Pierre, à Melun, et il lui sera interdit de prêcher jamais sous aucun prétexte.

– Oh ! sire, dit sur-le-champ Despernon, Votre Majesté tombe d'un excès dans un autre ; la mort ou la vie grasse et oisive d'un moine, c'est trop de rigueur ou trop de clémence. J'ai été le premier à vous implorer en faveur de ce moine et je me rends aux motifs de monsieur le président, mais tout fou que doit être ce prédicateur, il lui faut une punition pour son insolence envers Votre Majesté, et envers nous tous... N'est-ce pas, messeigneurs ?

– Nous pensons comme Despernon, s'écrièrent les mignons, qui voulaient surtout contrarier le président de Harlay.

– Je propose donc la Bastille pour le moine Poncet, reprit Despernon.

– La Bastille ? répéta à demi-voix le président de Harlay.

– Sans doute, et j'ai plusieurs motifs pour cela, continua Despernon ; d'abord, il faut à la maladie dont le moine est atteint, la solitude et le repos dont il serait privé

dans sa communauté. Il n'y rien comme une prison pour rendre la raison à un fou... Mon premier motif est donc basé sur l'humanité... Ensuite, hier encore j'ai vu ce bon Laurent Testu qui se plaignait amèrement de ce que tous ses logements étaient vides, depuis le départ des maréchaux, et Votre Majesté, sous peine d'avarice, ne peut pas priver ses sujets d'habiter ce château royal... Et puis à la Bastille on fait des réflexions... On s'amende... On s'humanise... On se repent, et un beau jour, arrive une lettre où l'on implore le pardon de Votre Majesté en déclarant qu'on l'a calomniée, et on se jette aux pieds de tous les nobles seigneurs qu'on a outragés. Alors, on publie cette lettre, et le moine est convaincu de mensonge. Voilà aussi mon opinion.

– Eh bien ! va pour la Bastille, dit Henri III en consultant le président du regard.

– Sire, répondit celui-ci, la Bastille est un lieu dont il est interdit jusqu'à ce jour au parlement de sonder les mystères. L'entrée lui en est fermée, à moins que Votre Majesté ne lui en ouvre les portes. Vous aurez donc pour agréable que, conservant toujours mon caractère de magistrat, je me retire pour ne pas assister à une discussion à laquelle mon devoir me défend de prendre part. J'ai dit librement ma pensée tout entière à Votre Majesté, je vais attendre au sein de ma compagnie les ordres qu'elle voudra bien me transmettre, si elle juge nécessaire de déférer le moine Poncet à la justice de son parlement.

Et saluant le roi, le président de Harlay sortit, suivi des seigneurs qui étaient venus dénoncer le moine. Henri resta seul avec ses mignons, et après leur avoir doucement reproché leur conduite légère devant le président, il chargea Despernon du soin de terminer le lendemain cette affaire, et se hâta, pour oublier cette scène qui l'avait troublé malgré lui, de continuer l'orgie que le président et les seigneurs étaient venus interrompre.

Et le lendemain, au point du jour, le moine Poncet attendait dans la salle des gardes du Louvre, où se tenaient à peu de distance de lui quatre soldats de la Bastille. Laurent Testu, qui avait reçu pendant la nuit les ordres de Despernon au nom du roi, s'était empressé de les mettre à exécution dès l'aurore en allant arrêter le moine. Arrivé depuis quelques minutes au Palais, il était allé droit à l'appartement du mignon, et ne l'ayant pas trouvé, il demandait où il pouvait être, lorsqu'un de ses pages lui indiquant la salle de l'orgie, lui fit signe qu'il était encore là. Testu pénétra sans façon dans cette salle et aperçut Despernon qui, couché dans un bon fauteuil au milieu des débris de verres et de flacons, dormait très profondément. Testu le secoua et lui dit :

– Monseigneur, voici le moine.

Despernon, réveillé en sursaut, répondit machinalement en se frottant les yeux :

– Le moine?... Eh ! que veux-tu que je fasse d'un moine ?

– Et moi?... C'est précisément ce que je viens vous demander. J'ai suivi les ordres que vous m'avez transmis au nom du roi. Je l'ai arrêté, et maintenant je viens...

– Ah ! je me souviens, dit Despernon en faisant un bâillement prolongé, c'est le moine Poncet... Pourquoi l'as-tu arrêté si matin?... Il fait à peine jour... Et tu viens déjà !

– C'est que je supposais ce qui arrive, que vous ne seriez pas encore couché et que je pourrais vous parler à cette heure.

– Tu as deviné juste... Eh bien ! ce moine, où est-il ?

– Dans la salle des gardes, il attend. Qu'en voulez-vous faire ?

– Le voir d’abord, et causer avec lui, il doit être curieux à entendre. Figure-toi qu’il a fait hier un sermon...

Et Despernon, se rappelant tout à fait ce qui s’était passé, se prit à rire de nouveau comme la veille en entraînant le gouverneur dans la salle des gardes. Là, ils trouvèrent Poncet qui, insensible à tout ce qui se passait autour de lui, disait son chapelet, les yeux courbés vers la terre. Despernon tourna autour de lui avec une curiosité insolente, touchant sa robe de bure, sa discipline, tirant les poils de sa barbe, toutes choses dont Poncet ne parut ni étonné ni irrité.



– Je le croyais plus gras, dit Despernon, et surtout moins silencieux... Ah ça, vous ne parlez donc qu’en chaire, mon révérend ?

Le moine garda de nouveau le silence.

– Serait-il sourd ? continua Despernon, nous allons bien voir.

Puis il reprit très haut et du ton le plus sérieux :

– Monsieur le gouverneur, vous allez mener le moine Poncet devant son abbaye de Saint-Pierre, à Melun. Quand vous serez arrivé là, vous ferez sortir toute la communauté sur les bords de la rivière, vous mettrez le révérend Poncet dans un sac, et vous le ferez noyer aux yeux de tous, comme exemple de la manière dont le roi punit les insolents qui l’osent outrager. Tel est l’ordre de Sa Majesté.

– Je vais obéir, répondit Testu.

– *In manus tuas commando spiritum meum*, dit tout haut le moine, sans manifester la moindre émotion.

– Décidément ce moine est ladre ou idiot, dit Despernon en arrêtant du geste Testu, qui se préparait à l’entraîner ; mais j’en viendrai à mon honneur, il me répondra.

Et prenant aussitôt les mains de Poncet dans les siennes, il le força à relever la tête, et le regarda fixement. Poncet leva aussi les yeux sur lui et ne les baissa pas devant le regard du jeune seigneur.

– À présent que j’ai fini ma prière, lui dit-il enfin, je suis prêt à vous répondre si vous me dites des choses sensées.

– Enfin il a parlé, dit Despernon. Je vais prononcer des paroles sensées, mon révérend. Monsieur notre maître, on dit que vous faites rire les gens à votre sermon, cela n’est guère bien, un prédicateur comme vous doit prêcher pour édifier, et non pour faire rire.

– Monsieur, répondit Poncet sans s’étonner autrement, je veux bien que vous sachiez que je prêche la parole de Dieu, et qu’il ne vient point de gens à mon sermon pour rire, s’ils ne sont meschants ou athéistes, et aussi n’en ai-je jamais fait tant rire en ma vie que vous en avez fait pleurer dans la vôtre¹².

Despernon sentit la rougeur lui monter au visage à cette réponse, et contenant mal sa colère, dit d’une voix tremblante au gouverneur Testu :

– À la Bastille, je te le recommande.

– Soyez tranquille, j’en aurai soin, répondit celui-ci.

Il fit signe aux soldats d’entraîner Poncet, qui sortit du Louvre avec la même tranquillité qu’il y était entré. Arrivé à la Bastille, Testu fit mettre provisoirement le moine au cachot. Poncet entra dans cet antre creusé sous terre, sans faire la moindre résistance. Il s’assit tranquillement sur la pierre qui devait lui servir de siège. Pendant ce temps, Despernon s’étendait mollement dans son lit, et faisait tirer sur lui les rideaux par ses pages pour sommeiller plus chaudement.

Nous retrouverons plus tard le moine Poncet à la Bastille.

Pendant que tous ces événements se passaient à Paris à diverses époques, Catherine travaillait toujours à faire la paix avec les huguenots et les mécontents, devenus plus puissants par l’appui du duc d’Alençon, du prince de Condé et de Jean Casimir. Aussi ses efforts et ceux des maréchaux avaient été vains. Connaissant l’extrême tendresse de Monsieur pour sa sœur, Marguerite de Navarre, la reine mère la députa auprès de lui, et le prince ne sut pas résister à ses instances et aux charmes des dames de sa suite, qu’on appelait l’*escadron volant de Marguerite*. La paix fut donc conclue, mais une paix onéreuse et déshonorante pour Henri III, et qui, jusqu’à l’exécution des clauses stipulées, tint encore en échec les deux armées qui devaient recommencer plus tard. L’édit de pacification contenait entre autres clauses les suivantes, qui révoltèrent tout le monde : le libre exercice de leur religion par les huguenots, concession immense à cette époque, ou plutôt défaite avouée, car c’était là le seul but de la guerre ; nombreuses places fortes entre leurs mains, juridiction particulière pour eux, autre conséquence de la défaite, et enfin, comme si ce n’était pas assez d’avoir cédé

12 Paroles textuelles, après lesquelles le chroniqueur ajoute : « *Response hardie pour un moine à un seigneur de la qualité d’Esperson, et qui, pour le temps, fut trouvés fort à propos.* »

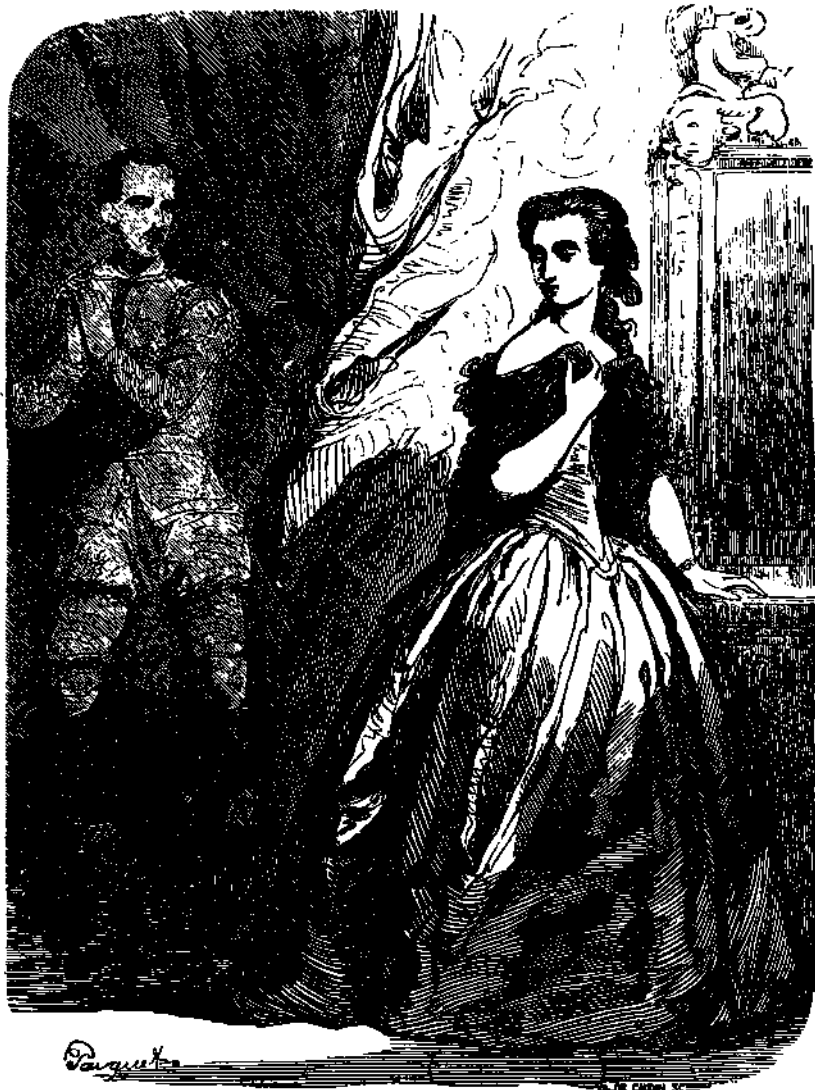
sur la cause principale, conditions exorbitantes avec les chefs des huguenots et des mécontents, qui, traitant le roi de France en roi vaincu, exigèrent l'augmentation du rang et de la puissance pour le prince de Condé, des millions pour Jean Casimir, la Touraine, le Berri et l'Anjou ajoutés à l'apanage de Monsieur, qui dès ce jour prit le titre de duc d'Anjou, autrefois porté par son frère ; enfin la réhabilitation de Lamolle. Toutes ces clauses étaient avantageuses aux grands et désastreuses au peuple, qui payait les frais de solde des troupes étrangères, la bienvenue de ses nouveaux gouvernants, et subissait les caprices de ses nouveaux juges.

C'est à cette époque qu'on commença à s'apercevoir du rôle qu'avait pris le roi de Navarre, depuis roi de France sous le nom de Henri IV. *Un escadron de femmes*, plus habile et plus puissant sur l'esprit du duc d'Anjou que la raison d'État et le bien de la France, avait fait la paix. Une femme seule opéra sur le roi de Navarre ce que n'avaient pu opérer ni sa détention au Louvre, ni la mission de ses coreligionnaires pendant la Saint-Barthélemy, ni les outrages dont on l'avait abreuvé, ni l'appel aux armes qu'avaient poussé les huguenots. La marquise de Sauve, également chérie du duc d'Alençon et du roi de Navarre, également complaisante pour les deux, déshérita un jour le duc de sa tendresse, et la reportant tout entière sur le roi, réveilla en lui l'ardeur et le courage qui sommeillaient. Quelques historiens prétendent que Henri IV jouait le rôle de Brutus à la cour de Tarquin : si le fait est vrai et qu'on y ajoute la haine que le roi de Navarre devait porter au duc d'Anjou, qu'il considérait comme un rival, on s'expliquera facilement son attitude hostile à la tête de sa petite armée en Guyenne, lorsqu'il apprit que le duc prêtait l'oreille aux propositions de paix qui lui étaient faites. Ce fut dès ce jour que, secouant son apparente apathie, le roi de Navarre révéla Henri IV, qui vint présider à son tour aux destinées de la France. Ainsi les mêmes causes avaient produit des effets différents. À cette époque, les princes se ressemblaient tous, et l'amour et la débauche étaient pour la plupart du temps le secret mobile de leurs actions les plus graves. La vie de Henri IV nous appartient aussi, c'est lui qui a fait décapiter le maréchal Biron à la Bastille.

Telle était donc la paix achetée par le roi de France, qui l'avait signée avec sa nonchalance habituelle, et cette paix mécontentait tout le monde ; mais au premier rang étaient les Guise et leurs partisans. Le duc et Mayenne, son frère, avaient fait tous leurs efforts pour soutenir les armes à la main la cause des catholiques. Le duc de Guise, après s'être lassé de demander des secours qu'on ne lui envoyait pas, était resté à son poste pour protester par sa présence contre cet acte de *félonie envers la religion*, c'est ainsi qu'il l'appelait. Il n'avait cessé d'entretenir correspondance avec ses affidés et son frère le cardinal, resté à Paris, qui l'instruisaient de tout ce qui se passait. À la première nouvelle de la paix, il quitta son poste, la rage et le dépit dans le cœur de voir échapper une victoire que le roi, redoutant déjà son influence et ses talents militaires, avait paralysée en ses mains. Le duc courut à Paris, rêvant les projets les plus extravagants ; car dès cette époque, son ambition et sa vengeance commencèrent à n'avoir plus de bornes. Il descendit au milieu de la nuit avec son frère, le duc de Mayenne, au palais du cardinal, où ce dernier l'attendait avec Rosières et Leclerc pour se concerter tous ensemble.

Une seule personne de la famille des Guise manquait à cette réunion, c'était la duchesse de Montpensier. Aussi ambitieuse que ses trois frères et voulant aussi mettre

sa famille au pouvoir, elle avait tenté d'arriver à son but par une autre voie, comme nous l'avons déjà dit; elle aspirait au titre de favorite, et faisait tous ses efforts pour y parvenir. Vainement le goût prononcé du roi pour ses mignons semblait-il devoir exclure toutes ses espérances. La duchesse, persévérant dans ses projets, continua les manèges de coquetterie dont nous avons déjà parlé, et s'aperçut enfin qu'elle avait fixé l'attention du roi et excité ses désirs. En effet, Henri III, dont le cœur était gangrené de tous les genres de débauche, et qui, jeune encore, était blasé sur les plaisirs de toute espèce, se sentit attiré vers la duchesse par la liberté de sa conversation pétillante d'esprit et la licence de ses manières, pleines de grâce et de volupté, réunies aux charmes piquants de sa figure. La nuit où les deux de Guise et de Mayenne revinrent à Paris était pour Henri III et ses mignons une nuit de fête où l'on devait célébrer dans une orgie solennelle la conclusion de la paix, qui n'avait d'autre mérite à leurs yeux que l'occasion d'une nouvelle débauche. Cette nuit-là aussi Henri III avait donné un rendez-vous secret à la duchesse de Montpensier, qui touchait enfin au terme de ses vœux. Introduite à minuit dans les appartements secrets du roi, elle attendait son arrivée avec impatience. Ce soir-là sa mise était voluptueuse et recherchée : une large fraise retombant sur ses épaules en cachait l'inégalité, et des torsades d'or entrelacées autour de sa taille en dissimulaient la divagation. Sa longue robe de velours traînante



ne laissait pas apercevoir les défauts de sa jambe et de son pied, contournés l'une et l'autre. Vingt fois déjà, avec un sourire de satisfaction, elle avait regardé dans une glace de Venise, à la clarté du demi-jour qui régnait dans la chambre, son visage mutin, ses dents blanches et ses yeux à fleur de tête, animés par l'espérance du bonheur, lorsque la portière se souleva et que Henri parut devant elle. Il était lui-même brûlant d'ivresse et de désirs excités par le vin et les propos de ses mignons. Il s'approcha de la duchesse en chancelant, la saisit par les deux bras et l'ayant regardée un instant :

– Dieu me damne ! – Vous êtes belle, madame, s'écria-t-il, et il n'y a monarque plus heureux que moi que celui qui voit tant de charmes au grand jour.

Appelant aussitôt son valet affidé, qui veillait par ses ordres à la porte de sa chambre, il lui commanda d'allumer tous les flambeaux, afin, dit-il, que cette clarté fit plus d'honneur à sa dame en éclipsant celle du soleil. En un instant des flots de lumière inondèrent la vaste pièce dans laquelle était le lit royal, et Henri se mit à considérer avec une espèce de fureur la duchesse, qui commença à baisser les yeux.

– Regardez-moi ! Regardez-moi ! madame, dit le roi d'une voix tremblante d'émotion et de désirs ; pas de fausse pudeur, pas de crainte, pas de scrupules. Je viens ici chercher le plaisir, il est dans vos yeux, il est sur vos lèvres, il faut que votre regard réponde au mien.... Regardez-moi, dites-moi que vous voulez être à moi.... L'amour au grand jour c'est le seul bonheur du roi de France.

La duchesse levant alors sur lui des yeux enflammés le fixa si ardemment que Henri, dans une sorte de frénésie qui ressemblait à de la fureur, détacha rapidement les torsades qui entouraient la taille de la duchesse, enleva sa fraise de son cou, déchira à grand bruit sa robe de velours. La duchesse, animée du même feu qui brûlait Henri, se prit à l'aider elle-même ; mais quand elle fut dépouillée de tous ces ornements dont l'art masquait les défauts physiques du corps, quand elle apparut sans voile aux yeux du roi débauché, quand il vit les contours de cette taille difforme, ces épaules inégales, ce pied et cette jambe contournés, la beauté agaçante de cette femme si coquettement parée la minute d'avant, disparut à ses yeux ; vainement la duchesse essaya son sourire le plus séducteur, son regard le plus voluptueux, Henri III restait les yeux fixés sur les difformités de ce corps qu'il avait cru parfait ; il recula aussitôt devant elle. Puis se rappelant ce nom des Guise, qui commençait à le poursuivre dans ses rêves, la haine qu'il portait aux trois frères, les propos tenus par eux et qu'on lui avait rapportés, il repoussa d'une main rude la duchesse qui s'approchait de lui. Celle-ci, étonnée et commençant à comprendre, lui lança un regard qui exprimait à la fois l'humiliation et la colère. Henri, reconnaissant dans ce regard celui du duc, qu'il avait surpris plusieurs fois fixé sur lui à la dérobée, et ne craignant pas cette fois de se venger d'une femme qui était sans défense devant lui, s'écria en riant avec mépris :

– Je croyais à un morceau de roi, ce n'est qu'un morceau de singe !

À ces mots, muette de colère la duchesse se mit devant la porte pour s'opposer au départ du roi, cherchant vainement à lui exprimer toute son indignation. Mais il ne sortait de ses lèvres, devenues blanches par la fureur, que des mots inarticulés, au son rauque et saccadé. Henri se croisa les bras et sembla jouir de ce spectacle. Il voyait dans la duchesse tous les Guise humiliés, et plus la colère de cette femme augmentait par le sang-froid et le sourire sardonique du roi, plus ce dernier sentait le besoin de combler l'injure et de la rendre ineffaçable. Enfin sur un geste menaçant que lui

fit la duchesse, le roi cracha sur son sein comme par dégoût et s'enfuit en riant par une porte secrète. Il courut rejoindre ses mignons, qui continuaient l'orgie, raconta au milieu de la débauche générale ce qui venait de se passer, et mit tout son amour-propre et toute sa haine à faire parade de sa lâcheté¹³.

La duchesse était tombée sans connaissance devant la porte, vaincue par la colère et l'émotion. Quand elle revint à elle au bout de peu d'instants, elle était seule. Elle rappela dans sa mémoire toutes les circonstances de la scène qui venait de se passer, et des pleurs de rage brûlèrent ses joues. Alors elle s'approcha d'un Christ en ébène qui surmontait le prie-Dieu du roi, fit sur lui en termes terribles le serment solennel de venger son affront et d'y employer sa vie. Ensuite, emportant avec elle le Christ et revêtant à la hâte ses vêtements déchirés, elle traversa d'un pas rapide les appartements qui conduisaient à la porte bâtarde du Louvre et s'élança seule dans les rues de Paris, malgré la nuit et l'obscurité.

Cependant les cinq personnages que nous avons laissés au palais du cardinal de Guise étaient en grande conférence. Habiles à faire taire leurs passions, quand il le fallait, excepté Leclerc, qui paraissait plus fougueux que jamais, ils avaient repassé froidement les fautes de Henri III, depuis qu'il était sur le trône, et considéraient l'état présent dans lequel se trouvait la France, les haines et le mépris amassés sur le roi pour son genre de vie avec ses mignons, la couronne de Pologne honteusement perdue, les finances épuisées, les impôts sans cesse renaissants, les huguenots presque vainqueurs, la religion catholique humiliée, et l'avenir plus menaçant encore avec un roi imbécile, toutefois qu'il ne s'agissait pas de fêtes et de plaisirs.

– Il faut continuer, disait Rosières, les pamphlets engendrent d'abord le ridicule, puis le mépris, enfin la haine.

– Rappelez-vous, mon frère, disait le duc de Mayenne, les paroles que vous m'avez dites tout bas le jour du sacre, au moment où les deux couronnes sont tombées du front du roi.

– La poire est mûre, ajoutait Leclerc, il faut la cueillir. Si elle tient par trop encore, il faut l'arracher.

– Ils ont raison, dit le cardinal, le moment est venu d'attaquer de front et avec toutes les armes possibles, il en est une surtout qui doit être terrible autant que sainte. C'est celle que le roi laisse tomber en nos mains. C'est le droit de défendre la religion; puisque le roi ne se sent pas la force d'en faire triompher la cause, réunissons-nous, liguons-nous, prélats, noblesse, bourgeoisie et peuple. Prenons comme autrefois la bannière de la croix, faisons appel aux peuples nos voisins, à notre Saint-Père le pape, élisons des chefs et marchons. Ceci n'est plus ni la rébellion ni la révolte, c'est une croisade. On en a fait autrefois pour délivrer les lieux saints de la présence des infidèles, faisons-en une aujourd'hui pour délivrer la France de l'hérésie. Le coup sera mortel pour Henri III.

– Mais c'est la sainte ligue conçue par notre oncle, le cardinal de Lorraine, que vous me proposez là, dit vivement le duc.

– Oui, répondit le cardinal, la sainte ligue dont il avait jeté les bases, qu'il avait communiquées au concile de Trente, et qui fut approuvée par lui; la sainte ligue,

13 C'est à une scène pareille que tous les chroniqueurs attribuent la cause de la haine de la duchesse envers Henri III. Voyez notamment les remarques de *la Satire de Ménipée*.

dont notre digne père, Guise le Grand, devait être le chef, lorsque sa mort prématurée vint anéantir tous ces vastes projets. Henri, reprit le cardinal après un moment de silence, nous étions tous deux au lit de mort de notre oncle, rappelez-vous ses dernières paroles : « Mon neveu, vous dit-il, l'avenir est gros de nuages. Le règne de Henri III commence par l'impiété et le meurtre. Voici de quoi punir l'un et l'autre, voici de quoi rendre à la France sa splendeur et sa religion, voici le projet de la sainte ligue que j'avais conçu avec votre noble père ; il en devait être le chef, c'est à vous à le remplacer. Quand les circonstances parleront, et elles ne tarderont pas, sondez votre cœur, votre conscience, votre génie, votre force, et si vous vous en sentez la puissance, déclarez-vous chef de la ligue, et notre noble maison de Lorraine montera au rang qui lui est réservé. » Puis il expira en nous remettant ce coffret, où sont tous les papiers relatifs à cette vaste entreprise. Et maintenant, Henri de Guise, vous, le chef de la maison de Lorraine, vous sentez-vous la force d'être le chef de la ligue ?

– Oui, s'écria le duc d'une voix mâle et fière, et comme voulant mettre dans cette intonation toute la puissance et la volonté qu'il sentait en lui. Oui, je le veux, car les temps ont marché, les circonstances sont venues ; le roi s'est de nouveau joué de moi, il m'a révélé ses terreurs, et j'ai acquis deux choses qui me manquaient pour être chef de la ligue, un nom qui m'a été donné par l'armée et la France, *le Balafgré*, un signe où l'on me reconnaîtra sans cesse, cette cicatrice.

En disant ces mots, il s'était levé et montrait du doigt la noble blessure reçue tout récemment près de Langres, et qui rehaussait encore la mâle beauté de son visage.

– Eh bien ! dit le cardinal, pendant que vous combattiez là-bas les armes à la main pour la religion, moi et Rosières combattions ici de notre plume et de notre parole. Voici l'adhésion du roi d'Espagne à la sainte ligue.

– Philippe II ? En quoi peut-il nous servir ?

– Une armée, au besoin, passera les Pyrénées pour venir à notre secours.

– Gardez-vous de le croire. Telle n'est pas la politique de Philippe. Il espère, à l'aide de la ligue, les divisions, la guerre civile et la vacance du trône, mais n'importe. Averti de ses projets, je saurai les prévenir, c'est un allié qui peut éblouir beaucoup d'entre nous, je l'adopte. Après ?

– Six mille Parisiens, nobles ou bourgeois, sont prêts à signer.

– Dieu nous en préserve, mon frère ! Commencer la ligue dans Paris, ce serait éveiller les soupçons du roi et de Catherine, appeler leur attention, nous faire combattre et nous faire étouffer au berceau. Il ne faut pas que la ligue parte de Paris pour les provinces ; il faut qu'elle vienne des provinces à Paris, qu'elle enveloppe la capitale dans une vaste ceinture qui se rétrécisse de jour en jour, qu'elle en fasse le siège, qu'elle frappe aux portes et qu'elle les envahisse quand le roi ne sera plus à temps de la repousser.

– Vous avez raison : c'est plus prudent.

– Et pour cela, il faut d'abord lui trouver un autre chef que moi, un chef provisoire en attendant que le véritable soit élu, un homme qui, influent par le rang et la naissance dans une province éloignée, ouvre secrètement la marche, et consente à me remettre le commandement, alors que mon nom pourra balancer celui de Henri III, en attendant qu'il l'écrase.

– Cet homme, nous l’avons : c’est d’Humières, l’ami dévoué de notre maison, le gouverneur de Péronne, que l’édit de pacification vient de dépouiller de son gouvernement pour le donner au prince de Condé, et qui résiste à ce prince en lui fermant les portes de la ville.

– Oui, c’est cela : d’Humières est un homme de cœur. Il a déjà répandu parmi les Picards, si bons catholiques, que le prince de Condé avait résolu d’abolir notre foi ; il fera merveille avec l’acte de la sainte ligue : dans un mois, la Picardie entière est à nous. Dès demain, un de mes gentilshommes de confiance ira lui porter nos dépêches et se concerter avec lui. Mais ce n’est pas tout : il faut que cet acte, pour n’effrayer personne, pour ne faire encourir aucune peine aux signataires, impose obéissance et fidélité à Henri III.

– Notre oncle, le cardinal de Lorraine, semble avoir prévu les circonstances et deviné notre époque. Écoutez la lecture de cet acte auquel, pour ma part, je ne trouve rien à changer.

Le cardinal, ouvrant alors la cassette et en tirant un parchemin, lut à haute voix *l’acte d’association faite entre les princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant de l’état ecclésiastique que de la noblesse et tiers-état, sujets et habitants du royaume de France*, qui commençait par le serment conçu en ces termes :

« Au nom de la Sainte-Trinité et de la communication du Précieux Sang de Jésus-Christ, avons promis et juré sur les saints Évangiles et sur nos vies, honneurs et biens, d’inscrire et garder inviolablement les choses ici accordées, et par nous soussignés, sur peine d’être à jamais déclarez parjures, infâmes, et tenus pour gens indignes de toute noblesse et honneur¹⁴. »

Venaient ensuite les douze articles qui composaient le pacte, dont le premier stipulait le but de la ligue, qui était de maintenir intacte la religion catholique, et dont les autres, tout en reconnaissant l’autorité légitime de Henri III et de ses descendants, tout en accordant le droit divin, ne promettaient obéissance au roi que conformément aux lois qui lui seraient présentées par les États, au préjudice desquelles il ne pourrait rien faire. Au contraire, ils s’engageaient à une obéissance passive à tous les ordres qu’ils recevraient du chef qui restait à élire, à employer leurs biens et leurs vies pour son service, à faire dans toutes les provinces des levées de deniers et de soldats pour le maintien de la cause commune, enfin à poursuivre vivement, et par tous les moyens, ceux qui se déclareraient contre la ligue, et à s’en venger *sans acception de personne*.

Le cardinal appuya sur ce mot en lisant cette dernière phrase, et un sourire amer éclaira la figure du *Balafré*. Mayenne et Rosières répondirent à ce sourire. Tous quatre s’étaient compris. Dans ce mot était la rébellion tout entière, dans ce mot était peut-être l’usurpation.

Mais quand la lecture de cet acte fut achevé, et que les autres dispositions furent convenues, Leclerc, qui était le seul qui n’avait pas compris la portée de cette association, prit la parole d’un ton brusque, et dit :

– Personne n’est meilleur catholique que moi, et je suis prêt à signer ce parchemin quand vous le voudrez, mais il me semble que cela n’avance guère nos affaires, sur-

14 Texte de l’acte de la ligue. Ceux des lecteurs qui seraient curieux de le connaître tout entier, avec les signatures, le trouveront à la fin du deuxième volume de *l’Histoire de la Ligue*, par MAIMBOURG, dont nous reproduisons un fac-similé dans la section *Notes complémentaires* de cet ouvrage.

tout les miennes, qui sont en piteux état. Monseigneur le cardinal a dit que le moment était venu de se servir de toutes nos armes ; monsieur l'abbé a les siennes qu'il n'a pas laissé reposer, Dieu merci, monseigneur le cardinal aura la ligue, mais vous, monseigneur de Guise, ne prendrez-vous pas les vôtres, et laisserez-vous toujours votre épée pendue à vos côtés sans la sortir du fourreau ? On n'attend que ce signal, et dès cet instant...

– Insensé, s'écria le duc, effrayé malgré lui de la brutale provocation de Leclerc, et oubliant à qui il répondait, si je tire l'épée contre le roi, il faut que je jette le fourreau dans la rivière¹⁵ !

– Jetez-le donc dans les abîmes les plus profonds ! s'écria en ce moment une femme qui parut tout à coup au milieu d'eux, jetez-le dans un gouffre pour qu'il ne surnage pas, car une princesse de Lorraine, une duchesse, une femme, votre sœur, vient vous demander vengeance de Henri III !

À cette apparition, tous les assistants se levèrent avec un étonnement mêlé d'effroi. En effet, le désordre de la toilette de la duchesse, ses cheveux épars, ses yeux hagards, ses lèvres serrées, et l'air de désespoir et de fureur empreint sur tous ses traits, faisaient présager à tout le monde quelque nouvelle funeste. Le duc de Guise, qui de tout temps avait chéri tendrement sa sœur, s'avança vers elle, et la faisant asseoir sur son siège, l'interrogea d'une voix émue. Alors la duchesse, dans un accès de délire qui ne l'avait pas abandonné depuis sa sortie du Louvre, et se croyant peut-être seule avec ses frères, fit le récit de ce qui s'était passé entre elle et Henri III. Ce récit souleva l'indignation de tous ceux qui l'entendirent. Dans un premier mouvement de colère, le duc de Guise se leva pour aller trouver Henri III au milieu de ses mignons ; la duchesse l'embrassa et se préparait à le suivre, lorsque le cardinal, leur barrant le passage, dit au duc :

– Prenez garde, mon frère, avez-vous déjà oublié nos projets, et voulez-vous par une imprudence compromettre l'avenir de notre cause ?

Le duc s'arrêta à ces mots, mais il était aisé de lire sur son visage le combat qu'il se livrait dans son âme. Indécis, il regardait tour à tour le cardinal et sa sœur, et flottait dans son irrésolution. Mais la duchesse, en le voyant ainsi, s'en prit avec violence au cardinal et lui dit :

– Eh quoi ! monseigneur, vous arrêtez un frère qui va venger l'affront fait à sa sœur ?... Faut-il donc que je vous montre les traces de son mépris, que ce lâche a écrit sur mon sein ?... Faut-il que je vous fasse entendre les sarcasmes, les insultes qu'il me prodigue au milieu de sa débauche avec ses indignes mignons... Oh ! mais je les entends, moi... Ces paroles brûlent mes oreilles, elles me font mourir de honte et de dépit, et vous ne voulez pas qu'on me venge ?...

– Mais, duchesse, écoutez du moins...

– Ah ! Je le comprends, cardinal, la pourpre qui vous recouvre est trop épaisse pour que l'affront fait à votre sang pénètre jusqu'à votre cœur ; mais ils ont des cuirasses moins dures, eux, ils doivent le sentir comme moi. Votre main ne porte avec elle que la malédiction, la leur porte la dague, ils peuvent tuer le roi, qu'ils le tuent, le sang des Valois pour l'honneur de Lorraine, ce n'est pas trop, ce n'est pas assez.

– Non, ce n'est pas assez, s'écria le cardinal ; ce sang versé donne à peine un jour de souffrance, une heure, un moment peut-être, et il faut que Henri souffre à chaque instant pour l'affront qu'il vous a fait. Il faut que ce sang soit versé goutte à goutte par les remords, par les chagrins, par les malheurs. Il faut qu'au milieu de ses orgies comme au milieu de ses dévotions, au milieu de ses fêtes comme au milieu de ses revers, il lise partout la vengeance des Guise qui le poursuivra jusque dans ses rêves ; il faut que le nom des Guise le tue, et non pas leur poignard... Voilà pourquoi je retiens mes frères.

– Continuez ! Continuez ! monseigneur, dit la duchesse haletante ; oh ! je commence à vous comprendre... Vous parlez bien.

– Il vous a jeté l'insulte et le mépris, il faut que son peuple lui jette le mépris et l'insulte. Il vous a renversé de votre trône de duchesse, il faut qu'on le renverse de son trône de roi ; il vous a dépouillée de vos parures, il faut qu'on le dépouille de sa couronne ; il vous a déshonorée, dites-vous, il faut qu'on lui rase la tête... Alors, oh ! alors, ma sœur, quand après cette longue agonie vous le verrez rampant, humilié, dans la boue, alors vous lui ferez donner le coup de grâce par un de vos valets, et je n'arrêterai pas son bras.

– Mon frère, mon bon frère, dit la duchesse en poussant un éclat de rire frénétique... Ah ! vous autres princes de l'Église, vous comprenez encore mieux la vengeance que les femmes... Oui, plus de poignard maintenant... Des ciseaux, dit-elle en saisissant une paire en or qui se trouvait sur la table pour l'usage du cardinal, des ciseaux pour tondre frère Valois !

Elle les suspendit sur-le-champ à sa ceinture avec un ruban vert qu'elle trouva sous sa main, en disant :

– Ils ne quitteront plus cette place qu'ils n'aient rasé sa tête¹⁶ ; je le jure sur ce Christ, ajouta-t-elle, en montrant le crucifix d'ébène qu'elle avait emporté de la chambre du roi, sur ce Christ, témoin de l'outrage et que j'ai pris avec moi pour le prier chaque jour de m'accorder vengeance.

Un silence de quelques instants succéda à cette scène violente. Le duc et Mayenne, quoique profondément blessés de l'injure faite à leur sœur, avaient apprécié le bon sens du cardinal, qui avait retenu leur colère alors qu'elle pouvait tout compromettre, et donné le change à celle de la duchesse. Pourtant le duc de Guise paraissait honteux d'être obligé de dévorer cet affront en silence, aussi, lorsque l'impétueuse duchesse s'écria :

– Mais on m'a promis une vengeance tous les jours ; quelle est celle de demain ?

Le duc se retournant vivement vers Rosières, lui dit :

– L'occasion est belle, parlez.

– Volontiers, dit Rosières. Pelou, sculpteur du roi, vient de terminer le magnifique cadran de l'horloge du Palais. Au-dessous du cadran on lit ce vers latin, qui n'est que la répétition de la devise : *Manet ultima cælo*.

Qui dedit ante duas triplicem dabit ille coronam.

Ce qui veut dire, ajouta le cardinal en regardant sa sœur et Leclerc, *Dieu qui a déjà donné deux couronnes donnera la troisième, qui les vaudra toutes.*

16 Faits et paroles historiques.

– Je propose d’ajouter au-dessous, dit Rosières, le distique suivant, que j’ai fait ce matin :

*Qui dedit ante duas, unam abstulit, altera mutat ;
Tertia tonsoris est facienda manu.*

– Très bien, dit le cardinal, c’est votre idée rendue en latin, ma sœur.

– Je n’en doute pas, répondit la duchesse, mais pour la comprendre et en remercier monsieur l’abbé il faudrait savoir le latin. Or comme toutes les femmes n’en savent pas plus que moi, et qu’elles ont cela de commun avec la bourgeoisie, le peuple et une grande partie de la noblesse, je prie instamment M. de Rosières de vouloir bien mettre la traduction sous le texte. Il ne suffit pas me venger, il faut que tout le monde le sache.

L’abbé, après être resté quelques minutes à réfléchir, improvisa le quatrain suivant, comme traduction du distique :

*De trois couronnes la première
Tu perdis, ingrat et fuyard.
La seconde court grand hasard ;
Un rasoir fera la dernière.*

Tout le monde admira la facilité de l’archidiacre, on s’empressa de prendre des copies du quatrain pour le répandre et l’afficher partout comme d’ordinaire, et l’on se sépara après être convenu de nouvelles réunions pour mener à bonne fin l’entreprise qu’on allait exécuter.

Cette nuit fut fatale à Henri III, elle décida de sa couronne et de sa vie. La ligue causa la perte de son trône, le ressentiment de la duchesse causa sa mort.

Quoique l’histoire de la ligue se lie à celle de la Bastille, qui a toujours été appelée à jouer un rôle actif sous tous les pouvoirs despotiques, je n’entreprendrai pas de présenter ici ses luttes, ses progrès et ses victoires. Tout ce que j’ai écrit jusqu’ici viendra se rattacher tôt ou tard à la Bastille. Maintenant avant de continuer, je me bornerai à dire, pour que le lecteur puisse mieux comprendre les événements que je vais dérouler devant lui, que malgré la politique tortueuse de Catherine de Médicis, la guerre se ralluma jusqu’à sept fois entre les huguenots et les catholiques ; que le roi de Navarre s’y montra d’une manière digne de lui ; que Henri III, dominé de plus en plus par son indifférence et son apathie, resta sourd aux malheurs et aux misères de la France, cherchant à se distraire au milieu de ses mignons, par des plaisirs toujours nouveaux, toujours exorbitants de dépenses, toujours scandaleux de débauche. Le duc de Guise donna une telle extension à la ligue, que Henri III, réveillé par ce danger imminent, résolut d’y poser une barrière ; mais il était trop tard. Comme l’avait dit le duc de Guise, la ligue enveloppait Paris. Henri III s’en déclara le chef, croyant la soumettre à ses volontés ; elle lui échappa mieux encore, car on se défia davantage de lui. Alors pour opposer à la ligue une autre réunion de nobles attachés à sa personne, il créa l’ordre du Saint-Esprit ; mais ce fut en vain. Cet ordre, créé pour la défense personnelle d’un roi, échappa à sa destination et ne servit qu’à satisfaire des ambitions plus ou moins pures, en devenant le premier du monde. Enfin, pressé par les ligueurs

et par les Guise jusque dans son palais, par la fameuse journée des barricades, resserré par eux dans les États de Blois, ce monarque, qui avait marqué sa faiblesse par un tour d'adresse en se déclarant chef des rebelles qui marchaient contre lui, ne trouva d'autre ressource dans sa tête et d'autre énergie dans son cœur, que d'ordonner l'assassinat du duc et du cardinal de Guise. Il tira le premier le poignard, la ligue le ramassa, la duchesse de Montpensier l'aiguisa, et Jacques Clément l'enfonça dans son cœur.

C'est une partie de ces luttes, de ces combats, de ces désordres et de ces crimes que nous allons voir en continuant l'histoire de la Bastille et de ses prisonniers.

« Le lundi, sixième, jour des Rois, porte le journal de Henri III, la demoiselle de Pons de Bretagne, Reine de la fève, par le roi désespérément brave, frisé et gode-ronné, fut mené du château du Louvre à la messe, en la chapelle de Bourbon, étant le Roi suivi de ses jeunes mignons, autant et plus braves que lui. Bussy d'Amboise le mignon de Monsieur, frère du Roi, s'y trouva à la suite de monsieur le duc son maître, habillé tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or frisé, disant tout haut que la saison était venue, que les belitres (vauriens) seraient les plus braves. »

Cette censure amère, qui s'adressait aux mignons du roi, mieux mis que leur maître, excita parmi eux une vive rumeur.

Caylus s'avança vers Bussy d'Amboise et le pria d'expliquer ses paroles. Bussy répondit aussitôt :

– Je suis prêt à m'expliquer, fut-ce en présence des assassins que vous m'avez envoyés dernièrement au milieu de la nuit.

Caylus allait répliquer, lorsque sur un signe du roi, Saint-Luc l'entraîna et le força à suivre le cortège.

L'insolence de Bussy démontrait dans quelle situation d'esprit était son maître. Le duc d'Anjou avait eu à souffrir plusieurs fois de la hauteur et des outrages des mignons de Henri III, qui ne respectaient ni les choses ni les hommes. Depuis son retour à Paris il vivait dans un état de nullité complète, son frère lui refusant toutes les occasions d'utiliser son bras et ses talents, craignant que le second duc d'Anjou ne fît oublier le peu de gloire attachée au nom du premier. Un projet d'expédition dans le Brabant, à la tête des huguenots de France, pour soutenir les prétentions des Flamands contre Philippe II, avait été conçu par l'amiral Coligny et repris par le duc d'Anjou, dont les prétentions étaient appuyées par Élisabeth d'Angleterre, qui le flat-
tait d'en faire son époux. Henri III ajournait sans cesse ce projet par les motifs que nous venons de donner. D'ailleurs il était toujours plein de soupçon et de défiance envers son frère. Monsieur attribuait, avec juste raison, cette situation indigne du frère d'un roi de France, à l'influence des mignons qui démontraient assez, par leurs manières, l'aversion qu'il leur inspirait. De son côté il leur témoignait la plus profonde froideur toutes les fois qu'il était forcé de se rencontrer avec eux chez le roi, et bornait là sa vengeance, vaincu qu'il était par les instances de la reine mère. Mais Bussy d'Amboise, juge et confident de ses peines, n'était pas homme à laisser passer ainsi tout cela. Il avait en outre à venger l'attaque nocturne dont il avait été victime, et il choisit cette occasion qui était solennelle. Au retour de la messe, les mignons entourèrent le roi, et chacun demandait à envoyer un cartel à Bussy d'Amboise, mais Henri III le leur défendit en leur disant :

– C'est à ma personne qu'il s'est attaqué plus qu'aux vôtres. Je m'en vengerai, je vous le jure, aussitôt que l'occasion m'en sera fournie, mais j'en veux une meilleure, elle ne tardera pas.

Les mignons renoncèrent alors à poursuivre Bussy d'Amboise ; mais toute leur haine se tourna sur le duc d'Anjou, qui dès cet instant devint le point de mire de leurs plaisanteries, et qui, n'étant pas en mesure de les faire cesser, s'abstint, autant que possible, de paraître aux réunions de la cour. Or il arriva que peu de temps après le roi voulut célébrer les noces de Joyeuse, le plus chéri de ses mignons. L'histoire n'offre pas d'exemple de folies ainsi faites par un roi pour un seul homme. Henri III maria Joyeuse à la sœur de la reine, afin de devenir son beau-frère. En faveur de ce mariage il érigea la vicomté de Joyeuse en duché-pairie et lui donna le pas sur les autres pairs du royaume, les princes de maison souveraine exceptés. Il le pourvut en outre de la charge d'amiral de France, et quant aux autres dons, cérémonies, extravagances qu'il fit à cette occasion, je ne puis mieux les faire connaître qu'en copiant encore une fois l'Estoile, dont le style naïf porte le reflet de l'époque et dit sans exagération la vérité.

« Ils (les époux) furent fiancés au Louvre, dit-il, en la chambre de la Reine, et le dimanche suivant furent mariés à Saint-Germain-l'Auxerrois, à trois heures après midi. Le Roi mena la mariée au moustier, suivie de la Reine, Princesses et Dames de la cour, tant richement et somptueusement vêtus, qu'il n'est mémoire d'avoir vu en France chose si pompeuse : les habillemens du Roy et du marié étoient semblables, tout couverts de broderies, perles et pierreries, qu'il étoit impossible de les estimer ; car tel accoutrement y avoit qui coûtoit dix mille écus de façon : et toutefois aux dix-sept festins qui de rang de jour à autre par l'ordonnance du Roi, depuis les noces, furent faits par les Princes et Seigneurs, parens de la mariée, tous les Seigneurs et les Dames changèrent d'accoutremens, dont la plupart étoient de toile de drap d'or, d'argent, enrichis de passemens, de guipures, récemures et brodures d'or et d'argent et pierreries, et perles en grand nombre et grand prix ; la dépense y fut faite si grande, y compris les mascarades, combats à pied et à cheval, joutes, tournois, musiques, danses d'hommes et femmes, et chevaux, présens et livrées, que le bruit étoit que le Roi n'en seroit point quitte pour DOUZE CENT MILLE ÉCUS.

« Le Roi donna à Ronsard et Baïf, poètes, pour les vers qu'ils firent pour les mascarades, combats, tournois et autres magnificences des noces, et pour la belle musique par eux ordonnée à chanter avec les instrumens, à chacun deux mille écus, et donna en son nom et de sa bourse, les livrées de drap de soie à chacun : même donna et promit payer au marié, dans deux ans prochains, la somme de *quatre cent mille écus* pour la dot de la mariée, et pour ce que tout le bien d'elle lui pouvoit être échu de successions de ses deffunts père et mère ne pouvoit valoir plus de vingt mille écus au plus, le Roi fit au contrat de mariage intervenir le duc de Mercœur, aîné de la maison de Vaudemont, et faire valoir le bien de la mariée, sa sœur, *cent mille écus*, qu'il a promis payer au duc de Joyeuse, en lui quittant ses droits successifs, dont le Roi s'obligea envers le duc de Mercœur, pour sa décharge et pour s'en acquitter : et disoit-on que quand on remontroit au Roi la grande dépense qu'il faisoit, il répondoit qu'il seroit sage et bon ménager après qu'il auroit marié ses trois enfants, par lesquels il entendoit d'Arqués, la Valette et Do, ses trois mignons. »

Cinq millions de cette époque pour doter un favori !... Pauvre peuple de France !...

Le roi avait invité le duc d'Anjou son frère à toutes ces fêtes, mais ce dernier avait refusé de s'y rendre, lassé de l'impertinence des mignons. Son absence fut remarquée et commentée de diverses manières. Le roi en prit de l'humeur et en parla à Catherine de Médicis ; celle-ci alla trouver le duc d'Anjou, et après lui avoir fait sentir le besoin qu'il avait du roi en ce moment en vue de son expédition du Brabant, elle obtint de lui qu'il paraîtrait le lendemain à la fête que devait donner le cardinal de Bourbon aux deux nouveaux mariés.

Cette fête fut aussi splendide que les autres. Elle eut lieu à l'abbaye Saint-Germain des Prés, qui appartenait au cardinal. Après le repas on fit passer le roi et la cour dans une vaste salle composée de cinq autres dont on avait abattu les murs. Elle était illuminée du haut jusqu'en bas et entièrement plantée d'un jardin artificiel, où l'on voyait des fleurs naturelles dont l'odeur suave embaumait l'air, des fruits de toute espèce que leur aspect appétissant invitait à cueillir, des gazons frais et verdoyants, des arbres d'une admirable végétation, et jusqu'à des cascades retentissantes et de légères collines accidentées. Le coup d'œil était magique, et quoiqu'au cœur de l'hiver on se croyait en cet instant dans la plus belle saison de l'année.

C'est dans ce premier moment d'admiration muette que le duc d'Anjou se présenta à la fête, n'ayant pas voulu assister au repas. Il vint modestement vêtu et presque sans suite ; il avait eu soin surtout, d'après le conseil de sa mère, de ne pas amener avec lui Bussy d'Amboise, dont on redoutait la violence. Il s'approcha du roi, qu'il salua respectueusement, mais celui-ci, mécontent du peu d'empressement qu'il avait mis à se rendre à une fête donnée en l'honneur de son mignon, lui dit d'un ton amer :

– Vous venez bien tard, monsieur, sans doute que vous croyez qu'il y ait ici trop mauvaise compagnie pour y paraître plus tôt.

Cela dit, Henri III continua sa promenade dans le jardin, en donnant la main à la duchesse de Joyeuse et sans laisser le temps à son frère de lui répondre. Ces paroles encouragèrent les sarcasmes des mignons, qui, venant derrière le roi, entouraient en ce moment le duc d'Anjou. Ils se mirent d'abord à chuchoter et à rire entre eux, et l'un d'eux, Caylus, dit assez haut pour être entendu :

– Quant à sa taille, elle ressemble assez à celle de ce saule pleureur.

Des éclats de rire bruyants accueillirent cette plaisanterie. Le duc d'Anjou, outre qu'il se tenait mal, avait la tête enfoncée dans les épaules de manière à passer pour bossu.

– Voilà ses jambes, dit Saint-Luc en désignant deux roseaux qui étaient plantés sur le bord d'une fontaine.

– Voilà son nez, dit d'Arqués en montrant une poire.

– Fi don !! s'écria Saint-Luc, c'est une poire de bon chrétien, il n'y a rien du bon chrétien en lui.

À ces derniers mots, le duc d'Anjou, qui ne pouvait se méprendre sur le but des plaisanteries, s'avança vers l'insolent et leva la main ; mais il sentit au même instant une autre main qui retenait la sienne, c'était celle de Catherine de Médicis. Elle entraîna son fils, presque malgré lui, dans un boudoir de repos qu'on avait fait préparer pour elle, et là lui adressa des reproches sur son mouvement de colère.

– Mais vous ne les avez donc pas entendus, madame ? dit le duc hors de lui. Vous ne savez donc pas les propos railleurs et insolents que tous ces muguets m'ont jetés à la face ?

– Je sais tout, mon fils, et j'en gémis plus que vous peut-être, dit Catherine. Moi-même n'ai-je pas à lutter contre eux dans le cœur du roi ? Ne sont-ce pas eux qui m'ont enlevé mon influence dans les conseils, mon autorité dans l'état ?

– Et vous l'avez souffert ?

– Il est un proverbe italien qui dit qu'il est plus prudent de souffrir ce qu'on ne peut empêcher que de perdre son temps à tenter l'impossible. C'est ce que je fais, mon fils ; imitez-moi.

– Jamais.

– La plus grande vertu de ce monde, c'est la patience, le plus grand vice, c'est la colère. Ayez donc patience et rentrez votre colère, un jour viendra où le caprice du roi passera pour ses mignons, et nous serons maîtres alors ; mais jusque-là pas d'imprudences. Sans votre frère vous ne pouvez rien, et si vous l'irritez encore, cette grande expédition du Brabant, ce mariage avec Élisabeth d'Angleterre, sont perdus pour vous.

– Mais acheter tout cela au prix d'humiliations et d'injures !...

– Ce n'est pas ce que je vous propose, mon fils. J'avise un moyen détourné qui pourra nous satisfaire sans blesser le roi. Vous avez été outragé dans la salle du jardin, vous ne devez plus y reparaître, mais là doit se borner votre vengeance. Partez demain, quittez la cour pour quelques jours, cela aura l'air, aux yeux du roi, d'une soumission apparente, et aux yeux de tous ce sera une protestation contre l'injure des mignons. Pendant ce temps je parlerai à Henri. Je ferai agir sur lui, tout mon crédit n'est pas éteint encore, et lorsque vous reviendrez, Henri vous donnera la main et consentira à l'expédition des Pays-Bas, où vous trouverez du profit et de la gloire.

– Et quand je me déciderais à prendre ce parti qui me répugne, vous oubliez que je ne puis quitter Paris sans l'agrément du roi, et qu'il me le refusera sans doute.

– Non, il vous l'accordera, j'en suis certaine, et je vais de ce pas le lui demander... Attendez-moi là, mon fils, pas d'impatience, pas d'imprudences surtout. Promettez-moi que, jusqu'à mon retour, vous ne sortirez pas d'ici, vous ne tenterez rien... Je tâcherai de ne pas vous faire languir.

– Vous le voulez, ma mère. Je vous le promets.

Catherine se hâta de rentrer dans la salle du jardin, et ayant abordé le roi, elle demanda à lui parler sur-le-champ avec ce ton d'autorité qu'elle ne prenait que dans les grandes occasions, et qui, rappelant à Henri III son ancienne sujétion, l'étourdissait et le rendait docile dans le premier moment. Elle lui raconta brièvement ce qui s'était passé, la résolution qu'avait prise le duc de s'éloigner momentanément de la cour pour donner le temps à son ressentiment de s'éteindre, et l'agrément qu'il lui en faisait demander par sa bouche. Henri III, pris à l'improviste, dominé malgré lui par l'ascendant de sa mère, reconnaissant d'ailleurs les torts de ses mignons qu'il n'osait avouer, et, par-dessus tout, pressé de retourner à la fête, répondit brusquement à sa mère :

– Eh bien ! qu'il parte s'il le veut, et que je n'entende plus parler de cette affaire.

Et il s'empessa de rejoindre sa cour. Catherine, de son côté, courut auprès du duc d'Anjou, lui dit l'approbation du roi à son absence, renouvela ses espérances pour son retour et l'engagea à partir dès le lendemain. Le duc quitta Saint-Germain-des-Prés sur l'heure et regagna le Louvre, où il fit venir Bussy d'Amboise près de lui pour lui raconter les événements de la soirée et concerter avec lui son départ pour le lendemain.

La fête ne fut que légèrement troublée par cet incident, qui circula bientôt dans toute la cour. On en parlait diversement, de même que du départ du duc d'Anjou, que quelques-uns prenaient pour une disgrâce. Les mignons seuls connurent la vérité qu'ils avaient intérêt à savoir, et se préparèrent à affronter le soir même la colère du roi, qui, quelque légère qu'elle fût, ne pouvait pas manquer d'éclater. C'est en effet ce qui arriva. Le roi, par convenance pour le grand âge et les infirmités du cardinal, ne crut pas devoir prolonger la fête jusqu'au jour, et donna le signal du départ à deux heures du matin. Rentré au Louvre, il se rendit dans sa chambre, où ses mignons le suivirent pour assister comme de coutume à son petit coucher. Ce fut là que Henri III, se rappelant ce que lui avait dit sa mère, crut devoir adresser des reproches à Saint-Luc, d'Arqués et Caylus sur la conduite qu'ils avaient tenue envers Monsieur.

– Vous ne devez pas oublier, leur dit-il, que le duc d'Anjou est le frère de votre roi et que sa personne doit vous être sacrée et respectable.

– Nous n'avons garde de l'oublier, dit Caylus d'un ton patelin, quoique monseigneur d'Anjou ne nous en donne pas l'exemple et semble s'attacher à poursuivre de ses dédains ceux que Votre Majesté honore de son affection.

– Il passe sa vie, dit Saint-Luc, à blâmer tout haut vos goûts et vos plaisirs, et il trouve condamnable dans Votre Majesté la vie qu'il mène lui-même avec Bussy d'Amboise, comme vous la menez avec nous.

– Et quand nous nous égayerions un peu sur le compte de Monsieur, ajouta Caylus, nous ne ferions qu'imiter cet insolent Bussy, qui n'est pas plus respectueux qu'il le faut à l'égard de Votre Majesté... Témoin son impertinence du jour des Rois, qui est restée impunie malgré la promesse de Votre Majesté.

– Je n'ai pas fixé d'époque, dit Henri, et j'ai donné ma parole royale, je la tiendrai ; mais pour ce qui concerne mon frère...

– Pour moi, dit le beau d'Arqués, qui restait nonchalamment couché devant le roi, j'ai beau fermer les yeux toutes les fois que j'aperçois monseigneur le duc d'Anjou et chercher à me faire illusion, je ne vois en lui que le chef des huguenots et des mécontents, qui naguère encore menaçait le trône de Votre Majesté.

– Tais-toi, dit brusquement Henri à ce souvenir perfide habilement jeté dans la conversation.

– Et lorsque j'entends prononcer son nom, ce titre de duc d'Anjou, si dignement porté par un autre, me rappelle quel a été le prix de sa révolte.

– Il ne se taira pas, dit Henri avec une impatience que d'Arqués savait n'être pas dangereuse.

– Votre Majesté veut donc m'empêcher de faire l'éloge de monseigneur le duc d'Anjou ? reprit le mignon, car à ces deux sentiments vient s'unir un troisième : c'est l'admiration pour la manière dont il a imposé la réhabilitation de Lamolle. Ce grand prince sait protéger et défendre ses favoris, lui.

– C'est-à-dire que je ne vous protège pas, enfants, dit Henri ; c'est-à-dire que je ne prouve pas assez à quel point je vous aime?... Mais brisons là, s'il vous plaît. Monsieur part demain avec mon agrément ; il va s'absenter quelque temps de la cour ; j'exige qu'à son retour il ne soit plus question de rien, et que la bonne harmonie ne soit plus troublée.

– Monsieur part demain ! s'écrièrent tous les mignons à la fois en échangeant entre eux des signes d'intelligence.

– Qu'est-ce à dire ? demanda le roi, qui s'était aperçu de ce mouvement. Quelqu'un de vous soupçonnerait-il une trahison dans ce voyage?... Aurait-il appris quelque chose?... Mais parlez, parlez, je vous l'ordonne, que savez-vous ?

– Je sais, moi, dit Saint-Luc, que si mon frère s'était déjà révolté contre moi, je ne le laisserais pas partir ainsi, surtout quand il n'a pas cessé ses relations avec les mécontents et les huguenots.

– Qui te l'a dit ?

– Eh ! mais lui-même. N'a-t-il pas toujours à la bouche l'éloge de Damville, de Thoré ? Ne dit-il pas qu'il estime que le roi de Navarre, le chef naturel des huguenots, est le premier capitaine de l'époque ?

– Il dit cela ?

– À qui veut l'entendre, reprit Caylus ; il est mécontent de ce qui se passe, il parle sans cesse de l'appui de la reine d'Angleterre pour les huguenots, et il s'enferme des heures entières avec son damné Bussy d'Amboise, pour faire des correspondances secrètes.

– Serait-il possible ?

– À l'heure qu'il est, ils sont enfermés tous deux, ils complotent sans doute, ils devisent, et... je vous en demande pardon, sire, mais je le ferais à leur place... Ils rient de la confiance de Votre Majesté, et du secours qu'elle veut bien accorder à leur révolte.

– Si je le savais !...

– Vous pouvez vous en convaincre, répondit d'Arqués. D'ici à l'appartement de monseigneur d'Anjou, la distance n'est pas si grande que vous ne la puissiez franchir avant qu'ils soient avertis de votre arrivée.

– Oui, tu as raison... et j'étais fou en effet de permettre ce départ... Il n'a demandé, lui, d'autre réparation que la faculté de s'éloigner de moi... Ah ! c'est qu'il méditait sa vengeance, une fois libre et loin de Paris... Oui, je vois tout, je m'explique tout maintenant, et l'on croit me tromper ainsi, se jouer de moi, de mon autorité, de ma bonté, de ma faiblesse... Par la croix du Sauveur, il n'en sera pas ainsi !...

– À la bonne heure donc, s'écria Saint-Luc ; soyez roi, sire, montrez que vous êtes seul maître, et déjouez ces infâmes complots.

– Il est temps, ajouta Caylus, que ces conspirations constantes de Bussy soient écrasées et punies.

– Il est temps, reprit d'Arqués, que parce que le ciel vous a refusé un enfant, votre frère cesse de convoiter si promptement votre héritage.

Ces derniers mots produisirent sur le roi tout l'effet que les mignons en attendaient. La douleur de Henri III de ne pas avoir eu d'enfant auquel il pût léguer son trône, était dégénérée en rage impuissante, et toutes les fois qu'on le lui rappelait, on excitait en lui une de ces colères concentrées qui étaient peut-être le secret des écarts de caractère

qui surprenaient dans un pareil homme. Peut-être aussi cette circonstance d'être privé d'un enfant explique-t-elle cette indolence du monarque à maintenir la sûreté de son trône, et à dissiper en folles dépenses les finances de son royaume au détriment de ses sujets : quoi qu'il en soit, cette fois la colère de Henri III éclata, furieuse et terrible. Ne se connaissant plus, il court chez la reine mère, malgré l'heure avancée de la nuit, pénètre dans sa chambre, tire les rideaux de son lit, la réveille subitement, et lui dit :

– Comment, madame ! Que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère ? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon État ? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse entreprise ; je m'en vais me saisir de tous ses gens et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que nous découvrirons de grandes choses¹⁷.

La reine mère, étourdie par ces paroles autant que par ce brusque réveil, ne peut en croire ce qu'elle voit et ce qu'elle entend. Elle supplie son fils de différer jusqu'au lendemain, d'éviter un éclat, de craindre une imprudence, mais c'est en vain. Henri veut se rendre sur l'heure chez son frère et le surprendre dans son entretien coupable avec son favori. Catherine, ne pouvant rien obtenir, exige du moins d'être présente à cette visite ; elle se lève à la hâte et suit son fils, qui traverse, d'un pas rapide, les vastes appartements du Louvre.

Monsieur s'était couché aussitôt qu'il était revenu de la fête du cardinal. Il avait fait appeler Bussy d'Amboise, et l'ayant instruit de tout ce qui s'était passé, il lui avait annoncé son départ pour le lendemain. Pour la première fois Bussy d'Amboise hésitait à suivre son maître. Devenu depuis peu l'amant heureux de la comtesse de Montsoreau, il avait reçu d'elle un billet très tendre, qui lui donnait un rendez-vous pour le lendemain, et Bussy était à supplier son maître de lui accorder un jour pour le rejoindre, lorsqu'un grand tumulte se fit entendre dans la pièce qui précédait la chambre à coucher de Monsieur ; la porte s'ouvrit brusquement, et Henri III, suivi de sa mère, des mignons et de gardes nombreux, se présenta aux yeux de son frère.

– Ensemble ! s'écria-t-il, vous le voyez, madame, ajouta-t-il en se tournant vers Catherine, et sans attendre de réponse, sans donner le temps d'une explication, dans sa colère aveugle, surexcitée encore par les remontrances de sa mère, il accable son frère des noms les plus odieux, l'appelle traître, lâche, rebelle, assassin, et lui ordonne de se lever de son lit. Monsieur obéit avec sang-froid en cherchant à calmer du regard Bussy d'Amboise, prêt à éclater. En même temps on apporte dans l'appartement tous les coffres de Monsieur. On les brise, on les ouvre, on les fouille, on ne trouve rien. La colère de Henri allait croissant à mesure qu'on ne découvrait pas de preuves de la trahison à laquelle on lui avait fait croire. Il ordonne de briser les meubles qui sont dans la chambre ; lui-même se précipite vers le lit, le retourne dans tous les sens, le fouille de toutes les manières : rien encore. Enfin, au moment où il remet les court-pointes, un papier s'échappe et tombe. Le roi se baisse pour le ramasser, mais, plus prompt que lui, Monsieur s'en saisit et le met dans son sein. Alors Henri s'écrie, en s'élançant vers lui :

17 Paroles historiques.

– Enfin, la voilà cette preuve que je cherchais et que vous vouliez me soustraire, la preuve de votre trahison avec ce misérable Bussy. Donnez-la-moi : je le veux, je l'ordonne.

– Sire, répond Monsieur, je ne trahis pas Votre Majesté. Je ne l'ai jamais trahie, et ce papier n'a rien qui vous puisse offenser. Mais ce papier, c'est un secret, un secret qui ne m'appartient pas et que je ne puis vous montrer.

– Mensonge !... Je veux le voir, vous dis-je !

– Oh ! sire, par pitié, par grâce, ne l'exigez pas !... Je vous jure sur mon honneur de gentilhomme, sur ma vie dans ce monde et dans l'autre, qu'il ne contient rien qui puisse intéresser Votre Majesté.

– Cet écrit !... Donnez-moi cet écrit !...

– Mais, sire, je vous en supplie, par notre mère qui se place entre nous deux, par l'ombre de notre père que j'invoque en ce moment...

– Si vous ne me donnez cet écrit de bonne grâce, je vais vous le faire enlever de force...

– Donnez-le, donnez-le, monseigneur, s'écria Bussy d'Amboise, et épargnez au roi de France le remords de traiter son frère comme le plus coupable de ses sujets.

Henri retourna vivement la tête vers Bussy d'Amboise, mais il fut empêché de rien dire par le mouvement de Monsieur, qui lui tendit le papier : le roi s'en empara, s'approcha d'un flambeau, le lut précipitamment, et resta un instant absorbé dans ses réflexions. La honte et le dépit se peignaient sur son visage. Cet écrit était la lettre de la comtesse de Montsoreau qui donnait rendez-vous à Bussy d'Amboise. Celui-ci l'avait donnée à lire à Monsieur, qui l'avait laissée tomber sur son lit à l'entrée soudaine de son frère.

Pendant cette lettre et les recherches vaines qu'on avait faites ne suffisaient pas pour convaincre Henri III, surtout pour le pénétrer de son imprudence et de ses torts. Imbu de ce principe que la colère des rois est toujours juste, qu'ils ne doivent jamais reculer dans leurs desseins, quels qu'ils soient, et n'osant avouer devant tous les torts de sa défaite, il ploya la lettre, la mit dans sa poche, et dit :

– Nous serons plus heureux demain dans de nouvelles recherches. En attendant, des gardes à Monsieur, Bussy d'Amboise à la Bastille. Tel fut l'événement qui conduisit ce seigneur dans cette prison. Le jour commençait à poindre lorsque le coche qui portait Bussy d'Amboise arriva devant les fossés de la Bastille. Aux ordres du roi, les sentinelles baissèrent le pont-levis et coururent réveiller le gouverneur pour qu'il reçût le nouveau prisonnier. En attendant, Bussy d'Amboise fut introduit dans une salle basse où l'on avait coutume de déposer les prisonniers pendant le temps que le gouverneur mettait à descendre de son appartement. Bussy n'était préoccupé que d'une chose : c'était d'être obligé de manquer son rendez-vous avec la dame de Montsoreau. Aussi ne prit-il pas garde à l'entrée du gouverneur, qui, instruit par l'officier qui avait amené le prisonnier, de la scène qui avait eu lieu et de la colère du roi, arrivait avec l'intention d'user de la plus grande sévérité envers lui. Sur un signe de Testu, quatre gardiens s'approchèrent de Bussy d'Amboise et se préparèrent à le fouiller ; mais celui-ci, revenant à lui, les repoussa rudement, et saisissant la dague qu'on avait oublié de lui ôter, se mit en défense avec sa témérité ordinaire.

– Seigneur Bussy d’Amboise, dit Testu, auriez-vous l’intention de vous révolter contre les ordres du roi ?

– La preuve du contraire, répondit tranquillement Bussy d’Amboise, c’est que je me suis laissé conduire ici sans faire aucune résistance. Mais notre roi, qui est le prince le plus propre de sa personne et le plus délicat dans sa mise, ne peut avoir ordonné que des mains aussi sales et aussi grossières touchent à mes vêtements et chiffonnent ma fraise. Je suis ici pour être emprisonné, et non pour être sali.

– On doit fouiller tous les prisonniers devant moi, ainsi...

– Un moment. Je me soumettrai à cette cérémonie, s’il le faut, après que j’aurai eu avec vous un entretien de la dernière importance.



– Je suis prêt à vous entendre.

– Mais nous devons être seuls, mon cher gouverneur. Ce que j’ai à vous dire n’admet pas de témoins.

Du ton avec lequel Bussy d’Amboise avait prononcé ces dernières paroles, Testu crut qu’il allait lui faire des révélations et s’empressait de congédier tout le monde, lorsqu’il s’aperçut que le prisonnier tenait toujours sa dague à la main. Il lui dit alors :

– Si vous voulez que nous restions seuls, remettez-moi la dague que vous avez à la main, car mon devoir m’oblige de n’entendre qu’un prisonnier désarmé.

– Votre devoir est très-prudent, dit Bussy en souriant, mais je ne veux pas vous y faire manquer.

Il remit son arme à Testu, qui congédia tout le monde, et quand ils furent seuls, Bussy commença en ces termes :

– D’abord je m’assois pour être plus à mon aise, en vous engageant à en faire autant. Ensuite je vous ferai cette simple question : Êtes-vous amoureux ?

Étonné à ces étranges paroles, Testu le regarda sans répondre. Bussy d’Amboise, voyant qu’il gardait le silence, continua sur le même ton :

– Si vous ne l’êtes pas, vous avez dû l’être au moins. Il est impossible que vous ayez été toute votre vie... gouverneur de la Bastille à ce point...

– Eh bien ? dit Testu avec impatience.

– Eh bien, reprit Bussy d’Amboise, c’est que je suis amoureux comme un fou.

– Que m’importe, seigneur Bussy ! Et suis-je ici pour écouter le récit de vos amours ?...

– Un peu de patience. J’ai à vous faire une autre question que vous comprendrez mieux peut-être. Êtes-vous gentilhomme ?

– À celle-là je réponds par mon nom et mes armoiries...

– Très bien. Vous devez alors croire à la parole d’un gentilhomme qui a fait ses preuves de noblesse en tout genre.

– Où voulez-vous en venir ?

– À ceci, que ma captivité à la Bastille, la colère du roi et votre air de sévérité m’inquiètent très peu. Que ce qui me préoccupe en ce moment c’est un rendez-vous d’amour pour ce soir, et que je voudrais m’y rendre à tout prix.

Le gouverneur haussa les épaules.

– Or, continua Bussy d’Amboise, je vous ai demandé si vous étiez amoureux pour savoir si vous pouviez bien apprécier la situation de mon âme ; je vous ai demandé si vous croyiez à la parole d’un gentilhomme, car je suis prêt à vous donner la mienne de rentrer à la Bastille une heure après en être sorti pour venir m’y reconstituer prisonnier.

Pour toute réponse Testu rappela ses gens et leur ordonna de fouiller Bussy. Celui-ci, surpris d’abord, puis outré de la manière dont le gouverneur agissait à son égard, lui reprocha une pareille conduite. Testu, sans faire attention à ces paroles, renouvela l’ordre qu’il avait donné, et dit à Bussy :

– Si l’on m’avait prévenu qu’on m’envoyait un fou, je n’aurais pas perdu mon temps à écouter ses sornettes.

– Fou en effet, répondit Bussy, fou d’en avoir appelé à vos souvenirs d’amour, vous qui n’avez aimé personne de votre vie, fou d’en avoir appelé à votre honneur, vous qui n’êtes pas gentilhomme, vous qui êtes gouverneur de la Bastille.

– Vous payerez cher ces injures, dit froidement Testu. Qu’on obéisse et qu’on le fouille d’abord.

– Eh bien ! on n’accomplira pas cet ordre tant que je serai vivant, dit Bussy d’Amboise en se mettant en défense de son mieux, et vous-même, Laurent Testu, vous n’oserez vous approcher de moi.

– A quoi bon ? répondit le gouverneur. N'ai-je pas des gens dressés tout exprès pour cela ? Croyez-vous être le premier prisonnier qui fasse de la résistance ? Vous n'êtes pas assez convaincu d'une chose, seigneur Bussy, c'est que nous sommes ici à la Bastille, que toute résistance est inutile et fatale puisqu'elle est punie, que j'ai la force et que je commande.

– C'est juste : Satan est maître dans son enfer, dit Bussy.

Sur ce dernier mot, Testu fit un signe énergique, et l'on se précipita sur le prisonnier, qui tenta d'abord de se défendre et y réussissait assez bien, malgré le nombre de ceux qui l'attaquaient, car ils n'osaient faire usage de leurs armes. Mais l'un d'eux, fait à ces sortes de combats, comme l'avait dit le gouverneur, prit le pied de Bussy dans le nœud coulant d'une corde, la tira, et renversa son homme à terre. Aussitôt deux autres se précipitèrent sur lui, et l'ayant saisi par les cheveux, qu'il avait très longs, le réduisirent et lui lièrent les mains derrière le dos. Bussy écumait de rage, mais il était vaincu.

– Au cachot du Nord, dit le gouverneur. Il est humide, cela lui rafraîchira la tête.

– Traiter ainsi un gentilhomme ! s'écria Bussy d'Amboise.

– Il n'y a plus de gentilhomme à la Bastille, dès qu'on en a franchi le seuil, dit Testu ; il n'y a que des prisonniers que l'on traite selon leurs mérites. Ce ne sont pas les quartiers de noblesse et le rang qui comptent ici, c'est la soumission. La révolte est punie chez le plus grand seigneur. Au cachot.

Les gardiens et les soldats entraînent Bussy d'Amboise au travers des cours, ouvrirent une première porte en fer à la hauteur du sol, descendirent douze marches, en ouvrirent une seconde, jetèrent rudement le prisonnier sur un tas de paille pourrie, et refermèrent la porte, dont on entendit crier les serrures et tirer les nombreux verrous.

Bussy d'Amboise, que rien n'avait pu effrayer jusqu'ici, éprouva cependant un mouvement de crainte et de désespoir quand il se sentit seul au fond de ce cachot dans lequel le jour pénétrait à peine. Un traitement aussi barbare, pour un gentilhomme qui n'avait d'autre tort que d'aimer le maître qu'il servait, révoltait son cœur loyal et droit. Il pensait cependant que cette punition ne lui était infligée que pour quelques heures, à cause de sa résistance, et qu'on ne continuerait pas à le traiter comme le plus vil des malfaiteurs. Quelque temps après, en effet, il entendit du bruit à la porte de sa prison ; il se leva spontanément, mais le guichet seul s'ouvrit, et un gardien lui dit de venir prendre du pain et une cruche d'eau, qui devaient composer sa nourriture de la journée. Bussy refusa, et demanda à parler au gouverneur. Le gardien ne répondit rien, jeta le pain dans le cachot et descendit la cruche avec une petite corde. Bussy, voyant qu'il allait s'en aller sans rien dire, s'élança vers le guichet et cria avec l'accent du désespoir :

– Dis au gouverneur que si je dois passer la nuit ici, je me briserai la tête contre les murs.

– Il y déjà quatre prisonniers qui sont morts de cette manière-là dans ce cachot, répondit le gardien.

Il ferma aussitôt le guichet, et Bussy rentra dans la solitude et l'obscurité.

La captivité et l'isolement finissent par abrutir l'homme. Une nuit passée dans ce cachot avait porté le découragement et le désespoir dans le cœur de Bussy d'Amboise. Mille pensées sinistres étaient venues l'assaillir. Le sort de Monsieur, la haine

des mignons, la brutalité du gouverneur, la douleur de la comtesse de Montsoreau, s'étaient présentés tour à tour à son esprit déjà malade par la vue du lieu qu'il habitait. Vingt fois il avait voulu mettre à exécution le projet dont il avait fait menacer le gouverneur, et toujours retenu par cet instinct de l'existence, par l'effroi d'une mort qu'il ne s'expliquait pas, il était retombé sans force sur la paille de son cachot. Cet homme, qui avait vingt fois joué sa vie sur un mot, au moment où elle était toute brillante d'amour et de faveur, courbait la tête maintenant à cette pensée et sentait des larmes inonder son visage. Toute énergie semblait disparue de son cœur. L'horreur de la Bastille avait vaincu le plus brave des hommes. C'est ce qu'il a dit depuis constamment, et il n'a jamais entendu prononcer le nom de cette prison d'État sans se rappeler avec effroi la nuit qu'il avait passée dans le cachot. Le matin pourtant, quoique son sang fût encore agité par la veille douloureuse de toute la nuit, le tumulte de ses idées commença à se calmer, et cédant à la fatigue il s'endormit d'un sommeil de plomb. Il fut brusquement réveillé par un gardien qui le secouait rudement, et lui disait de le suivre. Bussy se leva aussitôt et marcha derrière cet homme. Ils sortirent du cachot et pénétrèrent dans la cour, où quatre gardes s'emparèrent du prisonnier.

– Où me conduisez-vous ? demanda Bussy d'Amboise.

Personne ne lui répondit. Bussy, renaissant en quelque sorte au grand jour et à la vue ciel, se sentit plus fort, et, préparé à tout événement, il suivit d'un pas ferme les gardiens qui le conduisaient. Ils prirent le même chemin que la veille et entrèrent de nouveau dans la salle basse où il avait d'abord été conduit. Là était le gouverneur assis devant une table sur laquelle était le Christ et l'Évangile. À la vue de cet homme, Bussy sentit toute sa colère le reprendre ; mais humide encore de la fraîcheur de son cachot, qui lui rappelait son impuissance, il chercha à étouffer ce sentiment, et dans une attitude aussi noble qu'aisée il se tint devant le gouverneur, en gardant le silence. Testu le rompit le premier en ces termes :

– Vous m'avez offert hier votre foi de gentilhomme en m'assurant que vous ne sauriez la trahir, puis-je y compter encore aujourd'hui ?

– Quoi ! Vous m'accorderiez ce que j'ai demandé ?... Je pourrais aujourd'hui même sortir de la Bastille et faire savoir à ma belle dame....

– Cela dépend du serment que vous allez faire, si vous y consentez.

– Oh ! dites, dites, monsieur le gouverneur, dites les paroles de ce serment et je les répéterai après vous.... Ah ! tenez, tout est oublié, le cachot, les souffrances, les outrages, si je puis la voir aujourd'hui.... Gouverneur, votre main, que je la presse comme celle d'un ami.

Et Bussy d'Amboise tendit la main à Testu, qui la lui rendit de son côté en se félicitant de cet élan de reconnaissance sur lequel il avait compté, connaissant le caractère ouvert du prisonnier. Alors, lui faisant lever la main droite, il lui dicta ce serment, que Bussy répéta mot pour mot :

« Je jure sur le Christ, sur les saints Évangiles, sur mon salut éternel et mon honneur de gentilhomme, quelle que soit la manière dont je sortirai de la Bastille, de ne jamais révéler ce qui s'y est passé, de ne jamais me plaindre des traitements qu'on a pu m'y faire subir, d'étouffer tout ressentiment et de renoncer à toute vengeance envers le gouverneur et ses officiers. »

– Vous êtes libre, dit Testu ; un coche vous attend dans la cour pour vous conduire au Louvre, où Sa Majesté vous mande ce matin.

– Le roi ! s'écria Bussy, c'est par ordre du roi que je suis délivré ?

– Sans doute, dit le gouverneur, quel autre que lui aurait le pouvoir de vous ouvrir les portes de la Bastille ?

– Et moi qui croyais que c'était vous seul qui permettiez.... Moi, qui vous en ai naïvement témoigné ma reconnaissance.... Oh ! mais maintenant que je suis libre, que je vais paraître devant le roi, je demanderai vengeance de la manière dont vous avez fait traiter un gentilhomme de mon rang.

– Et votre serment ? dit Testu.

– Mon serment ne peut m'enchaîner. Quand je l'ai fait, je croyais que c'était à vous seul que je devrais une heure de liberté.

– Quelle que soit la manière dont je sortirai de la Bastille, avez-vous dit, je jure de ne pas demander vengeance.

– Oui, j'ai juré cela, il est vrai. Eh bien, soit, je ne m'adresserai ni au roi ni à Monsieur. Je m'adresserai à mon épée. Laurent Testu, je vous porte défi.

– Vous avez juré d'étouffer tout ressentiment contre moi et mes officiers. Bussy d'Amboise, vous manquez à votre foi de gentilhomme, et je n'accorde cartel qu'aux gentilshommes.

– Ah ! c'est infâme de profiter ainsi d'un serment fait par surprise.... Mais n'importe, et sans y manquer, je puis du moins vous dire ma pensée. J'ai juré d'étouffer tout ressentiment et de renoncer à toute vengeance, il est vrai ; mais je n'ai pas juré d'étouffer mon mépris.... Laurent Testu, vous êtes un lâche ; je vous méprise, et je vous le dirai partout où je vous rencontrerai.

– Mais vous ne me rencontrerez qu'ici, si vous y revenez jamais, pour votre malheur, et ici vous savez comment le gouverneur punit de pareilles offenses.... Mais Sa Majesté vous attend, vous êtes rayé des contrôles de la Bastille, vous ne pouvez pas y rester plus longtemps, partez.

– Oui, l'on n'a droit de séjour ici que comme bourreau ou comme victime. Restez-y, Laurent Testu, vous remplissez dignement votre place¹⁸.

Bussy d'Amboise monta aussitôt dans le coche qui l'attendait, et, tout en se rendant au Louvre, passa sous les fenêtres de la comtesse de Montsoreau, où il fit entendre le signal convenu entre eux. La comtesse y répondit de son côté, et dans sa joie Bussy avait déjà tout oublié et repris la gaieté de son caractère, lorsqu'il parut devant le roi.

Or, voici ce qui s'était passé au Louvre pendant la captivité de Bussy et ce qui avait amené sa délivrance. Henri III était rentré dans ses appartements, confus et dépité tout à la fois de n'avoir rien trouvé chez son frère qui motivât la scène scandaleuse qu'il avait faite. Monsieur, au contraire, élevé au rôle de victime, avait fait ressortir bien haut l'injuste tyrannie qui pesait sur lui et sur son favori. Catherine de Médicis, doublement intéressée à cette affaire comme mère et comme femme aspirant toujours à gouverner le roi, qui cette fois avait agi contre son gré et ses conseils, eut soin d'instruire tous les courtisans et tous les ministres de ce qui s'était passé, et de déplorer l'aveuglement du roi et les tristes conséquences que pouvait avoir sa conduite. Elle

18 C'est peut-être d'après cette anecdote que fut établi le serment qu'on fit prêter depuis à tous ceux qui sortaient de la Bastille, serment dont il sera parlé plus tard dans le cours de cet ouvrage.

sema des bruits, faux pour la plupart, mais vraisemblables, sur l'influence de Monsieur, sur ses rapports avec les mécontents, sur l'effet qu'allait produire sa nouvelle détention. Elle anima tellement les esprits que le soir au conseil, Cheverny, gagné par elle, ne craignit pas d'agiter cette question. Henri III avait la conscience de ses torts et ne demandait qu'à sortir de la position embarrassante qu'il s'était créée lui-même envers son frère; mais il n'accordait aucune concession, et, toujours poussé par ses mignons, il voulait que le bon droit eût l'air d'être de son côté et que sa tyrannie royale ne reçût aucune atteinte. Tel était ce roi, faible devant une armée de rebelles, entêté et hautain dans une intrigue de palais. Il trouva bon que son conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes grâces. Heureuse de cette issue, Catherine de Médicis courut chez Monsieur pour la lui annoncer ;; mais elle trouva ce prince disposé à faire des conditions à son tour; entre autres, il exigea la délivrance de Bussy d'Amboise. Henri III résista longtemps; il ne pouvait comprendre l'attachement de son frère pour ce favori, lui qui aimait ses mignons d'une manière folle et scandaleuse. D'ailleurs, il avait promis à ceux-ci la perte de Bussy, et ils croyaient bien qu'il finirait ses jours à la Bastille. Force fut cependant au roi de céder sur ce point; il consentit à la liberté de Bussy d'Amboise, moyennant qu'il se raccommodât devant lui avec Caylus. Tel était donc le motif pour lequel le prisonnier allait paraître devant le roi.

Nous avons vu dans quelles dispositions d'esprit il se rendit au Louvre. Il fut introduit devant Henri III et toute sa cour, après que Monsieur eut assuré le roi de sa fidélité et l'eut prié de ne plus concevoir de soupçons contre lui. Aussitôt que Bussy d'Amboise parut, le roi lui ordonna d'oublier toute querelle et d'embrasser Caylus, son ennemi personnel. Saisi d'étonnement à cet ordre, ne voulant pas faire les premiers pas, et n'osant braver de nouveau la Bastille, Bussy d'Amboise usa d'un moyen audacieux, mais qui devait réussir devant Henri III.

« Sire, s'il vous plaît que je le baise, dit-il, j'y suis tout disposé; et accommodant les gestes avec la parole, dit le chroniqueur, lui fit une embrassade à *la Pantalone*; de quoi, toute la compagnie, quoique encore étonnée et saisie de ce qui s'étoit passé, ne put s'empêcher de rire. »

« C'est ainsi que Henri III savoit se faire garder le respect, ajoute l'historien, et c'est ainsi que se termina la captivité de Bussy d'Amboise à la Bastille. »

Et maintenant nous croyons devoir compte à nos lecteurs de la mort tragique de Bussy d'Amboise, qui est un prisonnier trop important pour que nous laissions sa vie incomplète.

Le rapprochement de Henri III et de Monsieur avait été sincère, ou du moins en avait eu toutes les apparences. Le temps et les événements protégèrent le frère du roi contre la haine des mignons en les décimant ou les faisant disgracier. Ainsi Caylus et Maugiron avaient succombé dans ce fameux duel avec d'Enragues, excité, par le duc de Guise, et avaient de nouveau fourni à Henri III l'occasion de signaler sa folle passion pour ses mignons et son goût pour les dépenses inutiles, en leur faisant élever de magnifiques tombeaux dans l'église Saint-Paul, après des obsèques plus magnifiques encore. Saint-Mégrin avait été tué cette fois par ordre direct du duc de Guise, offensé de l'amour scandaleux du mignon pour la duchesse, sans que le roi osât tenter de s'en offenser, ni même d'en faire un reproche. Il s'était vengé par de nouvelles dépenses

et de nouvelles folies à la mort de ce mignon. Les principaux ennemis de Monsieur avaient donc disparu, et le roi lui avait accordé son agrément pour son expédition en Flandre. Mais si de son côté Monsieur avait abjuré toute haine envers ce qui restait des anciens mignons, il n'en était pas de même du roi à l'égard de Bussy d'Amboise. Il avait ri comme les autres de l'accolade à *la Panlalone*, donnée à Caylus par Bussy ; mais il avait été peu satisfait de la manière dont les choses s'étaient passées, non qu'il fût blessé de l'indécence des manières, mais parce qu'il aurait voulu pour Caylus des soumissions qu'il n'avait pu obtenir. Au sortir de la cérémonie il avait renouvelé aux mignons l'assurance de tenir sa parole royale de vengeance à l'égard de Bussy, et avait ajouté que, lui aidant, la prophétie de l'astrologue faite à Reims s'accomplirait. Mais il devait d'abord travailler à détacher son frère de son favori. Pour cela, connaissant l'excessif amour-propre de l'un et la mordante raillerie de l'autre, il les réunit avec plusieurs personnes dans une orgie où après leur avoir fait perdre la raison, il ordonna que sans distinction de rang ni de personne chacun des maîtres et des serviteurs dise franchement et librement sa pensée l'un sur l'autre, faisant promettre d'oublier ce qui devrait offenser.

Monsieur, poussé par Henri III lui-même, que ce jeu semblait amuser, ne ménagea pas Bussy d'Amboise, qui à son tour, excité par le roi et se livrant à sa verve railleuse, fit de Monsieur un portrait d'autant plus comique, que ce prince, assez mal fait de sa nature, prêtait à la moquerie, même en disant la vérité. Bussy fut applaudi à outrance, et le lendemain quelques-uns de ses bons mots sur Monsieur furent répétés à la cour. La vérité offense les hommes en général et blesse les princes en particulier.

Ce qu'avait prévu Henri III arriva : Monsieur fut profondément blessé de l'insolence de Bussy. D'ailleurs, à cette époque, comme je l'ai déjà dit, vivant bien avec son frère, il n'avait plus besoin du dévouement de son favori, et dès ce jour, il commença à le traiter avec froideur. Bussy, dans son loyal amour pour son maître, ne s'aperçut pas de ce changement. Il avait renoué secrètement par ses ordres ses relations avec le duc de Guise, qui, l'acte de la ligue à la main, commençait à faire trembler la cour, et il lui avait apporté une promesse formelle de Monsieur, de s'associer à lui. Le moment venu de tenir cette promesse, Bussy avait sommé son maître de l'accomplir ; mais celui-ci, soit qu'il eût d'autres projets qu'il cachât au favori, soit qu'il eût résolu de se séparer de lui, nia formellement ses paroles et désavoua les engagements pris en son nom. Atterré par ce langage, Bussy courut chez le duc de Guise et lui dit :

– Je vous ai fait une promesse au nom de Monsieur ; aujourd'hui il la désavoue. Je viens vous en prévenir et vous offrir du moins, moi qui tiens mes serments, mon bras, mon cœur et ma vie.

– Je prends votre bras pour la ligue, votre cœur pour moi, votre vie pour la France, avait répondu le duc de Guise, heureux d'acquérir un tel champion à sa cause et de pouvoir confondre les deux frères dans la guerre qu'il faisait.

Dès ce jour, en effet, Bussy d'Amboise signa l'acte de la ligue et se prépara à le seconder de tous ses moyens, ne se doutant pas de ce qui se tramait contre lui. À la suite d'une conversation entre Henri III et son frère, qui avait roulé sur le favori, celui-ci avait dit au roi : « Je vous l'abandonne. » Henri avait recueilli ces paroles avec bonheur. L'ombre de Caylus, disait-il, lui apparaissait en songe chaque nuit et demandait vengeance de Bussy d'Amboise ; mais cette vengeance n'était pas facile.

Personne n'aurait osé se mesurer avec lui ; un nouveau coup de main eût peut-être échoué, et Henri voulait surtout, en cas de non-succès, paraître étranger à ce qu'on allait faire. Il avisa donc un moyen qui devait tout concilier. Il avait conservé le billet par lequel la comtesse de Montsoreau donnait rendez-vous à Bussy d'Amboise.

Le sire de Montsoreau était connu par sa rudesse et sa jalousie pour sa femme ; Henri III s'empressa de lui faire remettre le billet, qui prouvait les amours de la comtesse et de Bussy, et, certain que l'époux en tirerait une éclatante vengeance, il se borna à lui faire dire qu'il fermerait les yeux, ainsi que Monsieur, sur tout ce qui allait se passer à cet égard. Le roi avait calculé juste. Le sire de Montsoreau vengea cruellement son honneur.

Un jour le galant Bussy d'Amboise reçut un billet signé Marguerite de Meridor, c'était le nom de la comtesse. Ce billet, plus tendre et plus amoureux que les autres, le prévenait que le soir, à minuit, elle l'attendrait, en l'absence de son époux, à son manoir de Constancières.

On sait avec quelle ardeur Bussy d'Amboise adorait la comtesse, qui fut la seule passion sérieuse de sa vie. À la nuit tombante il monta à cheval, suivi du fidèle page que nous connaissons déjà, et bien avant minuit il était sous les murs du manoir, attendant le messenger qui devait l'introduire auprès de la belle comtesse. Lorsque minuit retentit dans l'espace, une petite porte s'ouvrit et une des femmes de la comtesse fit signe à Bussy de la suivre. Celui-ci s'empressa de le faire, ayant laissé son page sous les murs pour garder les chevaux. La femme qui marchait devant lui l'introduisit dans une vaste salle où régnait l'obscurité la plus profonde, et lui dit à voix basse : « Attendez, elle va venir. » Bussy s'appuya sur un meuble, se livrant à une délicieuse rêverie qui lui présentait à l'avance le bonheur qu'il allait goûter entre les bras de sa maîtresse, quand tout à coup des pas précipités se firent entendre dans la pièce voisine ; une lueur pénétra à travers les fentes de l'unique porte d'entrée, qui s'ouvrit brusquement, et le sire de Montsoreau parut escorté de dix assassins. À cette vue, Bussy d'Amboise comprit le piège dans lequel il était tombé, et, sans perdre courage, se mit en défense pour affronter ses dix assassins.

C'est qu'en effet le sire de Montsoreau avait forcé la comtesse d'écrire le billet si tendre qui avait amené Bussy d'Amboise au château de Constancières¹⁹.

À la voix du sire de Montsoreau, qui dédaigna de prendre part au combat, les dix assassins fondirent tous à la fois sur le malheureux gentilhomme. Comme la dernière fois qu'il avait été assailli au milieu de la rue, Bussy d'Amboise s'accula contre une fenêtre et leur tint tête pendant quelques instants. Ce qui se passa alors fut horrible à voir. D'un côté, les dix hommes, obéissant à la voix de l'époux outragé, qui, étendu mollement sur des coussins soyeux, semblait jouir de l'agonie de son rival ; de l'autre, le plus brave gentilhomme de son époque défendant sa vie avec rage et désespoir, luttant contre la mort malgré ses larges blessures, et voulant la venger d'avance par celle de ses adversaires. Cet assassinat, aussi lâche que cruel, se prolongea plus d'une demi-heure. Bussy d'Amboise ne lâcha ni l'épée ni la dague, malgré les efforts des

¹⁹ C'est cette scène, si éminemment dramatique sous sa plume qu'Alexandre Dumas fait passer entre le duc et la duchesse de Guise, dans *Henri III et ses mignons*. La vérité historique est qu'elle eut lieu entre de comte de Montsoreau et sa femme ; mais la violation de cette vérité nous a valu un chef-d'œuvre du théâtre moderne.



Le sire de Montsoreau avait forcé la comtesse d'écrire le billet.

assailants ; elles se brisèrent toutes deux dans leurs poitrines. Alors, n'ayant plus d'armes tranchantes à leur opposer, il se servit des tables, des meubles, des barres de fer qu'il arracha. Enfin, voyant qu'il allait succomber, il brisa la fenêtre contre laquelle il s'était réfugié, et ayant vu au bas son fidèle page qui l'attendait avec les chevaux, par un effort désespéré il s'élança, malgré la hauteur qui le séparait du sol ; mais il retomba sur un treillis en fer dont les pointes acérées entrèrent dans son corps et le tinrent ainsi suspendu à vingt pieds de terre. Le page, se mettant aussitôt debout sur son cheval, voulut le secourir, mais

il ne put jamais atteindre à cette hauteur, et son maître lui dit d'une voix expirante :

– Va dire au duc de Guise qu'il prenne garde à lui. La prédiction s'accomplit pour moi, je meurs par trahison.

Comme il achevait ces mots, ses assassins parurent à la fenêtre. Ils étaient allés chercher des arquebuses, ils tirèrent sur lui, et la tête de Bussy retomba sanglante et inanimée sur les pointes de fer de la grille. Aussitôt la voix du châtelain se fit entendre et il cria au page :

– Va dire à la cour que c'est ainsi que le sire de Montsoreau venge son honneur !

Bussy d'Amboise avait à peine trente ans.

« Il aimoit les lettres, dit le journal de Henri III, combien qu'il les pratiquoit assez mal, se plaisoit à lire les histoires, et, entre autres, les *Vies de Plutarque*, et quand il y lisoit quelque acte signalé et généreux fait par un de ces vieux capitaines romains, Il n'y a rien en tout cela, disoit-il, que je n'exécutasse aussi bravement qu'eux à la nécessité ; ayant accoutumé de dire qu'il n'étoit né que gentilhomme, mais qu'il portoit dans l'estomac un cœur d'empereur : si bien qu'enfin pour sa gloire, Monsieur le prit à desdain, et de tant plus qu'il l'avoit aimé du commencement, sur la fin il le haït ; ayant consenti (suivant le bruit commun) à la partie qu'on lui dressa pour s'en

défaire ; en quoy se vérifie un méchant proverbe ancien parlant des princes, qui dit : *Très-heureux qui ne les connoit, malheureux qui les sert, et pire qui les offense.* »

Tout est dit dans l'oraison funèbre du chroniqueur.

Le page, en fidèle messenger, rapporta au duc de Guise les dernières paroles de son maître. Le duc resta dans son incrédulité à l'égard de la prophétie ; mais pleura la mort de Bussy, qu'il regretta sincèrement pour sa cause. Pourtant cette mort le dégageait entièrement de Monsieur, et dès ce jour il le compta franchement au nombre de ses ennemis. La ligue faisait des progrès effrayants, et le duc de Guise, parvenu au dernier degré d'influence, avait trouvé des partisans et des espions qu'il soldait jusque dans le palais du Louvre. Il était au fait de tout, prévenu de tout et toujours prêt à mettre des obstacles. Rosières continuait à agir avec ses écrits, Leclerc avec ses propos. Il avait déjà gagné toute sa compagnie à la ligue et tenait à la fois ce qu'il avait promis au duc de Guise, et ce qu'il s'était promis à lui-même ; il augmentait la ligue et sa fortune. La mort de Bussy d'Amboise, pour lequel il avait conservé toute son admiration, fut un prétexte admirable pour lui d'animer les ligueurs, et d'en enrôler de nouveaux ; mais il s'était créé la loi de faire marcher de front les intérêts du duc de Guise et les siens, et à mesure qu'il comptait un nouvel enrôlé il se croyait forcé de commettre une nouvelle exaction dans l'exercice de sa charge. Cependant un événement grave, pour ses intérêts, venait d'avoir lieu au parlement. Messire Achille de Harlay, que nous avons vu simple président à mortier, et soutenant si bien les droits de sa compagnie, en était devenu le chef. Il était premier président du parlement. Ce magistrat, d'une vertu sévère, d'une probité pure, mais d'une justice exacte, surveillait la conduite de Leclerc, qui lui avait été dénoncé plusieurs fois, et dont on n'avait pu lui prouver encore la malversation. Cette fois la preuve lui fut apportée, et le premier président manda Leclerc devant lui. Leclerc parut devant ce magistrat avec l'assurance que donne l'audace et l'habitude de la friponnerie. Il nia d'abord ce que le premier président lui reprochait ; mais quand celui-ci lui montra des preuves irrécusables, il changea de ton à l'instant, de l'insolence il passa à l'hypocrisie. Il se jeta aux pieds du magistrat, l'implora pour sa famille, dont il dit être le seul soutien, et le supplia de ne pas le perdre par pitié pour son enfant. Achille de Harlay avait trop la connaissance des hommes pour se laisser prendre à ce langage. Il démêla facilement la bassesse et la cupidité de cet homme, et pourtant ne voulant pas frapper du même coup cette famille pour laquelle il était imploré, il se borna, au lieu de lui enlever sa charge de procureur, à le soumettre à la restitution des sommes indûment perçues, espérant que cette indulgence et la crainte d'un châtement plus fort, s'il retombait dans la même faute, le rendrait plus scrupuleux et plus droit à l'avenir. Leclerc protesta de ses bonnes intentions et de sa reconnaissance, tout en se jurant en lui-même de se venger s'il le pouvait, tandis que le premier président lui promit noblement de tout oublier :

– Je ne m'en souviendrai, lui dit-il, que si votre conduite redevenait encore répréhensible. Alors je punirais sans pitié, car ce n'est pas à vous que je fais grâce, c'est à votre fils et à votre famille. Je vous ferai surveiller plus que d'habitude, et si ce n'est pas votre conscience qui vous guide, que ce soit au moins votre intérêt, car je ne pardonnerais plus.

Leclerc sortit de chez le magistrat, frémissant de rage, et rentré chez lui, il marqua d'une croix rouge les noms du premier président de Harlay et de son client, comme les premières victimes, si son parti triomphait.

C'est de cette circonstance que data la haine de Leclerc pour le premier président, haine qu'il manifesta plus tard, ainsi qu'on le verra par la suite. Achille de Harlay, qui fut un des prisonniers de la Bastille, est peut-être le seul caractère droit et juste qui traversa les orages de cette époque sans faillir. Il vit gronder autour de lui toutes les ambitions, toutes les haines, toutes les menaces, sans en être ému. Sans dévier de la ligne qu'il s'était tracée, il resta toujours calme et grand au milieu des mauvaises passions, et ne s'appliqua qu'à tenir exactement la balance de la justice entre le peuple et le roi.

À cette époque, Henri III, dont les folles dépenses, tant pour les noces de ses mignons que pour leurs tombeaux, avaient épuisé le trésor, frappa de nouveau la France d'impôts onéreux et arbitraires, pour remplir ses coffres qui se vidaient si vite. Il envoya au parlement neuf édits bursaux, que celui-ci, à qui Achille de Harlay avait rendu la conscience de sa force et de son devoir, refusa d'enregistrer. Henri III, étonné et irrité à cette nouvelle, résolut d'aller au parlement pour y tenir un lit de justice. Il s'y rendit, non avec un fouet de poste à la main, comme un de ses successeurs eut l'insolente audace de le faire plus lard, mais escorté de ses mignons Do, d'Arqués, la Vallette, et la Guiche. C'était un autre genre d'offenser. Les mignons de Henri III, assis aux pieds du trône, dans le sanctuaire de la justice, valaient le fouet et le cortège de chasse de Louis XIV. Les rois sont tous les mêmes, la différence de leurs caractères fait seule la différence de leur tyrannie.

Un lit de justice est une chose ridicule dans le fond, mais noble et grande dans la forme. C'est la force brutale qui écrase la victime, après que celle-ci a poussé son cri de protestation qui a des échos dans le pays. Henri III tint ce lit de justice avec une insolence égale à la ferme et courageuse résistance du premier président de Harlay. Introduit, avec le cérémonial d'usage, dans la salle de Saint-Louis, où siégeait le parlement en robes rouges, suivi, comme je l'ai dit, de ses mignons et du chancelier de Birague, il interpella durement, du haut de son trône, cette auguste compagnie, et taxa son refus de désobéissance. Le premier président de Harlay, se levant alors, et répondant au roi d'une voix assurée, lui dit ces paroles que les historiens nous ont conservées :

« Sire, si c'est désobéissance de bien servir, le parlement fait ordinairement cette faute, et quand il trouve conflit entre la puissance absolue du roi et le bien de son service, il juge l'un préférable à l'autre, non par désobéissance, mais par son devoir à la décharge de sa conscience. »

Comme de coutume, le roi fut ému de ces paroles prononcées par le seul homme de son royaume, peut-être, dont il n'osait braver en face les opinions, ainsi que nous l'avons déjà vu ; mais son trésor était vide, ses mignons voulaient de l'or, et pour en arriver à ses fins, il dédaigna de répondre et d'engager une discussion en donnant l'ordre suivant, d'une voix brève : « Messire mon chancelier, faites votre devoir. »

Le chancelier de Birague, se levant alors pour recueillir les opinions des membres du parlement, Achille de Harlay prit de nouveau la parole, et dit :

« Comme chef de la compagnie, j'ai droit de parler le premier. Hier, dans notre audience solennelle, nous avons examiné avec un soin scrupuleux les neuf édits bur-saux qui nous ont été envoyés par Sa Majesté. En considérant les dépenses énormes faites en si peu de temps, les besoins du service du roi, les impôts récents levés sur le peuple, nous avons trouvé ceux-ci onéreux, vexatoires et injustes. En conséquence, nous avons cru de notre devoir et de notre conscience de refuser de les sanctionner et enregistrer sur nos registres. Telle a été et telle est aujourd'hui l'opinion du parlement, que j'émetts en son nom, et dont je suis prêt à développer les motifs, si le roi l'a pour agréable.

– C'est inutile, dit Henri III, n'osant toujours pas regarder en face messire de Harlay ; qu'on les enregistre de force et qu'on les publie. »

À ces mots, l'avocat du roi de Thou requit la régistration et publication des édits, et le chancelier de Birague s'étant levé pour prononcer l'arrêt, le premier président l'interrompit en ces termes :

« Selon la loi du roi, qui est absolue puissance, les édits peuvent passer : mais selon la loi du royaume, qui est l'équité et la justice, ils ne peuvent et ne doivent être publiés ; je déclare donc que le roi fait abus de force et de pouvoir, et j'engage la compagnie à se retirer avec moi dans un lieu où le cours de la justice soit libre, afin de protester contre une telle violence. »

Il se couvrit aussitôt, et précédé des huissiers, suivi du parlement entier, il se rendit dans la salle dorée, où il rédigea une protestation en termes énergiques. Henri III, soulagé de la présence du premier président et de la cour, fit prononcer et enregistrer l'arrêt par le chancelier de Birague. Le même jour il fut publié, le lendemain on percevait l'impôt, et quelque temps après les prodigalités du roi recommençaient pour les noces de Saint-Luc.

Le duc de Guise et sa famille voyaient avec joie ces coups d'autorité qui faisaient de plus en plus prendre Henri III en haine par le peuple. Mais la duchesse de Montpensier trouvait que les choses traînaient trop en longueur. Ses ciseaux d'or se reposaient trop longtemps à sa ceinture. Elle courait de Leclerc à Rosières chercher des nouvelles, donner des idées et hâter le moment de la vengeance. Bientôt elle ne se contenta plus de ces quatrains que Rosières prodiguait, et auxquels, du reste, le peuple et la cour commençaient à s'habituer. Elle exigea une œuvre principale qui pût faire explosion et porter un coup. Elle en donna elle-même le plan et l'idée à Rosières, qui, pressé de faire ce travail, s'adjoignit un de ses amis nommé Arthus Thomas, et peu de temps après parut la fameuse satire du *Voyage dans l'île des Hermaphrodites*. C'était la reproduction des mœurs, des habitudes, des maximes de Henri III et de ses mignons, présentée sous une forme aussi piquante que spirituelle. C'était la manière dont ce monarque, inhabile et corrompu, gouvernait l'État.

La duchesse de Montpensier et le duc de Guise, initiés tous les deux aux mystères de la cour, l'une par elle-même dans le principe, l'autre par ses espions, guidèrent la plume des deux auteurs pour la vérité des faits. Cette satire, dont nous allons donner des extraits puisqu'elle est due à un prisonnier de la Bastille, est l'écrit du temps qui peint le mieux les ridicules et les vices de cette cour. Elle parut d'abord en manuscrit, par milliers de copies qu'on s'arrachait de toutes parts et que les intéressés propageaient : plus tard, en 1605, elle fut imprimée et attribuée à Arthus Thomas seul.

L'auteur de cette satire raconte qu'ayant abordé, dans ses nombreux voyages, à l'île des Hermaphrodites, il pénétra dans le palais du roi, et fait ainsi, sous la forme de l'allusion, le récit du premier réveil de Henri III, qui est d'une scrupuleuse exactitude :

« Je me mêlai donc parmi ceux-ci (les serviteurs du roi), qui ne me refusèrent pas l'entrée de la chambre, car, à ce que j'appris, elle étoit toute libre quand il y étoit jour, et n'y commençait à poindre qu'il ne fut pour le moins dix heures. Dès que j'eus mis le pied dans la chambre, je sentis la plus suave odeur qu'il étoit possible d'imaginer, et aussitôt je vis un petit vase fait en forme d'encensoir à la mosaïque, duquel sortoit la vapeur qui remplissoit tout le lieu.

« Je vis les serviteurs qui s'en alloient droit à un lit assez large et spacieux, lequel, avec l'espace qu'il laissoit entre lui et la muraille, tenoit une bonne partie de la chambre. Aussitôt ceux-ci, ayant tous la tête nue, s'arrêtèrent vers les pieds en attendant qu'un d'entre eux eût tiré les rideaux, mais celui qui étoit dans le lit commença à se plaindre qu'on l'avoit réveillé en sursaut, et qu'il étoit trop matin ; les siens s'excusèrent du mieux qu'ils purent, et entrebaillant un peu les contrefenêtres, lui firent voir que le soleil étoit levé. Lui donc, encore endormi, se met sur son séant, et aussitôt on lui mit sur les épaules un petit manteau de satin blanc chamarré de clinquant, et doublé d'une étoffe ressemblant à la poue de soie.

« Je n'avois encore vu ce que c'étoit qui étoit dans ce lit, car on ne voyoit point encore les mains ni le visage ; ; mais celui qui lui avoit mis le manteau vint aussitôt lui lever un linge qui lui pendoit fort bas sur le visage, et lui ôter un masque qui n'étoit pas des étoffes ni de la forme de celui que portent les dames, car il étoit comme d'une toile luisante et fort serrée, où il sembloit qu'on eût mis quelque graisse dessus, et il ne couvroit pas tout le visage, car il étoit échancre en ondes devers le bas, de peur que cela n'offensât sa barbe, qui commençoit à cotonner de tous côtés. Après, on lui ôta ses gants qu'il avoit aux mains, et qu'il y avoit eu toute la nuit, à ce que j'en pus juger ; puis un des siens, qui sembloit plus faire l'entendu que les autres, lui apporta une serviette mouillée par le bout, de laquelle s'étant frotté le bout des doigts fort délicatement, on lui présenta le bouillon qu'on lui avoit apporté, lequel, à le voir, avoit forme de quelque pressé ou restaurant, qu'il prit jusques à la dernière goutte, après lequel on lui présenta dans un autre plat quelques pâtes confites, faites en forme de rouleaux, où il y avoit quelque apparence qu'il y eût de la viande mêlée parmi, desquels, après avoir mangé trois ou quatre, il se fit ôter le reste de devant lui, et lors on lui apporta une autre serviette mouillée, de laquelle s'étant encore lavé et ressuyé, on lui rebaila ses gants, qu'il mit en ses mains, puis le valet de chambre lui ayant remis son masque et baissé sa cornette, lui ôta son manteau : je fus étonné que mon homme se ravala dans le lit, et après l'avoit couvert, on retira le rideau, disant qu'il s'en alloit tâcher de reposer encore une petite heure. »

De là, notre voyageur passe dans les appartements des mignons et assiste à leur toilette, dont il fait la description. Cette description est d'autant plus méchante qu'il dévoile leurs défauts physiques.

« À peine fus-je entré dans la chambre, dit-il, que je vis trois hommes qu'on tenoit aux cheveux avec de petites tenailles de fer, que l'on tiroit de certaines petites chaufferettes ; de sorte que l'on voyoit leurs cheveux tout fumant ; cela m'effraya du commencement et j'eus toutes les peines du monde à m'empêcher de crier, pensant qu'on

leur fit quelque outrage ; mais, quand je les eus considérés de plus près, je reconnus qu'on ne leur faisoit point de mal ; car, l'un lisoit dans un livre, l'autre gaussoit avec son valet. De cette chambre on entroit dans d'autres, lesquelles pour être ouvertes, on y voyoit tout ce qui s'y faisoit : aux uns on otoi de petites cordes avec lesquelles leurs cheveux étoient entortillés, aux autres on secouoit tellement la tête qu'on eut pensé un arbre de qui on vouloit faire cheoir le fruit.

« Il y en avoit d'autres aussi à qui vous eussiez dit qu'on eût bâillé un séton ; chacun d'eux avoit plusieurs hommes à l'entour de la chaise où ils étoient assis. L'un défaisant ce que l'autre avoit fait ; l'autre tenoit en ses mains un grand miroir, l'autre avoit en ses mains une boîte pleine de poudre, semblable à celle de Chypre, avec une grosse houppe de soie, laquelle il plongeoit dans cette boîte et en saupoudroit la tête du patient. Quand cela étoit parachevé, il en venoit un autre ayant en sa main un petit pinceau en fer duquel il se servoit pour tirer l'abondance des poils du sourcil, et n'y laisser qu'un trait fort délié pour faire l'arcade. Durant que toute cette cérémonie se faisoit, j'en voyois un au coin de la chambre qui, par un certain instrument, qu'ils appeloient des sublimatoires, faisoit exhaler le mercure en une certaine vapeur, laquelle amassée et épaissie, il venoit appliquer sur les joues, sur le front et sur le col de l'hermaphrodite. J'en voyois d'autres qui usoient de certaines eaux dont on les lavoit, qui avoit telle puissance qu'elles pouvoient d'un trait fort grossier en faire un délicat. Il est vrai que j'ai appris depuis qu'elles avoient une autre propriété, c'est qu'après avoir pour un temps clarifié le teint, elles faisoient du visage comme une mine de rubis, rendant par ce moyen un homme riche en un instant. Je pensois que ce frottement de lèvres seroit sa dernière cérémonie, mais je vis à l'instant un autre se mettre à genoux devant lui et le prenant à la barbe lui faisoit baisser la barbe d'en bas, puis ayant mouillé le doigt dans je ne sais quelle eau qu'il avoit là auprès de lui dans une petite écuelle de verre, il prit d'une certaine poudre blanche de laquelle il lui frotta les gencives et les dents, puis ouvrant une petite boitelette, il tira je ne sais quels ossements, lesquels il lui fit entrer dans la gencive avec un fer bien délié, des deux côtés où il pouvoit avoir une prise. Celui qui lui avoit coloré les joues vint après avec une petite coquille et un pinceau en la main, duquel il se servit pour lui changer la couleur de la barbe, qui étoit à peu près de la couleur du feu. On apporta une autre certaine toile assez claire, faite en forme de gaude, de laquelle il se frottoit les joues, qu'il mettoit et boursouflait, afin de faire manger le poil qui naissoit en trop grande abondance. J'en voyois d'autres à qui on savonnoit la barbe avec de certaines boulettes qu'on lavoit après avec de certaines eaux de senteur.

« Cette belle et précieuse tête si bien attisée, je voulois me retirer et pensois avoir vu du premier coup tout ce qui étoit rare en ce lieu ; mais je vis aussitôt un des siens qui lui apportoit des chausses bandées et boursoufflées, auxquelles tenoient un long bas de soie ; il les avoit dessus ses bras, de peur de les gêner, tandis qu'on lui chaussoit d'autres chausses de toile fort déliées, puis on lui mit celles de soie ; un autre vint incontinent après apporter une petite paire de souliers fort étroits et ingénieusement découpés.

« Je me moquois en moi-même de voir si petite chaussure et ne pouvois comprendre à la vérité comment un grand et gros pied pouvoit entrer dans un si petit soulier, puisque la règle naturelle veut que le contenant soit plus grand que le contenu,

et toutefois c'étoit ici le contraire. Vous lui eussiez vu frapper de grands coups contre terre et faire par son mouvement trembler tout ce qui étoit sous lui ; puis on lui bâille de grands coups contre le bout du pied, cela me faisoit ressouvenir de ceux qui veulent représenter quelque chose dans une comédie ; car je voyois un homme le genou en terre et l'autre en l'air, sur lequel il avoit mis une jambe, et frapper de la main, tantôt le bout du pied, tantôt le talon, puis avec une certaine peau faire entrer justement la chaussure jusqu'au lieu ou elle devoit aller ; de certains grands liens servoient ensuite à la faire tenir plus ferme, lesquels on façonnoit en sorte qu'ils sembloient une rose ou autre fleur semblable. Chose merveilleuse que ce pied qui m'avoit semblé si grand devant que d'être chaussé, je le trouvai aussi petit qu'à peine le pouvois-je reconnaître, et l'eussiez quasi pris pour le pied de quelque griffon.

« Ceci achevé, je vis venir un autre valet de chambre tenant en ses mains une chemise où j'y voyois par tout le corps et par les manches force ouvrage de point coupé ; mais de peur qu'elle ne blessât la délicatesse de la chaire de celui qui la devoit mettre, car l'ouvrage étoit empesé, on l'avoit doublé de toile fort déliée ; celui qui l'apportait l'approcha du feu que l'on fit faire un peu clair, ou après l'avoir tenue quelque espace de temps, je vis lever l'*hermaphrodite*, à qui on ôta une longue robe de soie qu'il avoit et de certaines brassières de couleur, puis la chemise, qui étoit fort blanche.

« Cette chemise bâillée, à laquelle on rehaussa aussitôt le collet, de sorte que vous eussiez dit que la tête étoit en embuscade, on lui apporta un pourpoint dans lequel il y avoit une forme de cuirassine pour rendre les épaules égales, car il en avoit une plus haute que l'autre, et aussitôt celui qui lui avoit baillé son pourpoint lui vint renverser ce grand collet de point coupé que je disois, et que j'eusse presque cru être de quelque parchemin fort blanc, tant il faisoit de bruit quand on le manioit : il falloit le renverser d'une mesure si certaine qu'avant qu'il fût à son point on haussoit et baissoit ce pauvre *hermaphrodite* que vous eussiez dit qu'on lui donnoit la gêne. Quand cela étoit mis en la forme qu'ils désiroient, cela s'appeloit le don de la rotonde.

« Ce pourpoint étoit un peu échancré par devant, et la chemise de même, afin de montrer un peu la blancheur et la poilure de la gorge ; mais outre cette échancrure on n'y laissoit pas de voir encore quelques dentelles de point coupé, au travers desquelles la chair paroissoit, afin que cette diversité rendit la chose encore plus désirable.

« Après cela on lui apporta un petit coffret, qu'ils appellent une pelote, dans lequel il y avoit force anneaux : il commanda qu'on en prit quelques-uns qu'on lui mit aux doigts. Il se fit aussi apporter un petit étui dans lequel il y avoit quelques bagues, d'où prit deux pendants qu'on lui pendit aux oreilles, et une petite chaîne de perles, entremêlée de quelque chiffre qu'on lui mit au bras. Un autre lui apporta une grande chaîne, qui étoit en deux ou trois doubles ; après cela on lui apporta un miroir, fait à peu près en forme de petit livret, qu'on lui mît dans la poche droite de ses chausses, puis on lui mit un chapeau qui ne lui couvroit que le sommet de la tête, de peur qu'entrant plus avant il n'eût gâté cette belle chevelure, dont le cordon assez large et tout récamé de perles et de pierreries, ne se rapportoit pas mal au cercle de tête que nos femmes vouloient porter il y a quelque temps.

« Puis on lui apporta une petite paire de gants fort déliés, qu'il fut longtemps à étendre sur sa main, de sorte qu'après qu'il eut fait, ils sembloient y avoir été collés, et puis on lui en bailla d'autres fort parfumés et découpés en grandes taillades sur les

bords, lesquelles étoient doublées de satin incarnadées et rattachées avec des petits cordons de soie de même couleur.

« Ce devoit être ici, ce me sembloit, la dernière cérémonie, mais je vis qu'on lui mettoit à la main droite un instrument qui s'étendoit et se replioit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons ici un éventail ; il étoit d'un vélin aussi délicatement découpé qu'il étoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe ; il étoit assez grand, car cela devoit servir comme d'un parasol pour se conserver du hâle, et donner du rafraîchissement à ce teint délicat. Lors commença à se remuer lui-même, car jusques alors il n'avoit eu mouvement que par l'aide d'autrui ; mais il branloit tellement le corps, la tête et les jambes, que je croyois à tout propos qu'il dût tomber de son long. J'avois opinion que cela leur arrivoit à cause de l'instabilité de l'île, mais j'ai appris depuis que c'est à cause qu'ils trouvent cette façon-là plus belle qu'une autre.

« Ces deux que je disois aussi ci-dessus le vinrent aborder avec le même geste ; et après quelques propos communs, qui durèrent quelque peu de temps, je les vis fort empêchés de leur personne et comme gens qui ne savoient que faire, ni à quoi passer le temps. Mais l'*hermaphrodite*, que j'avois été plus curieux de voir habiller que pas un des autres, leur proposa d'aller voir celui en la chambre duquel j'avois entré premièrement. Ce que les autres ayant trouvé bon, il en prit un par la main, et aussitôt s'appuyant nonchalamment sur son épaule, sortirent de la chambre, commandant à leurs pages de les suivre, les uns portant des manteaux tous ployés sur leurs épaules, les autres des épées. Je leur demandai si c'étoit la façon des pages du pays d'être ainsi habillé, ils me dirent que cela n'étoit point de leur accoutrement et que c'étoit à leurs maîtres, lesquels portoient quelquefois leurs manteaux. Mais que pour les épées ce n'étoit que pour la mine, qu'ils ne s'en servoient point si ce n'est quand ils vouloient faire les vaillants contre ceux qui n'avoient ou qui ne se savoient pas défendre : ce que je crus facilement vu leurs façons de faire, et aussi qu'ayant considéré les gardes, je vis bien qu'elles n'étoient pas pour soutenir de grands coups ; elles étoient toutes fort mignonement faites, les unes dorées, les autres damasquinées : quant à la lame elle n'étoit plus large ni plus lourde qu'un fouet et si parfumées qu'encore qu'elles eussent des fourreaux de cuir couverts de velours, l'odeur ne laissoit de les pénétrer et de se répandre en dehors ; on disoit que cela étoit cause que les coups en étoient favorables, car ils n'étoient pas si roidement tirés qu'on en mourût ; que si cela arrivoit, au moins la mort étoit fort heureuse qui étoit donnée par une si belle épée. »

Cette partie de la satire est d'une ironie d'autant plus cruelle que tout ce qui y est dit est d'une scrupuleuse vérité. Or, un écrit qui dévoilait la pauvreté, les ridicules, les vices et les dépenses de gens qui gouvernaient la France en passant la moitié de leur vie à leur toilette, dont le but inspirait le dégoût, étoit fait pour augmenter encore le mépris qu'inspirait Henri III et sa cour. La manière dont les choses sont racontées, et les réflexions, toutes innocentes, qui les accompagnaient, ajoutaient encore à l'effet que cela devoit produire par leur perfidie et leur méchanceté. Mais le voyageur ne bornait pas là son récit, et pénétrant avec les mignons dans la chambre de Henri III lui-même, il s'exprimait en ces termes :

« Nous trouvâmes cette chambre toute jonchée de roses, giroflées et autres fleurs, mais avec beaucoup d'épaisseur, car on disoit que cela soulageoit les pieds de celui

qui étoit seigneur du lieu, lesquels autrement se fussent offensés aux lambris de la chambre, quand il y eut marché.

« Toutes les fenêtres, du côté du couchant, étoient ouvertes et les rideaux du lit tirés, de sorte qu'on pouvoit voir une partie de ce qui s'y passoit. Ce lit étoit bien un des plus richement parés qu'on eût pu voir, car le ciel étoit fait par carrés, dont le fond étoit de toile d'argent rehaussé d'or et de soie, ou étoit représentée l'histoire de l'ancien *Cenée*, qu'on voyoit fort naïvement se transformer tantôt en femme et retourner incontinent en homme. Au milieu du lit on voyoit une statue d'homme à demi hors du lit, qui avoit un bonnet à peu près de la forme de ceux des petits enfants nouveaux vêtus. Le visage étoit si blanc, si luisant et d'un rouge si éclatant, qu'on voyoit bien qu'il y avoit plus d'artifice que de nature, ce qui me faisoit aisément croire que ce n'étoit que peinture. Il avoit aussi une fraise empesée et godronnée à gros godrons, au bout de laquelle il y avoit une belle et grande dentelle ; les manchettes étoient godronnées de même ; pour les brassières elles étoient fort larges et s'étendaient fort largement sur le lit : il avoit les mains nues et en ses doigts quelques anneaux, qui avoient un merveilleux éclat ; sous ses bras, il y avoit deux oreillers en satin cramoisi, en broderies, afin de les lui soutenir sans peine ; sous le lit on voyoit un grand marchepied, et à la ruelle force sièges de même parure que le lit, et housés de la même considération. En cette ruelle allèrent les trois personnes que je disois ci-dessus, et commencèrent à invoquer cette idole par des noms qui ne se peuvent pas bien représenter en notre langue, et d'autant que tout le langage et tous les termes des *hermaphrodites* sont de même que ceux que les grammairiens appellent du genre commun et tiennent autant du mâle que de la femelle ; toutefois désirant savoir quels discours ils tenoient là, un de leur suite de qui je m'étois accosté me dit qu'ils donnoient mille louanges à ses perfections, et entr'autres qu'ils louoient fort la beauté et la blancheur de ses mains ; mais tous leurs discours ne l'émouvoient pas ; car elle demouroit muette et immobile, jusques à ce que celui que j'avois vu habiller de pied en cap, lui vint passer la main sur le visage, comme pour le flatter ; mais aussitôt ce que j'avois tenu pour muet et sans vie, commença à parler, et d'une parole toute efféminée et toutefois avec dédain et mépris, lui dire :

– Ah ! Que vous êtes importun ! Vous gêtez ma fraise !...

« L'autre incontinent, avec toute la soumission et l'humilité qui se pouvoit, le supplia de lui pardonner avec beaucoup de persuasion, que je ne pus achever d'entendre, d'autant qu'ils y mêloient plusieurs mots de charité et de fraternité, que mes oreilles eurent en horreur ; aussi ne voulant pas interrompre leurs mystères, et n'être point sali de la vue de pareils sacrifices, je me retirai de cette chambre. »

On voit qu'après avoir peint les ridicules et les vices des valets, Rosières n'épargne pas le maître. Le reste de la satire est tout entier sur ce ton, soit qu'il parle des repas de la cour, soit qu'il répète les conversations, soit qu'il en dise les amusements ; mais là ne se borne pas cette critique amère : après avoir décrit les mœurs et les coutumes, l'abbé de Rosières en proclame la morale et les maximes. C'est peut-être ce qu'il y a de plus mordant dans cet ouvrage si étonnant pour l'époque où il a vu le jour ; ainsi il publie des ordonnances sur le fait de religion, conçues en ces termes :

« Les cérémonies de *Bacchus*, et de *Cupidon*, et de *Vénus*, soient ici continuellement et religieusement observées ; toute autre religion en soit bannie, si ce n'est

pour plus grande volupté. Toutefois nous n'empêchons pas de s'accommoder avec les autres religions, pourvu que ce ne soit qu'en apparence et non par croyance.

« La plus grande volupté soit tenue par tout cet empire pour la plus grande sainteté ; la conservation de la vie en laquelle nous disons consister le point d'honneur, pour valeur et générosité ; ce qu'on appelle présomptueuse vanité, pour une parfaite connaissance de soi-même ; ce que les songes creux ont nommé effronterie, soit entre nous réputé pour gentillesse, pour grave assurance et pour un brave entregent.

« Nous voulons et entendons que tous les mots de conscience, tempérance, repentance et autre de pareil sujet, soient tenus en substance pour choses vaines et frivoles ; au contraire, nous voulons que ceux-ci aient seulement cours parmi nous, à savoir : de liberté, prodigalité, mépris de religion, et autres comme propres et plus conformes à notre état, etc., etc. »

Viennent ensuite *les articles de foi des hermaphrodites*, dont voici les principaux :

« Nous ignorons la création, rédemption, justification et damnation, si ce n'est en bonne mine et en paroles, et seulement pour piper nos adversaires et nous accommoder au temps.

« Nous ignorons s'il y a aucune temporalité ou éternité au monde, ni s'il doit y avoir un jour quelque fin, crainte que cela ne nous trouble l'esprit et ne nous donne de la frayeur.

« Nous ignorons tout autre divinité que l'*Amour et Bacchus*, que nous disons résider entièrement en notre désir auquel nous rendons tout honneur.

« Nous ignorons toute autre vie que la présente, et croyons qu'après icelle, tout est mort pour nous. C'est pourquoi nous nous efforçons jusqu'au dernier jour à nous donner tout le plaisir que nous pouvons imaginer, etc., etc.

« Jurons et protestons vivre et mourir en cette croyance, à peine d'être tenus pour bigots, superstitieux, malavisés, et d'être toute notre vie en continuelle inquiétude sans aucune tranquillité. »

De ces maximes était venu à Henri III et à ses mignons le surnom d'*Athéiste*.

Le chapitre *pour ce qui concerne la justice et officiers de cet état*, est un des plus curieux :

« Quant à la justice qui se doit rendre entre nos sujets, y est-il dit, nous voulons et entendons que ceux qui observeront de point en point les présentes lois et ordonnances puissent vivre en toute liberté, franchise et assurance qui se puisse désirer, sans crainte d'être repris de justice quoi qu'ils puissent commettre. Aussi interdisons-nous la connoissance de leurs actions à tous justiciers (s'ils ne sont particulièrement et spécialement délégués par le souverain pour quelque cas fort notable, où il y aille de sa vie et de son état).

« C'est pourquoi nous ne tenons point pour crime l'homicide quand bien l'ennemi aurait été pris à son désavantage ; au contraire, nous voulons que ceux qui auront eu l'assurance de prendre vengeance de quelque injure, tant petite qu'elle soit, et en quelque manière que ce soit, puissent marcher la tête levée devant un chacun, avec la réputation d'un galant et vaillant *hermaphrodite*.

« Les parricides, matricides, fraticides et autres actions de telle qualité, ne seront point recherchés sur les nôtres, pourvu que ce qu'ils en auront fait accroisse leurs richesses et commodités.

« Les ravissements, violements et autres galanteries seront tournés en réputation par tout cet empire, pourvu qu'on s'adresse à tous ceux qui seront de beaucoup inférieurs et que l'offensé ait plus de crainte de l'agresseur que d'espérance de justice, quand bien il s'en viendrait plaindre.

« Nous permettons aux pères et aux mères de trafiquer de leurs enfants pour les sacrifices de l'amour, pourvu que ce soit à quoique grand qui leur donne récompense, et sur lequel ils puisent fonder une belle espérance.

« Nous voulons et nous entendons que les ambassadeurs, agents, ministres, procureurs et autres négociateurs pour affaires d'amour, soient recherchés, prisés et estimés par nos sujets, et pour les initier de plus au devoir de leur charge, voulons qu'ils soient enrichis et élevés aux dignités les plus honorables.

« Et encore que nous tenions le mariage pour une chose ridicule et du tout contraire à nos désirs et volontés, dissipant les affections le plus souvent, plutôt qu'il ne les entretient, toutefois, d'autant qu'il apporte des commodités à l'amour d'un second, nous en avons permis l'usage, joint que sous cette couverture les choses se mettent plus facilement à couvert, qui autrement seroient divulguées à tout le monde.

« Permettons aux plus galants d'entre les nôtres de se faire braves et s'ajoliver aux dépens d'autrui, empruntant de tout le monde sans avoir aucune intention de rendre.

« Ceux qui auront usurpé sur autrui, terrains, rentes, seigneuries, argent, meubles et autres choses, ne seront point sujets à restitution ; ainsi les retiendront à main forte, s'ils les ont pris à leurs inférieurs, sans que les autres s'en osent plaindre, s'ils ne veulent donner leur bon argent aux mauvais, et mettre en danger leur propre vie après avoir perdu leurs biens.

« Les pères et mères plaideront ordinairement contre leurs enfants et les enfants contre leurs pères, les tiendront en tutelle ou feront accroire qu'ils ont perdu le sens, afin de jouir de leurs biens. Que si quelque bonne fortune a élevé lesdits enfants en quelque grade plus honorable que celui de leurs pères, voulons qu'ils les dédaignent et les renoncent pour parents, principalement s'ils sont d'une nature simple et bonne, ou s'ils veulent vivre sans cérémonie.

« Pour le regard des différends que nos sujets pourraient avoir les uns avec les autres, voulons que celui qui aura le plus d'autorité, d'années, de richesses et de dignité, soit celui qui gagne sa cause, quelque injuste que puisse être son droit. Voulons que ce que les censeurs de nos actions appellent faveur et corruption soit tenu pour justice par tout cet empire.

« C'est pourquoi nous permettons à tous nos justiciers et officiers qui seront du nombre de nos plus fidèles et affectionnés sujets, de prendre à toutes mains, juger sur l'étiquette, feindre quelque *déficit* ou taire quelque chose importante, supposer de faux titres, ne se souvenir que des réserves de ceux à qui ils voudront faire justice ; c'est-à-dire, favoriser, ajouter ou réformer les sentences ou arrêts qui auront été donnés, déclarer les secrets et opinions de l'assemblée, commettre aux enquêtes et interrogatoires beaucoup de choses de propos délibéré, faire la leçon aux faux témoins, prolonger le jugement ou le hâter, selon l'utilité de leurs amis, et autres inventions nécessaires au dû et exercice de leurs charges, sans que pour ceci ils doivent appréhender d'être jamais repris ou craindre aucune mercuriale, d'autant qu'en toutes ces

choses nous tenons qu'on doit user de la proportion géométrique. Aussi nous avons ôté les balances de la justice et lui avons donné de bons yeux et de bonnes mains.

« Nul ne soit si hardi ni si téméraire de former aucune plainte ou d'intenter quelque action contre nos dits juges et officiers pour quelque cause que ce soit, s'il ne veut être rigoureusement châtié par sa bourse, outre la perte de ce qu'il demande, si c'est matière civile, et de pâtir mille affronts et ignominie, en cas de crime; voire même d'y perdre l'honneur et la vie, si le cas y échéoit.

« Ceux qui auront le maniement de nos finances seront tenus et obligés d'étendre sur toutes choses ces deux règles, la soustraction et la multiplication, pour s'aider de l'une en leur recette et de l'autre en leur dépense.

« Ceux qui seront sous eux leur feront plusieurs présents de gibier, vins, fruits, épiceries, draps de soie, pierreries et autres; toutes lesquelles choses se nommeront *la patience du receveur*, sans que pour ce, ils doivent craindre aucune chambre royale, ni qu'on les puisse accuser de crime de péculat.

« Nous voulons aussi que les officiers soient partisans, afin qu'ils puissent faire bailler les fermes au rabais, et que le prince se puisse vanter que sa richesse n'est pas en sa bourse, mais en celle de ses sujets. Pourront prendre des pots de vin et autres menus droits, et avec ce entrer en parti par eux, quand ou pour autre portion selon la somme qu'ils y apporteront, sans que pour cela ils laissent de prendre quelques présents, s'il en faut venir aux diminutions, car telle est la loi de tous les officiers de cet empire, qui sont nos sujets, de prendre à toutes mains quand le cas y échéoit. »

Quel règne que celui où l'on ose écrire de pareilles choses sans craindre d'être démenti!... C'est que sous les couleurs de la satire, la vérité perçait à chaque ligne. Montsoreau, Villequier, les mignons, Henri III, tous y sont dépeints de manière à les reconnaître au premier aperçu. La justice, les exactions, les vols, les meurtres, les débauches, les crimes, tout était vrai, tout se faisait, tout se consommait presque au grand jour.

Mais continuons l'extrait de ce curieux écrit, qui, mieux que tous les historiens, fait connaître cette époque: ici la satire continue mordante et moqueuse à propos de *ce qui concerne la police*, et aborde elle-même sa propre question.

« Les officiers de police, y est-il dit, permettront tous discours et libelles diffamatoires contre l'honneur du prince et de son état; que si pour leur honneur ils sont contraints d'en faire quelque recherche, et qu'il arrive qu'ils prennent les coupables; ceux qui auront de quoi, il leur sera permis de les laisser sortir par la porte dorée; les autres qui seront nécessiteux et ne mettront rien en leurs mains, de peur qu'elles ne s'enflent, éprouveront la rigueur de la justice pour donner d'autant plus au monde une bonne impression de leur prud'homme et fidélité.

« Nous voulons aussi que ceux qui auront fait faute, non par nécessité, mais d'une volonté préméditée par une gentillesse d'esprit, se transportent, eux et l'argent de leurs créanciers, en quelque pays un peu éloigné, faisant cependant, par le moyen de leurs amis, une composition de prime avec leurs dits créanciers, soient tenus pour les plus habiles et mieux entendus d'entre les nôtres, quand bien même ils auroient usé cinq ou six fois de la même galanterie; pourvu que l'on trouve chez eux de beaux livres de raison et autres papiers, journaux bien écrits où se puisse voir bien claire-

ment toutes leurs dettes ; mais qu'ils ne fassent mention de ce qu'ils possèdent, ni de ce qu'on leur doit.

« Chacun pourra s'habiller à sa fantaisie, pourvu que ce soit bravement, superbement et sans aucune distinction ni considération de sa faculté ou qualité. Que si une chose mise en œuvre, quelque précieuse qu'elle soit, n'est enrichie avec superfluité de broderies d'or, d'argent, de pierreries et de perles, et le plus souvent sans bienséance, nous tenons tels accoutrements vils, mesquins, et indignes d'être portés aux bonnes compagnies, réputons toute modestie en cela pour bassesse de cœur et faute d'esprit. Aussi tenons-nous pour une règle presque générale parmi nous que tels accoutrements honorent plutôt qu'ils ne sont honorés, car en cette île l'habit fait le moine et non pas le contraire.

« Les accoutrements qui approcheront plus de celui de la femme, soit en l'étoffe ou en la façon, seront tenus parmi les nôtres pour les plus riches et mieux séants, comme les plus convenables aux mœurs, inclinations et coutumes de cette île.

« Les banquets et festins se feront plutôt de nuit que de jour, avec toute la superfluité, prodigalité, curiosité et délicatesse que faire se pourra ; voulons qu'on use de toutes sortes de crêtes et de langues, entr'autres de coqs, de paons, de rossignols, comme fort salutaires pour le mal des épileptiques. Que toutes viandes soient déguisées, et que pas une ne se reconnoisse en sa nature, afin que nos sujets prennent nourriture en pareille forme qu'ils sont composés, et pour le regard des omelettes, voulons qu'elles soient saupoudrées de musc, ambre et perles, et qu'elles reviennent chacune depuis cent jusqu'à cinquante écus les moindres, etc.

« Quant à la calomnie et trahison, nous défendons très-expressément qu'elles soient punies ni châtiées, si ce n'étoit que le prince souverain s'en voulût mêler pour son état, mais pour ce qui regarde les particuliers, nous voulons que les nôtres, qui auront ces deux protections, soient en honneur et réputation, les uns pour avoir un entregent, les autres une subtilité et gentillesse d'esprit que l'on reconnoitra en ce qu'ils seront larges et prodigues en parole et chiches en fidélité. Ils seront aussi tout ensemble ce que nos contraires appellent flatteurs et trompeurs : de sorte que si leurs amis perdent, par le moyen de ces deux notables vertus, le bien, l'honneur ou la vie, voire tous les trois ensemble, pourvu qu'il en arrive de l'utilité aux nôtres, soit de bien ou de l'avancement de la fortune, nous les tenons pour galants et bien avisés *hermaphrodites*, etc. »

On voit que déjà, au temps de Henri III, les banqueroutiers étaient connus, qu'ils avaient trouvé leurs Pays-Bas, et que le roi leur accordait protection. La description des repas, que je n'ai donnée qu'en partie, est on ne peut plus exacte, et il est arrivé souvent qu'on a servi à la cour des omelettes saupoudrées de perles fines. Maintenant, passons au chapitre de l'entregent²⁰, qui blessa le plus profondément Henri III.

« Tous ceux des nôtres qui voudront fréquenter les compagnies, porteront sur le front une médaille qu'on appelle impudence, et sur le revers l'effronterie, afin que cela puisse enseigner à tous les peuples qu'ils sont capables de faire et souffrir toutes sortes d'affronts.

20 Entregent : manière adroite de se conduire dans le monde.

« Chacun d'eux tâchera de faire le beau, l'agréable et le discret, encore qu'ils ne soient rien de tout cela ; auront beaucoup de soumission et d'humilité en leurs paroles à la bienvenue ou en la séparation, et aux occasions où il faudra user de supercherie pour attraper son compagnon ; mais en tout le resta de leurs actions seront pleins de vents, de présomption et de bonne opinion d'eux-mêmes ; chanteront eux-mêmes leurs louanges et entretiendront les compagnies du récit de leurs actions, encore qu'on fût bien aise de ne les point ouïr.

« Leur langue sera comme le ressort d'une horloge qu'on a débandé ; elle ne pourra s'arrêter tant qu'ils aient dévidé tout ce qu'ils auront envie de dire, et chacun permettra à son compagnon de parler le moins qu'il pourra, quand ce ne seroit que pour étouffer sa gloire et empêcher sa réputation.

« Leurs discours seront le plus souvent des choses controuvées, sans vérité ni aucune apparence de raison, et l'ornement de leur langage sera de renier et de blasphémer posément, et avec gravité faire plusieurs imprécations et malédictions et autres fleurs de notre rhétorique, pour soutenir ou pour persuader le mensonge, et lorsqu'ils voudront persuader une chose fausse, ils commenceront par ces mots : la vérité !

« Les amitiés ne seront seulement qu'en bonne mine, et seulement pour passer le temps ou pour l'utilité.

« Les mieux-disants d'entre les nôtres mêleront toujours en leurs discours quelque trait de moquerie et de risée contre les choses que nos adversaires appellent saintes.

« Nous voulons aussi qu'il y ait quelques-uns des nôtres qui parlent fort souvent contre les vices et volupté ; qu'ils se plaignent des débordements, tant publics que particuliers, et toutefois que leur vie soit toute dissolue, voluptueuse et lascive, et sans aucun désir de ce qu'on appelle vertu, ce qu'ils diront en cela n'étant que pour pouvoir médire avec plus d'assurance, afin qu'on pense que ce qu'ils en diront soit plus par pitié que pour offenser. Et de cette façon ils pourront discourir des actions du prince auquel ils seront sujets, des affaires de son État, parieront hardiment contre sa façon de gouverner et de ses magistrats en toute compagnie, impunément et sans crainte.

« Commandons aussi à tous les nôtres de ne dire au prince que des choses plaisantes, ou de ne lui parler jamais, quand bien ce silence pourroit causer de la ruine : car il vaut mieux qu'il souffre quelque dommage qu'eux-mêmes s'exposent à l'aventure de recevoir quelque mauvais visage ; c'est pourquoi nous voulons qu'ils aient la flatterie en singulière recommandation et qu'ils la tiennent pour une souveraine vertu, laquelle nous tenons avoir lors atteint sa perfection, tant plus elle sera éloignée de la vérité, et qu'elle persuadera le plus la volupté.

« Nous ne trouvons pas mauvais, néanmoins, que les nôtres aillent quelquefois aux prédications publiques par forme d'entregent, pour œillader, caresser et entretenir ceux et celles qu'ils affectionneront le plus, pour faire les beaux et faire montre de quelque invention nouvelle en accoutrement, et pour se gausser de celui qui prêche et s'en entretenir le reste de la journée, soit sur les termes, soit sur leur action ; car telle est la loi inviolable de cet état, d'être saint en apparence parmi ceux qui font cas de telles denrées, et toutefois d'être toujours lascif en sa conscience, et dissolu en toutes les actions qui se pourront faire secrètement ; cette vertu que nos contraires appellent hypocrisie étant très-nécessaire pour le repos et la tranquillité de la vie humaine, pourvu qu'on s'en puisse servir selon les occurrences, etc. »

Comme on le voit, ce chapitre était fait pour offenser surtout le roi et ses mignons, plus sensibles aux blessures d'amour-propre qu'aux reproches graves qu'on leur faisait à tous de consommer le malheur et la ruine de la France.

Un dernier chapitre sur les *lois militaires* terminait cet étonnant pamphlet. Voici ce qu'il contenait de plus remarquable :

« L'argent étant le nerf de la guerre, il faut par conséquent que le soldat qui en a le plus, soit le plus fort contre l'ennemi. Voilà pourquoi nous exhortons les nôtres de remplir leurs bourses le plus qu'il leur sera possible, et d'employer toute leur valeur et leur industrie pour cet effet, et plutôt de contracter avec les démons et réveiller les morts pour trouver des trésors, et faire plutôt la guerre à la terre même, comme les soldats de notre prédécesseur, que de n'en point avoir.

« Que s'ils trouvent de la résistance, nous leur permettons d'user de brisements, brûlements, violements, rançonnements, quand bien ce seroit sur nos propres sujets (sur lesquels ils doivent mieux faire leurs affaires), car étant nos officiers on leur doit rendre l'obéissance aussitôt qu'ils auront parlé.

« Ils n'auront point de dieu qu'en la bouche, lequel ils nommeront fort souvent, non par invocation, mais par dérision, sans être assujettis à coutumes ni religion, en quelque pays qu'ils puissent aller, le soldat qui sera des nôtres ayant le privilège de vivre à sa fantaisie et de se forger une religion telle que bon lui semble.

« Ne croyant point que ce soit la sûreté de cet état de transporter les gens de guerre en pays étranger, et dégarnir en ce point les contrées de cet empire, nous voulons que nos soldats soient plus propres et plus habiles à la guerre civile qu'à l'étrangère, car, en ce faisant, ils auront et trouveront toutes choses plus à propos, et sans souffrir les incommodités que cette belle antiquité vouloit faire endurer aux siens.

« Ayant avisé de bâtir quantité de citadelles, pour mettre autant de fers aux pieds de la liberté, nous entendons qu'elles soient fortifiées de retranchements, boulevards, avelines, casemates, murs, remparts et autres fortifications pour la sûreté de nos soldats, afin qu'ils puissent toujours être reçus à bonne composition.

« Les habitants des villes où seront lesdites forteresses, seront, eux et leurs biens, en la miséricorde des gouverneurs, étant bien raisonnable qu'ils puissent user de ce qu'ils conservent, comme aussi les soldats de la garnison y pourront participer, principalement en ce qui dépendra de la vie, de l'entretien et de leurs exercices à la volupté (sans que pour ces choses notre fisc en soit diminué), nous voulons aussi, puisqu'ils ont en leur protection la personne et les biens desdits habitants, que leurs femmes et leurs filles remettent leur honneur entre les mains desdits soldats, y ayant grande apparence qu'ils ne doivent être autant ou plus soigneux que du reste; commandant très-expressément aux pères et aux maris de passer toutes choses sous silence, s'ils ne veulent éprouver ce que peut une puissance qui n'est retenue d'aucune crainte, ou pour le moins d'être accusés d'avoir entrepris contre la citadelle ou contre ceux qui la gardent, etc. »

La critique de la discipline et des mœurs de l'armée, dressée surtout à la guerre civile, est amère et cruelle; mais les choses les plus remarquables de ce chapitre sont les deux derniers paragraphes sur les citadelles et les forteresses bâties à l'entour des villes. Faut-il que de nos jours, quatre siècles après, quand la première révolution de 89 a rasé dans la Bastille toutes celles qui s'élevaient contre la liberté, quand

la seconde révolution de 1830 a établi sur ses débris une colonne qui confond les vainqueurs des deux époques, faut-il, disons-nous, que ce passage, écrit en 1580, devienne une allusion en 1844 !

Tel fut le fameux pamphlet qui inonda tout à coup Paris et les provinces. Son effet fut immense et prolongé, car pendant quelque temps, toutes les fois qu'une orgie, une débauche, une défaite, un impôt, toute chose enfin dont il était question dans cet écrit, avait lieu à la cour ou dans le royaume, on voyait affiché dans tous les coins de Paris le passage de la satire qui avait trait à l'événement. La duchesse de Montpensier surtout, dont la seule occupation était la vengeance envers Henri III, le propageait avec l'adresse et le calcul qui pouvaient le mieux satisfaire sa haine. Le roi et les mignons, plus irrités que jamais, recherchèrent encore l'auteur de ce nouveau pamphlet ; mais cette fois encore, malgré l'or qu'ils dépensèrent et les récompenses qu'ils promirent, il échappa à toutes les investigations. Seulement la duchesse de Montpensier, trop fougueuse dans sa vengeance pour laisser ignorer à Henri d'où partait le coup qui lui était porté, se livra à des manifestations telles, que le roi ne put plus douter que la famille des Guise n'eût inspiré et peut-être fait agir l'auteur de la satire. Mais à cette époque, le parti de la ligue, représenté par le duc, avait acquis une telle puissance, que le roi commençait à trembler et n'osait affronter celui que ses sujets n'appelaient plus que *le Balafre*, signe certain d'amour et d'enthousiasme de la part du peuple toutes les lois qu'il change un titre en un surnom pour rapprocher de lui l'homme dont il a fait son héros. Les progrès faits par le duc de Guise sur l'opinion publique étaient tels, qu'un historien a dit : « La France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse » et un courtisan s'était écrié que les huguenots étaient de la ligue quand ils regardaient le duc de Guise. Henri III dissimula dès lors sa haine et ses désirs de vengeance, qui, concentrés en son âme par l'impuissance de son caractère, n'attendaient qu'une occasion pour éclater. L'auteur de la satire resta donc encore une fois inconnu²¹ et continua à lancer des traits et des épigrammes à mesure que l'occasion se présentait et inspirait sa verve caustique. Or voici une de celles qui sont le plus remarquables et dont la circonstance qui la fit naître est aussi bizarre qu'intéressante.

Citron, ce chien volé à Leclerc et dont Henri III avait fait son favori, fut rencontré un soir par son ancien maître et l'abbé de Rosières, errant dans les rues bourbeuses de la Cité, maigre, crotté, l'oreille basse, la queue entre les jambes et cherchant sa nourriture dans les ordures répandues devant les maisons. Leclerc le reconnut sur-le-champ et l'appela comme autrefois. Le chien dressa aussitôt l'oreille, envisagea son ancien maître, et d'un bond s'élança sur la main qu'il lui tendait. Leclerc ne se possédait pas de joie d'avoir retrouvé Citron, et dans son bonheur ne cherchait pas à comprendre par quelle circonstance le chien favori du roi se trouvait à cette heure dans la rue en un si piteux état. L'abbé de Rosières au contraire en cherchait gravement les causes et interpellait Leclerc sur ce point.

– Il se sera échappé du Louvre aujourd'hui, dit Leclerc, et depuis ce matin il erre dans les rues en cherchant son chemin.

21 L'*Avis au lecteur* qui précède le *Voyage dans l'île des Hermaphrodites*, porte : « Cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1605 ; on le vendait un prix excessif ; Henri IV se le fit lire, et quoiqu'il le trouvât libre et trop hardi, il ne voulut pourtant pas qu'on en recherchât l'auteur, nommé *Arthur Thomas*, faisant conscience, disait-il de chagriner un homme pour avoir dit la vérité. »

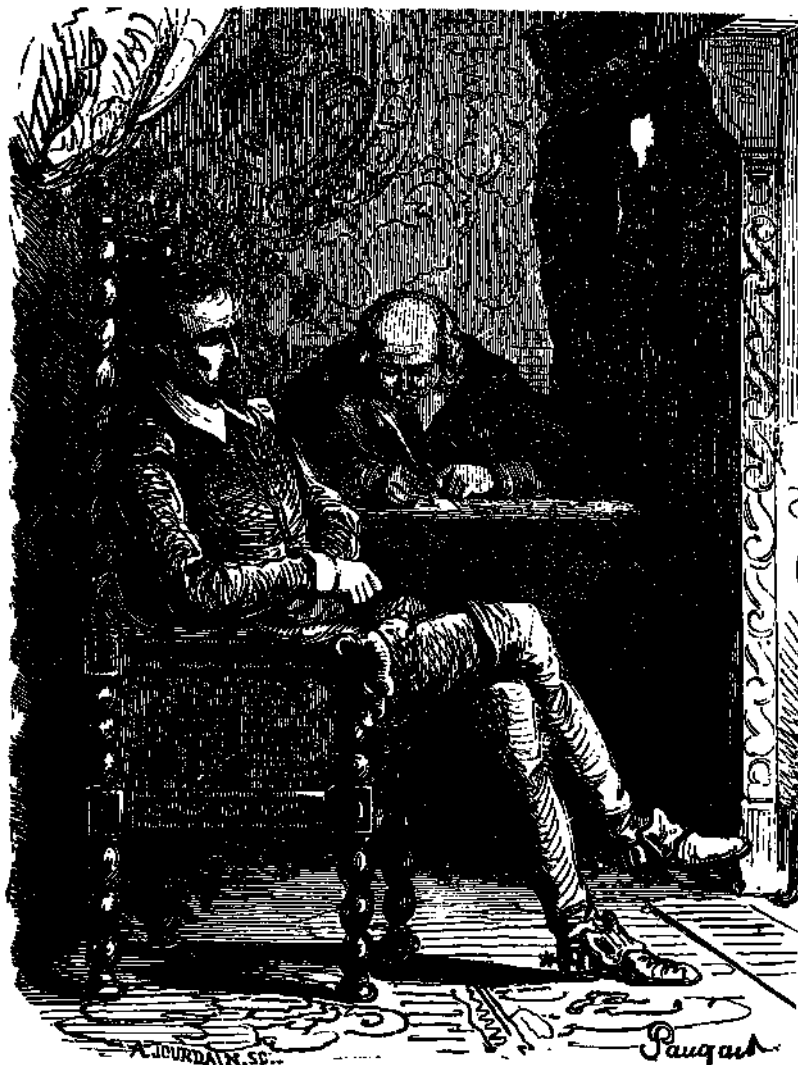
– Ce n'est pas possible, dit Rosières, ce chien jeûne depuis longtemps. Vois sa maigreur, il n'a que la peau sur les os et il était trop bien nourri au Louvre pour devenir dans cet état, s'il y était resté jusqu'à aujourd'hui.

– Mais, s'il s'était échappé du Louvre depuis un mois seulement, reprit Leclerc, le roi n'aurait pas manqué de le faire crier à son de trompe dans tout Paris, comme il l'a déjà fait pour d'autres chiens, auxquels il tenait moins qu'à Citron.

– Sans doute, aussi n'ai-je pas cru un instant qu'il avait fui le chenil royal, mais qu'il en avait été chassé.

– Chassé, lui, mon pauvre Citron ! s'écria Leclerc en redoublant de caresses envers son chien. Oh ! c'est impossible... Est-ce que ce bon *frère Valois* peut vivre sans ses chiens ?

– Parfaitement, depuis que les mignons leur font concurrence, dit Rosières ; ils les ont détrônés. Citron était le premier favori à l'époque où le roi n'avait que des favoris. Maintenant, il a des mignons, son caprice pour Citron est passé, et il a eu la barbarie de traiter cet animal comme un courtisan ou une maîtresse, il l'a chassé de son palais, te dis-je, car la seule réforme qu'ait pu obtenir son confesseur a été de renoncer à son chenil, je le sais.



Celui-ci prit la plume et écrivit...

– Il ne manquait plus à *frère Valois* pour le faire haïr davantage, que d'étendre sur les animaux la méchanceté et la perfidie qu'il a épuisées sur les hommes. Mon pauvre chien, heureusement je me suis trouvé là sur ton passage, et cette fois tu ne rentreras pas au Louvre.

– Au contraire, il y rentrera une dernière fois, s'écria Rosières, frappé d'une idée qui le fit sourire ; il y rentrera avec éclat, avec scandale et pour avancer nos affaires.

– Pour avancer nos affaires ! dit Leclerc ; oh ! sur l'heure, s'il le faut. J'aime bien mon chien, mais je le sacrifierais de bon cœur pour le triomphe de la ligue, pour celui de monseigneur de Guise, et pour la mort de *frère Valois*. Parlez, que faut-il faire ?

– Venir jusque chez moi avec ton chien. Là, je t'expliquerai tout.

Ils se hâtèrent, et arrivés chez l'archidiacre, celui-ci prit la plume et écrivit. Puis, il montra à Leclerc ce qu'il venait de faire. Leclerc se dérida à cette lecture, il rit de bon cœur, aida Rosières à faire plusieurs copies, puis prit l'une d'elles et l'attacha avec une espèce de médaillon au cou de Citron, qui, tout fier du nouveau collier qu'on lui mettait, semblait comprendre ce que son maître espérait de lui. La nuit était venue, ils sortirent tenant en laisse le chien, de peur qu'il ne s'échappât, et se dirigèrent vers le Louvre. Aux abords de ce palais, ils virent quelqu'un qui semblait les épier, ils voulurent l'éviter, mais celui-ci, s'étant approché de plus en plus, leur donna le signal convenu entre les ligueurs ; ils s'approchèrent alors ; l'inconnu était le duc de Guise. Étonnés tous trois de se rencontrer à pareille heure, ils se firent mutuellement confiance du motif qui les amenait.

– À merveille, s'écria le duc. Il semble que nous nous soyons donné le mot. J'étais ici pour faire parvenir un avis secret au Louvre et je ne trouvais personne à qui me fier. Citron sera mon messenger.

– Mais il faudrait alors écrire ce que vous voulez, dit Leclerc.

– C'est inutile, Rosières y a pourvu. Quand je te dis qu'il a deviné mon idée. Suivez-moi, et tout va s'arranger à merveille.

Il les conduisit alors près d'une porte secrète qui menait par un escalier dérobé aux appartements particuliers du roi et des mignons.

Citron doit connaître cet escalier, dit le duc ; que Leclerc s'éloigne pour que son chien ne veuille pas rester avec lui ; vous, demeurez ici, dit-il à Rosières, et aussitôt que la porte s'ouvrira, détachez Citron, il prendra de lui-même cette voie et montera dans le palais, et après, peu m'importe entre les mains de qui tombe cet écrit, l'effet que nous en attendons sera produit, et demain les copies que vous en avez tirées le feront connaître de tout Paris.

– Il suffit, dit Rosières, je reste à mon poste avec le chien.

– Toi, viens, dit le duc à Leclerc, j'ai des instructions à te donner pour le motif qui m'amène ici.

Ils se séparèrent aussitôt. Citron aboya légèrement après son maître, mais caressé par Rosières, qui lui parlait en désignant la petite porte, il finit par reporter sur elle toute son attention, sembla reconnaître le lieu que Rosières lui montrait et tenta même plusieurs fois de s'élancer. Rosières le retint jusqu'au moment où la porte s'ouvrit. Alors ayant vu un valet qui, reconduisant une femme, fit quelques pas dans la rue en laissant la porte ouverte derrière lui, il détacha Citron, qui courut aussitôt et prit d'un pas rapide le petit escalier, sans avoir été aperçu de ceux qui se trouvaient devant

la porte. Rosières se retira tout joyeux et fut rejoindre le duc de Guise et Leclerc, qui l'attendaient non loin de là.



Avant de dire ce que devint Citron dans le palais du Louvre, où on l'avait fait rentrer d'une manière si bizarre, je dois remonter plus haut pour instruire le lecteur de la situation dans laquelle se trouvait celui qui le premier le reconnut et recueillit l'écrit qu'on avait suspendu à son cou.

Depuis la mort de ses trois mignons les plus chéris, Henri III avait fait tous ses efforts pour reporter sa tendresse sur les autres, et sa tendresse éclatait surtout en prodigalités et en folies de toute espèce. On a vu les dépenses folles des noces de Joyeuse, il maria également d'Épernon, acheta pour lui la terre de la Vallette, et lui compta en argent la dot de la femme qu'il lui destinait. Le tour de François d'Épernay, sieur de Saint-Luc, arriva : épris depuis longtemps de Jeanne de Brissac, fille du fameux maréchal, il supplia le roi de lui faire contracter ce mariage. Henri III, dont le trésor était épuisé et qui par le dernier refus du parlement n'osait lever de nouveaux impôts pour un pareil motif, ne pouvait mettre dans la balance autant d'or qu'il en avait jeté pour marier ses autres mignons. Il parvint cependant à décider le maréchal de Brissac, en lui accordant de nouveaux honneurs pour lui-même et pour son gendre, et surtout en faisant présager au jeune ménage l'avenir le plus brillant. Jeanne aimait aussi Saint-

Luc de tout son amour, et ses instances ne contribuèrent pas peu à déterminer cette alliance. Mais si Henri III ne pouvait rien pour enrichir immédiatement son mignon, il pouvait ordonner le plus grand éclat dans la célébration des noces ; c'est ce qu'il ne manqua pas de faire, ayant eu soin de proclamer à l'avance qu'il aurait dans ses bonnes grâces tous ceux qui déploieraient dans cette circonstance un luxe royal. Tout cela eut lieu ainsi que le roi le désirait, et le soir, triomphant et heureux, il se retira presque consolé de n'avoir pu se livrer à ses extravagances ordinaires. Saint-Luc le suivit pour assister à son coucher, comme avaient fait jusque-là tous ses mignons, même le premier jour de leurs noces ; pendant ce temps Jeanne de Brissac, conduite dans la chambre nuptiale, était livrée à ses femmes, qui accomplissaient la cérémonie usitée en pareille occasion. Le roi était bavard ce soir-là, et malgré l'empressement que manifestait Saint-Luc, de se retirer, soit par malice, soit qu'il n'y fît pas attention, il le retint plus longtemps qu'à l'ordinaire. Le jour commençait à paraître lorsque le nouvel époux pénétra silencieusement dans la chambre nuptiale. Il trouva Jeanne entièrement parée, qui l'attendait avec impatience, la colère dans les yeux et la rougeur sur le front. À cet aspect, il se jeta à ses pieds, embrassa ses mains et prononça des excuses pleines de tendresse et d'amour ; mais Jeanne l'ayant repoussé doucement lui montra un siège près d'elle et s'assit à ses côtés. Muet, étonné d'un pareil accueil, qui lui imposait malgré lui, Saint-Luc interrogea du regard sa femme, qui lui dit avec autant de hardiesse que de pudeur :

– Monsieur de Saint-Luc, je vous aime, vous le savez, depuis longtemps. Tout mon désir était de devenir votre épouse et j'y suis parvenue ; mais cela ne suffit ni à mon bonheur ni au vôtre, et autant j'ai dans ce moment d'amour et de dévouement pour vous, autant j'aurais de haine et de mépris si vous me refusez la condition que je crois devoir vous imposer.

La surprise de Saint-Luc était au comble en écoutant le langage ferme et confiant qui lui était tenu dans un pareil moment, par une jeune personne qui, sortie la veille de son couvent pour se marier, avait édifié toute la cour pas sa pudeur naïve. Jeanne, voyant ce qui se passait en lui, se hâta d'ajouter :

– Ce langage vous étonne, je le vois ; mais je suis faite ainsi, monsieur de Saint-Luc, et quoiqu'éloignée du monde, je me suis déjà essayée aux grandes résolutions, et quand ma raison et mon cœur me les ont dictées, je n'ai reculé devant aucun sacrifice pour les accomplir. J'avais juré d'être votre femme ou de mourir, je serais morte si je ne vous eusse épousé. Monsieur de Saint-Luc, voici dans ce scapulaire, suspendu à mon cou, le poison qui devait terminer ma vie.

Ces nouvelles paroles émurent davantage Saint-Luc, qui, avec la plus grande anxiété, lui dit :

- Qu'exigez-vous donc, madame ?
- Que vous cessiez de faire partie de l'intimité du roi.
- Que dites-vous ? Quoi, madame ! Quitter le roi, lui qui nous a mariés, lui par qui seul je suis quelque chose, par qui je serai plus encore, et vous aussi, madame...
- Je l'exige.
- Mais, madame, vous saviez avant de me prendre pour époux...
- Je savais dans le couvent où j'ai été élevée, et dans lequel les bruits de la cour ne parvenaient pas, je savais que vous étiez un des nobles seigneurs le plus en faveur

auprès du roi, et je n'ai appris qu'ici, au milieu du bruit de mes nocés, que vous étiez ce qu'on appelle un mignon de Henri III.

– Eh bien ! madame...

– Eh bien ! monsieur, sans vouloir ici vous faire des reproches ni sonder votre conduite, je dis que ce titre qu'on vous donne vous flétrit aux yeux du monde, et que comme les duchesses de Joyeuse et d'Épernon, je ne puis supporter cette tache dans mon époux. Je dis que les ducs d'Épernon et de Joyeuse préfèrent Henri III à leurs femmes, et que, donnant ma tendresse et mon amour tout entier, je veux que vous m'en rendiez autant. Je dis enfin que je vous aime, que je serai heureuse d'être à vous, que j'accorderai tout à Saint-Luc, mais rien au mignon du roi.

À ces mots elle se leva pour se retirer, mais Saint-Luc se précipitant au-devant d'elle, la retint et la supplia de rétracter ses paroles. Il lui représenta la difficulté qu'il éprouverait pour rompre tout à coup avec le roi et la cour, les dangers auxquels il s'exposerait et l'exposerait elle-même ; l'assura de son amour, qui n'avait jamais été plus vif et plus sincère qu'en ce moment. Jeanne fut inébranlable.

– J'ai remis ma parure de nocés, lui dit-elle en lui montrant sa couronne et son voile blanc ; je ne l'ôterai que le jour où vous me prouvez que vous n'êtes plus le mignon de Henri III.

Cette fois elle sortit de la chambre et se réfugia, malgré Saint-Luc, dans son appartement particulier. Celui-ci resta en proie au plus violent désespoir. D'un côté l'amour qu'il ressentait pour Jeanne, amour vrai et encore augmenté par la résistance, de l'autre cette haute faveur dont il jouissait auprès du roi, sa vengeance, dont il avait vu déjà des manifestations cruelles, tout cela se heurtait dans sa tête et le laissait irrésolu. Au bout de quelques heures, il revit Jeanne, qui l'accueillit comme si rien ne se fût passé entre eux, voulant lui dire par là qu'elle ne comptait mettre personne dans la confiance. Saint-Luc lui sut gré de cette première concession, et espérait que peut-être elle se laisserait fléchir ; mais l'heure de la retraite arrivée, il trouva de nouveau sa femme revêtue du voile nuptial, et elle lui répéta les mêmes paroles. Les instances de cet époux furent vaines encore une fois, et il vit que Jeanne était résolue à tel point qu'il n'avait d'autre ressource que de se rendre à ses désirs ; car, chose inouïe, Saint-Luc, qui avait constamment vécu jusqu'ici dans le cynisme et la débauche de la cour, pour qui aucune femme n'était sacrée, restait muet et respectueux devant celle-là sur laquelle il avait des droits légitimes. C'est que celle-là il l'aimait réellement, c'est que celle-là l'aimait aussi, et que, tout corrompu qu'il pouvait être, il craignait de ternir, par la violence, la pureté d'un tel amour. Il fut donc obligé de céder à la volonté de sa femme. Mais il voulait éviter un éclat, abandonner simplement l'intimité du roi et ne pas quitter la cour. Pour cela il fallait mettre Henri III dans une voie nouvelle ; le faire renoncer à cette existence de vice et de licence qu'il menait sans cesse ; lui inspirer du repentir, le ramener à Dieu. Saint-Luc connaissant les idées superstitieuses de son maître, ses craintes de la mort, ses terreurs de l'enfer, voulut arriver par la peur à une réforme qu'il n'aurait jamais pu obtenir par le repentir si loin de cette âme. Une nuit, qu'il couchait dans un cabinet attenant à la chambre du roi, il saisit une sarbacane, qu'il appuya sur le chevet de Henri III, et, à l'aide de cet instrumental lui fit, dans son premier sommeil, les menaces les plus terribles s'il ne renonçait pas à ses égarements. Le roi, réveillé par cette voix, qu'il crut d'abord surnaturelle, se remit bientôt

et crut être le jouet d'un songe. Mais à peine était-il rendormi, que la même voix se fit entendre, plus terrible et plus menaçante, en répétant les mêmes paroles. Cette fois le roi crut à un avis du ciel, qui le glaça de terreur et d'effroi ; il passa le reste de la nuit en prières, dans une anxiété impossible à décrire, et le jour arrivé, il appela ses serviteurs et fit ordonner à tous ses mignons de venir entendre la messe avec lui à la chapelle. Ils s'y rendirent tous, étonnés d'un ordre aussi insolite, qui les arrachait aux douceurs de la grasse matinée, et demandant quel en était le motif. Saint-Luc seul gardait le silence et était aussi remarquable par la pâleur de ses traits que par sa ferveur à prier. Henri III, qui l'avait observé, lui fit signe, en sortant de la chapelle, de venir le joindre, pour qu'il pût s'appuyer sur lui, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire sur l'un de ses mignons.

– Qu'as-tu donc ? lui dit le roi tout bas, tu as l'air triste et souffrant, et tu es le seul que cette dévotion matinale n'ait pas étonné.

– C'est qu'au contraire, sire, répondit Saint-Luc, cette idée semble être venue tout à point dans l'esprit de Votre Majesté pour tranquilliser ma conscience.

– Que veux-tu dire ? s'écria vivement Henri III.

– Oh ! sire, je n'oserais vous expliquer... C'est une chose si incroyable... Une chose surnaturelle... Votre Majesté se raillerait de ma crédulité peut-être...

– Ah ! Parle, parle, Saint-Luc, je te l'ordonne, et dis-moi toute la vérité.

– Eh bien ! sire, apprenez que cette nuit... Vous savez que j'ai couché dans le cabinet attendant à votre chambre... Je dormais profondément, lorsque tout à coup une voix formidable s'est fait entendre et est venue troubler mon sommeil : Saint-Luc, disait-elle, Saint-Luc, si tu n'obtiens du roi qu'il cesse sa vie de désordres, et si tu ne la cesses toi-même, les flammes de l'enfer...

– Assez, assez, s'écria Henri III tremblant, je connais ces paroles, elles sont gravées là, car cette nuit, par deux fois, elles ont retenti à mon oreille.

– Par deux fois, sire... Mais moi-même par deux fois aussi je les ai entendues...

– Assez, assez, te dis-je, va trouver ton confesseur et ordonne qu'on fasse venir le mien sur l'heure. C'est la voix de Dieu que nous avons entendue.

Se tournant alors vers les mignons, le roi leur signifia qu'il fallait mettre fin à leurs égarements, s'accusant tout le premier d'en être le plus coupable. Il les exhorta d'abord en père scrupuleux, puis voyant que ses paroles ne les pouvaient toucher, il leur ordonna la dévotion et la pénitence de la même manière qu'il leur ordonnait la débauche et l'orgie. Les mignons, terrifiés par cet ordre, se retirèrent devant le confesseur qui entra en ce moment dans la chambre du roi, et se préparèrent à exécuter la volonté de leur maître, qu'ils ne pouvaient s'expliquer. Mais le sire de Villequier, qui, trop vieux pour être mignon, avait la charge de présider aux plaisirs du roi, voyait avec douleur sa carrière et son crédit détruits par cette réforme. Moins résigné que les autres, parce qu'il avait moins de ressources, il résolut de tirer à clair cette affaire et d'en paralyser les effets. Il avait remarqué l'entretien du roi avec Saint-Luc, et en avait saisi quelques mots qui lui avaient donné des soupçons. Dès ce jour, il s'attacha à ce mignon et le fit entourer d'espions. Il apprit bientôt que Saint-Luc témoignait grande joie de la réforme du roi et de la cour, et que chaque jour il en annonçait les progrès à sa femme. Alors Villequier feignit plus que les autres une conversion réelle, car pendant quelques jours ce roi et ces mignons dissolus se montrèrent aussi extra-

vagants dans leurs dévotions qu'ils l'avaient été dans leurs excès. Toujours le premier et le dernier à la chapelle et dans les églises, Villequier se donnait en spectacle et ne quittait pas Saint-Luc, dont il gagnait peu à peu la confiance. Enfin un jour, jour de jeûne consacré par ordre de Henri III, il engagea Saint-Luc à venir faire collation avec lui et à tenir une conversation édifiante, il avait mêlé à la boisson qu'il lui fit prendre une liqueur qui portait rapidement à la tête et faisait perdre la raison. Saint-Luc but raisonnablement, car Villequier avait fait préparer du pain qui devait exciter la soif. Quand Saint-Luc fut en état d'ivresse, Villequier par ses propos le reporta facilement au temps des orgies, et puis mit tout à coup la conversation sur la conversion étonnante du roi, qu'il caractérisa de miracle...

– Miracle ! s'écria Saint-Luc en riant aux éclats, je vais t'expliquer le miracle.

Et sur-le-champ il apprit à Villequier la ruse de la sarbacane. Villequier, enchanté de sa découverte, fit boire à Saint-Luc un dernier coup qui l'endormit, et courut comme un fou dans la chambre de Henri III, auquel il s'empessa de donner cette heureuse nouvelle. Henri, déjà las du nouveau genre de vie qu'il avait embrassé, et ayant d'ailleurs découvert et essayé la sarbacane, qui était restée dans le cabinet, fut enchanté de trouver une occasion d'être détrompé et de pouvoir revenir sans danger pour son salut à ses anciens plaisirs. Villequier se hâta de rappeler les mignons et de leur faire part de cette découverte. Un cri général de satisfaction et de joie éclata tout d'abord, suivi d'un cri de vengeance contre Saint-Luc, pour les mauvais jours de pénitence et de jeûne qu'il venait de leur faire passer. Henri III recueillit ce dernier cri avec effusion ; il en voulait mortellement à Saint-Luc pour avoir osé se jouer de lui, pour toutes les terreurs qu'il lui avait fait ressentir, pour les plaisirs qu'il lui avait fait perdre, pour l'abstinence à laquelle il l'avait condamné. C'était plus de motifs qu'il n'en fallait à un roi pour oublier en un instant l'ancienne affection dont il avait comblé un favori, et pour l'en punir sévèrement. La perte de Saint-Luc fut résolue ; mais le roi et ses mignons la voulurent éclatante et la fixèrent au lendemain, afin d'avoir tout le temps nécessaire de préparer leurs raffinements d'humiliantes cruautés. Pendant ce temps, Saint-Luc ayant dormi paisiblement se réveilla dans l'obscurité ; il était nuit. Craignant que l'heure du salut ne fût sonnée, il se hâtait de se rendre à la chapelle, lorsqu'en passant près de la chambre du roi, il entendit des éclats de rire semblables à ceux qu'on poussait aux jours des plus joyeuses orgies. Il s'arrêta, ne pouvant s'expliquer à lui-même cette joie bruyante, courut à la chambre du roi, ouvrit la porte et entra. Aussitôt tous ceux qui étaient présents, et Henri III le premier, reprirent un air de gravité et de componction. Saint-Luc, de plus en plus étonné, s'approcha du roi, qui l'accueillant avec un air d'indifférence, lui dit :

– Monsieur de Saint-Luc, vous feriez mieux d'aller faire vos prières dans votre chambre que de venir ici troubler nos dévotions sans y être appelé.

– Mais sire, insista Saint-Luc...

– N'as-tu pas entendu que nous faisons en commun une prière à laquelle tu es de trop ? dit Villequier en poussant Saint-Luc vers la porte ; d'ailleurs tu as peut-être encore sommeil, va dormir, mon petit.

En disant ces mots il ferma la porte, et Saint-Luc se trouva hors de la chambre, entendant encore ce rire des mignons et de Henri III, qui le poursuivaient comme une hallucination. Étourdi par ce qui venait de ce passer et par le lourd sommeil de

l'ivresse qu'il n'avait pas encore entièrement secoué, il errait dans ces vastes salles du Louvre en regagnant machinalement sa chambre, lorsqu'un chien lui sauta aux jambes et poussa des jappements de plaisir. C'était Citron, qui rencontrait dans le Louvre la première personne de connaissance, et qui lui faisait fête. Saint-Luc fit peu d'attention à ces caresses et éloigna d'un geste brusque le pauvre animal ; mais celui-ci s'attacha à lui, le suivit jusque dans sa chambre, où une fois que Saint-Luc fut entré et assis, Citron s'élança d'un bond sur ses genoux comme il en avait contracté l'habitude avec ses pareils. Saint-Luc le reconnut alors, et ayant aperçu le papier qui était attaché à son cou, il le déplia et lut le sonnet suivant, un des plus beaux qui aient été faits à cette époque, tant par la pureté de la poésie que par la pensée qu'il exprimait. C'était ce qu'avait fait Rosières et ce qu'avait approuvé le duc de Guise et Leclerc.

*Sire, votre Citron qui couchoit autrefois
Sur votre lit sacré, couche ores sur la dure ;
C'est ce fidèle chien qui apprit de nature
À faire des amis et des traîtres le choix.*

*C'est lui qui les brigands effrayoit de sa voix,
Des dents les meurtriers ; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains et l'injure,
Payement coutumier du service des rois ?*

*Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable,
Le fit chérir de vous, mais il fut redoutable
À vos fiers ennemis par sa dextérité.*

*Courtisans qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.*

Le papier tomba des mains de Saint-Luc à cette lecture.

– Est-ce un avis qui m'est donné ? dit-il, est-ce le hasard qui a fait tomber ce papier en mes mains ? est-ce un ami qui m'a envoyé Citron ?... Oh ! quoi qu'il en soit cet écrit m'éclaire et me fait voir ce que je n'apercevais qu'au travers d'un nuage : ces rires qui ont cessé à mon approche, dans la chambre du roi... et qui ont recommencé à ma sortie... Ces paroles dures et composées qu'a prononcées Henri III... Cette joie jalouse des mignons... Cette insolence de Villequier... Villequier... Que m'est-il donc arrivé avec lui ?... À onze heures il m'a conduit dans sa chambre pour faire collation et je n'en suis sorti qu'à la nuit... J'ai dormi plusieurs heures... Qui a pu m'endormir ainsi ?... Le breuvage qu'il m'a donné sans doute... Il m'a plongé dans l'ivresse... Il m'a fait parler... J'aurai tout dit... tout... Il l'a répété au roi... Ah ! je m'explique maintenant, et ces paroles de Henri III, et ces sarcasmes de Villequier, et cet air triomphant des mignons... Le roi calcule sa vengeance... Ah ! je suis perdu !...

Et se levant aussitôt, il sortit de sa chambre, et se dirigea vers la principale porte de sortie ; mais au moment où il allait en franchir le seuil, les gardes croisèrent la hallebarde et le forcèrent à rentrer dans le palais. Plus alerte que lui, Citron s'élança au travers des jambes des gardes et disparut sur la place en aboyant de nouveau comme s'il courait après quelqu'un. Saint-Luc se présenta aux autres portes du Louvre ; la sortie

lui fut de nouveau refusée. Alors il remonta dans sa chambre, brisé de douleur, pensant à sa femme, qu'il n'espérait plus revoir, et décidé à vendre chèrement sa vie ou sa liberté, quand on viendrait tenter de lui enlever l'une ou l'autre. Il était à peine rentré et il relisait avec amertume le sonnet qui était resté sur la table, lorsqu'il entendit des pas dans le couloir. L'instant d'après un aboiement à demi étouffé retentit, et les deux pattes de Citron grattèrent à la porte. Saint-Luc, tirant aussitôt son épée, s'écria :

– Citron est venu m'annoncer ma perte, maintenant sans doute il vient m'annoncer mes assassins.

– C'est votre sauveur qu'il vous amène, dit un homme qui ouvrit tout à coup la porte.

– Qui êtes-vous ? dit Saint-Luc en considérant celui qui venait d'entrer.

– Je suis envoyé par un ami, pour vous prévenir que cette nuit Henri III doit inaugurer sa nouvelle orgie en vous faisant mettre à mort.

– Oh ! je m'en doutais.

– Je suis envoyé par votre ami pour vous soustraire sur l'heure à cette mort en vous faisant évader, puisque Citron m'a si bien guidé à votre appartement.

– Me faire évader ! Mais il m'est impossible de sortir d'ici : je suis consigné à toutes les portes.

– Excepté à la porte secrète qui donne sur la rivière.

– Mais il y a un gardien, et s'il a reçu des ordres...

– Il en a reçu de très sévères, mais il est gagné.

– Par qui ?

– Par votre ami.

– Mais cet ami, quel est-il ?

– Monseigneur le duc de Guise, dit Leclerc en se découvrant ; le vrai chef de la ligue, qui veille dans l'ombre à la sûreté de tous les bons catholiques, même des mignons de Henri III, quand ils sont braves et loyaux comme vous ; monseigneur de Guise, qui a fait prévenir madame de Saint-Luc, qui elle-même vous attend sur l'autre bord du fleuve, avec des chevaux et une suite nombreuse ; monseigneur de Guise enfin, qui pour prix de votre salut, demande que vous apposiez votre signature à l'acte de la sainte ligue.

En disant ces mots, Leclerc tira un parchemin qu'il présenta à Saint-Luc. Celui-ci le prit avec empressement et s'écria :

– Monseigneur de Guise me sauve la vie, et me rend Jeanne ! Oh ! je signerais cet acte de mon sang... Et vous pouvez l'assurer qu'il n'aura pas de plus fidèle soldat que moi.

– Il y compte, répondit Leclerc. Mais si nous avons fini ensemble, nous n'avons pas encore fini avec *frère Valois* ; et ce qui a été écrit pour vous donner avis, il faut qu'il le lise. Lui d'abord, le peuple après, et ce sera demain sur tous les murs de Paris.

Prenant alors une copie du sonnet à laquelle il ajouta quelques mots, il l'attacha de nouveau au cou de Citron, et tous trois sortirent avec précaution de la chambre de Saint-Luc. Quand ils furent à la porte du petit escalier, Leclerc prit Citron dans ses bras, et, le lançant au loin, lui cria :

– Va trouver le roi.

Puis il referma la porte sur lui et il descendit avec Saint-Luc l'escalier dérobé, au bas duquel le gardien, sans dire un mot, ouvrit la porte extérieure sur un signe de

Leclerc. Saint-Luc était sauvé. Sur l'autre rive du fleuve, en effet, il trouva Jeanne, qui l'attendait montée sur sa haquenée. Du plus loin qu'elle l'aperçût, elle lui tendit amoureusement la main. Une fois en selle, Saint-Luc demanda de quel côté il devait diriger sa course.



Rendez-vous à Brouage, dont vous avez le gouvernement, dit Leclerc; c'est le conseil de votre ami; là vous pourrez vous défendre si *frère Valois* veut vous poursuivre encore.

– J'y vais de ce pas, dit Saint-Luc, et dans cette bonne ville je défierais une armée, car j'ai désormais la liberté de Jeanne à défendre, et la preuve à donner au duc de Guise que je suis digne de son intérêt.

– Que Dieu vous conduise, dit Leclerc. Vive la sainte ligue!

– Vive la sainte ligue! répétèrent Saint-Luc et Jeanne.

Ils partirent sur l'heure avec leur suite au galop de leurs chevaux, et arrivèrent sans encombre au lieu de leur destination. Aussitôt Saint-Luc fit les préparatifs nécessaires pour se défendre s'il en était besoin, et le soir même, ce fut Jeanne qui, en le félicitant de son courage et de son adresse, déposa pour la première fois sa parure nuptiale à ses pieds.

Pendant ce temps, Citron, après avoir inutilement jappé à la porte par laquelle Leclerc avait disparu, finit par reconnaître l'ancienne piste qu'il suivait autrefois, et après l'avoir suivie, gratta violemment à la porte de la chambre où Henri III et ses mignons recommençaient la débauche en attendant le moment de faire comparaître Saint-Luc. Villequier, entendant ce tapage, courut à la porte et l'ouvrit. Aussitôt Citron, qui s'était entièrement retrouvé, sauta sur la table comme il en avait l'habitude, et se tint devant le roi dans cette posture qu'il prenait quand il lui disait de faire le beau.

– C'est Citron ! s'écria le roi ; la fête est complète, c'est le convive qui nous manquait ; et tous les mignons d'éclater de rire. Mais Henri III eut bientôt aperçu le papier qu'il avait au cou ; il s'en empara et le lut à haute voix. À mesure que cette lecture avançait, son front et celui des mignons se rembrunissaient : les rires avaient cessé, et un moment de silence où chacun était en proie à des réflexions amères, régnait dans cette tumultueuse assemblée après que le dernier vers du sonnet eût été prononcé, lorsque Henri, jetant de nouveau les yeux sur le papier, lut avec colère les lignes suivantes :

« Ce papier, tombé entre les mains de Saint-Luc, a été pour lui un avis salutaire. Il s'est échappé du Louvre, et maintenant il est hors de la portée de ses ennemis. »

– Se pourrait-il qu'on eût ainsi trahi mes ordres ? s'écria Henri III.

– C'est impossible, dit Villequier, qui avait présidé à toutes les précautions prises à l'égard du mignon.

Ils se levèrent tous en masse et coururent en tumulte à la chambre de Saint-Luc, où ils ne trouvèrent personne. Ils firent faire des recherches dans les plus secrets recoins du palais ; tout fut inutile, comme on le sait déjà. Alors le roi mit des cavaliers en campagne sur toutes les routes, et, en prévision que Saint-Luc s'était peut-être retiré à Brouage, il nomma un autre gouverneur à sa place et le fit partir sur-le-champ ; mais il arriva trop tard. Saint-Luc était déjà dans la ville, et refusa de lui en ouvrir les portes.

Telle fut l'aventure produite par le sonnet de Rosières, dont Citron fut le messenger. Ce pauvre chien fut de nouveau chassé du Louvre, et, revenu dans la rue, prit le chemin de la maison de Rosières, chez lequel il rentra le lendemain. En ce moment, la duchesse de Montpensier était chez l'archidiacre, écoutant avec bonheur le récit de tout ce qu'avait produit le sonnet. L'arrivée de Citron, qui était toute de circonstance, mit le comble à la joie de la duchesse, qui voulut absolument s'emparer de cet animal et l'élever dans son palais, en reconnaissance du service qu'il leur avait rendu. Elle obtint de Leclerc la permission de le garder, et elle jura que, moins ingrate que le roi, elle le conserverait toujours. En effet, Citron, choyé, gâté dans la maison, reprit bientôt son embonpoint, sa gentillesse et ses espiègleries. Ce qui enchantait la duchesse, surtout, c'est qu'elle l'avait dressé à aboyer et montrer les dents toutes les fois que le nom de Henri III était prononcé devant lui. Dès ce jour, il devint aussi le favori de la duchesse, et, fidèle à la promesse qu'elle avait faite, elle ne l'abandonna jamais, comme nous le verrons plus tard.

Mais on était arrivé à une époque où la France, plus que jamais déchirée par les factions, écrasée sous les impôts, méprisée dans son roi, était menacée d'une crise terrible. C'est le moment que le duc de Guise attendait pour se prononcer. Il rassembla de nouveau, chez le cardinal son frère, le duc de Mayenne, Rosières, Leclerc, et cette fois la duchesse de Montpensier. Cette dame, ainsi que Leclerc, toujours impatients

d'agir, agitèrent, l'un son épée, l'autre ses ciseaux d'or. Mais le duc et le cardinal tempèrent encore une fois cette ardeur périlleuse, examinèrent froidement la situation des choses et dévoilèrent enfin leurs projets, dont ces personnes furent les premiers confidents.

– L'insurrection fait des progrès chaque jour, dit le duc ; le roi de Navarre gagne du terrain. C'est un prince de cœur, de bon sens et d'énergie. Il commande à des braves, ajouta-t-il en ayant l'air de réfléchir

– Que ne vous envoie-t-on contre lui ? s'écria la duchesse ; il trouverait son vainqueur.

– Peut-être. Mais le moment n'est pas venu encore. En attendant, cette guerre nous sert. Le désordre est dans le royaume ; l'indolence du vice et l'impéritie du libertinage sont à la cour, la résistance au parlement, le mépris dans le peuple, la force dans la ligue, les auxiliaires en Espagne, et le duc d'Anjou en Brabant.

– Qu'attendez-vous donc ? dit la duchesse, pour punir celui qui pèse sur la France et qui a si cruellement outragé votre sœur ?... Quand donc me livrez-vous cette tête que j'ai juré de tondre jusqu'au dernier de ses cheveux avec ces ciseaux qui ne me quittent plus ?

– J'attends, pour que vous puissiez faire à votre aise sa couronne de moine, qu'il se trouve quelqu'un digne de porter sa couronne royale, répondit le duc, et jusqu'ici je ne vois personne.

– Il ne manque pourtant ni concurrents ni héritiers, dit Mayenne.

– Comptons-les, répondit le duc. Serait-ce le duc d'Anjou, naturellement appelé au trône par droit de succession ?

– Fi donc ! Un pareil roi, si laid, si disgracieux, dit la duchesse.

– Si enfant ou si fou, dit Mayenne.

– Si hérétique, dit le cardinal.

– Si ladre, dit Leclerc.

– Si médiocre, dit Rozières.

– Serait-ce le cardinal de Bourbon ? continua le duc, ce vieillard qui arrive aussi au trône par droit de succession, après Monsieur ?

– Il peut à peine tenir le goupillon, comment tiendrait-il le sceptre ? dit le cardinal.

– Ce serait alors le roi de Navarre.

– Un huguenot ! s'écrièrent les interlocuteurs.

– Eh bien ! si ce n'est aucun de ceux-là, il en viendra un peut-être pire encore. L'Espagne ramassera la couronne de France jusque dans le ruisseau et la posera sur la tête d'une infante. Vous aurez pour reine une Espagnole, ma belle Française.

– Une étrangère !... Jamais.

– Mais qui donc, alors ?

– Qui ? dit le cardinal : celui qui est le chef de la ligue, qui règne ici sur elle comme un souverain, qui compte autant de partisans qu'il y a de bons catholiques, et qui n'a qu'un mot à dire pour que ces partisans deviennent ses sujets.

– Moi ! s'écria le duc, comme effrayé de ce qu'il entendait.

– Oui, toi, mon Henri, mon frère bien aimé ! s'écria la duchesse en lui sautant au cou ; monseigneur a raison : toi, roi de France... Et moi qui n'y avais jamais pensé... moi qui, en voyant ton large front, n'avais pas songé que la couronne ducale était trop étroite pour lui !... Oh ! oui, tu seras roi à la place de *frère Valois*. Tu le peux malgré

le duc d'Anjou, malgré le roi de Navarre, malgré les huguenots, car tout le monde t'aime ; les nobles, les bourgeois, le peuple et les femmes surtout, les femmes !... Et ce ne sera pas le premier roi qu'elles auront fait.

Le duc de Guise sourit gracieusement à sa sœur, et l'ayant baisée au front, se retourna vers le cardinal, et lui dit :

– Est-il possible, mon frère, que vous ayez sérieusement pensé à une tentative aussi désespérée ?

– À quoi pensiez-vous donc vous-même en vous mettant en guerre ouverte avec le roi ? Est-ce à conserver la couronne au duc d'Anjou, au cardinal de Bourbon, à Henri de Navarre ou à Philippe II ?

– Quand mes pensées sont allées au-delà de ce titre de généralissime que j'ambitionnais et qui m'était dû, je fermais les yeux, je l'avoue, pour ne pas envisager l'avenir.

– Et je les ai eus constamment ouverts, moi, dit le cardinal ; et je veux vous forcer à les ouvrir aujourd'hui, à regarder en face cet avenir auquel nous touchons. Cet avenir, il vous est tracé de la main même du cardinal de Lorraine, notre oncle. Voyez ce qu'il a écrit au bas du brouillon de l'acte de la sainte ligue :

– Celui qui s'assoira sur le siège de chef de la ligue changera ce siège en trône de France, s'il le veut.

– Quand notre oncle a écrit cela, répondit le duc, il comptait probablement sur le mariage de Monsieur avec la reine d'Angleterre et sur la mort du cardinal de Bourbon.

– Quand notre oncle a écrit cela, il comptait sur la ligue d'un côté et sur votre naissance de l'autre.

– Que voulez-vous dire ?

– Que voici des notes, encore écrites de sa main, des notes sur notre maison de Lorraine qui prouvent que ses enfants seuls sont successeurs de Charlemagne. Voyez, Rosières, voyez.

Et pendant que l'archidiacre examinait avec attention ces notes éparses, le duc, en proie aux méditations les plus profondes, oubliait qu'on attendait un mot de sa bouche qui fixât toutes les résolutions. C'est que, comme l'avait dit Henri de Guise, mu d'abord par un désir de vengeance, il s'était précipité dans cette route sans trop savoir où elle le conduirait, faisant mille rêves dans lesquels il se complaisait, parce qu'il pensait qu'ils ne se réaliseraient jamais, et maintenant qu'il touchait à son but, effrayé de son triomphe, il reculait malgré lui et n'osait aller plus avant. Ambitieux comme un prêtre, le cardinal voulait le pousser dans son propre intérêt ; Mayenne réfléchissait de son côté et restait indécis ; la duchesse, en femme gâtée, ne redoutait aucune difficulté, et se voyait déjà sur les marches du trône, revêtue des habits royaux, qui devaient mieux dissimuler sa taille ; et Leclerc se vengeait en idée des humiliations que lui faisait subir le premier président de Harlay. Seul, Rosières était sérieusement occupé à lire les notes du cardinal de Lorraine, et à épuiser sa science de généalogiste.

– Ces notes sont très curieuses, dit Rosières, mais elles renvoient à des chartes qu'il faudrait vérifier. Si elles disent vrai, monseigneur, vous êtes le seul descendant de Charlemagne.

– Serait-il possible ? s'écria le duc avec explosion ; quoi ! cela est écrit de la main du cardinal ?...

– Oui, monseigneur, répondit Rosières ; voyez vous-même ; mais je vous le répète, j'ai besoin de consulter ces chartes pour savoir...

– Eh ! qu'importe ce qu'elles peuvent dire ! répondit le duc, ce ne sont pas ces chartes qui m'occupent, c'est l'idée, l'intention formellement exprimée par mon oncle, et que je comprends maintenant, que j'embrasse, que j'adopte.

– Que voulez-vous donc dire ? demanda la duchesse avec impatience.

– Je veux dire que le cardinal a compris comme moi que tout chef de la ligue que je puis être, tout-puissant, tout fort que je puisse devenir, si j'attaque le trône et le roi de France, je ne serai jamais qu'un rebelle, quelle que soit d'ailleurs ma victoire ; je veux dire qu'il m'a donné un rôle digne d'un prince de Lorraine, et qu'il a changé celui de rebelle en celui de prétendant.

– Ah ! oui, oui, c'est bien cela, dit le cardinal, et je comprends tout aussi maintenant.

– Maintenant je puis avouer hautement mes prétentions au trône, dit le duc. Maintenant je puis renverser Henri III et faire loyalement la guerre au duc d'Anjou et au roi de Navarre ; maintenant ce n'est plus un usurpateur qui vole la couronne, c'est un descendant des rois qui revendique son héritage, et cette guerre est noble, juste, sainte, et dans cette guerre on peut mourir avec honneur.

Retenu jusque-là malgré lui et se déguisant mal à lui-même ses vues ambitieuses, Henri de Guise avait saisi avec enthousiasme le premier prétexte qui s'était offert, et respirait à l'aise dans cette sphère de sophisme qu'il venait de créer autour de lui. N'abandonnant pas cependant sa prudence ordinaire dans cette situation toute d'entraînement, il imposa silence à ceux qui parlaient de marcher sur l'heure et leur dit ses intentions, dont il ne s'écarta pas dans la suite.

– Avant de lever ma bannière contre celle de Henri III, il faut que je prouve que j'ai le droit de l'arborer. Nous le savons, nous tous qui sommes ici ; mais le peuple de France, mais les cours étrangères ne le savent pas ; il faut que tout le monde l'apprenne ; alors, puisant ma force dans mes droits, dans le mépris qu'inspire le roi, dans les malheurs qui accablent le pays, je me ferai porter sur le trône par la France entière ; ce ne sera pas moi qui renverserai Henri III, ce sera le peuple, et ce qui est arrivé au sacre se trouvera vrai : la couronne de Charlemagne est trop lourde pour sa tête, la couronne de France l'a blessé au front. Mais jusque-là pas de violence, que la ligue entoure le trône, qu'elle le presse, qu'elle l'enlace, qu'elle lui fasse sentir la pointe, mais sans sortir l'épée du fourreau. Pas de guerre civile, pas de sang surtout, il faut le réserver pour le roi de Navarre et les huguenots, plus dignes adversaires ; des menaces, des écrits, des armes préparées, et la volonté de la France, voilà ce qui me fera roi. Oh ! Pas de sang surtout, pas même celui de Henri III, car il ne faut pas l'oublier sa tête est promise aux ciseaux d'or de la duchesse.

– Et quand viendra ce jour ? dit la duchesse.

– Cela dépend de l'archidiacre de Rosières, répondit le duc.

– De moi, monseigneur ? dit Rosières.

– De vous seul, repartit le duc. Il ne s'agit plus maintenant de ces épigrammes, de ces quatrains, de ces satires qui ont porté leurs fruits ; il s'agit d'un livre, d'un livre sérieux, logique, grave ; il s'agit en un mot d'écrire d'un beau style, de développer avec talent, de prouver avec adresse ce que le cardinal de Lorraine avance dans ses notes.

– Ah ! je vous comprends, monseigneur, dit Rosières.

– Et vous remplirez bien notre but. Celui qui a fait le bel ouvrage du *Traité de la politique* est digne d’être l’historien de la maison de Lorraine.

– Enfin, s’écria Rosières, je vais donc secouer cet anonyme qui me pesait tant. Je vais écrire au grand jour, signer mon ouvrage, et dire à la face de la France ce que je pense de Henri III.

– Qu’allez-vous faire ! dit le duc, signer un pareil ouvrage !... Mais c’est vous perdre.

– Qu’importe, dit Rosières, pourvu que je prouve au peuple que vous êtes descendant de Charlemagne. Je suis las de me cacher sous le voile de l’anonyme ; écrire ce qu’on pense et n’oser l’avouer, infâme lâcheté ; je ne veux plus être un lâche. D’ailleurs, monseigneur, quel profit tireriez-vous d’un ouvrage dont personne n’oserait se déclarer l’auteur ? Ce serait un nouveau pamphlet sans vérité, sans consistance, qu’on lirait à la dérobée, qu’on n’oserait répandre, qu’on n’oserait peut-être imprimer. Il faut en tête de ce livre le nom d’un homme grave, dont le caractère inspire la confiance, dont la position la sanctionne. Je suis archidiacre par vous, monseigneur le cardinal, j’emploierai à votre service ce titre que vous m’avez donné. Il faut que ce livre soit imprimé publiquement, publiquement répandu, publiquement lu, afin que, précédé par lui, monseigneur le duc puisse marcher sur le Louvre ; je saurai faire imprimer ce livre même avec approbation et privilège du roi.

– Il a raison, dit le cardinal ; pour produire l’effet que nous en attendons, il faut que les choses se fassent ainsi.

– Mais si je ne puis le sauver de la vengeance du roi ? répondit vivement le duc au cardinal.

– Je succomberai, dit Rosières. Ce n’est pas d’aujourd’hui que j’embrasse le péril auquel je me suis exposé. Dès le premier jour vous m’en avez prévenu, monseigneur, dès le premier jour je l’ai accepté. Je reculerai d’autant moins maintenant que celui-ci est digne de moi.

– Eh bien ! dit le duc en serrant la main de l’archidiacre, j’accepte encore ce service de vous, car si j’ai su préserver Saint-Luc, je saurai vous préserver aussi, vous dont la destinée est liée à la mienne. Écrivez ce livre comme vous nous l’avez dit, puisqu’il le faut, et je vous sauverai de leur colère, dussé-je faire pour vous ce que je ne veux pas faire pour moi, tirer l’épée contre Valois lui-même. Fiez-vous à moi, Rosières, et pensez que le duc de Guise...

– Monseigneur, interrompit l’archidiacre en prenant les notes du cardinal, je pense au plan de mon ouvrage.

Telle fut l’origine de ce livre qui devint fameux quand il eut vu le jour, et servit la cause des Guise encore mieux que la ligue. Rosières mit beaucoup de temps à le composer. Il l’écrivit en latin, et un beau matin on vit paraître et colporter dans Paris cet ouvrage imprimé avec approbation et privilège du roi. Il avait pour titre *Stemmatum Lotharingæ ac Barri Ducum* (des titres de noblesse de la maison de Lorraine et des ducs de Bar) et était composé de sept volumes.

Le censeur royal, remplissant ses fonctions comme on serait trop heureux que tous les censeurs les voulussent remplir, c’est-à-dire censurant l’ouvrage sans le lire, ne crut pas que les preuves de noblesse de la maison de Lorraine et des ducs de Bar pussent contenir rien d’injurieux contre le roi. Rosières avait espéré que les choses se passeraient ainsi, et son espérance avait été réalisée. Mais le livre, dont nous connais-

sons déjà le but, contenait des attaques violentes contre tous les rois de la race capétienne, avec une appréciation sévère de leurs actes et de leurs faits, et tendait à prouver positivement que les ducs de Lorraine descendaient directement, de Charlemagne ; entre autres preuves il donnait celle-ci :

Lorsque Louis V, empoisonné par sa femme, mourut sans enfants, en 987, à Compiègne, la couronne de France appartenait par droit d'hérédité à Charles, duc de la basse Lorraine, son oncle, fils de Louis d'Outre-mer. Charles, en effet, fit valoir ses droits au trône, mais son concurrent, Hugues Capet, appuyé sur l'armée et sur une portion du peuple, usurpa la couronne, et changeant son titre de duc des Français en celui de roi, fit couronner son fils Robert à Orléans, pour consacrer l'hérédité dans sa famille. À cette nouvelle, aidé d'une faible armée, Charles attaque le puissant Hugues Capet, et remporte sur lui un premier succès en prenant la ville de Laon, et le défait sous ses murs. Mais Hugues Capet obtient bientôt, par la trahison, ce qu'il n'avait pu obtenir avec ses soldats. L'évêque de Laon trahit Charles, ouvre les portes de la ville à Hugues Capet et livre ce prince avec sa femme. Hugues Capet amène Charles et sa femme prisonniers à Rouen, où ils moururent, on ne sait pas de quelle mort, en 992. C'est pendant ce séjour à Rouen que Rosières prétendait, en en donnant plusieurs preuves à l'appui, que Charles avait eu de sa femme, un enfant dont les princes de Lorraine descendaient en ligne directe, ce qui consacrait d'une manière formelle les droits des princes de cette maison à la succession de Charlemagne. Cette fable ou cette vérité en valait bien une autre, au milieu des intrigues, des usurpations, et des crimes des rois et des prétendants de cette époque. Quoi qu'il en soit, ce livre produisit une émotion profonde dans toute la France, où il était répandu. Les gens timides, et qui n'avaient osé jusqu'alors se déclarer pour le duc de Guise, craignant d'être traités de rebelles, virent leurs derniers scrupules s'évanouir et marchèrent ostensiblement sous son drapeau. Ceux qui étaient déjà ses partisans parlaient sérieusement du cloître pour Henri III, et du trône pour le duc, et les indifférents, qui, sans attachement pour l'un ni pour l'autre, voyaient cependant les misères de la France et celle de leur propre maison, se tournaient aussi vers le duc de Guise, espérant un meilleur avenir. Telle était la situation dans laquelle ce livre avait mis les esprits. Il avait paru d'abord à un petit nombre d'exemplaires ; bientôt on en fit d'autres éditions, enfin il fut imprimé dans toutes les villes. Pendant ce temps Henri III, plus que jamais livré à ses mignons et à ses plaisirs, ignorait ce qui se passait autour de lui. La reine mère, occupée d'intrigues sans cesse renaissantes, à l'aide desquelles elle voulait conserver son crédit, ignorait aussi la rumeur qu'excitait ce livre autour du trône, et quant à ceux qui le connaissaient, et qui par leurs devoirs auraient dû en instruire le roi, ils ne l'osaient pas, par crainte du duc Guise. Chose inouïe, ce livre était entre toutes les mains depuis plus d'une année, et la cour n'en savait rien. Enfin il se trouva un homme, Duplessis, qui, ayant lu ce livre et sachant que le roi n'en connaissait pas l'existence, le lui envoya avec des annotations à tous les passages qui lui paraissaient injurieux ou controuvés. Henri III entra dans une colère terrible en lisant ce livre sérieusement écrit et surtout en apprenant qu'il était imprimé et répandu depuis si longtemps à son insu. Il réunit sur-le-champ son conseil et fit appeler sa mère. Là il éclata en reproches et en menaces en montrant les passages annotés par Duplessis, et



celui qui le toucha le plus au cœur, celui pour lequel il voulait surtout une punition exemplaire, était le suivant :

« Et adhinc Henricus malè aliquantulum apud nos audiit. Mox enim Rhemis inunctus à Ludovico Guiso cardinale (quod Ludovicus nepos loci archiepiscopus, cui jus inungendi regem competit, sacris nundum initiatus esset). Lutetiamque profectus, jam à publico rerum statu videbatur alienior, domesticæ privatœque curæ indulgere cœpit, nutare, certoque duci persuasu, quæ singula generosum regem emolliunt et dejiciunt. »

« Henri commença alors à entendre mal parler de lui dans son royaume. Peu après il fut sacré à Reims par le cardinal Louis de Guise (car son neveu Louis, archevêque de la ville, à qui revenait le droit de cette cérémonie, n'avait pas encore reçu les ordres sacrés). Le roi partit aussitôt pour Paris, où il s'éloigna peu à peu des affaires publiques, pour se livrer tout entier aux soins domestiques et aux intrigues de son palais. Bientôt il apporta l'irrésolution et la faiblesse dans tous ses actes, et finit par se laisser entièrement guider par les conseils d'autrui, toutes choses qui amollissent un prince, et jettent hors de la bonne voie un monarque doué des qualités les plus précieuses²². »

22 C'est en effet le seul passage que les chroniqueurs citent comme incriminé par Henri III et sa cour.

Mais si Henri III, conservant son caractère de particulier sous le manteau des rois, ne vit l'injure que dans le passage qui lui était personnel, son conseil et surtout la reine mère virent bien d'autres conséquences dans cet ouvrage et mesurèrent d'un premier coup d'œil la portée qu'il pouvait avoir sur l'opinion publique. Henri III ne cessait de demander l'auteur pour le punir ; c'était le seul remède qu'il voyait au mal que ce livre avait pu faire, car pourvu qu'il vengeât l'homme il était satisfait comme roi. La reine mère, tout en ne refusant pas à son fils une vengeance qu'elle croyait légitime, insista avec force sur un autre point.

– Ce n'est pas l'injure personnelle qui vous a été faite qui nous doit occuper en ce moment, dit-elle à son fils ; c'est celle faite à votre naissance et à vos droits au trône. L'auteur de ce livre a eu l'imprudance de se faire connaître : s'il est en France nous l'atteindrons ; s'il est chez un des rois voisins, nous nous le ferons livrer ; le plus pressé maintenant c'est de détruire ces calomnies semées dans toute la France et que vos ennemis accueillent comme des vérités.

– Que m'importe ! dit Henri avec violence.

– Mais, insensé, s'écria Catherine, ne pouvant à son tour se contenir, ne voyez-vous pas que ce livre infernal est l'œuvre des Guise et de la ligue ? Ne voyez-vous pas que ce n'est plus seulement à votre personne qu'ils en veulent, mais à votre race tout entière ? Ne voyez-vous pas que c'est le duc de Guise qu'ils mettent en avant, non comme un sujet puissant et rebelle, non comme le chef de la ligue, mais comme le seul héritier du trône de France ?

– Lui !... Le maudit Balafre, dit Henri avec explosion, lui !... Il oserait... Ils oseraient tous... Oh ! non, de par Dieu, il n'en sera pas ainsi... Mais quittez donc cet air craintif, ma mère, car le triomphe nous arrive. Jusqu'ici le duc de Guise, rebelle dès le premier jour, a caché ses intentions hostiles sous l'apparence de la ligue et de la religion... Il était insaisissable pour moi... Dieu soit béni, il a levé le masque ; à présent c'est un prétendant au trône ; à présent il me donne le droit de le combattre face à face, de le vaincre, de le punir, de le tuer... Oui, je veux qu'on l'amène les mains liées devant moi, qu'il se prosterne devant mon trône, qu'il s'abaisse, qu'il s'humilie, et puis sans sortir de ce palais, dans ma cour du Louvre qu'il soit tué comme un chien et son corps jeté à ceux de la ligue... Qu'on rassemble mes hommes d'armes, mes compagnies, mes gentilshommes, qu'on ferme les portes de Paris, qu'on marche sur son palais, qu'on l'assiège, qu'on le brûle, mais qu'on m'amène cet homme ; je le veux, je l'ordonne, et s'il le faut je marcherai le premier pour donner l'exemple à mes fidèles !...

Henri III s'était levé et se promenait avec agitation, au milieu de ses conseillers muets devant sa colère, lorsque tout à coup un bruit d'armes et de chevaux retentit sous les croisées du Louvre, et des acclamations confuses se firent entendre. Le roi s'arrêta à ce bruit. Catherine courut à la fenêtre, et après y avoir jeté un coup d'œil, appela son fils auprès d'elle et lui dit :

– Regardez.

C'était le duc de Guise qui se rendait au Louvre. Cent hommes d'armes le précédaient ; autour de lui étaient rangés plus de quarante gentilshommes, suivis de vingt pages aux couleurs du duc. Cent autres hommes d'armes, qu'il appelait ses gardes du corps, fermaient la marche. Le cortège avait peine à avancer au milieu de la foule

immense qui encombrait la place et qui grossissait à chaque instant. Des acclamations de *vive la ligue ! Vive les Guise ! Vive le Balafgré !* se faisaient entendre de toutes parts. Lui-même avançant lentement sur son cheval blanc, faisait écarter les gentilshommes qui étaient autour de lui, pour que le peuple pût s'approcher.

Alors la foule envahissait l'espace autour de son cheval. Les uns baisaient son écharpe, d'autres touchaient ses armes, d'autres ses vêtements, et lui, se complaisant dans ce triomphe, adressait des sourires, des saluts et des paroles flatteuses à tout ce monde enivré de sa présence.

– Attaquez donc cet homme, dit Catherine à son fils, et pour arriver jusqu'à lui percez ces remparts vivants qui le défendent !

– Mais ces remparts ne le suivront pas jusque dans mon palais, dit Henri III ; il y vient seul, il se livre à moi, j'en profiterai.

– Et cette foule, cette troupe d'hommes d'armes, dit Catherine en retenant le roi qui voulait aller donner ses ordres, quand elle verra, au lieu du duc de Guise, un cadavre suspendu à une de ces colonnes, fera à son tour le siège de ce palais. À chaque assaut elle grossira ; et c'est dans ses mains, sachez-le bien, sire, qu'est aussi placée la torche qui incendie le palais des rois !

Henri resta muet à ces paroles. En ce moment la porte s'ouvrit, et un gentilhomme vint annoncer au roi que monseigneur le duc de Guise réclamait la faveur de présenter ses respectueux hommages à Sa Majesté. Le roi sourit amèrement, hésita un instant pour répondre, reporta involontairement les yeux sur la place où la foule attendait toujours, puis répondit au gentilhomme :

– Dites à mon cousin de Guise que, malade et souffrant, je ne puis le recevoir aujourd'hui.

Le gentilhomme sortit pour donner sa réponse. L'instant d'après, de nouvelles acclamations de firent entendre sur la place ; c'était le duc de Guise qui sortait du Louvre ; on l'accueillit à son passage avec le même enthousiasme. Henri III, voyant de nouveau ce spectacle, quitta brusquement la fenêtre, et retomba épuisé sur son fauteuil ; puis courbant la tête, et des larmes dans les yeux, il murmura d'une voix honteuse :

– Ma mère, que faut-il faire ?

Catherine attendait ce moment. Connaissant bien le roi, elle savait qu'il était capable de prendre une résolution folle et désespérée, mais incapable de persister longtemps si on lui montrait des obstacles, et que retombant dans sa nature indolente, il s'avouait à lui-même sa faiblesse et suivait le conseil du premier qui était auprès de lui. La reine mère sentit une secrète satisfaction de cette circonstance, tant pour la gravité de l'affaire que pour la preuve que son influence n'était pas éteinte ; elle répondit donc avec un calme grave et mesuré :

– Je vous l'ai dit, mon fils, ce n'est pas tant l'injure personnelle qui nous importe, que l'effet produit par ce livre sur une portion de vos sujets. Ce n'est pas avec la mort, fût-elle en Grève sur la potence, qu'on peut effacer un écrit ; on tue l'auteur, l'écrit reste. C'est la plume qu'il faut opposer à la plume, et non le poignard ou le glaive ; c'est avec un livre qu'on combat un livre. Il faut donc au plus tôt en commander un qui réfute celui de l'abbé de Rosières, pour que la vérité soit en face de la calomnie.

Tous les membres du conseil firent un signe d'assentiment à ces paroles.

– Vous avez raison ma mère, dit Henri III, et il me semble que la rédaction de ce livre ne pourrait être confiée à des mains plus habiles et plus fidèles que celles de Duplessis, qui le premier a eu le courage de me dénoncer cet ouvrage en inscrivant en marge des observations pleines de sens.

– Mon intention était en effet de vous le désigner. Mais cela ne saurait suffire pour paralyser le mal fait par ce méchant Rosières. Son livre part d'une autorité ecclésiastique; il est archidiacre de Toul, il a signé le livre en cette qualité; il faut que la réfutation soit signée par un nom supérieur au sien, par une autorité supérieure à la sienne. Je propose à Votre Majesté de désigner pour cela monseigneur Pontus de Tiard, évêque de Chalon-sur-Saône, dont les sentiments sont connus à Votre Majesté, dont la science est connue de toute la France.

– J'approuve votre choix, répondit Henri III, et je vous prie de donner les ordres nécessaires pour que ces ouvrages, dont vous m'avez fait sentir l'importance, soient faits et publiés le plus tôt possible. Mais maintenant, ne pourrai-je venger l'injure faite à ma personne, et si je ne puis atteindre mon noble cousin le duc de Guise, parce qu'il est plus puissant que moi, en sera-t-il de même envers ce misérable abbé de Rosières? Il n'a ni hommes d'armes ni gentilshommes autour de lui, celui-là, et il ne faut pas percer les rangs de tout un peuple pour arriver jusqu'à son palais.

– Dès l'instant que nous avons trouvé le remède au mal qui nous est fait, vous pouvez librement vous venger sur l'auteur. Vous le devez pour votre dignité de roi, et il n'est personne ici qui ne vous y engage. Il est même salutaire pour l'avenir que vous fassiez un grand exemple de cet homme et que vous brisiez sa plume dans ses mains, afin qu'il ne puisse s'en servir de nouveau contre vous.

– Je lui ferai appliquer la peine des parricides : il aura le poing coupé en Grève. Chargez-vous de l'autre affaire, ma mère, je me charge de celle-ci, et fût-il au bout du monde, je saurai le découvrir.

– Mais cela ne suffira pas, mon fils, et n'en prenez pas trop de joie. Avec Rosières vous n'aurez que le bras, la tête restera toujours sur les épaules du duc de Guise.

– Je finirai par la faire tomber.

– Soyez prudent, Henri, dit Catherine en se penchant vers le fauteuil du roi et lui parlant à voix basse : le duc de Guise a, dit-on, des espions jusque dans ce palais. Étudiez bien votre altitude envers lui, mesurez vos paroles, prenez garde surtout.

– Ma mère, interrompit Henri III du même ton, vous m'avez donné un bon conseil aujourd'hui en m'empêchant de punir le duc de Guise ici même; j'ai cédé, vous l'avez vu, mais j'en ai retiré cette leçon qu'il ne viendra pas toujours me voir escorté comme il l'était et accompagné de tant de foule, qu'on pourra l'attirer hors Paris, l'isoler du peuple et de ses partisans, et qu'alors...

– Oh ! silence, mon fils, ce projet, s'il est conçu, ne doit l'être qu'entre vous et moi, et dans un lieu plus secret que celui-ci... Silence et sachez attendre.

– Soyez tranquille, ma mère, j'ai à venger la mort de Saint-Mégrin et l'humiliation de ma couronne; pour cela, j'aurai de la patience, mais je veux de sanglantes représailles.

À ces mots, Henri III s'étant levé déclara que le conseil était fini, et fut s'occuper des mesures à prendre contre l'abbé de Rosières, tandis que Catherine s'occupait de son côté de la réfutation du livre.

En effet, il parut quelque temps après une petite brochure de Duplessis, ayant pour titre : *Discours sur le droit prétendu par ceux de Guise sur la couronne de France*. Cet écrit fut suivi d'un livre ayant pour titre : *Extrait de la généalogie de Hugues Capet et des derniers successeurs de Charlemagne en France*, par Pontus de Tiard, évêque de Chalon-sur-Saône. Chacun de ces écrits avait son caractère particulier. Le premier était plutôt une diatribe piquante qu'une réfutation ; le second, grave et consciencieux, suivait pas à pas Rosières et cherchait à détruire ses preuves et à démontrer la calomnie.

Ces deux écrits furent répandus à profusion dans le royaume ; mais ils venaient tard, et les esprits, déjà habitués à regarder comme vrai ce qui avait été consigné dans l'ouvrage de Rosières, qui avait paru le premier, avaient peine à se faire à d'autres idées. Le livre de Rosières fut plus recherché que jamais, car au lieu de se borner à la réfutation, on fit de la persécution contre l'ouvrage : on le défendit, on le saisit, on le brûla, et cette violence fit croire à la vérité ; telle était la puissance d'un livre, même à cette époque, et si le duc de Guise eût dû arriver au trône, il n'est certes pas douteux que l'ouvrage de Rosières en eût posé pour lui la première marche.

Du reste, une chose digne de remarque, c'est que ce furent deux livres publiés dans ces temps-là qui exercèrent plus d'influence que les révoltes et les batailles. L'un, celui que nous venons de voir, faillit frayer la route du trône au duc de Guise ; l'autre, la *Satire Menippée*, qui parut sous la ligue, contribua plus, au dire des historiens, à faire ouvrir les portes de Paris à Henri IV, que ses soldats et son or.

Cependant Henri III avait donné les ordres les plus sévères pour faire arrêter l'archidiacre. Depuis que son livre avait paru, Rosières, à la sollicitation des Guise, était allé séjourner hors du royaume et avait fini par revenir en France, où ses affections et son courage le rappelaient. Il jouissait du triomphe que lui faisait son livre dans une parfaite sécurité, et voyant que le succès des écrits graves était bien différent de ceux que produisait sa plume satirique, il s'occupait d'un nouvel ouvrage, tandis que l'orage grondait sur sa tête, sans qu'il s'en doutât.

Mais le duc de Guise, qui veillait au Louvre par ses espions, fut bientôt instruit de tout ce qui s'était passé dans le conseil, dont on lui avait refusé l'entrée. Il courut chez Rosières avec Leclerc pour lui en donner avis et préparer sur l'heure les moyens d'une fuite assurée. Rosières, plus tranquille que jamais sur les suites de son livre, fut réveillé en sursaut de sa trompeuse sécurité. Son premier mouvement fut d'affronter à Paris la colère de Henri III, de faire paraître la défense de son livre, de s'abriter derrière le privilège et l'approbation du roi, ce qui enlevait à son écrit le caractère d'une œuvre clandestine ; en un mot, de soutenir les droits d'un historien. Fuir lui paraissait une chose aussi lâche que honteuse de la part d'un homme qui avait eu le courage de signer son livre et d'indiquer par là qu'il se soumettait à toutes ses conséquences. Mais le duc de Guise, qui l'aimait réellement et qui pour rien au monde n'aurait voulu exposer sa liberté et peut-être sa vie, le supplia avec des paroles si amicales qu'il fut obligé de s'y rendre et de consentir à tout. On prépara donc à la hâte tout ce qui était nécessaire pour sa fuite, et on décida qu'il se retirerait en Espagne, où le roi de France le réclamerait en vain.

Le duc écrivit à Philippe II lui-même pour lui adresser l'archidiacre et l'accréditer auprès de lui en qualité de représentant de la ligue. Pendant que tout cela se passait

chez Rosières entre lui et le duc, Leclerc veillait dans la rue, prêt à donner l'alarme. Il avait eu soin de disposer des affidés dans les diverses rues aboutissant à celle de la Juiverie, dans laquelle était située la maison de l'archidiacre, qui s'était retiré au sein du quartier de la Cité, près de l'église de la Magdeleine, qui existait alors²³. Tout à coup, un des hommes de Leclerc accourut prévenir que les gardes du roi se dirigeaient par la droite vers la rue de la Juiverie.

– Déjà! s'écria le duc de Guise, partons, Rosières, et évitons leur rencontre en fuyant par la gauche.

– Impossible, dit un autre ligueur qui entra, ils vont déboucher par là.

– Passons alors par les petites rues qui aboutissent à la Seine, reprit le duc : avec de la prudence et sous nos déguisements nous leur échapperons.

– Ne sortez pas, dit rapidement un autre homme qui se présenta, le quartier est cerné. Vous trouverez plus facilement à vous cacher ici.

– Ici? dit Rosières. Mais cette maison n'a aucun endroit assez secret pour cela. Ils vont fouiller partout, ils me découvriront... D'ailleurs, me cacher, oh! non, je ne pourrai jamais...

– Rosières, Rosières, faites-le, faites-le, disait le duc.... Je vous en prie, faites-le, ou vous êtes perdu.

– Il est sauvé, dit Leclerc, qui accourait hors d'haleine.... Venez, venez, mon révérend, et vous aussi, monseigneur, car il ne faut pas que ces brigands vous voient.

En disant cela, il leur faisait signe de le suivre vers la porte de sortie. Il faisait déjà nuit, et l'on voyait, aux deux extrémités de la rue, briller les torches des soldats, dont le pas mesuré retentissait dans le silence.

– Mais, malheureux, où nous conduis-tu? dit le duc, n'entends-tu pas les soldats qui approchent de tous côtés?... Le quartier est cerné... Ils vont nous voir.

– Ne craignez rien, ajouta Leclerc en les entraînant, et suivez-moi.

– Où allons-nous donc?

– À l'église.

– Mais ce n'est plus lieu d'asile pour Henri III.

– Aussi nous en sortirons et passerons au milieu d'eux. Le curé, qui est un brave ligueur, est prévenu par moi... Il est tout prêt...

– Je ne comprends pas...

– Nous voici à la petite porte, entrez, entrez avant qu'ils ne vous voient...

Et Leclerc poussa Rosières et le duc dans l'église et referma la porte sur eux. Au même instant, les soldats débouchaient par les petites rues et arrivaient par les deux extrémités de la principale. Ils formèrent la haie qui s'étendait au loin autour de la maison de Rosières et commencèrent à frapper à la porte à coups redoublés. Au même instant la cloche de la Magdeleine retentit, les grandes portes de l'église s'ouvrirent, et l'on vit le curé, escorté de plusieurs fidèles armés de cierges, élevant le saint viatique sous un dais porté par deux personnes.

– Place! Place! et à genoux! s'écria le curé aux soldats étonnés de cette apparition, je porte le saint viatique à un de nos frères qui va mourir!

²³ Cette église avait été élevée sur l'emplacement de l'ancienne synagogue des juifs, par ordre de Philippe-Auguste, quand il les eut chassés du royaume. Elle a été détruite à la révolution; aujourd'hui c'est un passage.

Les soldats se prosternèrent aussitôt. Le curé les bénit en passant et s'engagea rapidement dans les petites rues qui étaient en face de la maison proscrite. Quand il fut hors de leur portée et de leur vue, il s'arrêta. Le duc et Rosières, qui portaient les bâtons du dais, le laissèrent à d'autres, serrèrent en silence la main du curé, et s'esquivèrent au plus vite. Rosières était déjà loin de Paris, sur le cheval que le duc lui avait fait préparer, que les soldats de Heuri III continuaient à fouiller toutes les maisons de la rue de la Juiverie, dans l'espoir de découvrir l'archidiacre de Toul.

Henri III sentit redoubler sa colère quand il apprit que Rosières avait été manqué, et devina la manière dont il avait échappé à ses soldats. Il envoya des courriers extraordinaires dans toutes les villes, avec ordre de surveiller la frontière, et fit venir auprès de lui le chevalier du Guet. Cet homme avait été adjoint depuis quelque temps à Laurent Testu dans ses fonctions à la Bastille. Depuis la scène des maréchaux, Catherine de Médicis avait cru prudent de placer auprès du gouverneur un homme qui lui fût entièrement dévoué et qui consentit à surveiller Testu. Le chevalier du Guet, aussi audacieux que rusé, était propre à tous les coups de main, et il assura Henri III que, s'il avait eu *l'honneur* d'être chargé par lui d'arrêter l'archidiacre, il n'eût pas laissé passer le saint viatique sans examiner tout le monde, en commençant par le curé. Henri III lui donna lui-même ses instructions, et le chevalier du Guet partit bien escorté pour arrêter Rosières partout où il le trouverait. Celui-ci, à travers mille dangers, était parvenu en Languedoc, où la guerre civile régnait toujours.

Il n'avait pu suivre la route de Toulouse pour se rendre en Espagne, parce que, devancé de ce côté par le chevalier du Guet, qui s'était douté de ses intentions, il craignait de ne pouvoir éviter sa rencontre. Il approchait de la ville de Montpellier, voulant gagner par là Perpignan, lorsqu'il fut rencontré par un parti de huguenots qui, le prenant pour un espion, le fouilla et trouva sur lui les lettres pour le roi d'Espagne et d'autres papiers prouvant qu'il était un des zélés ligueurs. Rosières se soumit à son sort, préférant la captivité que lui préparaient les huguenots à celle que lui aurait fait subir Henri III.

Mais le chevalier du Guet, qui, s'il ne l'avait pas rencontré sur la route, avait appris celle qu'il avait suivie, fut bientôt instruit de sa captivité. Muni de pleins pouvoirs du roi à l'égard de l'archidiacre, il fit proposer l'échange de ce prisonnier contre vingt huguenots que le sort des armes avait mis entre les mains des troupes royales. L'échange fut accepté avec reconnaissance, et Rosières, remis aux mains du chevalier du Guet, fut conduit à la Bastille, où ce dernier fit une entrée triomphale.

Étrange époque que celle d'alors, où un prêtre catholique en guerre avec les huguenots, redoutait moins leur vengeance que celle d'un roi *très-chrétien* dont il était le sujet !

Rosières fut traité à la Bastille avec toute la rigueur que Testu et le chevalier du Guet pouvaient employer. Conduit au cachot dans lequel on avait enfermé d'abord le moine Poncet, qui gémissait toujours à la Bastille, mais cette fois, retenu dans une tour, il put lire, lorsque ses yeux se furent habitués à l'obscurité qui régnait en ce lieu, les diverses inscriptions que le moine y avait gravées. Il reconnut, dès les premières, la main qui les avait tracées, et se rappela ce qui s'était passé entre eux la veille du jour où Poncet fut mis à la Bastille. Il couvrit d'admiration son courage et son énergie, dont il cherchait un exemple en lui-même, et chaque inscription qu'il

lisait d'abord, trouvait un écho dans son cœur. Mais à mesure qu'il avançait dans cette lecture, la fermeté des adages inscrits sur le mur diminuait. D'abord c'était l'exaltation religieuse soutenue par une conviction sincère. Plus bas, ce n'était plus que la résignation et les prières à Dieu pour ne plus souffrir.

Au bas du mur, enfin, c'était le découragement et le désespoir. Rosières s'assit sur cette même pierre où le moine Poncet s'était si fièrement posé en entrant dans son cachot ; là, mille réflexions vinrent l'assaillir à son tour. Les inscriptions avaient toutes des dates qui prouvaient une captivité de plusieurs années dans cet affreux séjour, sans air, sans soleil, sans lumière ; il se représenta Poncet avec son énergique conviction, sa fanatique croyance et son exaltation toutes fois qu'il s'agissait du martyr. Il le vit brûlé par cette fièvre, défiant, appelant les tortures de ses bourreaux, puis, lassé par la captivité, la solitude et la misère, sentant son courage faiblir, et demandant à Dieu d'abrèger ses souffrances ; puis, enfin, supportant impatiemment ces douleurs qui font souffrir la mort sans la donner, et perdant l'espérance, rester faible, découragé, vaincu. Il interrogea alors ses souvenirs pour savoir ce qu'était devenu le moine. Depuis qu'il avait été mis à la Bastille, il n'avait pas reparu. Peut-être était-il mort dans ce cachot, d'un coup de poignard, d'un breuvage ; peut-être, ce qui était plus triste encore, de ses douleurs et de ses tortures.

Alors, par un mouvement spontané, il chercha à terre avec terreur s'il ne trouverait pas son squelette, s'il ne verrait pas un monticule, une dalle qui lui indiquât sa tombe ; mais secouant tout à coup, par la force de sa volonté, cette espèce d'hallucination, il se rassit de nouveau, croisa les bras sur sa poitrine comme pour arrêter les battements tumultueux de son cœur, et sonda son âme, sa conscience et son courage. Poncet avait succombé aux faiblesses de l'humanité, devait-il succomber à son tour ? Il examina froidement son cachot, y promena longtemps ses regards, et se dit : « Ici est ma tombe ! » Il ne trembla pas. Après avoir plusieurs fois renouvelé cette épreuve, il se sentit rassuré et tranquille et se trouva prêt à braver la mort, ou dans cette tombe, ou sur la place publique.

Pendant le duc de Guise, instruit de l'arrestation de l'archidiacre, voulait le sauver à tout prix. Aussi sincère en amitié qu'adroit en politique et téméraire dans les combats, il tenait sérieusement à la vie et à la liberté de Rosières par deux motifs. Le premier, parce qu'il l'aimait d'une véritable amitié ; le second, parce que sa punition était faite pour décourager ceux des ligueurs qui montreraient autant de zèle que lui. Mais le duc éprouvait un embarras extrême pour arriver à son but. Faire une guerre ouverte à Henri III n'était pas prudent ; engager une lutte pour Rosières était impossible ; solliciter ouvertement pour lui était maladroit, et d'ailleurs il serait refusé. Le duc essaya d'une évasion, mais la Bastille était trop bien gardée pour tenter un coup de main ; il échoua dans une première entreprise. Alors il députa Leclerc auprès de Testu, pour essayer la corruption. Testu ne repoussa pas les premières ouvertures de Leclerc, et on arrivait même à faire son prix, lorsque le chevalier du Guet entra au milieu de l'entretien. Testu, qui savait que cet officier avait été placé près de lui pour le surveiller, craignit qu'il n'eût entendu le commencement de l'entretien, et, changeant tout à coup de ton, dénonça l'homme qui voulait le séduire comme un agent de la ligue, et le chassa de chez lui. Et pendant ce temps les jours s'écoulaient ; on ne savait rien du sort de Rosières ; la Bastille, silencieuse comme une tombe, ne laissait

pénétrer au-dehors aucun écho de ce qui se passait dans ses murs, et le duc de Guise, qui pouvait d'un mot avec la ligue remuer la France tout entière, voyait son influence et son pouvoir expirer et s'éteindre dans les fossés de cette forteresse.

Un soir qu'il y avait cercle chez la duchesse de Montpensier et que, comme à l'ordinaire, la conversation roulait sur les excès et les fautes commises par la cour, un ligueur rappela le meurtre projeté par Catherine de Médicis sur les personnes des maréchaux de Cossé et Montmorency.

À ce récit, le duc de Guise se leva brusquement dans la plus vive agitation, courut à l'oratoire de sa sœur, et se mit à écrire. La duchesse, étonnée de cette subite disparition et des mouvements qui l'avaient accompagnée, suivit son frère, et se posant gracieusement sur son épaule, lui dit en souriant :

– Mon bon frère, à qui écrivez-vous ainsi ? Est-ce à la reine Marguerite que vous adorez toujours ?

– Non, répondit le duc, c'est à sa mère.

– À Catherine de Médicis !... Prenez garde à votre tour de commettre quelque imprudence.

– Ma lettre est une supplique.

– Une supplique ?... Vous ?... le duc de Guise ?...

– Moi-même, pour en obtenir la faveur d'un moment d'entretien.

– En vérité je doute de ce que j'entends... Vous, lui demander un entretien d'une manière si humble !... Et dans quel but ?

– Dans celui de sauver Rosières.

– Ses jours seraient-ils menacés ?... Auriez-vous appris quelque nouvelle fâcheuse le concernant ?

– Je ne sais rien. La Bastille est muette !

– Mais alors pourquoi ?...

– N'avez-vous pas entendu le récit qu'on vient de faire ? Et celle qui n'a pas reculé devant l'idée de faire étrangler deux maréchaux de France, reculera-t-elle devant celle de se défaire de Rosières... Oh ! cette crainte m'épouvante. Pauvre Rosières, si courageux, si dévoué, si résigné !... Périr par ma faute, sans que je puisse rien pour lui, sans que je tente de le sauver à quelque prix que ce soit... C'est impossible ! D'ailleurs, que dirait-on du duc de Guise s'il laisse périr ainsi ses amis ? Qui osera désormais porter à sa cause le dévouement qu'elle demande ? Non, je dois sauver Rosières, pour lui d'abord, ensuite pour moi et pour la ligue. J'ai employé jusqu'ici tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, tous ont échoué ; il ne m'en reste plus qu'un : celui d'implorer Catherine. Plaignez-moi et approuvez-moi duchesse, car je viens de l'employer. »

La duchesse resta muette à ces paroles, et se borna à presser la main de son frère en signe de douleur et d'approbation.

Catherine ne fit pas attendre sa réponse au duc de Guise. Elle accorda ce rendez-vous, pour le jour même, et se prépara longtemps à cet entretien dont elle connaissait déjà le motif. De son côté, le duc de Guise roula dans sa tête tous les moyens de venir à bout de Catherine et de toucher la corde sensible s'il en était une qu'on pût faire vibrer dans son cœur. Enfin à l'heure dite, il se rendit incognito au Louvre, comme cela avait été convenu, et se trouva seul en présence de la reine mère.

– Madame, dit le duc en abordant tout de suite la question pour ne pas donner à Catherine le temps de la discuter, je viens solliciter la protection de Votre Majesté pour un serviteur dévoué de notre maison.

– Ma protection ! répondit Catherine en souriant, je ne croyais pas que jamais le puissant duc de Guise vînt la demander à une femme comme moi, qui ne possède, il le sait mieux que personne, d'autre pouvoir que celui de prier Dieu pour le bonheur du roi et de la France.

– C'est au contraire parce que je reconnais à Votre Majesté un pouvoir plus grand que celui qu'elle veut bien se donner, que je l'implore sans détour pour l'abbé de Rosières, archidiacre de Toul, détenu maintenant à la Bastille.

– L'abbé de Rosières est à la Bastille ! dit Catherine en feignant l'étonnement, et heureuse de voir le duc s'abaisser devant elle. Je l'ignorais. Du reste, sa captivité est méritée pour le livre qu'il a écrit contre le roi et sa race entière, pour tous ces pamphlets et nombreux écrits dont il a inondé Paris sous le voile de l'anonyme. Nous le savons maintenant, on en a trouvé les brouillons dans ses papiers.

– Et c'est précisément parce qu'il a fait ce livre où son zèle et son dévouement pour notre maison l'a égaré sans doute, que je viens auprès de vous chercher appui et secours, car vous me blâmeriez, j'en suis certain, si, connaissant le danger qui menace Rosières, je ne cherchais pas à le sauver à tout prix.

Le duc avait appuyé sur ces deux derniers mots, et ils avaient pris dans sa bouche un ton qui tenait à la fois de la concession et de la menace. Catherine jeta sur lui un coup d'œil rapide comme pour lire sa pensée, et ne l'ayant pu deviner dans la contenance du duc, qui se possédait encore assez pour ne laisser rien paraître, elle reprit aussitôt :

– Et vous me blâmeriez aussi, monsieur le duc, si, toute disgraciée que je suis, j'essayais mon ancienne influence sur le roi mon fils pour l'appliquer à la grâce d'un homme qui n'a cessé de nous poursuivre de sa plume, de nous insulter tous, de le publier partout, et qui, pour dernier crime, à l'aide d'odieux mensonges, a voulu prouver à la France que Henri III n'était pas le légitime héritier du trône. Je préfère la réserver, cette influence, pour une occasion solennelle ou il s'agirait du salut du royaume, ou de celui d'un homme plus important dans l'État que l'archidiacre de Toul.

Le duc, sentant l'application de cette dernière phrase et voyant la tournure que prenait la conversation, commença à ressentir un mouvement de colère qu'il déguisa mal, en répondant :

– Il est des gens, madame, qui, si la mauvaise fortune les mettait jamais dans une situation que vous semblez prévoir, préféreraient aussi leur sort, quel qu'il fût, à l'importunité de solliciter votre haute protection pour eux-mêmes, et qui cependant n'hésitent pas à la solliciter pour d'autres. C'est ce que je fais aujourd'hui, en répétant que je veux sauver l'archidiacre à tout prix.

– Et je réponds avec douleur, monsieur le duc, dit Catherine en pesant toutes ses paroles, que je ne puis ni ne dois me mêler de toute cette affaire, que le roi seul en est le maître, et que s'il est un prix qu'un sujet puisse offrir à son roi et qui puisse tenter ce dernier, c'est au sujet à faire directement marché avec le maître.

À ces paroles, le duc ne put plus se contenir, il vit le piège que Catherine lui tendait. C'était de s'humilier devant Henri III, comme il venait de le faire devant elle. Devant elle, il le pouvait, parce que l'entretien était secret d'abord, et qu'ensuite, ce n'était

que la mère du roi, sans autorité légale dans l'État ; mais devant celui qui occupait le trône qu'il cherchait à miner chaque jour, s'abaisser publiquement à la prière, faire douter tous les ligueurs de sa force et de son crédit, pour mendier un refus sans doute, il ne le pouvait pas. Cette démarche était aussi dangereuse qu'impolitique ; aussi par un de ces mouvements que Catherine savait si bien exciter par son impassibilité et sa patience envers ceux qu'elle voulait amener là, s'écria-t-il tout à coup :

– Eh bien, soit, madame, vous ne voulez pas me comprendre, je vais agir.

– Des menaces, monsieur le duc !

– Non, madame, de la justice qui corrige l'horrible injustice dont Rosières est victime. Je me suis adressé à vous pour prévenir tout ce qui peut résulter de fâcheux de cette affaire, vous n'avez pas voulu m'entendre. Ce n'est pas au roi que je vais m'adresser maintenant, c'est au parlement.

– Je ne vois pas ce que le parlement peut avoir à faire dans tout cela, dit Catherine avec le plus grand sang-froid.

– Le parlement aura à juger si on peut rechercher l'auteur d'un livre publié avec approbation et privilège du roi. Le parlement aura à juger si la responsabilité du censeur ne couvre pas la culpabilité de Rosières.

– Ce que vous me dites, monsieur le duc, prouve une chose, c'est qu'il y a deux coupables : l'auteur, qui a écrit, et le censeur, qui a permis de publier. On n'avait pas remarqué cette circonstance, je vous remercie de me l'avoir révélée, elle prouve votre zèle pour le service du roi. Quant à l'auteur du livre, cela ne saurait l'absoudre, et le parlement lui-même ne verrait en lui qu'un écrivain méchant et haineux, qui s'est plu à travestir l'histoire, injurier la race Capétienne et insulter le roi.

– C'est ce qu'il jugera, madame ; car, si l'on déclare que malgré le privilège du roi, qui met tout livre à l'abri, Rosières doit être poursuivi, il soumettra à cette cour l'appréciation des faits qu'il avance. On en pèsera les preuves, on en tirera les conséquences, on sondera l'histoire, on exhumera les chartes et les parchemins, et un arrêt solennel déclarera s'il reste ou non des héritiers à Charlemagne.

À ces mots, le duc salua la reine mère et se prépara à sortir.

Catherine vit, du premier coup d'œil, le danger de cette menace. La légitimité du roi soumise en cour du parlement était non seulement une humiliation, mais une faute grave, dans ces temps où le peuple ne demandait qu'un prétexte pour chasser Henri III. L'opinion du parlement lui-même, pressé, sollicité, menacé par des hommes aussi puissants que le duc et les ligueurs, devenait pour le moins douteuse. Aussi, la reine mère se hâta-t-elle de répondre avant que le duc fût sorti :

– Et les pamphlets, les vers, les satires contre le roi et la cour, toutes productions écrites à la main, répandues sous le voile de l'anonyme, direz-vous aussi qu'elles sont couvertes par l'approbation et le privilège du roi ?

– On pourra le condamner pour cela, répondit le duc, embarrassé par cette objection ; mais d'abord, il faut prouver qu'il en est l'auteur, et ensuite, cela ne saurait empêcher l'autre procès, dangereux pour tous les partis peut-être, mais enfin qui aura toujours son cours.

– Sans doute, dit Catherine avec une apparente indifférence, un pareil procès exciterait bien du scandale et satisferait tous les ennemis du roi. Quelle qu'en fût l'issue, il pourrait salir le trône par la fange qu'on remuerait autour de lui. Mais rassurez-vous

encore, monsieur le duc, ce procès ne saurait avoir lieu. L'abbé de Rosières est à la Bastille, devant laquelle l'autorité du parlement expire pour ne reconnaître que celle du roi, et je vais de ce pas faire part à mon fils de l'avis que vous voulez bien nous donner, afin qu'usant seul de sa puissance absolue, il punisse seul cet insolent archidiacre dans le secret et le silence de cette prison, sans donner à ses peuples le scandale d'un débat honteux pour la royauté.

Catherine se leva à son tour et marcha vers la porte de son appartement ; mais le duc de Guise, dont la patience était à bout, dont la colère était excitée par les railleries de la reine, l'arrêta à son tour et lui dit avec rage :

– Madame, j'ai juré de sauver Rosières à tout prix, je le sauverai, dussé-je marcher contre la Bastille et prendre d'assaut cette citadelle pour le soustraire à la mort. Il ne sera pas dit que le duc de Guise n'aura pas eu la force de défendre un de ses partisans qui s'est perdu pour lui.

– Enfin, dit Catherine, dont le ton toujours calme contrastait avec l'emportement du duc, vous menacez franchement cette fois, mais vous menacez en vain. La Bastille est imprenable, vous le savez... Oh ! ce n'est pas ce qui pourrait vous arrêter, ajouta-t-elle, répondant par là à un mouvement du duc ; mais voici qui le pourra peut-être. Si l'on fait la moindre démonstration hostile contre la Bastille, je fais pendre l'abbé de Rosières aux créneaux d'une des tours.

– Pendre un archidiacre ?...

– J'ai bien voulu faire étrangler deux maréchaux de France dans cette prison, vous a-t-on dit. C'est même cette histoire, répétée hier au cercle de la duchesse votre sœur, qui vous a conduit ici, de crainte qu'il n'en arrivât autant à votre protégé, je le sais.

À ces mots, le duc malgré lui fit un mouvement de surprise, auquel Catherine répondit :

– Vous voyez, monsieur le duc, qu'il n'y a pas que vous qui ayez vos espions. Le roi m'a chargé du soin de cette affaire, et je n'ignore rien de ce qui la concerne. Je sais qu'outre le livre écrit par l'abbé de Rosières, il est l'auteur de tous les pamphlets qui ont été semés depuis longtemps dans Paris ; je sais qui les lui dicte, qui les lui commande ; mais ceci sort de ma sphère : le roi ne m'a autorisée de me mêler que de ce qui concerne l'archidiacre, sans cela l'appartement du connétable de Saint-Paul serait occupé à la Bastille par aussi noble que lui... Je sais enfin que vous voulez sauver Rosières, tant par affection pour lui, je le crois, que pour ne pas succomber dans cette lutte où, malgré vous, vous êtes en jeu. N'est-ce pas la vérité ?

– Oui, je veux le sauver, et c'est pour cela que vous voulez le perdre ; c'est pour cela que sa mort...

– Sa mort ?... Mais vous devez savoir, vous qui savez tout ce qui se passe au Louvre, qu'en plein conseil je m'y suis opposée. Sa mort ?... Mais depuis qu'il est à la Bastille, j'ai pu cent fois la lui faire donner et je ne l'ai pas fait... Je ne l'ai pas fait, parce que je veux autre chose.

– Mais quoi donc, madame ?

– D'abord, je voulais cet entretien, auquel je vous engage à réfléchir, monsieur le duc. Ensuite, je veux la demande formelle de la grâce de Rosières par la maison de Lorraine.

– Et vous l'accorderez ?...

– Pleine en entière, à une condition : c'est que l'archidiacre demandera pardon au roi devant toute sa cour et désavouera son ouvrage dans les termes qui lui seront dictés, et que vous et votre famille assisterez à cette cérémonie.

– Eh quoi ! Vous exigez...

– Que le désaveu de l'auteur du livre en présence de ceux pour lesquels il l'a écrit et qui ne protesteront pas, que ce désaveu détruise le mal qu'a fait et que pourrait faire encore ce livre. Cela ne vaut-il pas mieux et n'est-il pas plus profitable que sa mort ?... Qu'en pensez-vous, monsieur le duc ?

– Je pense que jamais l'abbé de Rosières ne voudra se soumettre à cela.

– Vous l'y déterminerez, monsieur le duc.

– Je n'en aurai pas le pouvoir.

– Eh bien, alors, c'est lui qui refusera sa grâce, et avant sa mort nous obtiendrons par les tortures, s'il le faut, ce qui nous sera refusé de plein gré.

Catherine cessa de parler à ces mots et prit une attitude qui exprimait la fermeté de sa résolution. Le duc était plongé dans les réflexions les plus amères. Cette fois il était vaincu par cette femme et forcé de céder malgré lui. Elle l'avait enlacé si adroitement qu'il ne lui restait même d'autres ressources que la menace ou la prière. L'une et l'autre étaient également inutiles, il le voyait, et son dépit n'en faisait qu'augmenter. C'était lui et toute sa famille que Catherine faisait humilier devant le roi dans la personne de Rosières, et cependant le seul parti qu'il eût à prendre, pour sauver la vie de cet homme qu'il aimait réellement, était de se soumettre. C'est ce que résolut le duc en faisant violence à son caractère. Aussi après quelques instants de combat, il dit à Catherine :

– Il me sera donc permis de voir l'abbé de Rosières à la Bastille ?

– Quand vous le voudrez, monsieur le duc, répondit celle-ci : je vais donner des ordres à cet effet.

– Je m'y rendrai ce soir.

– Les portes seront ouvertes à votre nom. Mais je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez vous y rendre seul, et de vous rappeler qu'il n'y a que les maréchaux de France qui puissent entrer l'épée au côté dans ce château.

– Ces précautions étaient inutiles à prendre, madame ; j'ai l'habitude d'attaquer en face mes ennemis et de ne jamais déguiser mes projets. Je suis venu vous les dire à vous-même, quelque séditieux qu'ils vous pussent paraître. Vous m'avez forcé d'y renoncer, je l'ai fait franchement, et si vous avez triomphé du duc de Guise dans cette circonstance, du moins vous ne pourrez l'accuser de trahison.

– Au revoir donc, monsieur le duc, et s'il survient quelque autre affaire dont le roi me veuille encore charger, songez que je serai toujours prête à vous entendre.

« Et si Dieu voulait que le roi me chargeât de les traiter toutes avec lui, dit Catherine une fois qu'elle fut seule, le duc de Guise et ses seigneurs seraient bientôt réduits. »

« Je n'ai pas assez désuni la mère et le fils, disait le duc en sortant du Louvre ; je profiterai de la leçon que Catherine me donne. Désormais elle ne pourra rien dans l'État. »

Une heure après cet entretien, on tira l'abbé de Rosières de son cachot pour le mettre en prison dans une tour. La cruelle captivité qu'il avait endurée jusque-là ne lui avait rien ôté de son courage et de son énergie. Seulement ses forces physiques avaient

cédé sous le poids des souffrances. Son corps avait maigri, et il semblait porter sur son visage la pâleur de la mort. Ses geôliers eux-mêmes furent étonnés de ce changement quand ils le virent au grand jour. Muets à ses questions cette fois encore, ils ne lui laissèrent rien entrevoir de ce qui pouvait motiver ce changement subit de situation.

« Quand un homme va être conduit à la mort, se disait Rosières dans sa nouvelle prison, ses bourreaux ingénieux améliorent son sort pour qu'il regrette davantage la vie, » et il se préparait à mourir, lorsque la porte de sa prison s'ouvrit vers le soir, et le duc de Guise parut devant lui. Rosières éprouva autant de joie que de surprise de le revoir et ne pouvait s'expliquer sa présence à la Bastille.

– J'ai tenté de vous délivrer par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, lui dit le duc : la ruse, la corruption, la force, j'ai tout employé, rien ne m'a réussi. J'ai usé du dernier qui était en mon pouvoir, je suis allé demander votre grâce à la reine mère.

– Vous, monseigneur ?

– Moi-même, et je l'ai obtenue.

– Est-il possible ?

– Mais à une condition.

– Laquelle ? demanda Rosières d'un air inquiet.

Le duc lui dit alors les détails de son entretien avec Catherine et lui expliqua ce qu'elle exigeait. Mais à peine eut-il fini de parler que Rosières s'écria :

– Et vous avez consenti, monseigneur ?

– Oui, répondit le duc, car il y allait de votre vie.

– Merci, merci, monseigneur, dit Rosières en pressant les mains du duc ; ce sacrifice me prouve combien vous êtes noble et grand, combien votre affection est sincère. Mais ce sacrifice je ne l'accepte pas, et j'aime mieux cent fois la mort qu'une humiliation pareille.

– Et pourtant vous la subirez pour l'amour de moi, cette humiliation, avec moi à qui elle paraîtra légère en songeant que je conserve la vie à mon ligueur le plus fidèle.

– Jamais, jamais ! Moi désavouer un livre que j'ai écrit avec tant de conviction, sur les notes de monseigneur le cardinal de Lorraine, un livre qui est devenu l'Évangile des ligueurs ! Ah ! ne l'espérez pas, monseigneur ; si je croyais jamais qu'aucune torture me pût amener à avoir cette faiblesse, je m'arracherais la langue pour ne pouvoir parler, et me couperais la main pour ne pouvoir signer mon nom.

– Aussi ne sont-ce pas les tortures qui peuvent vous arracher cette concession, mais mes prières.

– Vous, monseigneur, vous voulez que je fasse une telle amende honorable ; vous voulez que je m'humilie à ce point devant un roi tel que *frère Valois*... Que j'entende ses reproches, ses railleries, ses injures, que j'implore mon pardon, que je subisse sa clémence !

– J'ai bien subi, moi, les railleries et les injures de Catherine ; j'ai bien subi sa clémence pour vous, et je suis prêt à subir celle du roi. Eh quoi ! Rosières, là où le duc de Guise va, vous refusez de l'accompagner?... Mais rappelez-vous vos paroles à Reims. Ma destinée est liée à la maison de Lorraine ; je monterai ou je descendrai avec elle. Elle va descendre dans cette occasion, ayez donc le courage de descendre aussi, pour mériter de remonter plus tard avec elle.

– Mais c'est pour moi, pour moi seul, qu'elle est condamnée à cet acte de faiblesse qui la dépouille de son prestige et de sa puissance aux yeux de tous.

– Vaut-il mieux qu'elle ait l'air de manquer du pouvoir et de l'influence nécessaire pour sauver un des siens ?

– Mais le sauver à un tel prix !... Oh ! monseigneur, je vous en prie, n'insistez plus. Voyez, j'ai subi ces atroces douleurs de la captivité dans une tombe, que puis-je redouter après ? J'aime mieux...

– Oh ! cela vous est facile à dire, à vous qui ne risquez que la mort. Mais à nous qui survivons, à nous pour qui cette mort serait un poids éternel, une source de regrets et de remords... Mais donnez-moi donc alors la force nécessaire pour la supporter !... Vous faites bon marché de votre existence. Beau, courage !... Chacun de nos ligueurs n'en fait-il pas autant de la sienne, et est-ce à moi à faire comprendre à un homme comme vous qu'il est des circonstances où il y a plus de gloire à subir la vie qu'à affronter la mort ? Cette circonstance se présente aujourd'hui. Catherine, et je ne me trompe pas sur sa clémence, tient trop à ce que vous désavouiez publiquement ce livre pour que ce livre n'ait pas produit un effet que cette comédie ne saurait détruire. Qui sera la dupe de tout cela parmi nos ligueurs ? Qui osera taxer de lâcheté un acte auquel je présiderai avec ma famille ? Tous y verront une nécessité prudente, et au jour de la vengeance, nous saurons laver ce qu'il y aura eu d'affront, et vous vivrez jusque-là du moins, et la ligue ne se sera pas privée de son meilleur soldat. Catherine m'a donné aujourd'hui une leçon de dissimulation et de ruse, sachons la mettre à profit et combattons-la avec ses propres armes. Abaissons-nous pour nous relever plus tard, et que si ces paroles ne peuvent vous convaincre, que si l'amitié et la haute estime que je vous porte ne vous font pas rendre à ma prière, comme chef de la ligue je vous l'ordonne. Vous avez juré de lui obéir aveuglément dans tout ce qu'il jugerait nécessaire. Il juge nécessaire aujourd'hui de vous soumettre à cette humiliation, qui doit être féconde en bons résultats pour la cause générale : obéissez et faites ce qu'il vous commande.

– J'obéirai, monseigneur, dit Rosières en courbant la tête ; j'obéirai puisqu'il le faut. Mais elle sera grande et cruelle la vengeance... Elle sera prompte surtout...

– Cette concession ne pourra que l'accélérer.

– Et maintenant, monseigneur, permettez-moi de voir surtout dans cet acte que vous m'imposez, les preuves de cette noble affection dont vous honorez ma personne, permettez-moi...

– Embrassez-moi, Rosières, s'écria le duc ; nous nous sommes compris ; nous n'avons plus rien à nous dire jusqu'au jour où nous nous verrons maîtres du Louvre et de Paris.

Quelques jours après eut lieu ce que le duc de Guise avait appelé une comédie. Nous allons donner en entier le curieux procès-verbal qui en fut dressé, afin que le lecteur soit plus à même d'apprécier ce qui se passa dans cette circonstance.

Procès-verbal du pardon demandé au roi Henri III, par François de Rosières, au sujet de son livre sur la maison de Lorraine.

« Aujourd'hui, vingt-troisième jour d'avril mil cinq cent quatre-vingt-trois, le roi tenant son conseil à Paris, auquel assistaient la reine mère, messieurs le cardinal de



Bourbon, Charles de Bourbon, son neveu, archevêque de Rouen ; le cardinal de Vaudemont ; les ducs de Guise et de Mayenne ; le sieur Chiverny, garde des sceaux ; Daumont, maréchal de France, etc., etc., tous conseillers du conseil d'État de Sa Majesté, l'archidiacre de Toul, maître François de Rosières, ci-devant amené prisonnier à la Bastille par le commandement de Sa Majesté, pour avoir employé en un livre par lui composé sous l'intitulation *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri Ducum, tomi septem*, plusieurs choses répugnantes à la vérité de l'histoire, tant contre l'honneur et réputation des rois de France, prédécesseurs de Sa Majesté, que même contre la dignité et l'honneur d'icelle, a été amené par le chevalier du Guet, par-devant sa dite majesté, assisté des princes et seigneurs ci-dessus nommés ; où étant il s'est incontinent mis à deux genoux, et implorant la grâce et bonté d'icelle sur l'offense par lui commise, il a dit ces propres paroles :

« Sire, je supplie très-humblement Votre Majesté de me pardonner la faute et offense que je reconnois avoir faite, qui est telle que, sans votre bonté et clémence, je serois digne de grande punition pour avoir mal et calomnieusement écrit plusieurs choses dans l'histoire qui a été par moi composée et publiée sous mon nom, contre l'honneur et grandeur de Votre Majesté, des rois vos prédécesseurs, et de ce royaume, et contre la vérité de l'histoire : je suis très-marry et déplaisant, et m'en repens, et suis

prêt à en recevoir telle condamnation qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Et vous supplie très-humblement en l'honneur de Dieu, user de votre bonté et miséricorde accoutumée envers moi.

« Et au par-dessus a dit qu'il attestoit devant Dieu et le prenoit à témoin qu'il avoit en cela failli plus par imprudence que par malice.

« Puis ledit sieur Chiverny, garde des sceaux de France, lui a dit en peu de paroles par le commandement de sadite majesté, qu'à un homme qui avoit beaucoup de connoissance des bonnes lettres et qui étoit de profession ecclésiastique comme lui, il n'étoit pas besoin de s'empêcher à faire connoître avec beaucoup de raisons la faute grave qu'il avoit commise en écrivant avec tel blâme et déshonneur des rois de France, et même de Sa Majesté ; car c'étoit chose qu'il pouvoit aussi bien connoître que nul autre, et assez juger qu'il étoit encore en crime de lèse-majesté, qui ne méritoit pas moins que de punition de la vie, quand le roi l'eût voulu faire traiter par la rigueur de la justice ; qu'il ne pouvoit ignorer que la maison de France ne soit la première, plus ancienne et plus illustre, non-seulement de tous les princes de la chrétienté, mais de tout le reste du monde, et qu'il s'étoit grandement oublié en écrivant son livre, d'autant qu'au lieu d'y employer des noms véritables, ainsi que l'on doit faire dans une histoire, il y a écrit plusieurs mensonges malicieusement controuvés au désavantage des rois de France, de Sa Majesté et de toute sa maison, comme s'il eût eu plutôt volonté d'écrire une invective et maldisance que non pas une histoire, et qu'une telle faute ne pourroit être réparée par lui que par punition de la vie, n'étoit la bonté de Sa Majesté, à laquelle il étoit grandement obligé, si elle vouloit étendre si avant sa clémence en son endroit, qui est à la charge que d'ores en avant il se comportera en la fidélité et affection que doit faire un qui est né son sujet, et que montrant par effet qu'il a grand regret et grand ennui de la faute par lui commise, il se fera connoître d'ores en avant très-affectionné à son service, selon qu'il y est naturellement obligé.

« Après que ledit de Chiverny a fini son propos, la reine mère du roi a supplié ledit seigneur roi de lui vouloir, pour l'amour d'elle et de monseigneur de Lorraine, pardonner l'offense qu'il a commise, ce que Sa Majesté a déclaré qu'elle faisoit très-volontiers, et lui a commandé de se lever et de demeurer près de mondit sieur de Lorraine, jusques à ce qu'il eût satisfait à ce qui lui seroit déclaré touchant ledit livre par le président de la Guesle, et ses avocats et procureur-général, et après il a remercié très-humblement sadite majesté de la grâce et miséricorde dont elle usoit envers lui, lui promettant tout humble et affectionné service, et le suppliant de croire qu'il avoit plus failli d'imprudence que de malice.

« Desquelles choses il a été commandé à moi, soussigné, conseiller du roi en son conseil privé et d'État, et son secrétaire d'État, de faire le présent procès-verbal, selon qu'elles sont passées en ma présence, pour être icelui mis au greffe de la cour du parlement de Paris avec le susdit écrit prononcé par ledit de Rosières, signé de sa main, les jour et an que dessus.

« Signé : BRULART. Signé : DE ROSIÈRES. »

Catherine de Médicis avait eu beaucoup de peine à décider Henri III à faire grâce à l'archidiacre. Suivant toujours le même système, elle espérait mieux détruire le livre par la rétractation publique de l'auteur que par sa mort. D'ailleurs, quoiqu'ayant bravé le duc de Guise, qu'elle tenait cette fois par son affection pour Rosières et sa

crainte d'être déconsidéré par les ligueurs s'il ne pouvait empêcher le supplice de l'un des leurs, elle redoutait toujours les effets de sa colère si le roi allait trop loin dans la vengeance. Elle se concentra donc sur le terrain qu'elle avait choisi, mais elle usa largement de la position qu'elle avait su se faire. Elle donna la plus grande solennité à l'amende honorable de l'abbé de Rosières, fit imprimer et répandre à profusion le procès-verbal que nous venons de rapporter.

Henri III prit un malin plaisir à humilier le duc et Rosières avant de pardonner, exigea que l'archidiacre fût à genoux tout le temps, tandis qu'il était lui-même non-chalamment assis sur son trône, et dicta les paroles que Rosières fut obligé de répéter. Ce triomphe d'amour-propre n'eut pas les conséquences que Catherine en attendait. On se représenta dans le peuple et parmi les ligueurs, Rosières comme contraint et forcé par une atroce tyrannie, et la cour eut beau condamner le livre et le faire brûler par la main du bourreau, il en fut de ses cendres comme de celles des martyrs ; elles firent des miracles et amenèrent de nouveaux partisans à la ligue. Presque tous les historiens, du reste, ont blâmé la conduite de Henri III en cette circonstance, en disant qu'il n'avait eu *ni la force de punir, ni la force de pardonner*.

Quant à l'abbé de Rosières, plus pâle et plus abattu que s'il marchait à la mort, il accomplit d'une voix éteinte et d'un pas chancelant les tristes formalités qu'il était appelé à subir. Puis, vers la fin de la scène, épuisé par l'émotion qu'il avait eu la force de contenir jusque-là, il tomba dans une apathie qui ressemblait à de l'insensibilité. On le ramena chez lui dans cet état. Il revit sa maison avec indifférence, et lorsque quelques heures après, le duc de Guise et Leclerc se rendirent auprès de lui, ils le trouvèrent assis à la même place, dans une attitude de sombre méditation. Ce que n'avait pu l'affreuse captivité de la Bastille et l'appréhension certaine du dernier supplice, la nécessité de s'humilier devant Henri III et de désavouer son livre l'avait fait. L'abbé de Rosières était aussi vaincu.

La voix du duc le tira de sa rêverie. Il tressaillit à cette voix, et ayant reconnu le duc, se mit à fondre en larmes. Le duc s'approcha de lui avec bonté et voulut le consoler, mais Rosières le repoussant doucement, lui dit :

– Non, monseigneur, quoi que vous en disiez, je viens de commettre une lâcheté et un parjure. Je l'ai fait à votre instigation, et vous l'avez vu, le courage ne m'a pas manqué. J'en remercie Dieu, si cela peut vous être profitable ; mais ma force m'a abandonné, mon énergie s'est épuisée ; je n'ai plus maintenant ma conscience, je ne puis rien. Avant j'étais un homme, maintenant je suis un cadavre.

– Chassez ces idées, Rosières, reprit le duc. Moi aussi, j'ai souffert, et cela n'a fait que redoubler ma soif et mon espoir de vengeance ; dans peu de temps, quand je vous appellerai à mes côtés pour combattre, cette force et cette énergie reviendront, et marchant de nouveau à mes côtés avec nos ligueurs les plus braves...

– Non, monseigneur. Je n'oserai jamais me présenter dans leurs rangs. Il vous faut des hommes qui n'aient point à rougir, et moi je rougirais devant eux. Monseigneur, dans le peu d'heures qui se sont écoulées depuis mon humiliation publique, j'ai réfléchi plus qu'un homme dans une position ordinaire ne le ferait dans plusieurs années. J'ai vu ma faute et le châtement qui m'a été infligé pour cela. On m'a fait prêtre, ce n'était pas ma vocation ; je devais refuser de le devenir ou m'y soumettre de bonne foi. Je n'ai fait ni l'un ni l'autre, voilà mon crime. Moi aussi, j'ai rêvé des

honneurs et la gloire en dehors de ma sphère et de mon état. J'ai voulu écrire sur des choses étrangères à la religion, je me suis retiré de mes devoirs, j'ai abjuré l'humilité de mon ministère; Dieu m'a cruellement puni par l'humiliation la plus sanglante, moi, qui avais au fond du cœur le courage de préférer la mort à une lâcheté. Maintenant, j'ai subi ce supplice, et je dois renoncer à ma vie passée et en recommencer une nouvelle. Je dis adieu au monde, à la ligue, à vous-même, monseigneur, dont je n'oublierai pas les bienfaits et l'amitié, et je me retire à Toul, dans mon diocèse, où j'habiterai un cloître, tout autant que cela ne sera pas incompatible avec les devoirs d'archidiacre que je veux remplir exclusivement désormais. Je pars à l'instant, monseigneur, adieu!

Le duc tenta en vain de le retenir en cherchant à ranimer son courage, en l'assurant que le jour du triomphe n'était plus éloigné; il ne put parvenir à faire fléchir cette fois sa volonté. Rosières quitta le duc et partit.

– C'est dommage, dit le duc; nous perdons un de nos fermes appuis.

– C'est un sot, dit Lecler; il nous quitte au moment des récompenses.

L'abbé de Rosières se rendit en effet à Toul, où il vécut dans la retraite et la prière, ne se montrant qu'aux offices et pour les besoins de sa charge. Il sembla, jusqu'à son dernier jour, poursuivi par une douleur amère, et la mort du duc de Guise, celle de Henri III, la ligue, l'avènement de Henri IV, ne troublèrent pas un seul instant sa vie solitaire et monotone. Il mourut à Toul en 1607, âgé de soixante-trois ans. On voit encore dans cette ville le tombeau qui lui a été élevé.

Ainsi finit la lutte qui s'était élevée entre le roi et l'archidiacre. Catherine de Médicis tua plus sûrement cet homme que ne l'aurait fait le bourreau. L'année suivante, et comme pour établir un contraste frappant avec la manière dont l'abbé de Rosières était sorti de la Bastille, une catastrophe d'un autre genre arriva dans cette prison d'État. Nous allons en rendre au lecteur le compte que nous lui en devons.

Pierre Desgrains, sieur de Belleville, gentilhomme Chartrain, huguenot, ainsi que sa famille, avait vu périr dans les guerres civiles son fils unique, son seul espoir, son seul amour; sa femme, morte de douleur à la suite, l'avait laissé seul sur la terre. Chassé de son château par les guerres et les édits, il voulait aller se joindre à ses coreligionnaires et combattre avec le roi de Navarre; mais l'âge, qui n'avait pas atténué l'ardeur de son âme, refusait la force à son bras. Pierre Desgrains avait soixante-dix ans. Chassé de sa maison, errant, sans secours, sans appui, il se rendit à Paris, animé du désir de la vengeance contre un roi qui faisait incessamment couler le sang de ses sujets, les dépouillait de leurs biens et de leur or, et excitait le mépris et la haine de tous. Car, telle était la condition de Henri III, d'être en guerre avec les huguenots et la ligue formée par les catholiques. Un moment, Pierre Desgrains eut l'idée d'aller se présenter franchement au duc de Guise pour être admis au nombre des ligueurs en cachant sa religion; mais il réfléchit bientôt à ce qu'il allait faire, et dans son puritanisme religieux, il recula devant cette ruse, qu'il considérait comme un sacrilège; et pourtant il voulait vengeance de celui qu'il considérait comme l'auteur de tous ses maux et de ceux de la France. Depuis l'emprisonnement et la retraite à Toul de l'abbé de Rosières, aucun de ces écrits qui excitaient le peuple et désolaient la cour ne paraissait plus. Le duc de Guise était déjà allé trouver les docteurs de Sorbonne et leur avait demandé s'ils étaient assez forts avec la plume, sinon qu'il le fallait être

avec les armes. Desgrains résolut de faire ce qu'avait fait Rosières, mais dans un style plus grave, et en faisant à la France entière un appel sur les malheurs du royaume ; il se mit donc à composer contre le roi plusieurs écrits qu'il avait l'intention de publier. Mais, soit qu'il ne gardât pas un secret assez absolu envers le peu de personnes qu'il voyait, soit qu'il n'eût pas assez caché sa religion, qui était un titre de proscription à cette époque, une nuit, il vit arriver chez lui les gardes du roi, qui s'emparèrent de ses papiers, et le conduisirent prisonnier à la Bastille. Là, il comparut devant Testu et le chevalier du Guet, et fut interrogé par eux. Il répondit avec fermeté et ne nia pas qu'il fût huguenot, ce qui était déjà un crime capital ; mais à l'inspection des papiers, la joie des officiers de la Bastille éclata tout à coup. Il était de leur intérêt de découvrir des coupables, car leur pécule augmentait à mesure qu'ils avaient des prisonniers. D'ailleurs, signaler un crime contre le roi était pour eux un titre à la faveur de la cour. Voulant prendre Desgrains dans un piège, ils lui dirent d'écrire quelque chose devant eux. Celui-ci, impassible devant leur colère et leur joie, et devinant le motif qui les faisait agir, leur répondit :

- Cette épreuve est inutile. Tout cela est de mon écriture.
- Et tu vas nous dire où tu l'as copié, dit Testu.
- Nulle part, répondit Desgrains.
- Qui te l'a dicté ? continua du Guet.
- Personne, dit Desgrains.
- Mais alors...
- J'ai tout composé moi-même.
- Toi ?... Serais-tu par hasard un écrivain de la ligue qui veut nous tromper en prenant le titre de huguenot ?
- Je suis huguenot, je vous l'ai dit et je m'en fais gloire. Je ne suis pas écrivain, mais je suis homme, je souffre, je vois souffrir autour de moi, et j'ai voulu dire au peuple la cause de mes maux et dénoncer les coupables.

De telles paroles étaient un blasphème. Le chevalier du Guet, en les entendant, s'oublia jusqu'à tirer son épée contre ce vieillard qui avait les mains liées derrière le dos. Mais Testu l'arrêta en s'écriant :

- Que faites-vous ? Il faut qu'il souffre réellement pour ne pas le faire mentir dans ce qu'il vient de dire, et il ne connaît pas encore la Bastille. Au cachot, dit-il aux gèoliers ; et Desgrains fut jeté dans un de ces antres humides et obscurs que nous connaissons déjà.

Le lendemain le chevalier du Guet, plus particulièrement chargé des relations directes avec la cour, se rendit au Louvre et raconta à Henri III tout ce qui s'était passé. Celui-ci, croyant que Desgrains avait des complices, chargea le chancelier Chiverny de l'interroger et de savoir la vérité. Chiverny se rendit à la Bastille et fit comparaître Desgrains devant lui. Le prisonnier répondit avec la même fermeté et déclara de nouveau être le seul auteur des écrits qu'on avait trouvés chez lui. Chiverny le pressa en vain de questions, employa en vain les menaces et les promesses ; Desgrains persista dans ses déclarations. Alors le chancelier ordonna la torture. Ce fut une chose horrible que celle qu'on fit souffrir à ce vieillard, dont un médecin mesurait les forces pour la douleur. Ce fut une chose admirable que sa constance dans la souffrance. Il entonna un cantique qu'il ne cessa de chanter que lorsque la faiblesse ayant éteint sa voix il

perdit entièrement connaissance. Chiverny, effrayé de tant de courage, retourna au Louvre rendre compte de ce qu'il avait vu. À ce récit, le roi et ses mignons furent curieux de voir le huguenot. Henri III ordonna qu'on l'amènât devant lui, et promit d'en venir à bout, soit par la douceur, soit par la menace. Le lendemain, en effet, on conduisit au Louvre Pierre Desgrains, sieur de Belleville, devant le roi. Aussitôt qu'il parut, il devint, comme le moine Poncet, l'objet de la curiosité universelle. Les mignons étaient disposés à en rire, et Henri III à le traiter comme il avait fait de Rosières. Mais ainsi que Rosières il n'était pas abattu et découragé. Il portait haut sa belle tête blanche, malgré les souffrances qui lui restaient encore des suites de la torture qui rendait sa marche lente et mal assurée. Ses regards calmes et fermes, sans insolence et sans bravade, se promenaient tour à tour sur l'assemblée, et son air grave et méditatif prouvait qu'il ne se croyait là ni pour le scandale ni pour l'humiliation.

Cette attitude imposa à tous les mignons et courtisans qui se trouvaient là, et à Henri III lui-même, qui, plus doux dans son langage qu'il n'avait résolu de l'être, l'interrogea en ces termes :

– Je vous ai fait venir devant moi, tout huguenot que vous êtes, pour savoir si la religion dont vous faites profession vous dispense du respect que vous devez à votre roi et vous autorise à écrire contre lui les outrages et les injures qu'on a trouvés dans les papiers saisis chez vous.

– Ma religion m'ordonne de respecter tout ce qui est respectable, dit Desgrains, et m'autorise à proclamer la vérité en tout temps.

– Mais que vous ai-je fait, moi ? Je ne vous connais pas ; je ne vous ai jamais vu. Jamais votre nom n'a été prononcé devant moi.

– La main des mauvais rois, qui s'étend sur tout un peuple, frappe indistinctement les bons et les mauvais, les pauvres et les riches, les jeunes gens et les vieillards, sans autre répartition de justice que la volonté de faire le mal. C'est ce que vous avez fait. Vous avez persécuté à outrance ceux de ma religion. Trois fois vous avez fait la paix, trois fois vous avez violé la foi jurée. Voilà pour la religion. On m'a dépouillé de mes biens et réduit à la misère ; mon fils est mort dans la guerre civile, tué par vos soldats ; ma femme l'a suivi dans la tombe, tant sa douleur a été amère ; vous êtes leur meurtrier ; voilà pour ma famille sir, voilà pourquoi je vous hais.

Et Desgrains ne baissa pas les yeux, malgré le murmure d'indignation qui éclata autour de lui et l'air courroucé qui parut tout à coup sur les traits de Henri III.

– Insolent hérétique, s'écria-t-il, à genoux, à genoux devant mon trône, et demande pardon, le front dans la poussière, de la nouvelle injure que tu viens de proférer devant moi.

– La torture a mutilé mes membres, répondit Desgrains. J'ai soixante et dix ans et mon corps est faible, mais mon âme est forte et jeune encore ; c'est là qu'est la volonté humaine, et la mienne est de ne pas faire ce que vous voulez. Maintenant faites-moi mettre à genoux par vos gardes, mon corps brisé obéira à la moindre violence.

Le roi et les assistants, surpris de cette énergique réponse, nouvelle pour eux tous sous les voûtes du Louvre, gardèrent un moment le silence. Mais bientôt les murmures éclatèrent de nouveau. Henri III, effrayé malgré lui de la fermeté de cet homme, oublia tout à coup sa présence, et trahit ses craintes en adressant cette brève question à Chiverny qui était à ses côtés :

- Et vous êtes sûr que cet homme n’a pas de complices ?
- Du moins il n’a pas voulu en déclarer, dit le chancelier, même au milieu des douleurs de la torture.
- C’est impossible, dit Henri à voix basse. Cet homme doit se sentir soutenu. Il nourrit quelque espérance. Un complot va éclater peut-être, et si ses complices lui ressemblent... Il faut à tout prix connaître son secret.
- Je vais lui faire subir de nouveau la torture, dit Chiverny.
- Non, répondit Henri III, ce moyen ne réussirait sans doute pas, les promesses agiront mieux sur lui ; je vais tâcher d’être maître de moi et je pourrai lui en faire.
- Se tournant alors vers le prisonnier, il lui dit d’une voix qu’il chercha à rendre calme, mais que trahissait encore un reste d’émotion :
- Si tu veux me déclarer tes complices, je te fais grâce.
- Je n’ai pas de complice, dit Desgrains.
- On t’a pris tes biens, je te les rends.
- Qu’en ferais-je ? tous avez tué ma femme et mon fils.
- Je te donnerai de l’or et des charges, je te ferai riche et puissant, tu habiteras un palais.
- À mon âge, et quand on est seul au monde, on ne songe qu’à habiter la tombe.
- Mais il est impossible que tu sois seul pour agir ainsi, et pour déployer cette énergie et cette insolence, il faut que tu espères en des complices.
- J’espère en Dieu, comme tout bon huguenot, mais puisque vous voulez tout savoir, je vais vous satisfaire ; mes complices, je vais vous les nommer : ce sont la guerre civile, les misères de la France, l’injustice qui envahit le royaume, le sang qui coule incessamment, la voix du peuple entier, voix qui se fait entendre aussi bien chez les ligueurs que chez les huguenots, pour vous maudire vous et les vôtres ; voilà quels sont mes complices. Mon énergie, c’est le mépris que je fais de la vie que vous m’avez rendue solitaire et désolée, c’est l’horreur que m’inspirent et votre cour de débauchés qui navrent la France, et votre hypocrisie, et votre indolence, et votre cruauté, qui font de vous un mauvais roi. Voilà le secret de mon énergie, et maintenant j’ai rempli mon but. Je voulais vous faire lire la vérité, vous m’avez fait venir devant vous, je vous l’ai dite ; je sais que c’est crime de lèse-majesté qu’on doit punir de mort, je suis prêt, j’attends ; je ne répondrai plus, car j’ai tout dit, car j’ai acheté la mort à un prix que je ne regrette pas. Henri III, je t’ai fait pâlir sur ton trône !...

Ces dernières paroles portèrent au comble le trouble et la fureur de l’assemblée. Henri III ayant peine à se contenir, était descendu de son trône et avait marché vers Desgrains, qui restait immobile. Longtemps agitées convulsivement, ses lèvres blanches de colère ne purent prononcer que des mots inintelligibles. Enfin reprenant un calme apparent, il ordonna que Desgrains fût livré à la justice du parlement comme coupable de crime de lèse-majesté ; que son procès lui fût fait avec éclat et solennité ; qu’on lui appliquât le supplice des manants et non des nobles, le déclarant déchu de ses droits de gentilhomme, et se retira dans ses appartements, en proie à la terreur que lui avaient inspirée l’audace et l’insolence d’un sujet qui avait osé lui dire la vérité en bravant la mort.

Desgrains, toujours impassible, suivit ses gardes à la Bastille et rentra dans son cachot. Cette fois, par autorisation royale, les portes de la Bastille s’ouvrirent devant

les membres du parlement ; on instruisit rapidement l'affaire, de laquelle Henri III s'informait souvent en demandant toujours s'il y avait des complices. Le parlement suivit les ordres du roi, et Pierre Desgrains, sieur de Belleville, fut condamné à être pendu et étranglé en place de Grève, comme un manant, et son corps brûlé et réduit en cendres, avec les écrits qu'on avait trouvés chez lui, et ses cendres jetées au vent. Un arrêt aussi sévère n'a pas besoin d'être commenté.

Dans la matinée du jour où l'arrêt devait s'exécuter, le 1^{er} décembre 1584, le gouverneur, Laurent Testu, reçut un ordre de la cour auquel il s'empressa d'obéir. À cet effet, il monta dans la tour dite de la Chapelle, il s'en fit ouvrir la porte par le geôlier, et pénétra dans une chambre où était un prisonnier grelottant de froid ; l'heure de lui apporter du bois n'était pas encore venue. Ce prisonnier portait des vêtements en lambeaux, sa barbe croissait sale et mal taillée, ses joues étaient creuses, son front ridé, son œil parfois égaré, et des poignées de cheveux blancs éparses sur sa chevelure noire attestaient que la souffrance l'avait vieilli avant l'âge ; c'était le moine Poncet, oublié depuis longtemps à la Bastille, et que Testu n'avait pas intérêt à rappeler, parce qu'il recevait une gratification annuelle pour sa nourriture.

– Enfin vous venez me voir, monsieur le gouverneur, dit le moine ; voilà plus d'un an que je vous écris pour avoir une entrevue... Je voulais me plaindre à vous...

– Je n'ai pas le temps de vous entendre, interrompit Testu, suivez-moi.

– Où me conduisez-vous ?

– Venez, vous le saurez.

Et marchant le premier, il arriva, suivi du moine, dans la salle basse où l'on donnait la torture. Poncet recula à l'aspect de cette salle, qu'il connaissait bien ; mais Testu le poussant violemment, le fit entrer le premier, et le moine se trouva en face d'un vieillard étendu sur un matelas, auquel on prodiguait des soins pour qu'il sentît mieux la souffrance qu'il allait endurer encore. Cet homme était Desgrains, qui venait de subir la dernière torture, et qui n'avait rien avoué.

– Cet homme est en danger de mort, dit Testu au moine en désignant le patient ; confessez-le si vous pouvez, c'est un bienfait que Sa Majesté lui accorde.

Il sortit aussitôt et les laissa seuls dans cette vaste salle.

Le moine, ému de pitié, s'approcha de Desgrains et lui dit :

– Ayez courage et patience, mon frère, Dieu compte vos douleurs.

– Je ne me plains pas, répondit Desgrains, d'ailleurs j'ai si peu de temps à souffrir.

– Ayez plus de confiance, mon frère, on peut vous sauver encore.

– Impossible, dit Desgrains avec un sourire amer, dans une heure je vais être pendu en Grève.

Le moine recula à ces paroles, et une certaine terreur sembla s'emparer de lui.

– Quel est donc le crime qu'on vous reproche ? demanda-t-il.

– J'ai écrit contre le roi et ses mignons.

À ces mots, le moine fit un mouvement plus marqué.

– Qui êtes-vous donc ? demanda-t-il encore.

– Un huguenot, dit Desgrains. Ainsi vous le voyez, monsieur, votre ministère est inutile auprès de moi. Je veux mourir dans la foi de mes pères, et toute exhortation serait vaine à cet égard. Pourtant, je ne vous renvoie pas d'auprès de moi. Ma captivité a été tellement isolée depuis que je suis ici, que c'est une consolation, je l'avoue,

que d'avoir un de mes semblables à mes côtés, en ce moment ; parlez-moi de Dieu, monsieur, de sa bonté infinie ; dites-moi que je vais embrasser ma femme et mon fils, qui sont morts par la faute du roi ; dites-moi des paroles pieuses, vous le pouvez, car nous croyons au même Dieu, et restez près de moi jusqu'à ce que je quitte ces lieux, à moins que vos fonctions d'aumônier de la Bastille ne vous appellent auprès de quelque autre plus malheureux que moi.

– Moi, aumônier de cette horrible prison ! s'écria Poncet, détrompez-vous, mon frère, j'y suis prisonnier comme vous.

– Qu'avez-vous donc fait à votre tour ?

– J'ai prêché contre le roi et ses mignons.

Ces deux hommes cessèrent de parler et se regardèrent longtemps, livrés à leurs réflexions. À eux deux, ils résumaient le règne de Henri III ; le catholique et le huguenot, animés de la même haine, coupables du même crime, tous deux dans la même prison.

Desgrains rompit le premier le silence, car au milieu de ses souffrances et en présence de la mort, il conservait son sang-froid tout entier. Il raconta son histoire au moine et appuya avec un certain orgueil sur son entrevue avec le roi. Les yeux du moine brillèrent d'un vif éclat en entendant ce dernier récit, puis ils reprirent leur air d'égarement, et poussant un profond soupir, Poncet dit à Desgrains :

– J'étais ainsi que vous, mon frère, quand ils m'ont conduit dans cette prison maudite. Ainsi que vous, j'ai parlé aux mignons du roi ; ainsi que vous, j'ai bravé les souffrances et les ai acceptées comme les palmes du martyr ; mais cette captivité prolongée, ces tortures de tous les instants, cet isolement de toutes les minutes, cette espérance qui fuit toujours, ont brisé ma force, éteint mon courage. Ils m'ont inspiré la crainte et la terreur... Mon âme est comme mon corps : voyez...

Et il montrait son front, jeune encore, sur lequel on voyait des rides.

– Je rends grâce à Dieu, dit Desgrains, de ce qu'il n'a pas prolongé ma captivité à la Bastille. Sans cela, ils m'auraient peut-être rendu comme vous. Il n'est pas de force humaine qui puisse résister à leurs tortures. Plus heureux que vous, je vais donner au peuple l'exemple de ma mort ; vous allez peut-être rester captif à la Bastille. De là-haut, monsieur, je prierai pour votre délivrance.

En ce moment, Testu rentra, et voyant les deux prisonniers à côté l'un de l'autre, il ne douta pas que Desgrains ne se fût converti et confessé, et demanda à Poncet s'il avait fait des aveux.

– Misérable ! s'écria Desgrains, recueillant ce qui lui restait de forces pour dire ces dernières paroles, tu ne m'envoyais donc pas ce moine comme un consolateur ; tu me l'envoyais comme un espion. Tu couronnes dignement mon séjour à la Bastille. Oui, j'ai dit à ce moine, comme à un frère, comme à un ami, ce que je t'ai dit à toi, ce que j'ai dit au roi lui-même, que je le haïssais, que je le méprisais, et maintenant en face de la mort, je le maudis encore et je le brave toujours.

Desgrains retomba sur son matelas, sans force et sans vie, mais les bourreaux s'approchèrent et lui firent prendre un cordial. Il rouvrit les yeux, et se sentant de la force, il fit des efforts pour se lever lui-même, car il voyait autour de lui le lugubre cortège prêt à se mettre en marche.

Vous l'accompagnerez jusqu'à l'échafaud, un Christ à la main, dit Testu à Poncet, afin que le peuple voie bien qu'il repousse l'image du Sauveur, et que vous voyiez vous-même comment le roi punit ceux qui parlent et écrivent contre lui.

Desgrains, à ces mots, jeta sur Poncet un regard dans lequel se peignait son contentement de ne pas le quitter, et le moine, au contraire, saisi d'un tremblement convulsif, prit machinalement le Christ qu'on lui présenta et se mit en marche avec le condamné. Ils partirent ainsi, l'un, marchant à la mort d'un air calme et résigné, il ne devait plus rentrer à la Bastille; l'autre, à peine ému de respirer l'air du ciel, dont il était privé depuis si longtemps, triste, morne et abattu, il devait rentrer dans cette prison, et cependant il n'en fut rien. Forcé d'assister au supplice de Desgrains, dont je passe les détails, qui eurent lieu selon que l'arrêt le commandait, le moine ressentit un tel effroi en voyant expirer Desgrains, malgré la fermeté de ce dernier, qu'il s'évanouit au moment où le patient rendit le dernier soupir. Le peuple, témoin de ce spectacle et s'intéressant, comme il le fait toujours, au prêtre qui conduit le condamné jusqu'au lieu du supplice, rompit la haie des gardes qui emportaient le moine évanoui, et le prit dans ses bras pour lui prodiguer des secours; on le déposa à l'hôtel de ville, dans la salle où les commissaires du parlement restaient pendant l'exécution, prêts à recevoir les aveux du condamné.

Poncet rouvrit les yeux au bout de quelque temps, et se trouvant en présence du greffier et du bourreau, qui venaient signer le procès-verbal, il tressaillit et se crut perdu. Mais le greffier, voyant qu'il avait repris connaissance, lui dit :

— Vous avez vu la justice terrible qu'a faite le roi des gens qui l'outragent. Que cela vous serve de leçon; Sa Majesté veut bien user de clémence à votre égard et ne pas vous faire subir le même sort. Elle vous pardonne et vous délivre de votre captivité.

Rendez-vous à votre couvent, où vous reprendrez votre rang et vos travaux.



Ayant dit cela, le greffier faisait signe au moine de sortir.

Mais celui-ci ne répondit à ses paroles que par un rire bruyant. Une fièvre brûlante l'agitait, tout son sang, reflué au cerveau et retiré de son cœur, lui occasionnait un de ces accès de délire qui présagent les approches de la mort. Transporté à Paris, dans une communauté de son ordre, il expira au bout de deux jours, sans avoir cessé d'éprouver le délire.

Ainsi se termina l'histoire des deux captifs de la Bastille. Ce moine, Poncet, que nous avons vu si ferme et si courageux, succomba au régime affreux de cette prison, encore à peine organisée. Cette captivité prolongée finissait toujours par user les forces, le courage et souvent par éteindre la raison. Nous en verrons plus d'un exemple dans la suite de cette histoire. La Bastille prenait un homme et rendait un cadavre.

Cette même année 1584, était mort à Château-Thierry, ville de son apanage, où il s'était retiré, navré de douleur de la conduite du roi et humilié de ses défaites, le duc d'Anjou, frère de Henri III. Ce fut une nouvelle occasion de folles dépenses pour le roi. Il refusa de payer les dettes de son frère, qui s'élevaient à quatre cent mille écus, et en dépensa deux cent mille pour ses funérailles, de sorte que l'oraison funèbre de ce prince fut que *ses créanciers seuls l'avaient pleuré dans le monde*. Cette mort avait décidé le duc de Guise à agir plus ouvertement, maintenant que le roi n'avait plus d'héritiers dans la branche aînée.

Il n'avait pour rival, après la mort de Henri III, que le roi de Navarre; mais son titre de huguenot, et la guerre qu'il faisait en ce moment à la France et aux catholiques, semblaient l'en exclure à jamais. Le duc de Guise permit donc aux ligueurs de prendre cette fois une attitude franchement hostile. Aussitôt ils nommèrent dans les seize quartiers de Paris un chef qui devait les guider et rendre compte au conseil supérieur de la ligue de tous les événements importants qui se passeraient dans leurs quartiers respectifs. De là, l'origine de ce fameux *Conseil des Seize*, qui, envahissant peu à peu l'autorité, finit par gouverner Paris. À la tête de ce conseil, et toujours le plus ardent, était Leclerc, proclamé chef de son quartier d'une voix unanime. Divers motifs avaient encore redoublé sa haine et porté au comble sa fureur. Le premier et le plus fort de tous était la perte de son office au parlement. Il avait commis une seconde exaction, et le premier président de Harlay tint la parole qu'il lui avait donnée, il le destitua sans pitié.

– Je vous chasse du Palais de Justice, lui avait dit ce magistrat, vous n'y rentrerez jamais de mon vivant.

– C'est ce que nous verrons, avait répondu insolemment Leclerc, insultant en face le premier président. Les événements feront que j'y rentrerai peut-être, et que vous en sortirez à votre tour.

Dès ce jour Leclerc, retournant à ses habitudes de maître d'armes, avait repris ses anciennes allures. Il avait ajouté à son nom celui de Bussy, en mémoire de Bussy d'Amboise, son élève chéri, tant pour rappeler aux Parisiens le nom de l'homme le plus vaillant de cette époque, que pour déguiser le sien, qui rappelait son état de procureur. Bussy-Leclerc, car c'est ainsi qu'il est nommé dans l'histoire, Bussy-Leclerc, toujours avide d'or et de puissance, voulait aussi se venger du premier président de Harlay. Pour cela il fallait que le duc de Guise fût maître, et comme nous l'avons vu, il tardait trop au gré de son impatience.

Assisté de la duchesse de Montpensier, aussi pressée que lui d'en finir, Bussy-Leclerc poussait sans cesse le duc de Guise à éclater. Mais celui-ci, plus prudent et plus calme, ne voulait engager la bataille qu'avec la certitude de remporter la victoire, et nous avons déjà vu qu'il comptait plus sur l'amour du peuple que sur le secours des armes. C'est alors que Bussy-Leclerc résolut de forcer la main au duc de Guise en marchant en avant. Les membres du conseil des seize, qui aspiraient pour la plupart aux mêmes choses que lui, las d'attendre trop longtemps la réalisation des promesses qui leur étaient faites, partageaient entièrement son avis. Un jour, dans une séance du conseil des seize, la question fut vivement débattue. Il s'agissait de marcher sur le Louvre, de s'emparer du roi et de livrer sa tête aux ciseaux d'or de la duchesse. Les conjurés se comptèrent, ils n'étaient pas assez nombreux pour tenter avec succès ce coup de main hardi, et malgré les efforts de Bussy-Leclerc, à qui toute guerre était bonne, ils repoussèrent ce moyen. Alors Bussy-Leclerc, comme inspiré par le génie du mal, s'écria d'une voix retentissante :

– Eh bien ! si vous craignez de marcher sur le Louvre, parce qu'il est trop bien gardé, parce que les précautions y sont trop bien prises, craignez-vous de marcher sur la Bastille, dont la faible garnison nous garantit peu de résistance, dont les chefs, dans une sécurité parfaite, sont plutôt des geôliers accoutumés à faire souffrir leurs prisonniers, que des guerriers habitués à combattre ?

– La Bastille ?... Mais où cela nous mènera-t-il ? dit l'un des seize.

– Au Louvre, répondit Leclerc, car la Bastille domine Paris, lui commande, en est maîtresse, car du haut de ses remparts nous pourrions jeter sur la ville la flamme et le fer si elle résiste, car par là nous réduirions Paris, qui, à son tour, réduira le Louvre, si nous le lui commandons. Mes maîtres, ceci n'est pas mon opinion, c'est celle du *Balafré*. Écoutez-la avec respect, maintes fois je lui ai entendu dire : avec la Bastille on est maître de Paris, avec Paris on est maître du Louvre, avec le Louvre et Paris on est maître du royaume. La couronne de France est à la Bastille, mes maîtres, puisque nous ne pouvons aller la prendre au Louvre, allons la prendre à la Bastille.

– Mais la Bastille avec ses murs, ses fossés, ses ponts-levis, est imprenable.

– Imprenable quand nous y serons, nous qui nous ferions tuer plutôt que de nous rendre, nous qui aurons garnison forte et énergique pour la forteresse, nous qui aurons munitions de guerre et vivres pour longtemps, nous qui raserons les maisons si, quelques heures après que nous serons maîtres de la forteresse, on ne prend pas le Louvre et on ne nous livre pas le Valois.

Ceux qui y sont maintenant ne soupçonnent rien de nos projets, ils dorment dans une sécurité parfaite, réveillons-les par la ruse, et tenons-les par la violence... Oh ! croyez-moi, mes maîtres, mûrissons ce projet, exécutons-le, et nous mettrons frère Valois dans le cachot où il a fait jeter le révérend Poncet et l'archidiacre de Toul. La Bastille est château royal, dit-on, Henri III ne changera pas de demeure.

Les discours de Bussy-Leclerc convinquirent tous les membres de l'assemblée. L'un d'eux proposa seulement de s'emparer aussi de l'arsenal, afin de ne manquer ni de munitions ni d'armes ; on adopta aussi cette opinion, et l'on se sépara en s'engageant à prendre, chacun de son côté, des informations secrètes de manière à parvenir au résultat de la grande entreprise.

Ainsi, cette forteresse, d'abord élevée contre l'ennemi, et qui n'avait servi que contre le peuple, allait devenir, entre les mains des factieux, un instrument de triomphe et de mort. Telle est en effet la condition des monuments du despotisme dont les rois ne voient pas assez les dangers. Bâties d'abord pour servir la tyrannie d'un homme, ils sont pris, tôt ou tard, par le peuple, que quelquefois sa colère conduit aux excès. Heureux quand un parti ne s'en empare pas pour écraser les autres, car la faction qui domine en fait alors un instrument qui ne choisit plus ses victimes, et confond ensemble et l'opresseur et l'oppressé. Dans un pays sagement gouverné, on doit raser au niveau du sol tous les monuments qui pourraient servir à la tyrannie.

Cette fois, cependant, les seize ne purent réussir dans leur projet. Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-Adam, espion de la cour, et affectant les dehors exaltés d'un ligueur, pour mieux connaître leurs secrets, révéla ce complot à Henri III, comme il les révéla tous tant que la cour fut à Paris.

Henri III, toujours assoupi dans son indolence, n'attacha aucune importance à l'existence du conseil des seize, ni à leurs desseins. Mais le duc d'Épernon, auquel les ligueurs et le duc de Guise portaient une haine particulière, comprit tout le danger d'une pareille entreprise. Il prit donc les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour la déconcerter. Il doubla la garnison à la Bastille, fit mettre des sentinelles sur le bord des fossés, sur les murs, à l'entrée du pont-levis, partout à l'extérieur, partout à l'intérieur. On publia en même temps dans la ville, ordre à tous les habitants de n'approcher de cette forteresse à portée du mousquet, que lorsqu'ils auraient la permission d'y pénétrer pour les besoins du service, sous peine de se voir tirer dessus et d'être sévèrement punis. De pareilles précautions firent avorter les projets du conseil des seize, ce dont Bussy-Leclerc fut surtout désolé²⁴.

Quoique ce projet n'ait pas amené de résultat, j'ai cru devoir le rapporter en entier comme tenant essentiellement à l'histoire de la Bastille, qu'il faut montrer sous toutes ses faces.

Mais Bussy-Leclerc et la duchesse de Montpensier, infatigables dans leur haine, ne renonçaient pas à faire éclater la révolte, même malgré le duc de Guise. Ce dernier, après avoir chassé les Allemands au-delà des frontières, était revenu à Nancy, où se tint un grand conseil des ligueurs, qui adressa au roi, sous forme de requête, des prières qui devenaient des conditions. Ces conditions étaient cruelles, elles mettaient la meilleure part de puissance dans les mains du duc de Guise et forçaient le roi à renvoyer de sa cour ce qui lui restait de mignons. Henri III, selon son habitude, hésita à répondre d'une manière formelle, et traîna les négociations sans autre arrière-pensée que celle de gagner du temps et de ne pas s'occuper d'affaires.

Pendant ce temps, *les Seize* frémissaient d'impatience et de rage, et appelaient sans cesse à leur aide le duc de Guise, qui, plus prudent qu'eux tous, attendait à Nancy la réponse du roi à la requête qui lui avait été envoyée. Ce fut ce moment que choisirent les Seize pour tenter le premier coup de main qui avait été proposé contre le Louvre.

Ils se comptèrent de nouveau ; cette fois ils pouvaient réunir vingt mille ligueurs. On résolut de tenter le coup, mais cette fois encore Poulain dénonça tout au roi, qui prit ses précautions et fit venir à Paris quatre mille Suisses pour le défendre, outre la

24 Voyez l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le président Hainaut.

garnison qu'il avait déjà. Le duc de Guise, à cette nouvelle, partit sur l'heure pour Paris, mais il s'arrêta à Soissons, les uns disent pour mieux diriger de là les barricades, en ayant l'air d'y rester étranger ; les autres, parce qu'il ne voulait pas réellement y prendre part. Quoi qu'il en soit, la fameuse *journée des Barricades* eut lieu le 12 mai 1588. Il n'entre point dans le cadre de cette histoire de consigner ici les détails de cette journée, ou les Seize dirigèrent constamment le peuple contre le Louvre, ou le duc de Guise sauva noblement les troupes royales et protégea le Louvre et Henri III. Le lendemain, sur un avis que lui envoya la reine mère, qui se rendait chez le duc de Guise pour conférer avec lui sur la situation des choses, le roi prit la fuite avec une précipitation qui ressemblait à de la lâcheté ; et comme du Halde, en lui chaussant les éperons, en avait mis un à l'envers, et qu'il voulait réparer sa maladresse :

– C'est égal, dit Henri III, je ne vais pas voir ma maîtresse, j'ai un plus long chemin à faire.

Tels furent les adieux de Henri III à Paris. Il partit précipitamment et quitta cette ville pour n'y jamais rentrer.

Ainsi se réalisa le présage des deux couronnes tombées de son front le jour de son sacre. L'une, trop lourde, roulait à terre depuis longtemps, l'autre l'ayant blessé, il l'avait jetée au milieu des barricades.

Dès le jour même, le duc de Guise se trouva naturellement investi du pouvoir à Paris, et la Bastille passa sous la domination de la ligue.

Ici se termine l'histoire de la Bastille sous Henri III. Cette prison joua, comme on vient de le voir, un grand rôle sous ce règne. Deux maréchaux de France faillirent y être étranglés, un prédicateur mourut de terreur en la quittant, un grand seigneur y fut jeté par le caprice du roi, un archidiacre y gémit pour un livre, et un huguenot n'en sortit que pour aller au supplice. De tous ces hommes pas un, excepté peut-être le moine Poncet et l'archidiacre de Rosières, n'avait mérité son sort, même au point de vue du pouvoir absolu, et tous avaient droit à des juges. Un seul en obtint, ce fut le huguenot, c'était le moins coupable, il fut condamné à mort. Sans l'indifférence, la paresse et la peur de Henri III, la Bastille eût reçu de plus nombreuses victimes ; mais trop occupé de ses plaisirs pour s'arrêter longtemps aux injures, trop faible et trop timide pour punir, il négligea la Bastille comme il négligea sa couronne. Maintenant nous allons la voir au pouvoir d'un parti réactionnaire, qui ne lui épargna pas les prisonniers.

Avant d'en finir avec ce règne, je crois devoir consigner ici les réflexions qui ont été faites maintes fois sur ce qui arriva dans ce temps, et sur ce qui est arrivé dans le nôtre. Nous aussi nous avons eu nos Barricades, et si nous n'avons pu nous servir, comme à cette époque, des fortes chaînes qui fermaient les rues des quartiers, nous avons employé les pavés et les meubles. Nous avons eu comme eux notre milice bourgeoise combattant dans les rangs du peuple ; et comme Henri III, Charles X a opposé les Suisses aux Français ; les mignons et les débauches perdirent Henri III, le favoritisme et la dévotion outrée perdit Charles X. Henri III a laissé pour adieux aux Parisiens les paroles que j'ai rapportées ; Charles X une partie de whist. Enfin le peuple d'alors fit une révolution au profit des ligueurs les plus ambitieux et les plus adroits, le peuple de 1830 l'a faite au profit des hommes les plus ambitieux et les plus adroits de nos jours. En 1588, il leur a fallu des années pour se préparer, en 1830, il

nous a fallu une heure ; en 1589, Henri III a succombé sous le poignard d'un assassin ; en 1830, Charles X est mort dans son lit. Progrès immense, qui prouve que le peuple grandit, s'instruit, se civilise à mesure que les temps avancent. De nos jours, ce n'est plus le poignard qui assassine les rois, c'est la volonté nationale qui les chasse.



Henri III en 1580, d'après un tableau du musée du Louvre.
Source : *Histoire du costume en France*, J. QUICHERAT, 1877.

La Bastille sous la Ligue

PRISONNIERS : — Perreuse, prévôt des marchands. — L'abbé Fayolles.
— Bertrand de Patras de Compagnol. — Louis Châtaigner d'Albin. — Charles de Choiseul de Praslin. — La présidente de Thou. — Le premier président Achille de Harlay. — Les présidents Blancmesnil, Potier et de Thou. — Vingt-deux conseillers au parlement. — Cent notables habitants de Paris, etc., etc.

GOUVERNEURS : — Bussy-Leclerc. — Tremont. — Dubourg-Lespinasse.

Le duc de Guise fut désappointé par la fuite du roi, à laquelle il n'était pas préparé. Il avait espéré le tenir en son pouvoir au Louvre, et gouverner sous son nom, ce qui lui aurait donné le temps d'acquérir l'influence nécessaire dans les provinces. Maître absolu de Paris par la fuite du roi, qui donnait à la journée des barricades le caractère d'une révolte, il fut un moment effrayé de son triomphe.

Mais il se remit bientôt, et en homme supérieur, il prit son parti sur-le-champ. Il résolut de donner raison à la révolte en établissant une sage administration, qu'il voulut asseoir aussi solidement que possible sans exciter dans la ville ni troubles ni émotion, de s'essayer au métier de roi, et d'établir une comparaison naturelle entre son gouvernement et celui si méprisé de Henri III. Pour cela il fallait que le cours des choses n'éprouvât pas de lacune, afin que le Parisien, en se réveillant le lendemain de la fuite du roi, trouvât la besogne faite et pût s'appuyer sur une parfaite sécurité.

Mais pour cela aussi il fallait au duc de Guise des gens dévoués à sa cause et sur l'activité desquels il pût se reposer. Il accomplit cette œuvre avec une promptitude et une habileté sans exemple. Sa première démarche fut auprès des ambassadeurs des puissances étrangères, auxquels il expliqua la journée des barricades à son avantage, rejetant tout sur le départ de Henri III. La seconde fut auprès du chef du parlement, le premier président Achille de Harlay. Il était d'un intérêt immense pour le duc de Guise que le cours de la justice ne fût pas interrompu.

Messire de Harlay avait déployé tant de sévérité à l'égard du roi pour sa conduite, il avait été si ferme et si noble en refusant d'enregistrer les édits ruineux pour le peuple, que le duc crut avoir affaire à un ennemi de la cour dont il viendrait facilement à bout. Il se rendit donc, le cœur plein d'espérance, chez le premier président, suivi de Bussy-Leclerc, qui eut la prudence d'attendre à la porte, de peur que sa présence n'irritât le magistrat.

L'histoire nous a conservé les principales circonstances de l'entretien qui eut lieu entre le duc et le premier président Achille de Harlay, que nous devons plus tard retrouver à la Bastille.

Il était à se promener dans son jardin, disent les chroniqueurs, lorsqu'on lui annonça l'arrivée du duc de Guise. Il n'interrompit pas sa promenade pour aller au-devant de lui, et continua de marcher jusqu'au bout de l'allée qu'il avait commencé à parcourir. Le duc, au contraire, pénétrant dans le jardin pour prouver son impatience, avança d'un pas rapide pour le rejoindre ; le premier président se retourna au bout de l'allée, et se trouva face à face avec le duc. Le duc de Guise salua le magistrat avec courtoisie et déférence, mais le premier président, prenant un air grave et sévère, lui dit :

– C'est grande pitié quand le valet chasse le maître ! Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est au roi, et mon corps aux méchants.

Le duc de Guise resta un moment muet à ce langage si rude, auquel il était loin de s'attendre, et se remettant aussitôt, il répondit à son tour :

– Ce n'est pas moi qui ai chassé le roi, c'est lui qui, mal conseillé, a fui de Paris en me laissant à apaiser une révolte que son entourage avait surtout excitée. Quant aux dernières paroles que vous venez de me dire, je n'en comprends ni le sens ni la portée à propos de la visite que j'ai l'honneur de vous rendre.

– Pour quel motif ai-je donc l'honneur de la recevoir dans un pareil moment ? demanda le premier président.

– Je suis venu, dit le duc, pour vous engager à faire reprendre à votre compagnie le cours de la justice, que vous aviez, m'a-t-on dit, l'intention d'interrompre.

– On vous a dit vrai : quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité.

– Mais cette majesté, qui l'a violée si ce n'est le roi lui-même ? Monsieur le premier président ne se souvient-il plus des excès de cette cour corrompue, qu'il était le premier à blâmer, par son absence du Louvre, et par ses remontrances énergiques ? Ne se souvient-il de ces impôts sans cesse renaissants pour fournir aux caprices des mignons, impôts tellement onéreux, que monsieur le premier président lui-même, à la tête de sa compagnie, a noblement refusé de les enregistrer ?

– Le premier président a fait dans ces circonstances ce que lui dictait sa conscience et son devoir, dans les limites des droits de sa compagnie et dans le but du bien de la France, il l'a fait avec fermeté et en ne transigeant avec personne ; mais il a usé des voies légales et autorisées, et ne s'est écarté ni de l'obéissance due à l'autorité du prince, ni du respect dû à Sa Majesté. Ceux de la ligue, au contraire, sans autres droits que la force brutale, sans autre mobile que l'ambition, au lieu de supplication, ont employé la violence ; au lieu d'obéissance, la rébellion ; au lieu de remontrances, la révolte.

– Vous oubliez la requête de Nancy à laquelle le roi a refusé de répondre.

– Il fallait attendre l'assemblée des états.

– Attendre... Et le pouvait-on ? La guerre civile était dans le midi, l'ennemi aux frontières, le sacrilège, dans les églises, la misère partout.

– Il fallait du moins apaiser la révolte dès qu'elle a commencé.

– Monsieur le premier président, j'ai fait répondre au roi quand il m'a prié de faire entrer les ligueurs dans le devoir : *Ce sont taureaux échappés, je ne puis les retenir.*

– Celui qui avait eu la force de les rassembler devait se ménager la puissance de les dissoudre.

Un moment de silence suivit encore la réplique inflexible du premier président. Le duc de Guise était plus habitué à commander qu'à discuter, aussi avait-il toutes les peines du monde à ne pas éclater. M. de Harlay, au contraire, fait aux luttes des tribunaux, était là dans son élément, et mettait autant de calme que de fermeté et de conscience dans cette discussion. Pourtant le duc eut la prudence de ne rien manifester, et dit de l'air d'un homme qui cède aux prérogatives de l'âge :

– Monsieur le premier président, nous nous éloignons du but de ma visite. Je viens vous prier de reprendre le cours de la justice, et non discuter avec vous une question sur laquelle je vois avec peine que nous ne sommes pas d'accord. Veuillez me répondre sans détour et pesez bien votre réponse. Votre devoir et celui de votre compagnie est de rendre la justice aux Parisiens ; voulez-vous faire votre devoir ?

– Notre devoir, sachez-le bien, jetés comme nous le sommes au milieu des rebelles, est de les faire comparaître devant nous et de juger leur conduite.

– Faites-le donc si vous le voulez, je suis prêt à me rendre le premier à votre barre et à expliquer toutes mes actions, mais que du moins les portes du Palais se rouvrent au peuple.

– Les portes du Palais ne peuvent s'ouvrir qu'au nom du roi, et c'est le duc de Guise qui commande.

– Heureusement pour vous, monsieur le premier président, car si tout autre que moi, qui vous eût moins en estime, entendait vos paroles et votre persistance dans le refus...

– Je n'ai ni tête ni vie que je préfère à l'amour que je dois à Dieu, au service que je dois au roi, au bien que je dois à la patrie.

– Exécutez donc ce bien qu'il dépend de vous de répandre et que votre conscience doit vous dicter surtout en ce moment. Voulez-vous que dans ces temps d'irritation et de trouble la grande ville manque de magistrats assez puissants pour se faire obéir, assez vénérés pour inspirer la confiance ? Que deviendra le peuple de Paris s'il reste sans juges et s'il est livré aux haines privées et aux aversions secrètes ? Nul ne doit se faire justice par lui-même, c'est un de vos adages de droit les plus sacrés, et vous voulez forcer le peuple à le violer aujourd'hui.

– Je ne puis rendre la justice que sur les ordres du roi ; le roi de France est absent, personne à mes yeux ne le représente ; vous, moins que tout autre, monsieur le duc ; et dans la circonstance où nous sommes, je suis forcé d'attendre que sa volonté se manifeste.

– Mais songez-vous au mal que cela peut amener ? Assumez-vous sur votre tête la responsabilité des malheurs qui peuvent en résulter pour Paris ? Prenez garde, monsieur de Harlay, un jour l'histoire dira : Le duc de Guise est allé prier le premier président de Harlay de rendre la justice dans Paris, comme c'était le devoir de sa charge, il l'a assuré de la soumission du peuple à ses arrêts ; il l'a conjuré de ne pas augmenter l'agitation et le trouble ; et lui, le premier magistrat de France, lui, homme de conciliation et de paix, a refusé de le faire.

– Et l'histoire ajoutera : On avait chassé le roi de Paris, et avec lui on avait chassé la justice, car les monarques l'emportent dans les plis de leurs manteaux. Vous avez tout, messieurs, la force, les armes, la ville, l'audace, tout, vous dis-je, excepté le droit. Le droit, c'est la justice ; vous ne l'aurez pas, moi vivant, à moins que le roi

ne l'ordonne, et il sait sans doute qu'il est un moyen plus puissant peut-être qu'une armée pour réduire une ville, c'est de la priver de justice régulière, c'est de lui enlever son parlement.

Le duc de Guise sentit la portée d'une pareille menace dans la bouche d'un homme que rien ne pouvait effrayer, que rien ne pouvait faire fléchir. Forcé de prendre un parti sur l'heure, il dit au premier président :

– Eh bien ! Puisque vous le voulez, écrivez au roi, envoyez vers lui, apprenez-lui ma démarche et exécutez ses ordres quels qu'ils soient ; y voulez-vous consentir ?

– C'est mon devoir ; le parlement se rend partout où est le roi pour connaître sa volonté ; le roi est à Chartres, nous irons à Chartres, si l'on nous ouvre les portes de Paris.

– Je les ferai ouvrir à trois commissaires.

– Ils seront prêts à partir demain.

– Demain, soit, et je prie le ciel que le roi comprenne l'intérêt qu'il y a pour lui et pour son peuple à ce que le cours de la justice ne soit pas interrompu à Paris.

– Je prie le ciel, moi, monsieur le duc, qu'il fasse rentrer les rebelles dans le devoir.

Ce furent les dernières paroles de cet entretien remarquable. Le premier président de Harlay fut le seul dans Paris qui osa résister au duc de Guise. Celui-ci craignait surtout que le roi n'appelât son parlement auprès de lui, ce qui aurait dérangé tous ses projets. Il aima mieux laisser partir trois commissaires, parce que tout délai était fatal dans ce moment, et qu'il espérait obtenir de la reine mère une lettre pour le roi, qui le déterminerait à laisser siéger ses juges à Paris. Sans doute le parti que voulait faire prendre au roi M. de Harlay était le plus conforme à la dignité du trône ; mais il était trop énergique pour le faible Henri III ; d'ailleurs le duc devait faire entendre à la reine mère que le roi aurait l'air d'abjurer tous ses droits sur Paris, si la justice n'y était plus rendue en son nom, et devait obtenir d'elle qu'elle écrivît dans ce sens à son fils.

Le duc de Guise trouva, en sortant de chez le premier président, Bussy-Leclerc, qui l'attendait. Le duc, irrité de la résistance de M. de Harlay, s'en expliqua en termes très vifs, et soulagea sa colère longtemps concentrée.

– Patience, patience, dit Bussy-Leclerc, c'est une injure de plus à venger, je m'en charge, la mienne comptera double ; mais nous ne prenons pas le chemin qui conduit chez la reine mère, dit-il au duc en s'arrêtant, et il me semble que tout à l'heure vous parliez d'aller chez elle.

– Nous avons une visite plus pressée à rendre et dans laquelle tu m'es nécessaire, dit le duc.

– Où allons-nous donc ?

– À la Bastille.

– À la Bastille?... Seuls, sans escorte?...

– Sois tranquille, j'ai tout prévu. D'ailleurs je compte assez sur la lâcheté de Testu, qui, livré à lui-même, n'est pas en état de défendre cette forteresse si nous l'attaquons ; heureusement pour moi, tous ces gens-là ne ressemblent pas à celui que je quitte.

– C'est vrai ; les gens de la Bastille n'ont pas bougé pendant les barricades, et ils auraient pu nous faire tant de mal.

– J’ai empêché les messagers de la cour d’arriver jusqu’à eux, sans cela l’ordre de tirer sur Paris leur parvenait, et s’ils l’avaient exécuté, nous étions perdus. Aussi tu vois de quelle importance il est que je me rende maître de cette forteresse.

– Vous auriez dû commencer par là.

– Je l’aurais fait, s’il n’avait fallu le temps que je viens de passer à toutes les visites pour les préparatifs nécessaires.

En ce moment, ils débouchaient sur la place de la Bastille par le côté des boulevards, en face de la porte Saint-Antoine. La vaste place était entièrement déserte, tout semblait dormir autour d’elle, et ses murs et ses tours s’élevaient tristement au milieu d’un silence de mort. Les sentinelles, retirées dans l’intérieur, n’apparaissaient nulle part, et l’on eût dit cette forteresse inhabitée. Cet aspect étonna le duc de Guise, qui craignit d’abord des préparatifs de défense ; il avança alors jusque sous les murs du jardin de l’Arsenal, et de là agita son mouchoir, qu’il mit au bout de son épée. Aussitôt plusieurs troupes de ligueurs accoururent des côtés et d’autres et vinrent se ranger devant la porte du premier pont-levis. Alors on vit les têtes de plusieurs soldats se dresser par-dessus les murs de la Bastille, et considérer ce spectacle avec anxiété. Immédiatement le duc de Guise fit signe qu’il voulait pénétrer, et s’avança jusqu’à la porte d’entrée ; il n’y avait point de factionnaire derrière et il heurta en vain violemment. Les soldats du haut des murs lui firent signe d’attendre ; au bout d’un quart d’heure, on entendit des pas mesurés retentir dans le passage qui conduisait aux fossés, et une voix cria au travers de la porte :

– Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ?

– C’est le duc de Guise et ses gens qui veulent entrer et parler au gouverneur.

– Un seul de vous peut entrer, répondit la voix, éloignez-vous tous de cent pas, et qu’un seul d’entre vous reste contre la porte. Quand les soldats du haut des murs nous aurons fait signe que ce mouvement est exécuté, nous ouvrirons la porte à votre messenger et nous l’introduirons auprès du gouverneur.

– Ces gens-là ont peur, dit le duc, je ne m’étais pas trompé, sans cela ils ne nous eussent pas laissés approcher jusqu’aux portes. Leclerc, rends-toi auprès de Testu, tu sais tout ce qu’il faut lui dire, sois adroit et ferme, fais-moi ouvrir les portes de la Bastille, et je t’en nomme gouverneur.

– Gouverneur !... Moi ?...

– Sans doute ; mais pour avoir ce gouvernement, il faut le conquérir. T’en sens-tu le courage et le pouvoir ?

– Si je m’en sens le courage, monseigneur ?... Mais pour une pareille place, je donnerais mes yeux et mes mains, si l’on pouvait commander à la Bastille étant aveugle et manchot.

– Bien ! Rappelle-toi que c’est un coup décisif que tu vas porter. Si dans un quart d’heure tu n’es pas de retour, je me préparerai à attaquer la Bastille.

– C’est convenu.

Le duc se retira avec sa troupe à la distance voulue, et Bussy-Leclerc se rendit seul à la porte ; on la lui ouvrit, et immédiatement elle fut refermée. L’officier qui le reçut lui banda les yeux, et ils se mirent en marche. Bussy-Leclerc entendit qu’on levait derrière lui le premier pont-levis. De là il traversa la cour où était situé l’hôtel du gouverneur, qui avait cru plus prudent de l’abandonner en un pareil moment, passa

sur le second pont-levis qu'on releva encore sur lui, entendit un bruit de soldats et d'armes dans les deux corps de garde qui suivaient, arriva dans la grande cour, monta un escalier rapide et se trouva dans la salle du conseil, où l'attendait Testu, qui lui fit ôter son bandeau.

– Que voulez-vous ? lui dit Testa en examinant la physionomie de Bussy-Leclerc, qui était peu rassurante.

– Peu de chose, répondit celui-ci, convaincu qu'il fallait payer d'audace, je veux la Bastille.

– La Bastille ? répéta Testu en souriant. Croyez-vous qu'on vienne ici pour dire des facéties ?

– Non, mon cher gouverneur, aussi vous parlai-je très sérieusement. Je réclame la Bastille au nom de monseigneur de Guise.

– La Bastille est au roi, c'est de lui que je la tiens, c'est à lui seul que je la rendrai.

– Aussi est-ce au nom de Sa Majesté que monseigneur le duc la réclame, ajouta Bussy-Leclerc de l'air le plus sincère du monde.

– C'est différent, répondit Testu. Je suis prêt à me soumettre. Vous m'apportez sans doute un ordre signé de Sa Majesté ?

– Doubteriez-vous de la parole de monseigneur de Guise ?

– Non, monsieur, mais mes instructions prescrivent de n'obéir qu'à un ordre écrit.

– Il faudra, pour cette fois, déroger à vos habitudes, car Sa Majesté a quitté ce matin sa bonne ville de Paris si précipitamment, qu'elle n'a pas eu le temps d'accomplir cette formalité.

– Le roi n'est plus à Paris ! s'écria Testu avec effroi.

– Non, monsieur le gouverneur, à l'heure qui sonne il est bien loin, sans doute, et le seul maître de cette capitale, c'est monseigneur de Guise, qui m'envoie vers vous.

– Mais comment se fait-il ?... Expliquez-moi... dit Testu, ayant peine à déguiser son trouble.

– Vous n'avez donc rien entendu pendant toute la journée d'hier, rien vu du haut de ces murs, envoyé personne pour vous informer ?

– Non, monsieur, en entendant le tumulte qui s'annonçait, j'ai fait fermer les portes, hausser les ponts-levis, et j'ai attendu en vain les ordres de la cour.

– C'était plus prudent. Eh bien ! monsieur le gouverneur, malgré mon désir de vous raconter les événements dont j'ai été témoin et acteur, je remettrai cela à un autre moment dans votre intérêt, car monseigneur le duc de Guise, qui a beaucoup d'affaires aujourd'hui, ne m'a donné qu'un quart d'heure pour m'entendre avec vous, et si au bout de ce temps il ne me voyait pas revenir...

– Eh bien ?

En ce moment un officier accourut annoncer à Testu que la troupe des ligueurs se préparait à marcher contre la Bastille.

– C'est que le quart d'heure que m'a accordé le duc de Guise va s'écouler, sans doute. Le temps passe si vite dans votre conversation.

– Mais quelles sont donc les intentions de monseigneur à notre égard ?

– Je ne puis vous les dire au juste. Je ne sais s'il veut prendre la citadelle d'assaut ou par famine.

– Mais à mon tour je pourrais attaquer Paris.

– Ah ! par exemple, je sais une chose que je puis vous garantir, interrompit Bussy-Leclerc, c'est que monseigneur a juré ce matin, devant moi qui l'ai entendu de mes deux oreilles, qu'il ferait pendre haut et court tous ceux qui n'obéiraient pas, au bout de cinq minutes, à ses ordres, quels qu'ils fussent. Il a fait une exception en votre faveur, monsieur le gouverneur, il vous a donné dix minutes de plus qu'aux autres.

Un nouvel officier accourut aussitôt, et s'écria :

– Le duc de Guise frappe en ce moment à la grande porte, et vous somme de la lui ouvrir ; quels sont vos ordres ?

Testu hésita un instant à répondre, jetant sur Bussy-Leclerc des regards scrutateurs ; mais celui-ci demeurait impassible, et il eût été difficile de lire sur son visage ce qui se passait au fond de son âme.

– Mais enfin, le roi, en quittant Paris, a-t-il solennellement revêtu monseigneur le duc de Guise de son autorité ?

– Il vous expliquera cela lui-même, répondit Bussy-Leclerc, et je vous conseille de vous hâter d'aller lui faire cette question, car je le connais, il n'aime pas à attendre, et ce matin précisément il est très pressé, je vous l'ai déjà dit.

Et, comme s'il était déjà le maître, Bussy-Leclerc marcha vers la porte de l'escalier ; Testu le suivit machinalement, traversa avec lui et ses officiers les deux ponts-levis et arriva à la porte extérieure, où Bussy-Leclerc s'empressa de crier :

– Ne frappez plus, monseigneur ; voici monsieur le gouverneur, en personne, qui vient vous ouvrir les portes de la Bastille.

En effet, sur-le-champ les portes furent ouvertes, et le duc pénétra dans la forteresse, suivi de la troupe, qu'il s'occupa sur-le-champ de diviser en plusieurs postes ; puis se tournant vers Testu, il lui dit qu'il était prêt à l'entendre.

– Monseigneur, dit Testu, je n'ai consenti à remettre la forteresse entre vos mains que sur l'assurance que m'a donnée cet homme que vous la réclamiez au nom du roi.

– Vous avez bien fait, dit le duc, et pour que le roi n'ignore aucune circonstance de cet événement, vous irez lui rapporter vous-même ce qui vient de se passer.

– Mais, monseigneur, le gouvernement de la Bastille...

– Je le donne à Bussy-Leclerc, que j'avais déjà désigné pour vous remplacer.

– Eh quoi ! Me dépouiller ainsi, au moment...

– De quoi vous plaignez-vous ? dit Bussy-Leclerc, cette place n'est plus digne de vous, maintenant. Vous en méritez une plus élevée pour votre fidélité à Sa Majesté, et monseigneur vous envoie près d'elle exprès pour cela.

Testu, qui avait espéré être conservé, voulut faire éclater sa colère, mais Bussy-Leclerc lui dit tout bas, avec un sourire sardonique :

– Vous savez le serment qu'il a fait, il y a déjà plus de cinq minutes qu'il vous a dit d'aller rejoindre le roi. Vous feriez mieux de partir.

Testu s'aperçut qu'en effet c'était tout ce qui lui restait à faire. Cachant mal son dépit, il prit congé du duc de Guise, qui le fit suivre par un ligueur, auquel il ordonna de lui rendre compte de ses démarches.

Le duc s'arrêta quelques heures à la Bastille pour l'organiser militairement, et donner à Bussy-Leclerc toutes ses instructions. Au bout de ce temps, il se rendit à l'hôtel de ville, pour s'entendre avec le prévôt des marchands et les échevins.

Resté seul maître de la Bastille, Bussy-Leclerc parcourut, avec la curiosité d'un enfant et l'orgueil d'un ambitieux, cette vaste forteresse qui devenait en quelque sorte sa propriété. Il visita avec soin les cachots et les prisons, examina avec attention si



toutes précautions étaient prises pour que les prisonniers ne pussent pas s'évader, en un mot comprit admirablement qu'il était plus destiné à remplir les fonctions de geôlier dans une prison d'État, que celles de gouverneur dans une forteresse. Sa femme, qu'il envoya chercher et qui s'installa fastueusement le lendemain dans les appartements de l'hôtel du gouvernement, le corrobora dans cette pensée. Plus avide que lui, à cause de ses goûts de luxe et de prodigalité, elle n'eut pas de peine à lui faire comprendre que les meilleurs revenus de sa place seraient les exactions qu'il commettrait à l'égard des prisonniers, et la rançon qu'il pourrait exiger d'eux en cas de besoin.

Bussy Leclerc adopta d'autant plus facilement cette idée, que méchant et haineux, il se complaisait déjà à compter en espérance le nombre des prisonniers qu'il choisissait parmi ceux auxquels il en voulait le plus. La pensée de s'enrichir de leur or et de se venger par leurs souffrances le faisait sourire de bonheur ; mais le temps s'écoulait et on ne lui envoyait personne. Depuis le 13 au matin il était gouverneur de la Bastille ; on était au 15, et il n'avait pas encore de prisonniers. Ce temps paraissait long à Bussy-Leclerc, qui, sur les représentations de sa femme, que cet oubli les ruinait, résolut d'aller trouver le duc de Guise et de s'en plaindre à lui. Il se rendit donc sur

l'heure au palais de ce seigneur, et ayant appris là qu'il était en ce moment à l'hôtel de ville, il courut l'y joindre et parut aussitôt devant lui.

– Eh bien ! monsieur le gouverneur, lui dit le duc en l'apercevant, que venez-vous m'apprendre de nouveau ?

– Je viens vous dire, répondit Bussy-Leclerc, que mes cachots et mes prisons sont vides, et que j'ai tout fait disposer pour recevoir dignement les prisonniers que vous voudrez bien m'envoyer.

– Je le crois, mais il ne faut pas aller trop vite et démolir avant d'avoir construit.

– Mais il faut démolir pour reconstruire sans cela il ne restera plus de terrain pour bâtir.

– Avant tout il faut s'assurer ce terrain, et celui où nous sommes dans ce moment-ci ne m'appartient encore que matériellement. J'ai toutes les peines du monde à venir à bout de ceux auxquels *le Valois* l'a donné. Ce Perreuse, ce prévôt des marchands, me tient en échec depuis trois jours. Il veut faire le de Harlay au petit pied.

– Et vous le souffrez, monseigneur ?

– Pas pour longtemps encore, je l'espère. Mais dans ce moment-ci je ne puis rien brusquer. Le palais de Justice est encore fermé aux Parisiens, et une administration qui ne peut faire rendre la justice au peuple est trop faible pour risquer la moindre chose.

– Mais comment allez-vous donc faire ?

– J'espère que le roi ordonnera au parlement de reprendre ses séances.

– Quoi ! Vous croyez qu'il pourrait consentir...

– Dans toutes les plus graves circonstances de son règne, Henri III a suivi les conseils de sa mère, et j'ai décidé sa mère à lui écrire dans ce sens ; une fois cet ordre obtenu du roi, je ne crains plus rien, et je saurai me faire obéir du prévôt et des échevins.

L'huissier de l'hôtel de ville interrompit cet entretien pour lui annoncer les massiers du parlement, qui lui apportaient un message du premier président.

– Peut-être la réponse du roi, s'écria le duc. Allez, qu'ils entrent sur l'heure.

Les massiers se présentèrent, et leur chef remit au duc la dépêche de M. de Harlay. Le duc l'ouvrit précipitamment et lut avec bonheur les lignes suivantes :

« Monsieur le duc,

« Je viens de recevoir du roi l'ordre de continuer à rendre la justice avec ma compagnie. J'obéis en sujet fidèle. Demain les portes du parlement seront ouvertes au peuple de Paris. »

« ACHILLE DE HARLAY. »

P. P. P.

– Messieurs, dit le duc aux massiers, assurez monsieur le premier président de mes respects, et dites-lui que j'aurai l'honneur de lui répondre.

Les massiers sortirent après s'être inclinés profondément, et le duc dit à Bussy-Leclerc dans la joie :

– Mon pressentiment ne m'a pas trompé ; vite, rends-toi auprès du prévôt des marchands et dis-lui de faire annoncer sur l'heure, à son de trompe dans toute la ville, que demain le parlement rouvre ses séances.

Bussy-Leclerc fit un mouvement pour sortir, le duc l'arrêta tout à coup.

– Non, dit-il, demeure ; il est plus prudent de cacher cette nouvelle, elle déterminerait peut-être Perreuse à m'obéir ; je n'aurais plus alors de motifs pour le casser, et

pour remplir ses fonctions, j'ai besoin d'un homme entièrement dévoué à ma cause... Et Perreuse est mon ennemi... Il le sera toujours... Il deviendra peut-être un traître... Il faut que je m'en défasse... S'il ignore la décision du roi, il résistera encore, et maintenant je puis le briser sans rien risquer... Reste avec moi, je vais mander le prévôt des marchands et les échevins.

En effet, sur l'ordre du duc, Perreuse et ses subordonnés se présentèrent devant lui. Le duc l'interpellant aussitôt, lui dit brusquement :

– Eh bien ! Monsieur le prévôt, quelle est votre réponse ?

– Monseigneur, vous nous aviez donné jusqu'à la réception de celle du roi au président de Harlay pour vous la rendre.

– Je ne puis plus attendre, il me la faut à l'instant.

– En ce cas, monseigneur, elle est toujours la même : je refuse.

– Avez-vous bien calculé les conséquences que ce refus peut avoir pour votre personne ?

– Je n'ai songé qu'aux droits du peuple et de la bourgeoisie que je représente en ce moment.

– Avez-vous pensé que j'ai la force en main ?

– Si vous n'étiez pas le plus fort vous ne seriez pas à l'hôtel de ville, qui vous a fait fermer ses portes.

– Comment le roi punissait-il ceux qui refusaient d'obéir à ses ordres ?

– Ayant toujours obéi je n'ai jamais pu l'apprendre.

– Eh bien ! Vous le saurez cette fois : le roi punissait la désobéissance à ses ordres de la prison, de l'exil ou de la mort ; je veux être clément, et je vous inflige la peine la plus douce, je vous condamne à la prison. Qu'on mène cet homme à la Bastille.

– À la Bastille ! murmurèrent avec terreur les échevins.

– À la Bastille ! s'écria Bussy-Leclerc avec joie.

– Et qui osera obéir à vos ordres, duc de Guise ? dit fièrement Perreuse, qui osera porter la main sur le délégué du peuple et de la bourgeoisie ?

– Moi, dit Bussy-Leclerc, moi à qui vous appartenez depuis que ces paroles sont prononcées et qui prends mon bien où je le trouve.

– Misérable ! dit Perreuse, tu violes en moi les droits sacrés de la cité de Paris ; je suis prévôt des marchands de par le roi, inviolable pour tout autre que pour lui.

– Et moi je suis gouverneur de la Bastille de par monseigneur de Guise, le chef de la ligue, qui est le plus fort, comme il te l'a dit, et je t'arrête en son nom. À moi, mes braves ligueurs, s'écria-t-il, garrottez cet homme et suivez-moi, nous allons le mettre en lieu de sûreté.

Les ligueurs qui étaient dans l'antichambre parurent aussitôt et se préparaient à s'emparer de Perreuse, lorsque celui-ci voyant que toute résistance matérielle était inutile, réunit tout ce qu'il avait d'énergie dans l'accent et dans le regard, et s'écria d'une voix formidable :

– Arrière ! Arrière, soldats de la ligue, je suis prévôt de Paris ; c'est crime de lèse-majesté de me faire violence, et la main qui me touche est coupée en Grève, par le bourreau, comme celle des parricides.

Les ligueurs s'arrêtèrent à ces mots, mais le duc de Guise, voyant l'effet de ces paroles, se hâta de s'écrier à son tour :

– Vous n’êtes plus prévôt de Paris, je vous casse et vous dégrade de votre dignité pour crime de désobéissance. Ligueurs, ce n’est plus que messire Perreuse que vous avez devant vous et que je vous ordonne de conduire à la Bastille.

À cette voix si aimée de tous, à cet ordre qui était toujours suivi, les ligueurs se jetèrent sur Perreuse et l’entraînèrent. Celui-ci se résigna par son silence et se borna à jeter un regard de bravade au duc de Guise, et de pitié aux échevins, qui restaient tremblants sous la parole qu’ils venaient d’entendre.

– Je te le recommande, dit le duc à Bussy-Leclerc.

– Soyez tranquille, dit Bussy-Leclerc, j’en aurai soin ; puis baisant la main du duc avec effusion, il continua :

– Bénie soit la main qui m’étrenne.

Une heure après on annonça la réouverture du parlement ; le lendemain il rendit la justice, et le surlendemain Lachapelle Marteau, membre du conseil des seize, fut installé à l’hôtel de ville, et proclamé dans Paris en qualité de prévôt des marchands.

Bussy-Leclerc eut bientôt fait faire à son prisonnier le trajet de l’hôtel de ville à la Bastille. Arrivé dans sa forteresse, il déposa Perreuse dans la salle du conseil, le fit fouiller, prit tous les objets qu’il trouva sur lui, et l’envoya dans le cachot creusé sous la tour du puits. Il remonta sur-le-champ dans ses appartements pour annoncer à sa femme sa bonne fortune. Celle-ci en manifesta la plus vive joie, et tous deux prirent plaisir à spéculer sur la captivité du prévôt de Paris, dont on citait les richesses. Au bout de quelques jours, Bussy-Leclerc fit amener de nouveau Perreuse devant lui, et lui dit :

– Vous vous êtes plaint du traitement que je vous ai fait subir en termes injurieux pour moi, je le sais, et pourtant je ne m’en formaliserai pas, ne voulant pas abuser de votre position. Vous êtes en mon pouvoir, je serai généreux, et si je puis, sans manquer aux devoirs de ma charge, alléger votre captivité, je le ferai.

Étonné d’un pareil langage, Perreuse hésitait à croire aux paroles qu’il entendait, lorsque Bussy-Leclerc, continuant, lui dit :

– De quoi vous plaignez-vous tant ?

– Eh quoi ! dit Perreuse, vous m’avez jeté dans un cachot infect et fangeux, vous me donnez du pain pour toute nourriture, vous...

– Procédons par ordre : vous vous plaignez de votre appartement, je conçois qu’il ne vaut pas les salles de l’hôtel de ville ; mais si je vous loge ailleurs je serai responsable des dégâts et de l’usure que votre séjour occasionnera dans une prison digne de vous, et en conscience je ne puis pas y être du mien pour le plaisir de vous garder prisonnier.

– Que voulez-vous dire ?

– Que la Bastille est comme une hôtellerie, et que quand on veut un logement un peu propre on le paye pour qu’il ne soit pas à la charge du gouverneur.

Perreuse jeta un regard de mépris sur Bussy-Leclerc et lui dit :

– Taxez vous-même le prix d’une chambre où je puisse avoir de l’air et des meubles.

– Deux étages au-dessus du cachot où vous êtes se trouve, dans la tour du puits, une pièce vaste et commode que je viens de visiter à votre intention ; je vous la donne pour trente écus par mois.

– J’accepte.

– Vous vous plaignez de votre nourriture.

– Du mauvais pain et de l’eau croupie ne doivent satisfaire personne.

– Je le comprends, mais à mon tour je ne reçois rien pour votre nourriture ; je suis obligé de vous nourrir à mes frais, et les temps sont durs et l'argent rare.

– Cependant on doit nourrir tous les prisonniers.

– Sans doute, j'ai l'ordre de ne pas vous laisser mourir de faim, voilà tout, et cet ordre je l'exécute.

– Combien voulez-vous pour me donner une nourriture convenable ? dit Perreuse d'un air résigné.

– Avec trois écus par jour je vous traiterai splendidement, mais comme désormais vous allez prendre une bonne nourriture, je pense qu'il vous sera agréable de vous promener après vos repas pour faire votre digestion.

– Oh ! sans doute, dit vivement Perreuse, oubliant à qui il parlait... Jouir de l'air du ciel...

– Vous en jouirez, seulement il me faudra deux gardiens et quatre sentinelles de plus pour la sûreté de votre personne, et vous concevez que je ne puis pas les payer de ma poche ; mais si vous tenez à faire votre petite promenade, et je vous le conseille, ne fût-ce que pour votre santé, il vous en coûtera encore un écu, qui, joint aux petits frais nécessités pour votre entretien et votre service, feront en tout la somme de deux cents écus par mois.

– Soit. Mais il est une chose que je veux encore.

– Laquelle ? J'avais cru tout prévoir dans ce que je peux vous accorder.

– Je veux pouvoir écrire à ma famille, à mes amis, au roi et au duc de Guise.

– Vous le pourrez, pourvu que ce soit devant moi, et que les lettres me soient remises toutes ouvertes. Seulement il faudra en payer le port.

– Toutes ouvertes ? dit Perreuse en le regardant d'un air de défiance.

– C'est l'ordre, dit Bussy-Leclerc, quand on veut bien accorder cette faveur.

– Et pourrai-je voir ma famille ?

– Peut-être. Mais cela nécessitera de telles précautions à prendre, un service si extraordinaire à la Bastille que... cela vous coûtera fort cher.

– Il n'importe : si je pouvais embrasser ma femme et mes enfants...

– J'y réfléchirai.

– Et combien demanderiez-vous pour me mettre en liberté ? dit brusquement Perreuse en fixant Bussy-Leclerc.

– Ceci est autre chose, répondit le gouverneur, et mérite de plus longues réflexions. Je vous donnerai ma réponse dans dix ans.

La tête de Perreuse retomba tristement sur sa poitrine. Bussy-Leclerc se levant alors lui dit :

– Allons, pas de chagrins, vous voyez qu'on fait de moi ce qu'on veut, écrivez à votre femme, sous mes yeux, pour qu'elle envoie la somme nécessaire. Je vous préviens qu'on paye une année d'avance... C'est dans votre intérêt. Votre famille peut vous manquer, et vous aurez toujours une année d'assurée.

Perreuse écrivit la lettre et la présenta à Bussy-Leclerc.

Celui-ci, après l'avoir lue avec attention, conduisit son prisonnier au second étage de la tour du puits, dans lequel il l'installa, après s'être extasié sur l'agrément de la chambre et avoir fait parade de son indulgente bonté.

Il courut aussitôt vers sa femme et lui dit, en lui racontant ce qui venait de se passer, et en lui montrant la lettre :

– Je viens d'*épicer* mon prisonnier.

En effet, Leclerc venait de retomber dans son métier de procureur, et rançonnait ses prisonniers, comme il avait rançonné ses pauvres clients. Mais le président de Harlay n'était plus là pour mettre un terme à ses exactions. Le duc de Guise, voyant en lui un homme ferme, un déterminé et forcené ligueur, le laissa maître d'agir à la Bastille comme il l'entendrait pour le régime des prisonniers, se contentant de le surveiller pour la discipline militaire de cette forteresse.

Bussy-Leclerc profita largement de cette liberté, pressura les prisonniers riches, tortura les pauvres, et agit enfin comme on pouvait l'attendre de la part d'un homme qui mettait sa conscience dans l'or et sa bravoure dans son adresse à manier les armes. On a reproché à Bussy-Leclerc de retenir encore les prisonniers malgré les ordres qu'il avait de les mettre en liberté, jusqu'à ce qu'ils lui eussent payé une riche rançon. Sa femme le secondait dignement dans ces infamies. S'immisçant aussi dans la police de la Bastille, elle n'allégeait le sort des prisonniers, ou ne les laissait élargir, que lorsqu'ils lui avaient fait quelque cadeau de perles ou de bijoux qu'elle aimait beaucoup. Tel fut, pendant presque tout le temps de la ligue, le gouvernement de la Bastille. Leçon cruelle donnée aux rois et à leurs partisans, qui, voyant passer dans les mains de leurs ennemis, comme je l'ai déjà dit, les instruments de tyrannie forgés contre eux, en subissent toutes les tortures, par des représailles terribles, qui n'est pas plus juste que l'action qui l'a motivée. Il y a eu à la Bastille un bien plus grand nombre de prisonniers que ceux qui sont cités en tête de ce chapitre. Mais comme la plupart sont demeurés incertains ou inconnus, nous n'avons pas cru devoir en parler autrement que dans les lignes que nous venons d'écrire.

Cependant les États avaient été convoqués à Blois, pour le 16 octobre. Le duc de Guise les avait composés de la plupart de ses partisans. Il avait employé tous ses soins à diriger les élections des provinces, et avait admirablement réussi. Cette fois il allait jouer le dernier coup de la grande partie. Avant de quitter Paris, il assembla le fameux conseil des *Seize*, lui fit part de ses espérances, lui traça la conduite à tenir pendant son absence, et partit plein d'espérance, avec son frère le cardinal. Le duc de Mayenne, alors absent de Paris, devait aller les rejoindre. Quant à la duchesse de Montpensier, elle resta à Paris pour entretenir le zèle des ligueurs et rendre compte de tout au duc.

Paris fut donc soumis à l'autorité des *Seize*, et celui qui dominait dans ce conseil, tant par la position de sa charge que par la férocité de son caractère, était, sans contredit, Bussy-Leclerc. Il profita de son influence pour se faire envoyer de nouveaux prisonniers à la Bastille. Il suffisait d'un ordre émané du conseil pour cela. Bussy-Leclerc en sollicita et en obtint plusieurs, entre autres celui de l'abbé Fayolles, et voici à quelle occasion.

L'abbé Fayolles était chanoine de la Sainte-Chapelle, riche, considéré et entièrement étranger aux factions qui agitaient Paris. Il n'avait pas plus adopté le parti du roi que celui du duc de Guise, et était resté dans la capitale, continuant paisiblement à exercer son ministère, et croyant que son devoir exigeait sa présence à l'église où se tenait son chapitre. Une de ses parentes, moins rassurée que lui, s'empressa de quitter

Paris après le départ du roi. Craignant d'être arrêtée sur la route, elle alla trouver le chanoine et lui remit en dépôt une bague précieuse qui était depuis longtemps dans sa famille, et qui valait quinze mille écus. Madame Bussy-Leclerc, instruite de cette circonstance, s'éprit de belle passion pour cette bague et jura de se l'approprier. Elle fit part de son désir à son mari, qui l'approuva fortement, et le lendemain le chanoine, dénoncé au conseil des Seize, était arrêté par Bussy-Leclerc lui-même, qui fit chez lui les plus minutieuses perquisitions. Mais il ne trouva pas la bague, et emmena l'abbé Fayolles prisonnier à la Bastille.

Là, usant des mêmes procédés qu'envers Perreuse, il taxa à un haut prix la nourriture et le logement du pauvre abbé, et fit intervenir adroitement sa femme, qui, sous le faux semblant de la pitié, fit adoucir la captivité du chanoine et alla souvent le visiter. Enfin, elle lui proposa sa liberté moyennant une somme assez ronde pour son mari et la fameuse bague pour elle. Le chanoine, indigné de cette proposition, refusa énergiquement de violer ce dépôt et finit par dire qu'il avait perdu ce bijou.

– Vous le retrouverez dans un cachot, lui dit madame Bussy-Leclerc d'une voix aigre.

Et une heure après on le mit dans celui où avaient été enfermés Poncet et Rosières, en ayant soin de lui faire part de toutes les circonstances de ces deux détentions, et de lui faire lire les inscriptions qu'on n'avait eu garde d'effacer. L'abbé Fayolles supporta cette cruelle captivité pendant six mois, au bout desquels, perdant toute espérance de sortir de la Bastille par tout autre moyen, il consentit à indiquer où était le dépôt. Deux jours après, la bague brillait au doigt de madame Bussy-Leclerc, et l'abbé Fayolles était libre.

Ce fut le 22 décembre de cette même année que le duc de Guise fut assassiné, à Blois, par ordre du roi, et le 23 au soir cette nouvelle en était parvenue à Paris. Le lendemain on apprit également le meurtre du cardinal.

Henri III avait tenu la promesse qu'il avait faite à sa mère, le jour où le duc avait paru au Louvre si bien accompagné, et le duc de Guise avait vu se réaliser la prédiction que Bussy-d'Amboise lui avait fait rappeler par son page. Henri III croyait, par ce coup hardi, abattre la ligue en la privant de son chef, et se faire ouvrir les portes de Paris, il était accouru triomphant chez sa mère, déjà alitée par la maladie qui devait la conduire au tombeau, et lui avait dit en entrant :

– Le roi de Paris n'est plus, madame, je suis seul roi désormais.

À cette nouvelle, Catherine de Médicis, se soulevant péniblement sur son lit, avait répondu, en soupirant, ces paroles remarquables :

– Vous avez fait mourir le duc de Guise, Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien. C'est bien coupé, mon fils, mais il faut coudre.

Le conseil était bon ; Henri III le reçut avec son indolence ordinaire et comme un homme certain de son triomphe. Il avait pourtant calculé juste cette fois. À la nouvelle du *massacre des Guise*, comme rappellent les historiens de cette époque, la consternation et la terreur régnèrent dans Paris. Dans les premiers moments, on ne songea qu'à répandre des larmes sur leur sort et à se garantir du ressentiment du roi. Les plus fougueux ligueurs, anéantis par ce coup, n'osaient encore prononcer le mot de vengeance. Les prédicateurs gardèrent le silence, et le conseil des Seize lui-même, privé de ce chef, du prévôt des marchands et de la présence des principales autorités, toutes aux États de Blois, toutes arrêtées par ordre du roi, s'abandonna au décourage-

ment et au désespoir. Bussy-Leclerc essaya en vain de ranimer ses collègues, il n'en put venir à bout. Il quitta le conseil en déclarant qu'il se retirait à la Bastille, où il allait s'enfermer avec sa garnison et ses prisonniers, prêt à tenir seul contre l'armée royale, si elle se présentait, et comme un des membres du conseil murmurait le mot de paix, il répondit :

– Je n'ai qu'un enfant, mais je le mangerais plutôt à belles dents que de me rendre jamais. J'ai une épée tranchante avec laquelle je mettrai en quartiers quiconque me parlera de paix.

Il se rendit sur l'heure à la Bastille, fit mettre la garnison entière sous les armes, préparer les canons, les munitions, passa la nuit à faire des approvisionnements, et déploya plus d'énergie dans cette circonstance, qu'il n'était permis d'en attendre d'un homme qui semblait né pour les coups de main et non pour les grandes entreprises.

Nul doute que si Henri III se fût présenté le jour même, ou eût envoyé à Paris des gens capables, toute révolte était étouffée et l'autorité royale était rétablie. Mais, je l'ai déjà dit, le roi s'endormit vingt-quatre heures sur son triomphe. À son réveil il voulut agir, il était trop tard. Dans ces vingt-quatre heures une femme avait changé la face de Paris, ranimé le courage des habitants et excité en eux le désir de la vengeance. Dououreusement frappée de la mort de ses deux frères, la duchesse de Montpensier gémissait au fond de sa demeure, laissant aux autres le soin des mesures politiques, dont elle ne voulait plus s'occuper, lorsqu'elle reçut un billet de Bussy-Leclerc, qui l'instruisait de ce qui venait de se passer au conseil des Seize et de la consternation de Paris.

À cette nouvelle, la duchesse sentit toute son énergie revenir dans son âme. Passant du désespoir et des larmes au délire de la douleur, elle éprouva une soif de vengeance que rien ne pouvait éteindre. Flétrie, par Henri III, d'une injure que les femmes ne pardonnent jamais, elle trouvait encore, dans ce roi qui l'avait déshonorée, l'assassin de ses deux frères, dont l'un, le duc, était si tendrement aimé d'elle. Elle sortit donc aussitôt de chez elle, dans un désordre de toi-



lette qui attestait sa profonde douleur, et parcourut Paris revêtue d'une écharpe noire que tous les ligueurs adoptèrent, par la suite, en signe de deuil ; tantôt montrant ses larmes aux habitants, tantôt les séchant tout à coup pour accabler Henri III d'imprécations, entrant dans les églises et demandant aux prêtres de le maudire, elle cria vengeance de toutes les voix, à tous et sur tous les tons. Arrivée au parvis Notre-Dame, où la foule l'avait arrêtée, elle avait brisé ses ciseaux d'or suspendus à sa ceinture, et s'était écriée :

– Ce n'est plus frère Valois qu'il faut tondre maintenant, c'est Henri III qu'il faut assassiner par droit de représailles. Ce couteau, avait-elle continué en en arrachant un des mains d'un homme du peuple, ce couteau... je donnerai ma vie et mon corps et mon âme, à celui qui l'enfoncera dans le cœur de Henri III l'assassin.

La foule avait hurlé à ces paroles. Un seul homme était resté muet et immobile, dévorant du regard cette femme dont le visage, animé par la colère et la douleur, resplendissait de beauté dans cet instant. Cet homme était un moine jacobin, âgé de vingt-deux ans à peine, mais paraissant plus que son âge ; il portait sur ses traits le ravage des passions plus que celui du temps. Pâle et amaigri, son long corps se dissimulait sous les plis de sa robe, et sous son capuchon ses yeux flamboyaient comme deux escarboucles. Il suivit la duchesse dans l'église, et se trouva porté par les flots du peuple jusqu'auprès d'elle. Alors, s'étant agenouillé, il saisit le bas de sa robe et la porta à ses lèvres.

La duchesse vit ce mouvement et regarda le moine. Leurs yeux se rencontrèrent, tous deux tressaillirent involontairement. Aussitôt une nouvelle secousse donnée par le peuple les sépara. Alors le moine suivit de loin la duchesse jusqu'à son hôtel, et la vit emporter, mourante et succombant à l'émotion de la journée, par ses gens qui l'entouraient. Le moine s'assit sur la borne, en face de son hôtel, et resta longtemps absorbé, à la même place, dans une muette méditation. Ce moine était Jacques Clément.

La démarche de la duchesse avait porté son fruit. Les prédicateurs remontèrent en chaire et tonnèrent de nouveau contre le roi, le peuple s'ameuta et s'arma de toutes parts ; le conseil des Seize et les autres corps d'état se réunirent à l'hôtel de ville pour choisir un gouverneur de Paris. Le duc d'Aumale, cousin germain des Guise et le seul prince catholique présent, fut élu d'une commune voix. La Sorbonne rendit un décret par lequel elle déclarait les Français déliés du serment d'obéissance et de fidélité envers Henri de Valois, qui avait violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres des princes Lorrains. Dès lors la colère du peuple n'eut plus de bornes. Elle choisit, pour s'assouvir, les statues et les armoiries du roi. Elles furent brisées partout, partout brûlées ou traînées dans la fange. La duchesse, voyant avec joie les résultats que ses démarches avaient amenés, et tranquille désormais sur l'insurrection parisienne, à la tête de laquelle s'était mis Bussy-Leclerc, partit pour la Bourgogne, où le duc de Mayenne, s'était réfugié, pour lui communiquer l'état des choses et le ramener à Paris.

Tous les pouvoirs de l'État s'étaient jetés avec frénésie dans le parti de la ligue et avaient déclaré guerre ouverte au roi, excepté le parlement. Achille de Harlay, tout en désapprouvant l'assassinat des frères de Guise, vengeance indigne d'un roi, ne se croyait pas délié de son serment de fidélité envers lui, malgré le décret de la Sorbonne ; il préférait d'ailleurs, pour le bien de la France, le règne de Henri III, au régime que voulaient établir ceux de la ligue, ou aux efforts qu'ils tenteraient pour

placer dans la maison de Lorraine la couronne de France, qui reviendrait plus tard à Philippe II d'Espagne, dont les intrigues étaient incessantes à Paris.

Comme toutes les âmes grandes et vraiment françaises, le premier président avait horreur du joug étranger. Il entraîna dans ces sentiments presque toute sa compagnie, et députa à Blois le président Lemaistre, qui, sous le prétexte de demander au nom du peuple de Paris l'élargissement du prévôt des marchands et des échevins, prit les ordres secrets du roi pour son parlement, de l'obéissance duquel il venait l'assurer. Le roi lui remit des lettres patentes que le parlement devait enregistrer et publier, par lesquelles Henri III pardonnait à son peuple de Paris sa révolte, et déclarait *les princes bien tués, et les emprisonnements des autres princes et députés de Paris bien faits*. Le président Lemaistre avait rapporté les lettres patentes au premier président, qui, le lendemain, devait les communiquer au parlement, pour aviser aux mesures les plus efficaces à prendre.

Bussy-Leclerc guidé par sa haine contre le premier président, et ayant d'ailleurs conservé au Palais des relations que lui avait laissées sa charge de procureur, surveilla si étroitement cette compagnie, qu'il finit par découvrir tout ce qui se passait. Heureux et triomphant de voir enfin sa vengeance assurée contre M. de Harlay, il se rendit au conseil des *Seize*, précédé par le duc d'Aumale, et fit part de ce qu'il avait découvert.

Cette nouvelle excita le plus grand trouble dans le conseil. D'abord les plus fougueux ligueurs demandèrent l'arrestation des magistrats, inspirés qu'ils étaient par la haine aveugle de Bussy-Leclerc ; mais d'autres plus prudents, et le duc d'Aumale lui-même, firent comprendre le danger qu'il y avait à prendre une mesure si violente. Le parlement avait de nombreux partisans dans le peuple, et porter la main sur les robes rouges, inviolables jusqu'ici même pour les rois, paraissait une action au moins impolitique. On cherchait, on demandait un prétexte pour masquer ce que cela avait d'illégal ; Bussy-Leclerc, qui perdait patience, en trouva un et s'écria tout à coup :

– Vous demandez un prétexte, je vais vous le donner. Dans ce moment le parlement délibère, sans doute sur les lettres du roi, qu'il va enregistrer et publier ; portons-lui sur l'heure une délibération du conseil des *Seize*, qui l'invite, conformément au décret de la Sorbonne, à ne plus mettre le nom du roi dans ses arrêts. Si ces magistrats y consentent, ils ne sont plus à craindre pour nous ; s'ils refusent, comme c'est certain, nous avons un motif plausible pour les arrêter.

Cet avis réunit la majorité du conseil, qui vota en outre l'arrestation de plusieurs personnes d'importance dont les noms, qui sont parvenus jusqu'à nous, sont ceux de MM. Bertrand de Patras de Compagnol, Louis Châtaigner d'Albin et Charles de Choiseul de Praslin. La seule difficulté était l'exécution des ordres du conseil ; on proposa d'y aller en corps, mais plusieurs membres se récusèrent ; alors Bussy-Leclerc s'offrit de lui-même avec son audace ordinaire :

– Eh quoi ! Le parlement est en flagrant délit de lèse-nation et vous hésitez ? Mais le parlement ne représente que la justice du Valois, que nous avons déclaré déchu de son titre et de ses droits au trône, et nous, nous représentons la justice du peuple, la seule vraie, immuable, éternelle. Au nom du peuple de Paris qui veut me suivre ?...

Jean Baptiste Machaut, Michel de Marillac, le fameux Baston et le fougueux Crucé se levèrent pour marcher avec lui. Bussy-Leclerc se mit à leur tête et descendit sur

la place de l'hôtel de ville, où les troupes des ligueurs étaient rangées. Là, Bussy-Leclerc dit à ses collègues :

– Maintenant, il s'agit de bien prendre nos mesures pour les arrêter tous. Le parlement est assemblé ce matin au Palais, mais il se peut qu'un des membres désignés sur notre liste manque à la séance, il ne faut pas pour cela qu'il nous échappe.

– Je comprends, dit Crucé ; il faut envoyer un des chefs de notre milice ordinaire au domicile de ces messieurs, pendant que nous nous rendrons au Palais. Le président Augustin de Thou est malade, dit-on, il sera resté chez lui, et je tiens particulièrement à celui-là.

– À la bonne heure, dit Bussy-Leclerc, chacun aura le sien ; moi je tiens à un autre, et celui-là je l'arrêterai. Pierre de la Rue, dit-il à un des satellites les plus zélés du conseil des Seize, prends avec toi cinquante hommes, rends-toi au domicile de ceux dont les noms sont inscrits sur cette liste, arrête-les au nom du conseil et conduis-les à la Bastille.

– Commence par le président de Thou, ajouta Crucé ; il doit être chez lui. Si on le cache, fouille la maison, enfin ne sors pas de là sans amener quelqu'un.

Pierre de la Rue promit d'exécuter fidèlement cet ordre avec un air et des paroles qui prouvaient l'importance qu'il attachait à cette mission.

– Mais il nous reste encore des gens étrangers au parlement à conduire à la Bastille ; lequel de vous s'en chargera ? dit Bussy-Leclerc à ses collègues.

– Moi, répondit Crucé, ces messieurs sont assez grands seigneurs pour qu'un membre des Seize aille leur rendre visite.

Aussitôt ils choisirent chacun leurs soldats. Bussy-Leclerc prit la plus nombreuse troupe, et l'ayant réunie, il lui dit :

– Ligueurs, le parlement de Paris veut encore soutenir le trône de Valois, et nous l'imposer pour roi ; nous allons nous rendre au parlement.

– Au parlement ! s'écrièrent les ligueurs en brandissant leurs armes.

Pierre de la Rue se mit en tête de sa troupe, Crucé de la sienne, et Bussy-Leclerc, Machaut, Marillac et Baston, se dirigèrent d'un pas rapide vers le palais de Justice.

Crucé n'éprouva aucune difficulté pour arrêter les trois personnes désignées par le conseil. Outre qu'il exerçait une certaine influence sur le peuple, il était doué d'une énergie peu commune, et sut d'ailleurs persuader aux Parisiens que c'était dans leur intérêt qu'il commettait cet acte de rigueur. Une heure après son départ de la place de Grève, il écrouait à la Bastille MM. Bertrand de Patras de Compagnol, Louis Châtaigner d'Albin, et Charles de Choiseul de Praslin.

Pierre de la Rue remplit plus fidèlement encore sa mission ; il commença par aller à la demeure du président de Thou, comme on le lui avait recommandé, et demanda ce magistrat ; ses gens lui dirent qu'il était absent ; il ne s'en rapporta pas à cette assurance et voulut parcourir la maison ; on lui ouvrit après quelque résistance, que ses menaces firent bientôt cesser, l'appartement du président ; il le parcourut dans tous les sens, fouilla partout, remua tous les meubles, et n'ayant rien découvert, voulut visiter l'autre partie de l'hôtel ; on lui fit observer que c'étaient les appartements occupés par madame de Thou, il n'en persista pas moins et s'en fit ouvrir les portes. Cette dame, effrayée de la brutalité de cette mesure, le supplia en vain de lui dire les motifs de sa perquisition ; de la Rue, sans lui répondre, continua sa visite domiciliaire, dans

laquelle il descendit aux recherches les plus minutieuses, et voyant qu'il ne trouvait pas encore celui qu'il cherchait, il s'adressa à madame de Thou et lui dit :

– Si vous ne déclarez pas à l'instant où est caché votre mari, je vous emmène prisonnière à sa place.

– Mais, monsieur, répondit la présidente, mon mari n'est caché nulle part, il siège dans ce moment-ci au parlement comme de coutume.

– Hier, il était malade, nous le savons, et aujourd'hui...

– Aujourd'hui, il l'est encore, mais son devoir l'emporte sur sa santé, il s'est rendu à l'audience.

– Vous mentez ; votre mari est caché ici ou ailleurs, vous savez le lieu, vous allez me le dire.

– Mais je vous assure...

– Le lieu où il se cache, ou je vous emmène vous-même prisonnière à la Bastille.

– À la Bastille!... Moi?... Une femme?... Jamais on n'a vu...

– Il y a commencement à tout.

– Mais de quel droit?...

– De l'ordre du conseil des Seize, qui veut exterminer tous les partisans des Valois, et qui a mis à ma disposition cinquante hommes qui sont les plus forts. Parlez-vous maintenant?

– Je ne sais rien.

– En ce cas, suivez-moi ; on m'a recommandé de ne pas sortir de chez vous sans emmener quelqu'un, je vous emmène.

Et saisissant madame de Thou, malgré ses réclamations, ses prières et ses larmes, il la fit descendre entre ses soldats et la conduisit à pied à la Bastille, au milieu du peuple, auquel il criait sans cesse que c'était une ennemie de la ligue qui conspirait le retour du Valois.

Madame de Thou est la première femme qui ait été détenue à la Bastille.

Pendant ce temps, Bussy-Leclerc de son côté était parvenu au Palais avec ses trois collègues et sa troupe. Son premier soin en arrivant fut de distribuer ses soldats à toutes les issues qu'il connaissait de longue date, puis il monta les larges degrés du Palais et rangea le reste de sa troupe dans la vaste salle des Pas Perdus. Il était huit heures du matin à peu près. Le parlement s'était réuni secrètement pour délibérer en effet sur les lettres patentes du roi, de sorte que, vu l'heure et le secret de la réunion, le peuple n'avait pas encore envahi les salles d'audience. Le peu de serviteurs du parlement que les ligueurs rencontrèrent furent arrêtés, de peur qu'ils ne voulussent donner l'éveil, et ce fut au milieu du profond silence qui régnait dans le Palais que Bussy-Leclerc et ses collègues, armés de pied en cap, et l'épée à la main, arrivèrent aux portes de la grande salle où siégeait le parlement tout entier.

Bussy-Leclerc pénétra seul dans la salle en ouvrant bruyamment la porte. À cet aspect et au bruit d'armes qui retentit au-dehors, des membres de la compagnie se levèrent en tumulte ; mais le premier président de Harlay, plus étonné que troublé de cette apparition, et conservant la dignité du magistrat, si admirable au milieu des dangers, leur ordonna de reprendre leurs places, et dit en reconnaissant Bussy-Leclerc :

– Sur vos sièges, magistrats, c'est un rebelle qui vient se livrer à votre justice.

– Vous vous trompez, monsieur le premier président, répondit Bussy-Leclerc avec insolence, c'est le procureur chassé par vous du palais de Justice par la petite porte, qui rentre aujourd'hui par la grande. C'est moi, Bussy-Leclerc, qui viens vous prouver que votre parole n'est pas immuable, comme vous vous plaisiez tant à le répéter, car vous avez dit que je ne rentrerais pas au Palais de votre vivant, et nous voilà face à face dans la grande salle.

– Misérable ! Vous osez violer la justice jusque dans son sanctuaire !...

– Dieu me préserve de ce crime, dit Bussy-Leclerc en souriant ironiquement et s'inclinant devant la cour, je viens accomplir une mission au nom du conseil des *Seize*.

– Le parlement ne reconnaît d'autre autorité que celle du roi.

– Je le sais, et c'est précisément pour lui proposer le contraire que je suis ici.

– Huissiers ! s'écria le premier président avec force, chassez cet homme qui insulte à la justice, et faites respecter la cour.

Mais les huissiers, déjà arrêtés, ne purent exécuter cet ordre, auquel d'ailleurs ils n'eussent pas sans doute obéi, et Bussy-Leclerc ne répondit à ces paroles que par un grand éclat de rire et une nouvelle salutation. Le premier président se leva alors, mais il fut contraint de se rasseoir par ses collègues, effrayés pour lui-même de l'action qu'il allait faire, et Bussy-Leclerc, tirant un papier, lut ce qui suit :

« Plaise à la cour s'unir avec le prévôt des marchands, échevins et bons bourgeois de Paris, pour la défense de la religion et de la ville ; et conformément au décret de la Sorbonne, déclarer que les Français sont délivrés du serment de fidélité et d'obéissance envers le roi, et ne mettre plus son nom dans les arrêts. »

– Une requête aussi séditeuse ne sera pas soumise à la délibération de messieurs, dit le premier président, et je ne connais de plus insolent après ceux qui l'ont faite, que celui qui ose venir nous la lire.

– À votre aise, messieurs, dit Bussy-Leclerc ; je ne veux ni ne dois gêner vos délibérations, et je vais me retirer pour vous laisser toute liberté. Seulement, comme le conseil des *Seize* est pressé, il vous donne cinq minutes pour répondre à sa requête. Dans cinq minutes je viendrai chercher votre réponse.

Et comme il se retirait et qu'il vit quelques magistrats se lever et marcher vers lui pour lui parler, il les arrêta du geste en leur disant :

– Ne prenez pas la peine de me reconduire, je connais les êtres.

Il sortit aussitôt et ferma les portes à double tour. À peine fut-il parti que le plus grand tumulte régna au sein de la compagnie, malgré les efforts du premier président, qui conservait toujours son calme et sa dignité. Les uns, ayant écouté aux portes et regardé aux croisées, faisaient part à leurs collègues des dangers qu'ils couraient, entourés comme ils l'étaient de forcenés ligueurs, et proposaient l'avis de céder, quitte à protester après pour la violence ; les autres voulaient qu'on demandât un délai, afin d'avoir le temps de quitter Paris ou de réclamer des secours à Henri III ; d'autres enfin voulaient affronter les ligueurs et refuser franchement la délibération demandée ; dans ces derniers était le président de Thou, dont l'opinion fut combattue par le président Brisson, qui était de l'avis de ceux qui voulaient céder pour protester après. Mais, pendant ce temps, le délai si court accordé par Bussy-Leclerc s'écoula, et ils entendirent tourner la clef dans la serrure.

Bussy-Leclerc avait employé ce temps à revoir la liste des magistrats qu'il devait arrêter et à y en ajouter quelques-uns qui lui avaient paru suspects et qu'on avait oubliés.

Au bruit qu'on entendit aux portes, le premier président, jugeant que le ligueur allait rentrer, ordonna à tous ses collègues de reprendre leurs places.

Cette fois Bussy-Leclerc ne rentra pas seul ; il parut l'épée à la main au milieu de ses collègues, suivi d'une foule de soldats. À cette vue plusieurs membres du parlement témoignèrent leur frayeur, ce que voyant, le premier président dit d'une voix grave et sans changer d'attitude :

– Il est beau, pour un magistrat, de mourir sur son siège. Notre champ d'honneur, à nous, c'est le sanctuaire de la justice.

Sans faire attention à ces paroles, Bussy-Leclerc demanda d'un ton brusque si la délibération était prête.

– Nous ne nous sommes occupés, dit le premier président, que de la peine qui sera infligée aux rebelles qui osent pénétrer en armes jusque dans le parlement.

– Eh bien, moi, je me suis occupé d'autre chose, dit Bussy-Leclerc, et prévoyant votre résistance, j'ai, d'après les ordres du conseil des Seize, rédigé la liste de ceux d'entre vous que je vais conduire prisonniers à la Bastille.

– À la Bastille ! répétèrent les conseillers.

– Quoi ! dit le président Brisson, vous oseriez... Mais, monsieur, songez...

– Silence, dit le premier président. Nul, dans le sein de la compagnie, n'a le droit de prendre la parole sans que je la lui aie accordée, et je défends à quiconque de parler. Quand les lois sont foulées aux pieds, quand l'anarchie et la force seules dominent, la réponse du magistrat aux rebelles le déshonore. Il ne répond pas, il meurt.

Bussy-Leclerc, aussi indifférent à ces paroles qu'à celles qu'il avait entendu prononcer d'abord, ouvrit un papier qu'il tenait à la main, et dit :

– Voici la liste de ceux d'entre vous que je suis chargé d'arrêter. Je vais dire leurs noms, et j'espère qu'ils ne me contraindront pas à employer la force pour m'en faire obéir.

Il lut alors le premier nom de sa liste, qui était celui du premier président Achille de Harlay, et il se préparait à continuer, lorsque le président de Thou l'interrompit, en s'écriant :

– Il est inutile d'en lire davantage, il n'est personne qui ne soit prêt à suivre son chef.

– Oui ! Oui ! s'écrièrent tous les magistrats en se levant et entourant le premier président.

– Soit, répondit le ligueur venez tous à la Bastille, là nous y verrons plus clair.

Le premier président, ému jusqu'aux larmes de la haute marque d'estime que lui donnait sa compagnie, s'écria à son tour :

– Chers collègues, je voulais mourir sur mon siège, mais ce que vous faites en ce moment change ma résolution. Rendons-nous tous à la Bastille ; que le peuple de Paris voie passer par les rues ses magistrats prisonniers : ce sera un salutaire exemple donné par nos ennemis, et surtout, messieurs, qu'on puisse inscrire un jour dans l'histoire, que le premier président Achille de Harlay a préféré à une mort glorieuse, la manifestation publique de l'estime et du dévouement de ses collègues... Marchons.

Et descendant majestueusement de leurs sièges, revêtus de leurs robes éclatantes, la tête couverte de leurs toques à galons d'or, ils marchèrent deux à deux et furent prendre place au milieu des soldats qui devaient les conduire.

Au moment où ils allaient atteindre le grand escalier de la cour, Bussy-Leclerc s'approcha du premier président et murmura ces mots à son oreille :

– Eh bien ! monsieur le premier président, je vous l'avais bien dit que les événements feraient que je rentrerais au Palais et que vous en sortiriez à votre tour.

Le premier président ne daigna pas répondre à ces paroles et continua sa marche sans donner aucun signe d'émotion. Ils traversèrent les rues au milieu d'un peuple dont une partie voyait avec peine le traitement qu'on faisait à ses magistrats, tandis que l'autre, plus fanatique, vomissait les imprécations et l'injure. Bussy-Leclerc, qui avait d'abord le projet de conduire ses prisonniers à l'hôtel de ville, devant le conseil des *Seize*, voyant ce qui se passait autour de lui, et ayant appris que la place de Grève était encombrée d'une foule immense, craignit une manifestation d'intérêt envers ses prisonniers, excitée surtout par le premier président, s'il voulait employer la puissance de sa parole sur le peuple ; en conséquence, faisant suivre au cortège des rues désertes et détournées, il parvint ainsi jusqu'à la Bastille, où il fit fermer les portes sur le parlement tout entier. Il envoya sur-le-champ prévenir le duc d'Aumale et le reste du conseil des *Seize*, qui se transportèrent à la Bastille, où ils délibérèrent sur la circonstance présente, qui était de constituer un parlement de la ligue, avec les membres les plus timides ou les plus indifférents de celui que, de fait, Bussy-Leclerc venait de dissoudre. Celui-ci qui, outre les données particulières qu'il possédait sur cette compagnie, avait eu le temps d'étudier les impressions et les physionomies dans l'expédition qu'il venait de faire, désigna pour chef du nouveau parlement le président Brisson. Le conseil le manda à l'instant devant lui, et lui proposa la première présidence ; après une légère hésitation, Brisson accepta, se réservant mentalement de protester, comme il le fit secrètement le lendemain par-devant notaire, ce qui n'est pas un des actes les moins curieux de cette époque. On procéda ensuite au choix des conseillers. On les fit tous comparaître devant le conseil. Plusieurs refusèrent avec une noble énergie de trahir le serment qui les liait envers le roi, malgré les menaces les plus terribles. Les plus timides acceptèrent, et l'on s'empressa de les mettre en liberté. Ce simulacre de parlement siégea dès le lendemain, et fut la seule cour qui rendit la justice aux Parisiens sous la ligue²⁵.

Quant aux autres magistrats, ils restèrent captifs à la Bastille, sous la domination de Bussy-Leclerc. On nous a conservé le nom de ces dignes magistrats, que je vais donner ici.

C'étaient le premier président Achille de Harlay, comme nous l'avons vu ; les présidents à mortier Blancmesnil Potier et de Thou, et les conseillers Chartier, Spifâme, Mallevaux, Perrot, Fleury, le Viry, Molé, Scarron, Gayant Amelot, Jourdain, Forget, Herivaux, Tournebec, du Puy, Gillot, de Moussy, Pimuy, Godard, Fortin, le Meneur et Denis de Hère, qui, réunis à MM. de Compagnol, d'Albin, de Choiseul Praslin et madame de Thou, sans compter ceux dont les noms ne sont pas mentionnés dans l'histoire, formèrent un riche contingent au gouverneur de la Bastille. Celui-ci et sa

25 Par ordre de Henri IV, tous les arrêts et archives du parlement de la ligue ont été enlevés du palais de Justice et jetés au feu.

digne épouse ne se possédaient pas de joie, tant par l'espérance de l'or qu'ils allaient voler, que par la vengeance que l'ancien procureur allait tirer de son ancien chef. Je n'entrerai pas ici dans le détail des exactions qui furent commises par le couple Bussy-Leclerc, ni des humiliations, des souffrances, des tortures qu'ils firent subir à tous les prisonniers. Je me bornerai à dire que madame Bussy-Leclerc se chargea de madame Augustin de Thou et de M. Gillot, le plus riche des membres du parlement. Madame de Thou sortit de cette prison bien avant son mari, ayant abandonné ses diamants à madame Bussy-Leclerc, toujours avide de bijoux. M. Gillot paya une rançon considérable après plusieurs mois de captivité. Quant à Bussy-Leclerc, il maltraita tellement ses prisonniers, qu'on lui donna le surnom de *grand pénitencier du parlement*, parce qu'il les avait tenus longtemps au pain et à l'eau. Il leur fit payer, comme aux autres, leur nourriture au poids de l'or, et ne consentit à les mettre en liberté qu'après la mort de Henri III, et moyennant des sommes considérables. Le premier président lui paya dix mille écus pour sortir de la Bastille. La seule liberté, du reste, qu'il leur accordât, était celle d'aller tous les jours à la messe, dite par un augustin qui, déterminé ligueur, avait promis de gagner leur confiance pour les trahir au besoin. Ce prêtre tint sa promesse, comme nous allons le voir dans la dernière circonstance qui se rattache à la Bastille sous la ligue.

Les événements avaient marché d'un pas rapide. Le duc de Mayenne, ramené à Paris par sa sœur la duchesse de Montpensier, avait été élu lieutenant général du royaume, et tout en établissant le grand conseil d'union, avait maintenu celui des *Seize*. Toutes les villes de France s'étaient révoltées contre Henri III, les unes tenant pour la ligue, les autres pour les huguenots. Le faible roi était retiré à Tours, cerné de tous côtés et plus occupé de répondre aux pamphlets qu'on répandait incessamment contre lui que de songer à se défendre par les armes. Forcé pourtant par la nécessité, il conclut une alliance avec le roi de Navarre. Dès lors tout changea de face. Le parti huguenot se réunit à eux, et les deux rois, marchant de succès en succès, vinrent mettre le siège jusque sous les murs de Paris. Pressés de tous côtés, les ligueurs ne sentirent pas leur courage s'abattre, mais ils comprirent tout le danger de leur position, et cherchèrent à y porter les secours les plus énergiques. C'est dans cette position, presque désespérée pour la ligue, que parut un homme que nous avons déjà vu au moment de l'assassinat des Guise, le jacobin Jacques Clément.

Les paroles que la duchesse avait prononcées en arrachant le couteau des mains de l'homme du peuple, avaient retenti, pleines d'espérance, à l'oreille du moine. Épris depuis longtemps de la duchesse de Montpensier, qu'il avait vue à plusieurs reprises dans les rues, mais épris de cette passion de libertin qui ne recule devant aucun obstacle, il s'était promis, malgré la distance qui les séparait, malgré l'habit qui le couvrirait, de tout tenter pour satisfaire cet amour qui lui brûlait le cœur. La duchesse lui en avait indiqué le moyen, il résolut de l'employer, et pourtant il était retenu encore, au milieu de ce délire des sens, par un scrupule religieux. Comme tous les gens superstitieux et fanatiques, il redoutait l'enfer, et craignait les flammes éternelles dans l'autre vie s'il tuait le roi dans celle-ci. Cette appréhension seule le faisait parfois reculer devant les désirs qui l'assaillaient sans cesse ; mais bientôt tous ses scrupules s'évanouirent sous l'impression des sermons des prédicateurs qui assuraient qu'il était permis de tuer un tyran, et que quiconque assassinerait Henri III, et par là déli-



Jacques Clément

vrerait la France, gagnerait le ciel et serait béatifié. Dès cet instant Jacques Clément fit partout des démonstrations de vengeance et de meurtre telles, que ses confrères et les gens du peuple, auxquels il aimait à se mêler, ne l'appelèrent plus que *le Capitaine Clément*. Il espérait que toutes ces bravades arriveraient aux oreilles de la duchesse et qu'elle le manderait auprès d'elle ; mais il n'en fut rien, et le Capitaine Clément voyait ses démonstrations et ses cris inutiles. Il résolut alors d'arriver à la duchesse par un moyen détourné. Il alla trouver le père Bourgoing, son supérieur, et lui fit part du dessein qu'il avait conçu de tuer le roi. Le supérieur loua en lui cette résolution, qu'il encouragea de toutes ses forces, et promit d'en parler au duc de Mayenne. C'était le premier échelon qui devait conduire Jacques Clément à la duchesse. Le duc de Mayenne et la Chapelle-Marteau eurent une entrevue avec le moine à Saint-Lazare, et comme ce dernier témoignait encore quelque hésitation pour mieux arriver à son but, le duc de Mayenne lui promit de faire arrêter à son départ et de tenir prisonnières cent personnes des plus considérables de Paris, notoirement connues pour leur attachement au roi, et qui répondraient de sa sûreté. Jacques Clément accepta cette offre, mais ce n'était pas encore ce qu'il voulait. Parlant avec enthousiasme

du jour où il avait vu la duchesse au parvis Notre-Dame, il déclara que c'était de cet instant que datait la résolution qu'il avait prise ; c'en fut assez pour indiquer au duc de Mayenne l'influence que sa sœur pouvait exercer sur l'esprit fanatique du moine. Saisissant avec empressement l'occasion qui lui était révélée envers un homme qui conservait encore quelque indécision, il lui proposa de lui-même une entrevue avec la duchesse. La joie du moine éclata à cette proposition, et le soir même la duchesse attendait Jacques Clément dans son hôtel.

Le moine se présenta devant elle, tremblant d'espérance et d'émotion. Aussitôt qu'elle l'aperçut, la duchesse le reconnut pour l'avoir vu à Notre-Dame, et levant les yeux sur ce regard impétueux et lascif qui restait fixé sur elle, elle se prit à rougir et à détourner la vue. Elle avait tout compris, et ces habits de moine, cette tournure grossière, ces traits empreints d'un désir insatiable, l'effrayaient malgré elle. Le premier moment de silence qui s'écoula entre eux fut le plus éloquent de part et d'autre. Ils s'interrogeaient mutuellement du regard, et avant d'avoir parlé ils s'étaient tout dit. La duchesse, qu'elle ne céderait qu'à la dernière extrémité ; le moine, qu'il ne consentirait que si elle céda à ses désirs.

Pendant la duchesse rompit la première le silence et dit au moine :

– Vous avez désiré me voir pour causer avec moi du glorieux projet que vous avez conçu de délivrer la France de Valois le tyran. Je suis prête à vous entendre et à vous encourager.

– Ce n'est pas le courage qui me manque, dit Jacques Clément ; je n'avais qu'une crainte, celle d'une punition éternelle dans l'autre vie. Des prêtres m'ont éclairé et démontré que mon action était sainte. Je suis rassuré sur ce point.

– Alors, qui peut vous arrêter encore ?

– Je n'ai que vingt-deux ans, et je vais mourir.

– Mourir?... Pourquoi cette pensée ? Le duc de Mayenne ne vous a-t-il pas promis cent otages à la Bastille ?

– Ces cent otages mourront comme moi, sans doute, mais ils ne me sauveront pas. Frapper le Valois au milieu de son armée, au milieu de ses courtisans, c'est courir à une mort certaine, je le sais, j'y suis résigné, j'y suis prêt, et cette idée n'a rien qui m'épouvante.

– Ah ! C'est que vous savez, sans doute, les récompenses qui vous attendent dans l'autre vie, c'est que vous savez que votre nom sera béni dans celle-ci, que vos cendres seront vénérées, votre mémoire canonisée.

– Cela ne me suffit pas, madame, et avant de quitter ce monde, si jeune encore, j'en veux connaître, fût-ce un jour, fût-ce une heure, les délices et les joies : j'en veux savourer les plaisirs qui font douter qu'il y en ait de pareils dans l'autre vie ; je veux arriver enfin au seul but auquel j'ose aspirer, but qui a souvent dépassé mes espérances, dont l'idée, depuis un an, brûle mes jours et mes nuits, but après lequel on peut mourir, car on a épuisé le bonheur.

La figure du moine avait changé de nature en prononçant ces paroles. Elle semblait éclairée d'un rayon d'amour. La duchesse se rapprocha de lui involontairement, et Jacques Clément continua en ces termes, en fixant la duchesse, à sonder son cœur :

– J'étais au parvis Notre-Dame le jour où vous êtes venue demander vengeance de la mort de vos deux frères. Vous avez arraché un couteau à un homme du peuple,

et vous avez offert votre vie, votre corps, votre âme à celui qui prendrait l'arme et irait tuer le Valois. Je n'osai pas me présenter alors, madame, car je doutais encore et je ne voulais pas vous tromper. Oh ! J'ai lutté longtemps avant de rien résoudre ; j'ai balancé, j'ai hésité ; j'ai sondé mon cœur jusque dans ses plus profonds replis, et aujourd'hui, vainqueur dans la lutte, je viens vous dire : Tenez votre serment, madame, et donnez-moi ce couteau, car je suis prêt à l'enfoncer dans le cœur du Valois.

La duchesse s'était levée à ces mots, effrayée et joyeuse du regard terrible du moine en parlant de la mort du roi. C'était à son tour d'hésiter aussi, et elle était en proie à mille pensées qui s'entrechoquaient dans sa tête. Elle murmurait des mots inarticulés, parmi lesquels s'échappa celui du roi, prononcé avec un accent de haine et de mépris. Aussitôt un chien qui dormait dans sa niche fit entendre des aboiements de colère et s'élança vers un meuble où était posé un crucifix d'ébène. C'était Citron, que la duchesse avait dressé depuis longtemps à cet exercice, comme nous l'avons vu. La duchesse porta aussitôt ses regards sur le crucifix que le chien semblait lui désigner par ses aboiements répétés ; c'était celui qu'elle avait emporté de la chambre du roi le soir où elle en reçut la sanglante injure qui fit naître sa haine. À cette vue, toute cette scène humiliante où elle avait été si cruellement outragée lui revint en mémoire. Elle fronça le sourcil et rougit à la pensée de ce qu'elle avait souffert, regarda de nouveau le crucifix, et se souvint du serment qu'elle avait prononcé sur lui ; puis,



souriant frénétiquement à cette idée que ses charmes, méprisés par Henri III, armaient un assassin contre lui, elle dit au moine :

– Le couteau est dans mon oratoire : venez le prendre !

Le moine la suivit aussitôt, et la portière de velours retomba sur eux.

Le lendemain, la duchesse de Montpensier annonçait à son frère, le duc de Mayenne, que le moine Jacques Clément était prêt à partir pour Saint-Cloud, où le roi avait fixé sa résidence pendant toute la durée du siège, et lui répondait du courage et de la résolution de Jacques Clément. Mayenne donna sur-le-champ des ordres pour prendre les mesures qui devaient le plus rassurer le moine. La première et la plus importante fut l'arrestation des cent personnes notables qui devaient servir d'otage. Elles furent conduites le jour même à la Bastille, où Bussy-Leclerc les parqua comme de vrais animaux. Le lendemain, il y eut conseil extraordinaire à l'hôtel de ville, pour donner au moine les moyens sûrs de parvenir jusqu'au roi. C'était la chose la plus importante et la plus difficile. Tous les membres étaient présents, excepté Bussy-Leclerc, retenu à la Bastille pour surveiller le nombre immense des prisonniers qui s'y trouvaient en ce moment. Déjà la séance s'était prolongée outre mesure. La plupart des membres avaient proposé divers moyens pour faire arriver Jacques Clément jusqu'au roi ; mais tous avaient été rejetés comme impraticables, et l'on était prêt, sur la proposition de la Châtre, de lever le conseil et de renoncer à ce projet, lorsque Bussy-Leclerc accourut tout haletant, la joie sur le visage, et s'écria :

– Vous cherchez les moyens d'introduire Jacques Clément auprès du Valois : ces moyens, je vous les apporte.

– Serait-il possible ? s'écria-t-on de toutes parts.

– Mais ces moyens, qui vous les a donnés ? demanda le duc de Mayenne.

– La Bastille, répondit Bussy-Leclerc. Écoutez-moi. Je conserve précieusement, dans ce château, les membres du parlement, et surtout le premier président de Harlay, avec qui nous avons de vieilles querelles à vider. Parmi les douceurs que je lui ai accordées, sans diminuer pour cela la rigueur de la captivité, est celle d'entendre la messe tous les jours. J'ai fait choix pour cela d'un aumônier dont la fidélité à la ligue m'est connue, et je lui ai ordonné de feindre la pitié et l'intérêt envers les membres du parlement, et même de les écouter en confession si cela était nécessaire au bien de notre cause. Ce saint homme m'a obéi sur tous les points. Il s'est attaché surtout au premier président, comme je le lui avais recommandé, et a gagné sa confiance. Ce matin, après la messe, le premier président lui a remis une lettre pour le Valois, que le saint prêtre a promis de lui faire parvenir secrètement et qu'il est venu m'apporter à moi. Cette lettre, la voilà. La suscription est de la main même de M. de Harlay, c'est le meilleur passeport qu'on puisse donner à ce digne Jacques Clément pour être introduit sans exciter aucune défiance en présence du Valois, et délivrer la France et la religion de ce tyran.

Tout le monde approuva le moyen proposé et fourni par Bussy-Leclerc. Le duc de Mayenne se chargea de donner les lettres et les dernières instructions au moine. La duchesse de Montpensier l'accompagna jusqu'aux portes de Paris, et pour mieux raffermir sa résolution, lui promit un nouveau rendez-vous dès qu'il serait de retour et que le couteau qu'elle lui avait donné serait teint du sang du Valois. Mais il n'était pas besoin de ce nouveau stimulant pour cet amoureux fanatique. Le mélange bizarre

de sa passion pour la duchesse, et de sa croyance intime dans la béatification, le soutinrent jusqu'au bout dans les obstacles de toute espèce qu'il rencontra jusqu'au moment où il fut admis en présence de Henri III. Ces obstacles furent tous surmontés en effet par la lettre du premier président, dont le procureur général de la Guesle, alors à Saint-Cloud auprès du roi, reconnut l'écriture. Il conduisit lui-même Jacques Clément dans la chambre du roi, et c'est devant lui que l'assassinat fut commis, pendant que Henri III lisait la lettre de M. de Harlay. Ainsi ce fut de la Bastille que sortirent les moyens d'exécution du crime, et par une fatalité entre les choses de la terre, ce fut celui qui était resté le plus fidèle au roi de France, qui servit surtout à conduire le poignard par lequel il périt.

Ce fut le 1^{er} août 1589 que Jacques Clément frappa Henri III d'un coup mortel ; ce prince expira le lendemain. La nouvelle s'en répandit aussitôt dans Paris, mais les premières personnes qui l'apprirent furent les ligueurs de la Bastille. Ce jour-là le couple Bussy-Leclerc s'était mis en frais et offrait un banquet à la duchesse de Montpensier et aux ligueurs les plus importants. C'était un scandaleux contraste que la joie des convives poussée jusqu'aux derniers degrés de l'orgie, et les plaintes des prisonniers dont la Bastille regorgeait alors. Pendant tout le repas on ne s'entretint que de Jacques Clément, dont on n'avait pas encore de nouvelles. Beaucoup de ligueurs doutaient de lui, et la duchesse cherchait à les rassurer.

– S'il a pu se trouver en face du Valois, il l'aura frappé, leur disait-elle.

– Il s'est trouvé en face du Valois, il l'a frappé, et le Valois est mort ce matin, dit le duc de Mayenne, qui entra en ce moment.

– Je suis vengée, s'écria la duchesse.

Tous les convives se levèrent en désordre et manifestèrent une joie qui retombait indécente et cruelle sur un cadavre.

– Bussy-Leclerc, dit Mayenne, vous êtes venu à l'hôtel de ville nous apporter les moyens de faire introduire le moine en présence du roi, je viens vous rendre cette visite en vous apportant cette nouvelle.

– Et Jacques Clément ? dit vivement la duchesse.

– Mort, répondit Mayenne ; massacré par les courtisans dans la chambre même du roi, jeté mourant par les croisées et tiré à quatre chevaux ; son corps a été réduit en cendres.

– Il avait prévu son sort, dit la duchesse avec un soupir. Mon frère, nous recueillerons ses cendres et nous canoniserons sa mémoire.

– Et les cent otages que j'ai à la Bastille, ajouta Bussy-Leclerc, qu'en dois-je faire ?

– Ils ne peuvent répondre de la mort de Jacques Clément, répondit Mayenne. Nous ne les avons arrêtés que dans le cas où il serait fait prisonnier, mais maintenant il y aurait de l'injustice et de la barbarie à les mettre à mort. Vous les mettrez en liberté en leur faisant apprécier la clémence du conseil des *Seize*, qui leur pardonne, car aujourd'hui, plus que jamais, la ligue a besoin de partisans et de soutiens. Henri III a désigné pour son successeur le roi de Navarre, déjà proclamé roi de France par les huguenots et l'armée.

À ces mots l'indignation devint générale.

– Un huguenot, un hérétique pour roi !

– Il est excommunié, il ne peut pas régner.

– Il est d'avance déchu du trône, disait-on de toutes parts.

Le duc de Mayenne apaisa ce tumulte en assurant qu'on allait prendre des mesures à cet égard, et sortit de la Bastille avec sa sœur et les autres convives, en recommandant à Bussy-Leclerc d'exécuter ses ordres à l'égard des otages. Ce dernier y était d'autant mieux disposé, que c'était la meilleure manière pour lui de retirer des rançons de tous les prisonniers, en leur faisant croire, comme de coutume, que leur liberté dépendait de lui seul. Il usa en effet largement de ce moyen avant de leur ouvrir les portes de la Bastille. Mais il voulut d'abord leur porter le coup qui devait anéantir toutes leurs espérances, afin d'en venir plus facilement à ses fins. Pour cela il réunit dans une vaste salle de la Bastille tous les prisonniers, qui furent effrayés de leur nombre, et leur annonça l'assassinat de Henri III. Cette nouvelle fit un effet terrible sur eux ; la plupart se crurent perdus, et tous étaient dans la consternation la plus profonde, excepté le premier président de Harlay, qui, fidèle à son caractère loyal et énergique, s'écria d'une voix retentissante :

– Henri III est mort, vive son successeur Henri IV !

La colère de Bussy-Leclerc n'eut plus de bornes, à ces mots ; il fit rentrer brusquement les prisonniers et envoya le premier président au cachot.

Telles furent les conséquences de la nouvelle de la mort du roi à la Bastille. Henri III ne fut guère regretté que de ses serviteurs ; les catholiques crièrent au miracle et canonisèrent Jacques Clément, qu'ils comparèrent à Judith, et les huguenots prétendirent que cette mort était de justes représailles de la journée de la Saint-Barthélemy. Le journal de Henri III, en effet, se termine par un paragraphe qui fait un rapprochement curieux :

« Mort du roi Henri III ; au même lieu, au logis même, à la même heure, le roi revenant de la garde-robe, comme il faisait quand il fut tué, le massacre de la Saint-Barthélemy avait été conclu : le pauvre roi, qu'on appelait Monsieur, alors présidait au conseil, le premier jour d'août 1572, dans la même chambre, à la même heure, qui était huit heures du matin, le déjeuner qui était de trois broches de perdreaux attendant les conspirateurs de cette maudite action. »

Les affaires changèrent de face par la mort du roi Henri III, et surtout par l'abjuration de Henri IV, son successeur. Paris pourtant s'obstina à ne pas le reconnaître, encouragé qu'il était par le duc de Mayenne et le conseil des *Seize*, et cependant bientôt la division régna entre ce seigneur et les ligueurs fougueux. Mayenne, aspirant à la couronne de France, voulait toujours adoucir la rigueur de la ligue pour s'attirer des partisans, tandis que les *Seize*, gens de bas étage, ambitieux et avides pour la plupart, qui ne voyaient dans la révolution qu'un moyen de fortune et de puissance, voulaient régner par la terreur afin d'arriver plus sûrement à leur but. Philippe II, roi d'Espagne, qui conservait toujours ses projets sur la France, pour en faire déclarer reine l'infante sa fille, flatta les *Seize* par ses promesses, les soutint de son influence et les attira dans son parti par son or. Le duc de Mayenne commit la faute d'accepter des secours de ce monarque rusé, le Louis XI de son siècle, et dès que les soldats espagnols eurent mis le pied à Paris, l'insolence des *Seize* n'eut plus de bornes. Dès ce moment, Bussy-Leclerc, de fait chef du conseil, par sa position de gouverneur de la Bastille, par ses antécédents, et son influence qui augmentait chaque jour, resta maître absolu de cette prison, qui devint entre ses mains le plus dur instrument de tyrannie. Les prisonniers qui y furent entassés par cet homme sont innombrables : tout habitant de Paris qui

passait pour avoir un peu d'or était conduit à la Bastille, d'où il ne sortait qu'après avoir payé une riche rançon, et cela sur l'ordre seul de Bussy-Leclerc, qui le plus souvent faisait ces expéditions en personne. Il arriva même souvent que sur la menace d'être conduits à la Bastille, plusieurs Parisiens payèrent d'avance les sommes imposées par Bussy-Leclerc, comme rançon, ce qui lui était plus commode et l'enrichissait plus promptement. Il avait renvoyé, après la mort de Henri III, tous les prisonniers qu'il avait, parce que la terreur de cette mort les avait rendus plus larges dans les sacrifices. Des plaintes nombreuses s'élevaient, à la vérité, de temps en temps vers le conseil d'union et le duc de Mayenne, mais elles étaient paralysées par l'attitude des *Seize*, auxquels on n'osait toucher.

Telle fut la manière dont Bussy-Leclerc abusa de son titre de gouverneur de la Bastille, jusqu'au moment où une circonstance que je vais rapporter lui enleva le commandement de cette forteresse.

Le duc de Mayenne avait quitté Paris pour se mettre à la tête de l'armée de la ligue, et les *Seize*, maintenus jusque-là par sa présence, étaient soumis pendant son absence à l'autorité du grand conseil de l'union, sans lequel ils ne pouvaient rien faire. Mais sous le prétexte de la difficulté de garder le secret des délibérations parmi un si grand nombre de personnes, Bussy-Leclerc et ses adhérents avaient fait former un conseil de douze membres, qui devait expédier les affaires les plus urgentes. Ils eurent l'adresse de se faire nommer membres de ce conseil et résolurent d'en profiter pour satisfaire leurs haines.

Le conseil des *Seize* avait été indigné de l'acquittement d'un nommé *Brigard*, traduit devant le parlement pour avoir entretenu des relations avec le Béarnais. Ce conseil avait fait des remontrances à cet égard au duc de Mayenne, qui avait promis de s'en occuper, et était parti croyant cette affaire assoupie ; mais les *Seize*, et surtout Bussy-Leclerc, avaient juré vengeance contre le président Brisson, chef du parlement de la ligue, comme nous l'avons vu, et qui avait surtout contribué à faire acquitter Brigard. À ce désir de vengeance, se joignait celui de Cromé, conseiller au grand conseil ; Louchard, commissaire ; Ameline, avocat ; Emmonot, Cochery et Auroux, membres du conseil des *Seize*, contre d'autres individus. Ces factieux se communiquèrent leurs projets, mais ils n'osaient mettre à mort leurs ennemis sans une condamnation émanée du grand conseil. Voici le moyen qu'employa Bussy-Leclerc : Un jour, se levant tout à coup dans le conseil des Douze, il prétendit que la constance des Parisiens était ébranlée, et que pour réchauffer leur courage, il fallait de nouveau signer le serment de la ligue et le faire afficher dans toute la ville. Cet avis, qui ne présentait aucun inconvénient, fut unanimement adopté ; Bussy-Leclerc signa le premier son nom au bas d'une page blanche, en invitant ses collègues à en faire autant, parce qu'on n'avait pas le temps d'attendre que le serment fût copié. Tout le monde signa sans défiance, et Bussy-Leclerc, une fois maître de ces signatures, inscrivit lui-même au-dessus, au lieu du serment de la ligue, l'arrêt de mort du président Brisson et des autres personnes. Le lendemain, il se présenta chez lui et le trouva déjà sur sa mule, se rendant au Palais. Il lui dit que le grand conseil le mandait à l'hôtel de ville ; mais arrivé au bout du pont, il fit détourner sa mule par un de ses satellites, et le conduisit au Châtelet, dans une salle basse où était Rouzeau, le bourreau de la ligue, avec ses aides et le greffier, qui attendaient le président, et qui lui annoncèrent qu'il

était condamné à mort. Le président demanda en vertu de quel jugement, et on lui lut celui qui était signé des Douze. Il protesta énergiquement contre une pareille sentence, réclama des juges, des témoins et un avocat, nommé Dalençon, qui demeurait chez lui et qu'il désigna pour le défendre ; et comme pour toute réponse le bourreau s'emparait de lui, il s'écria :

– Je vous prie donc de dire à maître Dalençon que mon livre, que j'ai commencé, ne soit pas brouillé ; c'est une si belle œuvre !

Ce furent ses dernières paroles ; il fut immédiatement pendu à la poutre du plafond.

Aussitôt on amena dans cette salle Claude Larcher et Jean Tardif, également magistrats, qui, en voyant le cadavre de Brisson, devinèrent le sort qui leur était réservé, et moururent avec courage. Ils furent pendus à la même poutre, et, une heure après, à trois potences élevées sur la place de Grève, avec des inscriptions infamantes et significatives. Celle du président Brisson était ainsi conçue : sur la poitrine, ces mots : *Quæque ipse miserrima vidi (J'ai vu la plupart des choses misérables)*, et sur les épaules, ceux-ci : *Et quorum pars magna fui (Et d'une partie j'en fus un grand)*.

Les conjurés comptaient sur une révolte du peuple en leur faveur, qui pouvait seule légitimer cette ruse infâme et atroce barbarie. Ils avaient tout préparé pour cela, et avaient surtout disséminé dans la foule, accourue à ce spectacle, des soldats espagnols, pour l'exciter. Mais le peuple resta morne et silencieux en voyant ses magistrats, qu'il était habitué à respecter, attachés au gibet. Les conjurés, qui virent leurs espérances déçues, songèrent à se mettre sous la protection du roi d'Espagne, auquel ils écrivirent à cet effet une lettre où ils lui offraient la couronne de France à l'exclusion du duc de Mayenne. Cette lettre fut interceptée et envoyée au duc en même temps que les missives du grand conseil et de la duchesse de Montpensier, qui lui apprenaient la mort du président Brisson, et le pressaient de revenir à Paris, pour y rétablir l'ordre et punir les coupables. La lettre au roi d'Espagne aigrit surtout le duc. Il était alors à Soissons. Il quitta brusquement l'armée, dont il remit le commandement à son neveu, le jeune duc de Guise, et courut à Paris, escorté d'un corps de cavalerie d'élite. À son arrivée il fit prendre les armes à tous les bourgeois de la ville, réunit tout ce qu'il y avait de troupes, et après avoir joint tout cela à la cavalerie qu'il amenait avec lui, il s'empressa de sommer la Bastille de se rendre. Bussy-Leclerc, connaissant la force et les ressources de sa forteresse, refusa d'abord. Aussitôt le duc de Mayenne envoya chercher du canon à l'Arsenal, et mit le siège devant la Bastille. Bussy-Leclerc, à cette vue, trembla ainsi que sa femme pour les richesses qu'ils avaient amassées, et, après avoir demandé quelques heures pour réfléchir, proposa de capituler moyennant qu'il eût la vie sauve, qu'il pût emporter tout ce qui lui appartenait, et se retirer en pays étranger sans être inquiété. Le duc de Mayenne consentit à tout, tant était importante pour lui la possession de la Bastille. Bussy-Leclerc sortit donc de la citadelle, emportant ses meubles et effets précieux, et, suivi de six soldats espagnols dont il avait fait ses gardes du corps, il se retira dans l'hôtel de Cossé, où il se préparait à son départ, lorsqu'une nouvelle circonstance le força à l'effectuer plus vite qu'il n'aurait voulu.

Maître d'une place aussi importante que la Bastille, le duc de Mayenne songea d'abord à rétablir l'ordre et la tranquillité dans Paris, au bout duquel temps il fit surprendre une nuit dans leur lit, Louchard, Arnoux, Emmonot et Ameline. On les amène aussitôt dans une des salles basses du Louvre ; on les pend aussi à une poutre, et le

lendemain on expose leurs corps au gibet sur la place de Grève. Le duc avait aussi donné l'ordre de se saisir de Bussy-Leclerc, mais ce dernier était sur ses gardes, et quand les soldats de Mayenne se présentèrent, les Espagnols opposèrent une résistance assez longue pour donner le temps à Bussy-Leclerc de s'évader. Il s'échappa, en chemise, par les toits de maison en maison, et parvint à sortir de Paris. Le duc de Mayenne aurait pu le prendre, dit-on, mais comme il en voulait principalement à ses richesses, il se contenta de s'emparer de ses trésors, et laissa partir librement le maître. Bussy-Leclerc gagna la Flandre, où il fut contraint de reprendre son ancien métier de maître d'armes pour gagner sa vie. Il se retira à Bruxelles, où il mourut dans un âge fort avancé, *ayant toujours un gros chapelet au cou, dit Mézeray, parlant peu, mais magnifiquement, des grands desseins qu'il avait manqués ; on l'y vit encore en 1634.*

Telle fut la vie de ce fameux gouverneur de la Bastille, qui démontre, mieux que nous ne pourrions le dire, le danger des forteresses et des prisons d'État entre les mains des factieux, tournées contre ceux mêmes qui les ont fait élever pour servir leurs propres desseins.

Ce fut le 29 décembre 1592 qu'eut lieu la reddition de la Bastille par Bussy-Leclerc. Le même jour, le duc de Mayenne en confia le commandement à Tremont, capitaine, un de ses aides de camp. Cet officier, forcé de suivre son général, abandonna bientôt le commandement de cette forteresse à Dubourg-Lespinasse, qui, cette fois, agit avec autant de noblesse que de courage, ainsi que nous allons le voir. Il ne se passa à la Bastille rien de remarquable et qui mérite d'être rapporté jusqu'au fait dont nous allons entretenir le lecteur.

La Bastille sous Henri IV

PRISONNIERS : — Le maréchal Gontaud de Biron. — Hébert, son secrétaire.
— Le comte d'Auvergne.
GOUVERNEUR : — Sully.
COMMANDANT : — De Vie.

Le mardi 22 mars 1594, à cinq heures du matin, le roi Henri IV fit son entrée dans Paris par la même porte qui avait vu fuir Henri III. Peu de gens étaient instruits de son arrivée, car Brissac, gouverneur de Paris, et Jean Lhuillier, prévôt des marchands, avaient agi dans l'ombre et ouvert les portes de la ville à Henri IV par trahison envers le duc de Mayenne, alors absent, trahison d'autant plus honteuse qu'elle avait eu lieu pour de l'or et des places. Cette fois, contre l'ordinaire, c'était à la Bastille que s'étaient réfugiés l'honneur et la loyauté.

Dubourg-l'Espinasse, gouverneur de cette place, entendit vers le milieu de la journée les cris de *vive le roi, vive Henri IV*, qui commençaient à gagner la ville, et du haut des remparts, il vit les écharpes blanches promenées dans les rues, et les drapeaux blancs qui flottaient aux fenêtres et étaient arborés au Louvre et sur les monuments publics. Il crut à un mouvement des Parisiens, lassés de la famine et des autres maux de la guerre, bien plus qu'à la vérité. Il prit donc ses mesures pour être prêt à tout événement s'il était appelé à apaiser la sédition ; mais il attendit en vain des ordres pendant le reste de la journée.

La nuit était venue, personne encore ne s'était présenté au nom de la ligue ou de Mayenne, et les cris de joie, le tumulte du peuple, avaient redoublé dans la ville. Dubourg résolut d'aller lui-même s'enquérir de la cause de ce qui lui paraissait si étrange.

Il changea de costume, s'enveloppa d'un vaste manteau, et armé dessous de pied en cap, il sortit mystérieusement de la Bastille par le jardin de l'Arsenal. Son absence dura environ deux heures, au bout desquelles il revint d'un pas précipité à la Bastille, fit rentrer dans la citadelle les soldats du corps de garde extérieur, les rassembla tous dans la première cour, avec leurs officiers, et leur dit avec toute l'indignation d'un guerrier franc et loyal :

— Soldats, Brissac et ses adhérents sont des traîtres, ils ont vendu Paris au Béarnais, et au mépris de leurs serments, ils lui en ont ouvert les portes. Le Béarnais est maître de Paris, et ce soir il couche au Louvre. Mais il n'est pas encore maître de la Bastille. Nous avons des armes, de la fidélité, du cœur, nous ne nous rendrons pas.

Cette harangue fut accueillie avec enthousiasme par les soldats pleins de confiance et d'amour pour leur chef. Ils jurèrent d'obéir en tout à ses ordres et de mourir à ses côtés.

Un des officiers s'approcha alors du gouverneur et lui dit à voix basse :

– Nous n’avons plus de vivres.

– Parlez haut, monsieur, dit Dubourg ; je ne veux rien cacher à mes soldats, ni du danger qui les menace, ni des souffrances qui les attendent. Votre officier m’annonce que nous n’avons plus de vivres, cria-t-il aux soldats ; la moitié des vôtres va sortir sous son commandement, et enlever aux moulins environnants, pendant l’obscurité de cette nuit, toutes les farines qui s’y trouvent. Nous nous restreindrons à la plus petite portion, je vous en donnerai le premier l’exemple, et nul de vous, j’en suis assuré, en mangeant son pain noir derrière ces murs, ne regrettera le luxe de la table du traître Brissac. Ses soldats boivent, mais ils se déshonorent et sont des lâches ; vous, vous jeûnerez souvent, mais vous serez fidèles et braves. Allez.

Le détachement sortit aussitôt de la Bastille et rentra après avoir accompli sa mission. Pendant ce temps, tout en prenant ses dernières dispositions au milieu de ses soldats, Dubourg leur raconta, pour exciter encore plus leur courage, toutes les circonstances de la trahison de Brissac et de ses complices, qui était déjà publique dans la ville. Henri IV ne cachait à personne le prix auquel on lui avait vendu Paris.

C’était Saint-Luc, l’ancien mignon de Henri III, beau-frère de Brissac, qui avait conclu le marché moyennant la somme d’*un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres*, et le bâton de maréchal de France, dont Brissac devait hériter de son père. Le prévôt des marchands, Jean Lhuillier, les conseillers le Maistre, Molé ; l’échevin Langlois, et bien d’autres, devaient avoir chacun leur récompense²⁶. Les soldats partagèrent bientôt l’indignation de leur chef, et Dubourg, tranquille sur la situation de leurs esprits, alla prendre quelque repos.

Henri IV avait passé cette première journée à faire vider la ville aux troupes espagnoles et aux étrangers, à publier son amnistie, datée de Senlis, et à recevoir des félicitations. Mais il était trop prudent capitaine pour ne pas sentir de quelle importance était pour lui la Bastille. Dès le soir, à son coucher, il fit venir auprès de lui le sire de Vie, gouverneur de Saint-Denis, qui avait pour sa bonne part contribué à sa rentrée dans la capitale, et comme le duc de Guise l’avait fait envers Bussy-Leclerc, il lui

26 C’est un fait bien avéré aujourd’hui que Paris fut vendu à Henri IV, et qu’il n’y entra qu’avec la plus vive appréhension, tant il croyait devoir peu se fier aux traîtres qui lui faisaient acheter sa capitale au mépris de leurs serments. Il entra d’abord, et puis ressortit à plusieurs reprises de la ville ; parvenu même au Louvre, il n’était pas tranquille. Il est donc à déplorer qu’un des plus beaux génies de l’école moderne, Gérard, ait consigné avec tant de talent sur la toile l’entrée triomphale de Henri IV à Paris, qui n’est qu’un mensonge contre l’histoire, et figure dans nos musées et partout comme un fait historique. Quant au fait de la vente, outre qu’il est consigné dans les historiens les plus graves, nous pouvons citer deux autorités que personne ne saurait récuser : la première est le journal de Pierre de Létoile, qui raconte l’anecdote suivante :

« Pour le secrétaire Nicolas, Sa Majesté le manda à son dîner pour en tirer du plaisir. Lui ayant demandé qui il avoit servi pendant les troubles, ledit Nicolas lui répond qu’il avoit, à la vérité, quitté le soleil pour la lune. – Mais que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j’y suis ? – Je dis, sire, répondit Nicolas, qu’on a rendu à César ce qui appartenait à César, comme il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. – Ventre saint-gris ! répondit le roi, on ne m’a pas fait comme à César, car on ne me l’a pas rendu, à moi, on me l’a bien rendu. Cela, dit-il, en présence de M. de Brissac, du prévôt des marchands, *et autres vendeurs*, qu’il appeloit. »

La seconde autorité est celle de Sully : il s’exprime ainsi dans ses Mémoires :

« Lorsque le motif de l’intérêt est encore fortifié par celui de quelque danger, il n’y a personne qui ne se porte à trahir son meilleur ami. Brissac en usa de même : il reprit le dessein du comte de Belin ; mais, par un motif beaucoup moins noble, il ne songea qu’à mettre l’enchère au prix dont il vouloit vendre au roi la trahison qu’il faisoit au duc de Mayenne pendant son absence. Saint-Luc, son beau frère, fut chargé de négocier avec le roi ; et lorsqu’il eut obtenu des conditions dont Brissac eut lieu d’être content, celui-ci s’accorda à faire entrer dans Paris Henri avec son armée. »

annonça qu'il le nommait commandant de la Bastille pour le récompenser de ses services. Il lui donna en même temps ses instructions pour faire rendre cette place.

Le lendemain, au point du jour, de Vie, accompagné d'une escorte peu nombreuse, se rendit sur les murs de cette forteresse. En arrivant il fut étonné du silence et de la solitude qui y régnaient. La grande porte était fermée et n'avait pas de sentinelle. Le corps de garde était vide, les ponts levés, et pas un soldat n'apparaissait sur les murs. Seulement on voyait au travers des ouvertures les bouches des canons tournées vers Paris. Étonné à cet aspect, de Vie continua à avancer avec ses soldats; mais au moment où il touchait le seuil de la porte extérieure, un grand cri se fit entendre, et il vit les soldats se dresser sur les remparts, menaçant de leurs armes et montrant leurs mèches allumées. Aussitôt de Vie fit éloigner sa troupe pour éviter toute collision, et s'avança seul vers la porte en parlementaire. La porte s'ouvrit peu après, et un officier, lui ayant bandé les yeux comme à Bussy-Leclerc, le conduisit en présence du gouverneur, où le bandeau lui fut retiré. Jusqu'ici, comme on le voit, cette scène n'avait été que la répétition de celle qui s'était passée entre Testu et Bussy-Leclerc. Instruit de ces circonstances, de Vie croyait peut-être qu'elle se terminerait de même; mais il se trompa. Ici la scène commença à changer de face pour arriver à un autre dénouement.

De Vie salua avec politesse Dubourg, qui, d'un air froid et sévère, l'invita du geste à parler.

– Je viens, dit-il, au nom de Sa Majesté Henri IV, roi de France et de Navarre...

– On ne connaît pas de roi de France à la Bastille, interrompit brusquement Dubourg; on n'y connaît que la ligue et le duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume.

– Mais vous ignorez sans doute, reprit vivement de Vie, que depuis hier le roi est maître de Paris.

– Pas plus que vous n'ignorez que je suis maître de la Bastille; j'en ai même appris, à cet égard, plus que je n'en voulais savoir. Oui, je sais que c'est l'or et la trahison qui ont ouvert au Béarnais les portes de Paris. Je sais que Brissac ne s'est pas contenté d'être un traître en manquant à ses serments, il s'est fait infâme en vendant la ville qui lui était confiée.

De Vie était d'autant plus étourdi de ce langage, qu'il avait mission de Henri IV d'offrir de l'or et des honneurs, si cela pouvait tenter Dubourg, et d'après ce que venait de lui dire le gouverneur, il devenait difficile de lui en faire la proposition. Pourtant, réfléchissant en lui-même que souvent il est des gens qui parlent très haut de leur probité pour la faire acheter plus cher, et voulant sonder Dubourg sur ce point, il lui dit :

– Le roi m'a chargé de vous faire des propositions, et si vous le permettez, je vais vous les dire.

– Parlez, monsieur; je réponds de la vie de tous mes soldats, et sous ce point de vue je dois tout écouter.

– Eh bien! Parlons d'eux d'abord. Tous les soldats qui sont sous vos ordres auront de l'avancement, et vous une gratification en argent. Tous les officiers entreront, avec leurs grades, dans les gardes de Sa Majesté, et une somme considérable leur permet-

tra de s'équiper honorablement ; quant à vous, monsieur, la place que vous désignerez, le titre, l'apanage, la pension ou la somme...

– Assez, monsieur, s'écria Dubourg, ayant peine à se contenir ; on a pu trouver un Brissac en France pour vendre Paris, mais on n'y trouvera pas un Dubourg-Lespinasse pour vendre la Bastille. Mais qui êtes-vous donc, monsieur, vous qui portez l'épée et que je n'ai jamais vu, vous qui êtes soldat et qui osez venir proposer à un soldat une infamie ?... Votre nom ?

– Je suis de Vie, gouverneur de Saint-Denis.

– Ah ! je ne m'étonne pas si nous nous voyons pour la première fois. Jusqu'ici j'ai suivi la route de l'honneur, et vous celle de la trahison, nous ne pouvions nous rencontrer.

– Monsieur, outrager à ce point un parlementaire, un ambassadeur de paix envoyé par le roi de France, c'est violer les droits de la guerre.

– Lequel des deux reçoit donc l'outrage, de celui qui vient corrompre, ou de celui qu'on croit assez lâche pour être corrompu ? Les droits de la guerre, je les connais et les respecte plus que vous, et la preuve, c'est que vous allez sortir vivant de la Bastille.

Dubourg s'était levé, à ces mots, pour donner le signal de la retraite à de Vie ; mais celui-ci n'était pas disposé à cesser là l'entretien, et malgré la dureté des paroles qu'il venait d'entendre, il eut assez de force pour se contraindre et pour continuer.

– Mon langage vous a déplu, lui dit-il, je ne reviendrai plus sur les propositions que je vous ai faites ; il était permis, peut-être, à Henri IV de croire que le gouverneur de la Bastille ne serait pas plus difficile que le gouverneur de Paris. Voilà l'excuse des paroles que je vous ai portées ; et maintenant j'ai rempli mon rôle d'ambassadeur pacifique, permettez-moi de vous parler en parlementaire d'une armée d'assiégeants.

– Soit, répondit Dubourg, mais je doute que nous nous entendions davantage.

– Peut-être. Le roi est maître de Paris.

– Et je suis maître de la Bastille, nous nous sommes déjà dit cela.

– Il a l'arsenal à sa disposition.

– J'ai autant de canons que j'en peux employer.

– Les troupes espagnoles ont quitté Paris.

– Je n'ai jamais compté que sur les Français pour défendre la forteresse.

– Votre garnison est faible.

– Faible par le nombre, forte par l'intrépidité.

– Le peuple de Paris a salué le roi avec amour ; on peut joindre à ce peuple une armée et assiéger la Bastille.

– De la Bastille, je puis foudroyer Paris. Mes boulets portent jusqu'au Louvre.

– Vous n'avez pas de vivres.

– Nous avons du courage.

– Mais on peut vous prendre par famine.

– Mais je peux faire sauter la Bastille, et alors on ne craint plus la faim.

De Vie s'arrêta de nouveau, vaincu par la constance de Dubourg, et malgré lui laissa échapper un regard d'admiration. Reprenant ensuite le fil de son discours, il lui dit :

– Que de malheurs, que de sang entraînerait une telle résistance ! Sérieusement, monsieur, oseriez-vous prendre une pareille responsabilité ?

– Ce sang que je serai le premier à déplorer, répondit Dubourg d'une voix solennelle, retombera tout entier sur les traîtres.

– Mais pourquoi, lorsque tout dans Paris reconnaît l'autorité du roi Henri IV, êtes-vous seul à refuser de vous y soumettre ?

– Parce qu'il faut bien qu'il se trouve au moins un honnête et brave homme sur tant de lâches et de traîtres. Je refuse de reconnaître le roi de Navarre et de me soumettre à son autorité, parce que j'ai reconnu celle du duc de Mayenne à qui j'ai donné mon serment, et que rien au monde ne me le fera trahir.

– Mais le duc de Mayenne est en fuite, il ne commande plus dans Paris.

– Il y commanderait encore si tout le monde avait fait son devoir, et c'est précisément parce que la trahison l'a privé de son autorité à Paris qu'il l'a conservée tout entière à la Bastille.

– Henri IV est un grand guerrier et un grand prince. Mieux que tout autre il saura apprécier votre valeur et vos talents, mieux que tout autre il récompensera...

– Ma meilleure récompense est dans son estime, et plus je résisterai, plus il m'estimera, s'il est tel que vous le dites.

– Mais cette résistance est insensée, et la lutte désespérée que vous allez entreprendre...

– Monsieur, ce serait abuser de vos moments que de vous retenir davantage. J'ai reçu le commandement de cette forteresse des mains du duc de Mayenne, et j'ai juré de ne la rendre qu'à lui seul ou de me faire tuer. Je rendrai au duc de Mayenne la Bastille ou je me ferai tuer sous ses débris. Voilà la seule réponse que je puisse donner au roi de Navarre.

À ces mots Dubourg congédia de Vie d'un air si ferme et si résolu, que celui-ci, n'osant plus insister, fut forcé de quitter la Bastille sans avoir pu rien obtenir. Il se rendit en toute hâte au Louvre, où, malgré l'heure matinale, il pénétra auprès du roi pour lui communiquer cette importante nouvelle. Il lui raconta dans les plus grands détails son entrevue avec Dubourg ; à mesure qu'il avançait dans son récit, la figure de Henri IV, d'abord chagrine et contrariée, se déridait peu à peu, et il finit par s'écrier :

– Ventre-saint-gris, le brave homme !... Il est heureux pour moi que Brissac et les autres ne lui aient pas ressemblé, sans cela je ne serais pas ici.

De Vie courba la tête à ces paroles, auxquelles il avait sa bonne part, et le roi continua :

– Courez auprès de cet homme. Assurez-le de mon estime et de mon intérêt, et faites-lui la proposition suivante : qu'il envoie un de ses officiers, que je m'engage à faire respecter partout, auprès du duc de Mayenne ; qu'il s'assure que ce dernier n'a plus aucune prétention sur la Bastille, et lorsqu'il aura reçu sa réponse, je lui promets une capitulation honorable pour remettre cette forteresse entre mes mains. Pendant ce temps on lui fournira des vivres tous les jours pour lui et sa garnison et il n'aura à craindre aucune surprise. Portez-lui-en ma parole royale.

De Vie retourna aussitôt à la Bastille, où il fut introduit de nouveau auprès de Dubourg. Celui-ci écouta d'un air pénétré les propositions du roi et les accepta franchement. Il écrivit sur l'heure au duc de Mayenne, chargea un de ses officiers de lui porter sa lettre et déclara qu'il attendrait la réponse.

Il s'écoula, avant que cette réponse arrivât, quatre jours pendant lesquels on vit ce spectacle étrange d'une ville au pouvoir d'un parti, tandis que la citadelle était au pouvoir de l'autre, et les deux partis exécutant la trêve avec une fidélité digne des temps antiques. Ce spectacle était plus étonnant encore, si l'on réfléchit que

c'était dans une prison d'État, lieu de torture et de tyrannie, que la foi du serment était restée debout.

Après ce délai, la réponse de Mayenne parvint à Dubourg. Elle était telle que le roi l'avait prévue, et Dubourg consentit à quitter la Bastille, *bragne et vie sauve*, suivi de ses soldats portant armes et bagages, et moyennant qu'il fût conduit avec sa troupe, sans être inquiété, à la première ville qui tenait pour la ligue.

Henri IV voulut honorer de sa présence la sortie de Dubourg et de sa garnison, tant pour montrer l'importance qu'il attachait à la reddition de la Bastille, que dans l'espérance d'attacher Dubourg à son service. En conséquence, le dimanche 27 mars 1594, après vêpres, le roi, entouré de ses gentilshommes, se rendit à la porte Saint-Antoine. Il s'arrêta avec toute sa suite sur le bord du fossé. Le pont-levis s'abassa aussitôt, les portes de la Bastille s'ouvrirent, et laissèrent voir Dubourg et sa faible garnison, armés de pied en cap et militairement rangés dans la cour. À cet aspect Henri IV se découvrit, et tout le monde imita son exemple, et lorsqu'il eut remis son chapeau, d'un geste il contint ses gentilshommes et les força de rester tête nue pendant toute la cérémonie. Dubourg, alors revêtu de l'écharpe noire des ligueurs, s'avança sur le pont, et Henri IV fit lui-même quelques pas au-devant de lui.

– Sire, dit Dubourg en s'inclinant avec dignité, monseigneur le duc de Mayenne, qui a reçu mes serments, a désiré, plutôt que de sacrifier la vie de tous ces braves, que je sortisse de la Bastille avec une honorable capitulation ; c'est ce que je fais aujourd'hui. Vous ne trouverez dans cette forteresse ni or ni trésors, mais juste ce qu'il fallait de munition pour nous faire sauter.

– Capitaine Dubourg-Lespinasse, répondit le roi, le duc de Mayenne ne s'est jamais montré si sage qu'en épargnant l'existence d'un si honorable guerrier et d'une si fidèle garnison. Le trésor de la Bastille, c'est vous qui l'emportez dans votre cœur, c'est la loyauté et la bravoure. Un roi est heureux de trouver de pareils serviteurs, et je vous propose en exemple depuis le dernier jusqu'au premier de mes soldats. Capitaine Dubourg-Lespinasse, nous nous voyons pour la première fois, je désire que ce ne soit pas la dernière. Que puis-je pour vous ? Parlez.

– Sire, je ne demande que l'exécution de la capitulation, c'est-à-dire d'être conduit avec ma garnison à la première ville qui tient pour la ligue, afin de mettre encore mon épée et ma vie au service de la cause pour laquelle j'ai juré de mourir.

– Partez donc, puisque vous persistez. Aussi bien, tout en vous regrettant pour son service, le roi de France est heureux d'avoir affaire à un si loyal adversaire. Capitaine Dubourg-Lespinasse, à un homme comme vous, Henri IV ne peut offrir de l'or, mais il lui offre son estime, et puisqu'il en trouve l'occasion dans cette trêve avant la bataille, il avance sa main pour presser celle du plus brave et du plus fidèle officier qu'il connaisse.

Dubourg s'inclina aussitôt sur la main que lui tendait le roi, resta quelques secondes dans cette position, puis se relevant tout à coup, dit d'une voix solennelle :

– Sire, *Brissac est un traître, et pour le maintenir, je suis prêt à le combattre entre quatre piqueurs en présence de Votre Majesté, et lui mangerai le cœur au ventre. La première chose que je ferai, sorti d'ici, sera de l'appeler au combat ; je lui enverrai un trompette, et pour le moins je lui ferai perdre l'honneur, si je ne lui fais perdre la vie.*

Dubourg, alors commandant le salut militaire à sa troupe, la fit défilé devant le roi, et prit la tête en saluant lui-même Henri IV de son épée. Le roi rendit ce salut au capitaine, et resta découvert pendant tout le défilé de la garnison. Il entra ensuite d'un air rêveur dans la Bastille, dont il donna le commandement à de Vie, se réservant d'en nommer plus tard le gouverneur.

Le maréchal de Biron entra le premier, après le roi, dans cette place.

C'est ainsi que Henri IV devint maître de cette forteresse.

Ce roi est un de ceux qui ont fait le moins d'abus de la Bastille comme prison d'État ; il est une justice à rendre à ce souverain, c'est que les murs de la Bastille, qui ont renfermé des prisonniers sous son règne, sont tombés devant la justice des parlements. Ceux qui y ont été détenus ont été jugés, et dès lors la Bastille a perdu ce caractère de prison exceptionnelle pour devenir une prison ordinaire. Mais tout en posant un fait que nous sommes les premiers à reconnaître, nous devons constater qu'il est dû plutôt à la force des circonstances qu'à l'intention et à la volonté royale. Il était tellement adopté en France, à cette époque, que la Bastille s'élevait surtout pour servir le caprice et la vengeance des rois, que Sully, le modèle éternel des ministres justes et équitables, ne craignit pas d'avancer lui-même une opinion conforme à ce que nous venons de dire. Voici à quelle occasion.

Henri IV, âgé de cinquante-trois ans, devint éperdument amoureux de la princesse de Condé. Il déclara sa passion, elle ne fut pas écoutée ; il persista, et pleurs, prières, menaces, il employa tout pour vaincre la résistance de celle qui en était l'objet, il ne put y parvenir. La princesse prévint son mari, qui crut prudent de s'éloigner de la cour avec son épouse, et tous deux se retirèrent en pays étranger. Henri IV fut tellement irrité de ce départ, si furieux de voir cette femme lui échapper, qu'il fit tous les préparatifs nécessaires pour déclarer la guerre à l'Autriche, qui donnait asile à celle qu'il voulait pour maîtresse ; il en avait coloré le vrai motif sous le prétexte des anciennes conspirations qu'on avait tramées contre lui, et à la tête desquelles il plaçait le prince de Condé. Le poignard de Ravallac, qui mit fin aux jours de ce monarque, fit manquer cette entreprise.

C'est à propos de tous ces débats que Sully ne craignit pas de dire que s'il eût cru que les choses en vinssent à ce point, il aurait conseillé à Henri IV de faire renfermer le prince de Condé à la Bastille.

Henri IV, du reste, sembla considérer la Bastille plutôt comme une forteresse que comme une prison d'État. Il attacha à cette citadelle toute l'importance d'une place de guerre ; il en avait donné le commandement à de Vie, comme nous l'avons vu ; il en nomma gouverneur, en 1601, Sully, en sa qualité de grand maître de l'artillerie. Sully, en effet, garnit la Bastille d'armes et de munitions, et la mit en état de défense et d'attaque. Comme il était en outre surintendant des finances, Il déposa dans une des tours les épargnes qu'il put faire sur les dépenses, et qui s'élevaient, à la mort de Henri IV, à la somme de trente-trois millions ; mais ces épargnes, qu'un ministre habile avait eu l'adresse et la probité d'amasser, nobles dans leur origine, furent bientôt corrompues dans le projet de l'emploi qu'on en voulait faire. Henri IV destinait ces trente-trois millions aux frais de la guerre qu'il était sur le point de déclarer à l'Autriche pour le motif que nous avons déjà vu. Ne semble-t-il pas qu'il est donné à la Bastille de souiller tout ce qu'elle touche ?

De là est venu le nom de *tour du Trésor*, donné à la sixième tour de cette citadelle.

Le drame sanglant qui se dénoua à la Bastille sous ce règne fut celui du maréchal Charles Gontaud de Biron, qui avait conspiré contre Henri IV.

Il est des hommes qui semblent prédestinés dès qu'ils font les premiers pas dans la vie.

Le maréchal Armand de Biron, ayant perdu son fils aîné, concentra toutes ses espérances sur son second enfant, Charles, devenu l'héritier de son nom. Il le présenta de bonne heure à la cour de Henri III, et le destina, comme lui, au métier des armes. Quoique jeune encore, Charles de Biron annonçait les plus belles dispositions pour cette carrière ; vif, impétueux, intrépide jusqu'à la témérité, il joignait à des manières un peu hautaine, un ton brusque qui comprenait déjà l'habitude du commandement. Ambitieux jusqu'à la frénésie, jaloux jusqu'à la vengeance, il se montrait capable de grandes choses pour s'élever, de perfidies pour écarter ceux qui lui faisaient ombrage. En proie à la passion terrible du jeu, il avait la faiblesse de rechercher les prédictions, et de n'y croire que lorsqu'elles s'accordaient avec ses désirs. Il donna de bonne heure la mesure de son caractère dans son duel avec Carency. Tous deux aspiraient à la main de mademoiselle de Caumont, et se la disputèrent en champ clos. Ce duel eut lieu comme ils avaient lieu à cette époque, c'est-à-dire que les seconds combattirent aussi. Biron, Loignac et Janissac tuèrent Carency, d'Estignac et la Bastide. On assure que les choses ne se passèrent pas selon les lois de l'honneur, et Biron eût été fortement inquiété sans la protection du duc d'Épernon, qui obtint sa grâce.

Il se cacha jusqu'à ce moment dans Paris, où il errait, déguisé en porteur de lettres, suivi de son valet. Ce fut alors que, pour la première fois, il voulut aller consulter un devin. Il se rendit chez un nommé la Brosse, *grand mathématicien*, disent les chroniqueurs, vieillard dont la réputation et la science attiraient toute la ville. Il habitait près de l'hôtel du Luxembourg, dans une petite guérite de bois, à laquelle on montait par une échelle. Biron alla chez lui et lui soumit son thème de nativité, en lui disant que c'était celui d'un de ses amis, et qu'il voulait savoir la fin qu'il aurait. À la vue de ce papier, la Brosse leva les yeux sur lui et lui dit :

– Ce thème de nativité est le vôtre.

– Je vous ai déjà dit, répondit Biron, que c'est celui d'un de mes amis. Mais n'importe, apprenez-moi quelle en sera la vie, les moyens et la fin.

– Sa vie sera grande et glorieuse ; ses moyens seront la valeur et la science militaire : il parviendra à tous les honneurs et à toutes les dignités qu'un homme puisse espérer ici bas. Il pourrait arriver jusqu'au trône, mais il y a un *caput algol* qui l'en empêchera.

– Quel est-il ? Parlez.

– C'est la première prédiction aussi terrible qui se présente à moi, et n'ayant pas longtemps à vivre, je veux mourir sans l'avoir faite.

– Oh ! Parlez, parlez : je l'exige, je le veux.

– Eh bien ! Puisque vous le voulez, je vais vous le dire : *cet homme-là en fera tant qu'il aura la tête tranchée !*

À ces mots la colère de Biron éclata ; il s'oublia jusqu'à frapper le vieillard, qu'il laissa pour mort dans sa guérite, emportant la clef et renversant l'escalier²⁷.

Cette prédiction lui fut pourtant renouvelée par un homme qui ne possédait d'autre don de prédire que la connaissance qu'il avait acquise de son caractère et de son ambition.

Lorsque le maréchal de Biron, son père, fut mortellement frappé, en 1592, sous les murs d'Épernay, il appela son fils auprès de lui et lui dit :

– Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux dans ta maison, autrement il te faudra porter ta tête en Grève.

Ces paroles firent quelque impression sur Biron, mais elle fut bientôt effacée par la vie agitée qu'il menait à cette époque, par les succès qu'il obtint et les honneurs auxquels il fut élevé.

Connu par une intrépidité sans égale, il avait commencé à se faire remarquer en 1590, au passage de la rivière de l'Aisne, où, emporté par sa fougue, il se trouva enveloppé d'ennemis dont Henri IV le dégagea à la tête de ses gentilshommes. Plus tard, mille actions d'éclat marquèrent sa carrière ; en 1591, il battit complètement un détachement du duc d'Aumale ; en 1592, il enleva le camp d'Yvetot, et débusqua d'un bois trois mille hommes de troupes du prince de Parme ; en 1594, il attaqua le fameux convoi de la Fère, et avec un nombre inférieur de troupes, il mit les ennemis en déroute et s'empara des bagages. Cette même année il chassa le duc de Mayenne de la Bourgogne, et, l'année suivante, prit successivement Beaune, Neris, Autun, Dijon, etc.

Cette belle conduite lui valut des récompenses proportionnées à son courage ; tour à tour lieutenant-général, amiral, maréchal de France, gouverneur de la Bourgogne, il fut



27 *Archives curieuses de l'Histoire de France, Vie et mort du maréchal Biron.* L. LAFIAST, JEAN LOUIS FÉLIX DANJOU.- 1838. Voir dans Notes complémentaires (p. 405) l'intégralité du texte sur le maréchal Biron.

créé duc et pair par Henri IV, qui érigea en duché sa baronnie de Biron ; le maréchal n'avait à cette époque que trente-deux ans.

Telle était sa situation, lorsque la paix fut conclue. Cette paix, le vœu de la France, fut vue avec peine par le maréchal. L'oisiveté qu'il prévoyait déjà effrayait son caractère actif et entreprenant ; il aurait voulu se rendre le centre de tout *et que rien qu'autre que lui eût fait*, disait-il à Henri IV. Mais la paix, comme il l'avait prévu, diminua forcément son influence et le besoin de ses services. Alors, pour ressaisir l'activité de son existence, il s'adonna avec frénésie au luxe et au jeu. Il monta sa maison comme celle d'un prince du sang, et joua avec la prodigalité d'un roi. Mais ses pertes énormes au jeu et ses dépenses excessives le firent souvent manquer d'argent. Il s'adressa au roi, qui d'abord lui en donna, puis finit par lui en refuser. Ses refus devinrent un aliment pour le cœur orgueilleux et jaloux du maréchal. Il s'emportait contre Henri IV, le taxait d'avarice et de parcimonie, trouvait que ses services n'étaient pas récompensés, et l'accusait d'ingratitude.

Après une révolution comme celle qu'avait opérée Henri IV en venant s'asseoir sur le trône de France, le parti des mécontents ne pouvait être entièrement étouffé. Les plaintes que le maréchal proférait tout haut attirèrent auprès de lui tous ceux qui croyaient avoir à se plaindre du roi. À la tête, et comme les plus importants, figuraient les comtes d'Auvergne, Balzac d'Entragues, et les ducs de Bouillon, de la Trémouille et d'Épernon.

Le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, épouse du comte d'Entragues, était frère utérin d'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil. Comme la plupart des bâtards de roi, il se croyait tout permis par sa naissance et sa position. D'ailleurs, remuant, ambitieux aussi, et ne pouvant que gagner à un changement qui lui assurait un riche apanage, il n'attendait que le moment opportun de renverser Henri IV, qui était un véritable usurpateur à ses yeux, ou de lui forcer la main. À ces motifs venait s'en joindre un qui paraissait beaucoup plus plausible, et qui était le seul mobile du comte d'Entragues pour entrer dans la conspiration. Henri IV avait fait à Henriette, sœur et fille de ces deux hommes, une promesse de mariage qu'il n'était pas disposé à réaliser. Le comte d'Entragues, du reste, incertain encore sur la volonté du roi, prit peu de part à ce premier complot, qu'il chercha dans la suite à raviver, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire.

Il se mit de nouveau à la tête d'une autre conspiration, pour laquelle le comte d'Auvergne renoua tous les fils qu'avaient rompus la mort de Biron. Les motifs des ducs de Bouillon et de la Trémouille, et la part qu'ils prirent à cette affaire n'ont jamais été bien connus. Déchus de leur influence et de leur autorité en qualité de chefs du parti huguenot, ils ne voyaient qu'avec peine l'autorité royale s'affermir et anéantir leurs projets. Comme tous les grands du royaume qui avaient cette position, ils désiraient surtout le partage de la France, dont une province leur aurait été dévolue en toute souveraineté. Ces motifs étaient surtout ceux de d'Épernon, si en faveur sous le roi précédent. L'homme important, la tête et le, bras du complot, était donc le maréchal, et nous allons rapidement esquisser les circonstances qui le conduisirent à la Bastille.

Parmi les familiers de l'hôtel Biron, un nommé Beauvais la Nocle, sieur de Lafin, était d'une assiduité remarquable auprès du maréchal. Cet homme avait été autrefois l'agent du duc d'Alençon auprès des Espagnols et du duc de Savoie, à l'époque où ce

frère de Henri III voulait se faire déclarer roi de la Flandre. Il avait conservé avec eux toutes ses relations et était en outre en correspondance suivie avec tous les ligueurs bannis de France. Souple, adroit, intéressé, élevé à l'école du duc d'Alençon, où chaque jour voyait naître et mourir une intrigue, Lafin avait toutes les qualités nécessaires à un conspirateur subalterne. Ruiné en Bourgogne par les guerres civiles, trop éloigné de la cour par sa position pour pouvoir jamais y tenir un rang, il n'espérait, pour faire sa fortune, que dans les relations qu'il entretenait avec le plus grand soin. Le mobile de son ambition était pourtant bien différent des moyens dont il comptait se servir. Il aimait éperdument une jeune fille de Dijon, et tous ses désirs d'amasser de l'or ou de se faire une haute position se rapportaient à elle. Marguerite Lardy, fille d'un homme du peuple, avait été élevée, par le caprice d'une noble dame, dans un château de Bourgogne, où elle avait puisé les goûts du luxe et de la noblesse. Lors des troubles de la ligue, sa protectrice quitta la France et abandonna Marguerite, qui retomba dans la pauvre demeure de ses parents. C'est là que Lafin eut occasion de la voir quelque temps après, et que cet homme, tout d'intrigue et d'astuce, se sentit possédé d'une passion folle pour Marguerite.

Celle-ci, en femme ambitieuse et adroite, chercha à profiter de l'amour qu'elle inspirait, pour augmenter chez Lafin les idées de fortune et de grandeur qui germaient déjà dans sa tête. Lafin, après avoir accepté les propositions du duc de Savoie et du comte de Fuentès, gouverneur de Milan pour Philippe III, qui devait le conduire au but tant désiré par Marguerite et par lui, quitta Dijon et se rendit auprès du duc de Biron, qu'il connaissait déjà, pour exécuter le projet qu'il s'était engagé à mener à bonne fin.

Arrivé auprès de lui, il s'insinua facilement dans son esprit par la flatterie et l'admiration qu'il ne cessait de lui témoigner pour ses belles actions militaires; il lui montait sans cesse la tête contre le roi, exagérant les torts que le maréchal lui trouvait, et cherchait à persuader à ce dernier qu'il avait plus d'importance qu'il ne s'en attribuait. Il le servait de même dans ses passions, afin d'augmenter sa familiarité auprès de lui et de capter sa confiance. Il l'accompagnait au jeu, et toutes les fois que des pertes énormes le venaient affliger, il en prenait un nouveau texte pour blâmer le roi.

Enfin, choisissant un moment opportun, il lui fit une demi-ouverture au nom du comte de Fuentès et du duc de Savoie. Cette ouverture n'était pas nouvelle pour le duc. Déjà un Orléanais, avocat, nommé Picoté, homme d'esprit et de talent, ligueur banni de France, fait prisonnier par les soldats de Biron et amené devant lui, avait eu l'adresse et le courage de la lui faire. Lafin était instruit de cette circonstance et sut en profiter habilement, en montrant au maréchal quel prix l'Espagne attachait à sa coopération. Le maréchal, flatté de la proposition qu'on lui faisait, presque entraîné vers elle, écouta sans colère les projets de Lafin, et demanda à réfléchir. Mais le lendemain survint une circonstance qui rendit Biron à lui-même et motiva son refus.

Au moment où il se croyait négligé par Henri IV, celui-ci le désigna pour le représenter à Bruxelles, auprès de l'archiduc, à l'effet de lui faire jurer la paix de Vervins. Lafin ne s'étonna ni ne s'affligea du refus du maréchal. Il savait ce qui l'attendait à Bruxelles, et combien il était facile d'arriver auprès de Biron par cette voie. En effet, sur les instructions de Lafin, le maréchal fut reçu par l'archiduc comme le premier guerrier de l'époque. Tous les Espagnols l'entourèrent de soins, d'hommages et de

fêtes, lui firent entendre que sans lui Henri IV n'était rien, que les destinées du trône de France étaient entre ses mains. On lui députa de nouveau Picoté, qui se trouva là comme par hasard, et Biron, fasciné, enivré de tous ces éloges, de toutes ces flatteries, eut la faiblesse de faire la promesse de se mettre à la tête du parti catholique s'il se soulevait. Il revint à Paris, où Lafin, instruit de tout, continua sur son esprit l'œuvre des Espagnols, et engagea le duc de Savoie à venir lui-même lui porter les derniers coups.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, se rendit à Paris pour s'entendre sur la cession du marquisat de Saluces, qu'il avait envahi pendant la ligue. Ce prince, comme la plupart des hommes disgraciés de la nature, semblait avoir acquis, du côté de l'esprit, de quoi racheter ses défauts physiques. Il était aimable, poli, gracieux, entraînant et plein d'astuce et de ruses au fond du cœur.

Malgré les prétentions de Henri IV et de tout le conseil contre lui, il sut prendre une attitude telle qu'il eut bientôt des accointances secrètes avec tous les seigneurs mécontents de la cour, et surtout avec le maréchal. Un homme aussi fin que lui, guidé d'ailleurs par Lafin, qui le voyait tous les jours, sut bientôt la manière de prendre Biron, et dans peu il avait fait de tels progrès sur son esprit, qu'il ne manquait plus qu'une occasion pour entraîner entièrement le duc de Biron. Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Un soir qu'il y avait grand jeu à la cour, en l'honneur du duc de Savoie, le maréchal, échauffé par les pertes qu'il avait déjà faites, s'obstina plus que de coutume, et perdit près de quarante mille écus dans la soirée. Le roi, le duc de Savoie et toute la cour remarquèrent cette perte énorme, et Henri IV, scandalisé d'une pareille conduite, quitta brusquement la table en disant :

– Maréchal, cela fait cinq cent mille écus que vous perdez cette année ; j'ai compté.

Le fait était vrai, et comme la vérité offense, surtout dans ces occasions, Biron irrité allait répondre à Henri IV, lorsque celui-ci, lui tournant le dos, se retira dans ses appartements. Le maréchal rentra chez lui en proie à la fureur, au dépit, à la rage et possédé enfin de toutes les mauvaises passions qui agitent un joueur quand la fortune lui est contraire. Il trouva Lafin qui l'attendait, et devant lequel il exhala tous les sentiments qui débordaient dans son cœur.

– Quarante mille écus, disait-il, quarante mille écus dans une soirée !...

– Cela devrait-il être une perte pour le maréchal de Biron ? disait Lafin.

– Sans doute, je devrais pouvoir la supporter, si, comme tant de généraux, j'avais traité la France en pays ennemi, à l'époque où j'y faisais la guerre ; mais j'ai toujours défendu le pillage, et j'ai donné l'exemple le premier, m'en fiant, pour ma fortune, à celui que j'allais placer sur le trône, et maintenant qu'il y est bien assis, il ne s'occupe plus de moi, il n'y pense plus, ou, s'il s'en souvient, c'est pour me montrer son ingratitude par ses paroles et par ses actions.

– Quoi ? Le roi...

– Le roi, au lieu de me consoler de cette perte énorme, m'a reproché les sommes que j'avais perdues dans l'année et est sorti brusquement sans me dire adieu... Lui, me reprocher la passion du jeu ?... Lui qui jouerait son royaume !... Est-il possible ?... Oh ! Ce n'est pas ainsi qu'agissent les autres souverains. J'ai entendu dire que le fameux duc d'Albe, ayant perdu devant le roi Philippe II les pierreries de la duchesse, celui-ci, malgré son avarice, les racheta, sur l'heure, des mains de celui qui les avait

gagnées, et les rendit au duc en lui disant : « Mon cousin, nous ne sommes pas quittes, car je ne vous donne que des pierreries et vous m'avez donné votre sang. »

– Ah ! Voilà un monarque qui comprenait les services rendus par ses généraux. Je me serais fait tuer pour lui, Lafin.

– Le roi Philippe III agirait de même envers vous, monseigneur, s'il avait le bonheur de posséder un aussi vaillant homme de guerre.

– Et le roi de France agit autrement... Ah ! Monsieur, le maréchal, mon père, connaissait bien Henri IV, lorsqu'après la retraite du duc de Parme à Caudebec, il me refusa quatre mille chevaux et deux mille fantassins, avec lesquels j'eusse taillé en pièces les derrières de l'ennemi. « Tu n'y entends rien, me dit-il après ; je savais bien que tu pouvais ce que tu proposais, mais si tu l'eusses fait, la guerre était finie ; et toi et moi n'aurions eu plus rien à faire, qu'à aller planter des choux à Biron.²⁸ » Il prévoyait l'oisiveté, l'abandon, dans lequel on laisserait son fils après la paix, il prévoyait toute ma destinée...

À ces mots le maréchal s'arrêta frappé d'un souvenir funeste. Les dernières paroles de son père, où il lui montrait la place de Grève en perspective, retentissaient, solennelles et terribles, à son oreille. Il regardait Lafin, qui représentait pour lui la trahison, d'un œil à demi égaré. Celui-ci, ne comprenant rien à ce regard, cherchait à pénétrer ce qui se passait dans l'âme du maréchal, lorsque le duc de Biron, vainqueur de la lutte qu'il se livrait en lui-même, laissa échapper malgré lui ces paroles qui expliquèrent sa pensée à son interlocuteur :

– Je ne sais si je mourrai sur un échafaud, mais je sais bien que dans le dénuement où me laisse le roi, je mourrai à l'hôpital.

En ce moment un des officiers du maréchal parut et lui annonça que le duc de Savoie demandait à lui parler. Une pareille visite à cette heure de la nuit, dans la situation de son esprit, excita l'étonnement de Biron, qui s'élança au-devant du prince pour le recevoir, tandis que Lafin disait en lui-même, en souriant de plaisir :

– Quel homme ! il a deviné le vrai moment.

Charles-Emmanuel était venu, secrètement et sans suite, chez le maréchal. Celui-ci l'introduisit dans la pièce où était Lafin, en lui témoignant sa surprise et sa joie d'une visite qu'il ne savait comment interpréter, à une heure si extraordinaire.

– En quittant le jeu du roi, lui dit le duc de Savoie, vous paraissiez ému et souffrant, et j'ai voulu venir moi-même, sans façon, en voisin, à votre hôtel, avant de rentrer chez moi, afin de vous prouver le haut intérêt que je porte à votre personne. Vous excuserez ma visite, à une heure si insolite ; ce n'est pas le duc de Savoie qui se rend chez un maréchal de France, c'est Charles-Emmanuel qui vient voir un ami.

– Monseigneur, ce titre que Votre Altesse daigne m'accorder me rend plus fier que toutes les dignités du monde, répondit Biron. J'apprécie surtout votre démarche en ce moment où le roi de France a semblé me jeter une disgrâce pour adieu.

– Oh ! j'ai moins de mérite que vous ne pensez à la faire. Je ne suis point un courtisan, et il y a peu de jours encore, j'exprimais tout haut, dans un entretien particulier que j'avais avec Sa Majesté, l'opinion que je me fais gloire de professer sur votre compte.

– Et Sa Majesté, dit Biron avec un sourire amer, ne la partageait pas sans doute.

28 Matthieu, p. 488.

Le duc de Savoie garda le silence.

– Craignez-vous, monseigneur, de me répéter ce que Henri IV peut vous avoir dit sur moi ? poursuivit Biron ; mais quoi que vous me disiez, vous ne m'en apprendrez probablement pas autant que j'en sais.

– Cet entretien était tellement intime, répondit le duc, que je ne crois pas avoir le droit de vous dire....

– On a toujours le droit de prévenir ses amis, dit vivement le maréchal ; vous venez de me donner ce titre, et je ne crois pas que le roi de France soit le vôtre. Oh ! Ne craignez pas de tout me dire, monseigneur ; c'est un service à me rendre... Il a peut-être cherché à rabaisser mes talents militaires, on le dirait jaloux de ma réputation... Il vous a peut-être dit que je prodiguais l'or, que je dissipais ma fortune... Ma fortune ! n'ai-je pas fait la sienne, et ne m'en doit-il pas une part ?... S'il est sur le trône, à qui le doit-il ?... Il vous a dit que ma présence lui pesait à la cour, qu'il voulait m'éloigner, qu'il m'enlèverait le gouvernement de Bourgogne... Qu'il songeait à me perdre... Mais parlez, parlez, monseigneur, et dites-moi...

– C'est ce que je vais faire, car il ne m'a rien dit d'aussi grave que vous vous l'imaginez, et je ne voudrais pas faire peser sur mon frère de France un injuste soupçon. Vous savez que j'ai une nombreuse famille. J'aurais voulu établir une de mes filles en France, et j'ai proposé au roi de vous la donner, s'il voulait vous faire un état sortable. « Quel choix faites-vous ! m'a répondu Henri, cette famille n'est pas la centième de mon royaume.

– Il a dit cela, il a dit cela ? s'écria Biron ; mais il a donc oublié les belles paroles de monsieur le maréchal mon père ? Lorsqu'il dut remettre ses titres au roi pour être chevalier de ses ordres, il lui dit en lui présentant ses parchemins : « Sire, voilà ma noblesse ici comprise ; puis mettant la main sur son épée, il ajouta : Sire, la voici encore mieux. » Et aujourd'hui je puis lui dire à mon tour : Sur trois fleurs de lis qui brillent sur vos armoiries de roi, il en est deux qui m'appartiennent, car mon père et moi avons fait deux fois plus que vous, pour vous donner le droit de les porter, surmontées de la couronne de France ; mes armoiries sont plus nobles que les vôtres.

– Oh ! ce n'est pas moi qui peux douter de l'éclat de votre maison que seul vous auriez suffi pour rendre aussi beau que celui de la première maison de France. D'ailleurs, je sais que penser de Henri IV.

– Eh bien, non, monseigneur, vous ne le savez pas. Vous vous laissez prendre peut-être à ces démonstrations amicales dont il vous entoure, à ces fêtes brillantes qu'il donne pour vous éblouir ; confiance pour confiance, sachez une chose, monseigneur ; il m'a dit à moi que vous étiez un fourbe, et qu'en même temps que vous offriez de vous déclarer contre les Espagnols, vous signiez un traité d'alliance avec eux.

– Il a eu raison, c'est ce que je veux faire. Car je ne trouve chez Henri qu'orgueil, arrogance et mauvaise foi ; et je trouve chez Philippe d'Espagne grandeur, courtoisie et franchise. Oui, mon cher maréchal, je suis prêt à signer un traité avec mon frère de Madrid ; traité qui pourra être funeste au roi de France et le punir du mépris qu'il fait de nous ; mais pour cela, il me faut la signature d'une troisième puissance.

– Laquelle ? dit Biron, qui cherchait à deviner.

– Celle d'un prince qui aura en toute souveraineté ce marquisat de Saluces qui fait l'objet de ma contestation avec Henri, la Bourgogne entière et tout autre province

à son choix dans ce beau pays de France, celle d'un homme de guerre, capable de défendre ses États, celle enfin du noble seigneur qui deviendra le gendre du duc de Savoie, malgré les conseils et la haine de Henri IV.

– Moi ? s'écria le maréchal.

– Vous-même, répondit le duc avec son plus gracieux sourire; si vous comprenez l'intérêt de la France, le vôtre, et si vous savez vous venger. Maréchal, vous avez dit lors de votre séjour dans Bruxelles à Picoté, l'envoyé du comte de Fuentès et le mien : « Quand la paix sera faite, les amours du roi, les mécontentements de plusieurs, la stérilité de ses largesses pousseront force divisions; c'est plus qu'il n'en faut pour brouiller les États les plus paisibles du monde. » Vos prévisions ne sont-elles pas réalisées ?

Biron ne répondit rien à cette question perfide qui lui rappelait qu'il était déjà compromis. Le duc reprit alors :

– Et vous avez ajouté : « Quand cela manquerait, nous trouverons ces mécontentements dans la religion, tant que nous voudrions, pour mettre les plus froids huguenots en colère et les plus repentants ligueurs en fureur²⁹. » Je viens aujourd'hui vous sommer de tenir votre parole. Henri IV vous repousse, le roi d'Espagne et le duc de Savoie vous accueillent, il veut vous rabaisser, nous vous ferons monter plus haut; il nous outrage tous trois, je vous admet dans ma famille; l'outrage est commun, que la vengeance soit commune. Le voulez-vous ?

– Eh bien, oui, dit le maréchal; puisqu'il a oublié ce qu'a pu Biron pour le servir, qu'il apprenne ce qu'il peut pour le perdre. Monseigneur, je me joins à vous et au roi d'Espagne.

– Voici le traité, dit aussitôt Lafin en déployant un papier.

– Un traité ? répéta Biron avec défiance.

– Voyez, maréchal, dit le duc sans se déconcerter, au bas sont déjà quelques signatures : celles du comte d'Auvergne, des ducs de Bouillon, d'Épernon et La Trémouille. Au haut, entre celle du roi d'Espagne et de la mienne, est un espace vide; c'est la place de la vôtre, comme prince souverain.

– Voici la plume, monseigneur, dit Lafin.

Biron signa sans hésitation.

Le duc de Savoie, une fois nanti de ce traité, n'hésita plus sur ce qu'il avait à faire envers le roi de France. Après plusieurs propositions pour traîner encore les affaires en longueur, il rompit lui-même les conférences, et quitta la France en déclarant qu'il voulait conserver le marquisat de Saluces et que si Henri IV voulait le lui enlever par la force des armes, il lui donnerait de la tablature pendant quarante ans. Le duc comptait sur l'appui de l'Espagne et sur celui du maréchal de Biron.

Henri se prépara sur-le-champ à la guerre, et offrit au maréchal le commandement d'une de ses armées. Cette proposition jeta Biron dans une perplexité cruelle. Lafin et ses complices étaient d'avis qu'il n'acceptât pas, mais le duc de Savoie était de l'avis contraire, parce qu'il espérait qu'il ménagerait ses troupes, et Biron accepta ce commandement.

Il entra de suite en campagne et agit en effet comme le duc de Savoie l'avait prévu. Suivi de Lafin et de Rénazé, son secrétaire; il employa le premier à des voyages

29 Idem.

incessants auprès de Charles-Emmanuel et du comte de Fuentes à Milan, et le second auprès des commandants des places qu'il assiégeait, pour les prévenir à l'avance de ses manœuvres, de ses attaques et des forces de l'armée royale. Pourtant, soit trop de sécurité, soit faiblesse de la part des ennemis, et impétuosité de celle des Français, Biron emportait toutes les places. Effrayé lui-même de ses succès, il redoublait de précautions et d'avis dans ses trahisons, mais la victoire se plaisait à déconcerter la forfaiture. Pourtant plus que jamais Biron aspirait à la vengeance. Il n'était pas de jour où pour maintenir cette tête ardente dans les intentions du traité, le duc de Savoie et le comte de Fuentes ne lui fissent parvenir quelque avis de se tenir en garde et ne lui dévoilassent quelque propos outrageant du roi, tenu contre lui avec ses fidèles.

Au retour d'un de ses voyages de Milan, Lafin lui remit une fois des dépêches du comte, qui prévenaient le maréchal que Henri IV avait enfin résolu sa perte. Biron faisait alors le siège du fort Sainte-Catherine. Il se promenait seul avec Rénazé, lorsque Lafin arriva et lui remit cette lettre. À cette lecture, le maréchal ne se connaissant plus, ne parlait que de passer sur l'heure à l'ennemi, ou de marcher contre le roi, quand un cavalier, accourant à toute bride, vint lui annoncer l'arrivée de Henri IV, qu'il ne précédait que d'une heure, et qui venait en personne visiter le camp du maréchal.

– Oh ! s'écria Biron, dans le premier mouvement de sa colère, c'est mon bon génie qui me l'envoie, c'est sa mauvaise étoile qui le pousse. Rénazé, dit-il à celui-ci, cours, rends-toi auprès du gouverneur du fort Sainte-Catherine ; dis-lui de pointer du canon à l'angle du nord, de faire embusquer une compagnie d'arquebusiers au même endroit. Que le canon tire, que les arquebusiers fassent feu sur les gens qu'ils verront paraître dans la journée. C'est Henri IV que je leur livre, dussé-je l'y amener moi-même et être frappé avec lui.

– Quoi, monseigneur ! Vous oseriez, dit Lafin effrayé d'un tel projet ou feignant de l'être...

– Quoi, tu le défends ? Un homme qui veut me perdre, m'arracher la vie ; n'ai-je pas droit de m'en venger ?... Obéis, Rénazé, obéis sur l'heure, et viens me rendre compte de ce que tu auras fait.

Rénazé partit en effet pour remplir sa mission, et le roi arriva une heure après au camp de Biron. Jamais Henri n'avait été si affectueux que ce jour-là envers le maréchal. Il le loua des succès qu'il avait obtenus, approuva sa conduite et lui dit qu'il était venu plutôt en ami et en camarade lui serrer la main, qu'en monarque qui inspectait ses généraux. À ce langage, Biron, dont le premier moment de colère était passé, restait indécis sur ce qu'il devait faire, lorsque Lafin parut accompagné de Rénazé, qui fit signe au maréchal que ses ordres étaient exécutés. Henri, voyant Lafin qui s'avancait vers eux, tira Biron à part et lui dit :

– Cet homme est donc toujours de vos serviteurs ?... Prenez garde, maréchal, ce Lafin vous affinera.

Biron, surpris de ce mot dit dans un pareil moment, jeta sur Henri IV un regard interrogateur que celui-ci ne remarqua pas, car, marchant en avant, il dit à ses gentilshommes :

– Suivez-nous, messieurs, nous allons visiter les travaux de monsieur le maréchal, pour prendre le fort Sainte-Catherine.

Biron alors, par un mouvement qui partait du cœur et dont il ne put se rendre compte, s'élança au-devant du roi et lui dit :

– Sire, vous avez proclamé que vous me faisiez l'honneur de venir me voir en camarade et en ami, plutôt qu'en roi qui inspecte ses généraux ; je prie Votre Majesté de s'en tenir à cette parole et de ne pas jeter sur mes dispositions le coup d'œil du maître, afin que je puisse conserver entier et pur le souvenir de Henri de Bourbon à son ami Biron.

– Je crois, mon cher maréchal, qu'il entre un peu de vanité dans votre prière, dit Henri IV. Vous craignez que la visite du roi à vos travaux vous enlève la gloire d'avoir pris sans mes conseils le fort Sainte-Catherine. Soit, vous êtes assez grand garçon pour agir seul, et d'ailleurs vous avez toute ma confiance. Messieurs, au lieu d'aller à la tranchée, nous irons dîner sous la tente du maréchal.

Et Henri, faisant volte-face, marcha vers l'endroit qu'il venait de désigner. Biron respira plus à l'aise ; malgré la haine et la jalousie qu'il portait au roi, il ne pouvait, après le premier moment de colère, consentir à le faire tuer lâchement par trahison. Biron pouvait devenir traître par ambition, il ne fût jamais devenu assassin par vengeance.

Cependant les paroles du roi sur Lafin inquiétaient le maréchal. Le roi avait-il des soupçons ? Ou bien était-ce seulement la réputation de finesse et d'astuce de Lafin, bien connue à la cour, qui avait dicté à Henri IV ce qu'il lui avait dit ? Cette incertitude pour une tête bouillante et superstitieuse comme celle du maréchal suffisait pour l'inquiéter nuit et jour. Lafin était pourtant reparti pour le Piémont et l'Italie, afin de continuer les relations, et le maréchal, malgré les craintes qu'il éprouvait, n'avait pu se débarrasser d'un complice devenu aussi puissant. Mais cette situation d'esprit n'était plus tolérable pour lui, et il résolut d'y mettre fin.

Pour entrer dans toutes les faiblesses du maréchal, Lafin avait essayé sur lui de la magie et des prédictions ; Biron eut de nouveau recours à cette ressource, la seule qu'il pût employer dans sa position où il n'osait se confier à personne, et qui d'ailleurs était dans ses goûts et ses croyances. Il fit venir de Paris à son camp un nommé César, magicien et astrologue, alors en grande réputation à Paris, et se fit tirer son horoscope et prédire l'avenir. Celui-ci, entre autres choses, lui dit qu'*il ne s'en faudrait que le coup d'un Bourguignon par derrière qu'il ne parvint à être roi*. Cette prédiction, réunie aux paroles du roi, effraya le maréchal ; il croyait que Lafin, qui avait habité Dijon, était réellement Bourguignon. Dès cet instant, il ne continua que d'une manière incertaine ses relations avec la Savoie et l'Espagne, jusqu'au jour où, après la paix, il se rendit à Lyon auprès du roi, qui était allé attendre dans cette ville Marie de Médicis, son épouse. Les voyages consécutifs de Lafin et de Rénazé en Italie, les fréquents messages de Biron aux divers commandants des villes qu'il avait assiégées, n'avaient pu entièrement échapper à Henri IV. Celui-ci, connaissant la tête du maréchal, en avait été inquiet et avait conçu quelque soupçon. Un jour donc, voulant éclaircir cette affaire, il emmena Biron se promener avec lui dans le cloître des Cordeliers, et lui demanda, avec promesse de pardon, de lui révéler le but de ses intelligences avec les ennemis. Biron, étonné et honteux à la fois, fit à Henri IV quelques aveux qu'il n'osa compléter dans tous leurs détails, et donna pour motif à sa conduite la proposition qu'on lui avait faite d'épouser une princesse de Savoie, ajoutant que cependant, si le roi ne lui avait pas refusé le commandement de la citadelle de Bourg

en Besse, il n'aurait jamais manqué à son devoir, et rejetant toute sa faute sur le dépit qu'il en avait ressenti. Henri IV se contenta de la déclaration du maréchal, à laquelle il crut d'autant plus qu'il connaissait son esprit fougueux et irascible, et, l'embrassant avec effusion, il lui dit :

– Bien, maréchal, ne te souviens jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais de tout le passé.

Biron accepta ce pardon avec reconnaissance et franchise. Au sortir de cet entretien, il rencontra le duc d'Épernon, qui était un des signataires du traité et avec lequel il avait eu quelques relations indirectes pour la conspiration : courant à lui aussitôt, il crut de son devoir de lui faire part de ce qui venait de se passer avec le roi. Le duc d'Épernon, vieux courtisan, et fait depuis longtemps aux intrigues de cour, n'eut pas l'air de comprendre l'avis qui lui était donné ; il se borna à donner à son tour à Biron le conseil que le maréchal se repentait amèrement plus tard de n'avoir pas suivi.

– Je m'en réjouis, lui dit-il, mais vous devriez exiger une abolition par lettres patentes, car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela.

– Une abolition, répondit le maréchal, serait-elle plus sûre que la parole du roi ? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres ?

Le maréchal, plein de sécurité dans ce pardon, ne put cependant rompre sur-le-champ les relations dans lesquelles il était enveloppé. Il attendit une circonstance qui parût naturelle à ses complices. Ce fut la naissance du dauphin qu'il accepta. Il écrivit alors à Lafin, qui se trouvait à Milan, une lettre qui se terminait par cette phrase :

« Puisque Dieu a donné un fils au roi et au royaume, il faut oublier nos visions anciennes, et si vous avez bien fait par le passé, tâchons de faire mieux à l'avenir. »

Le vrai motif qui dicta cette lettre au maréchal est toujours resté un mystère pour ses juges. Biron a assuré que c'était un repentir sincère et la résolution de ne plus rien entreprendre contre le roi qui la lui avait fait écrire ; ses accusateurs prétendent au contraire que, se défiant déjà de Lafin, et voulant s'en défaire, il lui avait envoyé cette missive pour l'écarter de la conspiration qu'il avait continuée avec deux nouveaux agents, Hébert, son secrétaire, et le baron de Luz. Cette assertion, que le maréchal a constamment niée, n'a jamais été prouvée au procès, comme nous le verrons plus tard. Dans tous les cas, un des motifs qui poussa surtout le maréchal à écarter Lafin, fut la prédiction faite par César.

À la réception de cette lettre, que Lafin se garda bien de communiquer au comte de Fuentès, et qui détruisait toutes ses espérances de fortune, cet homme, malgré sa dissimulation, laissa échapper devant le rusé Espagnol des discours qui firent craindre une trahison à ce dernier.

En conséquence il résolut aussi de s'en défaire, et pour cela il le chargea, auprès du duc de Savoie, d'une mission qu'il devait accomplir en retournant en France. Fuentès avait eu soin de faire part à Charles-Emmanuel de ses soupçons, afin qu'il s'assurât de la personne de Lafin. Lafin partit en effet de Milan pour retourner en France par le Piémont ; mais, soit soupçon de la vérité, soit qu'il fût pressé dans sa route, il chargea Rénazé de la mission et revint dans son pays par la Suisse. Rénazé parvint auprès du duc de Savoie, et fut renfermé aussitôt dans la forteresse de Chiari, selon les instructions du comte de Fuentès. Lafin, de retour dans sa patrie, se rendit en Auvergne, où il venait d'acquérir une maison, espérant, s'il ne pouvait satisfaire toute

l'ambition de Marguerite Lardy, qu'il aimait plus que jamais, lui assurer au moins un avenir modeste. Il l'instruisit de son arrivée, et lui dit devenir le joindre, craignant d'aller lui-même à Dijon, où était en ce moment le maréchal, dont il se défiait depuis l'emprisonnement de Rénazé, qu'il attribuait à lui seul.

Marguerite répondit par une lettre de rupture à celle de Lafin. Le temps, l'absence, les circonstances l'avaient changée, disait-elle, et depuis longtemps elle avait séparé sa destinée de celle de Lafin. À la lecture de cette lettre, Lafin sentit se réveiller dans son cœur, comme c'est d'ordinaire, toute la fougue du premier amour qu'il avait eu pour elle. La jalousie s'empara de ce cœur, insensible à toute autre passion, et sans rien calculer, sans rien prévoir, il se mit en route pour Dijon, afin d'apprendre par lui-même les motifs de ce changement.

Arrivé dans la ville, il se rendit à l'ancienne demeure de Marguerite, mais il ne l'y trouva pas. Elle avait quitté sa modeste maison pour aller habiter un hôtel. Ce ne fut qu'au milieu de la nuit que Lafin parvint à découvrir la nouvelle demeure de Marguerite, car elle avait changé de nom et tout paraissait mystérieux dans son existence. Plus intrigué et plus malheureux que jamais, Lafin s'apprêtait à pénétrer dans l'endroit qu'on lui avait indiqué comme la retraite de Marguerite, lorsqu'il en vit sortir un homme qui, cherchant à n'être pas vu, cachait ses traits sous un large chapeau, et son corps sous les plis d'un manteau. Lafin frémit à cette vue. Il s'approcha dans l'ombre, suivit celui qu'il avait cru reconnaître, et se convainquit bientôt qu'il ne s'était pas trompé : c'était le maréchal de Biron qui sortait de chez Marguerite Lardy.

Le maréchal, depuis son retour d'Angleterre, où il avait été envoyé en ambassade auprès d'Élisabeth, semblait fuir la cour et chercher un aliment à ses passions devenues plus actives depuis que la paix l'avait condamné à l'oisiveté. Soit qu'il conspirât encore avec le baron de Luz, soit que, se défiant de lui-même, il voulût s'éloigner du roi pour ne pas donner cours à sa haine qui n'était qu'assoupie, et que le spectacle de sa puissance aurait pu réveiller, il s'était retiré à Dijon, capitale de son gouvernement.

Là, il avait vu Marguerite qui, toujours guidée par l'ambition et l'amour de l'or, avait employé des manœuvres si adroites, que le maréchal, épris d'elle, comme le peut être un homme chez qui l'amour n'est qu'une passion secondaire, en avait fait sa maîtresse, pour trouver une distraction dans cette intrigue, qu'il avait voulu rendre secrète. Marguerite avait d'abord accepté la position qu'on voulait lui faire, comptant sur son adresse pour l'augmenter de jour en jour.

En effet, et par la force de l'habitude, le maréchal, dont nous connaissons déjà la faiblesse de caractère, avait fini par se laisser dominer peu à peu par Marguerite. Une circonstance vint encore augmenter l'empire que cette femme exerçait sur lui. Elle devint mère, et dès ce jour elle conçut l'espoir de devenir duchesse de Biron. La position mystérieuse que le maréchal avait voulu lui faire adopter lui convenait à merveille pour arriver à ce but. De cette manière elle l'isolait entièrement du monde, et le privait de conseils qu'il ne pouvait demander, n'osant confier cette intrigue à personne. Tel était l'état des choses lorsque Marguerite répondit à Lafin, et que celui-ci se rendit à Dijon, et vit sortir le maréchal de chez sa maîtresse.

Lafin, lorsqu'il eut vu rentrer le maréchal dans son palais, resta quelque temps cloué à la même place, en proie à la rage violente que la vue de cet homme excitait en lui. Ensuite, il courut vers la maison de Marguerite, décidé à s'en faire ouvrir les

portes par force s'il le fallait ; mais au moment où il en touchait le seuil, son habitude de dissimulation et d'astuce prit le dessus dans son âme.

– Je doute encore, se disait-il en lui-même, et si cela est, si cet homme qui m'a perdu déjà en France, en Espagne, en Piémont, m'a encore enlevé ma maîtresse, celle en qui seule j'espérais désormais, celle pour qui je m'étais condamné à tant de dangers, à tant de fatigues... Si cela est, alors... Oh ! Alors, il faut que je me venge d'elle et de lui... Mais si j'éclate, si je tonne, il me réduira, lui tout-puissant dans ce pays, lui dont la colère est terrible, et je ne me vengerai pas... Ah ! Mieux vaut calmer le tumulte de mon âme, étouffer ma rage, concentrer ma fureur et chercher à loisir une vengeance que je savourerai plus tard. Oui, sachons vaincre les passions qui me bouleversent en ce moment, soyons maître de moi, soumettons ma volonté... Si j'entrais chez elle à présent, si je la voyais, si elle m'avouait son crime, je la tuerais peut-être, et ce ne serait pas me venger ; il faut qu'elle et lui souffrent beaucoup et longtemps, si cela est... Il faut que je calcule froidement ma vengeance, il ne faut pas que je voie Marguerite ce soir.

En terminant ces réflexions il s'éloigna lentement de cette maison, et il éprouvait un tremblement fébrile que lui causait la lutte qu'il se livrait en lui-même. Pourtant telle était la force de sa volonté, qu'il marcha droit vers sa demeure sans détourner la tête, sans faire un pas qui pût le ramener vers Marguerite Lardy. Arrivé au gîte qu'il s'était choisi, il passa la nuit entière et la journée du lendemain sans sortir, faisant tous ses efforts pour arriver à une colère calme et concentrée, et à la nuit tombante, quand il se crut assez maître de lui, il se rendit chez Marguerite, où, à l'aide de beaucoup d'or, il se fit introduire devant elle.

L'entretien qu'il eut avec cette femme fut très court, comme il se l'était promis. Surprise et tremblante d'abord à son aspect, Marguerite ne put considérer sans effroi la figure pâle et menaçante de son ancien amant, qui lui apparaissait comme un remords ; mais se remettant bientôt, elle lui demanda d'un ton ferme ce qu'il venait faire chez elle après ce qu'elle lui avait écrit. Cette question fit sourire de pitié Lafin, en songeant qu'il pouvait la punir sur-le-champ de cette parole imprudente ; il caressait en ce moment le manche d'un poignard. Il eut encore assez de force pour ôter sa main de dessus cette arme, et lui répondre avec une apparente tranquillité :

– Je suis venu voir si vous étiez heureuse.

– Ne vous occupez plus de moi, répondit Marguerite.

– Le maréchal est généreux et magnifique, continua Lafin.

– Qui parle du maréchal ?

– Moi, qui sais tout, moi qui sais qu'il est votre amant, que vous m'ayez trahi pour lui ; moi... qui vous le pardonne, car c'est le seul homme qui porte en lui votre excuse.

Lafin avait fait un effort surhumain pour dire d'un ton convenable ce dernier membre de phrase ; Marguerite le regarda d'un air étonné, et lisant sur ses traits la franchise qu'il avait l'habitude d'y mettre, quand il voulait qu'on pût le croire, elle lui dit avec l'épanchement de l'orgueil :

– Eh bien ! Lui, c'est la vérité, et vous le concevez, Lafin, comment résister à un homme aussi puissant ? C'était le seul rival à craindre pour vous, le seul capable de m'entraîner à vous oublier, et maintenant vous ne voudriez pas me perdre à ses yeux

en restant plus longtemps ici, en lui apprenant ce qu'il ignore ; car... je vous dis tout à vous, Lafin, comme à mon meilleur ami, je suis mère, j'ai un fils du maréchal.

La figure de Lafin était devenue insensible à force d'émotions. À cette assurance qui confirmait son malheur, à cette dernière révélation, pas un nuage ne passa sur son front ; seulement la douleur intérieure qu'il éprouva lui ôta la force de parler sur-le-champ. Il resta muet quelques minutes, et dit ensuite à Marguerite :



– J'ai voulu savoir si vous étiez heureuse ; je le sais maintenant, adieu.

Il sortit sur-le-champ de cette maison où il n'aurait pu rester plus longtemps sans trahir ses véritables sentiments, et se félicita de la victoire qu'il avait remportée sur lui-même. Il ne craignait plus rien pour l'avenir, car désormais il marchait à la vengeance. Il repartit la nuit même pour l'Auvergne, et aussitôt qu'il y fut arrivé, il écrivit au roi pour lui demander une audience, annonçant la révélation d'un complot contre son État et sa vie.

À cette époque il n'était bruit à la cour que de conspirations fomentées à l'étranger contre le roi, de concert avec des seigneurs français gagnés par l'Espagne et la Savoie. Le comte d'Auvergne, toujours brutal et inconséquent dans ses discours, s'emportait en menaces et était surtout signalé. Le duc de Bouillon, avec plus de finesse, mais plus de haine, agissait au fond de sa province ; enfin, un fugitif de Piémont semblait

mettre sur la trace, lorsque la lettre de Lafin arriva. Henri IV dépêcha vers lui un homme sûr pour savoir dans quel but il voulait lui parler, et lui donna des instructions pour le cas où il s'agirait de révélations importantes. L'agent de Henri IV vit Lafin et apprit de lui quelles pourraient être les preuves du complot qu'il se proposait de fournir. En vertu des instructions qu'il avait reçues, le plus grand secret devait présider à tous ces préliminaires. Le roi voulait abattre d'un seul coup cette conspiration qui lui paraissait inquiétante, et il ne fallait effrayer aucun complice, sans cela tout était manqué. Le prétexte du séjour de Lafin à la cour, aux yeux du maréchal, était ce qui paraissait le plus difficile à arranger. Lafin proposa de lui écrire lui-même pour lui demander conseil, en lui disant qu'une affaire de famille l'attirait indispensablement à Paris. Il ne doutait pas que le maréchal ne fût le premier à lui dire de s'y rendre. C'est en effet ce qui arriva. L'agent de Henri IV demanda ensuite à Lafin quelle récompense il exigeait pour le service qu'il allait rendre :

– Ma grâce, répondit Lafin, afin de voir mourir le maréchal en Grève ; ma grâce et pas autre chose, car tout l'or qu'on pourrait me donner ne vaudrait pas pour moi le bonheur de la vengeance.

La grâce fut promise, et Lafin révéla à Henri IV et à son conseil, dans les plus grands détails, le complot formé par le maréchal de Biron et ses complices, et remit une quantité de papiers qui donnaient autant de preuves à l'appui de sa déposition.

C'est ici que commence l'obscurité de cette affaire, par les divers sentiments qui ont fait agir le roi et le maréchal, obscurité que ni les historiens ni les chroniqueurs n'ont pu percer jusqu'à ce jour. Pour mettre le lecteur plus à même d'apprécier les choses, nous allons raconter en détail ce qui se passa, de la part de ces deux hommes, jusqu'à la mort de Biron, afin de faire plus tard l'appréciation de leur conduite, et tâcher de résoudre ce problème,

Sully, Villeroy et le chancelier Bellièvre, après avoir examiné les papiers remis par Lafin et entendu ses dépositions, furent d'avis qu'il fallait attirer le maréchal à la cour, sans exciter ses soupçons, afin de connaître le secret de la conspiration qu'il emporterait avec lui si, se défiant de quelque chose, il parvenait à s'échapper. Ainsi tout fut préparé pour accomplir cette manœuvre qu'on appelle à la cour une ruse innocente, et qu'ailleurs on nomme une trahison.

Le baron de Luz, envoyé à la cour par le maréchal, reçut de Henri IV des témoignages d'estime et d'intérêt pour Biron, et sur l'hésitation de ce dernier à se rendre à Fontainebleau, où le roi l'avait mandé, il vit arriver vers lui le baron d'Escures, son ami intime, et le président Jeannin, qui l'assurèrent, de la part du roi, qu'il n'avait rien à craindre, et que s'il ne se rendait pas à la cour, il prouverait par là que les accusations portées contre lui étaient justes. Biron ne résista pas à ces considérations et déclara qu'il venait à Fontainebleau non pour se justifier, mais pour connaître ses ennemis et les confondre. À la moitié de la route il reçut un avis de sa sœur, qui lui mandait que s'il arrivait à la cour, il aurait la tête tranchée ; il méprisa cet avis en disant :

– Je suis innocent, je n'ai rien à craindre, et il continua sa marche.

De son côté, Henri IV disait à son conseil :

– S'ils pleurent, je pleurerai avec eux ; s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai pas ce que je leur dois. Ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections. Je ne voudrais pas que le maréchal de Biron fût le

premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon règne, qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme et serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres et d'éclairs.

Ce fut le 13 juin 1602, à six heures du matin, que le maréchal arriva à Fontainebleau. Il se rendit sur-le-champ au château. Lorsqu'il pénétra dans le grand jardin, où le roi se promenait en ce moment, ce dernier disait à Villeroi, en lui parlant du maréchal :

– Non, il ne viendra pas.

Se retournant aussitôt, il l'aperçut, et marchant au-devant de lui, il lui dit en l'embrassant :

– Vous avez bien fait de venir, mon cher maréchal, car sans cela j'allais vous chercher moi-même.

Le maréchal s'excusa sur ce retard involontaire de sa part, et le roi, l'entraînant dans les allées, lui montra les nouveaux dessins de son jardin, qu'il faisait exécuter, et se plut à les lui expliquer. Le maréchal suivait le roi et conservait un air grave et réservé, tandis que Henri IV paraissait tout joyeux de se trouver avec Biron et de renouveler avec lui son ancienne familiarité ; la promenade se prolongea ainsi quelques heures en traitant de choses indifférentes ; on eût dit que le roi craignait d'aborder la question, tandis que le maréchal semblait n'être venu que pour cela. Enfin, Henri IV lui dit de lui déclarer franchement quels étaient les complots qu'il avait formés contre son état et sa personne, mettant son pardon au prix de ses aveux, de sa franchise et de son repentir.

– Sire, répondit le maréchal d'un ton ferme, je n'ai pas de repentir à vous offrir, parce que je n'ai rien fait de mal, et pas de pardon à accepter, parce que je n'ai offensé personne. Je ne suis pas venu à la cour pour me justifier, mais pour vous prier de me nommer les ennemis qui m'ont calomnié auprès de vous, afin de les confondre et de tirer vengeance de leur imposture.

Le roi ne répondit rien à ces paroles, et l'heure du dîner étant arrivée, il se sépara de Biron.

Après le dîner, le maréchal revint au palais et trouva le roi qui se promenait dans la grande salle, au milieu de ses courtisans. Henri IV appela de nouveau Biron auprès de lui, et lui fit remarquer les tableaux et les statues nouvelles dont il venait de décorer cette pièce ; puis, s'arrêtant devant une statue où il était représenté triomphant au sein de ses victoires, il lui dit :

– Eh bien ! Mon cousin, que dirait le roi d'Espagne s'il me voyait ainsi ?

– Sire, il ne vous craindrait guère, répondit Biron.

Ce mot fut accueilli par un murmure de tous les courtisans, et Biron voyant qu'on avait mal interprété sa pensée, se hâta d'ajouter :

– Sire, je n'entends parler que de votre statue et non de votre personne.

– Bien, monsieur le maréchal, dit le roi, changeant à l'instant de ton et de manière avec lui.

Il entra aussitôt dans son cabinet, où il fit appeler plusieurs personnes, entre autres Sully. Pendant tout ce temps, le maréchal resta dans la grande salle, sans que personne lui adressât la parole, tant sa perte paraissait résolue. Il n'en parut ni surpris ni affecté ; au contraire, prenant un air plus hautain que de coutume, il brava du regard

tous les seigneurs qui l'entouraient et tint à honneur de ne pas sortir du palais, pour qu'on ne supposât pas qu'il fuyait devant l'orage que tout lui annonçait prêt à fondre sur sa tête.

Au bout de deux heures, le duc de Sully sortit du cabinet avec les autres ministres et dit à Biron que le roi l'attendait. Celui-ci, après l'avoir gracieusement remercié, se rendit d'un air assuré auprès de Henri IV.

Le roi était seul, et le mouvement d'humeur qui avait obscurci son front en quittant le maréchal avait entièrement disparu. Il le fit asseoir près de lui, et lui dit avec bonté :

– Maréchal, j'ai voulu vous voir encore une fois, seul à seul, afin de vous engager à me dire tout ce qui se passe. Croyez-moi, parlez avec franchise et faites un aveu complet. Je vous l'ai déjà dit, votre grâce est à ce prix.

– Sire, dit Biron, depuis ce matin je n'ai pas changé, je suis toujours le même homme et je vous ferai la même réponse. Je n'ai pas besoin de grâce, puisque je n'ai commis aucun crime.

– Prenez garde, Biron, j'en sais peut-être plus que vous ne pensez à cet égard, et les personnes qui vous accusent...

– Encore une fois, nommez-les-moi, sire, que je les connaisse, que je les voie, que je les entende. Qu'on nous confronte et que je les démasque aux yeux de Votre Majesté. Mais où sont-elles ? Qui sont-elles ? Je suis prêt à les confondre.

– Je prie Dieu que vous ne me réduisiez pas à cette cruelle nécessité, maréchal, car il me serait doux d'obtenir de tous un aveu que le pardon pourrait suivre. Voyez, nous sommes seuls. J'ai voulu vous éviter le désagrément de témoins dans un pareil entretien. Cette confiance mourra entre nous, je vous le jure. Nul ne saura ce que tous m'aurez dit, et il suffira de ma parole pour vous laver du moindre soupçon. Parlez donc ; dites-moi les circonstances, les détails, les noms...

– Arrêtez, sire : il s'est pu trouver des hommes assez lâches pour me calomnier, je suis assez fort pour leur prouver qu'ils ont menti par la gorge ; mais je ne serai jamais assez vil pour imiter leur exemple, fut-ce au prix de vos bonnes grâces.

– Et pourtant, maréchal, dit le roi irrité de cette obstination, vos menées avec Charles-Emmanuel, avec le comte de Fuentes ; vos projets d'union avec une princesse de Savoie...

– Mais, sire, vous les connaissiez, s'écria le maréchal ; je vous ai fait à Lyon l'aveu de mes fautes ; je vous en ai montré du repentir, car j'étais coupable alors, et vous m'avez noblement pardonné : *Maréchal*, m'avez-vous dit, *ne te souviens plus de la citadelle de Bourg et je ne me souviendrai plus du passé*. Est-ce le passé qui vous revient en mémoire ?... Sire, je n'ai pas demandé alors des lettres d'abolition, parce que je croyais et je crois encore que la parole de Henri IV, donnée à un maréchal de France, vaut toutes les lettres que votre parlement entérine. Après cela, sire, je n'ai rien à dire, aucun aveu à faire, aucun repentir à montrer, aucun pardon à accepter, je le répète, car je n'ai rien fait de mal, car je n'ai offensé personne.

Henri IV s'était levé aux derniers mots du maréchal et se promenait à grands pas. Biron avait cessé de parler, et le roi restait toujours livré à ses réflexions sans proférer une parole. Enfin, il rompit le silence et lui dit :

– J'ai pris l'engagement devant mon conseil de ne pas m'expliquer davantage. Du reste, je veux bien ne pas lasser ma clémence, et j'espère encore qu'en y réfléchissant

vous serez plus raisonnable dans le nouvel entretien que je veux bien vous accorder encore, mais qui, je vous en préviens, sera le dernier de tous.

Aussitôt se faisant suivre de lui, il se rendit au jeu de paume, où il voulut jouer sa partie avec le comte de Soissons, contre le maréchal et le duc d'Épernon. Biron gagna, et d'Épernon lui dit ce mot qui fit quitter au roi le jeu avec humeur : « Vous jouez bien, maréchal, mais vous faites mal vos parties. »

L'allusion était directe, Biron n'eut pas l'air de la comprendre.

Pendant le roi disait à Sully et au comte de Soissons : – Voilà un malheureux homme que le maréchal ; j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié ; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis tant servi et qui m'a été si familier ; mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni à mon État.

Le même soir, pendant le jeu, il pria le comte de Soissons de presser de nouveau Biron et de tâcher d'obtenir ce qu'il avait lui-même en vain demandé. Le comte parla en effet au maréchal, qui lui répondit qu'il n'avait autre chose à dire que ce qu'il avait dit au roi à son arrivée, et qu'il était blessé de ce qu'on mettait en doute sa fidélité éprouvée par tant et de si bons services.

Et le lendemain, le roi, tourmenté de cette affaire, se leva de bonne heure et envoya chercher le maréchal pour avoir avec lui dernier entretien qu'il lui avait promis. Cet entretien eut lieu dans le jardin de la Vollière, où on les vit longtemps se promener tous les deux seuls. On remarqua le contraire de ce qui avait eu lieu lors de l'arrivée du maréchal. C'était le roi, cette fois, qui était grave et sévère, c'était Biron qui paraissait courroucé. L'entretien se prolongea ; à l'issue le roi assembla son conseil, et après avoir dit qu'il n'avait pu obtenir aucun aveu du maréchal, livra l'appréciation de cette affaire à ses ministres. Tous furent d'avis qu'il fallait arrêter le jour même Biron et le comte d'Auvergne qui était aussi à Fontainebleau. Henri IV dit alors ces paroles :

– Je ne veux point perdre cet homme, mais il se veut perdre de son bon gré. Cependant ne me le faites point prendre si vous n'estimez qu'il mérite la mort, et je lui veux encore dire que s'il se laisse mener par justice, qu'il ne s'attende plus à grâce quelconque de moi.

Le conseil, d'un avis unanime, déclara que le maréchal avait encouru la peine capitale, et le roi manda messieurs de Vitry et Praslin pour leur donner ses ordres.

Pendant ce temps, Biron sans témoigner la moindre crainte, ne quitta pas le palais de Fontainebleau, et méprisa tous les avis qui lui étaient donnés sur les dangers qui le menaçaient. Il aurait pu vingt fois trouver l'occasion de fuir, notamment dans la soirée où il fut souper chez M. de Montigny ; mais loin de le tenter, il revint après son souper pour assister au jeu du roi. Il trouva dans l'antichambre un valet qui l'attendait avec impatience et lui remit un billet de la comtesse de Roussy, sa sœur ; elle le prévenait que, s'il ne se hâtait de fuir, il allait être arrêté dans deux heures. Biron montra ce billet à M. de Varennes, son aide de camp, qui lui dit :

– Je voudrais au prix d'un coup de poignard dans le sein que vous fussiez encore en Bourgogne.

– Et moi, répondit Biron, dussé-je en avoir quatre, j'aime mieux être ici à la disposition du roi : le poignard ne blesse que le corps, la fuite blesse l'honneur.

Il se mit incontinent au jeu de la reine, où le comte d'Auvergne, étant venu le trouver, lui dit :

– Il ne fait pas bon ici pour nous.

– Pour vous peut-être, dit Biron ; mais pour moi, je ne crains rien. Je suis innocent.

– Et moi, je suis du sang des Valois.

Le jeu continua toute la soirée, le roi ne cessant de saisir toutes les occasions de faire allusion à la situation de Biron, qui restait impassible. Enfin, à minuit le roi se leva, et prenant le maréchal à part échangea avec lui ces dernières paroles :

– Maréchal, dit Henri IV, c'est de votre bouche que je veux savoir ce dont, à mon grand regret, je suis trop éclairci ; je vous assure de votre grâce, quelque chose que vous ayez commise contre moi, le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, et je l'oublierai pour jamais.

– Oh ! C'est trop, répondit Biron, c'est trop presser un homme de bien, qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit, qui n'a rien à se reprocher depuis le pardon de Lyon.

– Plût à Dieu ! dit le roi, je vois bien que je n'apprendrai rien de vous, je vais voir si le comte d'Auvergne m'en dira davantage.

Il sortit à ces mots pour s'assurer par lui-même si les dispositions qu'il avait ordonnées étaient prises, et rentra peu après. En traversant la galerie pour aller dans sa chambre, il jeta ces derniers mots au maréchal :

– Adieu, *baron de Biron*, vous savez ce que je vous ai dit.

L'expression de baron de Biron, dont le roi venait de se servir, était la dégradation des titres et dignités dont Henri IV l'avait revêtu. Le maréchal ne s'y trompa pas, et pour la première fois peut-être il songea alors à éviter une affaire qui se présentait d'une manière aussi menaçante ; mais au moment où il traversait l'antichambre pour se retirer avec les gens de sa suite, M. de Vitry se présenta et le somma, au nom du roi, de lui remettre son épée.

– Mon épée, s'écria le maréchal, mon épée qui a fait tant de bons services !

– C'est l'ordre du roi, obéissez.

– Je veux parler au roi, conduisez-moi près de lui.

– Il est trop tard, le roi est retiré. Obéissez.

– Non. Je ne rendrai pas mon épée.

Et il recula comme faisant mine de résister. À ce mouvement les gens de sa suite s'avancèrent pour le soutenir, mais ils furent tous contenus à l'instant par les nombreux gardes qui remplissaient la galerie, et on leur montra en même temps les cours pleines de soldats. Cette scène se passait devant plusieurs seigneurs de la cour, parmi lesquels les plus considérables étaient MM. de Bassompierre, Monglas, la Guesle et de Montbason. Biron s'adressa à ce dernier, et le pria d'aller trouver le roi, de le supplier de sa part de l'entendre une dernière fois et de lui laisser son épée. Montbason fit consentir Vitry à attendre la réponse du roi, et entra dans la chambre de Henri IV ; mais il en ressortit presque aussitôt. Le roi refusait de voir le maréchal, et lui ordonnait de nouveau de remettre son épée.

C'est à dater de ce moment que Henri IV et Biron changèrent tous deux de rôles. Henri, d'indulgent et pitoyable qu'il avait paru, devint sévère et dur. Biron, de ferme

et courageux qu'il se montrait, irrésolu par instants, tremblant parfois, et toujours faible. Ceci n'est pas une des particularités les moins remarquables de cette histoire.

Quand le maréchal eut remis son épée, on le conduisit, escorté de six gardes, dans la chambre ovale de Fontainebleau, où il passa la nuit. Ce fut là qu'il commença à donner les premiers signes de faiblesse. Tantôt s'emportant en imprécations contre le roi, tantôt le suppliant et implorant sa pitié ; quelquefois arguant de son innocence, et plus souvent offrant de l'or à ses gardes pour qu'ils allassent prévenir ses secrétaires de brûler ses papiers.

Mais un autre seigneur avait été aussi arrêté en même temps que Biron : c'était le comte d'Auvergne. Au moment où il allait franchir la grille de la dernière cour, Praslin, autre capitaine des gardes, lui demanda son épée au nom du roi. Le comte ne fut ni étonné ni déconcerté à cette demande :

– Tiens, prends-la, dit-il à Praslin, elle n'a jamais tué que des sangliers. Si tu m'avais averti de ceci, il y a deux heures que je dormirais.

Plus rassuré que Biron, il demanda un lit pour se coucher, et s'endormit d'un sommeil si profond, qu'on fut obligé de le réveiller

le lendemain, quand on voulut le conduire à la Bastille.

Quant aux autres personnes compromises dans cette affaire, elles ne furent pas inquiétées. Le duc de Bouillon, alors à Turenne, instruit de l'événement, prit la fuite et se retira en Allemagne. Le duc d'Épernon, en vieux et rusé courtisan, ne quitta pas la cour et déjoua les soupçons par sa feinte sécurité ; et le comte d'Entragues, confiant dans l'amour que le roi ressentait toujours pour sa fille, se borna, faute de complices, à suspendre momentanément la conspiration.

On avait décidé de conduire les prisonniers à la Bastille. À cet effet, Sully, parti le soir même pour Paris, après l'arrestation, était allé prendre toutes ses mesures, en qualité de gouverneur de cette prison d'État. Il se concerta avec de Vie, fit mettre



Le comte d'Auvergne prisonnier à la Bastille

deux corps de garde nombreux à l'entrée de la Bastille, un troisième sur le bastion qui répondait à la chambre des prisonniers, un quatrième sur les terrasses du Donjon, et doubla la garnison du dedans, qu'il composa de ses propres gardes, afin qu'ils pussent se surveiller les uns les autres. Il décida en outre que le maréchal serait spécialement gardé par ceux qui l'avaient arrêté, sous le commandement de Vitry, qui ne devait plus le quitter; et le comte d'Auvergne devait l'être par Praslin et ses gens. De cette manière, écrivait Sully à Henri IV, *il était impossible qu'ils se sauvassent, à moins que les anges ne s'en mêlassent.*

Le lendemain on embarqua les deux prisonniers dans un bateau couvert. De nombreux soldats escortaient le bateau sur les deux rives. En cet état ils arrivèrent à l'arsenal, où on les fit débarquer. De là, traversant les jardins, on les fit entrer à la Bastille, où on les sépara pour les conduire chacun à leur prison. Le maréchal fut mis dans le premier étage de la tour dite alors tour des Saints, et le comte d'Auvergne au-dessus; depuis cette tour a été appelée *tour du Coin*, c'est la huitième. Cette tour était célèbre par les prisonniers qui l'habitèrent. Outre Biron, elle reçut plus tard le duc de Luxembourg, Bassompierre et le Maistre de Sacy, traducteur de la Bible.

Biron fut constamment gardé à vue par deux soldats de Vitry, qui se relevaient à mesure. On évita de lui donner pour son usage aucune arme dont il eût pu se servir. Il avait en outre, auprès de lui, un valet du roi, qui couchait dans sa chambre, et qui avait accepté le rôle d'espion, qu'il remplit à merveille, répétant les plus petites choses que lui disait le maréchal, qui dans le principe avait perdu la tête. Quant au comte d'Auvergne, on ne prit pas tant de précautions, et lui-même, dans une sécurité parfaite, supporta tranquillement cette captivité, dont il chercha à adoucir l'amertume par le jeu avec ses gardiens, et surtout par la bonne chère.

Cependant cette arrestation avait ému toute la cour. Comme dans toutes les affaires de ce genre, on avait pris parti pour et contre le maréchal. Mais ses partisans n'osaient manifester bien haut ni leur opinion ni leurs sympathies. D'Escures, lui seul, fut trouver Henri IV et lui ayant rappelé qu'il était allé par son ordre assurer Biron qu'il n'avait rien à craindre s'il venait à la cour, lui reprocha d'avoir manqué à sa parole. Le roi lui montra alors les preuves écrites remises par Lafin, et D'Escures garda le silence, dit l'histoire. Il eut tort : Henri IV avait toujours manqué à sa parole royale, car il avait déjà ces preuves quand il la donna. D'un autre côté, le duc de la Force et les parents et alliés de Biron voulaient faire une démarche auprès du roi.

La Force obtint de voir Biron à la Bastille, et lui en parla. C'était le second jour de sa captivité. Le maréchal était silencieux et sombre. Il n'espéra rien de cette tentative, et le dit avec désespoir à son parent; mais à la lecture d'un billet que la Force lui glissa en cachette de ses gardes, il reprit un peu de courage. Ce billet l'instruisait d'un projet d'évasion en cas de refus du roi de lui faire grâce³⁰.

30 Voici la manière dont Sully rend compte de ce projet d'évasion :

« Le roi m'avertissoit que le complot formé pour la délivrance de Biron et d'Auvergne étoit en même temps contre ma personne. Un bateau plein de soldats devoit avancer pendant la nuit le long de la rivière et aborder à l'escalier de la porte de derrière mon appartement, qui est sur la rivière, la faire sauter par le pétard, en faire autant de la seconde, monter dans ma chambre en même temps que je serois encore au lit, et m'enlever en Franche-Comté, avec des relais disposés de dix lieues en dix lieues, afin de me traiter par représailles, ainsi que Biron le seroit lui-même. »

Et en effet, le jour même, en sortant de la Bastille, la Force et autres personnes allèrent trouver Henri IV à Saint-Maur-des-Fossés, où ce monarque se promenait dans une galerie, accompagné du prince de Condé, du comte de Praslin et la Rochepot.

Cette manifestation soudaine, à laquelle le roi était loin de s'attendre, ne le déconcerta pas. Tous ces seigneurs se jetèrent à ses pieds, et après qu'il leur eut dit de se relever, le duc de la Force porta la parole au nom de tous.

Les archives curieuses de l'histoire de France contiennent les paroles adroites et nobles à la fois qu'il prononça, et la réponse que fit Henri IV. Je vais les rapporter, parce qu'elles font connaître les dispositions de la noblesse et du roi à l'égard du maréchal, et mettront le lecteur plus à même d'apprécier toutes les circonstances de cette affaire.

« Sire, dit le duc de la Force, j'ai toujours cru que Votre Majesté recevrait nos très-humbles requêtes en bonne part : c'est pourquoi nous venons nous jeter à vos pieds, accompagnés de plus de cent mille hommes, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, pour implorer votre miséricorde, non pour vous demander justice pour ce pauvre misérable. Dieu veut que nous pardonnions à ceux qui nous ont offensés, comme nous désirons qu'il nous pardonne. Les hommes ne vous ont point mis la couronne sur la tête, c'est lui seul qui vous l'a donnée. Les rois ne peuvent mieux montrer leur grandeur qu'en usant de clémence, Sire, je ne me veux point jeter aux extrémités, sinon qu'en suppliant Votre Majesté de lui sauver la vie, en le mettant en tel lieu qu'il vous plaira. Que maudite soit l'ambition qui l'a poussé à cela, et la vanité de se montrer nécessaire à tout le monde. Vous avez pardonné à plusieurs qui vous avaient davantage offensé. Sire, ne veuillez point nous noter d'infamie et nous mettre en proie à une honte perpétuelle, qui nous durerait à jamais. Je vous dirai encore une fois que nos très-humbles requêtes ne tendent qu'à vous demander pardon et non justice. Nous savons tous qu'il est coupable d'avoir entrepris contre votre État; ayez égard aux services de son père et aux siens; aussi que votre clémence ne manque point en son endroit qui n'a eu que la volonté de vous offenser, puisqu'elle a été toujours prête de pardonner à ceux qui avaient déjà commis la faute. Ce sont les requêtes de ces très-humbles et fidèles sujets et serviteurs, lesquelles nous espérons que Votre Majesté, accompagnée de sa douceur ordinaire, nous accordera. »

— Messieurs, répondit Henri IV, j'ai toujours reçu les requêtes des amis du sieur Biron en bonne part, ne faisait pas comme mes prédécesseurs, qui n'ont jamais voulu que non seulement les amis et parents des coupables parlent pour eux, mais non pas même les pères et mères ni les frères. Jamais le roi de France ne voulut que la femme de mon oncle, le prince de Condé, lui demandât pardon. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use envers le sieur Biron, ce ne serait miséricorde, mais cruauté. S'il n'y allait que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerais, comme je lui pardonne de bon cœur; mais il y va de mon État, auquel je dois beaucoup; de mes enfants, que j'ai mis au monde, car ils me pourraient reprocher, et tout mon royaume, que j'ai laissé un mal que je connaissais, si je venais à défaillir. Il y va de ma vie et de mes enfants et de la conservation de mon royaume. Je laisserai faire le cours de justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous promets d'y faire ce que vous voudrez, jusqu'à ce qu'avez connu qu'il soit criminel de lèse-majesté; car alors le père ne peut solliciter pour le

fil, le fils pour le père, la femme pour le mari, le frère pour le frère. Ne vous rendez pas odieux à moi par la grande amitié que vous lui avez portée. Quant à la note d'infamie, il n'y en a que pour lui. Le connétable de Saint-Paul, de qui je viens, le duc de Nemours, de qui j'ai hérité, ont-ils moins laissé d'honneur à leur postérité ? Le prince de Condé, mon oncle, n'eût-il point eu la tête tranchée le lendemain, si le roi François ne fût mort ? Voilà pourquoi, vous autres qui êtes les parents du sieur Biron, n'aurez aucune honte, pourvu que vous continuiez en vos fidélités, comme je m'en assure ; et tant s'en faut que je vous veuille ôter vos charges, que s'il en venait de nouvelles, je vous les donnerais. J'ai plus de regret à sa faute que vous-même ; mais avoir entrepris contre son bienfaiteur, cela ne se peut pardonner.

– Sire, nous avons pour le moins cet avantage qu'il ne se trouve point qu'il ait entrepris sur votre personne, répliqua le duc de La Force.

– Faites ce que vous pourrez pour son innocence, je ferai de même, dit le roi.

Nous verrons plus tard si Henri IV tint sa parole.

Il en fut une qu'il accomplit religieusement, ce fut de déférer cette affaire à la justice. Par lettres patentes du 18 de ce mois, il attribua la connaissance de l'accusation portée contre Biron et le comte d'Auvergne au parlement de Paris, et commit pour commissaires spéciaux à l'effet d'instruire le procès à la Bastille, le premier président, Achille de Harlay, le président Potier, et les conseillers Étienne Fleury et Philibert Thurin, nommés rapporteurs.

Le maréchal apprit bientôt tout ce qui s'était passé. Il n'espérait plus que dans son évasion, mais le projet fut découvert, on l'en instruisit et l'on redoubla de précautions à son égard. Alors, reprenant sa fougue habituelle, il s'emporta en imprécations contre le roi et contre ses accusateurs. On avait peine à le contenir dans ses moments de furie. Une nuit que, plus agité que jamais, il se promenait à grands pas dans sa prison, par un mouvement de colère il porta la main à sa poitrine et déchira son pourpoint. Au même instant, un portrait qu'il avait attaché au cou sous ses habits, se détacha et roula à ses pieds ; le valet qui le servait le ramassa et le lui présenta ; Biron le prit, et l'ayant considéré d'un œil égaré, le laissa tomber de nouveau et demeura absorbé dans ses réflexions profondes. C'était le portrait de son père qu'il venait de voir et qu'il portait toujours sur lui. En contemplant l'image de l'auteur de ses jours, il s'était tout à coup rappelé ces paroles qui menaçaient de devenir prophétiques : « *Biron, je te conseille quand la paix sera faite que tu ailles planter des choux dans ta maison, autrement tu porteras ta tête en Grève.* » Alors, aussi faible qu'il avait été terrible, il sentit des larmes mouiller ses paupières et demanda à voir l'évêque de Bourges pour se réconcilier avec Dieu. On céda à ses désirs et le même jour le prélat fut introduit dans la prison. Il accomplit son ministère, mais après, soit qu'il le fit consciencieusement, soit qu'il fût gagné par la cour, il arracha à Biron, plus chancelant qu'un enfant, la lettre suivante, qu'il se chargea de remettre au roi. Cette lettre, que le maréchal écrivit tout d'une haleine, est remarquable surtout par les efforts qu'il fait pour s'accuser, tout en mettant en avant son honneur dont il semble que Henri IV ne puisse douter. Cette lettre, qui contient des parties d'une noblesse et d'une fierté digne d'un guerrier d'une haute trempe, fait mieux connaître que tout autre chose le caractère de cet homme. Elle fut répandue dans Paris pour enlever au maréchal les partisans qu'il conservait encore ; toutefois, elle ne lui fut pas opposée en justice. Voici cette lettre curieuse :



Et le même jour le prélat fut introduit dans la prison.

« Sire, entre les perfections qui accompagnent la grandeur de notre Dieu, sa miséricorde paraît par-dessus toutes choses ; c'est elle qui a réconcilié les hommes avec lui et ouvert les portes du ciel au monde. Cette belle partie, qui fait jour d'une vertu excellente, vous ayant été communiquée par le grand monarque de don et de grâce spéciale sur tous les autres rois de la terre, comme fils aîné de l'Église, et ayant jusqu'ici ménagé divinement le sang de vos ennemis, cette partie se trouvera réclamée en la fortune du maréchal de Biron, qui l'ose implorer sans vous dire que ce soit blâme à un sujet qui a offensé son prince de recourir à sa douceur pour avoir sa grâce, puisque c'est la gloire de la créature qui a offensé son créateur de demander en soupirant pardon de son offense. Oui, sire, si jamais Votre Majesté, de qui la clémence a toujours honoré les victoires de son épée, désire de signaler et rendre mémorable sa bonté par une seule grâce, c'est maintenant qu'elle peut paraître, en donnant la vie et la liberté à son très-humble serviteur, à qui la naissance de la fortune avait promis une plus honorable mort que celle qui le menace. Cette promesse de mon destin, sire, qui voulait que mes jours fussent sacrifiés à votre service, s'en va être honteusement violée, si votre miséricorde ne s'y oppose et ne continue en ma faveur les miracles qu'elle a faits en France, lesquels honoreront à jamais votre règne. Vous ferez en la vie tempo-

relle ce que Dieu fait en la vie spirituelle, et sauvant les hommes comme il sauve les âmes, vous vous rendrez de tant plus digne de l'amour du monde et des bénédictions du ciel. Je suis votre créature, sire, élevée et nourrie aux honneurs, à la guerre, par vos libéralités et votre sage valeur. Car de maréchal de camp, vous m'avez fait maréchal de France, de baron, duc, et d'un simple soldat vous m'avez rendu capitaine. Vos combats et vos batailles ont été mes écoles où en vous obéissant comme à mon roi, j'ai appris à commander les autres. Ne souffrez pas, sire, une occasion si misérable, et laissez-moi mourir au milieu d'une armée, servant d'exemple d'homme de guerre qui combat pour son prince, et non d'un gentilhomme malheureux que le supplice défait au milieu d'un peuple ardent à la curiosité des spectacles, et impatient en l'attente de la mort des criminels. Que ma vie, sire, finisse au même lieu où je suis accoutumé de répandre mon sang pour votre service, et permettez que celui qui m'est resté de trente-deux blessures que j'ai reçues en vous suivant, et imitant votre courage, soit encore versé pour la conservation et accroissement de votre empire, et que je reconnaisse la grâce que vous m'avez faite de me laisser la vie. Les plus conjurés de votre royaume ont éprouvé la douceur de votre clémence, et jamais, à l'exemple de Dieu, vous n'avez aimé la ruine de personne. À présent, sire, le maréchal de Biron vous demande le même bénéfice, et supplie votre pitié de se montrer en cela aussi puissant que mon malheur est grand, et vous dérober le souvenir de ma faute, afin qu'avez mémoire de mes services et de ceux de feu mon père, de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils et de vous laisser émouvoir à sa requête. Si les ennemis de ma liberté, gagnant la faveur de vos oreilles, vous donnent de mauvaises impressions de ma fidélité et vous faisaient penser que je serais suspect en votre royaume, bannissez-moi de votre cour, et me donnez pour exil la Hongrie, et me privez de l'honneur de pouvoir servir le particulier de votre État, et que je puisse au moins faire quelque service au général de la chrétienté et rebâtir une fortune étrangère sur les ruines de celle que j'avais en France, dont Votre Majesté aurait la déposition souveraine aussi bien que de ma personne Car en quelque lieu qu'elle m'envoyât, je serais et paraîtrais français, et le repentir de mon offense me rendrait passionné au bien de ma patrie. Si vous me faites ce bien, sire, je bénirai votre pitié, et ne maudirai point l'heure que vous m'avez dépouillé de mes États et de mes charges ; car ayant en la place de l'épée de maréchal de France, celle de soldat que je portais au commencement que j'arrivai en vos armées, je pourrai être utile au service de l'Église, et pratiquerai loin de la France ce que j'ai appris près de vous ; que si elle me défend le maniement des armes, donnez-moi, sire, ma maison pour prison, et ne me laissez que ma foi pour garde, et ce qu'il faut de moyens à un simple gentilhomme pour vivre chez soi. Je vous engage la part que je prétends au ciel que je n'en sortirai que lorsque Votre Majesté me le commandera. Laissez-vous toucher, sire, à mes soupirs, et détournez de votre règne ce prodige de fortune qu'un maréchal de France serve de funeste spectacle aux Français, et que son roi qui le voulait voir combattre dans les périls de la guerre, ait permis durant la paix en son État qu'on lui ait ignominieusement ravi l'honneur et la vie ; faites-le, sire, et ne regardez pas tant à la conséquence de ce pardon qu'à la gloire d'avoir pu et voulu pardonner un crime punissable, car il est impossible que cet accident pût arriver à d'autres, parce qu'il n'y a personne de vos sujets qui puisse être séduit comme j'ai été par les malheureux artifices de ceux qui aimaient plus ma

ruine que ma grandeur, et qui, se servant de mon ambition pour corrompre ma fidélité, m'ont réduit au danger où je me trouve. Voyez cette lettre, sire, de l'œil que Dieu a accoutumé de voir les larmes des pécheurs repentants et surmontez votre juste courroux pour réduire cette victoire en la grâce que vous demande,

» Sire,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» BIRON. »

Cette lettre resta sans réponse, et Biron vit alors qu'il ne pouvait plus compter sur le roi. Il était donc dans cette situation d'esprit lorsque les commissaires se présentèrent à la Bastille pour instruire l'affaire.

On usa dans cette instruction d'une ruse qui n'était pas très loyale pour des magistrats que couvrait le beau nom d'Achille de Harlay ; mais le chancelier Bellièvre annihila sa volonté. Dans la première séance on parla au maréchal de Lafin, qu'on semblait accuser avec lui. Le maréchal s'indigna et soutint qu'il était innocent et qu'il le tenait pour un honnête homme, son ami, incapable de trahir la vérité et d'en imposer à la justice. Au second interrogatoire, on le confronta avec lui, et le maréchal vit avec indignation un délateur dans le complice qu'il avait défendu la veille avec tant d'énergie. Lafin soutint en face du maréchal son rôle d'accusateur avec une passion de vengeance et de haine qui effrayèrent ce dernier ; il raconta en détail tout ce que nous avons déjà vu, indiqua des circonstances précises, donna des preuves écrites de la main même de Biron. Celui-ci eut l'imprudence de nier des faits qu'il aurait dû avouer en soutenant qu'ils étaient couverts par le pardon du roi à Lyon. Mais la passion s'en mêla de part et d'autre. Lafin avait trouvé le moment de dire au maréchal sans que les juges l'entendissent :

– Vous m'avez pris mon bonheur en me prenant Marguerite Lardy ; en échange, je vous prends l'honneur et la vie, nous serons quittes.

Ces paroles avaient retenti sinistres aux oreilles de Biron, il s'était rappelé cette femme qu'il avait presque oubliée au milieu de ses infortunes, et ne voyant dans Lafin qu'un rival, il avait cru devoir accepter la lutte d'homme à homme, accuser Lafin à son tour au lieu de chercher à se défendre ; il s'emporta, cria à l'imposture, au faux témoignage, et accusa Lafin de magie. Celui-ci, avec le calme qu'il avait apporté dans toutes ses actions, précisa de nouveau ses accusations contre lui, cita de nouvelles circonstances, produisit de nouvelles pièces. Cette séance, toute d'irritation et de colère, fut levée par les commissaires pour mettre fin à la fureur des deux accusateurs. La suivante fut plus funeste au maréchal : persistant dans la voie dans laquelle il s'était engagé, il nia de nouveau, et Lafin en appela alors au témoignage de Rénazé. Le maréchal, qui le croyait toujours détenu en Savoie, ou peut-être mort, s'empara de cette allégation, et invoquant lui-même ce témoignage, s'écria :

– Si Rénazé était ici, il donnerait le démenti à Lafin.

– Me voilà, monseigneur, dit Rénazé en se présentant tout à coup aux regards étonnés du maréchal, me voilà prêt à confirmer les dires de Lafin et à ajouter les miens, qui sont plus terribles encore.

Biron ne pouvait en croire ses yeux, il resta quelque temps muet devant ce dernier témoin, qui semblait sortir de la tombe pour le perdre, et crut fermement que le duc de Savoie l'avait aussi trahi, mais il n'en était rien. Lafin faisant sentir la nécessité du

témoignage de Renazé et voulant saisir l'occasion de le délivrer de sa captivité, avait, aidé du trésor de Henri IV, fait parvenir à son secrétaire les sommes nécessaires pour corrompre son geôlier. Rénazé s'était échappé de sa prison de Chiari avec ses gardes, qu'il avait emmenés en France, et était venu accuser le maréchal, sur lequel il voulait venger sa captivité. Il fut aussi violent que Lafin et l'accabla de son témoignage et des lettres qu'il produisit. Biron alors changea le système de sa défense.

– Lafin et moi, dit-il, nous nous étions jurés sur le Saint-Sacrement de ne rien révéler, et je croyais ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant Lafin lui-même m'avertit qu'il n'avait rien avoué, et comme j'étais très résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devait point avoir de suite et qui pourraient nous déshonorer tous les deux. Mais puisqu'au prix de leurs grâces et d'autres récompenses, ces misérables ont consenti à trahir la foi jurée, je vais parler comme eux et avouer tout ce que j'ai fait.

Il entra dans les détails de toute la conspiration, en niant les points les plus odieux et surtout la tentative d'assassinat sur la personne du roi, qu'il rejeta tout entière sur Lafin; réclamant alors le pardon de Lyon, il prétendit que tout le passé était couvert par sa grâce que le roi lui avait accordée. Il cita à l'appui de son repentir et de son retour au bien, la lettre qu'il avait écrite à Lafin lors de la naissance du dauphin, pour lui dire qu'il renonçait à tous leurs projets, et l'engager lui-même à la plus grande fidélité envers Henri IV. Cette lettre était produite par Lafin lui-même et ne pouvait être contestée. On lui fit observer qu'il s'était écoulé dix mois entre le pardon de Lyon et la naissance du dauphin, qui avait motivé la lettre, et que pendant ce temps il avait continué ses manœuvres.

– Éloigné de ces deux hommes, dit le maréchal, dont l'un était à Milan, l'autre en Savoie, je ne pouvais rompre à l'instant des relations aussi dangereuses avec de pareils misérables. J'étais d'ailleurs enlacé de tous côtés par le duc de Savoie et le comte de Fuentès, qui pouvaient me faire le plus grand mal. Un éclat était dangereux pour tout le monde; je me bornai, du jour où j'eus tout avoué au roi, à ne plus faire avancer les choses, attendant une circonstance convenable pour renoncer à tout sans exciter de soupçons et sans compromettre personne. La naissance du dauphin m'en fournit l'occasion, et je la saisis avec empressement.

On lui dit ensuite qu'il n'avait évincé Lafin et Rénazé de la conspiration que parce qu'il les soupçonnait de vouloir la découvrir, et qu'il l'avait continuée à l'aide de deux nouveaux agents, le baron de Luz et Hébert son secrétaire. Biron nia avec force cette accusation nouvelle, et interrogé sur les fréquents voyages de son secrétaire à Milan, il répondit qu'il les avait faits pour acheter des armes et des étoffes, principalement pour équiper des pages auxquels il s'intéressait et dont il cita les noms. Mais une dernière déposition vint encore ébranler ce qu'il affirmait avec tant d'assurance. Ce fut celle du valet qui le servait à la Bastille et qu'on avait mis comme espion auprès de lui. Il déclara que le maréchal lui avait donné plusieurs commissions pour la comtesse de Roussy, sa sœur, à l'effet de prévenir Hébert de faire disparaître ses papiers de Dijon. Le maréchal, voyant le système dont on usait envers lui, refusa de répondre aux commissaires, qui n'insistèrent pas de leur côté.

C'était pourtant, en bonne justice, le seul point important à connaître, que de s'assurer si le maréchal avait continué de conspirer après le pardon qu'il avait obtenu du roi ; c'est ce que les commissaires tentèrent sans succès.

Au moment de l'arrestation du maréchal, Hébert n'avait pu se soustraire aux poursuites, ainsi que le baron de Luz, qu'on avait en vain tenté de faire venir de la Bourgogne. Hébert fut arrêté et conduit aussi à la Bastille. Interrogé sur la cause de ses voyages à Milan, par les commissaires, il répondit comme Biron, que c'était pour y acheter des armes et des étoffes pour le compte du maréchal. On les confronta, et tous deux furent d'accord sur ce témoignage. Alors on employa le moyen en usage à cette époque : quand la justice cherchait un coupable et ne le trouvait pas, elle avait recours à la torture pour obtenir un aveu et souvent un mensonge que le patient s'empressait de dire pour mettre fin à son supplice. Dans le cas présent on employa donc la torture. Ce spectacle n'était pas nouveau à la Bastille, mais ce qui le fut peut-être, c'est la constance avec laquelle Hébert, homme simple et sans exaltation, la subit. Les plus grandes douleurs ne purent lui arracher l'aveu que les commissaires demandaient. Il n'y eut donc d'autres preuves contre la continuation des complots du maréchal après la grâce de Lyon, que des présomptions plus ou moins graves, contre lesquelles venaient lutter l'énergique dénégation d'Hébert.

Le comte d'Auvergne subit aussi plusieurs interrogatoires, car on instruisit son procès en même temps, mais avec beaucoup moins de solennité et de soin ; il se borna à nier sans vouloir entrer dans aucune explication. L'affaire fut donc portée dans cet état devant le parlement, les chambres assemblées.

Le mardi vingt-trois juillet eut lieu la première séance, présidée par Messire Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, assisté des conseillers d'État de Masses et de Pont-Carré. Les pairs de France avaient été régulièrement convoqués pour prendre part au jugement, mais pas un d'eux ne s'y rendit. Instruits peut-être à l'avance des circonstances de ce procès, ils voulurent protester par leur absence, mais on ne s'arrêta pas là. Le procureur général demanda défaut contre eux et conclut à ce qu'on passât outre au jugement, ce que la cour accorda.

On lut ensuite une requête de madame la maréchale de Biron, mère, qui demandait qu'on accordât à son fils un conseil pour se défendre. La requête fut rejetée, *attendu l'action criminelle et l'état du procès*, porte l'arrêt.

Cette manière de procéder abrégéa considérablement les préliminaires, et au bout de trois séances, qui suffirent pour entendre les rapports, lire les innombrables pièces du procès, et écouter toutes les dépositions, en l'absence de l'accusé, le parlement manda devant lui le maréchal.

Ce fut le samedi 27 juillet, à quatre heures du matin, que M. de Montigny, gouverneur de Paris, entra, avec M. de Vitry, dans la prison du duc de Biron, pour le prévenir que le parlement assemblé, sous la présidence du chancelier, l'attendait à sa barre. Le maréchal avait eu le temps de se calmer et de méditer sur sa position. Il se leva aussitôt, s'habilla sans proférer une parole, et suivit Montigny et Vitry jusqu'à un carrosse qui le conduisit à l'Arsenal. Là, on le fit entrer dans le même bateau qui l'avait déjà conduit de Fontainebleau à Paris. Les soldats étaient plus nombreux encore : outre ceux qui suivaient sur les deux rives, plusieurs montés sur des bacs entouraient le bateau où se trouvait le maréchal avec MM. de Montigny et de Vitry. L'heure matinale

qu'on avait choisie, les précautions extraordinaires qu'on avait prises, firent sourire Biron avec orgueil. Cela lui prouva qu'on redoutait encore son influence et augmenta son courage pour sa comparution devant ses juges. Il débarqua devant la tour du palais, entra par la porte de la Tournelle, traversa la quatrième chambre et se rendit à la chambre dorée, où le parlement avait déjà pris séance.

Il était cinq heures du matin lorsque le maréchal pénétra dans cette salle. Il se présenta, avec aisance et noblesse, devant les cent douze magistrats réunis dans cette enceinte pour le juger, et dont le silence absolu était à la fois majestueux et sinistre. Il ne parut ni surpris ni humilié, quand le chef des massiers lui désigna du doigt la sellette des criminels sur laquelle il prit place, et s'approcha naturellement et sans colère du chancelier, dont la voix faible avait peine à le faire entendre, en lui disant :

– Pardon, monsieur, je ne vous entends pas assez de si loin, et je désire ne rien perdre des paroles que vous allez prononcer contre moi.

L'accusation était divisée en cinq parties, sur lesquelles le chancelier l'interrogea, et si habilement, disent les chroniqueurs, en s'extasiant sur ce point, *qu'il ne le nomma jamais par son nom et ses qualités*.

La première partie était d'avoir communiqué avec Picoté pour nouer des intelligences avec l'archiduc Charles.

La seconde, d'avoir traité avec le duc de Savoie, quelques jours après son arrivée à Paris, sans la permission du roi ; de lui avoir offert toute assistance et services envers et contre tous, sur l'espérance du mariage de sa troisième fille.

La troisième, d'avoir *connivé* avec ledit duc la prise de Bourg et d'autres places, de lui avoir écrit et donné des avis pour battre l'armée du roi et s'emparer de sa personne.

La quatrième, d'avoir voulu conduire le roi devant le fort de Sainte-Catherine, pour le faire tuer après s'être entendu avec le commandant du fort et être convenu d'un signal avec lui.

La cinquième, d'avoir envoyé Lafin et Rénazé traiter avec le duc de Savoie et le comte de Fuentès contre le service du roi.

On voit que l'accusation se bornait à tous les faits passés avant le pardon de Lyon.

Le maréchal prit la parole pour se défendre, et sa défense consista d'abord à nier plutôt la gravité des faits qu'on lui reprochait que les faits en eux-mêmes. Ainsi il dit, à propos de la place de Bourg, qu'il résultait de sa correspondance, qu'il l'avait prise malgré le roi. Que sur trente-neuf convois qui avaient essayé d'entrer dans la place, il en avait défait trente-trois. Que les avis qu'on lui représentait, écrits de sa main comme envoyés aux gouverneurs des villes ennemies, étaient faits par Rénazé, qui contrefaisait très habilement son écriture. Que d'ailleurs il en appelait au témoignage de ces gouverneurs, qui, tous aujourd'hui au service de Henri IV, n'auraient pas intérêt à cacher la vérité. Il appuya surtout sur l'événement du fort de Sainte-Catherine ; en appela à la mémoire du roi, qu'il avait contraint à ne pas aller visiter la tranchée, et raconta les choses telles que nous les avons dites. Passant ensuite à la qualité de ses dénonciateurs, il les peignit comme des misérables, accusa de nouveau Lafin et Rénazé de magie et de sorcellerie, dit que Lafin invoquait le diable, qu'il avait commerce avec lui, et qu'il lui avait souvent montré des statues de cire remuant et parlant ; qu'il l'avait fasciné par les sorcelleries, qu'il l'avait sans cesse irrité par ses discours contre le roi, par les propos qu'il lui disait que celui-ci tenait contre lui.

– Un jour, dit-il, il me rapporta que le roi avait dit que Dieu lui avait fait une grande grâce en permettant la mort de mon père, que c'était un serviteur inutile, et que moi j'étais nuisible et méchant. Ah ! Ces paroles, Messieurs, s'attaquant à mon noble père, flétrissant sa mémoire, cette haine s'étendant jusque sur moi, me transportèrent d'une telle colère que j'aurais voulu sur l'heure me couvrir de sang.

– De quel sang parlez-vous ? interrompit alors le chancelier d'une voix qu'il sut faire vibrante, de quel sang vouliez-vous vous couvrir ?

– Du mien, répondit Biron, en me jetant par désespoir au travers des troupes ennemies, pour faire voir au roi, par cette mort téméraire, combien ma vie lui aurait pu être utile encore.

Invoquant ensuite le pardon de Lyon, il dit qu'il n'avait détruit tout ce qu'il y avait de faux dans les accusations portées contre lui, que pour rendre hommage à la vérité et montrer qu'il n'était pas si coupable qu'on l'avait cru d'abord ; qu'il n'aurait pas eu besoin de le faire s'il l'avait voulu, parce qu'accusé seulement de faits antérieurs au pardon du roi, il avait été entièrement couvert par ce pardon, et qu'aujourd'hui, il était devant des juges qui ne pouvaient le condamner que pour des actes commis depuis.

– Or, depuis cette époque, je n'ai rien fait, dit-il, qui puisse appeler la sévérité de la justice sur ma tête. Je défie, même à l'aide de faux témoins tels que Lafin et Rénazé, qu'on puisse prouver une seule action répréhensible dans ma vie. S'il en était ainsi, magistrats, si ma bouche ne dit pas la vérité, si vous pouvez trouver une seule preuve qui entache mon honneur de gentilhomme et de maréchal de France, je dévoue ma tête à votre place de Grève, ma vie à vos supplices et ma mémoire à l'exécration des hommes. Ah ! Si je n'avais été convaincu de mon innocence, aurais-je résisté aux instances du roi qui me priaient d'avouer en m'offrant un nouveau pardon ? Me serais-je rendu auprès de lui quand il m'a mandé à la cour ? Ne pouvais-je pas me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avais été averti, puisque je l'ai été jusqu'au dernier moment ? Une âme coupable et peinée de l'horreur de sa conscience fût tombée en pièces de peur et de tremblement ; mais la secrète science que j'avais de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me pouvaient donner aucune imagination de défiance. Je disais toujours en moi-même, j'ai trop bien servi le roi pour ne pas penser qu'il ne m'estime son serviteur. Je ne pouvais penser que le foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs j'étais assuré que le roi m'avait pardonné et que je ne l'avais pas offensé depuis le pardon. Oui, Messieurs, depuis cette époque je n'ai rien entrepris, rien fait, rien pensé contre le roi, et que si vous pouviez m'administrer une seule preuve du contraire, je suis prêt à porter ma tête en Grève, comme un manant, comme un traître, comme un lâche et un infâme !

À ces mots, le chancelier l'interrompit de nouveau et lui demanda si, lorsque le roi le pardonna à Lyon, il avait fait à ce dernier un aveu complet de ses crimes dans tous ses détails. Biron, surpris de cette question, répondit aussitôt :

– Je ne puis nier que dans cette occasion je ne dis pas au Roi tout ce qui s'était passé ; mais en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avait rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devais pas spécifier ce que j'avais honte d'avoir entrepris.

Le chancelier lui demanda de nouveau s'il n'avait pas réclamé des lettres d'abolition. À cette question perfide, dont il mesura la portée, Biron sentit un mouvement de colère qu'il eut peine à maîtriser :

– Le duc d'Épernon, dit-il vivement, me fit la même question quand je lui annonçai cela en quittant le roi, et je lui répondis aussitôt : mon abolition sera-t-elle plus sûre que la parole du roi ? Je n'ai pas deux réponses à faire, Messieurs ; aux magistrats comme aux courtisans, je fais la même. Le roi m'a dit, à deux pas de MM. Villeroi et Sillery, qui ont dû l'entendre : *Maréchal, ne te souviens plus de Bourg, et je ne me souviendrai plus aussi de tout le passé.* Voilà ma grâce, aussi solennelle, aussi légale que si elle était enregistrée devant vous, car la parole d'un roi est sacrée. Ne m'aurait-il donc donné la vie alors que pour me la ravir maintenant ? Ah ! S'il ne lui plaît de considérer mes services et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort.

En disant ces mots, Biron s'était levé dans une agitation qui ne le laissait plus maître de lui. Mais en jetant ses regards sur ses juges si graves et dont quelques-uns pourtant le considéraient avec compassion, il sentit la faute qu'il allait commettre s'il se laissait emporter à en trop dire contre le roi. Ne voulant pas entièrement fléchir cependant et mendier sa vie d'un homme qui mentait si évidemment à sa parole, il ajouta en relevant la tête, ces mots, les plus dignes qu'il eût dit pour sa défense.

– Je n'espère pas mon salut en la justice du roi, mais en la vôtre, Messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges ; j'implore la miséricorde du roi, et quand je ne dirais mot, les blessures dont je suis chargé la demandent pour moi.

Il s'arrêta de nouveau comme pour se contraindre encore, et continua avec un soupir :

– Ma faute est grande, messieurs, mais les grandes offenses veulent de grandes clémences. Quoiqu'il en advienne, je me confie plus en vous que je ne fais au roi, qui m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit que de l'œil de sa colère et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah ! il vaudrait mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement.

Biron cessa de parler à ces mots, épuisé par l'émotion et la fatigue. La séance avait duré cinq heures. On le ramena à la Bastille. En quittant le parlement, il emporta l'espérance, il avait visiblement attendri ses juges.

Le lendemain, qui était un dimanche, il entendit dévotement la messe et passa la journée assez tranquillement, s'entretenant avec ses gardes de l'issue probable de son procès. Le lundi une agitation extrême commença à s'emparer de lui. On délibérait sur son sort au parlement, et aucun écho de ce qui se passait dans cette enceinte ne parvenait jusqu'à lui. En vain, il questionnait ses gardes ; monsieur de Vitry qu'il envoya chercher, le gouverneur, le geôlier, tous furent muets. Un seul, monsieur de Baranton, brave officier qui avait longtemps servi sous ses ordres et qui était alors lieutenant de monsieur de Praslin, lui dit que dans cette première séance le parlement n'avait encore rien décidé. Biron fit part de ses espérances à monsieur de Baranton, qui chercha à les partager de tout son cœur. Tous les gardes lui témoignaient une

espèce de respect, lui seul osait lui manifester de l'intérêt. Il adoucissait sa captivité par des conversations intimes et par toutes les nouvelles qu'il lui croyait favorables et qu'il s'empressait de lui donner.

Le lundi soir, il le prévint d'une chose qui lui fit éprouver une impression à la fois bonne et cruelle. Marguerite Lardy était parvenue à s'introduire chez Rumigny, le geôlier de la Bastille, pour voir le maréchal et lui apporter des nouvelles de son enfant. À ce nom, à ce souvenir qui se liait à Lafin, Biron reprit toute sa colère contre cet homme, et ses craintes et ses appréhensions l'assaillirent de nouveau. Confiant à Baranton tout ce qui s'était passé entre lui et Marguerite Lardy, il lui dit les motifs de haine que Lafin avait contre lui. Baranton chercha à le rassurer en lui disant que Lafin, n'ayant pu rien prouver depuis le pardon du roi, il ne saurait parvenir, malgré ses accusations terribles, à le faire condamner. Mais Biron, retombé dans ses faiblesses et ses croyances, allait jusqu'à redouter la magie et le commerce du diable que Lafin pouvait employer pour le perdre ; et dans son désespoir se rappelant tout à coup les deux prédictions qui lui avait été faites, il s'écria : « Il ne t'en faudra que du coup d'un Bourguignon par derrière que je ne sois roi, » m'a-t-on prédit à deux fois différentes. Lafin est de Dijon. Le coup par derrière c'est la trahison. Mon cher Baranton, je serai condamné.

– Mais Lafin n'est pas de Dijon, répondit vivement Baranton. C'est un gentilhomme d'Auvergne comme moi. Nous sommes nés dans la même ville.

– Serait-il vrai ?

– À l'âge de cinq ans, il a quitté l'Auvergne avec sa famille, pour aller habiter la Bourgogne. Mais vous voyez qu'il est venu s'établir dans son pays de préférence à tout autre, quand il est revenu de ses voyages. Si ce sont là vos seules craintes, maréchal, elles doivent disparaître, car je l'atteste sur mon honneur, je le sais de science certaine, Lafin n'est pas Bourguignon.

– Oh ! alors, il m'est permis d'espérer encore. Alors je puis être sauvé, et il est un homme qui le tentera, n'est-ce pas ? Et cet homme ce sera vous.

– Moi ?... Et comment le puis-je, monsieur le maréchal ?

– Écoutez : Marguerite Lardy n'est pas venue ici sans un projet arrêté. Si elle vous a dit qu'elle voulait me voir seulement, c'est qu'elle n'a pas osé se confier à vous ; mais je suis assuré qu'elle doit avoir formé quelque plan d'évasion. Voyez-la, concertez-vous avec elle, et en usant de l'autorité et de l'influence que vous exercez à la Bastille, vous parviendrez à me faire évader. Ma liberté d'abord, et par là je serai plus sûr de mon salut que par l'arrêt du parlement.

Baranton baissa les yeux et garda le silence. Biron étonné reprit aussitôt :

– Eh quoi ! Ces marques d'intérêt que vous prodiguez à votre général sont donc stériles pour lui ? Quoi ! vous qui ne cessez de former des vœux pour mon salut, vous qui me disiez hier encore que vous donneriez tout pour sauver mes jours...

– Oui, tout, monseigneur, dit vivement Baranton, mes biens, ma fortune, ma vie, je les donnerais sans hésiter ; mais vous me demandez mon honneur, je ne l'ai pas mis dans le marché.

– Votre honneur consiste-t-il à vous faire gardien d'un maréchal de France ?

– Il consiste à obéir au roi et à ne pas trahir mes serments.

– Mais regardez-moi donc, Baranton, je suis ce même général dont vous avez vu couler le sang pour le roi sur vingt champs de bataille ; c'est moi que vous avez vu constamment à votre tête, vous guidant à la gloire...

– Et toujours sur le chemin de l'honneur, monsieur le maréchal, sur le chemin de l'honneur dont vous m'avez appris à ne pas m'écarter ; souffrez qu'aujourd'hui, quoi qu'il m'en coûte, je profite des leçons que vous m'avez données.

Il se fit un nouveau silence, pendant lequel les deux interlocuteurs n'osaient pas se regarder. Puis le maréchal, serrant fortement la main de Baranton, laissa échapper malgré lui ce cri du cœur :

– Vous êtes un digne gentilhomme et un loyal officier.

Cette scène avait rendu au maréchal toute sa tristesse. Il passa le reste de la journée sans cesse agité par une cruelle incertitude, tenant tous les discours qui attestaient tantôt la faiblesse, tantôt l'énergie, tantôt le désespoir, tantôt l'espérance.

Pendant ce temps on avait statué sur son sort. Le parlement, réuni dès six heures du matin, sous la présidence du chancelier, avait commencé ses délibérations. Dès cinq heures, la comtesse de Roussy, sœur du maréchal, accouchée depuis deux jours, avait quitté son lit et se traînait aux pieds des juges, qu'elle abordait dans la Salle des Pas-Perdus. Mais sur l'ordre du chancelier, elle fut éloignée, et la cour entra en séance. Le détail des opinions motivées est ce qu'il y a de plus curieux dans ce procès. Néanmoins, comme il serait trop long de les rapporter ici, nous nous bornerons à en donner la substance.

On proposa d'abord comme incident de décréter contre Lafin et Rénazé en qualité de complices du maréchal. Mais le chancelier fit écarter cette proposition, en donnant les motifs suivants :

« Il remontra par vives raisons et beaux exemples que ceux qui découvrent les conspirations auxquelles ils ont trempé, sont non seulement dignes de pardon, mais méritent récompense du bien qu'ils ont prouvé en assurant l'État, et que c'était le seul moyen d'attirer les autres qui pourraient avoir trempé en ce mal. »

Toute l'accusation se réduisait, quant aux preuves, aux conspirations entreprises par le maréchal avant son pardon du roi. Celle d'avoir continué avec Hébert et le baron de Luz, après le renvoi de Lafin, n'était mentionnée que pour mémoire ; néanmoins comme le parlement n'avait pas de preuves contre, et qu'il comptait pour rien les dénégations de Hébert même, au milieu de la torture, il admit des probabilités du crime, attendu, dit la délibération, *que ce n'est pas le fait d'un secrétaire intime d'aller acheter des étoffes et des armes en Italie*. Les cinq autres points de l'accusation concernaient les relations avec Picoté, les traités avec le duc de Savoie, les avis donnés aux commandants des places ennemies, la mort du roi, résolue quoiqu'empêchée plus tard par Biron lui-même, devant le fort Sainte-Catherine. Tous ces points furent admis sur l'aveu même du maréchal, et pour ce dernier, la délibération portait afin de détruire les excuses qu'avait données Biron :

« *Pour ses excuses que s'il avait mal parlé, il avait toujours bien fait, que cela n'était valable en crime où la volonté est punie comme l'effet aux autres, parce que si le fait avait succédé, il ne serait plus temps de juger.* »

On s'emparait en outre comme d'un aveu de la déclaration du maréchal, qui avait dit devant le parlement que le refus du commandant de la citadelle de Bourg, et les

propos tenus contre lui par le roi, l'avaient rendu capable de tout, *même de se voir tout couvert de sang*. Paroles que le maréchal avait expliquées d'une manière digne du désespoir d'un général et que le parlement tournait contre lui.

« *Quant à la vaillance de ses mérites, ajoutait la délibération, jamais l'antiquité ne les a compensés non pas même aux crimes des particuliers ; autrement chacun pourrait commettre tel crime qu'il voudrait, et après venir à la compensation du mal et ainsi éviter la punition.* »

La délibération ayant pris cette tournure, la seule question importante qui restait à juger et qui devait sauver ou perdre le maréchal, était celle de savoir si après le pardon du roi, il pouvait être condamné.

On a déjà vu la question perfide qu'avait faite le chancelier au maréchal, quand il lui demanda s'il avait avoué au roi toutes les circonstances de sa conspiration, et la réponse franche du maréchal, que, retenu par une honte bien naturelle, il n'avait parlé que des choses principales... Le chancelier s'empara de nouveau de l'aveu de Biron, et ne craignit pas de mettre en avant ce sophisme monstrueux dans cette circonstance, que le roi n'avait pu pardonner ce que le maréchal lui avait laissé ignorer. Cette opinion, il faut le dire, fut combattue dans le sein du parlement ; mais elle finit par triompher, quand le chancelier posa nettement la question de savoir si le pardon accordé à Lyon par le roi au duc de Biron pouvait arrêter le cours de la justice.

« *Pour le pardon allégué, fut-il délibéré, qu'il n'était valable que d'après des lettres entérinées par la cour, et qu'autrefois le sieur de Hauteville eut la tête tranchée, apportant un pardon signé de la main du roi, Henri second, pour avoir révélé en confession, croyant mourir, qu'il avait eu la volonté de le tuer ; que le maréchal avait reconnu ce jugement, et avait dit au roi en gros, qu'il avait été capable, durant deux mois et demi, de tout ouïr, de tout dire et de tout faire par le refus de Bourg, mais rien en parole qui lui faisait reconnaître avoir besoin de la miséricorde de Sa Majesté.* »

Cette question une fois résolue de cette manière, selon l'extrême rigueur du point de droit, la condamnation du maréchal était inévitable ; aussi l'arrêt suivant fut rendu le jour même :

« Vu par la cour, les chambres assemblées, le procès criminel extraordinairement fait par les présidents et conseillers à ce commis et députés par lettres patentes, etc., etc., à l'encontre de messire Charles de Gontaud, chevalier des ordres du roi, duc de Biron, pair et maréchal de France, gouverneur de la Bourgogne, prisonnier au château de la Bastille, accusé de crime de lèse-majesté, informations, interrogatoires, confessions, dénégations, confrontations de timbres, lettres missives, avis et instructions données aux ennemis, par lui reconnues et tout ce que le procureur général du roi a produit ; arrêt du 24 de ce mois par lequel a été ordonné qu'en l'absence des pairs de France serait passé outre au jugement du procès ; conclusions du procureur général du roi ; ouï et interrogé par ladite cour, ledit accusé sur les cas à lui imposés, dit a été que ladite cour a déclaré ledit duc de Biron atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, pour les conspirations par lui faites contre la personne du roi, entreprises sur son état, produtions et traité avec ses ennemis, étant maréchal de l'armée dudit seigneur ; pour réparation duquel crime l'a privé et prive de tous états, honneurs et dignités, et l'a condamné et condamne à avoir la tête tranchée sur un échafaud qui pour cet effet

sera dressé en la place de Grève, et a déclaré et déclare tous et un chacun des biens, meubles et immeubles généralement quelconques, en quelque lieu qu'ils soient situés et assis, acquis et confisqués au roi ; la terre de Biron privée à jamais du nom et titre de duché-pairie ; icelle terre ensemble ses autres biens immédiatement tenus du roi remis au domaine de sa couronne.

» Fait au parlement le 29 juillet 1602. »

Le même soir cet arrêt et le lieu où devait se passer l'exécution furent connus dans Paris. Dès le lendemain, une foule immense stationnait sur la place de Grève, où l'on avait dressé un échafaud, qui, au moyen d'un pont, communiquait avec les croisées de l'hôtel de ville, et l'exécuteur et les huissiers du parlement s'étaient mis en marche pour la Bastille, afin d'aller chercher le maréchal. Ils arrivèrent suivis d'une foule immense qui entourait cette citadelle en poussant des cris. À ce bruit, le maréchal, regardant à sa fenêtre, vit au travers de ses barreaux cette foule curieuse et empressée, et, devinant tout, s'écria :

– Je suis jugé ; je suis mort.

Le sieur Dupuy, exempt de M. de Vitry, qui, pour le moment était de garde auprès du maréchal, chercha à le rassurer en lui disant que c'étaient deux gentilshommes qui allaient se battre dans les champs, et que le peuple suivait ; mais Baranton, accourant hors d'haleine, s'écria à son tour :

– Non, ce sont bien le bourreau et les huissiers du parlement qui viennent pour vous chercher, mais rassurez-vous : au moment où ils entraient dans la Bastille, un garde du roi, venu à bride abattue de Saint-Germain, où Sa Majesté est dans ce moment, leur a ordonné de se retirer de la part de Sa Majesté, et s'est rendu chez M. le chancelier. C'est votre grâce qu'il apportait, sans doute.

– Ma grâce, s'écria Biron, ma grâce !... Oh ! Oui, cela doit être ; le roi, après m'avoir pardonné, ne peut me laisser périr ainsi... Et pourtant quelque chose me dit que je ne suis pas sauvé encore... Le roi hésite peut-être... Il ne fait que différer pour avoir lieu de réfléchir à une exécution qu'il a déjà résolue... Baranton, mon ami, je vous en prie, rendez-vous sur l'heure à l'Arsenal, chez M. de Sully ; sachez ce qui en est ; il doit en être instruit, lui. Rappelez-lui nos liens de parenté ; le dévouement, l'amitié que je lui ai toujours portée ; dites-lui, si le roi n'est pas décidé encore, de se jeter à ses pieds en mon nom, de le supplier, de lui demander ma grâce ; s'il craint que j'en abuse, qu'il me renferme dans quelque forteresse ; qu'il me tienne étroitement gardé ; qu'il me charge de chaînes ; qu'il me laisse à la Bastille, s'il le veut, mais qu'il m'accorde la vie, pour qu'un jour, où il aura besoin de mes services, je puisse être libre et mourir avec gloire pour la France et pour lui... Allez, allez vite, et revenez me dire ce qu'il en est ; je ne vivrai pas jusque-là.

Baranton sortit pour se rendre à l'Arsenal, et pendant tout ce temps, Biron, déjà retombé dans sa faiblesse, fut en proie à une nouvelle agitation qu'il trahissait à chaque instant par des mots entrecoupés et par des signes de la plus vive impatience. Voulant se calmer cependant, il essaya de prendre quelque repos, et s'étendit sur son lit ; mais à peine y était-il, qu'il se leva tout à coup et pria un des gardes de faire venir Rumigny, le geôlier de la Bastille, auquel il voulait parler. Rumigny vint sur-le-champ, et Biron le saisissant fortement par le bras, lui dit d'une voix tremblante d'émotion :

– Tu dois connaître le bourreau, toi ?

- Oui, monseigneur, répondit Rumigny.
- Sais-tu quel est son pays ?
- Oui.
- Dis-le-moi.
- Il est de Dijon.

– De Dijon ! répéta le maréchal avec un cri terrible ; ah ! je suis perdu. Voilà la prédiction accomplie ; voilà le Bourguignon qui doit me donner le coup par derrière.

À ces mots, il retomba accablé sur son siège, et Baranton étant rentré dans ce moment avec un visage où la douleur se peignait malgré lui :

– Ne me dites rien, s'écria le maréchal ; je sais tout ; je suis perdu, le bourreau est de Dijon.

En effet, Sully avait répondu à Baranton que le sort du maréchal était fixé, et que la seule grâce que le roi avait voulu lui faire, à la sollicitation de ses parents, était de permettre qu'il fût décapité à la Bastille, pour lui éviter la honte de marcher jusqu'à la place de Grève, exposé aux regards et à l'avidité curieuse de la foule. C'était le seul motif pour lequel l'officier du roi était venu arrêter le bourreau et les huissiers au moment où ils pénétraient dans la Bastille.

Le lendemain, mercredi, 31 juillet, dès dix heures du matin, le chancelier, suivi de M. de Sillery, qui portait les lettres du roi permettant l'exécution à la Bastille, se rendit, avec trois maîtres des requêtes délégués à cet effet, à l'Arsenal, chez le duc de Sully, afin de prendre des mesures nécessaires. De là ils allèrent chez le geôlier, où ils tinrent conseil et désignèrent les personnes qui devaient assister à l'exécution. C'étaient les trois maîtres des requêtes, trois huissiers du conseil, trois du parlement, le chevalier du guet, deux lieutenants du grand prévôt, le prévôt des marchands, quatre échevins, quatre conseillers de ville et le greffier. Pendant qu'on était allé prévenir ces personnes, le maréchal dînait tristement, convaincu du sort qui l'attendait, mais croyant qu'il lui restait encore plusieurs jours à vivre. Lorsqu'il eut fini son repas, on vint prévenir le chancelier, qui descendit dans la cour suivi des personnes que je viens de désigner ; mais au même instant une femme, qu'on avait retenue jusque-là avec peine, s'élança dans la cour où était située la prison du maréchal, sans qu'on pût parvenir à l'en empêcher, et se mit à pousser des cris et des sanglots, en appelant le duc de Biron. Cette femme était Marguerite Lardy. Le prisonnier entendit encore cette fois les cris qui étaient poussés au pied de sa tour, et collant sa tête contre les barreaux de sa fenêtre, il reconnut Marguerite qui tendait ses bras vers lui. Il répondit à ses cris de désespoir en l'appelant par son nom. Ils échangèrent ensemble un regard de douleur, et comme Biron commençait à lui parler, les gardes entraînèrent de force Marguerite, et il vit alors le chancelier qui s'avancait suivi de son cortège. Aussitôt, sous le poids de l'émotion que lui avait fait éprouver la vue de sa maîtresse, et traduisant malgré lui ce qui se passait dans son âme, il s'écria :

– Mon Dieu, je suis mort ! Ah ! quelle justice, faire mourir un homme innocent ! Monsieur le chancelier, venez-vous prononcer ma mort ? Je suis innocent de ce dont on m'accuse.

M. de Vitry le fit alors retirer de la fenêtre et le conduisit dans la chapelle où devait avoir lieu la lecture de l'arrêt. Pendant le trajet de sa prison à cet endroit, le maréchal changea tout à coup de sentiment. À l'émotion vive et aux regrets qu'il éprouvait,

succéda une violente colère, et il était dans le paroxysme de la fureur, lorsque les commissaires parurent devant lui. Aussitôt qu'il les aperçut, il courut à eux, les vêtements et les cheveux en désordre, et après avoir apostrophé tout le monde, il s'adressa nommément au chancelier, et lui dit :

– Quoi ! Vous avez pu empêcher le mal et vous ne l'avez pas fait ; vous avez souffert que j'aie été misérablement condamné?... Quoi ! Ne pouvait-on pas me garder ici, dans un cachot, les fers aux pieds, pour se servir de moi en un jour d'importance ? Ah ! Je pourrais rendre encore de si grands services à la France. Monsieur, vous qui avez tant aimé mon père, il en est temps encore, vous pouvez faire sentir au roi son ingratitude et sa cruauté. Il est de son intérêt d'ailleurs de me faire grâce. Que diront mille gentilshommes, mes parents, dont un seul n'a jamais porté les armes contre le roi ? Espère-t-il qu'ils puissent le servir après qu'il m'aura fait mettre à mort ? Ah ! Ils n'auront pas à rougir de cette mort qu'on veut me faire si ignominieuse ; je jure Dieu que je suis innocent, et que mon nom ne comptera, dans leur généalogie, que comme frappé de fatalité et non flétri par le crime. Si j'eusse été coupable, fussé-je venu sur les assurances vaines que me donnait le président Janin ? Et cependant le traître Lafin m'écrivait que je pouvais venir en sûreté, qu'il n'avait rien dit, que du mariage, et qu'il m'en jurerait par les mêmes serments que nous avions autrefois faits ensemble. C'étaient toutes amorces pour me faire arriver, mais je ne venais pas sur cela, je venais sur mon innocence, me confiant au roi qui m'a trompé. Est-ce donc là la récompense des services de feu mon père ? Il lui a mis la couronne sur la tête, et il m'ôte la mienne de dessus mes épaules. Est-ce la récompense de services passés, pour les payer par les mains du bourreau ? Et Lafin, ce misérable, ce traître, cet infâme, ne sera-t-il donc pas permis à mes frères de lui faire son procès comme calomniateur, faussaire, magicien et vendu à Satan ? Oh ! Justice des hommes, clémence et reconnaissance des rois, ma mort vous flétrit et vous déshonore !...

Il s'arrêta un instant pour reprendre haleine, et le chancelier, qui n'attendait que ce moment pour accomplir la cérémonie, lui demanda, au nom du roi, les insignes de l'ordre du Saint-Esprit.

Biron, ramené à sa situation qu'il semblait avoir oubliée au milieu de ses divagations, et voyant qu'il n'y avait plus d'espoir pour lui, devint alors, pour quelque temps, noble et digne comme il lui appartenait. Il tira de la poche de son pourpoint la plaque en diamants qu'il n'avait plus portée depuis sa détention, et la remit au chancelier en lui disant :

– La voilà, monsieur ; je vous la rends pure et sans tache ; je jure ma part du paradis, que je n'ai jamais contrevenu aux statuts.

Le chancelier lui demanda ensuite son bâton de maréchal de France.

– Je n'en ai jamais eu, dit-il, car j'ai toujours pensé qu'un maréchal de France devait se faire reconnaître par sa place, qui est marquée au premier rang.

– Monsieur, dit le chancelier, le moment est venu pour vous de songer au salut de votre âme.

En même temps le docteur Garnier, moine, et depuis évêque de Montpellier, s'avança vers lui, avec le prêtre Magnan, curé de Saint-Nicolas des Champs. En les voyant, Biron s'empressa de leur dire :

– Messieurs, comme confesseurs, votre ministère est inutile ; ce que je dis tout haut est ma confession, car depuis huit jours je me confesse publiquement, et j’ai beau fouiller dans ma conscience et dans mon âme, je n’y trouve que les fautes inhérentes à la faiblesse de l’humanité, que Dieu pardonne, dans sa miséricorde, et des intentions hostiles pardonnées aussi par le roi, qui ment aujourd’hui à sa parole. Je suis prêt à paraître devant Dieu, sans trembler ; mais avant de quitter cette terre, j’ai des dispositions à faire, des affaires à régler. La miséricorde du roi me permettra-t-elle de faire mon testament ?

– Vous le pouvez, monsieur, dit le chancelier, et je vous laisse pour cela avec le greffier, qui le recevra après avoir rempli les formalités voulues. Adieu, monsieur.

– Monsieur le chancelier, dit Biron, vous m’avez condamné à mort, vous en répondrez devant Dieu. Je vous ajourne devant lui dans l’année, vous et tous les juges qui ont prononcé ma sentence, pour rendre compte au tribunal suprême de mon injuste condamnation.

Le chancelier parut troublé de ces paroles et sortit rapidement de la chapelle.

Immédiatement des gardes s’approchèrent de lui, sur l’ordre du greffier Voisin, et voulurent lui lier les mains. Mais Biron refusa de se laisser faire, et dit, cette fois, avec un calme aussi noble qu’énergique :

– On ne lie les condamnés que lorsqu’ils ont peur de la mort, pour les traîner, comme un cadavre, à l’échafaud. Biron ne peut avoir peur de mourir, puisque la honte de son supplice disparaît devant son innocence.

Voisin crut cependant devoir aller prendre les ordres de ces supérieurs, et se rendit chez le geôlier, où il trouva le chancelier à table avec MM. de Sillery et trois maîtres des requêtes. Il leur fit part du refus du maréchal, et le chancelier consentit à ce qu’il voulait. Rentré dans la chapelle, Voisin annonça à Biron que sa requête était admise, et lui dit de se mettre à genoux pour entendre la lecture de son arrêt, comme cela était ordonné. Biron refusa de nouveau avec obstination ; mais sur les représentations des deux prêtres qui ne cessaient de l’exhorter, il s’écria :

– Je consens à me mettre à genoux devant cet autel pour prier Dieu avec vous de me recevoir dans son sein. Qu’on lise mon arrêt pendant ce temps, si on le veut, je serai tout à Dieu ; c’est devant lui seul que je me prosternerai, et non devant la justice royale.

Il fléchit aussitôt les genoux avec les deux prêtres, et Voisin commença à lire l’arrêt ; mais le maréchal avait trop présumé de ses forces, et il donna la preuve qu’il était plus occupé de la lecture de sa sentence que de sa prière. Quand on en arriva à ces mots, pour avoir attenté à la personne du roi, il se retourna vers Voisin et s’écria vivement :

– Il n’en est rien. Cela est faux, ôtez cela.

Puis, quand il entendit que la sentence devait être exécutée en Grève, il dit de nouveau, avec une explosion de colère :

– Qui ! Moi, moi, en Grève !... Un maréchal de France, un duc et pair... Oh ! mon père l’avait prédit, continua-t-il à voix basse et en baissant sa tête sur sa poitrine.

Le greffier Voisin crut alors devoir s'interrompre pour lui annoncer que le roi, sur les supplications de sa famille, avait bien voulu lui faire grâce de l'exécution en place de Grève, et qu'elle aurait lieu à la Bastille³¹.

– Quelle grâce ! dit Biron. Est-ce là celle qu'il m'octroie après m'avoir pardonné ma faute sur l'aveu franc et loyal que je lui en ai fait à Lyon ? Ah ! Ingrat ! Méconnaissant ! Sans pitié !... Si quelquefois il semble en avoir usé ce fut plutôt par crainte qu'autrement.

Enfin, quand il entendit que tous ses biens étaient confisqués, il se leva et dit avec colère :

– Quoi ! Le roi veut-il s'enrichir de ma pauvreté ? La terre de Biron ne peut être confisquée ; je ne la possédais point par succession, mais par substitution. Et mes frères, que feraient-ils ? Le roi ne peut-il se contenter de ma vie, et est-ce pour se livrer à sa passion effrénée du jeu, qu'il m'a tant reprochée et qu'il possède plus que moi, qu'il veut s'approprier mes biens et ruiner ma famille ? Mais à quoi sert donc cette permission de faire mon testament, si je ne possède plus rien ?

– On remplira les clauses de votre testament, si elles sont modestes.

– Et mes dettes, comment les payera-t-on ? Veut-on que je meure comme un banqueroutier ? Puis-je au moins disposer de l'argent comptant qui me reste pour cela, et la confiscation ne s'applique-t-elle qu'à mes biens ?

– Oui, monsieur, tout ce que vous avez d'argent, vous pouvez en disposer selon vos volontés.

Alors, avec une présence d'esprit qu'on n'aurait pas attendue de lui, le maréchal dicta l'état de ses dettes. Il en déclara plusieurs qu'il avait contractées sur parole, et notamment une assez considérable envers l'ambassadeur d'Angleterre ; puis l'œil mouillé de larmes, il prononça le nom de Marguerite Lardy et de son enfant. Il légua à la mère une somme considérable pour acheter la maison qu'elle habitait à Dijon, et une pension de huit cents livres pour son fils. Il déclara que toutes ces sommes devaient être prises sur cinq cent mille écus qu'il avait en dépôt dans le château de Dijon. Fouillant ensuite dans ses poches, il en tira ce qui lui restait d'argent, qui s'élevait à cent cinquante écus, et les remit aux deux prêtres, pour faire des aumônes en son nom. Il appela Baranton, qui, triste et affligé de ce spectacle, se tenait à l'écart, et lui dit :

– Mon ami, c'est vous surtout qui serez mon exécuteur testamentaire. Voici trois anneaux que j'ai constamment portés. Remettez celui-ci à ma sœur de Saint-Blancart, cet autre à ma sœur de Roussy, et ce dernier est pour l'enfant qu'elle vient de mettre au monde pendant ma captivité. Je vous charge de mes adieux à ma famille. Dites-lui qu'elle n'a pas à rougir de ma mort ; que je n'ai failli que d'intention et non de fait ;

31 Voici le texte des lettres patentes : « Henri, etc., voulant user de son droit de débonnairété (bonté) et clémence accoutumée, autant que sûreté de notre royaume et salut de nos sujets, et la gravité du crime pour lequel vous l'avez condamné nous le permettent, pour le témoignage de l'affection que nous lui avons portée, et pour notre particulier et spécial contentement, nous voulons et entendons que ladite exécution soit faite dedans l'enclos de notre château de la Bastille, où ledit duc est de présent détenu prisonnier, en la présence de tels de nos officiers que vous jugerez être à propos, nonobstant votre dit arrêt, auquel, de notre pleine puissance et autorité royale, nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement, nonobstant aussi toutes autres remontrances faites et à faire au contraire, pour lesquelles ne voulons ladite exécution audit château de la Bastille être différée ; et tel est notre bon plaisir. » (30 juillet 1602.)

que le pardon du roi avait effacé ma faute, et que le vrai crime, c'est mon supplice après la parole royale. Dites-lui que je meurs plein de reconnaissance pour tous les soins qu'elle s'est donnés pour moi, et de regrets de ne pouvoir l'embrasser. Conseil-lez-lui, de ma part, de ne pas paraître avant six mois à la cour. Ce séjour pourrait lui être funeste dans les premiers temps, après mon supplice. Allez saluer une dernière fois monsieur de Rosny de ma part, et portez-lui le vœu d'un mourant. Qu'il protège mes frères contre le ressentiment du roi. L'un d'eux est son neveu par alliance, qu'il étende sur tous l'intérêt qu'il doit porter à ce dernier. Je désire que mon frère, si jeune encore, puisse avoir une charge dans la maison de monseigneur le dauphin. Que M. de Rosny obtienne cette faveur pour lui. C'est un service que je crois rendre à Henri IV, car je mets le fils à même de réparer l'injustice du père envers le frère de la victime.

Il fut interrompu, à ces mots, par l'arrivée du chancelier, qui, ayant fait retirer tout le monde à l'écart, vint l'interroger pour la dernière fois et lui demander des révélations sur ses complices.

– Mes complices, ou plutôt les auteurs de ma faute, répondit le maréchal, sont l'infâme Lafin et le lâche Rénazé. Quant aux autres, s'il en existe, ils ont été couverts, comme moi, par le pardon du roi à Lyon, et comme Henri IV viole sa parole en ma personne, je me garderai bien de les nommer, parce qu'il la violerait en la leur.

Le chancelier n'en persista pas moins, malgré l'énergie de cette réponse, à interroger le maréchal ; ses questions tombaient principalement sur le comte d'Auvergne. Mais le maréchal refusa surtout de s'expliquer sur celui-là, et nia toute complicité de sa part. Lassé de la persistance du chancelier, il finit par dire :

– Me prenez-vous pour le roi de France, qui manque à sa parole, ou pour Lafin, qui m'a voulu trahir ? Ou je n'ai pas de complices, et alors je n'ai rien à déclarer, ou, si j'en ai, je leur ai promis le secret, et, fut-ce au prix de ma grâce, je n'imiterai pas l'exemple de Lafin et de Henri IV, qui manquent à leur foi. La parole du maréchal de Biron est plus sacrée que celle du roi de France.

Et comme le chancelier continuait à le presser en lui tendant un piège à chaque question, Biron lui dit une dernière fois :

– Monsieur le chancelier, l'heure où je vais quitter ce monde approche sans doute. J'ai besoin de m'entretenir avec des gens qui me parlent un autre langage. Je veux me confesser, et je réclame cette faveur qui ne saurait m'être refusée.

Quittant alors le chancelier, il s'avança vers les deux prêtres et leur parla à voix basse. Le chancelier, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, quitta aussitôt la chapelle. À peine Biron l'eut-il vu sortir, qu'il appela Baranton pour venir en tiers avec ses confesseurs.

– Mon ami, lui dit-il, je vous parle devant ces deux prêtres parce que, à cette heure suprême, je n'ai plus rien de caché. Le sort de Marguerite Lardy et de mon enfant m'inquiète et me rend la mort douloureuse ! Le roi empêchera peut-être les effets de mon testament et n'en voudra pas laisser exécuter les clauses. Je veux pourvoir à cela. Allez, de ma part, trouver le comte d'Auvergne sur l'heure ; vous le pouvez, vous qui accomplissez si fidèlement la mission de nous garder tous deux. Assurez-le que je n'ai rien dit qui puisse le compromettre. Au contraire, je l'ai disculpé autant que je l'ai pu. Ainsi il aura sa grâce, lui, bâtard de roi, lui, frère de la marquise de Verneuil, la bien-aimée de Henri IV ; priez-le pour l'amour de moi, en souvenir de cette ami-

tié, de veiller sur Marguerite et mon enfant, de les protéger contre la haine du roi, et d'assurer leur existence. Dites-lui que j'attends sa réponse pour mourir tranquille, et revenez me la transmettre avant que je monte sur l'échafaud. Allez, mon ami, c'est le dernier service que vous demande votre général ici bas !

Baranton, les larmes aux yeux, se précipita sur la main que lui tendait le maréchal, et sortit pour accomplir la mission qu'il lui avait donnée. L'instant d'après, les gardes de Biron s'approchèrent de lui, les armes baissées en signe de deuil. Ils venaient lui faire leurs adieux. En les voyant, le maréchal releva fièrement la tête et leur parla comme il avait fait tant de fois en haranguant son armée.

– Mes amis, leur dit-il, vous avez été tous témoins que j'ai fait ce que j'ai pu pour mourir à votre tête,

Il leur légua ensuite son linge, ses habits, et tout ce que contenaient ses coffres, pour être partagé entre eux. Il leur tendit la main, et tous se jetant à genoux, d'un mouvement spontané, baisèrent sa main et ses habits.

Cinq heures sonnaient en ce moment, et le greffier Voisin, s'étant approché du maréchal, lui dit : – Monsieur, il est temps de descendre pour monter au ciel ! Biron tourna les yeux autour de lui, voulant voir si Baranton était de retour, et, ne l'apercevant pas, il manifesta le désir de l'attendre. Mais Voisin lui ayant fait observer qu'il serait revenu avant que toutes les cérémonies fussent accomplies, et Biron voyant qu'on pourrait attribuer son hésitation à la crainte de la mort, dit d'une voix ferme en se mettant en route : – Or donc, il faut mourir.

On avait dressé l'échafaud dans la *cour du Puits*, appuyé contre la tour du Coin, dans laquelle le maréchal était prisonnier. Il était élevé de cinq à six pieds, formé uniquement de planches sans aucune espèce d'ornement. Devant le billot, on voyait la plaque de l'ordre du Saint-Esprit retournée, et la couronne ducal renversée³². On arrivait à l'échafaud par une échelle ; autour et dans le fond, étaient rangées les personnes désignées pour assister à l'exécution et qui attendaient, dans un morne silence, la venue du maréchal. L'escalier de la chapelle aboutissait à la tour du Puits ; c'est par là que Biron parut, marchant d'un pas délibéré, l'air fier et imposant, *et comme s'il était encore à la tête d'une armée*, disent les chroniqueurs. Arrivé dans la cour, il jeta son chapeau loin de lui et s'agenouilla au pied de l'échafaud avec les prêtres pour faire sa dernière prière, qu'il prolongea pour attendre Baranton. Il monta ensuite sur l'échafaud, où il se dépouilla d'un pourpoint de taffetas gris qu'il portait : s'étant encore retourné pour voir s'il n'apercevait pas Baranton, il vit les gardes rangés devant lui, et s'écria, en découvrant sa poitrine :

– Oh ! Que je voudrais bien que quelqu'un d'entre vous me donnât d'une mousquetade au travers du corps !... Hélas ! Quelle pitié !... La miséricorde est morte !...

Le greffier se montrant alors auprès de lui, lui dit qu'il fallait encore entendre la lecture de son arrêt.

– Vous me l'avez déjà faite, dit Biron.

– N'importe, je dois vous la faire encore, répondit Voisin, la loi le veut.

– Lisez donc, dit Biron avec impatience, impatience causée par le retard que Baranton mettait à paraître.

32 Lors de la prise de la Bastille en 1789, on a trouvé les crocs en fer qui soutenaient l'échafaud.

Cette formalité s'accomplit, et Baranton n'arrivait pas. Biron restait immobile, les yeux tournés vers la porte par laquelle il espérait le voir revenir. Le bourreau alors s'approchant de lui voulut le lier et lui bander les yeux, mais Biron, se mettant en furie, s'écria en le repoussant :

– Arrière ! Tu n'as droit à me toucher qu'avec ton épée.

Et voyant qu'il insistait en s'approchant toujours, il ajouta d'une voix tonnante :

– Ne m'approche pas ! Je ne saurais l'endurer, et, si tu me mets en fougue, je t'étranglerai, toi, et la moitié de ceux qui sont ici.

Ces menaces effrayèrent les spectateurs, qui reculèrent vers les portes, tandis que Biron, les yeux en fureur, le visage enflammé de colère, regardait sur l'échafaud s'il ne voyait pas l'épée du bourreau qui devait lui trancher la tête. Mais celui-ci, craignant quelque surprise, l'avait donnée à garder à son valet, les deux prêtres s'avancèrent alors pour l'exhorter à la patience et à la résignation. Il leur dit qu'il ne consentirait à se laisser faire que quand il aurait reçu par Baranton la réponse du comte d'Auvergne. Les prêtres lui dirent qu'il se ferait un mérite auprès de Dieu de mourir sans l'avoir reçue : alors, par un dernier mouvement d'impatience, il se banda lui-même les yeux en criant au bourreau :

– Finissons-en : dépêche.

Mais, comme le bourreau cherchait à choisir la place où ses cheveux flottants n'atteignaient pas, Biron enleva le bandeau en s'écriant :

– Non, non, je ne puis mourir ainsi, et je veux voir le ciel une dernière fois encore.

Il s'était levé et ne répondait que par des paroles de colère aux exhortations des deux prêtres et du greffier, lorsque la porte de la cour s'ouvrit et que Baranton parut.

– À moi, à moi, Baranton, s'écria le maréchal, c'est lui, lui seul, qui peut me toucher en ce moment : c'est lui qui va me bander les yeux et me donner le dernier serrement de main.

Baranton monta sur l'échafaud, et, pendant qu'il arrangeait le bandeau et avait le soin de retrousser ses cheveux par-derrière, suivant les instructions du bourreau, qui l'assurait que cela ferait moins souffrir le patient, il lui dit à voix basse :

– Monsieur le comte d'Auvergne vous témoigne sa profonde douleur de votre mort. Il vous assure de tout son intérêt pour Marguerite, et il se charge de votre enfant, qu'il fera élever avec les siens, et dont il assurera l'avenir.

– Oh ! merci, merci, Baranton, ces paroles consolent ma dernière heure, dit le maréchal : adieu ! Je vais prier pour toi.

Il se mit à genoux, et, comme il faisait encore mine de se relever, le bourreau lui dit :

– Monsieur, dites votre *in manus*, je ne frapperai qu'après. Mais, ayant pris l'épée que lui présentait son valet, il trancha la tête au maréchal au moment où celui-ci, par un dernier mouvement, portait la main à son bandeau pour le détacher encore, et prononçait le nom de *Marguerite*, qu'il ne put achever. Il eut trois doigts de la main emportés par le coup.

La tête roula par terre. À cette vue les spectateurs détournèrent les yeux et sortirent en silence, épouvantés du grand acte qu'ils venaient de voir accomplir sur un homme aussi puissant. Les deux prêtres et Baranton, avec quelques domestiques, restèrent seuls auprès du cadavre, qu'ils recouvrirent d'un drap blanc et noir, et ensevelirent de leurs mains dans le cercueil qui avait été apporté à cet effet. Puis les prêtres prièrent et

Baranton pleura. À minuit, les portes de la Bastille s'ouvraient pour donner passage au lugubre cortège. Les trois personnes que nous avons désignées suivaient seules le corps du maréchal ; mais à la sortie, une femme assise contre les fossés et tenant un enfant dans ses bras, se leva tout à coup et vint s'appuyer sur le bras de Baranton : c'était Marguerite et son enfant. Ils marchèrent ainsi jusqu'à l'église Saint-Paul, où les portes leurs furent ouvertes. Six prêtres vinrent recevoir le corps et le conduisirent sans cérémonie jusqu'à une fosse creusée sous la chaire. Là, après avoir descendu la bière dans le trou, et au moment où le prêtre s'apprêtait à jeter la première pelletée de terre, un homme, caché derrière un pilier, s'élança, saisit la pelle, et s'écria :

– C'est à moi qu'il appartient de couvrir le premier de terre ce corps que j'y ai précipité. Marguerite, le voilà ce puissant seigneur pour lequel tu m'as trahi ! Le voilà le père de ton enfant, avec lequel tu rêvais un avenir de richesses et d'honneurs ! Son tombeau n'aura pas même d'inscription, et demain on le foulera aux pieds !

À ces paroles de Lafin, car le lecteur l'a reconnu, Marguerite laissa échapper son enfant de ses bras et perdit connaissance. Baranton emporta la mère et l'enfant loin de ce spectacle et laissa aux prêtres le soin de terminer la cérémonie. Une dalle sans inscription recouvrit en effet la fosse où était le corps du maréchal. Le lendemain, cependant, sa famille lui fit faire un service auquel assistèrent une foule de seigneurs et de peuple, qui jetèrent de l'eau bénite sur la dalle qu'on leur avait désignée. Les regrets et les marques d'intérêt ne s'arrêtèrent pas là. Pendant plus d'un mois, on fit dire chaque jour des messes pour le repos de l'âme du maréchal.

L'opinion publique à cette époque, disent les chroniqueurs, fut très partagée sur la condamnation du maréchal. Une partie de la cour même désapprouva cet acte et le manifesta assez haut pour que Henri IV crût devoir intervenir. Il réprimanda verbalement la comtesse de la Guiche et le vicomte de Sardin, qui avaient donné dix écus chacun pour faire faire un service, leur disant *qu'il était défendu de faire prier pour un traître et criminel de lèse-majesté*. Il ne s'en tint pas là, et, pour que l'autorité de sa parole maintînt en toute occasion la justice de l'arrêt du maréchal, il avait pris pour habitude de dire, quand il affirmait un fait : – *Ceci est aussi vrai, qu'il est vrai que Biron était un traître*.

Du reste, les épitaphes sur Biron et les petits vers à la main, qui étaient la manifestation de l'opinion publique dans ces temps où il n'y avait pas de journaux, et où les écrits étaient tous censurés, ne manquèrent pas en cette circonstance. On en fit même où l'on attaquait fortement le roi dans la personne de Sully³³. Ce qu'il y a de remar-

33 Voici ces vers, remarquables surtout parce qu'ils s'attaquent au ministre de l'époque, dont la probité et la justice sont passées en proverbe :

*« Si pour avoir trop de courage
On a bien fait mourir Biron,
Rosny, croit que le même orage
Peut bien tomber sur un larron.
Car déjà le peuple en babille,
Et vous appelle, se dit-on,
Lui, cardinal de la Bastille,
Et vous, prélat de Montfaucon.
Mais que troupes bien dissemblables
Iront visiter vos tombeaux !
Car il a des gens honorables,
Et vous n'aurez que des corbeaux,
Desquels la charogne mangée*

quable dans tout cela, et ce qui donne beaucoup à réfléchir, c'est la persistance du roi à vouloir prouver que Biron avait été justement mis à mort.

Cependant l'opinion des contemporains, émise au milieu des passions, du favoritisme, de la flatterie, de la crainte et de la servilité de ces temps, ne peut guère servir que de renseignements pour apprécier un acte de cette nature à l'époque où nous vivons, et dépouillés comme nous devons l'être de toute haine et de toute sympathie.

En résumant dans notre mémoire les faits que nous venons de présenter, il nous est pénible de voir presque tous les historiens proclamer avec assurance que Biron fut un traître, qu'il mérita la mort et que Henri IV usa de longanimité et de clémence à son égard. Cette croyance, qui est devenue populaire aujourd'hui, nous paraît fautive et erronée, surtout quant à la clémence de Henri IV, qui ne fut pas même juste envers Biron, comme nous allons le prouver par les faits.

Nous avons eu soin de les écrire avec toute l'exactitude possible, de ne déguiser ni l'impétuosité, ni les faiblesses, ni les fautes du maréchal, ni la clémence, ni la bonté, ni la générosité de Henri IV, dans tout ce que nous en a transmis l'histoire. Maintenant, appréciateurs de ces faits dans leurs résultats, nous allons chercher la cause et le mobile d'un dénouement si peu concevable.

Biron, d'un caractère ardent et ambitieux, se laissa séduire, comme nous l'avons vu, par les promesses d'alliances brillantes, de riches apanages, de souverainetés, et conspira réellement contre Henri IV, sans que rien ait pourtant éclaté dans cette conspiration. Il n'est pas de moyens, jusqu'à la magie, qu'on n'ait employé pour le maintenir dans cet état d'irritation contre le roi en lui répétant sans cesse les propos qu'il tenait contre lui, les projets qu'il formait pour sa perte, et auxquels le maréchal avait la faiblesse de croire. Or, c'était plutôt une lutte, une guerre, qu'une conspiration, et dans l'état des choses, si un sujet de ces temps-là était excusable d'une entreprise contre son roi, c'était certes Biron plus que tout autre. Ceci résulte tellement des faits, qu'au moment de faire tuer le roi au fort Sainte-Catherine, Biron se trouvant en face de lui, qui venait sans défiance le visiter, regrette et maudit le projet qu'il avait formé, et empêche le roi de se rendre au lieu où la mort l'attendait.

À Lyon, interrogé avec douceur par le roi, accueilli avec bonté, il avoue franchement sa faute et en obtient le pardon. C'était noble de la part de Biron, c'était juste de celle de Henri IV. Si la clémence d'un roi devait descendre sur un homme, c'était sur celui qui avait reçu trente-deux blessures pour lui assurer la couronne, qui s'était couvert de gloire à la tête des armées, qui avouait et détestait sa faute, qui l'attribuait à un ressentiment, excité par un acte d'injustice et par la conviction d'être l'objet d'une haine incessante, sur celui enfin qui prouvait par ses aveux qu'il était plus égaré que coupable.

C'est dans cette position que les preuves de la trahison de Biron sont apportées par Lafin à Henri IV. Ce dernier mande Biron, l'interroge, insiste pour lui faire avouer son crime ; Biron n'en reconnaît qu'un seul qui lui est déjà pardonné à Lyon, et nie les nouveaux commis depuis, dont on l'accuse, et Biron est arrêté et traduit devant le parlement.

Sera marqué aux âges suivants

De ton insolence enragée

Sur les morts et sur les vivants. »

(*Journal de Henri IV*, p. 160, 2^e vol.)

Il y a ici deux faits bien distincts : l'arrêt du parlement et la conduite de Henri IV. Examinons le premier.

Biron est accusé d'avoir conspiré avec Lafin et Rénazé. On fournit des preuves, et d'ailleurs, il ne nie pas les faits en masse, il ne les nie que dans les détails. On renonce à l'accusation de conspiration depuis le pardon de Lyon, faute de preuves, le baron de Luz étant hors d'atteinte et Hébert n'ayant rien avoué même au milieu des tortures : les considérants de l'arrêt que j'ai rapportés en font foi, puisqu'ils n'établissent qu'une probabilité sur ce fait et s'étendent longuement sur les preuves des autres. La question se trouve donc réduite à la seule accusation de complot avant le pardon de Lyon. Dans cette situation qu'a fait le maréchal ? Il s'est mal défendu. Il a nié d'abord la complicité avec Lafin, il a eu tort. En vain, il a dit qu'un serment les liait ensemble, et qu'il ne croyait pas le devoir trahir, comme Lafin ; cette excuse, valable peut-être aux yeux du monde, ne le pouvait être aux yeux de la justice. Ensuite, il n'a réclamé que faiblement la grâce qui avait couvert sa faute à Lyon. Tel ne devait pas être son langage. Il eût dû protester devant ses juges, se déclarer inviolable par l'effet du pardon du roi, et réclamer en pleine audience l'entérinement des lettres d'abolition qu'il avait déjà obtenues par la parole royale. Un tel langage eût embarrassé le parlement, un tel langage, un défenseur l'eût tenu ; aussi lui refusa-t-on un défenseur. Un tel langage, des pairs de France jugeant plus par l'équité que par la lettre du droit, l'eussent entendu et rapporté à Henri IV ; aussi les pairs de France s'abstinrent-ils, et le parlement passa-t-il outre. Le seul point à juger par le parlement était donc celui-ci : le pardon verbal, accordé par le roi au maréchal de Biron, est-il valable aux yeux d'une cour de justice ?

En droit, il est évident qu'il n'est pas valable, et que comme le dit le parlement dans sa délibération, la cour ne peut connaître que l'entérinement de lettres de grâce. Car pour qu'il y ait grâce, il faut d'abord qu'il y ait crime, et pour qu'il y ait crime, il faut qu'il y ait condamnation ; la cour de justice condamna donc, fournissant au roi l'occasion d'expédier des lettres de grâce. Ceci est de droit très rigide, mais ceci est de droit ; aussi m'arrêterais-je là dans mes réflexions, si les délibérations qui ont précédé l'arrêt ne contenaient que ce considérant, d'autant que le parlement a pris plus tard sa revanche, comme on le verra bientôt ; mais cet arrêt dénonce lui-même son iniquité par un autre considérant qu'il est pénible de voir consacré par la première cour de justice du royaume à cette époque.

Lafin et Rénazé, conspirateurs obscurs, qui évidemment avaient attiré Biron dans le piège, apparaissaient aussi comme complices. Plusieurs conseillers demandèrent qu'ils fussent mis en accusation, lorsqu'on délibéra sur le sort du maréchal, et ce fut alors que le chancelier dit ces paroles que j'ai déjà rapportées, qu'au lieu d'encourir une condamnation, ces deux hommes méritaient une récompense pour avoir dénoncé le complot³⁴.

Or, il y a une contradiction évidente dans ces deux considérants, contenus dans le même arrêt. Biron avait eu son pardon verbal pour avoir avoué sa faute au roi, Lafin

34 En regard de ce considérant il est curieux de mettre les paroles suivantes, tirées des Mémoires de Sully. Après avoir lu les pièces qui lui furent remises par Lafin, il dit : « J'y vis quantité de noms mêlés avec ceux de ces trois messieurs (Biron, le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon) ; mais comme ce peut être avec la même injustice que le mien qui y était aussi, je me garderai bien de leur donner sur un fondement aussi léger une place dans ces Mémoires, qui pourrait les rendre plus justement suspects aux esprits défiantes que les dépositions de Lafin. » Tel était l'homme que le parlement déclarait avoir mérité des récompenses.

et Rénazé leur pardon verbal aussi pour avoir dénoncé le complot ; si le parlement jugeait d'après la lettre de la loi, il ne devait pas plus reconnaître l'un que l'autre. La qualité de révéléateur ne pouvait valoir devant une cour où, si l'on avait abandonné le texte de la loi pour juger d'après la conscience, les magistrats auraient mis en balance les services et les blessures du maréchal de Biron, les instigations de Lafin et de Rénazé, le pardon librement accordé au maréchal par le roi, et le marché conclu avec Lafin et Rénazé ; enfin l'inutilité des révélations de ces derniers, puisque le roi savait tout par l'aveu de Biron et qu'ils ne disaient rien de nouveau. Les magistrats auraient vu dans le maréchal l'égarément d'un homme racheté par son repentir, dans Lafin et Rénazé une trahison par intérêt. Le pardon de l'un eût été sanctionné, la grâce des autres eût été l'exil et de l'or. Au lieu de cela, Biron fut exécuté à mort, Lafin et Rénazé vécutent libres et riches.

Je terminerai par une réflexion que je trouve dans l'excellent ouvrage de M. Dufey de l'Yonne : *un jury eût absous le maréchal ; des juges le condamnerent.*

Quant au second fait, la conduite de Henri IV, la manière dont j'ai raconté les choses, dans la plus scrupuleuse exactitude, la fait assez ressortir.

Henri IV avait pardonné ; on lui dénonce des faits couverts de son pardon et qui lui font soupçonner que la conspiration continue ; il mande le maréchal et l'interroge. Celui-ci nie les nouvelles accusations. Henri insiste avec bonté, le maréchal persiste avec noblesse. Henri le fait arrêter et le défère en parlement. Jusqu'ici la conduite des deux est noble et digne, comme je l'ai déjà fait remarquer ; à dater de ce moment, elle devient inconséquente et timide de la part de Biron, fausse et cruelle de la part de Henri IV. J'ai déjà prouvé celle de Biron, je vais prouver celle du roi³⁵.

« J'apporterai ce que je pourrai à l'innocence du maréchal, » avait dit le roi en répondant aux instances du duc de La Force ; l'a-t-il fait ?

Quand le parlement eût refusé un défenseur au maréchal, le roi a-t-il exigé qu'on le lui accordât ?

Quand les pairs eurent protesté par leur absence, le roi a-t-il ordonné qu'ils fussent siéger ?

Quand le maréchal eut montré ses trente-deux blessures et parlé de ses services, le roi a-t-il sanctionné ses dires ?

Quand le chancelier eut demandé à Biron s'il avait fait, à Lyon, l'aveu complet de sa faute, le roi est-il intervenu pour pallier la perfidie de cette question ?

Quand il lui eut demandé encore si Henri IV lui avait expédié des lettres d'abolition et que le maréchal eut répondu que la parole du roi valait toutes les lettres patentes, le roi est-il accouru l'affirmer à son parlement ?

Enfin, lorsque par l'absence de preuves de complot, continué depuis le pardon de Lyon, on a restreint la culpabilité à tous ces faits antérieurs, lorsque le parlement, dans sa rigueur magistrale, a déclaré que *pour le pardon allégué, il le fallait faire apparoir par lettres entherinées*, et a condamné Biron à perdre la vie, le roi a-t-il maintenu ce pardon déjà ancien, en faisant grâce par lettres patentes, après l'arrêt ?

35 « Inutilement, dit Sully, j'aurais essayé des prières et des sollicitations en faveur de Biron, dont la mort importait trop à la sûreté de l'État, *et étoit trop irrévocablement résolue par Sa Majesté pour qu'on pût demander grâce.* »

Non ! Autant Henri IV avait montré d'abord de douceur et de noble clémence, autant il avait compris les révoltes instantanées, qui bouillonnaient dans la tête du maréchal sans atteindre son cœur, autant, plus tard, il fut injuste, tyrannique et cruel. Il demeura sourd aux supplications des parents de Biron et à sa lettre, lui qui disait à Sully, qu'*il avait envie de pardonner au maréchal et de lui faire plus de bien que jamais*. Il laissa fonctionner le parlement comme il n'avait pas l'habitude de le faire en bonne justice ; il permit que cette compagnie inscrivît au grand jour qu'elle doutait de sa parole et justifiât la rigueur de son arrêt par l'antécédent monstrueux de Hauteville, que l'histoire flétrissait déjà à cette époque. Enfin, il fit grâce à Lafin et à Rénazé, tenant sa foi envers ces deux misérables, et mentit à sa parole royale en ne sanctionnant pas par des lettres patentes le pardon verbal accordé à un homme dont le père était mort pour son service, et qui lui-même avait versé son sang pour lui à la tête de ses armées. Il fit plus, il poursuivit jusqu'à sa mémoire par le dicton qu'il avait adopté et que nous avons rapporté, et cette circonstance n'est pas une des moindres preuves à nos yeux du peu de tranquillité de sa conscience.

Pour que Henri IV changeât ainsi de conduite dans cette affaire, il fallait une autre cause que celles qui apparaissent au procès. L'histoire, muette à cet égard, se contente, après un léger examen du procès, de déclarer que Biron était un traître et qu'il fut justement condamné. Nous n'imiterons pas sa réserve, et sans être positivement sûrs des motifs qui firent ainsi agir Henri IV, nous dirons ce qui passera à tous les yeux pour de fortes présomptions.

Il est un fait mal éclairci, mais qui est irrécusable, c'est que la marquise de Verneuil, le comte d'Entraques, son père et le comte d'Auvergne, son frère, étaient de la conspiration. Le comte d'Auvergne, arrêté et jugé, fut condamné comme Biron ; mais à la sollicitation de la marquise de Verneuil, dont nous allons voir tout à l'heure le pouvoir sur le roi, ce dernier lui fit grâce après la mort du maréchal. Ne serait-ce pas l'influence de cette femme qui aurait dirigé la conduite du roi, dont la faiblesse était honteuse pour ses maîtresses ? Et contraint de punir un attentat qui lui était publiquement dénoncé, n'aurait-il pas sacrifié celui à qui il avait déjà fait grâce, pour gracier ceux qu'il n'osait punir à cause de la marquise ? Ce que nous allons raconter tout à l'heure de la seconde captivité du comte d'Auvergne à la Bastille viendra encore corroborer cette présomption.

Il nous reste à ajouter, pour tout dire dans ce procès, que Hébert et le baron Luz, longtemps après la mort du maréchal, firent des révélations qui, dit-on, prouvaient que Biron avait continué avec eux le complot abandonné avec Lafin. Mais cela ne peut atténuer en rien l'arrêt du parlement et la conduite de Henri IV, puisque ces révélations n'étaient pas connues à l'époque de la condamnation, et qu'au contraire Hébert avait nié au milieu des tortures. Il est bien plus probable que le roi, cherchant des preuves de la culpabilité de Biron après sa mort pour justifier son dicton, avait arraché celles-là au baron de Luz et à Hébert, au prix de leur grâce. En effet, le baron de Luz, moyennant ces aveux, rentra en France et reparut à la cour, et Hébert, condamné à une prison perpétuelle, recouvra sa liberté.

Parmi les rapprochements que fournit l'histoire entre les événements des diverses époques et les actions des peuples et des rois, il en est un douloureux à faire entre le siècle dont nous écrivons l'histoire et celui dans lequel nous vivons ; il concerne deux

hommes du même rang et de la même trempe, tous deux braves jusqu'à la témérité, redoutés des rois ennemis, adorés de l'armée française, admirés pour leur audace et leur génie, tous deux ducs, pairs, maréchaux, tous deux accusés de trahison. L'un, traduit devant le parlement, où les pairs refusèrent de juger ; l'autre, devant des pairs seulement, qui acceptèrent, l'un, invoquant le pardon du roi ; l'autre, une capitulation, et tous deux condamnés, tous deux exécutés.

En 1602, le parlement de Paris rendit un arrêt de mort contre le maréchal de Biron, et Henri IV, au mépris du pardon qu'il avait accordé sur sa parole royale, le fit décapiter à la Bastille. En 1816, la cour des pairs condamna à mort le maréchal Ney, malgré la capitulation de Paris, et Louis XVIII, trop faible pour lui faire grâce, le laissa fusiller derrière le Luxembourg.

Il nous reste quelques détails à donner sur le sort du comte d'Auvergne, prisonnier à la Bastille, et impliqué dans l'affaire de Biron. Nous nous bornerons à copier les mémoires de Sully à cet égard. Cette reproduction est d'autant plus précieuse qu'elle ne peut être suspecte aux yeux de personne, et qu'elle vient à l'appui de ce que nous avons avancé.

« La qualité du crime, qui était commune au comte d'Auvergne avec le duc de Biron, dit Sully, et l'égalité des preuves fournies contre eux, leur préparait, selon les apparences, un châtement égal : cependant leur sort fut bien différent. Non seulement le roi fit grâce au comte de la vie, ce qu'il lui fit dire par le connétable, mais encore il lui adoucit beaucoup le séjour de la prison. Il lui permit de s'accommoder avec le lieutenant de la Bastille pour sa table ; il le déchargea de la dépense que faisaient les officiers et les soldats préposés à sa garde, et les réduisit ensuite à cinq, en y comprenant l'exempt. Ce fut moi qui lui représentai qu'un plus grand nombre était en effet inutile. Il n'y eut que la permission de se promener sur les terrasses, qu'il ne put obtenir d'abord ; je dis d'abord, car dans la suite on lui permit tout, jusqu'à ce qu'au bout de quelques mois (au mois d'octobre) on l'élargît. On l'accoutuma si peu à être traité en criminel, que quand on lui rapporta que le roi lui laissait la vie, il dit qu'il n'en faisait aucun cas si l'on n'y joignait la liberté.

« Ceux qui applaudissent également à toutes les actions des rois, bonnes ou mauvaises, ne manqueront pas de raison pour justifier cette différence de conduite de Henri entre deux hommes également coupables. Pour moi, je suis trop sincère pour ne pas convenir ici que ce prince n'a aucune louange de clémence à espérer de cette action, et que sa passion pour la marquise de Verneuil, sœur du comte d'Auvergne, fut le seul motif auquel celui-ci eut obligation de se voir si bien traité. Je me contentai alors de le penser, et je fus deux ans sans ouvrir la bouche, à ce sujet, en parlant au roi, persuadé que mes raisons n'auraient rien pu alors contre les prières et les larmes de sa maîtresse, et que la chose faite, il ne sert de rien de rappeler les fautes. »

Voilà certes un passage écrit en faveur de notre opinion, et qui démontre tellement la faiblesse de Henri IV, que Sully lui-même ne craint pas de jeter du blâme sur sa conduite. Cela nous instruit encore, du reste, de la différence du régime de la Bastille, à l'égard des prisonniers. Ce n'était pas le crime qui prescrivait la rigueur, c'était le caprice, la protection ou la haine. Henri IV, qui d'abord n'avait considéré la Bastille que comme une forteresse, ainsi que nous l'avons écrit, commença à la considérer, à cette époque, comme une prison d'État, puisqu'il dit à Sully :



Gabrielle d'Estrée mourut des suites d'une couche

– Je ne vois que vous qui me puissiez bien servir, s'il m'arrive d'avoir des oiseaux en cage.

Par ce mot, Henri IV avait fait du gouverneur de la forteresse, nommé en qualité de grand maître de l'artillerie, le geôlier d'une prison d'État.

Arrivons maintenant à la seconde conspiration qui ramena le comte d'Auvergne à la Bastille.

Henri IV a été celui des rois de France qui a eu le plus grand nombre de maîtresses, qui a montré le plus de galanterie, et commis le plus d'infidélités et de dérèglements de mœurs.

Après la marquise de Sauve et tant d'autres, Henri IV, devenu roi de France par la mort de Henri III, s'éprit d'une tendre passion pour la comtesse de la Guiche, qu'il oublia bientôt pour la marquise de Guercheville, à laquelle succéda la belle abbesse de Montmartre, qu'il enleva de son couvent et conduisit à Senlis.

De Senlis, il se rendit à Mantes, où Bellegarde lui montra Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, dont le roi devint amoureux et qu'il lui enleva, du moins ostensiblement. On connaît les amours extravagantes du roi pour cette belle dame, qui lui donna plusieurs enfants et qu'il fit duchesse de Beaufort. Elle avait amené le roi à l'épouser après avoir obtenu son divorce avec la reine Marguerite. À cet effet, Sillery avait

été envoyé à Rome auprès du pape pour faire prononcer la dissolution du mariage, et pendant qu'il était encore à négocier cette affaire, Gabrielle d'Estrées mourut des suites d'une couche. Au bout de trois semaines Henri IV, ayant entièrement oublié une maîtresse qu'il avait tant chérie, était de nouveau amoureux de Henriette d'Entraques, fille du seigneur de Balzac, comte d'Entraques.

Henri, qui jusqu'ici avait trouvé toutes les femmes aussi flattées qu'heureuses d'écouter son amour, crut qu'il en serait de même avec sa nouvelle passion. Mais, soit calcul, soit véritable point d'honneur, le comte d'Entraques se posa comme un obstacle entre sa fille et lui. Le comte d'Auvergne, frère utérin de Henriette, comme nous l'avons dit, fut aussi appelé au conseil de famille, et l'on convint d'un commun accord que Henriette ne céderait à la passion du roi que lorsque celui-ci lui aurait fait une promesse de mariage, que les démarches commencées à Rome par Sillery pour Gabrielle d'Estrées, réaliseraient en faveur de Henriette. Celle-ci exigea donc cette promesse du roi, qui, possédé de la plus vive passion, s'empressa de la faire. Nous avons retrouvé le texte de cette pièce curieuse et nous le donnons à nos lecteurs :

« Nous, Henri, roi de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foi et parole de roi, à monsieur de Balzac d'Entraques, que, nous donnant pour compagne damoiselle Catherine-Henriette de Balzac, sa fille, au cas que dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle accouche d'un fils, alors à l'instant même nous la prendrons pour femme et légitime épouse, dont nous solenniserons le mariage publiquement et en face de notre mère sainte l'Église, selon les solennités en tel cas requises et accoutumées³⁶. »



Elle manda auprès d'elle le prince de Joiville...

Cette promesse fait juger des sentiments de Henri IV, qui n'a jamais eu l'intention de la tenir, et de ceux du comte d'Enragues, qui exposait sa fille au déshonneur dans l'espoir peut-être mal fondé de la faire reine de France. Quelle époque et quelles mœurs ! Et pourtant on sortait des mignons de Henri III, que tout le monde flétrissait !

Henri consulta pourtant Sully à cet égard, et le pria de lui dire librement son avis.

– Vous le voulez, sire ? dit le ministre, et quoi que je puisse dire ou faire, vous promettez de ne pas vous en fâcher ?

– Oui, répondit Henri IV.

– Eh bien, voilà mon avis, puisque vous voulez le savoir, ajouta Sully en déchirant sa promesse.

– Êtes-vous fou ? s'écria Henri IV.

– Il est vrai, sire, et plutôt à Dieu que je fusse le seul en France, dit Sully.

Le roi quitta aussitôt son ministre, fit une nouvelle promesse, monta à cheval, se rendit au château de Malesherbes, où était Henriette, et remit entre ses mains le précieux écrit. Dès ce moment les portes de la maison d'Enragues furent ouvertes à Henri IV, qui prenait de jour en jour plus de goût pour Henriette, moins belle, mais plus jeune, plus enjouée et plus spirituelle que Gabrielle d'Estrées. Bientôt elle fut enceinte ; le roi la fit alors marquise de Verneuil en lui donnant la terre de ce nom, et s'abandonna entièrement à la passion qu'elle lui inspirait et dont la marquise profita pour prendre un empire absolu sur le cœur du monarque. Et pendant ce temps Sillery, suivant les instructions de Sully et après avoir obtenu le divorce du roi avec la reine Marguerite, avait conclu un mariage pour lui avec Marie de Médicis, fille de François II, grand duc de Florence. Il ne faut pas croire pourtant que ce mariage se fit à l'insu de Henri IV.

Il sanctionna lui-même cette union en envoyant Bellegarde épouser en son nom la princesse. Seulement ce projet de mariage s'était tenu secret. La marquise ne l'apprit qu'au terme de sa grossesse. Elle en fut tellement pénétrée qu'elle accoucha d'un enfant mort. Le roi la consola du mieux qu'il put, renouvela ses promesses et partit pour Lyon, où l'attendait sa nouvelle épouse. Arrivé dans cette ville, il trouva le comte d'Enragues, qui protesta publiquement en son nom et en celui de sa fille contre le mariage qui allait se faire. Le comte d'Auvergne le seconda de tout son pouvoir. Quant à la marquise, elle dénonça d'un seul trait son caractère. Furieuse contre Bellegarde, elle manda auprès d'elle le jeune prince de Joinville, depuis duc de Chevreuse, qui était fort amoureux d'elle, et mit ses bonnes grâces au prix de la mort de ce gentilhomme. Le prince de Joinville attaqua en effet Bellegarde, mais celui-ci parvint à lui échapper. Le roi, ayant appris cette espèce de guet-apens, en fit des reproches au prince, mais n'osa en parler à la marquise, tant il était déjà dominé par cette femme.

À son retour de Lyon, il se rendait régulièrement trois fois par jour chez elle ; Henriette, usant de tous les manèges de coquetterie qui étaient en son pouvoir, pétriissait à son gré le cœur du faible monarque. Tantôt par un de ces caprices qui savent si bien enflammer un homme, elle lui tenait rigueur absolue ; tantôt elle lui témoignait son amour et son orgueil d'être la maîtresse d'un aussi grand roi, et elle arrachait toujours de lui quelque nouvelle concession. Bientôt elle exigea d'être présentée à la reine. Henri força sa femme à la recevoir ; enfin elle voulut être logée au Louvre, Henri fit disposer son appartement. La maison du roi de France présenta alors ce spectacle

scandaleux de la concubine et de la femme légitime dans le même lieu, partageant la tendresse et le respect du monarque, demeurant porte à porte, de manière à ce qu'il ne pût entrer chez l'une sans que l'autre le sût.

Enfin ces deux femmes furent bientôt toutes deux enceintes ; elles accouchèrent à trois jours de distance ; la reine, du dauphin d'abord ; la marquise ensuite, d'un enfant que le roi légittima et qui porta le nom de Henri de Bourbon, duc de Verneuil ; plus tard, il fut pourvu de l'évêché de Metz, et enfin marié à Charlotte Séguier.

C'était la reconnaissance de cet enfant qu'attendait la marquise avec impatience. Dès ce moment elle leva le masque et prétendit faire valoir ses droits, qui étaient antérieurs à ceux de Marie de Médicis par la promesse de mariage qu'elle avait. De son côté, la reine, instruite des prétentions de la concubine, ne cessait de harceler le roi pour faire sortir la marquise du Louvre. Henri IV, partagé entre son amour pour sa maîtresse et les convenances qu'il était obligé de garder envers la reine, ajournait de prendre une résolution, lorsqu'un incident déterminait ce que la volonté du faible Henri IV n'aurait jamais pu faire.

Mademoiselle de Villars, sœur de Gabrielle d'Estrées, avait occupé le roi, qui de temps en temps faisait des infidélités à la marquise pour revenir tôt ou tard faire amende honorable à ses pieds. Imbue de la morale qu'on respirait dans ces temps-là, mademoiselle de Villars avait considéré comme son héritage l'amour du roi pour sa sœur, et accusait la marquise de le lui avoir volé.

Le prince de Joinville, ancien amant de la marquise et alors très amoureux de la sœur de Gabrielle, ne craignit pas de lui sacrifier des lettres d'amour où la marquise se moquait de la reine et du roi. Mademoiselle de Villars s'empessa de les montrer au roi, qui, furieux, envoya sur-le-champ un de ses affidés faire des reproches à la marquise et la menacer de sa vengeance.

Celle-ci était pour l'instant dans sa maison de ville lorsqu'elle reçut le messager. Sans se laisser déconcerter, elle répondit avec hauteur qu'elle n'avait rien à craindre, puisqu'elle n'avait pas écrit ces lettres, et refusa de rentrer au Louvre, se trouvant trop blessée du soupçon de Henri IV pour jamais y reparaître. Elle avait bien calculé l'effet de sa réponse. Le roi se rendit le lendemain chez elle, mais elle avait eu le temps de préparer sa justification, à laquelle était aussi intéressé le prince de Joinville.

Un secrétaire de ce seigneur, gagné à cet effet, et fort habile dans l'art de contrefaire les écritures, se présenta et avoua qu'il avait écrit ces lettres, voulant obtenir une somme de mademoiselle de Villars. La marquise eut l'art de persuader au monarque que c'était la vérité, et Henri IV fut assez faible pour la croire. Il résulta de tout cela que le prince de Joinville partit en Hongrie pour combattre les Turcs, que mademoiselle de Villars fut exilée de la cour, que la marquise quitta le Louvre et que le secrétaire fut mis en prison. Mais avant qu'il y fût envoyé, le comte d'Entraques eut soin de lui faire copier la promesse de mariage faite à sa fille par le roi, en contrefaisant l'écriture de manière à s'y méprendre. Le comte était bien aise d'en avoir le *fac-similé* à tout événement.

Henri IV retomba donc sous le joug de sa maîtresse ; mais elle avait quitté le Louvre, et cela laissait au roi plus de repos dans son intérieur. Mais dès ce moment il eut à subir plus que jamais les caprices de toute sorte que la coquetterie de sa maîtresse se plaisait à inventer. Au milieu de ses désespoirs amoureux, le roi, ayant vu la jeune

sœur de Henriette, et fidèle à son système d'amour, s'éprit d'elle comme il s'était épris de mademoiselle de Villars. Il n'osait pourtant pas faire éclater publiquement sa passion, car il aimait encore la marquise et ne pouvait se détacher d'elle. Le comte d'Entraques et Henriette s'aperçurent de ce nouvel amour du roi et commencèrent par resserrer très étroitement la jeune fille. Le cœur des rois est un abîme au fond duquel toutes les passions bouillonnent. Henri IV, tout en restant attaché à la marquise et ressentant pour elle la plus ardente passion, ne cessait de poursuivre sa jeune sœur et d'employer tous les moyens de la séduire.

Empruntant toutes sortes de déguisements, il parvenait parfois à avoir avec elle des rendez-vous auxquels la jeune personne se prêtait admirablement. Dans cette cour corrompue, l'amour d'un roi faisait passer par-dessus les liens les plus étroits du sang et de l'amitié, et une sœur devenait aussitôt une rivale. Furieuse de ce qui se passait, la marquise, excitée par son père, s'entendit avec le comte d'Auvergne son frère et renoua toute la conspiration éteinte par la mort de Biron. De nouveaux seigneurs mécontents se joignirent à ceux qui y avaient déjà pris part, et la marquise fut jusqu'à solliciter la protection du roi d'Angleterre en faveur de son fils, qu'elle prétendait avoir des droits antérieurs à ceux du dauphin, et lui envoya copie de la promesse de mariage. Le roi d'Angleterre refusa de se mêler de cette affaire. Alors, sur le conseil du comte d'Auvergne, elle s'adressa à l'Espagne.

Le comte d'Auvergne eut bientôt repris ses anciennes relations avec cette cour. Il facilita à la marquise et à son père les moyens de combiner une vaste conspiration dans le royaume, en y intéressant tous les seigneurs qui avaient participé à la première. Celle-ci était plus imminente et plus dangereuse encore.

Bientôt la maison de la marquise fourmilla d'Espagnols à la tête desquels se trouvait l'ambassadeur. Pour ne pas exciter les soupçons du roi, elle avait pris le prétexte de son grand amour pour la langue castillane, et Henri IV, toujours soumis aux caprices de sa maîtresse, laissa se renouer les fils du complot jusque sous ses yeux. Mais on n'avancait que timidement, et le comte d'Auvergne, qui avait à venger sa captivité, et la marquise qui voyait de jour en jour s'accroître l'amour du roi pour sa jeune sœur, étaient impatients d'arriver. Une circonstance leur fournit l'occasion de conspirer avec toute la sécurité possible. Le roi tomba gravement malade.

À cette nouvelle la marquise se traîna au pied de son lit avec son frère, et communiqua au roi ses terreurs d'être en proie, elle et son enfant, à la vengeance de la reine, s'il venait à mourir. Elle réclama avec des larmes qui savaient si bien toucher le cœur de son amant, un asile pour tous deux. Le comte d'Auvergne alors s'offrit pour assurer à sa sœur et à son neveu une retraite à Cambrai, ville au pouvoir des Espagnols. Henri IV l'autorisa à ces démarches, mais le comte en réclama l'autorisation par écrit. Henri IV signa cette autorisation. Les négociations traînèrent, ainsi que la maladie du roi. Le comte réclama une seconde autorisation qui lui fut donnée et le père de la marquise fut mêlé dans tout cela. À l'aide de ces autorisations, les trois conjurés agirent avec si peu de prudence que le bruit de leurs projets vint aux oreilles du roi. Celui-ci, toujours faible pour la marquise et amoureux d'elle, comme un homme qui commençait à vieillir, chercha à tout arrêter sans entrer en explication avec elle. Il crut en avoir trouvé le moyen en forçant d'Entraques à lui rendre la promesse de mariage qu'il avait faite à sa fille. Le père résista d'abord avec force; cria, sa fâcha contre

le roi, mais tout fut inutile. Henri, qui n'avait pas affaire à sa maîtresse, manifestait envers le comte d'Enragues une ferme volonté. Celui-ci s'entendit avec le comte d'Auvergne et sa fille, qui lui promirent de presser la conspiration et de lui envoyer des secours, et s'étant retiré à sa maison de campagne, déclara qu'il soutiendrait, s'il le fallait, un siège contre le roi de France.

Un soir, au château de Verneuil, le comte d'Auvergne et la marquise étaient assis et causaient vivement au coin d'une vaste cheminée. À côté de la marquise, et dans un berceau, dormait le jeune duc de Verneuil, âgé de quatre ans à peine.

– Oui, ma sœur, disait le comte, j'ai de bonnes nouvelles.

– Et moi aussi, répondait la marquise.

– D'Épernon reste à Metz, sous le prétexte d'une maladie grave, et va y attendre le duc de Bouillon.

– Celui-ci m'écrit, reprit la marquise, qu'il est prêt à le joindre, et à me recevoir, à Sedan, avec mon fils.

– Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, pénétrera avec eux dans la Champagne; Montmorency attend, en Languedoc les secours de la Savoie, et le comte de Fuentès arrivera en France par la Franche-Comté.

– À merveille! Et Bellegarde, d'Humières, d'Arquien?

– Il travaillent la Guyenne, le Poitou et le Dauphiné. Leurs émissaires leur envoient chaque jour d'excellentes nouvelles.

– Enfin, cette fois nous réussirons, je l'espère, et mon enfant chéri, dit la marquise en baisant au front le jeune duc endormi, sera proclamé dauphin de France, comme cela lui est dû.

– Le roi ne se doute de rien, n'est-ce pas?

– Je le suppose. Je ne l'ai pas vu aujourd'hui.

– Comment! Il n'est pas venu?

– Il est venu deux fois à Paris, mais j'ai refusé de le recevoir.

– Prenez garde, ma belle Henriette, vous le traitez trop durement.

– Trop durement, lui... Oh! Je ne lui rendrai jamais tout le mal qu'il m'a fait et qu'il me fait encore... Car sa présence est un supplice pour moi...

– Cependant il est toujours à vos pieds.

– Eh! Qu'importe! Dans cet homme, dans ce roi qui est à mes pieds, en effet, je vois celui qui m'a séduite, qui m'a trompé, qui a menti à sa parole; celui qui, par la force de l'habitude, sans doute, revient toujours à moi, et cherche néanmoins à me tromper pour d'autres; celui enfin qui va jusqu'à m'insulter par son amour pour ma propre sœur, qu'il veut aussi séduire sous mes yeux.

– Oh! Doucement, ma chère Henriette, on croirait qu'il entre du dépit dans vos reproches.

– Du dépit!... Oh! Non, mon frère, ce n'est pas du dépit, c'est une douleur bien amère. Vous avez été témoin vous-même des premiers temps où le roi m'a fait la cour. Vous avez vu si j'ai brigué sa tendresse, comme tant de femmes l'on fait depuis. Je pouvais être heureuse alors avec un autre que j'aimais, tous le savez. J'ai suivi vos conseils, ceux de mon père, j'ai cédé au roi... Vous l'avez voulu...

– Qui ne l'aurait pas voulu, avec cette promesse solennelle de mariage? Qui pouvait supposer Henri IV aussi félon?

– Eh bien ! Il l’a été, il l’a été plus que tout homme au monde. Il a menti à ses engagements les plus sacrés, à sa parole de roi, à ses serments devant Dieu ; il m’a déshonorée, perdue, et il ne me reste aujourd’hui que le remords et la douleur...

– Et la vengeance, ma sœur ?

– Ah ! Oui, la vengeance, s’écria la marquise en se levant tout à coup et se penchant sur le berceau de son fils. Et ma vengeance, la voilà. Tu es né fils de roi, mon enfant ; on a promis à ta mère, pour toi, un trône et un sceptre ; tu auras le trône et le sceptre, et si ton père est parjure et félon, ta mère ne te fera pas défaut.

– C’est pour cela qu’il ne faut pas trop rebuter le roi. Que vous lui fassiez essayer vos humeurs et vos caprices, rien de mieux, c’est une légère représaille ; mais que vous refusiez de le recevoir, que vous le maltraitez tout à fait...

– Mêlez-vous donc de conspirer, vous autres hommes, mon cher frère, et laissez-nous, à nous autres pauvres femmes, le soin de gouverner nos amants. J’ai refusé de voir le roi à Paris, et je me suis rendue à Verneuil pour que le roi vienne m’y trouver et m’y ramène mon père, dont nous avons besoin.

– Mais c’est impossible, puisqu’il exige de votre père la restitution de sa promesse de mariage... Il ne consentira à vous le ramener qu’après l’avoir obtenue de lui... Vous voulez donc qu’il la lui rende ?

– La rendre !... Ah ! Plutôt perdre la vie. Mais sans cette promesse je n’ai plus de force ni pour moi ni pour mon enfant !...

– Eh bien, alors que pouvez-vous espérer ? Le comte est dans son château, il résiste. Il nous préviendra s’il lui faut des secours...

– Mais, pendant ce temps-là, le besoin de sa présence se fait sentir ici, et j’ai fait signifier au roi qu’il n’ait à se présenter devant moi qu’après que j’aurai embrassé mon père... Je connais le roi, et d’après la scène qui s’est passée hier entre nous, il ne peut rester un jour de plus sans me voir ; d’ici à demain, mon père sera auprès de nous.

Dans ce moment la porte de la chambre s’ouvrit à deux battants, les domestiques se rangèrent sur deux files, et le comte d’Entraques parut.

– Oh ! Je vous le disais bien, s’écria la marquise en volant dans les bras de son père. Vous voilà donc enfin ; je vous attendais ; j’en avais fait au roi une obligation à laquelle il devait souscrire.

– Le roi !... dit le comte d’Entraques avec une fureur concentrée, le roi vous avait promis de me laisser venir ici sans condition, sans doute ; c’est pour cela qu’il a violé sa promesse, lui qui manque toujours à sa parole.

– Que voulez-vous dire ? demanda la marquise,

– Je veux dire que le roi a fait pénétrer dans mon château, et qu’il m’a donné à choisir entre la restitution de la promesse de mariage et ma tête.

– Infamie et trahison ! s’écria la marquise.

– Et vous avez rendu la promesse, dit le comte d’Auvergne, puisque votre tête est encore sur vos épaules ?

– Oui, répondit d’Entraques,

– Vous l’avez rendue, dit la marquise hors d’elle-même... Vous l’avez rendue... ainsi mon enfant, vous, moi, mon frère, nous sommes tous sans défense devant le roi ; nous sommes à sa merci, nous sommes écrasés, nous sommes perdus !... Ah ! Mon père, qu’avez-vous fait ?...

– Vous ne pouviez donc vous défendre et risquer votre vie, au lieu de livrer ce précieux papier ? dit le comte d’Auvergne ; jamais le roi n’eût osé la prendre. Nous étions là. Ah ! Que cette promesse n’a-t-elle été remise entre mes mains !...

– Ah ! maintenant tout est fini, dit la marquise en s’appuyant sur le berceau de son fils, qu’elle inondait de larmes brûlantes.

– Pas encore, reprit le comte d’Enragues en souriant, car je ne vous ai pas tout dit.

À ces mots, à ce sourire qui éclairait la face du vieillard, la marquise courut à lui, ainsi que le comte d’Auvergne, et tous deux le pressant de s’expliquer, d’Enragues continua lentement :

– J’ai voulu vous faire sentir la douleur de l’impuissance et du désespoir, pour vous forcer à prendre un parti décisif. Oui, celui qui a séduit ma fille, qui a trompé son père, qui renie maintenant son enfant, m’a envoyé des sbires pour me faire mettre à mort si je ne livrais pas la preuve de sa félonie, l’excuse du déshonneur de ma fille, preuve précieuse pour nous, et terrible contre lui, puisqu’il l’a réclamée par ces moyens odieux, il nous a montré par là qu’elle était plus puissante entre nos mains que nous ne le pensions peut-être ; aussi, cette preuve, je ne l’ai pas livrée.

– Se pourrait-il ?... Mais alors comment ?...

– Le secrétaire du prince de Joinville, qui contrefait si bien les écritures, et qui nous a déjà servi, ma fille, dans une occasion, avait aussi contrefait la promesse de mariage du roi, par mon ordre. Ce n’était pas sans motif que j’avais pris cette précaution. Eh bien ! j’ai remis aux sbires la fausse promesse. Le roi s’y est trompé lui-même. La bonne, la vraie promesse est en lieu de sûreté.

– Ah ! Merci, merci, mon père, s’écria la marquise.

– Bien joué, comte, dit d’Auvergne. Cela vaut mieux, en effet, que de s’être fait tuer.

– Oui, car je suis libre, dit d’Enragues ; le roi ne se méfie plus de moi, et je puis me venger ; mais maintenant ce n’est pas assez de son trône... Je ne puis oublier qu’il a menacé mes jours.

Un moment de silence succéda à ces paroles prononcées par d’Enragues avec fureur. Il le rompit le premier en demandant où en était la conspiration. Le comte d’Auvergne le mit au fait de tout ce qui se passait, et comme d’Enragues allait prendre la parole pour communiquer ses projets, un son de cor, annonçant que le pont-levis s’abaissait, se fit entendre dans les cours.

– Qu’est-ce à cette heure ? demanda d’Enragues.

– Qui peut venir ? dit le comte d’Auvergne.

– Au milieu de la nuit, s’écria la marquise.

Au même instant un domestique annonça un piqueur du roi, porteur d’une lettre de Sa Majesté pour la marquise.

– Que peut-il vous écrire ? dit d’Enragues.

– Aurait-il découvert la fausseté de la promesse de mariage ? dit le comte d’Auvergne.

– Jamais un billet du roi ne m’a inquiétée, répondit la marquise ; du reste, nous allons le savoir. Dites à ce piqueur que je suis couchée, et qu’il vous remette ce billet.

Le domestique sortit et revint peu après, apportant la lettre. La marquise rompit rapidement le cachet, et lut ce billet qui est resté historique.

« Mes belles amours, deux heures après l’arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier, qui vous aime fort, que l’on appelle roi de France et de Navarre, titre certai-

nement bien honoreux (honorabile), mais bien pénible. Celui de votre sujet est bien plus délicieux. Tous trois sont bons, à quelque sauce qu'on veuille les mettre, et n'ai résolu de les céder à personne.

« HENRI. »

– Je m'attendais à cela, dit la marquise. Le roi ne pouvait manquer de venir. Mais la fin de son billet semble un avis indirect qu'il est instruit de ce qui se passe.

– En effet, dit le comte d'Auvergne ; dans tous les billets que vous m'avez montrés de lui, il n'y a aucune application aux affaires politiques.

– Maintenant, dit la marquise, il doit être sans défiance. Soyez tranquille, je saurai le faire parler, et je vous instruirai de tout.

– C'est bien, dit d'Entragues, car, plus que jamais, je tiens à mes projets. Songez, ma fille, qu'il a voulu faire mettre à mort votre père.

– Et qu'il refuse à mon enfant son héritage, je ne l'oublierai pas, mon père. Retirez-vous avec mon frère. Laissez-moi seule pour réfléchir à ce que je dois dire au roi, et quand il sera parti, je vous dirai tout ce qu'il a dans le cœur.

D'Entragues et le comte d'Auvergne sortirent, et peu de temps après Henri IV accourut, au milieu de la nuit, aux pieds de la marquise, dont il était plus amoureux que jamais. Celle-ci, sans lui faire un seul reproche de sa conduite envers son père, l'accueillit avec un faux semblant d'amour, qui rendit le roi plus faible et plus confiant que jamais. Il ne lui cacha rien de ce qu'il avait appris et de ce qu'il soupçonnait. L'entrevue se prolongea jusqu'au jour, et ce ne fut qu'à ses premières lueurs que Henri se décida à partir pour le Louvre, afin de pouvoir faire son grand lever. Aussitôt la marquise fit appeler son père et le comte d'Auvergne, et leur dit :

– Le roi ne se doute de rien. Il pense que, si nous avons eu des projets, ils sont anéantis par l'absence de la promesse de mariage qu'il croit bien réelle et qu'il a brûlée aussitôt. Seulement, mon frère, il vous soupçonne de me donner des conseils de révolte. Il prétend que vous remuez à la cour, que vous intriguez contre lui.

– Eh ! qui n'en ferait pas autant à ma place ? Ne m'a-t-il pas fait assez de mal ?

– Il faut être prudent, dit d'Entragues.

– Je le serais facilement avec votre caractère, mais avec le mien, c'est impossible. Vous oubliez que je suis de race royale et que j'ai l'habitude de tout dire. Il y a du Charles IX dans mes veines.

– Prenez garde pourtant, mon frère : le roi vous fait surveiller, et une imprudence pourrait tout perdre.

– Il vous faudrait quitter la cour, dit d'Entragues, aller en Auvergne, où sont vos possessions, où vous êtes aimé, où le nom des Valois est en vénération, travailler le peuple, le préparer au changement que nous voulons faire.

– Vous avez raison, mais si je quitte la cour sans motifs plausibles, je serai plus surveillé encore, je serai arrêté peut-être, et l'on me remettra dans ce monceau de pierres qu'on nomme la Bastille. Ah ! je préférerais la mort à une nouvelle captivité !

– Il a raison, dit la marquise : s'il s'éloigne ainsi de la cour, il excitera davantage les soupçons.

– Eh bien, dit d'Entragues, trouvez un prétexte. Faites-vous exiler. Vous dont les manières sont si hautaines et si brusques, vous ne manquerez pas d'occasions.

– Vous me donnez là une bonne idée, mon cher comte, et vous me fournissez un moyen qui satisfait à la fois ma haine et nos projets. Depuis longtemps j'en veux au comte de Soissons, qui affecte avec moi des airs impertinents ; je vais le punir de son insolence et me faire exiler par Henri IV. Il ne peut me reléguer que dans mes terres.

– C'est cela, dit la marquise. Une fois en Auvergne, vous ferez ce que les autres font dans leur gouvernement, et nous, nous agirons ici avec l'ambassadeur d'Espagne.

– Et moi, à l'aide de ma jeune fille, dit mystérieusement d'Enragues au comte.

Le jour même, le comte d'Auvergne insulta, au Louvre, le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Le comte de Soissons, indigné de ce qu'un bâtard de roi osait s'assimiler à un prince légitime du sang, courut se plaindre à Henri IV. Celui-ci exila en effet le comte d'Auvergne et le relégua dans sa province. Le comte partit en témoignant tout haut sa colère, et tout bas sa joie d'un si heureux résultat. Arrivé en Auvergne, il parcourut le pays tout entier et l'attira bientôt à sa cause. Il s'entendit avec les autres conjurés, et bientôt tout fut prêt pour faire éclater la conjuration.

Pendant ce temps, d'Enragues avait essayé de mettre à exécution à Paris le projet qu'il avait conçu contre le roi et qui devait singulièrement simplifier les choses. Il ne s'agissait de rien moins que d'un assassinat sur la personne de Henri IV. Ce dernier, toujours amoureux de la jeune d'Enragues, employait toutes sortes de ruses et de déguisements, comme nous l'avons dit pour pénétrer auprès d'elle, que son père avait renfermée dans son château de Malesherbes.

Le roi s'y rendait toujours seul et sans suite. D'Enragues, instruit un jour d'un rendez-vous nocturne, apostâ quatre hommes sur la route, qui se firent d'autant moins de scrupule d'attaquer le roi que rien en soi ne le faisait reconnaître. Henri IV échappa à cette tentative d'assassinat, grâce à son courage et à la vitesse de son cheval.

Désolé d'avoir manqué son coup, d'Enragues usa du moyen qu'avait employé le comte de Montsoreau et que ce premier connaissait bien. Il força sa jeune fille d'écrire au roi pour lui donner un rendez-vous dans un lieu écarté, à une heure avancée de la nuit. La jeune fille ne put se soustraire à la volonté de son père et écrivit le billet ; mais, plus heureuse que la comtesse de Montsoreau, elle put prévenir Henri IV, qui ne se rendit pas au rendez-vous. D'Enragues échoua une seconde fois.

Le roi, prévenu de ce projet d'assassinat sur sa personne, crut d'abord que le comte d'Enragues lui seul l'avait conçu, et qu'il ne se rattachait pas à un complot. N'osant attaquer de front un homme qu'il déshonorait dans ses deux filles, il se borna à le faire surveiller et à prendre lui-même toutes les précautions pour sa sûreté.

Mais bientôt une lettre du comte d'Auvergne à ses correspondants étant tombée entre les mains du roi d'Angleterre. Celui-ci l'envoya à Henri IV. Cette lettre, toute obscure qu'elle était, suffisait pour mettre sur la voie. Peu après, un Anglais nommé Morgan, détenu au château de Vincennes, et l'un des complices subalternes de la conspiration, fit quelques révélations qui démontrèrent clairement le complot, et surtout apprirent au roi la ruse dont s'était servi le comte d'Enragues pour la fausse promesse de mariage.

Morgan désignait comme chefs, d'Enragues, d'Auvergne et la marquise de Verneuil. Justement effrayé du danger qui le menaçait, le roi employa tous les moyens pour tirer la vérité de sa maîtresse. Mais celle-ci, faisant bonne contenance, réduisit le monarque du rôle d'accusateur à celui d'accusé. Alors toute la colère du roi se tourna

sur les comtes d'Entragues et d'Auvergne. Il voulait obtenir de l'un la véritable promesse de mariage, de l'autre des révélations sur le complot, mais l'un et l'autre étaient absents : d'Entragues, retiré dans son château de Marcoussis, où il avait pris de plus grandes précautions pour se défendre que la première fois, et le comte d'Auvergne dans sa contrée. Le roi, soit que cela lui parût plus important par les révélations qu'il en attendait, soit qu'ayant d'Entragues sous la main, il répugnât d'ailleurs à commencer par lui, s'occupait d'abord du comte d'Auvergne.

À cette époque, comme nous l'avons dit, le comte parcourait cette province, excitant ses habitants contre le roi, et préparant, avec ses complices, le grand mouvement dont la mort du roi, combinée par d'Entragues, devait être le signal, il était suivi partout de sa maîtresse, Alexandrine de Châteaugai, pour laquelle il ressentait le plus violent amour. Cette femme, quoique d'une grande beauté, avait surtout inspiré cette passion au comte par ses manières et ses allures. Elle portait sur ses traits la fierté et l'énergie que faisait ressortir davantage sa taille élevée et gracieuse. Habile à tous les exercices du corps, elle montait à cheval comme un cavalier et maniait les armes comme un soldat. Follement éprise du comte, elle n'avait pas hésité à partager avec lui les dangers de son entreprise et s'était offerte à marcher la première s'il y avait quelque péril à affronter.

C'est dans cette position que l'envoyé de Henri IV trouva le comte d'Auvergne, lorsque, par ordre de son maître, il se rendit auprès de lui. Cet envoyé était M. de la Curée, qui, instruit cette fois du rôle qu'on lui faisait jouer, accepta franchement la mission. Il remit au comte une lettre du roi, par laquelle, poursuivant son système de trahison, Henri IV lui annonçait qu'il avait arrangé son affaire avec le comte de Soissons, et qu'il le rappelait à la cour. Le comte, après les premiers compliments, quitta un instant la Curée pour aller communiquer à madame de Châteaugai la lettre du roi et lui demander son avis.

– Il y a une trahison là-dessous, lui dit cette femme. Votre affaire avec le comte de Soissons est finie depuis longtemps. Henri IV vous mande à la cour pour tout autre motif.

– Quel motif pouvez-vous supposer ? J'ai reçu hier encore des lettres de Paris si rassurantes, dit le comte. De quoi me défier ?

– On se défie de tout quand on conspire.

Au même instant parut devant lui un piqueur de la comtesse sa femme, déguisé en paysan auvergnat, qui lui apportait une lettre. Cette lettre l'instruisait de l'arrestation de Morgan et des bruits qui couraient à la cour.

– Eh bien ! Vous le voyez, s'écria Alexandrine, voilà le vrai motif pour lequel le roi vous fait venir.

– Si je le savais, dit le comte avec colère, je ferais pendre tout à l'heure son envoyé.

– Ce serait une folie : pas de violence ; de l'adresse. On use de trahison envers vous, répondez à la trahison par la ruse. Ce qu'il vous faut dans cette circonstance, c'est gagner du temps pour savoir où en sont les autres, ou vous ménager un asile à l'étranger. Revoyez M. de la Curée, sondez-le, exigez un sauf-conduit, tout ce qui pourra vous laisser le temps nécessaire pour prendre vos précautions, et si d'ici là nous n'avons pas de nouvelles certaines, nous sortirons de France.

Le comte rejoignit la Curée, et, redevenu calme, il trouva dans son esprit, habitué à la dissimulation, les ressources nécessaires pour en arriver au point où il voulait ; il montra à la Curée, comme se confiant à lui dans toute la franchise de son âme, la lettre qu'il avait reçue de sa femme, et le pria de s'expliquer aussi sincèrement à son égard. La Curée se laissa prendre au piège, et lui dit :

– Il est vrai, monsieur le comte, que le roi a entendu parler de ce complot dénoncé par Morgan, et dans lequel vous êtes impliqué. Mais Sa Majesté m'a chargé de vous dire que, si vous vouliez faire l'aveu de vos fautes et lui découvrir tous les fils de la conspiration, elle vous pardonnerait et vous rendrait ses bonnes grâces.

– Ah ! toujours le même système. Le roi avait aussi promis à Biron, et il l'a fait mourir ! Je ne puis plus me contenter de sa parole, il me faut un écrit.

– Lequel ?

– Un sauf-conduit qui me garantisse de cette horrible Bastille dans laquelle je ne veux plus rentrer, dit le comte, pensant qu'un délai pour faire venir le sauf-conduit lui laisserait le temps qui lui était nécessaire. Mais quel ne fut pas son étonnement, lorsque la Curée, tirant un papier de sa poche, le présenta au comte, en lui disant :

– Sa Majesté, qui connaît l'horreur que tous avez manifestée tant de fois pour cette prison, a prévu l'objection que tous venez de me faire, et a signé de sa main le sauf-conduit que voilà.

Le comte, un instant embarrassé, eut l'air de lire le papier avec la plus grande attention, puis, le repliant, il répondit à la Curée :

– Mais ce sauf-conduit ne garantit ma liberté que jusqu'au Louvre, et, une fois là, le roi peut me faire jeter de nouveau à la Bastille.

– Sa Majesté ne pourrait agir ainsi envers un homme tel que vous qui lui ferait des aveux. Vous m'avez cité le maréchal de Biron, à mon tour je vous citerai Lafin et Rénazé, auxquels le roi a fait grâce.

– Mais je ne suis pas de la trempe de ces misérables, moi ; je suis de celle du maréchal de Biron, et le roi a prouvé qu'il savait choisir ses victimes ! Je ne sortirai de l'Auvergne pour me rendre à la cour que lorsque j'aurai des lettres d'absolution. Pouvez-vous me les remettre comme le sauf-conduit, et Sa Majesté a-t-elle aussi prévu le cas où je les demanderais ?

– Non, mais si vous l'exigez absolument, je vais en écrire au roi.

– Je l'exige : et autant je ferai rude résistance, si on veut m'emmener sans ces lettres, autant j'accourrai de bonne volonté aux pieds du roi quand je les aurai.

Ils se séparèrent à ces mots, et la Curée se hâta d'envoyer un de ses gens à Paris pour prévenir le roi. Pendant ce temps, en effet, le comte, puissamment secondé par madame de Châteaugai, apprit tout ce qui se passait à Paris et se convainquit que tout était manqué. Alors il ne songea plus qu'à la fuite. Mais il était cerné de tous côtés et entrevoyait des difficultés immenses, même pour sortir de la province. Moins découragé que lui, Alexandrine le soutenait de son énergie et déployait une activité digne d'un général d'armée. Mais, au moment où l'on s'y attendait le moins, la réponse du roi arriva de Paris plus tôt qu'on ne l'aurait cru, et la Curée se rendit chez le comte d'Auvergne pour la lui communiquer. À l'annonce de cette nouvelle, le comte, qui était avec sa maîtresse, lui manifesta ses craintes et ses appréhensions. Quelle était la réponse, et que devait-il faire ?

– Quelle qu'elle soit, s'écria Alexandrine, on ne nous prendra pas vivants, je le jure, pour nous enterrer à la Bastille. Allez recevoir M. de la Curée, moi je vais veiller sur vous.

Le comte fit introduire l'envoyé du roi, et, après quelques paroles de politesse échangées, il fut le premier à lui demander quelle était la réponse du roi.

– Elle est telle que vous la désirez, dit la Curée. Voici les lettres d'absolution.

Le comte les prit, les lut réellement cette fois, et réfléchit longuement sur la nouvelle situation que cela lui créait envers sa sœur et ses complices ; il en dit quelques mots à la Curée, qui le rassura sur le sort de la marquise et du comte d'Entraques, et l'engagea, en reconnaissance de la grâce que le roi lui accordait, à lui dévoiler tout sans restriction.

– Eh bien ! dit le comte, je suis prêt à me rendre à Paris, en me fiant à ces lettres d'absolution.

– Non, vous ne vous y rendrez pas, dit Alexandrine, qui parut tout à coup, car ces lettres d'absolution sont un mensonge, et l'on ne vous appelle à Paris que pour vous faire porter la tête sur l'échafaud.

– Madame ! dit la Curée.

– Je sais tout, interrompit Alexandrine ; vous avez traîtreusement amené deux compagnies avec vous et placé des gardes à toutes les portes, après avoir fait arrêter tous les gens et officiers de la maison, et ce n'est pas ainsi qu'on procède envers un homme auquel on a fait grâce de bonne foi.

– Quoi, misérable ! dit le comte en voulant s'élaner sur lui...

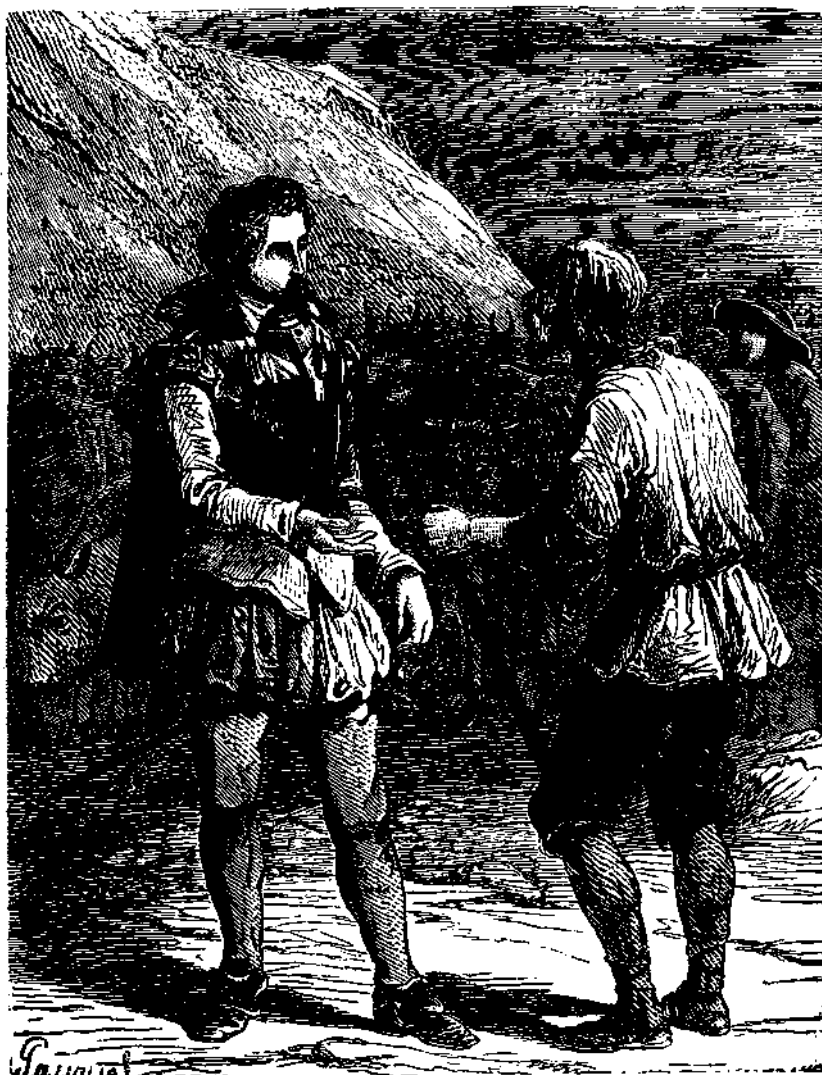
– Arrêtez, dit Alexandrine, nous n'avons pas le temps de le punir, nous avons à peine celui de prendre la fuite ; le palais est cerné, il est vrai, mais la porte dérobée qui donne dans l'arrière-cour n'est pas gardée. Là, par mes ordres, sont toujours nos deux meilleurs chevaux prêts à être montés ; allons nous mettre en selle. Quant à vous, monsieur de la Curée, la porte par laquelle je suis entrée est fermée à double tour, celle par laquelle nous allons sortir va l'être de même ; vous aurez la bonté d'attendre qu'on vous ouvre.

Et entraînant le comte, elle le conduisit dans l'arrière-cour, où ils trouvèrent en effet leurs chevaux et gagnèrent au galop les montagnes ; là ils furent accueillis par des paysans dévoués à leur cause et à leurs personnes.

Dès ce jour, le comte et Alexandrine commencèrent une vie errante et vagabonde, qui n'était pas sans charmes pour ces deux caractères aventureux et romanesques ; ils parcouraient les forêts et les montagnes de l'Auvergne, toujours admirablement gardés par la fidélité des paysans. Ils étaient sans cesse escortés de domestiques qui, posés en sentinelles à des points éloignés, faisaient entendre le son du cor de proche en proche jusqu'au lieu où ils étaient retirés, pour prévenir de l'approche du danger ; de cette manière ils parvinrent à se dérober pendant quelque temps aux poursuites actives qu'on ne cessait de faire contre eux, et n'attendaient que le moment de sortir de la province et de la France.

Quiconque a fait le voyage de Clermont-Ferrand à la jolie petite ville de Riom doit avoir remarqué sur le sommet d'une petite montagne, à moitié du chemin à peu près frayé qui sépare les deux villes, une grotte creusée dans le roc où stationnent aujourd'hui des mendiants. C'est là, dit la tradition, que Jules César s'arrêta un instant pour

contempler à loisir le riant et fécond plateau de la Limagne qui se déroulait à ses pieds. C'est là aussi que le comte et Alexandrine, n'ayant pour abri que la grotte, alors bien plus vaste qu'aujourd'hui, venaient de passer quelques jours à se reposer de leurs fatigues, croyant avoir dépisté les troupes royales au milieu des bois qui couvraient alors la montagne. Ils n'étaient pas sans espoir de pouvoir fuir à l'étranger et d'y trouver asile, et s'entretenaient à l'avance du bonheur paisible qui les attendait, lorsque le son du cor retentit dans le lointain. Ce son répété de proche en proche, comme



C'est votre propre régiment qui passe au bas de la montagne.

c'était d'habitude, arriva jusqu'à la sentinelle qui était à cinquante pas d'eux et qui donna le signal d'alarme ; les deux amants, surpris d'une telle alerte dans un moment pareil, furent debout et prêts à fuir dans l'instant ; mais tout bruit n'avait pas cessé, et les vents apportaient encore, en venant mourir au milieu des arbres, des sons vagues qui ressemblaient à ceux d'une musique militaire. À ce bruit, le comte d'Auvergne tressaillit et prêta plus attentivement l'oreille en commandant du geste le silence autour de lui ; en même temps accourut un domestique hors d'haleine qui cria du plus loin qu'il pût être aperçu :

– Sauvez-vous, sauvez-vous ! Monseigneur ; c'est votre propre régiment qui passe au bas de la montagne.

– Mon régiment ! s'écria le comte ; ah ! Je ne m'étais donc pas trompé ! C'est mon air favori qu'ils jouaient... Je l'avais reconnu !...

– Mais venez, venez donc, fuyons, dit Alexandrine.

– Attendez, reprit le comte en penchant l'oreille ; attendez, écoutez, c'est le même air qu'ils jouent toujours... Oh ! mon beau régiment, mes beaux hommes, mes braves soldats !... Oh ! que je voudrais les revoir encore, les commander encore, fut-ce pour la dernière fois !

– Êtes-vous fou ? dit Alexandrine, vous montrer à eux, vous exposer à être arrêté !
 – Arrêté ?... et quel est le soldat qui oserait porter la main sur son colonel ?... Oh ! non, ils me respectent, ils m'aiment, je puis le dire, je les traitais comme mes enfants.

– N'importe, suivez-moi ; nous différons trop longtemps, il faut partir.

– Entendez-vous, entendez-vous ? disait le comte dans une espèce d'extase ; la musique se rapproche... Je crois entendre la voix du commandant... Oui, il fait faire halte au bas de la montagne... O Alexandrine, je n'y tiens plus, il faut que je me montre à mes soldats, il faut qu'une fois encore ils voient leur colonel.

– Que faites-vous ? Que faites-vous ? disait celle-ci en cherchant à retenir le comte.

– Je vais à eux, je vais les voir... Oh ! je n'ai pas à craindre de trahison, j'en suis sûr ; et d'ailleurs avec mon bon cheval Pompée, qui fait dix lieues d'une haleine, que puis-je redouter ?... Oh ! laissez-moi, laissez-moi seulement passer au galop devant le front de mon régiment, entendre encore la voix de mes soldats étonnés et saluer mon drapeau ; je ne m'arrêterai pas, je ne mettrai pas pied à terre, je ne me laisserai pas entourer, et je reviens aussitôt, et nous partons, et nous quittons la France... Mais avant de la fuir pour toujours, un dernier adieu à ma patrie, à mes soldats, à mon drapeau !

– Mais vous nous perdrez tous, insensé !...

– Que pas un de vous ne me suive... Je le défends... Vous surtout, Alexandrine, restez, restez, je le veux.

– Moi, rester ici quand vous allez vous exposer !

– Je le veux, je l'ordonne... Retenez-la, empêchez-la de monter à cheval, dit-il aux gens qui l'entouraient en voyant qu'elle était prête à le faire ; attendez-moi ici un quart d'heure, Alexandrine, et je reviens.

Et prompt comme l'éclair, il partit au galop de son cheval ; mais les domestiques et les paysans voulurent en vain retenir Alexandrine, elle s'échappa de leurs mains, et s'élançant sur son coursier, suivit la trace de celui du comte.

En quelques minutes, le comte eut descendu la montagne, se trouva dans la petite vallée, où son régiment était rangé en bataille, et cria d'une voix forte :

– Enfants, c'est votre colonel qui vient vous faire ses adieux.

À ces mots, le commandant s'avança vers lui respectueusement, le chapeau à la main, suivi de quatre domestiques, pour lui présenter ses hommages ; le comte s'arrêta à cet aspect et tend la main au commandant, mais pendant qu'il fait ce mouvement, deux des domestiques, qui n'étaient que des gardes du roi déguisés, le saisissent par les bras, tandis que les deux autres le tirent de dessus son cheval. Le régiment s'ouvre et donne place à une escorte de gens à cheval qu'il masquait, et le comte tombe entraîné par les quatre soldats en criant :

– Commandant, vous êtes un espion et un traître !...

En ce moment, Alexandrine arrivait au galop de son cheval, le comte en l'apercevant lui cria avec effroi :

– Fuyez ! Fuyez ! Je suis trahi !...

– Oui, je fuis, dit Alexandrine qui s'était arrêtée tout à coup, mais c'est pour pouvoir vous sauver.

Elle tourna bride aussitôt, et sur un signe du commandant, quatre cavaliers de l'escorte se détachèrent et se mirent à sa poursuite. Alexandrine, sans presser le pas, les attendit à portée, et comme ils approchaient, tira sur eux deux coups de pistolet ;

deux hommes tombèrent, les deux autres s'arrêtèrent, et Alexandrine, reprenant le galop, disparut aussitôt sur le revers de la montagne.

C'est ainsi que le comte d'Auvergne fut arrêté et conduit une seconde fois à la Bastille.

Ce moyen était de l'invention de Henri IV, qui, connaissant bien le caractère du comte, était sûr qu'il ne résisterait pas au plaisir de revoir son régiment s'il passait près de lui, et avait pris ses mesures en conséquence.

Lorsque le comte d'Auvergne fut de nouveau emprisonné à la Bastille, dans la même tour qu'il avait déjà occupée, le roi voyant que la marquise, malgré les fréquents messages qu'il lui avait envoyés, persistait à ne pas fléchir et à ne pas lui demander grâce, lui envoya des gardes, commandés par le chevalier du Guet, qui devaient la retenir prisonnière chez elle. La marquise en les voyant arriver se montra plus fière et plus arrogante que jamais ; elle ne daigna pas répondre aux questions d'usage qui lui furent adressées, et se retira dans sa chambre, où elle s'enferma avec son enfant. Le roi songea alors au comte d'Entragues, qui, comme nous l'avons dit, était retiré à son château de Marcoussis, et à sa véritable promesse de mariage qu'il voulait avoir à tout prix.

Castelnau, dans les additions à ses mémoires, fait un récit très curieux de la manière dont le comte d'Entragues fut arrêté et dont le roi s'empara du précieux papier. Nous allons transcrire ce récit, parce qu'il se lie essentiellement au procès du comte d'Auvergne, qui fut fait à la Bastille.

« Le roi, dit Castelnau, communiqua secrètement cette affaire au prévôt Défunctis avec des témoignages d'une passion extrême de pouvoir perdre le sieur d'Entragues, lors retiré dans sa maison de Marcoussis, où il se tenait sur ses gardes ; mais qui n'était pas un lieu pour se mettre à l'abri d'une si grande puissance, ni pour receler des trésors de l'importance de ceux qui s'y trouvèrent. Il lui offrait, dans la chaleur de son dessein, deux canons et cinq régiments pour emporter cette place de force ; mais le prévôt, plus prudent en ce qui regardait la fonction de sa charge, lui fit entendre qu'il fallait plus d'adresse que de force, et que croyant opprimer un coupable il le rendrait innocent, lui donnant du temps pour prendre résolution sur le sujet du siège, et pour brûler tout ce qui pourrait servir à la condamnation, et accuser la violence qu'on lui aurait faite.

« Le roi, contraint d'avouer qu'il n'était pas si habile au métier de prévôt qu'en celui de conquérant, lui laissa la conduite de toute l'affaire, lui accorda quinze jours pour l'exécution de ses ordres, et lui promit de n'en parler à personne, pas même à la reine.

« Pendant ce temps-là, le prévôt instruit un archer qui fait le soldat estropié, et qui sous le masque d'une fausse jaunisse, gueuse huit jours au village de Marcoussis, épie ce qui s'y passe, voit les ponts toujours levés, et observe qu'aux jours maigres, on abattait la planchette pour prendre du beurre frais et des œufs de quelques femmes qui en apportaient. Sur cela Défunctis fait son dessein, il envoie quérir à Jouy, chez le marquis de Sourdis, quatre habits de villageoises, il vient après lui-même à Sourdis avec quarante archers, et y prend un garde qui le mène droit au bois qui joint le parc de Marcoussis, où il dresse une embuscade, et pour plus de sûreté y retient le garde et fait partir quatre archers déguisés en paysannes qui viennent de grand matin au premier pont avec leur beurre et leurs œufs. Le cuisinier leur abat la planchette ;

mais avec le beurre qu'on lui montre, on lui présente aussi le pistolet à la gorge, avec menace de le tuer s'il ose dire un mot. La porte ainsi saisie sans bruit, le prévôt arrive avec une partie de ses gens, se coule de la cour à la montée, où il arrête le valet de chambre qui descendait et qui avait laissé la chambre ouverte ; il lui défend, sur la vie, de parler, et le mène avec lui, suivi de quatre archers. Après en avoir mis huit dans la salle et quatre autres dans l'antichambre, il laisse ses quatre à la porte de la chambre, où il entre seul avec le valet et attend une heure que le comte d'Enragues s'éveille, lequel criant :

« – Qui est là ?

« Il répond et en même temps tire le rideau. Si jamais prisonnier d'état fut consterné, ce fut ce seigneur, qui crut que le roi avait résolu sa perte, et qui fit tout ce qu'il put pour gagner le prévôt, qui, de sa part aussi, fit tout ce qu'il put pour le consoler ; le prévint néanmoins de se vouloir habiller, et ayant fait vider les poches de l'habit qui lui était préparé, retint les papiers et lui rendit les clefs. Le sieur d'Enragues étant levé voulut fouiller dans une armoire qui était dans l'épaisseur du mur derrière la tapisserie vis-à-vis de son lit, et en étant refusé, il dit avec mille instances que c'était pour en tirer un bail de bois qui lui importait, de vingt mille écus s'il ne le délivrait dans trois jours, et qu'il l'avait destiné au mariage de sa fille ; il lui déclara enfin que la fortune lui avait mis ce jour-là en main son honneur et sa vie, et le salut de toute sa maison ; qu'il trouverait dans une cassette qui était sur la table pour cinquante mille écus de pierreries, appartenant à sa fille, qu'il lui donnerait de grand cœur, avec serment qu'âme vivante n'en saurait jamais rien, et de lui en être toute sa vie infiniment obligé, pour la seule grâce qu'il lui demandait de lui laisser prendre le papier qu'il voulait.

« Le prévôt, inflexible, s'en étant excusé sur son devoir, y mit le scellé, laissa garnison au château, et le conduisant à Paris, envoya en poste avertir le roi, qui lui manda de le mener à la conciergerie du Palais, et ensuite ordonna d'aller prendre les papiers. Comme il avait laissé les clefs au sieur d'Enragues, il les lui alla demander ; mais pour éviter le reproche d'avoir rien supposé, il voulut encore obtenir de lui qu'il lui nommât un des siens en présence duquel il pût faire l'ouverture de l'armoire et la description des papiers, comme il fit en présence de Gautier, secrétaire dudit d'Enragues.

« Il y en avait de diverses sortes, mais la première liasse sur laquelle il mit la main était la plus importante, qui contenait cinq pièces, savoir : Le chiffre du roi d'Espagne ; une lettre du même roi en français, adressée à M. d'Enragues, signée *Yo el Rey* ; une autre toute pareille à la marquise de Verneuil, et une troisième au comte d'Auvergne ; la dernière, signée tout de même, était une promesse du roi en français, avec serment solennel qu'en lui remettant entre les mains la personne de monsieur de Verneuil, il le ferait reconnaître pour dauphin, vrai et légitime successeur de la couronne de France, lui donnerait cinq forteresses en Portugal, avec une administration honorable et cinquante mille ducats de pension.

« Qu'il donnerait aussi auxdits sieurs d'Enragues et comte d'Auvergne, deux places fortes et à chacun vingt mille ducats de pension, et les assisterait de toutes ses forces quand l'occasion se présenterait.

« Tout cela, paraphé de la main de Gautier, est porté au roi, qui reconnut d'abord les chiffres de l'Espagne ; il tressaillit de joie, embrassa par cinq fois le prévôt, comme

celui qui lui avait rendu le plus signalé service qu'il pouvait souhaiter, et envoya les pièces au procureur général pour hâter le procès. Cependant le sieur d'Enragues, qui sut que tout était découvert, tomba dans le dernier désespoir. Ayant mandé Défunctis, qui y vint avec permission, il lui dit qu'il était perdu si le roi ne se voulait contenter du papier qu'il avait tant eu d'envie de tirer de ses mains, et qu'il lui rendrait enfin sur la seule assurance de sa vie. Le roi l'ayant pris au mot, et averti du lieu où il était, envoya sur-le-champ le sieur de Loménie, secrétaire d'État, qui trouva la promesse de mariage dans une bouteille de verre enfermée d'une autre bouteille, aussi de verre, sur du coton, le tout bien bouché et muré dans une chambre de Marcoussis. »

Le roi espérait surtout que l'arrestation du comte d'Enragues porterait la marquise à s'humilier devant lui et à lui demander grâce ; car telles étaient les faiblesses et les passions amoureuses de Henri IV, que, dans l'événement qui a le plus ébranlé son trône, il ne voyait de côté sérieux que son accommodement avec sa maîtresse. C'était, comme l'a très bien caractérisé ce même Castelnau que nous venons de citer, *une affaire d'amour déguisée en affaire d'État*.

– Croyez-vous qu'elle en vienne à me demander grâce ? disait Henri IV à Sully.

– Oui, répondait celui-ci, si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle ; mais, si elle s'aperçoit que vous l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez fière pour ne pas plier.

Le roi, convaincu pas son ministre, résolut alors de montrer la plus grande sévérité. Il nomma rapporteur de l'affaire Achille de Harlay, premier président ; Étienne de Fleury et Philibert de Thoring, conseillers.

Les portes de la Bastille s'ouvrirent de nouveau devant ces trois commissaires, qui firent comparaître devant eux le comte d'Auvergne pour l'interroger. Leurs questions tombèrent principalement sur ses relations avec l'Espagne. Le comte répondit à cela en montrant l'autorisation que le roi lui avait donnée à l'époque de sa maladie, relativement à l'asile qu'il devait assurer à la marquise. Il nia, du reste, toute participation à un complot, surtout avec d'Enragues et sa fille, dont il disait beaucoup de mal. Il paraît que les accusés avaient adopté le système de se dénigrer les uns les autres. Le comte d'Enragues assurait de son côté avoir été aussi autorisé par le roi aux mêmes démarches que d'Auvergne, envers l'Espagne, en faveur de la marquise, et lorsque les magistrats le pressaient par trop, il s'emportait contre le roi, qui avait déshonoré Henriette, et voulait maintenant déshonorer sa jeune sœur.

« Mais, s'apercevant qu'il ne peut tromper ma vigilance, disait-il, et se flattant qu'il réussira mieux auprès d'elle quand il l'aura privée de mes conseils, il cherche à se défaire de moi par l'imputation de faux crimes, ne pouvant s'en débarrasser autrement. »

Tel était le langage auquel Henri IV s'exposait à voir souffleter son visage par sa conduite et ses folles passions.

La marquise embarrassait ses juges plus encore. Elle répondait d'une manière insouciant, à toutes les questions, qu'elle ne se rappelait pas, qu'elle avait bien autre chose à faire étant occupée chaque jour à repousser l'amour du monarque depuis qu'il avait manqué à sa parole ; qu'il fallait lui demander à lui-même, qui avait meilleure mémoire qu'elle ; que lui seul pouvait éclaircir tout cela, et que s'il ne le faisait pas, elle n'avait rien à dire.

Mais les lettres du roi d'Espagne, que nous avons mentionnées, étaient là. Sa correspondance en chiffre, dont on avait la clef, était aussi entre les mains du parlement. À ces pièces les accusés ne pouvaient rien répondre, et les commissaires résolurent de mettre les trois prisonniers en accusation.

Cependant il était une femme qui s'intéressait vivement au sort du prisonnier de la Bastille, et qui ne pouvait rester inactive. C'était Alexandrine de Châteaugai. Elle avait essayé tous les moyens possibles pour faire évader le comte d'Auvergne ; mais Sully était encore gouverneur de la Bastille, il avait établi les mêmes précautions que par le passé, et les anges ne descendaient pas du ciel pour ouvrir la prison et faire tomber les barreaux.

Voyant juste, comme toutes les femmes, en affaire d'amour, Alexandrine devina facilement que la marquise aurait seule assez de pouvoir sur le roi pour faire éteindre cette affaire. Elle tenta donc de pénétrer auprès de la marquise, mais ce fut en vain. Elle courut alors au chevalier du Guet, auquel elle eut l'adresse de persuader que, tant pour se rendre agréable au roi, qui en serait flatté, que par intérêt pour la marquise elle-même, qui lui en saurait gré plus tard, il devrait dire à Henri IV qu'elle implorait sa grâce, et celle de son père et de son frère. Henri IV faisait venir tous les jours le chevalier du Guet, qui lui rendait compte de ce que faisait et disait la marquise, et terminait toujours par cette question :

– Elle ne vous a rien dit pour moi ? Elle n'a pas demandé grâce ?

Et lorsque le chevalier du Guet avait répondu négativement, Henri IV, poussant un profond soupir, le congédiait en disant :

– Nous verrons demain.

Le chevalier du Guet crut donc faire une chose très habile en suivant le conseil de madame de Châteaugai ; il se rendit auprès du roi, auquel il assura que la marquise demandait grâce : aussitôt le roi, transporté de joie, fit rédiger des lettres d'abolition et les expédia au premier président de Harlay. Il était prêt à se rendre lui-même auprès de la marquise, lorsque le premier président se présenta devant lui.

– Sire, dit monsieur de Harlay, je viens rendre à Votre Majesté les lettres d'abolition qu'elle m'a envoyées. Le parlement ne peut pas en connaître.

– Pourquoi cela, monsieur le premier président ? dit Henri IV.

– Le parlement a établi sa jurisprudence dans l'affaire du maréchal de Biron. Il a déclaré que la grâce verbale accordée par Votre Majesté, et toute parole royale sortie de votre bouche vaut lettres patentes, ne pouvait être invoquée devant la cour avant qu'elle eût prononcé son arrêt, une fois qu'elle était légalement nantie ; dans l'affaire des comtes d'Auvergne, d'Entragues et de la marquise de Verneuil, la cour est légalement nantie, elle doit juger le comte d'Auvergne, et d'Entragues, et la marquise de Verneuil, sans s'arrêter à vos lettres d'abolition et de grâces, comme elle a jugé le maréchal de Biron, sans s'arrêter au pardon de Lyon.

– Mais le maréchal était un traître, dit Henri IV avec dépit.

– Le maréchal a été condamné, répondit le premier président, il devait l'être par une cour de justice, dans toute la rigueur du droit. Les trois accusés dont il est question doivent subir l'arrêt du parlement, car il s'élève contre eux des preuves évidentes que Votre Majesté elle-même nous a transmises, et qui ont décidé leur mise en accusation. Votre Majesté a trouvé bon que sa parole n'arrêtât pas le cours de la justice dans le pro-

cès de Biron ; qu'elle trouve bon que ses lettres patentes ne l'arrêtent pas aujourd'hui dans celui de la marquise de Verneuil. Elle a livré les accusés au parlement, il faut que le parlement prononce. Jusque-là, Votre Majesté elle-même est réduite au silence. La clémence viendra après, si vous l'avez pour agréable ; mais le parlement aura rempli son devoir sans entraves, sans haine, sans sympathie et sans crainte.

Henri IV restait muet à ce langage, dont il sentait la justice au fond de l'âme. Le premier président, conservant une attitude ferme et modeste à la fois, ne paraissait pas disposé à fléchir, lorsqu'un secrétaire, entrant mystérieusement, remit au roi un billet qu'il s'empressa de lire. Pendant la lecture de ce billet, le rouge monta au visage de Henri IV, puis il froissa le papier dans ses mains, et prenant brusquement les lettres patentes que tenait le premier président, il les jeta dans le feu en s'écriant :

– Vous avez raison, monsieur le premier président ; il faut que justice se fasse, ces lettres n'existent plus, et il le congédia aussitôt.

Le billet que venait de lire Henri IV était de la marquise. Il était conçu en ces termes :

« Je dénie formellement la grâce qu'a demandée en mon nom le chevalier du Guet, sans doute en croyant servir mes intérêts. Je déclare ne lui avoir dit aucune des paroles de soumission qu'il a rapportées au roi de ma part ; car je ne veux pas qu'on me reproche d'avoir baisé la main qui m'enchaîne.

Le parlement continua les débats de cette affaire et rendit bientôt son arrêt. Les preuves de la conspiration étaient évidentes. Il condamna donc les comtes d'Auvergne et d'Entraques à avoir la tête tranchée, et la marquise de Verneuil à avoir la tête rasée et à vivre cloîtrée dans un couvent le reste de ses jours.

Quand le roi connut cet arrêt, il espéra enfin que son orgueilleuse maîtresse s'abaisserait devant lui pour demander la grâce de son père ; mais la marquise reçut cette nouvelle d'un air impassible, et ne manifesta aucune intention pendant la première journée. Le lendemain du jour où l'arrêt était connu dans Paris, l'infatigable Alexandrine était parvenue à pénétrer auprès d'elle. Instruite de l'effet qu'avaient produites les paroles du chevalier du Guet sur le roi, elle en fit part à la marquise et la supplia de demander au roi la grâce de son père et du comte d'Auvergne.

Il y eut entre ces deux femmes une scène d'orgueil et d'entêtement de la part de la marquise, de désespoir et de dévouement de la part d'Alexandrine. Enfin, la marquise cédant aux larmes de madame de Châteaugai, consentit à écrire à Henri IV, après toutefois qu'elle eut fait jurer à cette dernière de la servir dans sa vengeance, si elle en trouvait jamais l'occasion. Alexandrine fit ce serment avec un empressement et une énergie qui charmèrent la marquise, et courut porter au Louvre la lettre adressée au roi.

Henri IV la reçut avec transport, et l'instant d'après il était chez la marquise. Quand il sortit d'auprès d'elle, il manda Sully et lui ordonna de faire préparer les lettres patentes concernant les trois coupables. Dans ces lettres, auxquelles le parlement ne pouvait s'opposer cette fois, le roi avait encore mesuré sa justice et agi plutôt en amoureux qu'en monarque qui use de clémence. Il annula tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit quel qu'il fût ; réhabilita les comtes d'Entraques et d'Auvergne ; fit grâce pleine et entière au premier, et commua la peine de mort du second en une détention perpétuelle à la Bastille, pour mater son indomptable malice.

Une dernière disposition répondait aux remontrances du premier président de Harlay, et dispensait la marquise et ses parents d'une nouvelle humiliation. Les lettres d'abolition devaient être entérinées hors de leur présence. Les pièces du procès furent enlevées du greffe et brûlées comme l'avaient été toutes celles du parlement de la ligue.

Quand le comte d'Auvergne apprit la grâce qui lui était faite, il s'emporta en imprécations contre le roi, qu'il trouvait plus cruel de le détenir dans cette horrible prison que de lui accorder l'échafaud du maréchal de Biron. Alexandrine, qui se présenta devant lui en ce moment, calma sa douleur et son désespoir. C'était la dernière faveur que la marquise avait obtenue du roi pour le comte d'Auvergne. Madame de Châteaugai lui apportait l'espoir de sa grâce prochaine, qui, tôt ou tard, serait accordée aux prières de la marquise ; mais il n'en fut pas ainsi. Henri IV, persévérant dans sa voie d'inconstance et de nouvelles amours, et satisfait d'avoir pu réduire la marquise, la quitta pour madame de Moret, à laquelle succédèrent mademoiselle des Essarts, madame d'Angoulême, la comtesse de Sault, mesdames de Ragny et de Chanlivaut, la femme d'un médecin juif et tant d'autres, jusqu'à mademoiselle de Montmorency, princesse de Condé, dont nous avons parlé en commençant l'histoire de ce règne. La marquise se voyant ainsi délaissée ne songea plus qu'à se venger, ainsi que son père, et porta fièrement le deuil, disant qu'elle était veuve de son époux. Le comte d'Entragues prit la même attitude que sa fille et répondit au roi, qui lui dit la première fois qu'il le vit après son affaire :

– Est-il vrai que vous ayez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié ?

– Oui, sire, et jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit tant que Votre Majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille.

Les chroniques et les écrits du temps assurent que le comte d'Entragues et sa fille ne furent pas étrangers à l'assassinat de Henri IV. L'histoire remarque que le matin même du meurtre, le roi envoya chercher la marquise de Verneuil, qu'il ne voyait plus, et eut avec elle un long entretien dans le jardin des Tuileries. Cet entretien est demeuré secret, et quand ces deux personnes se quittèrent, elles étaient aussi émues l'une que l'autre.

Quoi qu'il en soit, le comte d'Auvergne n'obtint jamais sa liberté durant le règne de Henri IV. Il demeura douze ans à la Bastille et n'en sortit que sous Louis XIII. Sa longue captivité, quoiqu'adoucie par la présence de madame de Châteaugai, lui parut si dure et si pénible, que plusieurs fois le chagrin le saisit, et il fut dangereusement malade.

Les Mémoires de Sully nous apprennent qu'il fit demander en 1609, à Sa Majesté, de changer d'air pour cause d'indisposition, et qu'il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout de l'Arsenal ; mais on lui donna des gardes tout le temps qu'il y séjourna, remarque Sully. Sa captivité était très resserrée. La permission de voir madame de Châteaugai n'était qu'une tolérance dégénérée en usage. Il ne pouvait voir aucun des membres de sa famille, aucun de ses amis ; et Sully consigne encore dans ses Mémoires, comme une grâce spéciale et extraordinaire, la permission qui lui fut accordée de parler au sieur de Châteaumorand.

Telle fut l'issue de la seconde affaire qui se dénoua à la Bastille sous le règne de Henri IV. En la comparant à la première, il n'en peut résulter que de tristes réflexions pour toutes deux.

Biron, pardonné d'avance, est exécuté à mort sans preuve de nouveau complot. D'Entragues et d'Auvergne sont coupables par preuves, ils sont graciés. Henri IV ment à la parole donnée à Biron, résiste aux prières de ses parents et de ses amis, tous gens puissants dans l'État, tous serviteurs utiles à la France ; il cède à une simple démarche de sa maîtresse pour les autres. Biron était le premier homme de guerre de son temps. Son père avait succombé en combattant pour le roi ; lui-même comptait d'éminents services, il fut mis à mort. D'Entragues était le père de deux jolies filles, il fut gracié. D'Auvergne était bâtard de roi, frère de la marquise, *son épée n'avait jamais tué que des sangliers* ; deux fois il conspira, deux fois il fut condamné, deux fois il lui fut fait grâce de la vie.


Ici se termine le règne de Henri IV au point de vue de la Bastille. Si l'on n'envisage ce règne que sous ce rapport, il fut un des plus tristes qui aient jamais pesé sur la France. Des deux événements qui se sont passés dans cette prison d'État, l'un fut injuste et cruel, l'autre honteux et indigne d'un roi. Il n'y a dans tout cela qu'une chose qui ressorte, c'est la noble et courageuse conduite du premier président de Harlay, notre ancien prisonnier de la Bastille. Sous Henri III, comme sous la Ligue, comme sous Henri IV, il suivit sa ligne de conduite sans jamais s'écarter de la route qu'il s'était tracée. Membre du conseil de Henri IV, il fut le premier à exiger du roi la promesse de ne plus revoir la marquise, dont il considérait l'intimité avec ce prince comme funeste à la France et honteuse pour lui. Il avait blâmé les mignons et les orgies de Henri III, il blâma les maîtresses et les faiblesses de Henri IV. Il survécut à l'assassinat de ce roi, comme il avait survécu à celui de son prédécesseur. Il vit le commencement du règne de Louis XIII, et sa noble et ferme parole remontra à Marie de Médicis les abus qui naissaient du commencement de l'administration du maréchal d'Ancre et de la jalousie de Luynes. Enfin, en 1616, son corps et son esprit succombant sous le poids de quatre-vingts ans, il se démit de sa charge et mourut le 23 octobre de cette année.

Il est aussi consolant de trouver sous de pareils règnes des hommes si purs et si grands, qu'il est pénible en creusant l'histoire de voir se ternir la plupart des vertus populaires d'un roi dont la mémoire est aussi généralement vénérée que celle de Henri IV. Sans vouloir entrer ici dans des détails qui ne sont pas de notre sujet et contester la popularité de ce prince, méritée à bien des égards, injuste à beaucoup d'autres, il est de notre devoir d'historien de consigner dans ce livre, qu'au point de vue de la Bastille, Henri IV fut un mauvais roi.

La Bastille sous Louis XIII

PRISONNIERS : Le prince de Condé. — La maréchale d'Ancre. — Barbie, trésorier de la reine. — Persan. — Le maréchal Ornano. — Le maréchal de Bassompierre. — Le maréchal de Vitry. — Le comte de Roussy. — Le comte de la Suze. — Mazarques. — Le marquis de Rovillac. — Le marquis d'Oseguier. — De Modène. — D'Agen. — L'abbé de Foix. — Foucan de Langlois, abbé de Beaulieu. — Dorrall Langlois. — Vauttier, médecin de la reine. — Blainville. — De la Rocheguyon. — Danquerre. — Herouard. — Le père de Gondy. — La dame Gravelle. — Le chevalier de Montaigu. — Le comte Phillipe d'Aglié. — Duhai du Chastellet. — Gaulmin, maître des requêtes. — Dryon. — Le marquis de Bonnivet. — Le marquis de Montpinçon. — De la Milletière. — Fonberston, Écossais. — De Maricourt. — Le comte de Cramail. — Le comte de Charton. — Du Fargis. — Le comte de Grandcé-Mesdavid, maréchal de camp. — Le comte de Saint-Aignan. — Le marquis de Bréauté. — Le marquis d'Assigni. — Larivière. — Du Coudray-Montpensier. — Le marquis de Lieuville. — De Chandebonne. — Langlois. — Tardesquin. — Gouville. — Ornano, frère du maréchal. — Dubois. — Valbois. — Le baron de Tenance. — Lenoncourt de Serre. — De Herce. — Réveillon. — L'abbé de Trois. — Laporte, domestique de la reine. — Le commandeur de Jars. — Le prince Casimir, frère du roi de Pologne. — Le comte Palatin. — Neuf particuliers pour l'affaire du marchal de Montmorency. — Un grand nombre d'inconnus.

GOUVERNEURS : Château-Vieux. — Rose. — Persan. — Bassompierre. — Luynes (connétable). — Vitry (maréchal). — Bréauté. — Duhallier (maréchal de l'Hôpital). — Leclerc du Tremblay.

 n voit par les nombreux prisonniers inscrits en tête de ce règne, que plus nous avançons dans cette histoire, plus le nombre des victimes augmente, plus les actes de despotisme se renouvellent. La Bastille, en effet, devint pour le cardinal de Richelieu une sorte d'oubliette qui servit ses haines, ses vengeances et contribua à le maintenir au pouvoir. Sous le point de vue de la prison d'État, ce fut lui surtout qui prouva la vérité de la première maxime que nous avons mise en tête de cet ouvrage comme épigraphe générale : *Il n'est pas un de ces remparts dont un caprice ministériel ne puisse faire une bastille*. Richelieu traça la route à ses successeurs, qui la suivirent admirablement et qui le surpassèrent quelquefois, comme on le verra par la suite. Mais avant d'en venir aux victimes de ce ministre, il en est qui appartiennent directement à la volonté royale, et que nous devons mentionner. À chacun ses œuvres.

Vers la fin du mois d'août de l'année 1616, la reine Marie de Médicis, mère du roi Louis XIII, se promenait sur le terrain qui forme aujourd'hui le jardin du Luxembourg, où elle était allée voir par elle-même si les plans qu'on lui avait présentés pour

ce palais étaient exécutables. Elle examinait d'un œil distrait les divers dessins qu'on lui montrait en lui désignant les emplacements, et échangeait sans cesse un regard d'intelligence, où se peignait son impatience, avec une femme remarquable par sa laideur. Mais quoique laide et petite, cette femme respirait l'esprit et l'audace dans tous ses traits. Un accent étranger qu'elle n'avait pu encore effacer depuis son séjour en France, dominait son langage et lui donnait quelque chose d'énergique. Cette femme était Éléonore Galigai, maréchale d'Ancre.

Sœur de lait de Marie de Médicis, elle l'avait suivie en France lorsque cette dernière était venue épouser Henri IV. Un Italien, pauvre gentilhomme, les avait suivies aussi, c'était Concino Concini, qui, amoureux non de la personne de Galigai, mais du crédit dont elle commençait à jouir auprès de la reine, s'était offert à elle pour mari, en calculant sur sa fortune à venir. Ses calculs s'étaient trouvés justes.

Galigai n'avait pas quitté pendant la vie de Henri IV Marie de Médicis, qui, délaissée par son mari, s'était surtout confiée à sa sœur de lait, la seule compatriote qui fût auprès d'elle, et avait trouvé dans son commerce et les ressources de son esprit des consolations à son amertume. Galigai avait fini par avoir sur la reine un ascendant tel que cette princesse ne pouvait prendre la moindre résolution concernant sa maison sans la consulter elle et son mari, que cette dernière avait fait habilement intervenir dans les affaires intimes.

Lorsque la régence fut déferée par le parlement à Marie de Médicis, cette princesse, à l'exemple des rois absolus, traitant la France comme un domaine privé, en confia la direction à Concini. Elle l'avait fait intendant de sa maison pour diriger ses affaires personnelles ; elle le fit premier ministre du royaume pour diriger les affaires publiques. Galigai voyant que ce nom de Concini ne convenait plus à la position nouvelle et si brillante qu'elle et son mari avaient acquise, lui fit acheter le marquisat de Saluces, dont ils prirent le titre ; et la faveur de ce couple, croissant de plus en plus, ce marquis de fraîche date fut fait maréchal de France, ce qui justifia ce mot si souvent répété alors, qu'il était *ministre sans connaître les lois, et maréchal sans avoir tiré l'épée*.

Une pareille élévation, qui du reste n'était justifiée chez les Concini que par le caprice de la reine, ne pouvait manquer d'exciter les cabales et les jalousies de gens qui, par leur naissance et leurs talents, se croyaient plus justement appelés à remplir ces fonctions qu'un petit gentilhomme italien, mari d'une femme de chambre. En effet, depuis la régence de Marie de Médicis, une ligue, ayant à sa tête les princes du sang et les grands du royaume, s'était formée contre le favori. Cette ligue, appuyée de nouveau sur le parti huguenot, avait fait éclater des guerres civiles. Le prince de Condé, qui avait fui à l'étranger, comme nous l'avons vu, pour soustraire sa femme à la passion de Henri IV, était rentré en France à la mort de ce roi. Sa naissance, sa valeur personnelle et son rang lui firent d'abord disputer la régence à Marie de Médicis. Plus tard, réuni aux ducs de Bouillon, de Vendôme et de Mayenne, il avait fait la guerre à Marie ; enfin, la paix venait d'être conclue avec des avantages immenses pour les princes, qui, de retour à Paris, ne cessaient de conspirer et de poursuivre le renversement du maréchal d'Ancre, que la reine mère s'entêtait d'autant plus à maintenir, qu'on voulait le perdre. La conspiration avait pris un tel degré de force qu'une résolution promptement était imminente. C'est pour cela que Marie de Médicis s'était rendue sur le terrain du Luxembourg, où elle devait avoir un entretien secret qu'elle

craignait au Louvre, où tout pouvait être su ; et c'est au retard qu'on mettait à venir, qu'il faut attribuer les signes d'impatience qu'elle échangeait avec sa favorite.

Au bout de peu d'instant on vit deux hommes avancer d'un pas rapide vers l'endroit où était la reine. Galigai jeta un coup d'oeil sur les nouveaux venus et s'écria :

– C'est lui.

Ces deux hommes s'approchèrent en saluant profondément. L'un était Barbin, trésorier et favori de la reine ; l'autre, Concino Concini, maréchal d'Ancre.

– Eh bien ! leur dit la reine, quelles nouvelles ?

– Mauvaises, répondit le maréchal. Les conjurés, instruits de nos projets de les faire arrêter, sont convenus entre eux de ne marcher que séparément, afin que si l'un d'eux tombe en notre pouvoir, les autres puissent se sauver et continuer la guerre.

– Ainsi notre projet échouerait, dit Marie de Médicis.

– Non, si nous le voulons bien. Il faut concentrer tous nos efforts sur un seul homme, car lui seul est dangereux, lui seul est à redouter : c'est le prince de Condé.

– Je crains que vous vous trompiez, Concini, et vous considérez plus dans le prince votre ennemi personnel que celui de notre maison.

– Et quand cela serait, dit Galigai, le maréchal ne ferait que ce qu'il doit faire. De quel droit le prince de Condé a-t-il l'audace de contrôler vos actes et de critiquer les amitiés dont vous honorez certaines personnes ? Ce n'est pas seulement la guerre à l'administration du maréchal qu'il fait sans cesse, mais à moi personnellement, et à vous-même, madame ; il dit que la faveur de Votre Majesté est indignement placée, que je ne suis auprès de vous que pour servir vos caprices et vos intrigues ; il dit qu'il vous donnera une leçon en me faisant fouetter et marquer par les rues.

– Tout cela est vrai, dit Barbin, et il ne m'épargne pas non plus dans ses menaces.

– Il ose tenir de tels propos ? dit la reine.

– Il ose plus encore, reprit Concini. Je laisse à la maréchale le droit bien naturel de s'offenser des propos que le prince peut tenir sur la faveur dont Votre Majesté nous honore ; je ne vois, moi, que l'intérêt du roi. Or, le prince de Condé conspire ouvertement. Ma perte n'est qu'un prétexte, il veut arriver plus haut. Toutes les nuits il y a des conciliabules dans son hôtel, tous les jours il enrôle des gentilshommes qu'il enrégimente ; enfin ce cri de ralliement qu'il a donné à tous les siens, prouve le mépris qu'il fait du roi et la manière dont il veut le traiter, car ce cri est : *Barrabas*.

– Vous vous trompez sur la signification de ce cri, dit une femme qui, cachée depuis longtemps aux abords, n'attendait que le moment de paraître. Ce cri est plus dangereux et plus significatif que vous ne pensez, et je puis vous l'expliquer si vous le voulez.

Les quatre interlocuteurs, étonnés de cette apparition, regardaient avec attention cette femme, et cherchaient à se rappeler des traits qui ne leur étaient pas inconnus.

– Qui êtes-vous et que voulez-vous, madame ? dit Marie de Médicis.

– Une grâce pour le service que je vais vous rendre.

– Laquelle ?

– Celle du comte d'Auvergne. Je suis Alexandrine de Châteaugai.

À ce nom, tous la regardèrent avec intérêt. Douze années s'étaient écoulées depuis qu'ils l'avaient vue sollicitant de toutes les personnes présentes leur influence pour obtenir la grâce de son amant. Ces douze années, elle les avait pour ainsi dire passées

à la Bastille, endurant les mêmes privations que le comte d'Auvergne, souffrant de toutes ses douleurs. Cette femme encore jeune avait déjà au front des rides que n'y avait pas imprimées l'âge ; elle vit avec bonheur les regards d'intérêt qu'on jetait sur elle, et profitant de ce premier moment d'attendrissement pour émouvoir, elle s'écria :

– Grâce pour luit madame, il a tant souffert ! Depuis douze ans il expie la faute où il fut entraîné par sa sœur ; depuis douze ans privé d'air, de liberté et de soleil, il ne demande qu'une occasion de vous prouver son dévouement à votre personne et à celle du roi ; il est prêt à sacrifier sa vie s'il le faut pour votre service ; et moi, madame, dont vous connaissez aussi le courage, je vous offre la mienne. Ne vous y trompez pas, vous êtes dans une situation où le dévouement absolu de deux personnes peut vous être utile ; acceptez-le, madame, je viens pour vous l'offrir.

Ces paroles parurent faire impression sur la reine, et le maréchal d'Ancre, déjà tremblant de ce que venait de dire Alexandrine, et voulant à tout prix perdre le prince de Condé, se hâta de lui demander la signification de ce mot *Barrabas*, qu'elle semblait connaître.

– Les conjurés ne se défient pas de moi, dit Alexandrine, ils croient que le comte et moi confondront dans notre haine le feu roi Henri IV et le roi Louis XIII, voilà pourquoi ils m'ont tout dit. Ce mot, que vous ne comprenez pas et que vous interprétez mal, appelle le prince de Condé au trône.

– Serait-il vrai ? s'écria la reine.

– Jugez-en vous-même, madame : le prince a dans ses armes, au milieu des trois fleurs de lis, une barre qui seule les empêche de ressembler entièrement aux armes du roi ; ce cri de barre à bas indique le désir que cette barre disparaisse, et que le prince devienne ce que les armes indiqueront alors.

– Oh ! Quelle trahison ! s'écria Marie de Médicis, je ne croyais pas qu'il poussât l'audace aussi loin.

– Vous le voyez, madame, dit Concini.

– J'en étais sûr, dit Barbin.

– Qu'allez-vous faire ? dit Galigai.

– Vous avez raison, madame, dit la reine en s'adressant à madame de Châteaugai.

Dans pareille circonstance, il me faut des personnes sur lesquelles je puisse compter et qui ne reculent devant rien. Courez à la Bastille annoncer au comte d'Auvergne sa délivrance ; monsieur le maréchal va expédier des ordres qui arriveront aussitôt que vous ; dites-lui que j'accepte ce dévouement que vous m'offrez en son nom, rendez-vous avec lui, ce soir même en secret, dans ma chambre ; Barbin vous y fera pénétrer, et dites au comte d'inscrire de sa main sur la porte de sa prison : *Chambre à louer*.

Madame de Châteaugai mouilla de ses larmes les mains de la reine, et courut à la Bastille annoncer cette heureuse nouvelle au comte d'Auvergne. Une heure après, Château-Vieux, le commandant de la prison, autrefois chevalier d'honneur de Marie de Médicis, sa créature qu'elle avait mis là comme son lieutenant, s'étant réservée à elle-même le gouvernement de la Bastille, Château-Vieux parut devant le comte apportant l'ordre de sa délivrance. Le comte sortit sur l'heure de sa prison, ayant eu le soin d'inscrire sur la porte : *Chambre à louer*, phrase que Château-Vieux eut l'air de s'expliquer à lui-même par un sourire.

Le même soir le comte se rendit au Louvre auprès de la reine mère, comme cela avait été convenu, et eut avec elle un long entretien secret ; mais les projets qu'ils agitèrent ensemble ne purent, sans doute, avoir lieu, parce que le lendemain, quand le comte reparut officiellement à la cour, tout le monde ne lui parla qu'avec une certaine réserve, et la reine, voyant qu'il n'avait pas l'autorité et la considération nécessaires pour mener l'affaire dont elle voulait le charger, se décida à la diriger elle-même, réservant le comte d'Auvergne pour un hardi coup de main, s'il était nécessaire.

Barbin, qui jouait aussi le rôle de protecteur au Louvre, avait amené de Bordeaux, avec lui, un gentilhomme déjà connu à la cour. M. de Themines s'était installé à Paris avec ses enfants, qui servaient le roi dans ses armées. Introduit chez la reine mère par Barbin, Themines devint bientôt, avec Bassompierre et Créqui, un des familiers de cette princesse. Dans les derniers jours du mois d'août, on remarqua les fréquents entretiens qu'avait Marie de Médicis avec Themines et ses affidés, les ordres secrets qu'elle leur transmit, et la grande préoccupation du maréchal d'Ancre et de sa femme.

« Le 1^{er} septembre 1616, dit Bassompierre, témoin oculaire, M. le prince de Condé vint au conseil sur les huit heures, et la reine, regardant comme tout le monde lui donnait les placets, elle dit :

« – Voilà maintenant le roi de France, mais sa royauté sera comme celle de la fève, elle ne durera pas longtemps.

« Sur cela, la reine nous envoya à la porte du Louvre, M. de Créqui et moi, pour faire prendre les armes aux gardes. Ce que nous fîmes, et cependant elle envoya quêrir M. le Prince. Elle nous envoya dire à M. de Créqui et à moi, que si M. le Prince venait à la porte du Louvre, que nous l'arrêtaissions. Nous lui mandâmes que c'était un si grand commandement, qu'il méritait bien d'être fait de bouche, et que la reine nous l'ait dit en sa chambre. Que, s'il lui plaisait d'envoyer un lieutenant des gardes pour s'en saisir, nous lui donnerions main-forte ; et cependant je lui mandai que personne ne sortirait de la porte, où je mis trente halberdiers suisses, pendant que M. de Créqui donnait ses ordres aux Français. »

Pendant ce temps, le prince de Condé était avec le roi, qui l'accueillait plus gracieusement que jamais ; il attendait l'heure du conseil, lorsque le comte de Lausières, fils de M. de Themines, vint le prier, de la part de la reine, de se rendre chez elle, et le précéda par le passage particulier qui conduisait des appartements du roi à ceux de Marie de Médicis. Le Prince suivit le comte ; mais à peine furent-ils engagés dans ces pièces étroites et obscures, que Themines, suivi de son autre fils et de plusieurs gardes, se présenta et arrêta de sa main le prince de Condé au nom du roi. Celui-ci, étourdi du coup et craignant d'être assassiné dans ce lieu reculé, s'il faisait quelque résistance, remit son épée et suivit Themines dans une salle basse, où il coucha, en attendant qu'on eût mis des barreaux à la salle supérieure, où on le fit monter le lendemain.

Des ordres étaient donnés pour arrêter tous les autres complices ; mais, prévenus à temps, ils se sauvèrent. Cette nouvelle, répandue sur l'heure dans Paris, excita la plus grande rumeur. La douairière de Condé parcourut les rues en disant qu'on assassinait son fils, et demandant vengeance. Le peuple s'ameuta de tous côtés ; mais le Louvre était trop bien gardé par Bassompierre et Créqui pour qu'on osât s'y présenter ; la foule alors tourna sa fureur contre l'hôtel du maréchal d'Ancre, qu'elle pillait entière-



ment, et qu'elle menaçait d'incendier. On n'évalue pas à moins de cent mille écus les dégâts ou les vols qui furent commis en meubles et en bijoux. Voilà quelle fut la vengeance du peuple, voici quelle fut la récompense de la cour envers ceux qui l'avaient aidée dans cette circonstance.

« Le soir, dit encore Bassompierre, la reine pria le roi de faire M. de Themines maréchal de France, dont plusieurs crièrent, et notamment M. Montigny ; de sorte qu'on le fit aussi maréchal ; Saint-Géran, voyant qu'il n'y avait qu'à crier pour l'avoir, extorqua un brevet de promesse de l'être, et M. de Créqui eut le brevet de duc et pair. »

C'est ainsi qu'à cette époque on récompensait les gendarmes ; on fut même forcé, pour arriver à pouvoir donner un bâton de maréchal de France, d'en concéder trois, pour ne blesser personne. Mais qu'est-ce que cela coûtait à la cour ? Le peuple payait toujours les frais.

Le lendemain, quand M. de Themines parut devant le prince de Condé, les gardes le saluèrent par sa nouvelle dignité.

— Maréchal de France, s'écria le prince, pour avoir osé mettre la main sur un prince du sang !... Autrefois on la coupait avant la tête à ceux qui avaient eu l'audace de la porter sur un fils de France. Je ne puis vous couper la main, monsieur, puisque c'est

l'office du bourreau, mais si vous paraissez devant moi avec ce bâton de maréchal si honteusement gagné, je vous le casserai sur le visage.

Soit crainte, soit irrésolution, soit nécessité, la reine garda le prince de Condé prisonnier au Louvre jusqu'au vingt-cinq. Ce jour-là, Bassompierre, qui avait refusé de l'arrêter, se montra moins scrupuleux pour le conduire.

« Ce même jour, a-t-il écrit, la reine me dit que je ne m'en allasse point quand elle donnerait le bonsoir, et qu'elle me voulait parler et après que tout le monde fut retiré, M. le maréchal de Themines étant aussi demeuré, elle me dit :

– Bassompierre, ayant à transporter M. le Prince hors d'ici, je me suis voulu fier à vous de sa conduite. Voilà monsieur le maréchal de Themines qui l'a pris et qui l'a gardé dans le Louvre avec beaucoup de peines ; mais il serait à craindre que, si je l'y tenais plus longuement, l'on ne fît quelque entreprise pour le sauver ; ce qui se pourrait faire aisément, et vous avez vu que tantôt, quand ces princes sont revenus de Soissons, il y avait plus de deux cents gentilshommes qui étaient avec eux, ou pour l'amour d'eux, dans le Louvre, joint aussi que cela empêche que le roi et moi n'osons quasi sortir, et que si nous voulions aller à Saint-Germain ou ailleurs, il ne serait ici en sûreté. C'est pourquoi je le veux mettre à la Bastille, et veux que vous m'en répondiez par les chemins, et que vous vous en chargiez, car M. le maréchal n'a autre chose que ce qui sera dans son carrosse. Nous le ferons passer dans la grande galerie aux Tuileries et de là avec les Suisses du faubourg Saint-Honoré, et les Suisses et Français qui sont derrière et devant le Louvre, vous le mènerez devant la fausse porte de la Bastille.

« Je pris deux cents hommes de compagnies françaises, et cent de celles des Suisses, qui était en garde, et quelque cent cinquante qui me vinrent du faubourg Saint-Honoré. J'envoyai monter à cheval huit gentilshommes des miens. Il y avait douze gardes avec six Suisses du corps avec leurs pertuisanes et haliebardes autour du carrosse. Et quand tout fut prêt, M. de Themines et moi vinrent dans la chambre de M. le Prince. Il s'éveilla en sursaut, ce qui l'étonna, et eut grande appréhension. Je ne me voulus point montrer, le voyant si effrayé, et sortis du Louvre, faisant mettre en bataille les deux cents Français devant l'hôtel de Longueville. Comme le carrosse fut sorti du Louvre, dans lequel était M. le Prince, les trois cents Suisses le suivirent immédiatement faisant la retraite ; et ainsi le menèrent, sans flambeaux, à la Bastille. »

Au moment où ce cortège arrivait à la Bastille, un autre sortait de cette forteresse. Il escortait aussi un chariot couvert, derrière lequel marchait le trésorier Barbin. Mais ce n'était pas à la délivrance de prisonniers que ces hommes venaient de présider ; ils emportaient de la Bastille le reste des épargnes déposées par Sully dans *la tour du Trésor* ; l'administration du maréchal d'Ancre avait déjà tout dévoré.

Le prince de Condé fut mis dans la prison du comte d'Auvergne. Il vit en entrant l'inscription qui n'était pas encore effacée et dont on lui avait souvent parlé. Il l'effaçait lui-même, et se retournant vers Themines, il lui dit :

– Le loyer de cette chambre vous est payé d'un beau prix, monsieur. Il fallait vivre de notre temps pour voir que c'est à la Bastille qu'on gagne le grade de maréchal de France. Quant à vous, monsieur, dit-il à Bassompierre, vous ne m'avez pas arrêté, vous m'avez simplement escorté, vous n'en avez pas assez fait pour mériter cette

faveur, mais cela viendra. Le maréchal d'Ancre, qui apprécie cette dignité à la juste valeur où il l'a portée depuis qu'il la possède, vous fera tous descendre jusque-là.

Le Prince, étant entré dans la prison, demanda de quoi écrire, et écrivit, en effet, une lettre au roi et à la reine mère, où il demandait des juges, comme ils étaient dus à tout accusé. Sa lettre demeura sans réponse. Le lendemain, il écrivit encore ; il écrivit tous les jours de sa captivité, on ne lui répondit jamais. Il fut gardé par les représentants des trois personnes qui avaient intérêt à sa captivité : le maréchal de Themines, pour la reine mère ; du Thiers, pour le maréchal d'Ancre ; et Persan, beau-frère de Vitry, pour le roi. Ces trois personnes avaient ordre de l'espionner sans cesse, et de rapporter tout ce qu'il dirait. Cet acte est un des plus arbitraires et des plus hardis qui aient été commis à la Bastille. Un prince du sang, au degré successible, fut emprisonné par un Italien parvenu à gouverner la France, appuyé sur le caprice d'une reine de race italienne aussi. Ce qui caractérise encore cette mesure, c'est qu'on n'osa pas faire de procès au prince de Condé, malgré ses réclamations incessantes. Le 6 de ce mois, seulement, le roi avait tenu un lit de justice, où il avait déclaré hautement les motifs de l'arrestation de ce prince, qu'il accusait de conspiration flagrante. Le prince de Condé était alors prisonnier au Louvre, et il pouvait être question d'instruire contre lui. Vingt jours après, il fut mis à la Bastille, parce que toute justice s'arrêtait devant ses murs. Personne, dès lors, ne songea à demander pour lui des juges, tant cet usage, que l'on pouvait détenir impunément un homme à la Bastille, fût-il un prince, paraissait alors un droit acquis au souverain ou ministre.

Mais cette fois les événements vengèrent cruellement la captivité du prince de Condé sur ceux qui en avaient été les instigateurs.

Themines, quoique maréchal de France, se trouvant constitué gardien du prince à la Bastille, en désirait le gouvernement. Au bout de quelque temps, il le demanda si impérieusement, que le maréchal d'Ancre et la reine, blessés de sa persistance et de ses prétentions, lui ordonnèrent de quitter la garde du prince et la forteresse. Themines refusa d'obéir et se retira à la Bastille, d'où il déclara qu'il ne sortirait pas, et dont il fit fermer les portes, s'étant emparé du commandement au détriment de Château-Vieux, qui, du reste, depuis la captivité du prince de Condé, s'était mis volontairement sous les ordres de Themines.

Le maréchal d'Ancre, considérant cette révolte comme dangereuse, fit parvenir à un nommé Rose, premier lieutenant de Château-Vieux, des lettres du roi qui lui conféraient le titre de commandant de la Bastille, avec injonction d'en chasser le maréchal de Themines. Il envoya en même temps ordre à Bassompierre, colonel général des Suisses, de lui prêter main-forte, ce que celui-ci exécuta sur-le-champ, avec la souplesse d'un courtisan.

Rose était renfermé dans la Bastille avec le maréchal. Il reçut toutes les confidences de ce dernier, qui augmenta encore son autorité, comptant sur sa fidélité. Mais Rose reçut en même temps le message de Concini, et son choix ne fut pas douteux. Il avait toutes les dispositions nécessaires pour être gouverneur de la Bastille, il trompa le maréchal de Themines. Ayant fait introduire les Suisses de Bassompierre, il livra Themines à ce dernier, qui le fit sortir de force de la citadelle. Un homme aspirant à être gouverneur de cette forteresse pouvait seul quitter cet endroit avec regret. Des hommes tels que Rose et Bassompierre, ne voyant que leur intérêt, ou soumis au

moindre caprice de la cour, pouvaient seuls, l'un, trahir son chef, l'autre, son ami. Le prince de Condé fut seul satisfait de cet événement, qui le délivrait d'un gardien plus que sévère.

Mais là ne se bornèrent pas les circonstances qui semblaient s'accumuler à plaisir pour venger le prisonnier. L'ingratitude des rois et des peuples renverse parfois ceux qui se sont fait, pour monter, un marchepied du talent et du génie ; la fortune, qui supplée à ces deux choses par son caprice, brise tôt ou tard son idole et l'étreint dans les larmes et dans le sang. C'est ce que craignait le maréchal d'Ancre, qui, à défaut de génie, lui, possédait du moins ce bon sens du peuple, qu'il avait pris à l'époque où la misère le forçait à vivre avec lui. Il eut, à cet égard, une conversation sérieuse avec sa femme, à laquelle il communiquait son projet de se retirer des affaires. Il lui fit le dénombrement des biens immenses qu'ils avaient acquis et des ennemis qui les menaçaient sans cesse. Galigaï sentit la justesse des craintes de son mari. Mais, courageuse et dévouée, elle lui fit observer qu'ils ne pouvaient ainsi quitter la reine mère, pour laquelle ils étaient devenus un appui par le maniement des affaires qu'exerçait le maréchal.

– Nous devons tout à la reine, lui dit-elle, notre rang, notre fortune, nos honneurs ; nous sommes obligés de lui payer cela en dévouement. Une cabale puissante s'élève contre elle et contre nous, me dites-vous. Les favoris du jeune roi, et surtout monsieur de Luynes, ont juré sa perte et la nôtre ; au lieu de nous retirer, affrontons les favoris du roi et monsieur de Luynes. Ne craignons pas la lutte, engageons-la, et quand nous en aurons triomphé, quand le pouvoir de la reine sera inébranlable, alors nous nous retirerons ; nous aurons accompli notre tâche sans avoir abandonné notre bienfaitrice au moment du danger.

– Mais alors il sera trop tard peut-être, dit le maréchal. Tout présage notre chute ; les avant-coureurs d'une catastrophe qui nous menace se sont déjà présentés. Nous avons perdu notre fille chérie à la fleur de son âge ; c'est un avis du ciel de ne pas abuser de notre fortune ; elle se lassera, la mort annonce la mort, et notre existence au milieu de ce cortège de courtisans pouvant devenir assassins...

– Eh bien ! cette existence brillante et honorable dont nous jouissons en ce moment, nous la devons à la reine, nous la lui rendrons en la perdant à son service.

La résolution de Galigaï ne fit pas changer le maréchal de sentiment, mais elle lui traça une nouvelle conduite. Affrontant en effet la redoutable cabale qui s'élevait contre lui dans la cour du jeune roi, il proscrivit tous ses ennemis et s'entoura de tous ceux qui lui étaient dévoués. Parmi ceux-là fut l'abbé du Chillon, depuis cardinal de Richelieu, que la maréchale avait fait évêque de Luçon, et auquel son mari fit donner entrée au conseil. Il passa inaperçu dans ces événements ; il n'y trouvait pas sans doute une assez large place. Plus tard, il prit celle qui lui convenait : la première avant le roi de France.

Le maréchal d'Ancre fortifia les places qui lui appartenaient, donna le commandement des armées à des généraux dont il était sûr, tel que le comte d'Auvergne, qui avait repris son rang à la cour, et s'entoura de quarante gentilshommes, qui l'escortaient en tout lieu, même au Louvre.

Ce fut pourtant au milieu d'eux qu'il fut assassiné, le lundi 24 avril 1617, à dix heures du matin ; il se rendait au Louvre pour le conseil. Quand il est sur le milieu du

pont, Vitry s'avance vers lui, suivi de Persan, son beau-frère, et lui demande son épée au nom du roi.

– Moi ! dit le maréchal en faisant un mouvement.

Aussitôt trois coups de pistolet partent ; l'un, tiré par Vitry, l'autre, par Persan, le troisième, par un inconnu. Le maréchal tombe mort sur le pont, et le cri de vive le roi, parti du groupe des courtisans, couronne dignement cet assassinat monstrueux. On court en tumulte à l'appartement de Louis XIII, on lui annonce cette lâche action, qu'il avait ordonnée, et il s'écrie dans sa joie :

– Maintenant je suis roi de France !

Puis il se montre du haut du balcon du Louvre à la populace ameutée, qui l'accueille avec des cris de rage, dépouille sous ses yeux le cadavre du maréchal, et le traîne dans la fange.

La main de Dieu s'appesantit sur les rois comme sur les autres hommes. Louis XIII eut un seul moment d'énergie dans sa vie, ce fut celui qui lui inspira l'ordre de l'assassinat du maréchal d'Ancre. Ce moment, il l'expia cruellement pendant le reste de ses jours, par le joug de fer que fit peser sur lui son ministre, le cardinal de Richelieu, qui le força à signer l'arrêt de mort de Cinq-Mars, l'ami de son cœur. Le duc de Bouillon avait dit dans un autre ordre d'idées :

– *Le vin est toujours le même, il n'y a que le bouchon de changé.*

Quand il se retira du balcon, Louis XIII vit devant lui Vitry et Persan, qui semblaient attendre leur récompense.

– Eh bien, sire, êtes-vous content de nous ? dit Vitry.

– Vitry, répondit Louis XIII, ma mère m'a fait nommer monsieur de Themines maréchal de France, pour avoir arrêté le prince de Condé ; tu as arrêté et tué le Concini, je te nomme maréchal de France à sa place et te ferai chevalier de mes ordres.

– Et moi, sire, dit Persan, j'ai tiré le premier coup de pistolet.

– Je ne puis te faire maréchal de France aussi ; il n'y a que la place de Concini vacante, et je viens de la donner à ton beau-frère. Que veux-tu ?

– Sire, Rose a été nommé gouverneur de la Bastille par le Concini, je suis sous ses ordres, je demande sa place.

– Je te la donne, va à la Bastille, mais tu ne dois pas y entrer seul. Entends-toi avec le maréchal de Vitry, amenez-y prisonniers la Galigaï et Barbin.

Le nouveau maréchal et le nouveau gouverneur de la Bastille sortirent et s'en furent exécuter les ordres du roi. Pendant ce temps, un homme qui avait assisté à cette scène et qui, seul peut-être, conservait au milieu de la cour le souvenir du bien que le maréchal d'Ancre lui avait fait, courut chez la reine mère ; il la trouva en proie au plus violent désespoir, et lui manifesta à son tour l'embarras dans lequel on était pour apprendre la mort du maréchal à sa femme.

– J'ai bien autre chose à penser, dit Marie de Médicis. Si on ne peut lui apprendre cette nouvelle, qu'on la lui chante.

Ces paroles surprirent tous ceux qui étaient présents, mais celui qui les avait provoquées ne les attribuant qu'au trouble du moment, continua à parler de Galigaï, annonça l'ordre que le roi venait de donner, et implora la protection et la pitié de la reine mère pour cette infortunée. Marie de Médicis ne répondit pas, et comme il insistait, elle s'écria brusquement :

– Je suis assez embarrassée de moi seule, qu'on ne me parle point de ces gens-là, je les ai avertis du malheur où ils se sont précipités, que ne suivaient-ils mes avis ?

Galigai et le maréchal d'Ancre, comme on l'a vu, n'avaient gardé leur position que par dévouement pour la reine.

Du reste, l'ingratitude de Marie de Médicis porta ses fruits sur l'heure. Le peu de personnes qui se trouvait auprès d'elle voyant la manière dont elle abandonnait sa favorite, songea à sa position particulière, et se retira aussitôt sous un prétexte qui ne manque jamais dans cette occasion.

La reine mère, se voyant seule, fit demander Barbin; on lui répondit qu'il était arrêté et qu'elle-même était prisonnière. Alors fondant en larmes, elle vit avec effroi son isolement et son impuissance, et envoya supplier son fils en faveur de son intendant; tout fut inutile. Comme je l'ai déjà dit, c'était le seul jour d'énergie que Louis XIII trouva dans sa vie.

En effet, Barbin avait déjà été conduit à la Bastille, et Persan se rendait chez la maréchale d'Ancre pour procéder à son arrestation.

La maréchale, instruite de l'assassinat de son époux, après avoir exhalé avec éclat son désespoir, était tombée dans cette douleur muette et poignante qui se traduit par le silence et par les larmes. Elle était assise, la tête entre les mains, ne voyant rien, n'entendant rien de ce qui se passait autour d'elle, ni des cris du peuple, qui venait de traîner sous ses croisées le cadavre du maréchal, ni des supplications de ses gens, qui l'engageaient de songer à sa sûreté. C'est en ce moment que Persan et ses sbires pénétrèrent dans la chambre où elle était. Leur arrivée ne la fit pas changer de position, mais quand Persan lui eut dit d'une voix vibrante :

– Madame, au nom du roi, je vous arrête !

La maréchale se leva précipitamment, le regarda d'un air égaré et recula en détournant les yeux. À ce mouvement, qu'il prit pour de la résistance, Persan s'avança vers elle, mais Galigai se reculant toujours, s'écria :

– Oh ! ne me touchez pas... ne me touchez pas... je vois sur vous le sang du maréchal !...

– Madame, dit Persan furieux, c'est en vain que vous masquez votre résistance sous cette répulsion; je prétends...

– Qui songe à résister, monsieur ? Le roi de France a fait assassiner mon époux ; et moi, il me fait simplement prisonnière, je dois bénir sa clémence ; seulement je m'étonne qu'il vous ait chargé de cette mission envers moi. Vous avez été disgracié promptement, monsieur, car vous êtes descendu d'un grade : d'assassin que vous étiez on vous a fait exempt.

– Madame ! s'écria de nouveau Persan en voulant la saisir.

– Oh ! ne me touchez pas, reprit-elle avec plus d'énergie, voici mes mains que je présente au dernier de vos gardes pour les lier, voici ma tête que je présente au bourreau, car son contact déshonore moins que le vôtre !...

En disant ces mots, elle se plaça au milieu des gardes, qui la conduisirent jusqu'à un carrosse dans lequel elle monta. Au bout d'une demi-heure, ce carrosse entra à la Bastille.

Persan fit enfermer sa prisonnière dans un cachot, s'assurant que Barbin y était aussi, et après avoir pris les précautions nécessaires, se fit remettre le commandement

de la Bastille par Rose. Celui-ci, déjà épouvanté de la mort du maréchal, ne fit aucune résistance et se trouva quitte à bon marché de la disgrâce de son protecteur.

Cependant tous ces événements, qui s'étaient passés dans une seule journée, étaient principalement l'œuvre de Luynes. Vitry lui avait enlevé la place de maréchal de France, laissée vacante par la mort de Concini ; il voulut le reste, la place de premier ministre et toute sa fortune. Louis XIII le lui avait promis ; il pouvait donner la première chose qui dépendait de lui, mais il ne pouvait rien pour la seconde ; le parlement seul avait droit de prononcer la confiscation des biens après un arrêt de mort. Le premier embarras consistait à faire le procès à un cadavre, le second à faire condamner Galigai, innocente de tout ce qu'on reprochait à son mari, et sur la tête de laquelle reposait pourtant la plus grande partie des biens de cette maison. Mais cette difficulté ne pouvait arrêter longtemps un homme d'intrigue tel que Luynes. L'avarice et la cupidité donnent des ressources, Luynes en trouva. Il usa de toutes les siennes, et à son instigation, soutenu par la volonté du roi, qui agissait toujours d'une manière ferme par procuration, il parvint à faire faire le procès à la mémoire du maréchal d'Ancre et à sa veuve en personne. Tel était le motif secret de la captivité de Galigai.

On commença donc ce monstrueux procès, dont une partie s'instruisit à la Bastille, et qui fut terminé à la Conciergerie. En vain, on tortura les faits pour trouver la maréchale coupable des concussions et des actes qu'on reprochait à son mari ; les commissaires, délégués pour instruire l'affaire, ne purent découvrir aucune preuve, et firent craindre à Luynes un acquittement si le procès était porté en cet état devant le parlement. Alors ces juges, qui s'associaient à la cupidité criminelle du favori, ressuscitèrent un crime dont la raison publique commençait à faire justice, et proposèrent d'accuser la maréchale de magie et de sortilège. Tout moyen était bon à Luynes, pourvu qu'il en vînt à ses fins. Il adopta celui-ci, et fit des démarches dans ce but pour gagner les juges.

Or, voici sur quels faits les commissaires du parlement basaient ces accusations étranges. Galigai, cruellement atteinte de vapeurs, maladie à laquelle les médecins d'alors, et même ceux d'aujourd'hui, ont beaucoup de peine à porter remède, fit venir, de concert avec la reine, un médecin juif, nommé Montalto, pour être guérie par lui.

Toutefois, elle eut soin de ne le faire qu'après en avoir obtenu l'autorisation du pape. Ayant entendu dire à Marie de Médicis que le cardinal de Lorraine avait été guéri de la même maladie en se faisant exorciser par des moines, elle fit venir des religieux de ce pays, qui dirent pour elle de nombreuses messes, et l'assurèrent qu'elle ne devait plus souffrir. De là on tira l'induction que, se faisant traiter tant par le médecin juif que par les moines, elle s'était adonnée à la magie et aux sortilèges. On entendit une foule de témoins, dont les dépositions reposaient principalement sur des ouï-dire, et qui toutes signalaient les choses les plus extravagantes.

On est vraiment stupéfait quand on lit l'interrogatoire qu'on lui fit subir à la Bastille, et qui résume tous les faits qui ont servi de base à cette accusation absurde. Nous allons en rapporter les points principaux.

« J'ai quarante-un ans, répondit-elle aux juges, et suis native de Florence. Je n'ai point connu mon père, qui était gentilhomme florentin ; ma mère se nommait Catherine de Berg. J'avais été mise, par la grande duchesse, en qualité de dame d'atours, auprès de la reine mère, lorsqu'elle était simple princesse de Florence. Je gagnai ses

bonnes grâces en la servant avec assiduité et selon son goût. Je n'ai connu en Italie ni astrologue ni magicien, et je n'ai vu en France d'autre juif que Montalto, médecin de ma maîtresse, qui était venu la servir avec la permission du pape, et qui, du royaume de Portugal, avait passé dans celui-ci, avant la mort du roi, exerçant sa profession.

« Étant tombée dangereusement malade, mes gens et les médecins de Paris eux-mêmes me conseillèrent de me servir de Montalto. Il travaillait avec les autres à ma cure, et je guéris. Ce fut trois ou quatre mois avant la mort du roi. Montalto se retira depuis à Florence, où le grand-duc l'employait pour lui. Je n'ai jamais entendu dire qu'il fût magicien. Il avait, au contraire, la réputation d'un très galant homme. Trois ou quatre des plus célèbres médecins de Paris étant morts, la reine mère écrivit au grand-duc de lui envoyer Montalto. Elle écrivit aussi au pape pour obtenir la permission de se servir de lui, disant qu'elle en avait besoin pour elle et sa maison. La reine mère obtint l'une et l'autre.

« Loin que j'aie jamais manqué d'aller à la messe le dimanche, je l'ai entendue, au contraire, tous les jours, même lorsque j'étais malade. C'était alors dans une petite chapelle que j'ai chez moi. Montalto ne m'en dissuada jamais, et jamais il ne prononça devant moi un seul mot de religion. J'ignore si, quand il vint en France, il amena deux juifs avec lui, tout ce que je sais, c'est qu'il y amena sa femme et deux enfants. La reine mère tâcha de l'engager à embrasser le christianisme, et à conférer avec le cardinal Duperron, pour être catéchisé ; il en fit quelque promesse à cette princesse. »

La maréchale interrogée si, pour de l'argent, elle n'avait pas disposé, comme à son gré, de plusieurs emplois du royaume, tant d'épée que de robe, répondit :

« J'ai fait plaisir à tout le monde, autant que j'ai pu, et ai rendu service à beaucoup de gens gratuitement. Je n'ai vendu ni les emplois de la maison de la reine ni ceux de la maison de Monsieur.

« J'ai prié seulement, pour y faire admettre une ou deux personnes qui me sont attachées. Quand j'avais fait finir quelque affaire, la reine me permettait de recevoir quelque présent. Je n'ai jamais touché un denier de personne sans sa permission, et je n'ai de pension de qui que ce soit.

« Je pouvais avoir pour deux cent mille écus vaillants en pierreries, qui m'avaient été donnés en Italie, partie par le duc de Mantoue et par la reine, et partie en France, par le feu roi, mais elles m'ont toutes été ôtées. Quant à l'argent, j'en ai aux banques de Florence et de Rome. J'achetai des ducs de Guise, pour deux cent mille écus, les rentes que le cardinal de Joyeuse avait eues sur la première. Je puis avoir en France plus de cent mille écus, provenant d'affaires faites avec la princesse de Conti, la comtesse de Soissons, le maréchal Souvré et autres, et vingt mille écus en vaisselle d'argent. »

Sur la demande qu'on lui fit, si les religieux de Lorraine avaient porté dans un sac, à l'église des Augustins, *un coq vivant, tout plumé, à la tête près*, lequel avait fait deux tours sur l'autel et chanté trois fois, elle se mit à rire de toutes ses forces et trouva l'invention très sottée et très insensée.

« J'ignore parfaitement, dit-elle ensuite, si les religieux de Lorraine ont encensé, comme on le prétend, les quatre coins de ma maison avec un encensoir d'argent. »

Interrogée si elle avait été possédée, et s'était servie des religieux ambroisiens et d'un chanoine de Milan, pour être exorcisée, elle dit à ses juges :

« Je n'ai jamais été exorcisée ni possédée, et je pense qu'on ne m'eût jamais amenée en France, si on eût eu de moi une pareille idée. Je ne comprends pas non plus pourquoi on me demande si j'ai le sortilège dans les yeux, vu que je n'ai rien fait qui mérite qu'on me fasse une pareille question. Mon sortilège a été le pouvoir que les âmes fortes doivent avoir sur les esprits faibles. Je ne comprends pas quel est le but de tant d'intentions malignes qu'on forge contre moi. La reine mère est une princesse sage, qui ne m'eût jamais souffert auprès d'elle, si j'eusse été aussi méchante qu'on veut que je le sois. On me questionne sur des choses tout à fait hors de vraisemblance. J'ai souvent été malade et retenue au lit l'année pleine. Tous les médecins de Paris savaient mon mal. Ils m'obligeaient, en général, à prendre l'air, mais quelquefois ils m'ordonnaient de le prendre sobrement, et cela dans mon carrosse. Il eût fallu que j'eusse été folle pour me promener dans ma chambre avec sept ou huit petites chandelles croisées. Je m'étonne qu'on ait le front de me faire une question telle que celle du coq.

« Le père Roger est un bon docte confesseur de la reine mère ; je ne l'ai jamais entendu parler de pareilles choses. Je faisais célébrer des messes où j'allais faire des dévotions pour le soulagement de mon mal aux Cordeliers, aux Carmes, aux Augustins et ailleurs. Les inculpations, au sujet de ce qui s'est passé entre les religieux et moi, sont petites. On ne trouvera jamais qu'il y ait eu ni cris extraordinaires, ni autres choses de cette espèce. La reine mère fit venir de Lorraine ces religieux, parce qu'on savait qu'ils avaient guéri le cardinal de ce nom. »

Interrogée si, lorsque l'hôtel d'Ancre avait été pillé, il y avait dans cet hôtel, sous une courtine, une bière avec une forme humaine de cire où d'autres matières, elle s'exprima en ces termes :

« J'aimerais mieux mourir que de voir semblables choses. J'aperçois clairement une rage sérieuse contre moi, dans les questions extravagantes qu'on me fait. Cette boîte, qu'on a trouvée chez moi, ayant trois cercles de velours avec passements d'argent, est un de ces *Agnus Dei* envoyés d'Italie à la reine mère et à moi. C'est ainsi que les religieuses de ce pays-là ont coutume de les envoyer partout. Je ne sais rien de la mort de Prouville ni des affaires de mon mari³⁷ »

On croit rêver quand on songe qu'à l'époque dont nous parlons des magistrats eurent la constance d'instruire une affaire sur de pareilles bases. Le texte des réponses de la maréchale démontre assez l'absurdité des questions. Mais, au lieu de renoncer à l'accusation, les commissaires persévérèrent jusqu'au bout. Pourtant, l'un d'eux, Deslandes Payen, refusa de conclure à la mort. L'autre, Courtin, vendu à Luynes, n'eut pas les mêmes scrupules. Il conclut à la peine capitale.

La maréchale se voyait condamnée d'avance, mais elle ne croyait pas l'être à la peine de mort. Elle espérait le bannissement et pensait pouvoir se retirer, avec son fils, en Italie, où elle possédait encore de grands biens. Quoique dégoûtée de la vie, maintenant importune pour elle, elle était heureuse à l'idée de la conserver pour son enfant, qu'elle aimait tendrement et dont le sort la préoccupait. Ce fut surtout ce motif qui lui fit demander à ses juges de parler à quelqu'un de sa maison, devant ses gardiens, pour en avoir des nouvelles, et pour obtenir des secours pour son état de

37 *Annales du crime et de l'innocence.*

santé, qui devenait tous les jours plus alarmant. Elle avait le corps tout enflé et était menacée d'hydropisie.

Dans cet état elle habitait un cachot. Les juges répondirent que cette permission dépendait du gouverneur de la Bastille, et plutôt que d'implorer une grâce de l'assassin de son mari, elle préféra subir les souffrances physiques qui augmentaient de jour en jour, et rester sans nouvelles de ses enfants. Enfin, on la délivra de la vue de Persan en la transférant à la Conciergerie. Le jour où elle sortit de la Bastille, pour s'y rendre, la princesse de Condé, en ayant obtenu la permission, entra dans cette prison pour s'y enfermer volontairement avec son époux. Contraste affligeant des choses humaines, les deux cortèges se rencontrèrent, et la princesse de Condé eut la pitié de ne pas se réjouir du malheur de l'épouse du maréchal d'Ancre, principale cause de la captivité de son mari.

L'exemple de Deslandes Payen était sur le point d'être imité par la plupart des membres du parlement. Luynes redoubla ses démarches, ses promesses et sa corruption. La grande majorité y succomba; cinq juges seulement eurent le courage de se récuser pour ne pas prendre part à cet arrêt, voyant qu'ils ne pouvaient l'empêcher.

La plus grande difficulté n'était pourtant pas surmontée par Luynes. L'avocat général Servin, après les débats, refusait de conclure à la peine de mort. Luynes l'alla trouver et lui fit entendre que pour l'exemple il devait obtenir une condamnation capitale, mais l'assura que le roi ferait grâce. Confiant dans cette parole, l'avocat général requit la mort de l'accusée, et le parlement rendit cet arrêt inouï dans les fastes judiciaires d'une époque si avancée. Il frappa depuis la mémoire du père jusqu'à la personne du fils, certes bien innocent de tout ce qui s'était passé.

L'arrêt déclarait le maréchal d'Ancre et Éléonore Galigaï, son épouse, atteints et convaincus de *judaïsme*, de *sortilèges* et de malversations, et comme tels coupables de lèse-majesté divine et humaine; « et pour réparation, condamna à perpétuité la mémoire du mari; et la femme à avoir la tête tranchée sur un échafaud, qui serait dressé pour cet effet dans la place de Grève; sa tête et son corps à être ensuite jetés au feu et réduits en cendres; les fiefs qu'ils tenaient de la couronne et qui en étaient mouvants, réunis au domaine; les autres fiefs et biens, soit meubles, soit immeubles, qu'ils avaient dans le royaume, confisqués au profit du roi; quarante-huit mille livres d'amende prélevées pour être employées à des œuvres pies, telles que le pain des prisonniers de la Conciergerie et autres, selon la distribution qui en serait faite par la cour. Quant aux autres biens du mari et de la femme, acquis tant à Rome qu'à Florence et autres lieux hors du royaume, devant appartenir désormais au roi, comme provenant de ses deniers et mal pris, le procureur général chargé de faire les diligences nécessaires pour qu'ils fussent restitués. Le fils né du mariage de Concini et d'Éléonore Galigaï déclaré roturier et incapable de remplir des emplois, offices et dignités du royaume. La maison que ses père et mère habitaient près du Louvre, rasée, si le roi l'approuvait; et tous les biens non mouvants de la couronne qu'ils possédaient vendus au profit de Sa Majesté. »

Le texte seul de cet arrêt suffit pour le faire apprécier sans autres commentaires. Il condamne une femme pour un crime qu'on savait ne pouvoir exister, punit un innocent qui n'était même pas en cause, et frappe sur un cadavre.

Ce fut le 8 juillet 1617 que cet arrêt fut lu à la maréchale dans la Sainte-Chapelle. On ne voulut lui épargner aucune torture, aucune humiliation, aucune souffrance : dès le matin on ouvrit l'église à tout venant, et une foule avide et curieuse inonda cet édifice trop petit pour la contenir. C'est alors que des gardes amenèrent la maréchale pour entendre la lecture de son arrêt, à l'aspect de cette foule immense, la maréchale s'écria :

– *Oïmé ! que de monde !*

Et voulut s'envelopper dans ses coiffes et baisser son voile, mais on la contraignit à écouter sa condamnation à visage découvert ; elle prit alors un air majestueux et calme, et malgré ses souffrances physiques, ne témoigna aucune émotion. Lorsqu'elle fut rentrée dans sa prison et que les prêtres se présentèrent, elle les accueillit avec empressement et se livra à toute sa douleur sur le sort de son fils. Elle fit pour lui aux prêtres plusieurs recommandations secrètes, et l'heure de marcher au supplice étant arrivée, elle sécha ses larmes et reprit le courage qui ne l'avait pas abandonnée un seul instant durant tout le procès.

Pendant le trajet, elle prononça ces seules paroles avec un sourire d'amertume :

– Que de monde pour voir mourir une malheureuse !

« La maréchale fut conduite à la Grève, dit un historien du temps, à travers une foule si grande, que le tombereau sur lequel elle était eut peine à passer. Elle montra tant de courage, qu'elle étonna tout le monde et excita la compassion dans plusieurs.

« Nullement effrayée à l'aspect de la mort, elle en reçut le coup avec une intrépidité héroïque et chrétienne capable de toucher le cœur le plus dur. La fureur du peuple se convertit en compassion, et les plus échauffés à sa perte y donnèrent des larmes³⁸ »

Mais pendant que cet assassinat juridique recevait son exécution, un homme qui avait pénétré au Louvre malgré les gardes, le parcourait en tous sens, demandant Luynes à tous ceux qu'il rencontrait. Cet homme, revêtu de la robe rouge autour de laquelle ondoyait l'hermine blanche, était l'avocat général Servin. Il apprit que Luynes était enfermé avec le roi, et marcha jusqu'à l'antichambre de Louis XIII, réclamant l'entrée du cabinet du roi ; la porte lui en fut refusée, mais au bruit qu'il fit, au ton élevé et impérieux qu'il prit avec les gens de service, Luynes sortit pour savoir la cause de ce tumulte. Servin l'ayant aperçu, s'élança vers lui, et le saisissant violemment par le bras, l'entraîna dans une embrasure de croisée et lui dit :

– Vous m'avez promis que la maréchale aurait sa grâce et on va la conduire à la mort.

– J'ai promis plus que je ne pouvais tenir, répondit Luynes ; le roi a refusé.

– Mais c'est sur la garantie de votre parole que j'ai conclu à la mort ! Mais vous vous jouiez donc de moi quand vous m'assuriez qu'elle aurait sa grâce ? Mais vous me trompiez donc ? Mais vous voulez donc me faire son bourreau ?

– Le roi a refusé, monsieur ; je n'ai pas autre chose à vous dire.

– Oh ! c'est que vous ne lui avez pas déclaré ce qui se passait. Vous ne lui avez pas dit : J'ai demandé à un magistrat de requérir, pour l'exemple, la peine de mort contre une accusée pour un crime imaginaire, en lui garantissant sur mon honneur que grâce serait faite. En engageant ma parole, j'ai engagé la vôtre, sire ; j'ai engagé la conscience du magistrat ; dégagez-nous l'un et l'autre, car cette femme ne mérite pas

la mort, et nous en serions responsables devant Dieu. Vous ne lui avez pas dit cela, monsieur le duc ; eh bien ! je vais le lui dire, moi !

Et Servin s'élançait vers la porte du roi, mais Luynes le retenant à son tour lui dit :

– Le roi ne peut vous entendre en ce moment

– Mais la maréchale va mourir... Mais dans un instant il sera trop tard.

– Le roi ne peut vous recevoir, vous dis-je !

– Eh bien ! j'entrerais de force, s'il le faut ; je verrai le roi, je lui parlerai, car je veux le voir, car je veux lui parler.

Au même instant il fut interrompu par un gentilhomme de Luynes qui s'empressa de dire à son maître :

– La maréchale est exécutée, monseigneur ; vous êtes riche.

Ces mots produisirent un effet terrible sur Servin. D'abord il cacha sa tête dans ses mains, puis la relevant tout à coup il fixa d'un œil égaré Luynes, qui malgré lui baissa la tête devant son regard.

– Monsieur le duc, lui dit-il d'une voix solennelle, je ne suis que l'instrument de cette mort, et vous en êtes l'exécuteur. Ce ne sont point les hommes qui punissent de pareils crimes, c'est Dieu. Vous serez riche des dépouilles de la maréchale, mais celle que vous avez fait immoler au plus fort de la fortune vous tirera après elle dans son tombeau, quand vous en serez arrivé là à votre tour. Vous avez fait jeter ses cendres au vent, on souillera votre cadavre.

Et se couvrant majestueusement de sa toque, il sortit à pas lents du palais.

Luynes fut bientôt mis en possession de l'immense fortune de ses deux victimes, et oublia au sein des honneurs et des dignités, dont l'accabla Louis XIII, la prédiction sinistre de l'avocat général. Pour s'emparer entièrement du roi et régner seul sur son esprit, il tâcha de perpétuer l'exil de la reine mère, qui était reléguée à Blois.

La reine, de son côté, faisait tous ses efforts pour ramener son fils à des sentiments plus convenables. Elle regrettait surtout Barbin et semblait craindre qu'on ne lui arrachât des confidences qui pourraient la perdre entièrement. À force d'or et d'adresse, elle parvint à corrompre Persan, que nous savons gouverneur de la Bastille. Ce dernier, tout en se refusant à laisser évader Barbin, se prêta à une correspondance dont il était le fidèle intermédiaire. Luynes, instruit de ce manège, songea à prendre des mesures pour punir Persan et faire cesser toutes ces relations.

Le prince de Condé, toujours confiné à la Bastille, avait espéré être élargi à la mort du maréchal d'Ancre ; mais les jours se succédaient, et aucune nouvelle de sa délivrance ne lui parvenait. Il ne cessait de poursuivre le roi de lettres dans lesquelles il demandait des juges, et découragé par le silence absolu de Louis XIII, malgré le dévouement de la princesse, qui s'était faite prisonnière comme lui, le chagrin s'empara de son âme, et une grave maladie menaça bientôt ses jours.

Luynes fut effrayé de la responsabilité qui pèserait sur lui si un prince du sang venait à mourir à la Bastille ; d'autant que le prince de Condé devenait pour lui un otage précieux pour l'opposer à la reine mère en cas de besoin. Il résolut donc de le faire transférer au château de Vincennes, pour qu'il pût respirer un air plus pur, comme si l'on respirait en prison.

En conséquence, le 15 septembre, le prince fut conduit au donjon de Vincennes par trois compagnies suisses, deux compagnies françaises, et cinquante gendarmes et

cheveau-légers. Le même jour, Persan fut arrêté et mis dans le cachot de la maréchale d'Ancre. Le prince de Condé vit donc ses trois gardiens punis et chassés sous ses yeux, avant de quitter sa prison.

Le gouvernement de la Bastille devenu vacant fut donné au brillant courtisan Bassompierre. Il en prit possession avec soixante Suisses. Mais son installation dans ce poste ne fut que provisoire. Il ne devait réellement connaître la Bastille que dans les douze années de prison qu'il y fit plus tard. L'exemple de Hugues Aubriot profitait, comme on le voit, et ceux qui avaient été élevés par un caprice, par un caprice aussi étaient aux mêmes lieux, sans plus de motif pour une chose que pour l'autre ; c'est l'histoire des gouvernements despotiques livrés aux passions d'un seul homme.

Luynes, qui sentait l'importance de la Bastille, s'en nomma lui-même gouverneur, et en renvoya Bassompierre, dix jours après son entrée en possession, en ayant soin de le pourvoir ailleurs. Mais bientôt l'importance de ses fonctions le força d'abandonner ce poste devenu trop minime pour lui. Il y mit le maréchal de Vitry, qui, lui-même, forcé de se rendre aux armées, eut pour successeur Bréauté, frère de Luynes, et depuis duc de Luxembourg. On désirait que cet emploi ne sortît pas de la famille.

En effet, Luynes, tout en n'usant que sobrement des ressources que lui présentait cette prison d'État, sentait le parti qu'il en pourrait tirer dans un moment de crise, et il avait besoin là d'un gouverneur qui lui fût dévoué. Il eut bientôt établi son pouvoir sans limites, car il reposait sur le favoritisme, et il essaya de l'asseoir sur des bases plus solides en lui donnant le clergé pour soutien. Mais les esprits avaient eu le temps de se remettre, les partisans de la reine mère et de Condé commençaient à lever la tête, même à la cour, et Luynes, ministre de trente ans, manquait souvent d'expérience et de conseils pour se conduire. C'est au milieu de ces embarras et de ces conflits que l'évêque de Luçon, qui, quoiqu'oublié à Avignon, suivait de loin les cabales de la cour, fit offrir ses services. On les agréa.

Il fut député auprès de la reine mère, et parvint à opérer un raccommodement entre elle et le roi. Luynes, ayant la main forcée par cet habile prélat, songea alors à mettre fin à la captivité du prince de Condé, pour l'opposer à Marie de Médicis et s'en faire un partisan. On offrit au prince sa liberté, mais celui-ci refusa de quitter la prison avant d'avoir été jugé ou réhabilité publiquement. Luynes y consentit d'autant plus facilement que c'était une occasion solennelle de faire ressortir une injustice commise autrefois par la reine mère. En conséquence, il se rendit lui-même à Vincennes le 20 novembre 1619, et avec tous les respects dus au rang d'un prince du sang, il le fit sortir de sa prison et le conduisit à Louis XIII. La princesse était enceinte du grand Condé.

Le 26 du même mois parut une déclaration du roi qui, après être revenue sur les crimes du maréchal d'Ancre et de sa femme, traités de mauvais ministres qui voulaient tout perdre, ajoutait :

« Outre les maux qu'ils ont faits à la France, un des plus grands a été la détention de notre très cher et aimé cousin le prince de Condé. »

Le roi déclarait ensuite que la chose lui ayant paru importante, il avait voulu l'examiner par lui-même, et qu'il n'avait rien trouvé dans les accusations formées contre ce prince, *sinon les artifices et mauvais desseins de ceux qui voulaient joindre à la ruine de son État celle de sondit cousin.*

Telle fut la manière dont le prince de Condé sortit de sa prison. Il passa trois ans et deux mois sous les verrous, tant à la Bastille qu'à Vincennes, sans informations, sans interrogatoires, sans procès; emprisonné par un ministre contre le pouvoir duquel il luttait, il n'en sortit que par un autre ministre qui croyait avoir besoin de lui pour soutenir son pouvoir. Mais Luynes avait laissé introduire au conseil un homme qui le dominait de jour en jour davantage, et qui aurait fini par l'écraser : c'était l'évêque de Luçon. La mort de Luynes évita à Richelieu la peine d'entreprendre de nouvelles intrigues, et en cela sembla réaliser la prédiction de Servin.

Il lui avait dit que la maréchale le tirerait dans son tombeau, quand il serait arrivé au plus fort de la fortune. Luynes désirait, par-dessus tout, l'épée de connétable, il l'avait depuis peu de temps. Il était en outre garde des Sceaux, et à l'aide de la fortune de Concini, il avait rendu sa famille la plus puissante de France; le connétable de Luynes mourut le 15 décembre 1621, à trente-deux ans, de mort naturelle. Il fut emporté en cinq jours.

Servin avait dit qu'on souillerait son cadavre. Voici ce qui arriva à sa mort, et qu'on lit dans les mémoires de Beauvais de Nangis :

« Après sa mort, il fut abandonné, non seulement de ceux qu'il croyait ses amis, mais de ses propres domestiques, hors un valet de chambre, un aumônier et quelques-uns des gardes qui mirent son corps dans un cercueil de bois. Faute d'un drap de mort, ils mirent un tapis vert dessus. Ceux qui le conduisaient, de peur de s'ennuyer, jouaient aux cartes, et faute de table se servaient du cercueil. Tellement qu'il n'y a pas d'exemple qu'un homme élevé aux honneurs et aux dignités qu'il avait, ait eu après sa mort un si mauvais traitement. »

Lorsque dans de pareilles circonstances les hommes font des prédictions qui s'accomplissent, ce n'est pas le don de la double vue qui dicte leur langage, c'est la conviction de la justice de Dieu.

Ce fut peu après la mort de Luynes, que Bréauté, devenu duc de Luxembourg, quitta le commandement de la Bastille et le remit à Duhallier, frère de Vitry, qui devint par la suite maréchal de l'Hôpital. Le cardinal de Richelieu, sentant le besoin d'un homme dévoué à sa personne, d'un esclave soumis à ses volontés et à ses caprices, pour être geôlier de cette prison d'État, y nomma Leclerc du Tremblay. C'était le meilleur choix qu'il pût faire. Leclerc du Tremblay était le frère du père Joseph.

Le cardinal de Richelieu disait :

– *Quand une fois j'ai pris une résolution, je vais au but. Je renverse tout, je fauche tout, ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.*

Ce système, participant à la fois du ministre et du prêtre, il le suivit pendant toute sa vie, avec d'autant plus de fermeté qu'il avait la conviction intime que lui seul en France pouvait conduire à bien les affaires du royaume. C'est pourquoi, par amour-propre et par ambition d'une part, par amour du bien et par soif du pouvoir de l'autre, il sut résister à tout, briser tout et seul rester debout. Par amour-propre et par ambition, il voulut être universel, comme si cela était donné à l'homme.

Écrivain, poète, général, artiste, il essaya tout, et se rendit parfois ridicule; mais les écarts mêmes du génie laissent quelque chose après eux, et Richelieu prit La Rochelle, dernier boulevard des mécontents, qui entretenaient la guerre civile, et fonda l'Académie française. Par amour du bien et par soif du pouvoir, il domina un roi trop

faible pour gouverner, combattit et renversa sa mère, sa femme, son frère ; abattit les têtes des grands vassaux révoltés contre lui-même, celles de favoris qui conspiraient dans l'ombre, proscrivit, bannit, emprisonna, eut enfin le courage de la cruauté. Il acheva l'œuvre commencée par Louis XI, en rendant le trône libre de la puissance des seigneurs, la France grande, forte, respectée, et la première entre les nations. Il ne recula ni devant le sang, ni devant les larmes qu'il fit couler impunément au profit de sa personne. Car, comme il l'avait dit, la trace du sang et des larmes ne pouvait paraître sur sa robe de pourpre.

Nous n'avons pas mission de juger Richelieu, mais, comme nous n'allons le voir que dans ses actes de cruauté, nous avons cru devoir le présenter d'abord tel que l'histoire nous le montre. On devine, en effet, que ce ministre eut souvent recours aux prisons et aux cachots de la Bastille pour enchaîner des bras, pour étouffer des cris. Partout ailleurs, Richelieu conserva un semblant de justice envers ses ennemis. Ils furent condamnés par des juges prévenus, sans doute, mais ils furent jugés.



Le comte de Chalais, condamné et mis à mort à Nantes ; les comtes de Boutteville, de Chapelle et le maréchal de Marillac, à Paris ; le duc de Montmorency, le vicomte de l'Estrange, le sieur de Beaufort, à Toulouse ; Cinq-Mars et de Thou, à Lyon ; Dehayes Cormenin, d'Entragues, Capistran, à Béziers ; Alpheston et Chavagnat, à

Metz; *Du Val*, à Verdun, et tant d'autres, furent l'objet de procédures éclatantes. Il semblait que le ministre voulût imprimer la terreur de sa vengeance dans tous les coins de la France. Les chefs des complots ou des intrigues étaient mis à mort sans pitié. Quant aux complices ou ceux qu'on croyait tels, ils étaient bannis ou emprisonnés sans jugements. Les affidés ou les partisans de tous ceux que nous venons de nommer furent éloignés, bannis, proscrits ou emprisonnés, car le cardinal avait établi cette distinction dans les peines, en s'attaquant aux premiers comme aux derniers des Français. Tous la subirent, quelle qu'elle fût, sans autre cause que le soupçon, sans autre motif que l'appréhension et la crainte. Ils restèrent sans juges, prisonniers ou proscrits par le caprice ou le bon plaisir.

Parmi les personnes éloignées, on compta surtout *Monsieur*, *Gaston d'Orléans*, frère unique du roi; *le prince de Condé*, *le comte de Soissons*, *le comte de Moret*, tous touchant au trône; et *le duc d'Elbœuf*, *le duc de Bellegarde*, *le duc de Rouanez*, *Hautterive*, *de Tairas*, *le commandeur Sillery*, *le maréchal Schomberg*, *les présidents Gayant et Barillon*, *de Valency*, *le duc de Guise*, *l'archevêque de Bordeaux*, *le comte de Tresville*, *le duc de Saint-Simon*, etc. Tous soupçonnés d'avoir pris part aux cabales qui devaient renverser le ministre et contre lesquels on n'avait pas de preuves ou qu'on n'osait pas juger.

Parmi les personnes bannies, les pères *Seguerau*, *Suffren*, *Coussin*, *Monot*, tous quatre de l'ordre des Jésuites; de *Baradet*, *de Humière*, *de Mosny*, *de Brescieux*, *de Themines*, *de Sardiny*, *de Toury*, *de Souvré*, *Aligré*, *Desportes-Beaudoim*, *du Hous-say-Mallier*, *Tronçon*, *de Sauveterre*, *de Putanges*, *l'évêque de Madore*, etc.

Parmi les proscrits, *le chancelier Sillery*, *le chancelier d'Aligre*, *le garde des Sceaux Marillac*, *le secrétaire d'État Pezieux*, *l'évêque de Chartres*, *l'évêque de Béziers*, etc.

Le cardinal ne s'arrêta pas seulement aux hommes : les femmes éprouvèrent aussi sa rigueur. Parmi elles on compte *la duchesse d'Elbœuf*, *la duchesse d'Ognan*, *la duchesse de Chevreuse*, *la maréchale Ornano*, *la maréchale de Marillac*, *la marquise de Monay*, *madame Du Fargis*, dame d'honneur de la reine; *madame d'Arichy*, *madame Du Vernet*, *la princesse de Conty*, *la duchesse de Lesdiguières* et *madame de La Fayette*, maîtresse du roi.

On juge d'après cela avec quelle fermeté Richelieu accomplissait sa maxime. De la proscription à l'emprisonnement, il n'y avait qu'un pas à faire, et Richelieu l'eut bientôt franchi. Bordeaux, Caen, Dijon, Lyon, Amboise, Blois, Vincennes et autres reçurent les prisonniers que Richelieu dispersa dans toute la France.

À Compiègne ce fut *la reine mère*, que Richelieu envoya mourir plus tard à Cologne, dans un misérable grenier. À Amboise, *MM. les ducs de Vendôme*, *le grand prieur de France*, son frère; *le marquis de la Vieuville*, etc. Enfin, *MM. de Marillac*, *de Briançon*, *le Secq*, *de Saint-Géry*, *l'évêque de Mende*, *le président de Mesme*, *le président de Bailleul*, *le père Monot*, *la princesse Marie de Mantoue*, *de Puy Laurans*, mort à Vincennes.

La duchesse de Longueville, *le garde des Sceaux Châteauneuf*, *la princesse Marguerite de Lorraine*, *la princesse Claude de Lorraine*, *le cardinal de Lorraine*, *la princesse Phalsbourg*, *le duc de Bouillon*, etc., furent emprisonnés dans les divers lieux que nous avons cités.

Mais l'endroit qui reçut le plus de prisonniers fut la Bastille. Ces prisonniers, outre les motifs de complicité que nous venons de voir, subirent cette peine pour les querelles avec *Monsieur*, frère du roi, pour celles avec la reine mère, pour celles avec la reine Anne d'Autriche, pour le siège de La Rochelle et la *journée des Dupes*, trop connue dans l'histoire pour la mentionner ici.

Ainsi, *le maréchal Ornano*, gouverneur de Monsieur, soupçonné de lui donner des mauvais conseils contre le cardinal, est arrêté deux fois, deux fois mis à la Bastille, et meurt prisonnier à Vincennes. Il entraîne dans la Bastille MM. *de Mazargues et Ornano* son frère, et MM. *de Chandebourg, Couville, du Fargis, de Modène et d'Agen*; MM. *les comtes de Roussy et de la Suze* y sont jetés pour soupçon de s'entendre avec le parti huguenot. MM. *le marquis de Rovillac, d'Osiguier, l'abbé de Foix, Faucau Langlois, Dorval Langlois, etc.*, pour cabales contre le siège de la Rochelle.

Le maréchal de Bassompierre, Gaulmin, maître des requêtes; *de Varicourt, comte de Cramail* et bien d'autres, après la journée des Dupes, et comme partisans de la reine mère. *Le chevalier de Montaignu, Laporte, la dame de Gravelle, le comte de Charlus, le commandeur de Jars, etc.*, comme partisans d'Anne d'Autriche et la servant dans ses intrigues avec madame de Chevreuse et l'Angleterre.

Le maréchal de Vitry, autrefois gouverneur de cette forteresse, voit se refermer sur lui les portes d'une prison au-dessous de laquelle les malédictions de la maréchale d'Ancre avaient éclaté sur l'assassin de son époux. Neuf particuliers, accusés d'avoir eu dessein d'enlever la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, pour servir de repréailles et de sûreté de la tête du duc de Montmorency, sont jetés dans des cachots. *Hay du Chastelet* de même pour avoir composé l'avis aux absents de la cour. Enfin, l'ouvrage duquel nous tirons ces renseignements précieux (*Archives curieuses de l'histoire de France*) contient pour dernier article celui-ci : « *Le marquis Dassigné, emprisonné à la Bastille pour les intérêts de la famille du cardinal.* »

Richelieu ne respecta pas même les princes étrangers qui mettaient malgré lui le pied sur le territoire de France. *Le prince Casimir*, frère du roi de Pologne, fut arrêté passant incognito aux côtes de Provence, ainsi que le *comte Palatin*, et tous deux furent conduits à la Bastille.

On voit, par ce simple exposé, sous quel vaste réseau de proscription Richelieu enveloppa tous ceux qu'il soupçonnait lui venir à l'encontre. Il les broya sous sa main de fer avec une audace sans exemple. Il écrasa les têtes les plus hautes sous les roues de son char politique et ambitieux, et força les autres à se courber sous les voûtes des cachots. On voit aussi combien, à cette époque, étaient frivoles les causes pour lesquelles on privait de la liberté. Le temps et l'espace nous manqueraient pour faire l'histoire de chacun de ces prisonniers, aussi allons-nous nous borner à ne raconter que celles des plus intéressants, et qui doivent surtout faire connaître le régime intérieur de la Bastille, les souffrances qu'on y endurait, et les persécutions arbitraires dont on était chaque jour l'objet.

Parmi les courtisans les plus assidus de la reine mère était ce Bassompierre dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Ce gentilhomme, connu surtout par ses nombreuses galanteries qui l'avaient aidé à faire son chemin à la cour, du reste fort inoffensif de son naturel, et d'une docilité sans exemple aux ordres de qui avait le pouvoir, avait été fait maréchal de France. Il avait combattu bravement dans les diverses

guerres, et avait rempli avec distinction trois ambassades, en Suisse, en Espagne et en Angleterre. Malgré son dévouement à la reine mère, il se comportait avec tant de politique à la cour, que le cardinal, dont il se montrait serviteur dévoué, n'aurait osé le faire arrêter après la journée des Dupes, à laquelle il s'abstint prudemment de paraître, sans une circonstance qui le perdit dans son esprit. Pendant la grande maladie du roi, à Lyon, le cardinal pria le maréchal de Bassompierre, qui était colonel général des Suisses, de lui assurer ces troupes. Le maréchal refusa. Le cardinal se souvint de ce refus, et lorsqu'il eut assuré entièrement son pouvoir, et qu'il compta ses ennemis, il le mit dans le nombre, et le fit arrêter.

C'est pendant cette captivité, qui dura douze années, que Bassompierre composa les mémoires qu'il nous a laissés. Nous allons donner des fragments de ces mémoires, qui apprendront, mieux que nous ne saurions le faire, les principales circonstances de son arrestation et de son séjour à la Bastille. Le lecteur, en les parcourant, sera plus à même de juger les faits et les hommes, et verra quel était l'arbitraire de cette époque, et quelle était la manière dont ceux qui en étaient frappés, fussent-ils gros et puissants seigneurs, courbaient la tête avec soumission.

« Le dimanche 23 février 1651, dit Bassompierre, je dînai chez M. le maréchal de Créqui, et de là m'en allant à la place Royale, chez M. de Saint-Geran, je m'accrochai avec le chariot qui portait à la Bastille le lit de l'abbé de Troix, qui y avoit été amené prisonnier le matin, ce qui me fit savoir sa prise. Sur le soir j'attendois l'heure d'aller à la comédie, chez M. de Saint-Geran, qui la donnoit ce soir-là, et le bal ensuite ; quand M. d'Épernon m'envoya prier de venir jusque chez madame de Choisi, où il étoit, et étant arrivé, il me dit que la reine mère avoit été arrêtée le matin même, à Compiègne, d'où le roi étoit parti pour venir coucher à Senlis ; que madame la princesse de Conti avoit eu commandement par une lettre du roi, que M. de la Ville aux Clercs lui avoit portée, de s'en aller à Eu, et que le premier médecin de la reine mère, M. Vaultier, avoit été amené prisonnier à la suite du roi, et finalement, qu'il savoit de bonne part, qu'il avoit été mis sur le tapis de nous arrêter, lui, le maréchal de Créqui et moi ; qu'il n'avoit encore rien été conclu contre eux, mais qu'il avoit été arrêté qu'on me feroit prisonnier, le mardi, à l'arrivée du roi à Paris, dont il m'avoit voulu avertir afin que je songasse à moi. Je lui demandai ce qu'il me conseilloit de faire, ce que lui-même vouloit faire ; il me dit que s'il n'avoit que cinquante ans, il ne seroit pas une heure à Paris et qu'il se mettroit en lieu de sûreté, d'où puis après il feroit sa paix. Mais qu'étant proche de quatre-vingts ans, il se sentoit bien encore assez fort pour faire une traite, mais qu'il demeureroit en route le lendemain. C'est pourquoi, puisqu'il avoit été si malhabile de venir encore faire le courtisan à son âge, il étoit bien employé qu'il en pût, et qu'il employeroit toute chose et mettroit toute pièce en œuvre pour se rétablir tellement qu'il pourroit, et puis s'en aller finir ses jours en paix dans son gouvernement ; mais pour moi, qui étois encore jeune et en état de servir et d'attendre une meilleure fortune, il me conseilloit de m'éloigner et de conserver ma liberté, et qu'il m'offroit cinquante mille écus pour passer deux mauvaises années, que je lui rendrais quand il en viendrait de bonnes. »

Ce conseil était sage. Il était donné par un homme qui avait vieilli dans les cours, et acquis l'expérience de la perfidie politique. Bassompierre, soit trop grande confiance

dans l'importance de sa personne et de son crédit, soit confiance réelle dans la justice du roi et du cardinal, ne voulut par le suivre.

« Je lui rendis premièrement très humbles grâces de son offre, ajouta-t-il, et lui dis que ma modestie m'empêchoit d'accepter le dernier, et ma conscience d'effectuer l'autre, étant innocent de tout crime, et n'ayant jamais fait aucune action qui ne méritât plutôt louange et récompense que punition. Qu'il a paru que j'ai toujours plus recherché la gloire que le profit, et préférant mon honneur non seulement à ma liberté, mais à ma propre vie, je ne me mettrois jamais en compromis par une faute qui pourroit faire soupçonner ma probité. Que depuis trente ans je servois la France, que je m'y étois attaché pour y faire ma fortune ; que je ne voulois point, maintenant que j'approchois de cinquante ans, en chercher une nouvelle, et qu'ayant donné au roi mes services et ma vie, je lui pouvois bien donner ma liberté qu'il me rendroit bientôt, quand il jetteroit les yeux sur mes services et ma fidélité. Qu'au pis aller, j'aimerois mieux vieillir et mourir dans une prison, jugé d'un chacun innocent, et mon maître ingrat, que par une faute inconsidérée me faire croire coupable, et soupçonné méconnoissant des charges et honneurs que le roi m'avoit voulu départir. Que je ne me pouvois imaginer qu'on voulût me mettre prisonnier, n'ayant rien fait, ni m'y tenir quand on ne trouvera aucune charge contre moi ; mais quand on voudra faire l'un et l'autre, que je le souffrirois avec grande constance et modération, et qu'au lieu de m'éloigner, je me résolvois dès demain matin de m'aller présenter au roi, à Senlis, ou pour me justifier si l'on m'accuse, ou pour entrer en prison si l'on me soupçonne, ou même pour mourir si l'on avère les doutes que l'on a pu prendre contre moi ; et quand on ne trouverait rien à redire à ma vie ni à ma conduite, pour mourir aussi, et généreusement et constamment, si ma mauvaise fortune ou la rage de mes ennemis me pousse jusqu'à cette extrémité. »

C'était certes une noble résolution. Bassompierre la suivit jusqu'au bout.

« Le lendemain lundi, 24 février, continue-t-il, je me levai devant le jour et brûlai plus de six mille lettres d'amour que j'avois autrefois reçues de diverses femmes, appréhendant que, si on me prenoit prisonnier, on me vint chercher dans ma maison, et qu'on y trouvât quelque chose qui pût nuire, étant les seuls papiers que j'avois qui pussent nuire à quelqu'un. Je mandai à M. le comte de Grammont, que je m'en allois trouver le roi à Senlis, et que s'il vouloit venir, je l'y mènerais volontiers ; ce qu'il fit ; et l'étant venu prendre en son logis, il monta dans mon carrosse et nous allâmes jusqu'au Louvre, où nous trouvâmes M. le cardinal de la Vallette et M. de Bouillon, qui montoient en carrosse, après s'être chauffés, pour monter à Senlis. Il voulut que M. de Grammont et moi, nous nous missions dans son carrosse pour y aller de compagnie, et me dit que je me vinsse chauffer, puis, en montant à la chambre avec moi, il me dit : « Je sais assurément qu'on vous arrêtera ; si vous m'en croyez, vous vous retirerez, et si vous voulez, voilà deux coureurs qui vous mèneront bravement à dix lieues d'ici. » Je le remerciai très humblement, et lui dis que, n'ayant rien sur ma conscience de sinistre, je ne craignois rien aussi, et que j'aurais l'honneur de l'accompagner à Senlis, où nous arrivâmes peu après, et trouvâmes le roi avec la reine sa femme, dans sa chambre, et la princesse de Guémenée.

« Il vint à nous et nous dit : « Voilà bonne compagnie, » puis, ayant un peu parlé à M. le Comte et le cardinal de la Vallette, il m'entretint assez longtemps, me disant

qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour porter la reine sa mère à s'accommoder avec M. le cardinal, mais n'y avoit rien su gagner, et ne me dit rien de madame la princesse de Conti. Puis je lui dis que l'on m'avoit donné avis qu'il me vouloit faire arrêter, et que je l'étois venu trouver afin qu'on n'eût point de peine à me chercher, et que si je savois où cela est, je m'y en irois moi-même sans que l'on m'y menât. Il me dit là-dessus ces propres mots : « Comment, Bassompierre, aurois-tu la pensée que je le voulusse faire ? Tu sais bien que je t'aime. » Et certes, je crois qu'à cette heure-là, il disoit comme il pensoit. Sur cela, on lui vint dire que le cardinal étoit dans sa chambre, et lors il prit congé de la compagnie, et me dit que je fisse, le lendemain matin de bonne heure, marcher la compagnie qui étoit en garde, afin qu'elle la pût faire à Paris, puis me donna le mot d'ordre. Nous demeurâmes quelque temps chez la reine, et puis vînmes souper chez M. de Longueville, et de là retournâmes chez la reine, où étoit venu le roi après souper. Je vis bien qu'il y avoit quelque chose contre moi, car le roi baissoit toujours la tête, jouant de la guitare sans me regarder, et de toute la soirée ne me dit pas un mot. Je le dis à M. de Grammont en nous allant coucher ensemble au logis qu'on nous avoit apprêté.

« Le lendemain mardi, 25 de février, je me levai à six heures du matin, et comme j'étois devant le feu avec ma robe de chambre, le sieur de Launay, lieutenant des gardes du corps, entra dans ma chambre et me dit : « – Monsieur, c'est avec la larme à l'œil et le cœur qui me saigne, que moi, qui depuis vingt ans suis votre soldat, et ai toujours été sous vous, sois obligé de vous dire que le roi m'a commandé de vous arrêter.

« Je ne ressentis aucune émotion particulière à ce discours et lui dis :

« – Monsieur, vous n'y aurez pas grand peine, étant venu à ce sujet, comme l'on m'en avoit averti. J'ai été toute ma vie soumis aux volontés du roi, lequel peut disposer de moi et de ma liberté à sa volonté.

« Sur quoi je lui demandai s'il vouloit que mes gens se retirassent ; mais il me dit que non et qu'il n'avoit autre charge que de m'arrêter, et puis de l'envoyer dire au roi, et que je pouvois parler à mes gens, écrire et mander tout ce que je voudrois et que tout m'étoit permis. Monsieur de Grammont alors se leva du lit et vint pleurant à moi, dont je me mis à rire et lui dis que s'il ne s'affligeoit de mes peines non plus que moi, il n'en aurait aucun ressentiment ; comme de vrai je ne m'en mis pas beaucoup en peine, ne croyant pas y demeurer longtemps. Launay ne voulut jamais qu'aucun des gardes qui étoient avec lui entrassent dans ma chambre ; peu après arrivèrent devant mon logis un carrosse du roi, ses mousquetaires à cheval et trente de ses chevaux-légers ; je me mis en carrosse avec Launay seul, et rencontrai en sortant madame la princesse, qui montra être touchée de ma disgrâce. Puis nous marchâmes toujours deux cents pas devant le roi, jusqu'à la Porte Saint-Martin, que je tournai à gauche, et passant par la place Royale, on me mena dans la Bastille, où je mangeai avec le gouverneur, monsieur du Tremblay ; puis il me mena dans la chambre où étoit autrefois monsieur le Prince, dans laquelle on m'enferma avec un seul valet. »

Bassompierre avait conduit le prince de Condé à la Bastille ; on vient de voir que le roi lui-même y conduisit Bassompierre.

Il fut enfermé dans la prison où il avait mis le Prince, triste sujet de méditation pour lui. Cette prison avait aussi été celle d'un maréchal de France, le duc de Biron,

qui n'en était sorti que pour aller à l'échafaud dressé contre cette tour. Mais il paraît qu'aucune de ces réflexions ne vint à l'esprit de Bassompierre, puisqu'il n'en dit pas un mot dans ses Mémoires. Du reste, il est curieux de voir quels motifs on donnait à son arrestation, les voici :

« Le mercredi 26, monsieur du Tremblay me vint voir et me dit de la part du roi *qu'il ne m'avoit point fait arrêter pour aucune faute que j'eusse faite, et qu'il me tenait son bon serviteur, mais de peur qu'on me portât à mal faire, et que je n'y demeurerois pas longtemps, dont j'eus beaucoup de consolation.* »

Telle est la seule réflexion que cet acte perfide suggéra au courtisan qui ne voulut pas cesser de l'être, même sous les verrous, comme on va le voir.

« Du Tremblay me dit de plus, que le roi lui avoit commandé de me laisser toute liberté, hormis celle de sortir ; que je pouvois prendre avec moi tels de mes gens que je voudrais et me promener par toute la Bastille. Il ajouta encore à mon logement une autre chambre auprès de la mienne, pour mes gens. Je ne pris que deux valets et un cuisinier, et fus plus de deux mois sans sortir de ma chambre, et n'en fusse point du tout sorti si le ventre ne m'eût enflé, de telle sorte que je crus mourir deux jours après mon emprisonnement. Je fis sa-

voir si le roi avoit pour agréable que mon neveu de Bassompierre le vit, qui me fit répondre que non seulement il l'agréoit, mais il le désiroit, et qu'il aimoit mon neveu pour l'amour de lui-même, aussi bien qu'à ma considération. »

Ainsi voilà le roi qui fait manifester son intérêt à un prisonnier qu'il retient sans motif apparent dans une des plus étroites prisons d'État, et un maréchal de France, qui, reconnu innocent de toute action coupable, subit en silence ce cruel traitement et s'humilie devant le roi comme aux jours de sa plus grande faveur. Certes, si nous nous indignons avec raison



des excès du despotisme, nous sommes aussi forcé d'avouer que de pareils hommes semblaient les appeler sur eux.

Du reste, Bassompierre en fut cruellement puni. Il n'est pas de prisonnier envers lequel on ait agi avec plus d'astuce et de perfidie. Le cardinal se plut à le faire constamment marcher d'espérance en désespoir, et pendant ce temps, il perdit sa charge de colonel-général des Suisses, qu'on le força de vendre à bas prix, sa famille et sa fortune. On va voir, par les extraits de ses Mémoires, la gradation des souffrances qu'on lui fit éprouver.

« Au commencement de l'année 1632, dit-il, peu après le retour du voyage du roi, on me donna quelque espérance de la liberté, mais je vis que ce fut plutôt pour redoubler mes peines par cette espérance trompée que pour alléger mes maux par une meilleure condition. Car peu après, je vis bien qu'on ne me vouloit pas élargir. J'eus pour comble de mes maux la mort de mon frère, qui survint bientôt après à cause des travaux de la guerre d'Allemagne de l'année précédente, et par les déplaisirs de ma longue détention.

« Au commencement de l'année 1633, j'eus une grande espérance de ma liberté. Monsieur de Schomberg m'avoit fait dire qu'à ce retour du roi on me sortirait de la Bastille; monsieur le cardinal l'ayant témoigné à plusieurs, et le roi s'en étant ouvert à quelques personnes, tous mes amis s'en réjouissoient avec moi, quand on fit servir le départ de monsieur son frère au prétexte de ma détention. En même temps, au lieu de me délivrer, on m'ôta cette partie de mes appointements qui m'avoit été payée les deux années précédentes, bien que je fusse prisonnier, et qui montoit au tiers de ce que j'avois accoutumé de tirer par an. Cela me fit bien voir qu'on me vouloit éterniser à la Bastille; aussi dès lors cessai-je d'espérer qu'en Dieu. »

Bassompierre fit faire quelques démarches auprès du cardinal pour obtenir le payement de son arriéré, qui lui fut promis; mais on y mit pour condition la vente de sa charge de colonel-général des Suisses, dont il avait refusé huit cent mille francs; on lui en offrait quatre cent mille.

« Monsieur du Tremblay, gouverneur de la Bastille, dit-il, me parla de la vendition de ma charge, et me dit que si j'y voulois consentir, il voyoit ensuite ma liberté assurée. Je lui répondis que j'avois toujours offert de la laisser et résigner à un des proches de monsieur le cardinal, pour le prix qu'il voudrait ordonner, et que pour un autre ce seroit plus haut que je pourois; il me répondit qu'il ne pouvoit pas dire pour qui c'étoit, mais qu'il y avoit grande apparence qu'une telle charge ne tomberait qu'en bonnes mains, et me fit comprendre que ce seroit pour un de ses parents. Alors je consens aux quatre cent mille livres offertes, pourvu qu'on me fit payer en même temps les appointements de ma dite charge qui m'étoient dus depuis ma captivité; ce qu'il me promit de représenter, et que dès le lendemain matin il irait porter ma réponse au père Joseph, son frère, qui étoit venu de Ruel exprès pour cette affaire.

« Monsieur de Boutiller vint à dix heures du soir et m'assura des bonnes grâces du roi et de monsieur le cardinal, comme aussi de ma sortie sans me préciser le temps; il me dit de plus, que le roi nommoit le marquis de Coalin pour être en ma place de colonel-général des Suisses, lequel me donnoit quatre cent mille livres comptant; et que pour ce qui concernoit mes gages et appointements qui m'étoient dus de ladite charge, que mes amis, son père et le père Joseph n'en avoient voulu faire ouverture,

remettant à moi-même d'en traiter après ma sortie, à quoi je n'eus autre chose à faire qu'à y acquiescer. »

Bassompierre vendit sa charge moitié du prix qu'elle valait, ne toucha pas son arriéré et ne sortit pas de la Bastille. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette affaire, c'est l'audace et la timidité de l'arbitraire. Audace, en ce qu'on arrête un homme sans motif avouable, un homme auquel on craint de faire son procès, de peur que les juges ne le trouvent innocent de tout crime. Timidité, en ce qu'on n'ose pas disposer de sa charge sans son consentement. On prend le droit de le priver de sa liberté, on n'ose prendre celui de le priver de sa charge, et pour l'amener à une cession volontaire on l'abuse par une promesse qu'on ne veut pas tenir. Tant il est vrai que cette marche sur le terrain mouvant de l'arbitraire est parfois ridicule et toujours incertaine et odieuse.

Mais les souffrances de Bassompierre ne s'arrêtèrent pas là, et à l'aide de cette liberté dont on lui donnait l'espérance, on le fit souffrir de jour en jour davantage dans l'attente la plus cruelle que puisse éprouver un prisonnier. Sous les prétextes les plus frivoles sa liberté fut retardée et l'on semblait encore vouloir sanctionner par le temps son injuste détention.

« Le dimanche des Rameaux arriva, dit-il, sans que j'eusse aucune nouvelle de ma sortie, et celles qui vinrent de la prise de Trêves et de l'Électeur servirent de prétexte à ceux qui m'assuroient la liberté, de me dire que cette prise donnoit tant d'affaires au cardinal, qu'il ne pouvoit penser aux miennes. Ainsi je passai mes Pâques et même Quasimodo, sans avoir aucune nouvelle.

« Le lundi 16, j'appris pourtant que monsieur le Prince étant venu à la cour, monsieur le cardinal lui avoit dit que l'on m'alloit faire sortir ; et ce, avec l'honneur et les bonnes grâces du roi. Deux jours après, monsieur le cardinal se rendit à Compiègne, ou étoit le roi, comme aussi fit peu après le chancelier de Suède, Oxenstiern ; il vint aussi un ambassadeur de Hollande ; toutes lesquelles choses servirent de prétexte à retarder l'effet de ma liberté tant de fois promise, de sorte que ceux que j'avois envoyés solliciter s'en retournèrent comme ils étoient venus.

« Le lundi 30 et le dernier jour d'avril, le père Joseph écrivit à son frère du Tremblay, qu'il me pouvoit assurer que je recevrais mon entière liberté par le retour à Paris de monsieur Boutiller, qui me la devoit porter, lequel arriva le 5 de mai à Paris, et ma nièce Beuvron l'ayant été voir, il lui dit qu'il avoit eu entre ses mains la dépêche de ma liberté, mais que la nouvelle qui étoit venue au roi que monsieur son frère étoit parti de Blois, lui sixième, et s'en étoit allé en Bretagne, peut-être pour s'embarquer pour l'Angleterre, avoit été cause que l'on avoit retiré la dépêche, etc. »

Le marquis de Coalin, successeur de Bassompierre, vint prendre congé de lui à la Bastille et lui emprunta son maître d'hôtel Dubois. Celui-ci fut présenté au roi, qui lui dit d'attendre quelques jours afin d'apporter lui-même à Paris l'ordre de liberté de son maître.

« Le lundi 28, ajoute Bassompierre, monsieur Boutiller alla trouver monsieur le cardinal à Condé, où il logeoit, et dit en partant à Dubois, qu'à son retour il lui donnerait assurément cette dépêche, qu'il se tint prêt pour partir le lendemain. Dubois le fut trouver le soir pour avoir la dépêche, mais il lui dit qu'il n'avoit pu parler de mon affaire au cardinal, qui avoit toujours conféré avec le nonce Mazarin et lui, pour des affaires importantes, et que monsieur le cardinal lui avoit dit qu'il allât accompagner

en sortant monsieur le nonce, avec lequel il étoit venu ; mais que monsieur le cardinal viendrait mercredi à Château-Thierry, trouver le roi, et que l'affaire se concleroit.

« Monsieur le cardinal ne revint pas à la cour comme il avoit dit à Dubois.

« Il vint le vendredi 1^{er} juin ; mais après qu'il fut parti, Dubois ayant été trouver monsieur Boutiller, il lui dit qu'il y avoit eu tant d'affaires sur le tapis que l'on n'y avoit su mettre celle de ma liberté.

« Le samedi, monsieur le comte me fit dire qu'il savoit de très bonne part que ma liberté étoit résolue, et que dans vingt quatre heures je sortirais sans faute.

« Mais le lundi 4, je vis Dubois qui me fit voir que ce n'étoit que pure tromperie.

« Le samedi, dernier jour de juin, monsieur le Prince arriva à Paris, retournant de son emploi de lieutenant général du roi en son armée de Lorraine, et avoit laissé ordre en partant de démolir mon château de Bassompierre, ce qui depuis a été exécuté. La maison fut rasée le 6, un vendredi.

« Le jeudi 19, monsieur du Tremblay me vint dire de la part de monsieur Boutiller, que ma liberté avoit été ce jour-là tout à fait résolue, et qu'ils m'en répondoit. Ma nièce de Beuvron fut trouver, le samedi 21, monsieur Boutiller père, qui lui reconfirma la même chose avec des assurances très grandes, la pria de me les donner de sa part, et me fit dire encore le même jour les mêmes choses par monsieur du Tremblay, lequel me fit aussi voir une lettre que le père Joseph, son frère, lui écrivit le mardi 21, par laquelle il l'assuroit que monsieur Boutiller, le fils, me devoit apporter dans deux jours les dépêches de ma liberté ; lequel vint le lendemain mercredi, et ne m'apporta aucune nouvelle, et m'en dit une qui ne m'agréa guère, que le roi partoit le jour même pour aller coucher à Chantilly, et de là passer en Lorraine. Car je me doutois que pendant son absence, je n'étois pas pour sortir d'un lieu où j'étois détenu depuis quatre ans et demi. »

On voit par là quel étoit le système du cardinal Richelieu envers les prisonniers de quelque importance, innocents de tout crime et de toute faute. On voit aussi ce que devait souffrir Bassompierre au milieu de tant d'espérances déçues, renouvelées et enlevées chaque jour. C'étoit sans doute une nouvelle torture inventée par Richelieu pour les prisonniers. Cependant Bassompierre espéra jusqu'au jour où madame de Beuvron, sa nièce, étant allée trouver le cardinal, celui-ci lui répondit en la raillant, que son oncle n'avait été que cinq ans à la Bastille, et que le comte d'Auvergne y étoit resté quatorze ans. Alors toute espérance s'éteignit dans le cœur du prisonnier, et il fut en proie à des souffrances d'une autre nature.

« Il y eut, dit-il, un cheveu-léger prisonnier pour avoir récité un sonnet qui commençoit par ces mots : *Mettre Bassompierre en prison* ; et qui continuoit par des médisances contre M. le cardinal. Et comme l'on le fit étroitement garder et soigneusement interroger, on eut d'autant plus de curiosité de savoir la cause de sa détention. Et comme un des prisonniers eut trouvé le moyen de lui parler un instant, il lui dit que c'étoient des vers qui parloient de moi. Cela me mit en alarmes qui furent augmentées par le gouverneur de la Bastille, qui me dit inconsidérément, ou bien exprès, que ce prisonnier avoit été arrêté pour des choses qui me concernoient. Ensuite de quoi on me manda de la ville, de bonne part, que je prisse garde à moi, et qu'il se machinoit quelque chose d'importance contre moi, dont ils tâcheroient d'en apprendre davantage, ne m'en pouvant pour lors dire autres choses, sinon de m'avertir de brûler tous

les papiers que je pouvois avoir capables de me nuire, parce qu'assurément on me feroit fouiller. J'avoue que ce dernier avis, qui suivoit tant de précédentes circonstances et d'autres mauvaises rencontres, fut presque capable de me faire tourner l'esprit. Ce fut le 9 octobre que je le reçus. Je fus six nuits sans fermer l'œil, et quasi toujours dans une agonie qui me fut pire que la mort même. Enfin, ce prisonnier qui se nommoit Valbois, après avoir été sept ou huit fois interrogé, et qu'il eut fait voir que ce sonnet avoit été fait sept ans auparavant, cette affaire fut apaisée, et je recommençai à reprendre mes esprits, qui certes avoient été étrangement agités. »

On conçoit facilement les terreurs de Bassompierre dans une prison comme la Bastille, sous un ministre tel que le cardinal et avec un gouverneur qui étoit frère du père Joseph. Cela nous apprend du reste qu'à cette époque on mettoit à la Bastille pour avoir simplement lu des vers.

« J'eus aussi plusieurs déplaisirs domestiques de la Bastille, continue Bassompierre, tant causés par un maraud de médecin, Vautier (le médecin de la reine mère), que par une cabale qui se fit contre moi, par son induction, de quatre ou cinq prisonniers de son humeur, qui, bien qu'ils fussent impuissants à me nuire, étoient capables de m'animer par leurs déportements ; et moi qui par mille raisons ne devois faire dans la prison, et moins en ce temps-là, où j'avois tant de diverses et fâcheuses rencontres, aucunes choses qui pussent faire parler de moi, ne me voulant compromettre ni venger, reçus de grands et violents déplaisirs pour cette contrainte. Il arriva de plus que la gouvernante de la Bastille, que j'avois toujours comme une de mes meilleures amies, et dont j'avois tâché, par tout ce que j'avois imaginé lui pouvoir plaire, d'acquérir la bienveillance, se jeta inconsidérément dans cette cabale contre moi, sans cause ni occasion que je lui eusse données, et même étant ceux qui plus injurieusement avoient médité d'elle, et elle a depuis continué à faire sous main ce qu'elle a pensé pouvoir me déplaire, autant qu'elle a pu. »

Bassompierre étoit abandonné de ses protecteurs au-dehors, il ne devoit plus trouver au dedans l'intérêt que lui valait la famille et les amis puissants qu'il avoit autrefois à la cour. Le cardinal avoit levé le masque ; à son exemple du Tremblay et sa femme le levèrent.

« La mortalité, continue-t-il dans ses mémoires, vint dans le peu de famille qui me restoit à Paris, au mois de décembre, car il m'en mourut trois en dix jours. J'eus divers déplaisirs à la Bastille, causés par quelques marauds dont, pour ne point éclater ni me compromettre, ayant prié le gouverneur de faire enfermer pour quelques jours un de ceux-là, nommé Terauld, qui étoit la seule prière que j'avois faite, pour mon particulier, audit gouverneur, non seulement il ne le fit pas et ne lui dit pas qu'il s'abstînt de se présenter devant moi ; mais même à l'induction de sa femme, il me fit faire par son lieutenant une fort impertinente harangue sur ce sujet. »

Bassompierre se rappelait malgré lui le temps où il avoit été gouverneur de la Bastille. Les souffrances sont relatives, et ce grand seigneur, entouré de soins, de serviteurs, presque de luxe, libre d'aller et de venir à la Bastille, étoit peut-être aussi malheureux en songeant à ses régiments suisses, au corps d'armée qu'il commandait jadis, à ses brillantes conquêtes, à la cour, aux mots de faveur qui tombaient pour lui des lèvres du roi, et qui faisait sa gloire et son orgueil, que le malheureux sans naissance ni rang, plongé au fond d'un cachot. Le dernier a connu les joies de la famille,

le premier n'a connu que celles de l'ambition. L'un pleure le foyer domestique, c'est de la douleur; l'autre, la cour, c'est l'humiliation et l'impuissance; mais l'un espère dans la justice de Dieu, l'autre ne croit qu'à celle des ministres et des rois. Bassompierre a dû bien souffrir.

Cependant il est d'autres prisonniers qui, quoique d'un rang moins élevés, ont eu à subir les mêmes souffrances en y ajoutant celles de la misère et de la rigueur des cachots. Tel fut le commandeur de Jars, dont nous allons esquisser l'histoire à la Bastille.

Le cardinal de Richelieu avait formé sa société intime d'un cercle de jeunes et belles femmes, au milieu desquelles il se délassait de ses soucis et de ses graves travaux. Là, le cardinal devenait l'homme aimable et galant, et tâchait d'oublier à la fois qu'il était homme d'église et ministre. Parmi ces belles dames brillait surtout la fameuse duchesse de Chevreuse, pour laquelle le cardinal s'était épris depuis longtemps d'une vive passion. On a prétendu, non sans raison, que le principal motif de sa rigueur envers le comte de Chalais était l'amour de ce dernier pour madame de Chevreuse. Ce que nous allons raconter semblerait assez le prouver. Quoi qu'il en soit, la duchesse, qui ne pouvait avoir oublié la mort de Chalais, et qui d'ailleurs était toute dévouée à la reine, comme on le sait, profitait de l'amour du cardinal, qu'elle faisait semblant d'accueillir, pour lui tirer les secrets d'État et le fond de sa politique contre Anne d'Autriche.

Elle s'était réunie, dans ce complot, à M. de Châteauneuf, garde des Sceaux, et au jeune et brillant commandeur de Jars, à l'amour duquel elle répondait. Sur ces entrefaites, le cardinal fit une maladie dans laquelle ses jours furent en danger. Toutes les ambitions s'agitèrent pour son héritage. Mais la plus apparente fut celle de M. de Châteauneuf, qui, puissamment étayé de la duchesse de Chevreuse, de la reine et du cercle politique de toutes ces jeunes femmes, commit, ainsi qu'elles, plusieurs imprudences sur les projets qu'ils avaient conçus. Le cardinal échappa à la mort et fut instruit, dès sa convalescence, du complot tramé contre lui. Alors, de sa main défaillante, il signa des ordres d'exil et d'emprisonnement. Mais ce qui lui tenait le plus à cœur était d'avoir été joué par la duchesse de Chevreuse. La jalousie de l'amant et la haine du ministre se partagèrent son âme dans cette circonstance, il voulut d'abord, par ce sentiment qui domine tous les hommes amoureux, sévir contre la duchesse, pour l'humilier et la forcer de lui demander grâce; mais la duchesse, prévenue à temps, s'était sauvée en Espagne.

Il ne lui restait, comme les plus importants, que deux hommes sur lesquels il pouvait se venger: M. de Châteauneuf, son rival de puissance, et le commandeur de Jars, son rival d'amour. Le cardinal en eut bientôt fini avec le premier. Il lui enleva les sceaux et le retint captif dans le château d'Angoulême, dont il ne sortit qu'après sa mort. Quant au commandeur de Jars, il fut plus cruel avec lui, et concentra sur cet homme tout ce qu'un prêtre et un ministre, les gens les plus ingénieux à se venger quand ils le veulent, peuvent inventer de tortures et de supplices. Arrêté au moment où il allait partir pour l'Espagne, afin de rejoindre la belle duchesse, il fut traîné à la Bastille et jeté dans un de ces cachots souterrains, le plus infect, le plus hideux, le plus humide qu'on put trouver; c'était au milieu de l'hiver de l'année 1633. Il y passa onze mois sans en sortir un instant, sans trouver le moindre soulagement à ses misères physiques et morales; privé d'habits, de linge, presque de nourriture, car on lui mesu-

rait le pain et l'eau. Quand il en sortit, sa barbe, ses cheveux, ses ongles avaient cru d'une manière effrayante ; il n'avait plus de chemise, et ses habits étaient pourris par l'humidité sur son corps à demi nu.

L'âme fait l'énergie du corps, dit-on ; le commandeur le Jars justifia la vérité de ce proverbe. Aussi fort pour subir les souffrances que le cardinal était cruel à les inventer, il ne proféra pas une plainte, n'eut pas un murmure, ne fit pas une prière. Fier et silencieux devant ses geôliers, il attendit chaque jour avec une impassibilité stoïque le dénouement de ce drame dont on l'avait fait le héros. Il eut la gloire de lasser la patience du cardinal.

Celui-ci avait spécialement préposé à sa surveillance le père Joseph, reflet de son âme dans tout ce qu'elle avait de haineux. Le père Joseph descendit plusieurs fois dans le cachot du commandeur, pour rendre un compte exact au cardinal de ses souffrances, et sa vue n'altéra en rien même la physionomie du prisonnier qui, muet et indifférent à cet aspect auquel il ne pouvait se méprendre, était d'avance préparé à toutes les catastrophes. Dans son cachot solitaire, il était soutenu par une seule pensée, c'est qu'il souffrait pour la duchesse qu'il aimait au-delà de tout, c'est qu'il mourait pour elle ; et ce brillant seigneur, si recherché des femmes, si aimable, si fou, avait puisé dans son amour pour elle, et dans sa haine pour le cardinal, une sorte de grandeur dans la souffrance qui le rendait fier à ses propres yeux, et lui donnait la satisfaction entière de sa conscience.

Je ne veux pas répéter ici la description des misères de cette captivité au fond d'un cachot, qui se trouve décrite dans les autres volumes. Je me bornerai à dire que le commandeur les supporta avec plus de fermeté que quiconque. Cette fermeté troublait le cardinal dans son sommeil ; de Jars était le seul homme qui lui eût résisté.

Un matin, que le capucin Joseph rendait compte de sa dernière visite au prisonnier, le cardinal s'écria :

– Je suis las de tout ce manège. Il est impossible que de Jars ne soit pas coupable de quelque participation au complot formé contre moi par la duchesse de Chevreuse et la reine. Une correspondance, un billet, un mot suffiront pour le faire condamner. *Avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on peut faire le procès au plus innocent, parce qu'en y ajustant les affaires on y fait trouver facilement ce qu'on veut.*

– Voilà déjà plusieurs fois que Votre Éminence me répète cette maxime, dit le père Joseph.

– Je ne saurais trop te la dire : elle est fort utile à mes affaires, retiens-la bien cette fois surtout. Le commandeur de Jars doit être au fait de toute l'intrigue de la reine Anne d'Autriche. S'il n'a pas été acteur de cette affaire, il en a du moins été le confident. J'ai besoin de la connaître, j'ai besoin de la dévoiler au roi qui a l'air de vouloir céder aux obsessions de sa femme contre moi. Si je puis avoir des preuves, un aveu du complot avec les réfugiés de Bruxelles et de l'Espagne, mon dernier ennemi, la reine, est renversé. Jusqu'ici, dans le commandeur de Jars j'ai puni le rival ; maintenant je veux punir le coupable. Comprends-tu ?

– Oui, monseigneur, répondit le capucin avec un geste énergique.

Prends ce dossier. Il est entièrement écrit de ma main. Toutes ces notes concernent le commandeur. Va trouver la Faymas ; étudie l'affaire avec lui, dis-lui mes volontés, toi qui sais les saisir facilement, et que demain il soit prêt à venir causer avec moi.

– Oui, monseigneur. Mais M. de la Faymas, intendant de Champagne, pourra-t-il faire à Paris ce procès au détriment des droits des magistrats de cette ville ?

– Qui parle de faire le procès à Paris, dans la ville même où sont la reine et tous ses affidés, qui viendraient, par leurs intelligences secrètes, au secours du commandeur ? La Faymas est intendant de la Champagne, c'est en Champagne, c'est à Troyes qu'il instruira le procès. Là, nous serons plus à même d'isoler de Jars, d'arrêter les émissaires de la reine, s'il en vient, et de tirer du commandeur toutes les révélations qui me sont nécessaires. La Faymas est l'homme qu'il me faut. Demain, à neuf heures du matin, sois ici avec lui.

Le père Joseph se hâta de remplir les ordres de son maître, et le lendemain la Faymas et lui étaient chez le cardinal à l'heure indiquée.

La Faymas, que Lapoite dans ses mémoires appelle *le bourreau du cardinal*, était en effet l'homme le plus capable d'exécuter toutes ses volontés, quelles qu'elles fussent. Hypocrite avec une bonne foi apparente à laquelle tout le monde se laissait prendre, il était doué d'une souplesse admirable qu'il employait toujours avec succès, pour arriver à ses fins. Tour à tour indulgent, compatissant, terrible ou cruel, il usait de la bonté, des larmes, de la terreur ou de la torture envers les prisonniers mis entre ses mains, pour arracher leurs secrets, et jusqu'ici aucun n'avait résisté à ses manèges.

Après un court entretien sur l'affaire du commandeur de Jars, que la Faymas avait admirablement comprise, le cardinal le congédia avec ces dernières paroles :

– Je vous donne plein pouvoir ; mais il me faut à tout prix l'aveu de la complicité du commandeur avec la reine et la duchesse de Chevreuse.

Quelques jours après on fit sortir le commandeur de son cachot. On le conduisit aussitôt, dans l'état que nous avons dit, jusqu'à Troyes, où la Faymas voulant essayer sur lui son hypocrisie, le fit soigner et lui donna dans sa prison tous les soins les plus attentifs, avant de lui parler officiellement de rien. Il essaya cependant, en manière de conversation amicale, de tirer de lui les aveux dont il avait besoin ; mais il n'y put réussir. Alors, changeant son rôle d'ami en celui de juge qui le plaignait, il l'interrogea avec douceur et l'engagea à tout déclarer ; mais il n'y put réussir encore.

Il changea de nouveau de rôle, et devint juge-espion, scrutant jusqu'à ses pensées, interprétant ses réponses, ses gestes, sa physionomie, et ne put parvenir à rien. Il lui promit sa grâce, le commandeur resta muet. Il l'accabla de menaces, le jeta dans un cachot aussi terrible que celui de la Bastille, lui présenta la torture, jura qu'il allait être mis à mort, et le commandeur, rendu à cette situation avec laquelle il s'était familiarisé pendant onze mois, devint plus ferme et plus résolu que jamais. La procédure nous apprend que le commandeur de Jars subit *quatre-vingts interrogatoires*. Dans les premiers il traita son juge d'hypocrite ; ensuite de maladroit, plus tard de menteur, enfin de lâche et d'infâme, et au milieu de toutes ces questions qui se croisaient avec la rapidité de l'éclair, de tous ces systèmes qui variaient, de toutes ces promesses, de toutes ces menaces, il ne lui échappa pas un mot qui pût le compromettre, ni lui, ni la reine, ni sa bien aimée duchesse. La Faymas avait trouvé son maître ; c'était l'innocence courageuse luttant contre la perfidie, le mensonge et la cruauté.

Pendant la Faymas n'en poursuivit pas moins le commandeur et le fit comparaître devant un tribunal qu'il présidait lui-même.

Pendant le procès, le jour de la Toussaint arriva, et le commandeur demanda à la Faymas, comme une grâce, de lui permettre d'assister à la grand'messe. La Faymas, qui crut qu'il le rendrait plus souple, et qui acceptait d'ailleurs comme un commencement de faiblesse cette recrudescence religieuse, lui accorda cette permission. En conséquence le prisonnier fut conduit sous bonne escorte à l'église des Jacobins, encombrée de la foule des fidèles. La Faymas s'y trouva lui-même, tant pour surveiller le commandeur que pour donner en spectacle au peuple son hypocrisie religieuse. C'était du reste la règle de conduite de tous les serviteurs zélés du cardinal. Celui-ci poussa la chose jusqu'à communier publiquement, ce qu'attendait avec impatience le commandeur, car aussitôt qu'il vit la Faymas revenir de la sainte table, s'échappant d'un bond du milieu de ses gardes avant qu'ils eussent pu le retenir, il s'élança vers lui, le saisit à la gorge et le secouant rudement, lui dit d'une voix devant laquelle le prêtre lui-même garda le silence, tant elle paraissait solennelle :

– Scélérat, voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les lèvres, reconnais mon innocence et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut en faire ici l'action. Sinon je te renonce comme juge, et prends tous les assistants à témoin que je te récite comme tel.

À ces mots la Faymas faisait signe aux gardes de venir le dégager des mains du commandeur, mais ceux-ci étaient occupés à maintenir la foule qui se précipitait vers l'autel pour être témoin de cette scène et peut-être faire échapper le prisonnier. Un long murmure s'élevait dans l'église du sein de ce peuple lassé du joug de fer de l'intendant, qui, toujours sous la main puissante du commandeur, et sentant le danger bien plus grand si la foule rompait la digue des gardes, leur fit signe de rester à leur poste et répondit d'une voix douce au commandeur :

– Monsieur, ne vous inquiétez pas, je vous assure que monsieur le cardinal vous aime. Vous en serez quitte pour aller en Italie, car vous me permettrez auparavant de vous faire voir de petites lettres écrites de votre main qui vous prouveront pourquoi on vous a recherché.

– Où sont-elles, et pourquoi ne me les a-t-on pas montrées encore ? dit le commandeur.

– Je ne les ai reçues que d'hier.

– Je pourrais vous échapper, répondit de Jars, je n'ai qu'un mouvement à faire pour culbuter vos gardes et me perdre au milieu de cette foule qui voit votre iniquité et mon innocence, mais je ne veux pas sortir ainsi de vos mains et de celles de mes juges. J'en veux sortir déclaré innocent comme je dois l'être. Je prends acte de la déclaration de ces lettres que vous voulez m'opposer, je vous adjure de me les représenter au tribunal, et je me reconstitue prisonnier jusqu'au jour de la justice, que je vais attendre dans mon cachot pour qu'elle soit plus grande et plus éclatante.

À ces mots il se livra aux gardes devant lesquels le peuple s'écarta pour le laisser passer. Le commandeur fendit la presse en saluant de tous côtés et remerciant par des signes les gens qui lui avaient manifesté tant d'intérêt. Ils l'escortèrent jusqu'à la prison, où il rentra induit en triomphe et plein d'espoir.



Mais cette action franche et généreuse avait donné le temps à la Faymas de se remettre et de prendre ses précautions. Le commandeur reparut devant ses juges et demanda en vain les lettres dont la Faymas lui avait parlé dans l'église. Ces lettres n'existaient pas, on ne put les lui représenter, et la Faymaa continua à l'interroger en lui tendant des pièges à tout moment. Le commandeur sut les éviter avec son adresse et son audace ordinaires. Enfin après quelques jours de débats où l'on n'avait pu obtenir aucun aveu de lui, aucune preuve du crime dont on l'accusait, il fut condamné à avoir la tête tranchée sur la place du marché de Troyes.

La Faymas se transporta lui-même dans les prisons pour lui annoncer son arrêt. Cette condamnation était si injuste et les juges lui avaient manifesté un tel intérêt, que le commandeur en fut surpris dans le premier moment, et oubliant devant qui il était, il laissa échapper ces paroles en mettant sa tête entre ses mains :

– Je ne la verrai plus !...

– Si, vous la reverrez, si vous le voulez, lui dit la Faymas. J'ai sur moi vos lettres de grâce que je puis vous donner si vous consentez à faire des révélations, et vous en pouvez faire, car vous savez tout... N'accusez pas la duchesse de Chevreuse, si vous voulez, mais la reine. Que vous importe cette princesse ? C'est la duchesse seule que

vous aimez. Eh bien, dévoilez tout ce que vous savez de la reine, et vous êtes libre, et vous pouvez aller trouver à l'instant la belle duchesse au lieu de monter sur l'échafaud.

Le commandeur, toujours la tête dans ses mains, avait écouté les paroles que la Faymas avait murmurées tout bas à son oreille. Il se releva bientôt, et l'on put lire dans le regard ardent qu'il lançait sur le juge, la défiance de son âme et sa fermeté tout entière qui lui était revenue.

– Arrière, infâme tentateur, lui dit-il, je croyais qu'on ne pouvait pas voir Satan ici-bas, vous venez de me prouver le contraire. Mais il ne peut rien y avoir de commun entre nous ni dans ce monde ni dans l'autre, car de l'échafaud je vais monter au ciel, et vous... la trace de mon sang vous conduira en enfer.

À ces paroles la Faymas ne fut plus maître de lui, écumant de colère il appela le bourreau et ses aides et laissa échapper ces paroles :

– La question vous fera parler.

– À la bonne heure, s'écria le commandeur, vous voilà tel que je vous désirais : la colère, les menaces, les supplices, je me retrouve, car je vais souffrir, tout mon courage est revenu.

On entraîna le commandeur dans la salle de la question. Là on lui montra et l'on prépara devant lui tous les instruments de torture dont on eut soin de lui expliquer l'usage. À chaque explication, le commandeur laissait échapper un sourire. Enfin la Faymas, voyant qu'il ne pourrait vaincre sa résistance, sortit en s'écriant :

– Dans deux heures tous serez exécuté.

On ramena le commandeur dans son cachot et on le laissa livré à ses pensées. Elles furent amères et cruelles. De Jars était à peine au milieu de la vie, il avait un amour dans le cœur, il était innocent de tout crime, et il allait mourir. Le repentir et l'expiation, dernier refuge des coupables, échappaient même à son âme, dont il avait peine à apaiser les révoltes par la résignation. De Jars sentit un seul moment de faiblesse dans cette position, ses larmes coulèrent pour la première fois. Pendant cet instant d'attendrissement où l'humanité succombe, il se rappela les paroles de la Faymas, qui lui disait de compromettre seulement la reine par ses révélations, sans rien dire de la duchesse de Chevreuse sa bien-aimée ; il aurait pu le faire. Quoiqu'innocent de toutes fautes et n'ayant participé à rien, il était instruit de tout ce que faisait Anne d'Autriche ; mais l'idée de racheter sa vie par une délation lui parut une lâcheté.

Dès lors, séchant tout à coup ses larmes, il redevint à cette seule pensée noble et fort comme il avait été jusque-là, et ses geôliers, en introduisant le prêtre qui venait assister à ses derniers moments, ne purent lire sur son visage, toujours impassible et fier, la trace de son émotion et des larmes qu'il avait versées.

Le commandeur reçut le prêtre en chrétien qui va paraître devant Dieu. Il commença sa confession, mais voyant que le prêtre insistait pour lui arracher des aveux étrangers aux fautes dont on s'accuse au tribunal de la pénitence, il se leva tout à coup et dit :

– Encore un espion !... J'aurais dû m'en douter, rien qu'à votre costume. Vous êtes capucin, c'est l'ordre dans lequel est le père Joseph : sous la robe de bure, j'aurais dû voir un morceau de la robe du cardinal. Je n'ai plus besoin de votre ministère, que vous remplissez si indignement ; dans une heure je serai devant Dieu, et il m'absoudra lui-même.

Le prêtre sortit honteux d'avoir échoué, et l'instant d'après la porte du cachot s'ouvrit et le bourreau se présenta devant de Jars. Le commandeur se laissa lier les mains, couper les cheveux, et suivit docilement le cortège qui se mettait en marche. Sur le seuil de la prison, il rencontra la Faymas en conférence avec le prêtre qu'on lui avait envoyé. La Faymas s'approcha de de Jars et voulut marcher à ses côtés. De Jars détourna la tête avec mépris. Alors la Faymas faisant arrêter le cortège, dit au commandeur, des larmes dans les yeux :

– Quand le juge a rempli son devoir rigoureux, la pitié ne lui est pas interdite. Je vous ai paru sans doute bien sévère, mais je le devais. Maintenant tout est fini, je viens à vous comme un homme vient à un autre homme malheureux. Voici votre dernière heure, est-il une dernière volonté que vous veuillez voir accomplir ? Dites-la-moi sans crainte, elle sera exécutée. Parlez, que désirez-vous ?

– Qu'on me délivre au plus tôt de votre présence, répondit de Jars.

– Vous conservez encore du ressentiment contre moi, vous avez grand tort. Vous n'avez voulu rien confier à ce saint prêtre, et pourtant vous ne pouvez mourir ainsi. La duchesse, dit-il en haussant la voix, et voyant que de Jars tressaillait à ce nom, la duchesse a besoin de vos adieux et de vos dernières paroles, confiez-les-moi, sur mon honneur, elles lui seront fidèlement transmises.

– Vous voulez voir, dit le commandeur qui s'était remis à l'instant, si dans ces paroles il y a quelque recommandation que vous puissiez dénoncer au cardinal ?

– Vous vous méfiez toujours de moi, mais que pouvez-vous craindre et que puis-je espérer dans ce moment ? Rien ne peut vous sauver maintenant, et je croyais adoucir l'amertume de votre mort en me chargeant de vos adieux pour une personne aimée qui serait heureuse de les recevoir.

– Elle les saura, car je les dirais, monsieur, à quelqu'un qui les lui répétera plus fidèlement que vous ne l'auriez fait.

– Et à qui donc ?

– À un homme à qui vous ne pouvez m'empêcher de parler maintenant, à un homme en qui j'ai plus de confiance qu'en vous et en ce prêtre, à un homme que j'estime plus que vous deux, car il n'est ni espion ni assassin... au bourreau.

En disant ces mots, le commandeur fit quelques pas, et la Faymas laissa le cortège se mettre en route en le suivant de loin. Arrivé sur la place du marché, de Jars monta d'un pas assuré les degrés de l'échafaud, s'arrêta sur la plate-forme pour jeter au ciel un dernier regard qu'il reporta sur cette foule immense, qui par son silence solennel témoignait assez du vif intérêt qu'elle lui portait ; puis se tournant vers le bourreau il lui dit :

– Je suis prêt.

Le bourreau s'avançant alors pour lui mettra le bandeau sur les yeux, de Jars tira de sa poche un mouchoir et lui dit :

– Ce mouchoir appartient à la duchesse de Chevreuse. J'ai pu le ravoïr lorsqu'ici on m'a permis de faire venir mon linge de Paris, je désire qu'il serve à me bander les yeux, vous êtes le dernier homme auquel j'adresse la parole en ce monde, le seul à qui je puisse faire une prière que je vous supplie d'écouter. Envoyez ce mouchoir, lorsqu'il sera teint de mon sang, à la duchesse de Chevreuse, et faites-lui savoir qu'en mourant je pensais à elle et à Dieu ; elle récompensera magnifiquement votre messenger.

Cela dit, et sur un signe affirmatif du bourreau, il se laissa bander les yeux, et appuya la tête sur le billot, attendant le coup fatal. Mais au moment où le bourreau levait la hache, un cri retentit au bas de l'échafaud.

– Le roi fait grâce, criait-on.

– Grâce, grâce ! répéta la foule avec joie ; et puis cet immense cri retentit comme poussé par un seul homme : Vive le roi ! Vive le cardinal !...

Le bourreau avait jeté sa hache loin de lui, et relevant le commandeur, lui enleva son bandeau. Celui-ci, étourdi et défaillant, regardait sans voir, écoutait sans entendre, lorsque la Faymas montant lui-même sur l'échafaud, ouvrit les bras et embrassa le commandeur. À ce contact, de Jars tressaillant malgré lui, reprit toute sa raison et écouta son juge qui lui disait :

– Oui, le roi vous fait grâce, maintenant que vous éprouvez sa bonté, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteauneuf et de la reine.

– Vous voulez profiter de mon étonnement, répondit de Jars, pour me faire parler contre mes amis, mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas davantage.

La Faymas fut atterré. C'était le dernier moyen qu'il avait employé, par ordre du cardinal, pour faire parler de Jars en jouant avec lui cette indigne comédie. Car la grâce était depuis longtemps arrivée, et voici de quelle manière :

Les juges, ne trouvant aucune charge contre le commandeur, déclarèrent qu'ils allaient l'acquitter ; la Faymas en instruisit le cardinal, qui ordonna une condamnation à mort, s'engageant à faire grâce sur l'échafaud ; les juges eurent la faiblesse de se prêter à ce manège et s'exposèrent à faire périr un innocent en le condamnant à mort si la promesse du cardinal n'eût pas été tenue ; mais Richelieu ne crut pas devoir imiter Luynes dans cette circonstance, et la grâce fut expédiée.

La Faymas partit sur l'heure pour Paris, afin de rendre compte par lui-même au cardinal, de toute cette affaire. Il avait eu soin, avant son départ, de reconstituer prisonnier de Jars, auquel, comme il l'avait dit, on n'avait fait grâce que de la vie.

Il arriva chez le cardinal, ému et tremblant à l'avance de la nouvelle qu'il allait porter. Il s'était fait accompagner du père Joseph, auquel il avait tout confié, pour tâcher de calmer la colère du ministre. Le cardinal écouta d'un air sombre le récit que lui fit la Faymas, se plut à le questionner dans tous les plus grands détails sur la résistance du commandeur, et finit par dire au juge, qui s'excusait de sa maladresse :

– Non, vous n'êtes pas un maladroit, je vous tiens pour très habile homme au contraire, mais vous avez eu affaire à plus habile que vous. Le commandeur a pour lui le courage et la fidélité ; bien des gens n'ont que la crainte de déplaire et l'ambition de parvenir. Le commandeur est un homme admirable ! Si j'avais à mon service quelques individus de sa trempe, je n'aurais besoin ni de juges comme vous ni de confident comme toi, dit-il à Joseph ; mais m'attacher cet homme... c'est impossible... continua-t-il comme se parlant à lui-même. Pourtant je ne veux pas y renoncer ; les choses sont remises en l'état où elles étaient avant la condamnation de de Jars, dit-il plus haut à la Faymas. Vous avez pris de Jars à la Bastille, il faut la lui rendre.

En effet, le commandeur fut reconstitué prisonnier à la Bastille ; mais cette fois on n'usa pas de rigueur envers lui, il fut du nombre des prisonniers favorisés. Richelieu semblait respecter sa constance, et malgré sa rivalité, ne plus rien oser contre lui. Il le

fit pressentir plusieurs fois et chercha à le gagner par les offres les plus brillantes, lui assurant un avenir superbe ; mais de Jars, qui du reste avait pris en mépris les juges qui l'avaient condamné et proclamait tout haut qu'il ne devait la vie qu'à la justice du cardinal, rejeta noblement toutes les proportions qui lui furent faites.

C'est au milieu de cet échange de procédés qu'il quitta la Bastille quelques années après, ayant obtenu la permission de vivre en Italie, d'où il ne devait pas sortir pour aller retrouver la duchesse. Le ministre seul ayant pardonné, le rival se souvenait toujours.

Du reste, nous allons retrouver le commandeur à la Bastille dans l'affaire de Laporte, que nous allons mentionner ici. Cette affaire, écrite par Laporte lui-même dans ses Mémoires, est une de celles qui font le mieux connaître la Bastille, son intérieur, la différence des traitements qu'y subissaient les prisonniers, et les ruses qu'employait Richelieu pour y conduire ceux qu'il avait marqués. Et pour cela nous donnerons encore des extraits des Mémoires de Laporte, toujours dans la conviction que nous ne saurions écrire avec autant de vérité que ceux qui ont été acteurs ou témoins.

Laporte était valet de chambre de la reine, et comme tel, investi de sa confiance entière. Le cardinal ayant succombé avec de Jars, voulut réussir avec lui et prit pour cela toutes les mesures nécessaires.

Le 12 août 1637, la reine était partie pour aller rejoindre le roi à Écouen.

« Je lui avois dit dès le soir précédent, écrit Laporte, que M. de la Thibaudière des Ageaux, gentilhomme de Poitou, qui étoit dans la confiance de M. de Chavigny, m'avoit prié de lui demander si elle vouloit écrire à madame de Chevreuse, à Tours ; qu'il y passoit et qu'il seroit bien aise de lui dire des nouvelles de Sa Majesté. Elle lui écrivit seulement un mot qui portoit en substance, qu'étant sur son départ, elle avoit tant d'affaires, qu'elle n'avoit pas le loisir de lui faire une longue lettre ; qu'elle se portoit bien, qu'elle alloit à Chantilly, et que le porteur diroit plus de nouvelles qu'elle n'en pourroit écrire. Je mis cette lettre dans ma poche, et le lendemain la reine partit après dîner.

« Aussitôt qu'elle fut partie, je descendis dans la chambre de madame de la Flotte, où madame d'Hautefort étoit demeurée pour solliciter avec elle un procès qui lui étoit de grande importance. J'y trouvai M. de la Thibaudière, et incontinent ces dames voulant aller faire leurs sollicitations, nous les conduisîmes à leur carrosse ; ensuite, étant demeurés seuls dans la cour du Louvre, je lui voulois donner la lettre qu'il m'avoit fait demander à la reine, mais il me pria de la lui garder jusqu'au lendemain, disant qu'il avoit peur de la perdre, ce qui me fit croire depuis qu'il savoit, par le moyen de M. de Chavigny, que je devois être arrêté prisonnier le même jour, et que l'affaire avoit été concertée pour qu'on me trouvât chargé de cette lettre, pensant qu'il y auroit quelque chose de grande conséquence ou de particulier, ou que l'on vouloit embarquer madame de Chevreuse dans cette affaire, pour faire croire au public que c'étoit une grande cabale contre l'État, car c'étoit la coutume de Son Éminence de faire passer des choses de rien pour de grandes conspirations.

« Nous sortîmes, Thibaudière et moi, par le derrière du Louvre, et nous allâmes ensemble jusqu'à la rue Saint-Honoré. Je le quittai pour aller voir, de la part de la reine, M. de Guitaut, capitaine des gardes, qui étoit malade de la goutte et d'une blessure qu'il avoit eue à la cuisse, où la balle étoit demeurée. Je restai chez lui jusqu'à six heures du soir, et en m'en allant, je trouvai un carrosse à deux chevaux dont le

cocher étoit habillé de gris, arrêté au tournant de la rue des Vieux-Augustins et de la rue Coquillière, et comme je passois entre le coin et le carrosse, un homme que je ne pus voir parce qu'il me prit par derrière, me mettant la main sur les yeux, me poussa vers le carrosse, et en même temps je me sentis enlevé par plusieurs mains qui après abattirent les portières ; en sorte que je ne pus voir qui m'avoit arrêté.

Nous allâmes en grande diligence à la Bastille, où notre carrosse ne fut pas plutôt arrivé qu'on referma les portes de la basse-cour ; on leva les portières, et en même temps j'aperçus la Bastille, car jusque-là je n'avois point su où l'on me menoit. Je connus que celui qui m'avoit arrêté étoit Goular, lieutenant des mousquetaires du roi, avec cinq mousquetaires dans le carrosse, et quinze ou seize autres à cheval. »

Nous avons vu, par le récit de Bassompierre, comment on arrêtoit les grands seigneurs ; on voit maintenant, par celui de Laporte, comment on arrêtoit les gens de son espèce. Bassompierre nous a dit comment il étoit traité à la Bastille, Laporte va nous dire comment il fut traité à son tour.

« À la descente du carrosse on me fouilla, et l'on me trouva cette lettre de la reine, que Thibaudière n'avoit pas voulu recevoir. On me demanda de qui elle étoit : je dis à Goular qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la reine, et que c'étoit pour madame de Chevreuse. J'ai déjà dit que la reine ne faisoit point finesse d'écrire à madame de Chevreuse, et même elle lui écrivoit souvent par l'archevêque de Bordeaux, qui passoit ordinairement par Tours pour aller à son diocèse ; ce qui faisoit bien voir que ce n'étoit pas un secret. Après avoir fouillé, l'on me fit passer le pont et entrer dans le corps de garde entre deux haies de mousquetaires de la garnison, qui avoient mèche allumée et se tenoient sous les armes, comme si j'eusse été un criminel de lèse-majesté.

« Je fus bien une demi-heure dans ce corps de garde pendant qu'on me préparoit un cachot qui fut, à la fin, celui d'un nommé Dubois, qui en avoit été tiré depuis peu pour aller au supplice, parce qu'il avoit trompé le roi et son éminence, à qui il avoit promis de faire de l'or³⁹. On vint me dire qu'il falloit marcher, et j'entraï dans cette cour même du corps de garde où l'on avoit coutume de mettre ceux que l'on devoit bientôt faire mourir.

« Étant arrivé dans mon cachot, on me déshabilla pour me fouiller une seconde fois ; après avoir été fouillé, je repris mes habits. On m'apporta un lit de sangle pour moi et une paille pour un soldat qu'on enferma avec moi, avec une terrine pour mes nécessités naturelles, et on ferma sur nous trois portes, une en dedans de la chambre, la seconde au milieu du mur, et la troisième en dehors, sur le degré. Chacune de ces portes fermoit à clef. La fenêtre se fermoit de même façon, avec trois grilles, mais elles n'avoient que trois doigts d'ouverture en dehors, et bien quatre en dedans.

« Une heure après être entré en ce lieu, on m'apporta à souper, dont le soldat mangea plus que moi.

39 Dans plusieurs ouvrages sur la Bastille, et notamment dans l'excellente collection des *Mémoires sur la révolution française*, de MM. Barrière et Berville, à la 3^e livraison, on semble révoquer en doute le supplice de ce Dubois pour avoir dit qu'il faisoit de l'or quand il n'en pouvait pas faire. Le fait est pourtant réel, et Bassompierre, dans ses *Mémoires*, confirme ce qu'en dit Laporte. Il s'exprime en ces termes : « Le mois de juin ne nous apporta rien de nouveau que la justice qu'on fit d'un imposteur qui se nommoit Dubois, qui se disoit avoir le secret de faire de l'or, et l'avoit persuadé à plusieurs ; mais enfin la fourbe fut découverte et lui pendu. » Le fait est donc bien avéré, et c'est à de pareilles exécutions que la Bastille servait !

« Aussitôt que le soldat eut soupé, il accommoda mon lit, qui ne valoit pas mieux que sa paille, et nous nous couchâmes. Comme je commençois à m'endormir, plus d'abattement que de sommeil, j'entendis tirer un coup de mousquet dans la maison, ce qui étonna plus mon soldat que moi, car je ne savois si c'étoit la coutume. Mais après nous entendîmes crier aux armes, et un grand bruit dans notre escalier. Le soldat, qui ne pouvoit sortir non plus que moi, se tourmentoit extraordinairement, et faisoit autant de bruit, seul dans ma chambre, que la garnison tout entière en faisoit dehors. Enfin, après avoir bien pensé et écouté, nous entendîmes ouvrir nos portes et celles des étages au-dessus et au-dessous de nous.

« Au-dessus on mit le baron de Tenance, gentilhomme champenois, lequel avoit quitté le service du roi de Suède pour venir servir le roi au siège de Corbie, et avoit été mis en prison *pour avoir parlé du gouvernement avec un peu trop de liberté*.

« Au-dessous, on mit M. Lenoncourt de Serre, capitaine des gardes du corps du duc de Lorraine, qui avoit été retenu prisonnier à la capitulation de Saint-Michel, et l'on mit avec moi M. de Herce, parent de M. le chancelier, jeune homme que sa mère retenoit en prison pour le mûrir ; on le mit dans ma chambre, sans lit et sans lumière, et l'on referma les portes.

« Il me parla d'abord aussi familièrement que si nous nous étions connus de longue main, et sans nous connaître ni nous voir, il nous conta d'abord son histoire, qui étoit qu'ayant fait partie de se sauver avec MM. de Tenance et de Lenoncourt, ils avoient pris l'occasion d'une nuit, non pas tout à fait obscure, car il faisoit clair de lune ; mais il faisoit assez de nuages pour la cacher. Alors, par le moyen de gens qui les attendoient avec des chevaux, ils avoient attaché, par le moyen des tire-fonds, une grosse corde de la porte Saint-Antoine, en haut de la tour voisine, où il y avoit un cabinet. Ils devoient passer trois anneaux à cette corde et y joindre chacun une moindre corde, avec un bâton en manière d'escarpolette, et après s'être ceints avec des écharpes, chacun à leur corde, ils prétendoient se laisser ainsi couler le long de la grosse corde.

Toutes choses étoient prêtes, et ils alloient s'embarquer, lorsque la lune paraissant trop, découvrit la corde au soldat qui étoit dans le corridor du dehors du fossé, lequel tira ce coup de mousquet qui mit l'alarme et rompit leur dessein.

« M. de Herce, après m'avoir raconté tout cela, se mit à pester contre le gouverneur, sans se soucier du soldat qui étoit avec nous. Je ne savois pas encore qui étoit cet homme, et me défiant de toutes choses, je lui dis que je ne croyois pas que tout cela servît à nous faire sortir de la Bastille, qu'il falloit prendre patience et se taire. Il se tut et s'endormit sur une chaise de paille, la tête sur le pied de mon lit.

« Nous passâmes ainsi la nuit, moitié assoupissement et moitié inquiétude. Comme tous les matins on apporte à tous les prisonniers du pain et du vin, M. de Herce me persuada de déjeuner, et à midi on nous apporta à dîner.

« Après le dîner, le sergent me vint dire qu'il falloit descendre. Je lui demandai pourquoi, mais il ne me le voulut pas dire. Je descendis au bas du degré. J'y trouvai six soldats qui m'environnèrent afin que je ne parlasse à personne. On me fit traverser la cour, où il y avoit quantité de prisonniers qui se mirent en haie pour me voir passer, les uns haussant les épaules, comme voulant dire que je serois bientôt exécuté, car c'étoit le bruit commun de la Bastille et de toute la ville. Entre ces prisonniers je reconnus le commandeur de Jars. Il me faisoit signe, autant qu'il pouvoit, d'avoir

bon bec, mettant le doigt sur la bouche, et se promenant à grands pas pour ne pas être aperçu ; il fit si bien que je l'entendis. On me fit monter dans la chambre de M. du Tremblay, gouverneur, où je trouvai M. de la Potterie, maître des requêtes, lequel m'ayant fait lever la main et jurer de dire la vérité, etc. »

M. de la Potterie montra d'abord à Laporte la lettre de la reine à la duchesse de Chevreuse. Elle était décachetée et annonçait que le porteur lui donnerait les nouvelles qui pourraient l'intéresser. Le maître des requêtes demanda à Laporte à qui il avait ordre de remettre cette lettre. Laporte, craignant de faire inquiéter la Thibaudière, qu'il croyait encore de bonne foi, soutint qu'il devait la jeter à la poste. Alors M. de la Potterie lui présenta tous les papiers qui avaient été saisis chez lui, mais qui ne contenaient rien qui pût compromettre ni lui ni la reine, et lui fit subir un minutieux interrogatoire. Il l'accabla ensuite de questions sur les relations de la reine avec l'Angleterre, l'Espagne, Bruxelles, etc. Laporte n'avoua rien de ce qu'il savait, ne dit rien qui pût faire connaître les véritables relations d'Anne d'Autriche, et rentra dans son cachot. Il comparut ensuite plusieurs fois devant les commissaires, et eut l'adresse, comme le commandeur de Jars, de ne rien dire et de ne rien laisser soupçonner de positif.

« M. le cardinal, continue Laporte, voyant que M. de la Potterie n'avoit pu rien tirer de moi qui pût nuire à la reine, vint lui-même à Paris, et dès le lendemain, à huit heures du soir, il envoya un carrosse avec un lieutenant de la prévôté et quatre archers, pour me conduire à son hôtel. Je m'allois coucher lorsque j'entendis un grand bruit et ouvrir mes portes, ce qui m'étonna extrêmement et me donna de l'appréhension, car j'avois ouï-dire à plusieurs personnes, même à mon soldat, *qu'on avoit fait mourir des prisonniers la nuit, de crainte que le peuple ne s'émût*. Je crus que j'allois être traité de la sorte, ce qui me fit demander à la Brière, sergent de la Bastille, qui me vint quérir, où l'on me vouloit mener. Il me répondit assez brusquement qu'on me vouloit sortir de la Bastille. Je ne savois comment entendre cette sortie, mais lorsque je fus descendu dans la basse-cour et que je vis des archers, je crus aller au supplice. Je demandai au lieutenant que je connoissois, nommé Picot, où il me menoit, il me répondit assez brusquement qu'il n'en savoit rien. Je crus d'abord en partant n'aller qu'au coin de Saint-Paul, où ordinairement on exécutoit ceux qu'on tiroit de la Bastille. Quand nous eûmes passé cet endroit j'eus peur du cimetière Saint-Paul, ensuite de la Grève, ensuite de la Croix du Trahoir, etc. »

Telles étaient les terreurs auxquelles étaient en proie les prisonniers de la Bastille, tant les mystères de cette prison, qui pour la plupart sont demeurés inconnus, étaient arbitraires et sanglants. Cette fois on conduisit Laporte chez le cardinal, où il trouva le chancelier et M. Desnoyers. Nous allons rapporter l'interrogatoire qu'on lui fit subir et faire connaître les moyens perfides qu'on employa pour lui arracher des accusations contre la reine.

« D'abord, M. le cardinal, continue Laporte, me dit qu'il m'avoit envoyé quérir pour me faire dire une chose qu'il savoit déjà bien, parce que la reine l'avoit dite au roi et à lui, mais qu'il étoit nécessaire que je lui confirmasse. Je lui répondis que je lui dirois tout ce que je savois, à quoi il me répondit, en souriant, qu'il l'avoit bien cru, et que cela étant, il me donnoit sa parole que je ne retournerais pas à la Bastille. M. le chancelier me fit lever la main et faire le serment ordinaire. Ensuite M. le car-

dinal m'interrogea sur toutes les choses que M. de la Potterie m'avoit déjà rebattues plusieurs fois. Et comme il vit que je faisais les mêmes réponses, et que sa présence ne me faisoit point changer, il me fit connaître que si je voulois dire ce qu'il souhaitait, il mettroit ma fortune en état de donner de la jalousie à mes pareils ; qu'il savoit bien que la reine avoit correspondance en Flandre et en Espagne, qu'elle y écrivoit souvent ; que c'étoit moi qui la servois en toutes ces intelligences, que je n'avois qu'à en demeurer d'accord, et que ma fortune étoit faite ; que je n'avois rien à craindre, puisque la reine avoit avoué elle-même que c'étoit de moi qu'elle se servoit. Je lui répondis que je ne savois pas si la reine écrivoit en Espagne et en Flandre, mais que si elle y écrivoit, elle se servoit d'un autre que de moi, et que je ne m'étois jamais mêlé que de faire ma charge. Sur quoi il me demanda si j'avois connoissance qu'elle se servît de quelque autre, ce qui me fit croire qu'il n'étoit pas si sûr de son fait qu'il le disoit.

« Cela me fortifia, et je lui soutins toujours que je ne savois rien de toutes ces choses, et que je ne m'étois jamais aperçu que la reine eût des correspondances en Espagne ni ailleurs. Après cela il se mit un peu en colère et me dit que puisque je ne voulois pas avouer une vérité qu'il savoit bien, je pouvois bien croire qu'il avoit le pouvoir de me faire faire mon procès, et que cela alloit bien vite quand il s'agissoit de l'intérêt de l'État et du service du roi. Que je me piquerois mal à propos de générosité, et de servir ma maîtresse qui ne faisoit rien pour moi.

« À propos, ajouta-t-il, on n'a trouvé que cinq cents livres dans votre cabinet, est-ce là votre bien ? Je lui dis que c'en étoit une grande partie, à quoi il répliqua en regardant monsieur le chancelier :

« – Voilà bien de quoi être aussi opiniâtre à nier une chose que la reine a avouée ?

« D'où je pris occasion de lui dire que c'était une marque certaine que je ne la servois pas dans les choses que son emminence croyoit, et que si cela étoit, la reine m'auroit fait plus de bien qu'elle ne m'en avoit fait, mais que quoiqu'elle ne m'en fit pas, je ne laissois pas d'être obligé de la servir fidèlement dans ma charge. Il me dit que cela étoit vrai, mais que je devois fidélité au roi avant la reine, parce que étant né françois je, devois obéir au roi, qui me commandoit de dire la vérité ; que j'y étois obligé en conscience, et que si je ne le faisois pas, je ne m'en trouverois pas bien. Je lui dis que je ne me croyois pas obligé en conscience d'accuser la reine d'écrire en Espagne, n'en sachant rien et n'en ayant jamais eu connoissance.

« – Mais, me dit-il en colère, elle l'avoue et dit que c'est par vous qu'elle entretient ses correspondances, non seulement avec le roi d'Espagne et le cardinal infant, mais avec le duc de Lorraine, l'archiduchesse, et madame la duchesse de Chevreuse.

« – Si la reine dit cela, lui répondis-je, il faut qu'elle veuille sauver ceux qui la servent en ses intelligences, en disant que c'est moi.

« Il me demanda si je savois qu'elle se servit de quelqu'un, et après lui avoir dit que non, il me demanda pour qui étoit cette lettre de la reine que l'on m'avoit trouvée ; à quoi je répondis la même chose qu'à M. de la Potterie (qu'il devoit la jeter à la poste).

« – Vous êtes un menteur, me dit le cardinal, vous la vouliez donner à la Thibaudière. Vous voulûtes la lui donner dans la cour du Louvre, il vous pria de la lui garder jusqu'au lendemain, de peur de la perdre, et après cela vous voulez que je vous

croie ? Puisqu'en une chose de nulle conséquence vous ne me dites pas la vérité, je ne vous dois pas croire en d'autres. Eh bien ! que dites-vous de cela ?... »

Le cardinal, quand il voulait s'en donner la peine, savait tout comme un autre, et mieux peut-être, embrouiller un interrogatoire et faire tomber dans un piège. Il ne s'en tint pas là avec le courageux Laporte, et abusant de son autorité et de la position du prisonnier, il lui dit :

« Il faut que vous écriviez à la reine et que vous lui mandiez qu'elle ne sait ce qu'elle veut dire quand elle dit qu'elle a des correspondances avec les étrangers et les ennemis de l'État, et que c'est de vous qu'elle se sert pour ses intrigues.

« Je lui dis que je n'osois pas écrire à la reine et à ma maîtresse de la manière dont il me l'ordonnoit, et que ce seroit trop de liberté à moi. À quoi il répliqua en raillant :

« – Eh bien ! nous le verrons aussi respectueux que fidèle. Vous aurez du temps pour y penser, il faut cependant retourner à la Bastille. »

« Je le fis souvenir qu'il m'avoit promis que si je disois la vérité, je n'y retournerois pas :

« – Il est vrai, me dit-il, mais vous ne me l'avez pas dite, et vous y retournerez. »

Le cardinal le congédia aussitôt en disant au chancelier ces paroles significatives :

« – Il n'y a plus rien à espérer par la voie de la douceur après l'affaire de la Thibaudière. »

Laporte fut ramené à la Bastille, et le lendemain on voulut le forcer d'écrire à la reine dans le sens qu'avait dit le cardinal. Mais Laporte eut l'adresse d'écrire une lettre dont le véritable sens devait être compris de la reine. Deux jours après il fut de nouveau amené devant le chancelier, qui lui montra cette fois une lettre de la reine en réponse à la sienne. La reine lui ordonnait de dire la vérité. Laporte eut le courage de déclarer que la lettre de la reine lui était suspecte, qu'on pouvait l'avoir forcée à l'écrire, comme on l'avait forcé lui-même, et qu'il n'avait rien à dire. Nouveaux interrogatoires, nouvelles menaces, nouveaux refus.

Pendant ce temps la reine était fort inquiète. Dans un moment de terreur, elle avait avoué avoir écrit au marquis de Mirabel, et avoir confié la lettre à Laporte. Elle craignait, avec juste raison, que celui-ci ne voulût pas avouer cette circonstance, ou que s'il l'avouait, il n'en avouât d'autres plus dangereuses. Elle ne savait comment faire savoir cela à Laporte. Enfin, elle s'adressa à madame de Hautefort, qui se concerta avec madame de Villarceaux, et voici comment s'y prirent ces deux dames pour faire prévenir Laporte.

« Madame de Villarceaux fut ravie de pouvoir contribuer à rendre service à la reine ; elle s'offrit de faire ce qu'elle pourroit, et dit à madame de Hautefort qu'elle voyoit souvent le commandeur de Jars, à la grille du corps de garde, et qu'elle l'aboucheroit avec lui quand il lui plairoit, mais qu'il ne falloit pas qu'elle fût connue. Elle eut assez de zèle pour consentir à se déguiser et prendre l'habit d'une femme de chambre de madame de Villarceaux, et de la suivre en cet équipage à la Bastille, où toutes deux entretenirent le commandeur du service dont la reine avoit besoin.

« Le commandeur gagna le valet d'un prisonnier nommé l'abbé de Trois, lequel valet avoit de l'esprit et se nommoit Bois d'Arcis. Ce garçon pensa à ce qu'il y avoit à faire, et il ne trouva point de moyen qui lui parût plus court que de gagner les prisonniers qui étoient dans une tour au-dessus de moi et ceux qui étoient au haut de ladite

tour. Le hasard voulut que sur l'affût d'un canon, Bois d'Arcis trouva une des grandes pierres qui parent cette terrasse, rompue par un coin, droit sur le haut de cette tour où j'étois. Il prit le temps que la sentinelle, qui se promène continuellement sur cette terrasse, étoit à l'autre bout, il leva le morceau de pierre et en même temps il entendit parler des croquants de Bordeaux, qui étoient là pour quelque sédition. Il leur parla, ayant toujours l'œil sur la sentinelle, et ils lui promirent de le servir. Ces croquants firent un trou au haut de la voûte, que Bois d'Arcis avoit recouvert de son morceau de pierre. Ils en firent un autre à leur plancher et parlèrent aux prisonniers qui étoient sous eux, dont un étoit le baron de Tenance, et l'autre nommé Reveillon, qui avoit été domestique du maréchal de Marillac, lesquels s'offrirent de bon cœur à faire ce qu'on voudroit. Ils firent aussi un trou à leur plancher, sous lequel étoit mon cachot, lequel trou ils couvrirent du pied de leur table, et quand ils entendoient ouvrir mes portes à mon soldat, pour aller vider la terrine sur le degré, et qu'ainsi je me trouvois seul, ils me descendoient avec un filet les lettres que les croquants recevoient de Bois d'Arcis, à qui le commandeur de Jars les donnoit.

« Lorsque la nuit fut venue et que mon soldat fut endormi, je me levai, et me mettant entre la lumière de la chandelle et son visage, j'écrasai du charbon, un peu de cendre de paille brûlée, et les détrempai avec un reste d'huile de la salade du souper, et en fis une espèce d'encre. Ensuite avec un brin de paille taillé en pointe, j'écrivis sur un dessus de lettre qu'on m'avoit laissé dans ma poche, et je mandai qu'on m'avoit tant demandé de choses que je ne pouvois pas écrire en l'état où j'étois, mais que je n'avois rien dit qui pût nuire à personne.

« Le commandeur me fit donner papier, plumes et encre par un prisonnier qui, prenant son temps pour aller voir les croquants, pendant que ma porte étoit ouverte et que le soldat faisoit son office de porte-chaise, me donna adroitement cette encre et ce papier, que je cachai dans mon lit. Madame de Hautefort vint quelquefois voir le commandeur pour savoir des nouvelles et lui en dire, si bien que je fus pleinement instruit de ce qu'il falloit que j'avouasse. »

Laporte, sachant désormais à quoi s'en tenir, demeura dans une réserve parfaite. Le cardinal, furieux de cette obstination, eut recours à ses grands moyens. Il envoya à la Bastille pour l'interroger ce même la Faymas que nous avons déjà vu. La Faymas tint avec Laporte la même conduite qu'avec le commandeur de Jars. Il est curieux de lire les détails que le prisonnier donne de cet interrogatoire à la Bastille, où il subit les questions les plus perfides de la part de la Faymas.

« Il fit écrire mes réponses, continue Laporte, et se mit à m'embrasser; puis il ajouta que je me défiois de lui, mais qu'il étoit plus mon serviteur que je ne pensois. Que dès le commencement de ma prison, son éminence lui avoit voulu donner la commission de m'interroger, mais que lui étant recommandé par mes amis, il s'en étoit excusé. Que M. de la Potterie s'en étoit fait fête et qu'il en étoit bien aise, et que n'ayant rien pu tirer de moi, le roi avoit voulu absolument qu'il me vint trouver et qu'il n'y étoit venu qu'à dessein de me servir. Il me nomma tous mes amis et tous mes ennemis de la cour, tant il s'étoit informé de mes affaires :

« – Avouez, avouez, me disoit-il, et vous ferez la plus belle action du monde, vous serez cause de la réconciliation du roi et de la reine. Dites seulement un mot, conti-

nuoit-il en m'embrassant et me baisant, et j'accorderai l'affaire en sorte que tout ce qui s'est passé tournera à votre avantage et à votre honneur.

« Comme il vit que toutes ces belles paroles ne m'ébranloient pas, il changea tout à coup de ton et me dit que, puisque je me voulois perdre, il m'alloit apprendre bien d'autres nouvelles que je ne savois pas. En même temps il tira un papier de son sac, et en me le montrant :

« – Voilà, dit-il, un arrêt par lequel vous êtes condamné à la question ordinaire et extraordinaire; voyez où vous en êtes et où vous jette votre opiniâtreté. Et il me fit descendre dans la chambre de la question⁴⁰ avec le sergent Labrière, et là ils me firent voir tous les instruments, me les présentèrent et me firent un grand sermon sur les ais, sur les coins, les cordages, exagérant le plus qu'ils pouvoient les douleurs que cela causoit, et comme cette question aplatissoit les genoux; ce qui véritablement m'auroit étonné si je n'eusse été résolu à quelque chose de pis, et si je n'eusse tenu la paix dans mes mains en disant à propos ce que j'avois ordre de dire. Je lui dis que le roi étoit maître de ma vie, qu'il pouvoit me l'ôter, et qu'à plus forte raison pouvoit me faire aplatir les genoux. Mais que je savois qu'il étoit juste, et que je ne pouvois croire qu'il consentît qu'on me traitât de la sorte sans l'avoir mérité.

« Je fus tout prêt d'avouer ce que j'avois ordre de dire par une instruction secrète, mais j'eus peur qu'il ne crût que c'étoit la peur qui me le feroit dire, et que cela ne lui donnât envie de me faire donner la question qu'il m'avoit présentée, afin d'en savoir davantage; outre que d'aller avouer tout d'un coup une chose, après l'avoir longtemps niée, cela lui auroit donné des soupçons des avis qu'on m'avoit donnés. »

Laporte étoit non seulement ferme et résolu, mais il étoit fin et adroit, comme on le voit d'après ce raisonnement. Il déclara donc qu'il savoit quelque chose, mais qu'il ne le dirait que lorsqu'il en aurait l'ordre formel de la reine, ordre transmis par la bouche d'un de ses serviteurs non suspect comme ses lettres l'étoient pour lui. On lui demanda de désigner quelqu'un, il désigna M. de la Rivière, et celui-ci étant venu au nom de la reine, dans le cabinet du chancelier, Laporte avoua ce dont il étoit convenu avec sa maîtresse, et resta muet à toutes les autres questions. On le reconduisit à la Bastille, et on le mit dans son cachot, où ses terreurs recommencèrent.

« Dans ce temps-là, dit-il, j'entendis le tambour des gardes qui passait à la porte Saint-Antoine; je demandai ce que c'étoit, et l'on me dit que la cour venoit à Saint-Maur-les-Fossés, ce qui redoubla ma frayeur, parce que je croyois que la cour n'alloit à Saint-Maur que pour mettre la reine à Vincennes; que si on l'arrêtoit, ce ne seroit pas pour peu de temps, ou que si elle en sortoit ce ne seroit que pour aller en Espagne, ce qu'on auroit de la peine à faire si je ne parlois; et comme j'étois toujours ferme dans la résolution de ne rien dire qui lui pût nuire, il étoit à craindre qu'ils ne me fissent mourir et ne fabriquassent un testament de mort par lequel j'accuserois la reine de tout ce qui plairoit à ses ennemis; qu'il étoit fort aisé de contrefaire ma signature, et que je ne reviendrais pas de l'autre monde pour les accuser de lâcheté. »

Telles étoient les appréhensions incessantes des prisonniers, dans la situation de Laporte, à la Bastille. Ces appréhensions n'étoient que trop légitimes dans un lieu

40 Plusieurs auteurs qui ont écrit sur la Bastille ont contesté qu'il eût jamais existé dans des temps si rapprochés de nous une chambre de tortures dans cette prison. Le passage des Mémoires de Laporte pose ce fait d'une manière trop certaine pour en pouvoir douter désormais.

où régnait impunément la torture et le meurtre ; elles ne se réalisèrent pourtant pas à son égard. Le roi et la reine se raccomodèrent, grâce à l'inébranlable discrétion de Laporte, et au bout de six semaines, il sortit de son cachot pour jouir, dit-il, *des libertés de la Bastille*.

Ces libertés étaient grandes, en effet, à cette époque, surtout si on les compare à celles qu'on accorda plus tard aux prisonniers les plus favorisés, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire. Les Mémoires de Basompierre nous en ont donné une idée, et nous allons continuer à citer Laporte parce qu'il les



fait encore mieux connaître, parle de beaucoup de personnages, prisonniers comme lui, dont quelques-uns avaient échappé à nos recherches, et dit la cause de leur captivité.

« Au sortir de mon cachot, on me mit avec M. le comte d'Achon, gentilhomme très sage, plein d'honneur, et neveu du père de Chanteloup, prêtre de l'Oratoire, qui étoit avec la reine mère, Marie de Médicis, en Flandre, et qui fut du conseil de faire prendre madame d'Aiguillon, pour sauver la vie de M. de Montmorency.

« M. le comte d'Achon et un valet de chambre de la reine furent mis à la Bastille ; mais celui-ci se sauva, et le pauvre comte d'Achon fut mis dans un cachot sans autre lumière que celle d'une lampe. *Il y demeura sept ans, et y étant entré sans barbe, il en sortit avec des cheveux blancs.* Mais il n'en eut pas encore été quitte pour cela, sans madame d'Aiguillon, qui ne voulut pas qu'on ôtât la vie à un gentilhomme pour l'amour d'elle. Cependant ses parents s'étoient saisis de son bien, ne croyant pas que jamais il revint de là, de sorte qu'il étoit accablé de toutes sortes de malheurs.

« Il y avoit encore avec lui dans la même chambre, M. de Chavaille, lieutenant général d'Usarche, en Limousin, qui étoit là pour un démêlé qu'il avoit eu avec M. de Ventadour, gouverneur de la province, auquel il n'avoit pas voulu obéir.

« Nous passions le temps tous trois à différentes choses : M. d'Achon étudioit les mathématiques, et se divertissoit quelquefois à dresser des chiens aux manèges, ce

qu'il faisoit admirablement. M. de Chavaille composoit un livre, et j'apprenois à dessiner avec la perspective, que M. du Fargis me monroit. Ce gentilhomme avoit été pris avec M. du Coudray Montpensier, lorsque Monsieur revint de Bruxelles, et que M. de Puylaurens fut arrêté au Louvre et mené à Vincennes.

« Outre les messieurs dont j'ai parlé ci-dessus, la Bastille étoit remplie de quantité de personnes de qualité. M. le maréchal de Bassompierre y avoit été mis pour les affaires de la reine mère dans le même temps qu'elle fut arrêtée. Comme j'ai dit, son âge lui avoit fait perdre la mémoire⁴¹, en sorte qu'il racontoit à tous moments aux mêmes personnes l'histoire de ses amours. Mais il n'en étoit pas pour cela moins galant, car il courtoisoit fort une mademoiselle de...⁴², aussi prisonnière, jusque-là que le bruit en courut à la ville et à la cour. Tantôt l'un disoit qu'il l'avoit épousée, et l'autre qu'elle étoit grosse, ce qui lui faisoit tort, dont ayant été averti par ses amis, il voulut donner le change au maréchal de Vitry, qui n'entendit pas raillerie là-dessus, et la fit sortir de sa chambre toutes les fois qu'elle y vint.

« M. le maréchal de Vitry fut mis à la Bastille depuis moi, à cause des plaintes des Provençaux, qui l'accusoient de quelques violences ; cependant, quelque violente que fût son humeur, il supporta sa prison avec une constance merveilleuse ; comme il ne pouvait voir de feu sans être incommodé, jusque-là que ses joues se fendoient et en saignoient, il envoyoit tous les matins chauffer sa chemise dans notre chambre, qui étoit au-dessus de la sienne ; et son laquais lui ayant rapporté que j'étois là, il me manda qu'il étoit en grande peine pour des papiers de conséquence qui étoient chez lui, et qu'il avoit peur qu'on ne vît ; que je lui ferois grand plaisir si, par mes correspondances, je pouvois faire tenir une lettre de lui à ses gens à la ville, pour les avertir de mettre ces papiers en lieu de sûreté, ce que je fis. Sa lettre fut tenue et ses papiers mis à couvert. La chose lui toucha tellement au cœur, que quand nous fûmes tous deux en liberté, il me mena chez lui, et commanda devant moi à ses enfants d'avoir un souvenir éternel du service que je lui avois rendu.

« M. le comte de Camail étoit à la Bastille longtemps avant moi, et y avoit été mis *pour avoir averti le roi, quand Sa Majesté étoit en Lorraine, que sa personne n'étoit pas en sûreté, parce que l'armée des Lorrains étoit plus forte que la sienne, ce qui fut rapporté par M. de Chavigny à son Éminence, qui le punit de la prison pour avoir donné de l'appréhension au roi, quoiqu'elle fût juste et raisonnable.*

« C'étoit un fort honnête homme et très sage, qui avoit si bien acquis l'estime de la reine, que j'ai ouï dire à Sa Majesté, longtemps auparavant, que si elle avoit des enfants dont elle fût maîtresse, il en seroit gouverneur.

« M. de Gouillé, gentilhomme très bien fait, qui avoit été nommé page de M. de Nemours, y fut mis par adresse de la..., célèbre demoiselle qu'il entretenoit, et comme son inconstance ne lui plaisoit point, il la maltraitoit quelquefois et effarouchoit ses autres galants par sa bravoure ; de sorte que pour s'en défaire elle écrivit au cardinal *quelle lui avoit ouï dire qu'il ne mourroit jamais que de sa main.*

41 Bassompierre avoit à cette époque cinquante-cinq ans, qui n'est pas un assez grand âge pour encourir la perte de la mémoire. Il est donc beaucoup plus présumable que c'est la captivité prolongée à la Bastille qui avoit altéré ses facultés ; c'est ce qu'il indique parfois dans ses Mémoires. Nous ferons observer, du reste, que c'est à cette époque qu'il les a rédigés, et que toute l'affaire de Laporte lui-même y est racontée.

42 C'était le dame de Gravelle.

« M. Vaultier, médecin de la reine mère, Marie de Médicis, qui a été ensuite premier médecin du roi, avoit été mis à la Bastille dans le temps que la reine mère fut arrêtée à Compiègne, parce qu'il fut soupçonné de lui avoir donné des conseils qui ne plaisoient pas à la cour. Il supportoit sa prison avec beaucoup de chagrin, quoique pour le charmer il fit venir Pierre Eigonne, grand mathématicien, qui lui enseignoit l'astronomie. Cependant, en se promenant sur la terrasse, on lui entendoit dire dans son ennui ces paroles de David : *Usque quò, Domine, usque quò!* (jusques à quand, mon Dieu, jusques à quand!)

« J'omets ici une infinité d'autres personnes qui étoient à la Bastille pour divers sujets.

« Comme j'avois gagné dans mon cachot une fièvre lente qui m'avoit bien affoibli, le plaisir de la société, le grand air que je respirai sur le haut des tours, et la tranquillité où je me trouvai après une si grande secousse, rétablirent en peu de temps ma santé. La vue de la reine et le témoignage de reconnoissance qu'elle m'avoit donné du haut des tours, me fit concevoir des espérances d'une meilleure fortune, dont la première marque fut ma sortie de la Bastille, où je demurai neuf mois jour pour jour, comme dans le ventre de ma mère, avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette grossesse, dont j'eus seul toutes les tranchées et les douleurs. Ce ne furent pourtant point celles-là qui la firent accoucher de moi, mais une autre grossesse, car la reine étant à mi-terme et ayant senti remuer son enfant, elle demanda ma liberté, par l'entremise de M. de Chavigny, ce qu'on lui accorda, à la charge que j'irois en exil à Saumur et que je n'en sortirois point sans ordre du roi. Ainsi, le premier coup de pied du roi m'ouvrit les portes de la Bastille et m'envoya à quatre-vingts lieues de Paris. »

Laporte fut délivré de sa captivité à la Bastille, le 12 mai 1638.

Je ne puis pas terminer ce règne sans raconter ici un événement qui se passa à la Bastille et qui est inouï dans les fastes de cette histoire. C'est une conspiration qui se forma dans le sein de cette prison pour renverser le cardinal de Richelieu.

Le fou, spirituel, galant et téméraire abbé de Gondy, depuis cardinal de Retz, si connu à cette époque par sa réponse au cardinal de Richelieu, qui lui disait qu'il ne serait rien qu'après sa mort : *Eh bien, monseigneur, j'attendrai*; ce jeune abbé, disons-nous, étoit alors à Paris, 1641, l'agent et le confident du comte de Soissons, en pleine révolte contre le cardinal, et combattant les troupes royales sous le motif apparent de conserver sa principauté, sur laquelle on élevait des prétentions.

Cette guerre étoit menaçante et dangereuse par la masse de seigneurs puissants qui prenaient parti pour le comte, intrépide et plein d'habileté lui-même, et par la masse plus grande encore de ceux qui n'attendaient pour se déclarer, que le succès. Le comte étoit en outre soutenu par l'or de l'Espagne, et avoit envoyé à Gondy 12.000 écus pour lui faire des partisans à Paris, dans le peuple. L'abbé parcourait la capitale avec sa tante Maignelai, s'arrêtant dans les plus pauvres demeures, donnant des aumônes abondantes et faisant dire à sa tante :

« Priez Dieu pour mon neveu, c'est de lui qu'il lui a plu de se servir pour cette bonne œuvre. »

L'abbé de Gondy s'étoit donc assuré du peuple, mais il n'osait le faire des grands, qui tremblaient tous devant le cardinal. Celui-ci d'ailleurs exerçait une surveillance contre laquelle l'abbé, malgré son adresse, aurait craint d'échouer. Et pourtant il fal-

lait organiser quelque chose, directement à Paris, contre le cardinal, pendant que le comte de Soissons ferait marcher au-dehors la révolte, car tant que le cardinal vivrait ou serait libre, sa ruse et son génie sauraient rendre vaines les victoires remportées même sous les murs de Paris. Après y avoir mûrement réfléchi, l'abbé de Gondy s'avisa de ce singulier moyen, de chercher des conspirateurs à la Bastille parmi les prisonniers. Par là il s'assurait deux choses essentielles : d'abord le ressentiment et la haine contre le cardinal de la part des prisonniers, tous détenus par ses ordres, tous assez importants pour encourir sa vengeance, assez habiles et assez courageux pour réussir, ensuite l'absence de tout soupçon d'une conspiration formée par des gens enfermés dans une prison d'État. Or, voici comment il s'y prit. Il nous en instruit lui-même dans ses mémoires.

« MM. les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, M. le comte de Cramail, M. du Fargis et du Coudray-Montpensier, étoient en ce temps-là prisonniers à la Bastille pour différents sujets. Mais comme la longueur adoucit toujours les prisons, ils y étoient traités avec beaucoup d'honnêtetés, et même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir, et même on alloit quelquefois dîner avec eux. L'occasion de M. du Fargis, qui avoit épousé une sœur de ma mère, m'avoit donné l'habitude avec les autres, et j'avois reconnu dans la conversation de quelques-uns d'entre eux des mouvements qui m'obligèrent à y faire réflexion. M. le maréchal de Vitry avoit peu de sens, mais il étoit hardi jusqu'à la témérité, et l'emploi qu'il avoit eu de tuer le maréchal d'Ancre lui avoit donné dans le monde, quoique fort injustement à mon avis, un certain air d'affaires et d'exécution.

« Il m'avoit paru fort animé contre le cardinal, et je crus qu'il pourroit ne pas être inutile dans la conjoncture présente. Je ne m'adressai pas néanmoins à lui. Je crus qu'il seroit plus à propos de sonder M. le comte de Cramail, qui avoit de l'entendement et tout pouvoir sur son esprit. Il m'entendit à demi-mots, et il me demande d'abord si je m'étois ouvert dans la Bastille à quelqu'un. Je lui répondis sans balancer :

« – Non, monsieur, et je vous en dirai la raison en peu de mots. Je ne compte rien sur le maréchal de Vitry que par vous ; la fidélité de du Coudray m'est un peu suspecte, et mon bon oncle du Fargis est un bon et brave homme, mais il a le crâne étroit.

« – À qui vous fiez-vous donc dans Paris ? me dit-il.

« – À personne, qu'à vous seul.

« – Bon, reprit-il brusquement, vous êtes mon homme. J'ai quatre-vingts ans, vous n'en avez que vingt-cinq, je vous tempérerai et vous m'échaufferez.

« Nous entrâmes en matières. Nous fîmes notre plan, et lorsque je le quittai, il me dit ces propres paroles :

« – Laissez-moi huit jours, je vous parlerai plus décisivement, et j'espère que je ferai voir au cardinal que je suis bon à autre chose qu'à faire *le Jeu de l'inconnu*.

« C'était un livre de M. le comte de Cramail, duquel le cardinal s'étoit moqué. »

L'abbé de Gondy ne manqua pas, au bout de huit jours, de retourner à la Bastille, sous le prétexte de dîner avec Bassompierre. Après le repas, le maréchal se mit à jouer avec madame de Gravelle et le gouverneur, et profitant de ce moment, l'abbé de Gondy et le comte de Cramail se rendirent sur la terrasse, où ce dernier lui dit :

« – Il n'y a qu'un coup d'épée en Paris qui nous puisse défaire du cardinal. Si j'avois été de l'entreprise d'Amiens, je n'aurois pas fait, au moins à ce que je crois,

comme ceux qui ont manqué leur coup. Je suis de celle de Paris, elle est inmanquable, j'y ai bien pensé, voilà ce que j'ai ajouté à notre plan. »

Il glissa alors dans la main de l'abbé un papier qui contenait entre autres instructions, celles-ci, que M. de Vitry était tout disposé ; que la garnison de la Bastille était gagnée ; qu'il répondait de se rendre maître de la forteresse, et que lorsque le moment opportun serait venu, le maréchal de Vitry et lui se mettraient à la tête de la révolte, suivis des autres prisonniers, tous gens considérables et de cœur, qui se feraient tuer, s'il le fallait ; à cette conférence en succédèrent beaucoup d'autres.

L'abbé de Gondy se hasarda à faire quelques confidences aux seigneurs de la ville. Elles furent bien accueillies, et voici comment le complot fut organisé : les chefs de Paris avaient arrangé leurs plans d'attaque en se divisant par quartiers. Gondy entre autres devait s'emparer du Pont-Neuf, marcher sur le palais et faire établir des barricades sur les points les plus élevés, tandis que les autres chefs auraient agi de même, chacun sur les points désignés. Pendant ce temps, le comte de Cramail et Vitry devaient arrêter le gouverneur de la Bastille et tourner en faveur de la révolte les canons de la citadelle. Ce secours devait décider le succès de la conspiration en maintenant Paris tout entier, car, ainsi que nous le verrons toujours, cette ville immense se trouvait à la merci du feu de Bastille, toutes les fois que ses canons menaçaient de la foudroyer.

On n'attendait plus, pour exécuter ces projets, qu'une circonstance opportune. Cette circonstance, c'était la première victoire que remporterait le comte de Soissons, instruit de tout, et qui de sa personne accourrait à Paris porter le dernier coup.

Et le 8 juillet 1641, dans la matinée, on apprit à la Bastille la nouvelle de la victoire de Marsée, remportée en vue de Sedan, le 6 du même mois, par le comte de Soissons, sur les troupes royales. Aussitôt le maréchal de Vitry voulut faire éclater la révolte, réunir les prisonniers, faire tourner la garnison et arrêter le gouverneur. Le comte de Cramail s'opposa à ce mouvement avant que l'abbé de Gondy fût venu lui-même ou eût envoyé quelqu'un qui leur dit que la révolte commençait dans Paris. Vitry, dans son impatience, s'emportait à chaque instant, et ne consentit à différer l'exécution que d'une heure, au bout de laquelle, s'il n'avait pas de nouvelles, il allait agir malgré le comte de Cramail.

Et déjà l'heure s'écoulait. Déjà Vitry lançait aux prisonniers de ces demi-mots qui annonçaient une grande révélation, lorsque l'abbé de Gondy se présenta devant eux. À cet aspect le comte de Cramail jeta sur lui un regard inquiet, le maréchal de Vitry un regard d'espérance et de joie. Gondy s'avança lentement vers le groupe, et répondit avec un air d'indifférence à la vive interpellation de Vitry, si la victoire de Marsée était certaine :

– Oui, monsieur le maréchal. Le comte de Soissons a remporté une victoire complète sur les troupes du roi, mais il a été tué lui-même après la bataille.

Ces mots tombèrent, terribles et sinistres, sur le cœur des conspirateurs, et Gondy continua en ces termes :

– La nouvelle de la victoire de Marsée est d'abord parvenue seule à Paris, et ceux qui pouvaient avoir quelque espérance de voir changer les choses s'y préparaient avec ardeur, lorsque deux heures après la mort du prince a été connue. Alors le découragement a saisi tout le monde, et chacun s'est retiré en silence, avec d'autant plus d'empressement que cette mort présente des circonstances si extraordinaires...

– Quelles sont-elles ? demanda vivement Vitry.

– La bataille était gagnée. Tout fuyait devant l'armée du comte de Soissons. Celui-ci, entouré de ses officiers, avançait paisiblement dans la plaine pour jouir de plus près de son triomphe. Un cavalier s'est élancé tout à coup, a passé au galop de son cheval devant le prince, on a entendu une détonation. Le comte de Soissons n'était plus. Lorsqu'on l'a relevé on a aperçu le trou de la balle à son front, où la bourre avait pénétré. Il avait le visage brûlé par la poudre.

Il se fit un silence de quelques instants au bout desquels Gondy reprit toujours sur le même ton d'indifférence :

– Il y a plusieurs versions sur cette mort. Quelques-uns disent qu'il s'est tué lui-même en relevant avec son pistolet la visière de son casque, habitude qu'il avait contractée et dont on lui avait déjà fait pressentir plusieurs fois le danger. D'autres, au contraire, assurent que c'est un hardi assassin payé pour faire le coup, et qui a bien gagné son argent...

– Payé par qui ? interrompit Vitry.

– On n'a jamais voulu me dire le nom⁴³, monsieur le maréchal, répondit Gondy ; seulement quelques bourgeois et quelques seigneurs que je viens de rencontrer en me rendant ici, m'ont assuré que c'était par le même qui avait prévu un mouvement dans Paris, et avait pris toutes ses précautions pour le prévenir. C'est pour cela que voyant une telle agitation, je me suis empressé de venir à la Bastille vous demander à dîner ; moi, qui suis suspect au cardinal, parce que s'il veut me faire arrêter, il ne me fera pas chercher ici ; et au demeurant, s'il m'y découvre, cela lui évitera les frais d'une escorte. Il n'aura qu'à faire fermer les portes pour m'y retenir, et je me trouverai en bonne compagnie... Mais comme je ne suis pas venu ici pour vous parler de complot, de conspiration et d'affaires publiques, vous trouverez bon que je vous rappelle que l'heure du dîner approche et que j'ai fait apporter le meilleur vin de ma cave.

Ainsi s'éteignit cette conspiration ourdie au sein de la Bastille et qui eût peut-être réussi, par les forces que lui aurait prêtées la citadelle, si le comte de Soissons eût survécu à sa victoire. Le cardinal ne sut rien de tout cela et ne put sévir contre personne.

Telle fut la Bastille sous Louis XIII, ou plutôt sous le cardinal de Richelieu.

Nous ne croyons pas devoir faire d'appréciation de ce règne, parce que le monarque qui le remplit ne figure de fait que dans les tables chronologiques de l'histoire. Sous le point de vue de la Bastille, Louis XIII doit plutôt être considéré comme le complice de tous les prisonniers qui y furent renfermés, la maréchale d'Ancre exceptée, que comme leur persécuteur. Il n'est pas une intrigue, un complot contre le cardinal, et ce fut la seule cause de tous ces emprisonnements arbitraires, auxquels Louis XIII n'ait donné son approbation, ses encouragements, et souvent sa coopération active. Si la Bastille, comme sous les autres règnes, ne fait pas ressortir la cruauté de Louis XIII, elle prouve du moins sa faiblesse coupable et son ingratitude révoltante.

On vient de voir de quelle manière Richelieu usa de la Bastille. Ce fut un de ses principaux moyens de se maintenir au pouvoir, ce fut un abus monstrueux, ce fut une cruauté perpétuelle. Il organisa la Bastille en prison d'État permanente, il y enterra les prisonniers sur un soupçon, sur un caprice, fut enfin le premier ministre qui osa

43 Tous les chroniqueurs et la plupart des historiens attribuent la mort du comte de Soissons au cardinal. Voyez entre autres Anquetil.

consacrer au grand jour de si nombreuses victimes de l'arbitraire. Sous son administration, la Bastille fit un pas immense comme prison d'État, et depuis, elle avança toujours, comme nous allons le voir.

Tous les prisonniers furent délivrés à la mort de ce ministre.




Cardinal de Richelieu

La Bastille sous la Fronde

PRISONNIER : Le comte de Rieux

GOUVERNEUR : Louvière, pour le conseiller Broussol, son père.

« Les règlements je faits perdront toute puissance,
« Et les désespérés crieront hautement,
« Dieu veuille accompagner la cour du parlement
« Qui travaille en ce temps à reflleurir la France. »

 elle était pour l'année 1648, la prédiction de Nostradamus que le peuple de Paris répétait aux portes du palais, dans lequel siégeait en ce moment le parlement, chambres assemblées pour délibérer sur les réformes proposées aux lois du royaume par les députés de la salle Saint-Louis.

Au milieu de ce peuple, dont l'impatience se manifestait par des cris, on remarquait plusieurs nobles qui distribuaient la prédiction et prononçaient tout bas le nom de Mazarin. À ce nom la foule poussait des cris de colère. Aussitôt que le silence était établi, une des nombreuses chansons qui parurent dans ce temps sous le nom de *mazarinades*, était entonnée, et le refrain répété en chœur, tout d'une seule voix, venait ébranler les voûtes de l'antique palais de Justice.

Tout à coup un carrosse se présenta, et les gens qui l'escortaient voulurent faire écarter le peuple. Celui-ci, qui commençait à sentir sa force, menaçait de faire résistance, lorsqu'un homme s'élança à la portière en s'écriant :

– C'est mademoiselle de Montpensier, la fille M. le duc d'Orléans, l'ennemie du Mazarin, comme nous tous.

À ces mots des bravos éclatèrent et le peuple s'écarta. Mademoiselle salua gracieusement celui qui venait de lui rendre ce service, en lui disant à demi-voix :

– Fronde !

Et le carrosse s'éloigna. Celui à qui ces paroles avaient été adressées était l'abbé de Gondy, depuis cardinal de Retz, en ce moment coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Paris, ennemi de Mazarin, dont il enviait la faveur. Il voulait le renverser et s'entendait très bien avec Mademoiselle, deux fois jouée par la cour, qui lui avait fait manquer un mariage avec l'empereur et l'archiduc, et résolue à se venger de cet affront. Son passage en ce moment dans cet endroit était pour observer le peuple par elle-même. Quant au coadjuteur, il attendait l'issue de la délibération du parlement, et par ses bons mots et ses épigrammes il excitait le peuple à la haine de Mazarin.

Enfin la cloche qui annonçait que la délibération était terminée retentit tout à coup, et les magistrats sortant de l'audience parurent aux yeux du peuple, qui tout en s'écartant respectueusement pour les laisser passer, les interrogeait de la voix et du regard. L'un d'eux, surtout, d'un âge déjà avancé, devint l'objet de l'empressement général. C'était le conseiller Broussel.

– Mes amis, dit-il au peuple, le parlement a consacré tous vos droits : le quart des tailles vous est remis ; désormais aucune taxe ne sera levée qu’avec l’assentiment de notre compagnie, et aucun sujet du roi ne pourra être emprisonné, à la Bastille ou ailleurs, sans être livré à notre justice dans les vingt-quatre heures.

Des cris d’enthousiasme accueillirent ces paroles, et le peuple porta en triomphe le conseiller Broussel jusqu’à sa demeure.

Pour en arriver là, du point où nous avons laissé cette histoire, il avait fallu bien des événements, bien des injustices, bien des tyrannies.

En effet, la France, honteuse d’avoir souffert si longtemps le despotisme de Richelieu, avait relevé la tête à sa mort, et reprenant son courage et son énergie, avait accompli en six années une révolution.

Dans l’espace de cinq ans, Louis XIV, roi mineur, avait succédé à Louis XIII, comme roi de France ; Anne d’Autriche à Marie de Médicis, comme régente ; le cardinal Mazarin au cardinal de Richelieu, comme premier ministre.

Cette fois encore, comme au temps du maréchal d’Ancre, c’était un Italien qui, appuyé sur la faveur d’une reine de France, gouvernait le royaume en monarque absolu ; cette fois encore c’était un cardinal. Mais si, comme Richelieu, il avait la pourpre et la barrette, il n’avait pas comme lui le génie et la volonté. L’un régnait franchement par la crainte et la ruse, l’autre par la ruse seulement. L’un avait de vastes plans empreints de génie, l’autre de petits moyens plaqués de finesse. Richelieu dominait le roi et les grands, Mazarin, soumis à la reine, caressait sans cesse la noblesse. Richelieu tuait, Mazarin corrompait. Le premier inspirait la terreur et la crainte, le second la raillerie et le mépris.

Toutefois, nourri à l’école de Richelieu, qui l’avait désigné d’avance pour recueillir son héritage, Mazarin avait profité des grandes leçons qui lui avaient été données. Les premiers temps de son administration furent glorieux, mais sur la pente du pouvoir absolu on finit par glisser tôt ou tard. Mazarin, ne se sentant pas la force de maintenir avec la fermeté de Richelieu la noblesse et les princes qui réclamaient leur part dans le gouvernement de l’État, adopta le système de la corruption et de là leur flatterie. Il accorda tout, excepté le droit de s’immiscer dans les affaires publiques. Pour cela, il leur ouvrit le trésor, où ils puisèrent à pleines mains. Le trésor s’épuisa plusieurs fois ; plusieurs fois il fut rempli par des impôts onéreux et vexatoires. Le surintendant Émery en exhuma qui étaient tombés en désuétude depuis plus de cent ans, et en outre en créa de nouveaux. La misère était au comble, les murmures dans le peuple, la division à la cour, car les grands, jamais satisfaits dans leur ambition, aspiraient toujours à de nouvelles grâces. Mais l’opposition avait pris un autre caractère que celui qu’elle déployait sous Richelieu.

Les jeunes seigneurs et surtout les jeunes conseillers au parlement attaquaient surtout Mazarin, par les sarcasmes et la raillerie. Ils *frondaient* tous ses actes : de là ce nom de *Frondeurs* que le peuple leur donna, et celui de *guerre de la Fronde* qu’a conservé l’histoire de cette époque⁴⁴.

44 Quoi que le mot de *fronde* ne soit venu que sur une bagatelle, il faut que j’en mette ici l’origine. Un jour, dans ce commencement de troubles, que le parlement s’assemblait souvent, Bachaumont, conseiller, parlait d’une affaire qu’il avait. Il dit de sa partie : *je la fronderai bien*. Et comme chacun était assis à sa place,

Au milieu de cette misère publique, le parlement prit une attitude digne et ferme. Il refusa d'enregistrer dix-neuf édits, on le contraignit par un lit de justice. L'argent de ces dix-neuf impôts épuisé, on en leva de nouveaux, qu'on prétendit de la compétence de la cour des aides, car cette cour, plus complaisante que le parlement, les enregistrerait. Le parlement protesta et revendiqua ses droits comme première cour du royaume. On ne répondit point à ses protestations ; mais bientôt on fut contraint de revenir devant lui, car les finances étaient encore épuisées. On créa douze charges de maîtres des requêtes ; il fallait un arrêt du parlement pour les sanctionner. Le roi, âgé de sept ans, tint un nouveau lit de justice. Ce fut dans cette séance que l'avocat général Talon, forcé par le devoir de sa charge de conclure à l'enregistrement de l'édit, prononça ces paroles, qui, tombées de sa bouche en présence du roi, ne sauraient être suspectées :

« On prétend qu'il n'est point facile de conclure la paix avec les ennemis ; qu'il est plus aisé de les forcer par les armes que de les soumettre par la raison ; qu'il est avantageux à l'État de ne pas manquer au moyen des victoires du roi qui ont augmenté nos frontières de nouvelles provinces. Soit que ces propositions soient vraies ou fausses, nous pouvons dire à Votre Majesté que les victoires ne diminuent en rien la misère des peuples : *qu'il y a des provinces entières où l'on ne se nourrit que d'un peu de pain d'avoine et de son*. Ces palmes et ces lauriers, pour lesquels accroître on travaille tant les peuples, ne sont point comptés parmi les bonnes plantes, parce qu'elles ne portent aucun fruit qui soit bon pour la vie. Sire, toutes les provinces sont appauvries et épuisées. Pour fournir au luxe de Paris on a mis imposition et fait des levées sur toutes choses dont on s'est pu imaginer. Il ne reste plus à vos sujets que leurs âmes, lesquelles, si elles eussent été vénales, il y a longtemps qu'on les aurait mises à l'encan. »

Passant ensuite à l'arbitraire et au ridicule des lits de justice, il s'écria :

« N'est-ce pas une illusion dans la morale, une contradiction dans la politique, de croire que les édits qui, par les lois du royaume, ne sont pas susceptibles d'exécution jusqu'à ce qu'ils aient été rapportés et délibérés dans les cours souveraines, passent pour vérifiés, lorsque Votre Majesté en a fait lire et publier le titre en sa présence ! *Un tel gouvernement despotique et souverain serait bon parmi les Scythes et les barbares septentrionaux qui n'ont que le visage d'homme ; mais en France, sire, le pays le plus policé du monde, les peuples ont toujours fait état d'être nés libres et de vivre comme vrais Français.* »

Tel fut le langage noble, énergique et raisonnable que tinrent les gens du roi. Ce langage était une menace qui fut suivie du fait. Le parlement protesta contre la violence qui lui était faite par le roi, et déclara par un arrêt solennel que l'édit n'était

l'un commença à parler contre M. le cardinal, sans cependant le nommer, quoique l'on le fit assez connaître. Barillon l'aîné commença à chanter :

Un vent de *fronde*
S'est levé ce matin,
Je crois qu'il gronde
Contre le *Mazarin*.
Un vent de *fronde*
S'est levé ce matin.

(*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*)

pas enregistré. La cour manda les gens du roi. Le chancelier Séguier prétendit que le parlement dépassait ses pouvoirs *en voulant prononcer par forme d'arrêt sur une mesure du gouvernement, telle que la création de douze maîtres de requêtes, ce qui était élever un combat d'autorité contre autorité, de puissance contre puissance, et changer la forme de la monarchie*; et la reine s'indignant *que cette canaille s'ingérât de réformer l'État*, posa nettement cette question :

« Le parlement se croit-il en droit de limiter l'autorité du roi ? »

« Elle levoit, dit le cardinal de Retz dans ses mémoires, le voile qui doit toujours couvrir tout ce qu'on peut dire et tout ce qu'on peut faire croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana les mystères. »

Dès ce moment, en effet, le parlement, interpellé sur cette question délicate, remonta aux lois fondamentales de la monarchie.

« On chercha, dit le même cardinal de Retz, en s'éveillant comme à tâtons, les lois du royaume; on ne les trouva pas; l'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda... le peuple entra dans le sanctuaire. »

Le peuple, cette fois, ce fut le parlement qui se mit en son lieu et place. Ne trouvant pas de loi qui pût résoudre la question posée, il se prépara à la faire. Réuni, malgré les ordres, les menaces et les précautions de la cour, dans la salle Saint-Louis, au grand conseil, à la cour des aides et à la Cour des comptes, les trois autres pouvoirs de l'État, il rendit ce qu'on appela *l'arrêt d'union*. Chacun des quatre grands corps devait nommer des députés qui, réunis dans la chambre Saint-Louis, formuleraient une loi de réformation de l'État, enregistrée par le parlement et approuvée ensuite par le roi. Les choses eurent lieu comme l'on avait projeté, malgré tous les obstacles apportés par la cour, par Mazarin, par les princes, et ce fut le 12 juillet 1648 que se passa la scène dont nous venons de rendre compte.

Les propositions de la chambre de Saint-Louis portaient, en effet, outre vingt-cinq articles qui étaient relatifs aux règlements actuels de l'administration, les deux suivants comme fondement de la nouvelle loi.

ART. III

« Ne seront faites aucunes impositions et taxes qu'en vertu d'édits et déclarations bien et dûment vérifiées en cours souveraines, avec liberté de suffrage.

ART. IV.

« Aucun des sujets du roi, de quelque qualité et condition qu'il soit, ne pourra être détenu prisonnier passé vingt-quatre heures, sans être interrogé suivant les ordonnances, et rendu à son juge naturel, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms, par les geôliers, capitaines et tous autres qui les détiendront. »

Ces deux articles brisaient le pouvoir absolu, établissaient l'équilibre que la justice et l'équité ont marqué entre les peuples et les rois; ces deux articles formulaient déjà la charte constitutionnelle. Nous n'avons pas autre chose aujourd'hui; et vu la marche des temps et le développement des idées, on peut dire à bon droit que nous n'en avons pas autant.

La reine et le cardinal sentirent le coup mortel qui était porté à l'autorité absolue par ces propositions. Anne d'Autriche voulait user sur l'heure de violence, Mazarin la décida à amuser le parlement pour gagner du temps. *Le temps et moi*, était sa maxime favorite. Le roi tint un nouveau lit de justice, où il concéda quelques-uns des articles insignifiants.

Les deux plus importants, ceux des impôts et de la *sûreté publique*, c'est ainsi qu'on appelait l'article quatre, n'étaient pas approuvés, et le roi ordonnait au parlement de cesser ses assemblées. Celui-ci, loin d'obéir, resta en permanence. Alors à l'abri de la nouvelle d'une victoire remportée par le prince de Condé contre les Espagnols, la reine en arriva où elle voulait, c'est-à-dire à user de violence. À l'issue du *Te Deum*, elle fit arrêter le président Blancménénil et le conseiller Broussel. Elle répondait par là à l'article de la sûreté publique que le parlement et le peuple ne cessaient d'exiger ; mais à cette nouvelle tout se souleva dans Paris, tout le monde réclama d'une seule voix le conseiller Broussel, le défenseur, le père du peuple. Mais plus les cris redoublaient, plus l'émeute grondait, plus la reine persistait dans son système de violence et d'intimidation.

« Nous allâmes ensemble au Palais-Royal (avec le maréchal de la Meilleraye), dit le cardinal de Retz dans ses mémoires, suivis d'un nombre infini de peuple qui crioit :

« *Broussel ! Broussel !*

« Nous trouvâmes la reine dans le grand cabinet, accompagnée de M. le cardinal Mazarin, de M. de Longueville, du maréchal de Villeroi, de l'abbé de la Rivière, de Beautru, de Guitaut, capitaine des gardes, et de Nogent. Elle ne me reçut ni bien ni mal.

« Je feignis de prendre pour tout de bon ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement que j'étois venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandements de la reine, et pour contribuer de tout ce qui seroit en mon pouvoir, au repos et à la tranquillité, La reine me fit un petit signe de tête, comme pour me remercier. Mais je sus depuis qu'elle avoit remarqué, et remarqué en mal, cette dernière parole, qui étoit pourtant fort innocente et même fort dans l'ordre d'un coadjuteur de Paris. Mais il est vrai de dire *qu'auprès des princes, il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal*. Le maréchal de la Meilleraye, qui vit que la Rivière, Beautru et Nogent traitoient l'émotion de bagatelle et la tournoient même en ridicule, s'emporta beaucoup et parla avec force ; il s'en rapporta à mon témoignage ; je le rendis avec liberté, et je confirmai ce qu'il avoit dit et prédit de ce mouvement. Le cardinal sourit malignement, et la reine se mit en colère, proférant de son ton de fausset aigre et élevé ces propres paroles :

« Il y a de la révolte à imaginer qu'on puisse se révolter ; voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent ; l'autorité du roi y donnera bon ordre.

« Le chancelier entra dans le cabinet en ce moment. Il étoit si faible de son naturel qu'il n'avoit jamais dit, jusqu'à cette occasion, aucune parole de vérité ; même en celle-là, la complaisance céda à la peur. Il parla, et il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu dans les rues. J'observai que le cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avoit jamais vu.

« Mais Senneterre, qui entra presque en même temps, effaça en moins de rien les premières idées, en assurant que la chaleur du peuple commençoit à se ralentir, qu'on ne prenoit point les armes, et qu'avec un peu de patience tout iroit bien.

« Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie dans les conjectures où celui que l'on flatte peut avoir peur ; l'envie qu'il a de ne pas la prendre, fait qu'il croit tout ce qui l'empêche d'y remédier. Les avis qui arrivoient de moment à autre faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'État étoit renfermé.

« Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très affectionné, s'en impatienta plus que les autres, et il dit d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenoit pas comment il étoit possible qu'on s'endormît dans l'état où étoient les choses. Le cardinal lui répondit :

« – Eh bien, Guitaut, quel est votre avis ?

« – Mon avis est, lui dit brusquement Guitaut, de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif.

« Je pris la parole et je lui dis :

« – Le premier ne seroit ni de la piété ni de la prudence de la reine ; le second pourroit faire cesser le tumulte.

« La reine rougit à ce mot et s'écria :

« – Je vous entends, monsieur le coadjuteur ; vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel ; je l'étranglerai plutôt avec les deux mains.

« Et achevant cette dernière syllabe, elle me les porta presque au visage en ajoutant :

« – Et ceux qui...

« Le cardinal, qui ne douta point qu'elle n'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança et lui parla à l'oreille. Elle se composa à ce point, que si je ne l'eusse connue, elle m'eût paru bien radoucie. »

Telles étoient les dispositions de la régente à l'égard de l'article de la sûreté publique, qui n'étoit autre, on le voit, que la liberté individuelle que nous avons enfin acquise de nos jours. L'histoire de l'article de la sûreté est aussi l'histoire de la Bastille, car nous ne devons pas nous borner, en écrivant ce livre, à dire les prisonniers qui ont été ensevelis à la Bastille, ou les faits qui s'y sont passés : nous devons dire aussi les fluctuations qu'éprouva le principe qui jeta les fondements de cette prison d'État et qui fut enterré sous sa dernière pierre. Sous ce rapport, l'époque que nous décrivons fut un généreux prologue de 1789, et les luttes du pouvoir absolu pour la continuation du despotisme, les efforts du parlement et du peuple pour la liberté individuelle, trouvent naturellement leur place.

La reine refusait donc la liberté des deux membres du parlement ; mais sur de nouveaux résultats de l'émeute apportés par des seigneurs de la cour terrifiés, le cardinal Mazarin arracha à la reine cette concession, de promettre la liberté à condition que chacun rentrerait dans sa maison. Le coadjuteur et le maréchal de la Meilleraye se chargent de cette nouvelle. Ils sortent du Palais-Royal et sont entourés d'une foule hurlante qui les laisse à peine approcher et ne peut les entendre ; impatient, le maréchal, serré de trop près, abat un homme d'un coup de pistolet, la foule pousse un cri terrible et attaque les gardes ; mais la nuit est venue, et le coadjuteur fait retirer le peuple dont l'heure du souper étoit arrivée.

Le premier coup de feu avait été tiré sur le peuple par la cour. Le peuple attaqué répondit dès le lendemain avec son énergie ordinaire. Dès la pointe du jour tout étoit en armes dans Paris ; dès dix heures du matin il s'élevait au sein de la capitale plus

de douze cents barricades. Le parlement se rendit en corps au Palais-Royal pour faire des remontrances. Toutes les barricades s'ouvrirent devant lui aux acclamations du peuple et aux cris de liberté pour Broussel. Mais cette compagnie trouva la reine plus irritée et plus entêtée que jamais; elle avait conçu les projets les plus terribles, et accusant le parlement d'être fauteur de la sédition, elle lui dit avec colère :

– La postérité regardera avec horreur la cause de tant de désordres, et le roi, mon fils, vous en punira un jour.

– Madame, répondit le premier président Matthieu Molé, le parlement déplore les troubles qui sont dans Paris, et vient, tant pour les calmer, que pour soutenir la dignité de sa compagnie, demander à Votre Majesté la liberté de deux de ses membres arrêtés par vos ordres.

– Vous ne l'obtiendrez pas, répondit la reine; votre démarche est déjà une rébellion. Eh quoi! ma belle-mère a fait mettre à la Bastille le prince de Condé, et personne n'a réclamé; et aujourd'hui pour deux membres de votre compagnie vous faites tant de bruit!...

– Si personne n'a réclamé pour la captivité de monseigneur le prince de Condé, répondit le premier président, c'est qu'à cette époque l'article de la sûreté publique n'était pas formulé par le parlement. Aujourd'hui qu'il l'a été, le premier comme le dernier des Français a droit de demander compte de sa liberté au bout de vingt-quatre heures.

– Mais cet article, je ne l'ai pas approuvé, moi, dit la reine avec violence; je ne l'approuverai pas. Voilà pourquoi je refuse la délivrance de Blancmesnil et de Broussel.

Et sortant brusquement, elle laissa le parlement avec cette réponse. Cependant le premier président la poursuivit, employant tantôt la prière, tantôt les menaces, et finit par obtenir d'elle cette seule concession : « Que le parlement cesse les assemblées de la salle Saint-Louis, qu'il ne s'occupe plus des affaires d'État, qu'il se sépare aux vacances, et je rends la liberté à ses deux membres. »

Le parlement voulut retourner au Palais pour en délibérer; mais le peuple ne voyant pas Broussel dans ses rangs, refusa de le laisser passer. Le parlement revint en tumulte au Palais-Royal, ou, forcé par la nécessité, il tint séance dans la grande galerie. Il accorda, en échange de la liberté de ses deux membres, tout ce que la reine demandait; et le lendemain, Broussel et Blancmesnil furent rendus à l'amour du peuple et à la liberté. Les barricades cessèrent aussitôt, mais l'agitation continua dans la ville. Le parti des frondeurs du parlement ne voulut jamais sanctionner l'arrêt rendu au Palais-Royal. Les frondeurs du dehors, le coadjuteur en tête, continuèrent leur opposition.

De son côté, la reine voulant maintenir à tout prix l'autorité absolue, en appela à la force brutale. Par ses ordres, les troupes arrivaient peu à peu et commençaient à cerner Paris; elle avait accepté le secours du prince de Condé, qui revenait victorieux de l'armée d'Espagne; et pour remplacer Broussel et Blancmesnil, elle avait donné ordre d'envoyer M. de Châteauneuf à soixante lieues de Paris, et d'arrêter M. de Chavigny, gouverneur de Vincennes. Le parlement s'émut de cette situation.

Le peuple, outré contre Mazarin et la reine, fit entendre des cris, proféra des menaces, chanta des chansons insultantes et poursuivit le cardinal et la reine de huées jusque dans leurs promenades. La reine alors se rendit à Saint-Germain avec le roi, le cardinal, les princes du sang et les principaux de la cour. Elle quitta Paris en déménageant tous ses meubles, de même que les courtisans, comme on abandonne une

ville assiégée. À cette nouvelle, le parlement, qui voyait la ceinture de troupes prête à environner la ville, ne se dissimula pas le danger et ne perdit pas courage. Le sieur Viole, président des enquêtes, prit la parole avec véhémence pour soutenir encore une fois l'article de la sûreté publique.

– La sûreté de la ville, du parlement et de tous les particuliers, dit-il, est menacée ; on ne peut plus prendre aucune assurance sur la parole de la reine, parole tant de fois violée le mois dernier, lorsque toutes choses semblaient paisibles et que le parlement rendait grâce à Dieu des victoires obtenues sur les ennemis de l'État ; deux de ces messieurs ont été emprisonnés et quatre autres exilés. Depuis, la cour est sortie de Paris, et les grands officiers ont emporté leurs effets comme d'une ville destinée au pillage. Enfin, M. de Châteauneuf, victime une fois de la tyrannie, vient d'être enlevé de sa maison de Montrouge, où il achevait doucement ses jours ; et M. de Chavigny, homme de service et de mérite, connaissant dans les affaires, a été emprisonné dans le château de Vincennes, sans forme ni figure quelconque de justice. Personne, après cela, ne peut plus s'assurer dans sa maison, et ceux-là doivent craindre davantage qui ont travaillé au soulagement des peuples.

Malgré cela, le parlement voulant conserver la forme légale, députa auprès de la reine pour lui faire de vives remontrances et connaître ses intentions. Il se mit en même temps en état de défense et établit une garde bourgeoise divisée par quartiers, pour veiller à la sûreté de la ville. La reine, prévenue de l'arrivée des membres du parlement, ne voulait pas les recevoir, mais le prince de Condé l'engagea fortement, tout en lui offrant le secours de son bras, à les entendre et à les accueillir. On la détermina enfin à laisser discuter les propositions de la salle de Saint-Louis entre eux et son conseil, dans des séances auxquelles le prince devait assister. Ces séances commencèrent immédiatement, et tous les articles furent adoptés, excepté celui de la sûreté publique. La cour tenait essentiellement à la Bastille comme base du pouvoir absolu, « et pourtant l'article de la sûreté publique n'était pas moins agréable à la noblesse qu'à tout le reste de la France. L'amour de la liberté, si fortement empreint par la nature, intéressait tous les cœurs à l'entreprise du parlement, » dit le cardinal de Retz dans ses mémoires.

Ce fut dans la séance du mercredi 30 septembre 1648 que cet article fut discuté. Au moment où les membres du parlement passèrent dans la galerie pour se rendre à la salle des séances de Saint-Germain, madame de Vendôme leur présenta une requête par laquelle elle les priait d'ordonner que MM. de Vendôme, son mari, et de Beaufort, son fils, arrêtés depuis longtemps, pussent se constituer prisonniers à la Conciergerie pour que leur procès leur fût intenté et qu'ils fussent condamnés s'ils étaient coupables, ou absous s'ils étaient innocents. Immédiatement après l'ouverture de la séance, le premier président parla de cette requête, et rappelant aussi la captivité de MM. de Chavigny et Châteauneuf, demanda qu'on discutât cet article.

Le parlement, comme on le sait, exigeait qu'il ne fût pas permis de détenir quiconque en prison plus de vingt-quatre heures sans lui faire subir un interrogatoire qui devait commencer le procès et amener la liberté ou la condamnation du prisonnier.

Le chancelier Séguier, représentant officiel de la reine, prit la parole en ces termes et ne craignit pas de poser les principes suivants :



Les barricades cessèrent aussitôt.

– Le droit d'exiler et d'emprisonner arbitrairement importe à l'autorité royale et à la sûreté du gouvernement public ; dans tous les temps et dans tous les États, soit monarchie, soit république, ce droit a été exercé par ceux qui commandent, lesquels, bien informés de ce qu'il importe à la conservation de l'État ne peuvent laisser de tels actes à la censure des particuliers. Il y a une grande différence entre la justice publique et la justice privée ; entre le gouvernement de l'État et la distribution des droits dus à chacun. Dans ce dernier cas, il est juste qu'un prisonnier soit interrogé dans les vingt-quatre heures, et que les juges soient tenus ensuite de lui faire son procès, *mais dans la justice publique et dans l'administration de l'État, il faut bien que les souverains puissent faire arrêter sur de simples soupçons.* Car dans ces occasions les formalités sont impossibles à observer, les avis étant donnés le plus souvent en secret par des personnes qui ne voudraient ou ne pourraient être témoins en justice, que la prudence et la discrétion commandent de ne pas faire connaître. Après tout, les conséquences de l'impunité seraient trop grandes en pareille matière ; et tout ainsi que dans les crimes particuliers, il est plus expédient que cent coupables échappent que non pas un innocent périsse ; au contraire, dans le gouvernement des États, il est plus expédient que cent innocents souffrent que non pas l'état périsse par l'impunité d'un particulier. Telle a toujours été la pratique de la monarchie, et la reine ne pourrait s'en départir, que le roi ne lui reprochât quelque jour d'avoir sacrifié l'autorité royale.

– Mais l'ancien droit public, confirmé par plusieurs ordonnances, répondit le premier président, a toujours été qu'aucun sujet du roi, de quelque qualité et condition qu'il fût, ne pourrait être poursuivi que par les voies de la justice. Telles sont les ordonnances de Louis XII, en 1498, et celle rendue à Blois, en 1579.

– Mais leur non-exécution, dit le chancelier, prouve suffisamment l'impossibilité où l'on s'est trouvé de s'y conformer, et l'inutilité de les renouveler pour l'avenir.

– Il pourrait se trouver en effet, dit le premier président d'une voix grave, des choses rares et singulières qui se gouverneraient malaisément par la loi ; mais la loi doit néanmoins être rendue pour servir de règle aux choses communes. Si dans l'occurrence des affaires présentes, continua-t-il en s'animant, des sûretés deviennent nécessaires, c'est à cause des violences si fréquemment renouvelées dans les dernières années ; de même que Louis XI ayant maintes fois dépossédé, chassé et maltraité ses officiers, a ensuite été obligé, pour bannir leur méfiance, de faire l'ordonnance par laquelle il déclara qu'aucun à l'avenir ne pourrait être troublé dans l'exercice et fonction de sa charge. De tels exemples rendent notoire que l'autorité royale se diminue toujours par les violences exercées en son nom, et non par les demandes du parlement, qui ne tendent qu'à lui procurer l'amour et la bienveillance des peuples, trésor le plus riche des souverains !...

Et comme à ces mots, accueillis avec faveur par les membres du parlement, le chancelier, les princes et le conseil se prirent à sourire dédaigneusement, le président Novion s'écria avec véhémence :

– La déclaration de la sûreté publique est encore demandée, afin qu'une fois enregistrée, s'il y était contrevenu, le parlement puisse informer et poursuivre ceux qui en auraient donné le conseil à la reine.

Ces mots produisirent une nouvelle sensation, et le chancelier répliqua avec chaleur :

– Les souverains appellent à leurs conseils qui bon leur semble, et forment leur résolution personnelle des avis qui leur sont donnés ; ils ne trouveraient plus personne qui les voulût servir si des avis consciencieux et fidèles pouvaient un jour donner lieu à des accusations contre les conseillers. Du reste, j'ai l'ordre, quant à cet article, de vous répéter les paroles que la reine vous a déjà dites quand vous êtes venus lui demander la liberté de MM. de Châteauneuf et Chavigny. Elle a fait arrêter ces deux seigneurs pour de bonnes et fortes raisons dont elle ne doit compte qu'à Dieu et au roi, son fils, quand il sera en âge d'en pouvoir juger.

– Et nous avons charge expresse de notre compagnie, répliqua le président Viole du même ton, d'obtenir préalablement à toute affaire, quelque sûreté pour les emprisonnés et autres sujets du roi exposés à la même violence, et il n'est pas à espérer que le parlement veuille entrer en une autre délibération que ce préalable ne soit réglé.

À ces mots de *préalablement* et de *préalable*, dont le prince de Condé ne connaissait pas la signification, il se leva furieux et s'écria :

– Une telle prétention est par trop étrange ! Lorsque M. le duc d'Orléans et moi, voulant concilier tous les esprits, avons demandé ces conférences, nous ne nous attendions pas à de tels discours. Ce *préalablement* n'est point une parole convenable dans la bouche de sujets parlant à leurs maîtres ; si elle veut dire que la reine sera contrainte contre son gré à rendre la liberté à M. de Chavigny, je saurai faire respecter la volonté royale et la dignité des princes du sang.

On essaya en vain d'expliquer au prince la véritable signification du mot, il rompit la séance et se retira furieux. Telle était pourtant l'ignorance du grand Condé sur la valeur des mots ; et c'est lui qu'on choisissait pour discuter les termes d'une loi.

Le lendemain, on reprit la question où on l'avait laissée, et le chancelier apporta une concession de la reine, évidemment conseillée par Mazarin, qui croyait tout enlever par ce moyen.

– La reine accède aux dispositions proposées, dit-il, en tant qu'elles s'appliquent aux officiers du parlement et des autres cours souveraines, se réservant seulement l'exercice de sa puissance absolue à l'égard des princes et gens de la cour, qui auraient encouru son mécontentement ou excité sa méfiance.

Ces paroles firent dresser l'oreille au prince de Condé, et il se sentit plus à l'aise quand le premier président eut fait cette noble réponse :

– Ce n'est pas seulement sa sûreté que le parlement a en vue, mais la sûreté publique ; celle des princes et des grands, comme de tous les sujets du roi, afin que ni les uns ni les autres ne puissent être poursuivis et emprisonnés que par les voies de la justice.

Pressée dans ses derniers retranchements la reine consentit à ne détenir les prisonniers que six mois, disant, par l'organe de son chancelier, que ce délai était indispensable pour réunir les pièces nécessaires au procès d'un prisonnier d'État, consentant qu'après ce terme, lesdits prisonniers fussent envoyés devant leurs juges naturels, ou remis en liberté si aucune charge ne s'élevait contre eux. Les députés du parlement furent inflexibles. Enfin, à une dernière séance, le chancelier restreignit ce délai à trois mois, disant de la part de la reine que c'était sa dernière concession. Le premier président répondit qu'il n'avait pas pouvoir d'accéder à cette proposition et qu'il se retirait vers le parlement pour la lui transmettre.

En effet, dans une séance solennelle, les députés firent part au parlement de la difficulté qui s'élevait, et le parlement, las de cet état de choses qui menaçait de se prolonger, et voyant d'un autre côté que tous les articles, excepté celui-là ainsi modifié, étaient adoptés, était prêt à consentir la modification exigée par la reine, lorsque le président Blancmesnil se leva et prit la parole. Sa voix paraissait d'autant plus grave dans cette circonstance, que, victime lui-même de l'arbitraire, il sortait à peine de sa prison.

– Il faut bien se garder, dit-il, d'accorder un tel article. Les rois n'ont aucun titre pour les privilèges de leur couronne ni par aucune loi de l'État pour retenir leurs sujets prisonniers sans leur faire faire leur procès. Ce serait leur en donner un au préjudice de la sûreté publique, et ce serait hasarder le repos et même la vie des princes que de consentir à une si étrange loi, car les ministres ayant trois mois pour exercer la violence sur les personnes qui seraient entre leurs mains, ne manqueraient pas de les faire mourir plutôt que de les rendre après ce terme. Le cardinal de Richelieu en eût agi ainsi à l'égard de M. de Bassompierre et de tant d'autres personnes de considération et de naissance qui s'étaient voulu opposer à la tyrannie de son ministère, s'il n'avait eu le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui semblait. Il faut donc, ou laisser ce pouvoir injuste aux ministres, ou garder ponctuellement l'ordonnance des vingt-quatre heures, parce que dans si peu de temps, les ministres qui veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils peuvent, ne pourront pas trouver l'invention de le faire sans que la mort, ainsi précipitée, ne donne soupçon et même ne fournisse la conviction entière du crime des oppresseurs.

Ce discours, où dominait l'indignation d'un homme qui avait vécu sous Richelieu et qui maintenant vivait sous Mazarin, entraîna tout le monde, et le parlement rendit un arrêt qui maintenait les vingt-quatre heures.

La reine voulut résister de nouveau et se décida à rompre la conférence. Mais Mazarin lui fit entendre *qu'on pouvait toujours promettre ce qu'on ne voulait pas tenir*. C'était encore une de ses maximes. Sous la feinte de montrer une confiance illimitée au parlement, la reine le chargea donc de diriger la déclaration comme il l'entendrait, mais en réalité pour trouver sa conscience moins engagée dans une chose qu'elle n'avait pas faite elle-même. Pourtant elle craignait encore tellement cet article de la sûreté publique, qu'elle demanda trois jours au lieu de vingt-quatre heures, et qu'elle offrit simplement sa parole, mais refusa sa signature.

Les choses se brouillèrent encore, et ce fut grâce à l'influence du prince de Condé qu'on adopta un terme moyen tout en faveur du pouvoir absolu. L'article de la sûreté publique ne fut pas inséré dans la déclaration du 24 octobre, publiée et enregistrée comme loi fondamentale de l'État et consacrant le pouvoir politique des parlements ; mais une déclaration particulière porta que « si aucuns étoient emprisonnés ou exilés par voie arbitraire, les parents pourroient se plaindre et bailler requête à tels de messieurs qu'ils voudroient choisir pour en être fait rapport à la compagnie et par elle statué ce que de droit⁴⁵. »

Cette déclaration était loin de celle du parlement. Il était facile à la cour de l'éluder, et ce fut grâce aux instances du prince de Condé qu'elle fut rédigée ainsi. Les instruments de la tyrannie portent toujours malheur à ceux qui les forgent. Bientôt après, ce prince regretta, dans le donjon de Vincennes, la facilité qu'il avait laissée au pouvoir absolu d'agir par arbitraire.

Tel fut le résultat de cette première tentative qui tendait à la destruction morale de la Bastille. Quoique le parlement n'y ait pas réussi complètement, on ne peut s'empêcher d'admirer la fermeté, le courage, la justesse et l'équité de ces magistrats. Mais la Bastille resta debout, Mazarin au pouvoir, Anne d'Autriche à la régence, et dans peu, en effet, le parlement et le peuple de Paris apprirent qu'on peut promettre sans danger tout ce qu'on ne veut pas tenir.

La déclaration du 24 commença à recevoir de légères atteintes. Le parlement les rectifia. Elle en reçut de plus fortes, le parlement les rectifia encore. C'était surtout relativement aux impôts. Les parlements ne voulaient plus permettre les prodigalités de la cour ; elle manquait d'argent pour corrompre, elle ne pouvait marcher longtemps ainsi, et la guerre menaçait de recommencer. Pendant ce temps la régente et Mazarin cherchaient à gagner le duc d'Orléans et le prince de Condé à leur cause. Le premier faisait tout par l'abbé de la Rivière ; on lui promit le chapeau de cardinal, et il amena son maître à ce qu'on exigeait de lui, malgré les instances de mademoiselle de Montpensier, sa fille, qui conservait toujours le même ressentiment contre la cour.

Quant au prince de Condé, on lui promit le commandement du blocus de Paris, qu'on allait exécuter cette fois ; pour cela on avait fait un grand mouvement de troupes autour de la capitale et l'on rappelait d'Allemagne Turenne, à la tête de son armée. Le parlement s' alarma de ces démonstrations , fit des remontrances ; mais tout à coup, le

45 Toute la discussion sur l'article de la sûreté publique est tirée du *Journal du Parlement*, qui contient les procès-verbaux des séances.

6 janvier 1649 au matin, on apprit que le roi, la reine, les princes, le cardinal et une grande partie de la cour avaient quitté furtivement Paris pour la seconde fois. La régente avait laissé pour adieux aux Parisiens une lettre à l'hôtel de ville, dans laquelle elle faisait dire au roi « qu'il étoit sorti de Paris pour ne pas rester exposé aux pernicious dessein d'aucuns officiers de sa cour de parlement, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de l'État, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres et abusé longuement de sa bonté, s'étoient portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne. »

Mademoiselle avait été obligée de suivre son père malgré elle.

Le parlement déploya son énergie ordinaire dans cette grave circonstance. Il commença par faire armer la garde bourgeoise, fit fermer les portes de la ville, et défendit de laisser sortir personne sans passe-port. Il ordonna la levée des troupes et s'occupa du choix des généraux. Puissamment secondé par le coadjuteur, il rassura les Parisiens, et pour animer leur enthousiasme et faire éclater leur haine au grand jour, il rendit le lendemain un arrêt qui disait : « Qu'attendu que le cardinal Mazarin étoit notoirement auteur des désordres de l'État, le parlement le déclaroit perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son État ; lui enjoignoit de se retirer de la cour dans le jour, et du royaume dans huitaine, et ledit terme expiré, enjoignoit à tous les sujets du roi de lui courir sus et défendoit à toutes personnes de le recevoir. »

Cet arrêt produisit l'effet qu'on en attendait. Le peuple, la bourgeoisie et la noblesse se déchaînèrent plus à l'aise, et l'enthousiasme pour la cause du parlement devint unanime. À quelques jours de là, le prince de Conti, gagné par le coadjuteur, s'échappa de la cour, où il étoit retenu par son frère, le prince de Condé, et se rendit à Paris avec les dames de Longueville, de Bouillon, le maréchal de la Mothe et une foule de gens de qualité. Le duc d'Elbœuf, de la maison de Lorraine, étoit déjà arrivé avec son fils, le comte de Rieux. Le parlement accueillit ces princes avec bonheur, nomma le prince de Conti généralissime de ses armées, et les autres généraux sous ses ordres. Le duc d'Elbœuf eut le commandement de Paris.

Quatre jours avaient été employés à prendre ces mesures, quatre jours pendant lesquels personne n'avait pensé à la chose la plus essentielle peut-être, la Bastille. Anquetil fait sentir dans son *Histoire de France* l'importance de cette forteresse et les motifs probables de l'inaction du gouverneur dans ces circonstances, quand il dit : « La régente avait si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris elle ne songea pas seulement à s'assurer de la Bastille, *qui aurait pu tenir la ville en bride*. Elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur du Tremblay, frère du fameux père Joseph. »

En effet, du Tremblay n'avait pas été enveloppé dans la disgrâce des partisans du cardinal de Richelieu. Geôlier de la Bastille et plus occupé que tous ses prédécesseurs, il avait donné tant de preuves de zèle et de bassesse qu'on crut facilement à son dévouement au pouvoir quel qu'il fût ; et d'après la résistance qu'ils avaient mis à l'article de sûreté publique, la régente et Mazarin avaient besoin d'un homme entendu dans ce poste-là.

Ce fut le 11 janvier, au matin, que le parlement et le prince de Conti donnèrent l'ordre au duc d'Elbœuf, général de la ville de Paris, de prendre la Bastille.

Cette nouvelle se répandit sur l'heure dans Paris. Le son du tambour retentit dans chaque rue, et chaque maison vomit des soldats. Le peuple, éclairé sur la valeur de la Bastille, comme prison d'État, par l'article de la sûreté publique, s'arma de toutes parts pour accourir à la prise de cette forteresse. Les nobles, que cet instrument du despotisme menaçait aussi, se réunirent à lui dans le même sentiment, et avant quelques heures une masse immense de gens armés se trouva réunie sur la place de Grève et aux abords de l'hôtel de ville, où le duc d'Elbœuf était à prendre ses dispositions.

Il choisit pour marcher avec lui, outre les troupes réglées, les deux compagnies bourgeoises, commandées par les sieurs Portail et le Fèvre, et prit le comte de Rieux, son fils, comme son second. Dès qu'il descendit sur la place, un cri de joie et d'enthousiasme éclata de toutes parts, et le peuple agitant ses armes se mit en marche à la suite des troupes et des deux compagnies, en criant : « À la Bastille!... À la Bastille!... » À mesure que le cortège avançait, il grossissait en route.

Tous les bourgeois prenaient les armes et marchaient avec leurs camarades, de sorte que parvenus devant la forteresse, ce n'étaient plus de simples détachements de troupes qui se présentaient, c'était une petite armée.

Le duc d'Elbœuf fit ranger à peu près militairement cette foule, et chargea le comte de Rieux d'aller sommer du Tremblay de se rendre. Rieux s'approcha, en parlementaire, du premier pont-levis qui s'abaissa devant lui, et il fut reçu dans la Bastille. Mais au contraire des autres gouverneurs, du Tremblay ne le laissa pas s'introduire dans l'intérieur de la forteresse et lui parla à la porte, pour qu'il ne vît pas la faiblesse de la garnison. Du Tremblay, homme sans courage, allait modestement capituler, après avoir fait pour la forme quelques difficultés, lorsqu'un de ses officiers accourut en toute hâte et lui dit à l'oreille quelques mots qui le firent changer de physionomie. Reprenant aussitôt le ton d'arrogance qui lui était habituel, il dit à Rieux :

– Que me parlez-vous de capitulation au nom du parlement, monsieur? Voici qu'on vient à mon secours, et loin de me rendre, je vais foudroyer Paris du haut de mes remparts si le parlement persiste dans la voie qu'il a entreprise. »

Rieux entendit en même temps au-dehors un grand tumulte suivi de quelques coups de feu dans le lointain. On lui ouvrit la porte et il se hâta de rejoindre le duc d'Elbœuf. Au moment où il arriva, la foule était dans l'agitation la plus vive et le général Noirmoutiers causait vivement avec le duc. Aussitôt qu'il vit son fils, d'Elbœuf courut au-devant de lui et lui demanda la réponse de du Tremblay.

– Il était prêt à capituler, dit Rieux, lorsqu'à une nouvelle qu'est venu lui donner un officier, il m'a dit qu'on venait à son secours et m'a menacé de tirer sur la ville.

– On ne m'avait pas trompé, dit Noirmoutiers, on nous attaque de ce côté pour soutenir en effet la Bastille et peut-être pour être soutenu par elle.

– Je vais lui donner trop d'ouvrage pour cela, dit le duc d'Elbœuf. Mais cette attaque que signifie-t-elle? Que veut-elle dire? Est-elle sérieuse, et ne serait-ce pas pour nous détourner du siège de la Bastille qu'on la simule?

Au même instant un frondeur, Louvière, fils du conseiller Broussel, accourut au galop de son cheval, plein de poussière et d'écume, en s'écriant :

– Les mazarins! Les mazarins! Aux armes!...

Il expliqua rapidement aux deux généraux, que, de garde avec quelques hommes dans le faubourg Saint-Antoine, il avait été attaqué à l'improviste par des troupes

nombreuses et n'avait eu que le temps de rentrer dans Paris et de venir prévenir de ce qui se passait. Les coups de feu qu'on avait entendus dans le lointain provenaient de cette attaque.

– Plus de doute, dit d'Elbœuf, les troupes du roi viennent au secours de la Bastille. Si la régente, en effet, s'emparait de cette forteresse, y mettait garnison et munitions convenables, Paris serait réduit en un jour. Cela prouve la nécessité de s'emparer de la citadelle le plus tôt possible, et pourtant si, pendant que nous l'attaquerons par devant, l'ennemi pénètre par-derrière...

– Ne craignez rien, dit Noirmoutiers. Nous avons ici assez de monde pour parer à tout. Vous n'avez besoin pour l'instant que de canonnières pour dresser une batterie contre la Bastille. Donnez-moi le reste de vos troupes, vos cinq cents chevaux surtout. Avec cela je tiendrai tête aux mazarins ; ils n'approcheront pas des murs de la ville. S'ils sont aux portes, je les refoulerai hors du faubourg, et la Bastille une fois livrée à ses propres forces, vous en viendrez à bout par un siège régulier, s'il le faut.

– Prenez tous mes soldats, répondit d'Elbœuf ; je ne m'occuperai, jusqu'à la fin du jour, que de dresser une batterie, et c'est par les mains du peuple que je veux canonner la Bastille.

Haranguant alors la foule, les deux généraux se divisèrent les forces. Tout ce qui était en armes suivit le général Noirmoutiers, qui sortit par la porte Saint-Antoine, suivi de Louvière, tandis que d'Elbœuf, escorté de femmes, d'enfants et de vieillards, et n'ayant que quatre ou cinq soldats réguliers, se rendit dans le jardin de l'arsenal pour y établir sa batterie.

Là, en effet, sur les indications qui leur furent données, les femmes, les enfants et les vieillards construisirent des bastions, creusèrent la terre, transportèrent les canons. Ce travail s'effectua avec le zèle que met le peuple à détruire ce qui est devenu l'objet de sa haine. Sous ce rapport son instinct le guidait peut-être plus alors que son intelligence. C'était du reste un spectacle curieux qu'une partie de la population parisienne édifiant cette batterie au milieu d'imprécations qui excitaient la rage, et de *mazarinades* qui provoquaient le rire.

Et à la nuit, quand Noirmoutiers rentra, après avoir, chassé bien loin au-delà du faubourg les *mazarins*, comme ils les appelaient, les frondeurs trouvèrent leurs femmes et leurs enfants terminant la batterie ; poussant des cris de joie, tant de la victoire qui était remportée, que de celle qu'on se promettait de remporter le lendemain sur la Bastille.

Le lendemain, en effet, on se prépara à attaquer. Mais cette fois l'attaque avait changé de caractère : la garde bourgeoise et le peuple stationnaient bien autour de la batterie, mais le service des pièces se faisait avec la régularité qu'on met dans un siège. Le duc d'Elbœuf et le comte de Rieux commandaient aux canonnières avec l'impassibilité de généraux d'armée.

Le peuple ne devait avoir son tour qu'à une autre époque, et briser seul, par sa force et son élan, la porte de cette prison-forteresse, qu'il rasa plus tard au niveau du sol. Néanmoins il stationnait autour, faisant entendre ce bourdonnement sinistre, pareil aux vagues irritées de la mer qui annoncent la tempête. La crainte du feu de la forteresse ne l'effrayait même pas, et plusieurs groupes avaient répondu aux avis donnés par d'Elbœuf, que si l'on tirait un seul coup de canon de la Bastille, on tenterait l'assaut. Dans le jardin de l'arsenal, derrière la batterie, de nobles dames, élégamment

vêtues, étaient accourues pour assister à ce siège, ayant quitté leur lit de bonne heure comme pour assister à une fête ou à un rendez-vous d'amour.

« Ce fut un spectacle assez plaisant, dit le cardinal de Retz, de voir les femmes, à ce fameux siège, porter leurs chaises dans ce jardin de l'arsenal où étoit la batterie, comme elles les portent au sermon. »

Du Tremblay, à travers les meurtrières et les barreaux de la Bastille, voyait tous ces préparatifs avec anxiété. Il n'avait aucune nouvelle de ce qui s'était passé la veille dans le faubourg Saint-Antoine, et le combat ne s'étant terminé que la nuit, il n'en avait pu voir l'issue. Il espérait pourtant du secours à chaque instant. Du reste, n'ayant pas un boulet à lancer, et étant à l'abri derrière ses épaisses murailles, son rôle était tout tracé, il devait attendre, et pour son honneur laisser au moins commencer l'attaque.

Son lieutenant et ses soldats, moins tranquilles que lui, frémissaient de rage et cherchaient dans la Bastille la moindre munition pour faire feu sur la ville. Mais ils ne trouvèrent rien, ce qui, encore une fois, préserva Paris de la ruine. Les assiégeants, qui ignoraient cette position, n'en déployaient pas moins de courage en offrant leur poitrine à un feu qu'ils étaient prêts à affronter.

Et déjà les canonniers pointaient leurs pièces et approchaient la mèche de l'amorce, lorsqu'un grand bruit se fit entendre parmi les dames qui étaient dans le jardin. C'était la duchesse de Longueville qui arrivait avec le coadjuteur. D'Elbœuf courut aussitôt à elle, et lui offrant la main, la conduisit jusque dans la batterie, et lui dit :

– À vous, madame la duchesse, l'honneur de tirer le premier coup de canon contre la Bastille; il nous portera bonheur. Vous en aurez le courage, je le sais, ajouta-t-il tout bas.

La duchesse prit la mèche d'un air déterminé; à ce mouvement tout le monde battit des mains. Elle l'approcha sans émotion de l'amorce; le coup partit, et le boulet fut se loger au sommet de la quatrième tour.

Un hurra général accueillit ce premier coup de canon, la garde bourgeoise agita ses armes, et le frémissement du peuple devint plus expressif et plus menaçant. On attendit la riposte de la Bastille. Mais rien ne partit du haut de ses remparts, et sans donner le temps de la réflexion, le duc d'Elbœuf s'écria :

– Le premier coup de canon a été tiré par la plus grande dame que nous ayons à Paris; que le second le soit par la plus pauvre femme du peuple. La noblesse et le peuple ont un égal intérêt à ce que la Bastille soit rendue au parlement, car désormais ses murs et ses verrous tomberont devant sa justice.

À peine avait-il dit ces mots, qu'une femme, belle encore sous les haillons qui la couvraient, se présenta devant la batterie et s'écria :

– Je suis la plus pauvre de mon quartier, et pour aider à former dernièrement notre dernière barricade, j'ai passé tout le jour à porter des pierres et à remplir des tonneaux de terre. Le soir je n'ai pas mangé, n'ayant pas gagné ma journée.

– Prends cette mèche, lui dit le duc d'Elbœuf, et mets le feu à ce canon.

La femme s'approcha, mais avant d'enflammer l'amorce, elle dit au canonnier :

– Abaisse ton canon, il porte trop haut.

Le duc d'Elbœuf fit signe au soldat, en souriant, d'exécuter cet ordre, et la femme mit le feu à l'instant. Le boulet frappa contre la porte du pont-levis, qu'il brisa en emportant un pan de mur.

– Les nobles tirent à la tête, dit la femme, c'est trop haut ; le peuple tire au cœur, il ne manque jamais.

À l'effet produit par le coup de canon, un immense cri, poussé comme par un seul homme, retentit aussitôt dans le peuple :

– À l'assaut, à l'assaut !...

Et effectuant sa pensée, la foule se précipita terrible, et grondante, jusqu'au bord du fossé. Au même instant un drapeau blanc parut sur le haut des remparts, et le lieutenant du Tremblay se présenta de l'autre côté du fossé, demandant à parlementer. Le premier mouvement du peuple fut de repousser le parlementaire, et mille voix en colère couvrirent sa voix. Mais le duc d'Elbœuf ordonna à son fils de se rendre à la Bastille pour écouter les propositions, croyant qu'il y avait trop de danger à laisser venir l'officier du gouverneur.

À l'aide de la garde bourgeoise, le comte de Rieux fendit les rangs du peuple et pénétra dans la Bastille. Là, il vit du Tremblay, et lui apprit la défaite des mazarins dans le faubourg Saint-Antoine. Du Tremblay demanda deux jours pour se rendre, si avant ce temps il n'était pas secouru par la cour. Rieux ne voulut ne lui en accorder qu'un seul, et lui promit de faire cesser toute hostilité jusqu'au lendemain midi. Mais si à midi il n'avait pas évacué la Bastille, les hostilités devaient reprendre. Rieux revint sur l'heure auprès du duc d'Elbœuf, lui rendre compte de son entrevue.

Le peuple vit avec peine qu'on arrêta son élan. Mais, contenu par la garde bourgeoise, il n'osa pas même murmurer. Quant aux dames, elles regrettèrent qu'on leur enlevât le plaisir d'un siège auquel elles commençaient à prendre goût, et passèrent, pour la plupart, le reste de la journée à visiter en détail la batterie.

Le lendemain le prince de Conti rendit compte au parlement de ce qui s'était passé à la Bastille, et annonça que, selon toute probabilité, elle serait rendue le jour même. Le premier président, prenant alors la parole, pria le prince d'y nommer pour gouverneur un membre du parlement.

– Mais, dit le prince de Conti, la Bastille est une forteresse, il faut un général pour y commander.

– La Bastille est aussi une prison d'État, répartit le premier président, il faut un magistrat qui fasse exécuter l'article de la sûreté publique.

En ce moment on entendit un grand tumulte aux portes du Palais. Le peuple accourait avec des cris de joie, escortant le comte de Rieux, qui pénétra dans la salle en s'écriant :

– La Bastille est rendue !...

– Vive le parlement ! s'écria le peuple.

– Vive l'article de la sûreté publique pour tous les Parisiens ! répondit le premier président.

– Messieurs, dit le comte de Rieux, mon père m'envoie prendre vos ordres et ceux de monseigneur le prince de Conti.

– Vous connaissez les intentions du parlement, dit le premier président au prince ; c'est à vous de parler.

– J'approuve de toute mon âme les intentions de Messieurs, dit le prince ; il faut désormais que la Bastille ne puisse contenir que des prisonniers qu'on interrogera dans les vingt-quatre heures. Il faut que toute captivité arbitraire cesse dans cette prison en

attendant qu'elle cesse dans la France entière. Mais il faut en même temps que cette forteresse, qui à la fois défend et commande Paris, soit remise aux mains d'un homme de guerre intrépide et capable d'en user contre l'ennemi s'il est nécessaire, ce que je ne prévois que trop. Donc, pour atteindre ce double but, je propose de nommer commandant de la Bastille le vénérable conseiller Broussel, et de nommer pour son lieutenant le sieur Louvière, son fils, qui s'est couvert de gloire hier dans le faubourg Saint-Antoine. Je propose un magistrat et un homme de guerre : le magistrat sera la garantie de la liberté des Parisiens ; l'homme de guerre, la garantie de l'invasion ennemie.

Ce choix fut approuvé de tout le monde, et le conseiller Broussel se mit aussitôt en marche pour installer son fils dans son nouveau poste.

En effet, la Bastille était rendue. Dès le matin, une foule plus nombreuse que la veille stationnait sur la place et aux abords. Les dames inondaient encore la batterie de l'Arsenal, et les deux compagnies bourgeoises de Portail et le Fèvre, étaient sous les armes au premier rang ; à midi les portes de la Bastille s'ouvrirent, et aux termes de la capitulation, du Tremblay et ses vingt-deux soldats ayant déposé leurs armes, furent conduits par une escorte hors la ville, et le duc d'Elbœuf prit possession de la citadelle avec les compagnies bourgeoises de Portail et le Fèvre, qu'il y mit comme garnison.

Au moment où la Bastille ouvrait ses portes, le duc de Beaufort, surnommé déjà le roi des halles, récemment échappé du donjon de Vincennes, entrainé à Paris et venait, suivant la promesse de sa mère, la duchesse de Vendôme, se livrer à la justice du parlement, pour être absous ou condamné. Il s'arrêta à ce spectacle, la joie dans le cœur et dans les yeux ; le peuple, qui le reconnut, l'entoura à l'instant, et lui, habitué à parler son langage, s'écria :

– La cage est donc à nous, enfants des halles. Mais ce n'est pas assez, c'est dans une cage semblable à Vincennes, d'exécrable mémoire, que moi, votre ami, j'ai été enchaîné si longtemps par ordre du Mazarin et de la régente. La cage est-elle vide au moins ? Voyez donc s'il y a des oiseaux !...

Immédiatement tout ce peuple s'élança sur le pont-levis pour entrer dans la Bastille. Vainement la garde bourgeoise et le duc d'Elbœuf voulurent l'empêcher de pénétrer. On n'eut pas le temps de s'opposer à son passage. Il aurait tout broyé sur sa route. Il pénétra dans la Bastille et se répandit dans tous les lieux, forçant les porte-clefs et les geôliers subalternes à ouvrir les réduits les plus obscurs. Ce peuple avait entraîné avec lui les grandes dames du jardin de l'Arsenal, qui, confondues pêle-mêle avec lui, étaient portées dans les cours, dans les appartements, dans les tours, dans les cachots. Durant une heure ce fut une confusion à ne pas se connaître, à ne pas s'entendre.

Durant une heure cette foule grondante, agitée, furieuse, courut partout, fouilla partout, et ne commit pas un dégât, ne brisa pas une porte, n'arracha pas un clou, ne vola pas un seul objet. Des prisonniers, des victimes, c'était ce que cherchait le peuple, c'était tout ce qu'il voulait, et au milieu des imprécations incessantes qui sortaient de sa bouche en voyant ces prisons verrouillées, ces cachots infects, ces instruments de torture, au milieu des cris d'invocation pour l'article de la sûreté publique, l'idée ne vint à personne *d'incendier la cage pour qu'elle ne pût plus resserrer l'oiseau...* La Providence réservait la pensée et le fait pour clore glorieusement le siècle qui allait suivre.

Ce fut au plus fort du désordre que Broussel arriva avec son fils pour prendre possession de la Bastille. Il pénétra à cheval dans la première cour et harangua le

peuple, qui accourut se ranger autour de lui. Soumis à sa voix, ce peuple quitta paisiblement cette forteresse quand il se fut assuré qu'il n'y avait pas de prisonnier et qu'il apprit que le commandement était remis entre les mains du membre du parlement le plus aimé à cette époque. Une heure après, les tristes murs de la Bastille s'élevaient comme à l'ordinaire au milieu d'un silence de mort.

Mais la maxime du cardinal Mazarin, *le temps et moi*, devait encore triompher. Après plusieurs événements qui sont hors du cadre de cette histoire, une nouvelle convention fut faite entre la reine et le parlement, et le 11 mars de la même année, la paix fut signée à Ruel. Dans cette convention l'article de la sûreté publique resta toujours dans le même vague, mais la Bastille, sa conséquence inévitable, ne fut pas oubliée, tant comme prison que comme place de guerre. L'article 11 était conçu en ces termes :

« La Bastille, ensemble l'arsenal avec les canons, toute la poudre et autres munitions de guerre, seront remis entre les mains de Sa Majesté, aussitôt l'accommodement fait. »

Pourtant le parlement avant d'adopter cet article exigea la parole royale que Louvière serait conservé dans son commandement de la Bastille, sous les ordres de Broussel, ce qui fut accompli. C'était un terme moyen obtenu pour les prisonniers que ferait l'arbitraire de la cour. Aussi la reine et le cardinal se gardèrent-ils, quand ils se brouillèrent avec les princes, de les faire enfermer à la Bastille, où le vieux Broussel leur aurait rendu la liberté au bout de vingt-quatre heures. Le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville furent enfermés au château de Vincennes, et de là transportés au Havre de Grâce, par suite des tentatives qu'on fit pour leur délivrance. C'est pendant cette détention que le prince de Condé put faire des réflexions amères



pour l'appui qu'il avait prêté au despotisme, contre l'article de la sûreté publique, qu'il ne pouvait plus invoquer aussi franchement aujourd'hui.

Sa famille et ses amis invoquèrent pourtant ce qui restait de ses bénéfices dans l'annexe à la déclaration du 24, et nous allons raconter tout ce qui fut fait à cet égard, car, nous l'avons dit, l'histoire de la sûreté publique est l'histoire morale de la Bastille.

Le peuple et les frondeurs avaient vu avec plaisir la captivité des princes, surtout celle du prince de Condé, ennemi déclaré de la Fronde. Ils avaient allumé des feux de joie en réjouissance. La cour profita de cet élan de l'opinion publique, et n'osant pas heurter de front l'article de la sûreté publique, fit faire au roi devant les parlements une déclaration qui rendait compte des motifs de ces emprisonnements. La déclaration, qui avait trait surtout au prince de Condé, se terminait en ces termes :

« Dès à présent l'abus qu'il faisait de sa puissance n'était pas moins intolérable pour les peuples que pour la régente. Il levait à son gré des impôts dans les provinces et villes de ses gouvernements. Au conseil, en présence même de la reine, il s'emportait jusqu'à menacer et frapper ceux qui osaient contrarier ses avis, etc.

« Enfin et pour prévenir les inquiétudes que de méchants esprits essayeraient peut-être de faire croire à l'occasion d'une mesure si juste, si nécessaire, Sa Majesté veut bien répéter qu'elle n'a aucune intention de rien faire contre la déclaration du 24 octobre ; elle entend au contraire que ladite déclaration demeure en sa forme et vertu et soit maintenue dans tous les chefs. »

Le langage que le Mazarin faisait tenir au roi prouvait, avec ses mauvaises intentions, la peur qu'il avait de trop froisser le parlement. Parmi les griefs allégués contre les princes il n'en était pas un seul qui méritât la sévérité de la justice, et la protestation du maintien de la déclaration du 24 octobre était vaine si l'on ne respectait pas l'article de la sûreté.

C'est ce que sentit le fils du président le Coigneux, conseiller au parlement, plus connu par la suite sous son nom de poète Bachaumont, qui seul réclama en faveur des libertés publiques, en disant qu'il fallait que les princes fussent traités comme les autres sujets du roi, et qu'aux termes de la déclaration on ne pût les retenir prisonniers sans les traduire en justice. Il demandait l'interrogatoire dans les vingt-quatre heures, et la suite de la procédure, s'il y avait lieu. Cette réclamation était noble et juste. Mais les membres du parlement étaient effrayés des démonstrations populaires contre les princes, ils craignaient de se mettre en lutte avec l'opinion publique ; le premier président Molé, lui-même, engagea Bachaumont à différer sa requête, et la lettre du roi fut enregistrée.

La chambre des comptes, mieux inspirée, fit des remontrances énergiques sur l'emprisonnement d'un de ses membres, le président Perraut, qui furent admises par la reine. Elle répondit que cette affaire serait promptement examinée ; si les soupçons existant contre lui se trouvaient sans fondement, on lui rendrait la liberté ; si au contraire il était reconnu coupable, on le remettrait entre les mains de ses juges naturels.

Malgré les deux poids et les deux mesures de la reine et des deux cours, l'existence de l'article de sûreté faisait sentir son influence.

Mais la captivité des princes ne fut pas abandonnée à cet égard. La duchesse douairière de Condé sollicita, pour ses enfants et pour elle-même qu'on menaçait d'un emprisonnement arbitraire, les membres du parlement, se mit sous sa sauvegarde et

défia la cour. Le duc d'Orléans l'accusa de complots avec les étrangers ; le parlement n'osa prendre sa défense, mais la régente n'osa sévir contre elle. Ce ne fut que le 2 décembre, lorsqu'on transféra les princes de Vincennes au Havre, que Clémence de Maillé, épouse du prince de Condé, présenta, en vertu des dispositions de l'article de sûreté approuvées par la cour, requête au parlement pour obtenir l'élargissement de son époux.

« Ce considéré, nos seigneurs, disait-elle, quoique femme d'un prince du sang, après avoir énuméré les persécutions dont son mari avait été l'objet, attendu que depuis le 18 janvier dernier, monsieur le procureur général n'a pris aucune conclusion contre lesdits M. le prince de Condé, M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville, dont l'emprisonnement ne vous a été connu que par une lettre de cachet, forme non autorisée, même dans la détention des particuliers.

« Attendu qu'il est dit dans la déclaration du mois d'octobre 1648, qu'aucuns sujets du roi, de quelque qualité et conditions qu'ils soient, ne seront à l'avenir traités criminellement que selon les formes prescrites par les lois du royaume, il vous plaise ordonner que ledit procureur général sera présentement mandé pour déclarer s'il a aucune chose à proposer contre lesdits prisonniers, et à défaut de ce faire, qu'il sera incessamment pourvu à la liberté, en la forme que la cour jugera à propos pour le bien du royaume et l'observance de la déclaration du 24 octobre 1648. »

Le peuple était calmé alors. Les frondeurs, oubliant leur ressentiment contre les princes, ne virent en eux que des Français arbitrairement détenus en violation de la loi ; et le parlement, reflet du peuple et de la Fronde, admit sans difficulté la requête et la renvoya aux gens du roi pour donner leurs conclusions dans huitaine à l'assemblée générale des chambres. La reine manda aussitôt les membres du parquet et leur tint ce langage, qui devait motiver leurs conclusions :

« La détention des princes du sang est un acte de l'autorité royale, lequel ne peut recevoir ni remède ni changement que de la même main qui l'a produit, et il n'appartient pas au parlement de connaître de telles matières, ni de s'entremettre du gouvernement de l'État. »

La reine oubliait la foi jurée dans la déclaration du 24 octobre ; mais si l'avocat général Talon n'osa entièrement résister à de pareils ordres, il n'osa pas non plus s'y soumettre ; il chercha une misérable chicane à la légalité de la requête de la princesse, qui n'était pas autorisée par son mari. Le parlement fit justice de ce moyen si petit dans une cause si grande, et malgré les succès que Mazarin remporta aux armées et qui ébranlèrent un instant la compagnie, rendit, sur la proposition du coadjuteur, un arrêt par lequel on devait faire des remontrances sur la liberté des princes, et ne pas désespérer que la reine n'eût donné satisfaction à cet égard.

Dès que cet arrêt fut connu de Mazarin, il employa toutes les ressources de son esprit pour qu'il ne ressortit pas son effet ; mais il ne put obtenir que peu de délais, au bout desquels, le 23 janvier 1650, le premier président fit au roi, en présence de la reine, du cardinal et de toute la cour, des remontrances qui se terminaient ainsi :

« Notre compagnie s'est tenue longtemps dans le silence par respect, elle l'a rompu quand il eût été criminel de le garder davantage ; que si Votre Majesté avait frappé un coup d'autorité sur un simple conseiller du parlement, nous serions obligés d'y employer nos suffrages, à plus forte raison quand il s'agit des princes du sang, qui

sont dès le berceau les conseillers nés de cette compagnie, qui sont enfants de la maison, les plus fermes étais de la monarchie, les membres les plus nobles et les plus honorables de cet État.

« Tant de conquêtes, tant d'actions célèbres et dignes de l'immortalité vous parlent en leur faveur, que si leur infortune ne finit pas bientôt, les pierres qui les tiennent enfermés crieront si haut, que les passants les entendront et porteront leurs voix plaintives par toute la France. La douleur des bons Français se réveillera et les poussera à des entreprises hardies dont il est à craindre que le contre-coup ne retombe sur Vos Majestés.

« Dans un péril si grand et si pressant, nous supplions Votre Majesté de nous permettre de lui dire, avec tout le respect à nous possible, que si elle n'y donne ordre promptement, la fidélité que nous devons à la conservation de l'État et au service du roi, nous contraindront d'y mettre nous-mêmes la main et d'y employer toutes nos forces pour empêcher la ruine de la couronne. »

Le jeune Louis XIV, qui préludait à son règne, montra ses funestes dispositions en disant ce jour-là à sa mère, que si elle voulait le permettre, *il imposerait silence au premier président et le chasserait de sa présence*. Anne d'Autriche contint ce lionceau, et suivant le conseil de Mazarin, temporisa de nouveau et députa auprès des princes M. de Grammont, qui leur offrit leur liberté aussitôt que M. de Turenne, qui avait pris les armes pour leur délivrance, les aurait posées. Cette démarche fut loin de satisfaire le parlement; il exigea la liberté sans restriction; mais voyant qu'il ne l'obtenait pas, et ne pouvant s'en prendre à la reine et au roi, il s'en prit au ministre qui avait conseillé la mesure, et rendit un arrêt qui chassait le cardinal Mazarin, ses parents, ses domestiques, de la France, qu'ils devaient quitter sous quinze jours, au bout duquel délai il serait procédé extraordinairement contre eux, et permis aux communes de courir sus.

La reine eut la main contrainte cette fois; le cardinal eut l'air de partir, non pour céder à l'arrêt du parlement, mais pour ne pas être un obstacle à son accommodement avec la régente; avant de quitter la France il se rendit au Havre et apporta lui-même aux princes captifs l'ordre de leur liberté. Ce dernier trait le peint tout entier.

Les princes revinrent à Paris, et ce même peuple qui avait fait des feux de joie pour leur captivité, en alluma pour leur délivrance.

Ce qui ressort de tout cela, c'est que le parlement, une fois dans la bonne voie, parvint à faire respecter cet article de la sûreté publique et à faire triompher, même à cette époque reculée, le principe de la liberté individuelle. Nul doute que si alors une main vraiment française et libérale se fût emparée de l'administration de la France, les autres grands principes eussent triomphé avec celui-là, et posé un siècle plus tôt les bases de la liberté. Mais quoiqu'absent, le ministre italien dirigeait toujours le conseil de la régence. Les princes qui, réunis au parlement, pouvaient tout pour la France, se divisèrent entre eux et cabalèrent contre lui. Le duc d'Orléans avait l'ambition que lui suggérait sa naissance; le prince de Condé, la hauteur d'un prince du sang et la fougue d'un guerrier; la reine, de l'entêtement; le jeune roi, quoiqu'impuissant, du despotisme; et le cardinal, la ruse italienne.

Le roi fut déclaré majeur. Le cardinal revint en France, le parlement mit sa tête à prix; alors eut lieu une lutte terrible entre lui et cette compagnie. Le parlement vou-

lait maintenir à tout prix la déclaration du 24 octobre, le cardinal voulait l'éluder et l'anéantir après. Il divisa de nouveau les princes, les frondeurs, le peuple, les magistrats, la cour, et tint seul tous les fils de cette intrigue qu'il faisait mouvoir à son gré; bientôt les choses furent dans cette situation que le prince de Condé, brouillé avec les frondeurs, forma un parti à part.

La cour, qui avait de nouveau quitté Paris, opposa à son armée les troupes royales, commandées par Turenne; le duc d'Orléans était resté dans la capitale, grâce aux instances de *Mademoiselle*, et le parlement, regardant d'un œil impassible la lutte entre la cour et Condé, se décida à en attendre l'issue pour se prononcer, et fit fermer les portes aux deux armées, qui vinrent combattre jusque sous les murs de Paris.

C'est alors qu'eut lieu, le 2 juillet 1652, cette fameuse bataille de Saint-Antoine, entre les deux plus grands capitaines de l'époque, dans laquelle la Bastille joua un rôle si actif, et dont la description la plus concise et la plus savante nous a été laissée par un plus grand capitaine encore, par Napoléon lui-même. Nous allons la transcrire ici.

« Après la retraite du duc de Lorraine, Condé accourut en toute hâte de Paris et se mit à la tête de son armée; il la ramena entre Saint-Cloud et Suresnes, gardant le pont de Saint-Cloud. Le premier juillet, Turenne passa la Marne à Meaux, se porta sur Épinay; le maréchal de la Ferté le joignit. La cour s'établit à Saint-Denis. Il jeta un pont vis-à-vis Epinay, profitant d'une île formée par la Seine, afin de pouvoir attaquer Condé sur les deux rives. Mais le prince leva le camp, traversa le bois de Boulogne et se présenta à la barrière de la Conférence. Les Parisiens lui refusèrent l'entrée de la ville.

« Il tourna les murailles; Turenne, qui suivait son mouvement, marcha sur la Chapelle et arriva à temps pour charger l'arrière-garde; l'intention de Condé était de se porter sur Charenton; mais vivement poussé, il se jeta dans le faubourg Saint-Antoine, derrière les retranchements que les bourgeois avaient construits autour de leurs faubourgs pour se mettre à l'abri des maraudeurs qui infestaient les environs de la capitale, et qui s'appuyaient, d'un côté, aux pieds des collines de Charonne; et de l'autre, à la Seine; ils avaient dix-huit cents toises de circuit.

« Ce faubourg formait une patte d'oie; les principales rues aboutissaient à la porte de la ville, sous la Bastille, dont le canon dominait tout le faubourg et enfilait les trois débouchés; indépendamment de cela, des barricades furent élevées au milieu de ces trois rues, et le prince de Condé fit occuper et créneler les principales maisons par des détachements d'infanterie.

« Turenne attaqua ce faubourg, il pénétra par trois points; la droite, sous les ordres du marquis de Saint-Mégrin, entra par la rue de Charenton; le centre, où se trouvait le maréchal, s'empara de la barrière du Trône; la gauche, sous le marquis de Navailles, longea la rivière, se dirigeant sur la place d'armes. Les retranchements n'opposèrent pas de résistance; on se battit aux barrières; Saint-Mégrin s'empara de celle de Charonne, et mit en déroute les troupes qui lui étaient opposées. Sa cavalerie se lança imprudemment dans la rue et arriva jusqu'à la place du marché; elle fut chassée par Condé, qui la battit avec une cinquantaine d'officiers d'élite. À la gauche, les troupes royales parvinrent jusqu'à la barrière, elles s'emparèrent même du jardin de Rambouillet; mais les ducs de Beaufort et de Nemours s'avancèrent à la tête de la jeunesse de Paris et les repoussèrent.

« Navailles avait eu la précaution de faire couper solidement les têtes des rues, ce qui lui donna les moyens de conserver la barrière. Turenne pénétra lui-même dans la principale rue. Il arriva à l'abbaye Saint-Antoine, mais il fut repoussé par le prince, qui accourut à la tête de quelques officiers de sa maison, et le ramena jusqu'au-delà de la barrière. Peu d'instant après, Turenne rentra dans la rue avec des troupes fraîches. Un grand nombre de petits combats singuliers signalaient la bravoure des deux partis, lorsqu'enfin le maréchal de la Ferté arriva avec l'artillerie, Turenne en plaça aussitôt une batterie près de l'abbaye Saint-Antoine, et en envoya également à l'attaque de droite et à celle de gauche. Profitant d'ailleurs de la grande supériorité de ses troupes, il enleva plusieurs grosses maisons, où s'étaient crénelés les frondeurs, qui, se voyant forcés de tous côtés, perdirent courage et se sauvèrent en désordre sur la place d'armes en avant de la porte Saint-Antoine⁴⁶. »

Telle était l'extrémité à laquelle était réduite l'armée du prince de Condé, sur le point d'être écrasée par l'artillerie de Turenne, entre ses troupes et les murs de la ville, qui refusait d'ouvrir ses portes pour lui donner un asile.

Mademoiselle de Montpensier, dont nous connaissons déjà la haine pour la cour et Mazarin, n'était pas restée inactive pendant cette guerre. Déjà, par une audace qu'on n'aurait pas attendue dans une femme, elle avait pénétré, malgré les assiégeants, dans Orléans, et avait empêché que cette ville ne se rendit au roi. Infatigable dans ses démarches, elle avait constamment couru, comme un général d'armée, dans tous les lieux où il y avait des dangers, et avait combattu ouvertement contre la cour.

C'était elle surtout, comme on l'a vu, qui avait, par ses instances, retenu son père, le duc d'Orléans, à Paris et l'avait détaché du parti de la cour. Ce jour-là, elle rendit encore vaine la victoire des troupes royales, sauva l'armée de Condé, et mit en déroute celle de Turenne. Ce jour-là, deux sentiments l'animèrent : à sa haine se joignit l'amour qu'elle avait ressenti autrefois pour le prince de Condé et qui se réveilla plus ardent en voyant ce héros combattre avec tant de vaillance.

Aux premières nouvelles de la défaite de Condé, elle courut au Luxembourg, devant lequel était assemblée une foule considérable. Elle pénétra dans les appartements et trouva son père qui se défendait de donner aucun ordre qui pût enfreindre les délibérations du parlement et de l'hôtel de ville, qui étaient d'accord de garder une neutralité parfaite. Cependant on avait un peu éludé cet ordre pour quelques blessés qu'on avait reçus dans la ville, et ce spectacle avait ému les bourgeois et le peuple, et inquiété des familles nobles qui avaient pour la plupart leurs enfants dans l'armée de Condé. De là venaient les sollicitations dont le duc d'Orléans était l'objet.

Mademoiselle entra brusquement et vint joindre ses prières à celles des personnes qui étaient présentes ; elle se jeta d'abord aux pieds de son père, et voyant que cela ne réussissait pas, elle chercha à réveiller en lui sa haine pour Mazarin, lui rappela les humiliations que ce ministre lui avait fait subir, lui peignit son triomphe futur, les nouvelles injures dont il l'accablerait ; fit appel à son honneur, qui consistait à ne pas laisser périr ainsi le prince de Condé, son parent, et parla avec tant de force et d'énergie que son père, entraîné par ses discours, signa l'ordre aux gens de l'hôtel de ville d'obéir en tout à sa fille comme à lui-même. Mademoiselle s'empara de cet ordre

précieux, et courut à l'hôtel de ville, suivie de mesdames de Châtillon, de Rohan et d'autres dames de la cour. Elles furent accueillies avec des cris de joie par la foule immense qui stationnait sur la place de Grève. Entrées à l'hôtel de ville, elles péné-



trèrent dans la salle du conseil, où étaient réunis le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et les échevins. Mademoiselle montra l'ordre de son père, auquel les membres du conseil parurent d'abord peu disposés à se conformer.

– Quels sont vos desseins ? dit le maréchal de l'Hôpital.

– Secourir le prince de Condé, répondit Mademoiselle, et lui ouvrir les portes de Paris à lui et à son armée.

– Impossible, reprit le maréchal. Nous avons l'ordre contraire signé du roi, qu'il nous a envoyé de Charonne, où il est en ce moment.

– Vous voulez donc que le prince de Condé et sa brave armée, inférieure en nombre aux troupes royales, périsse sous vos murs !

– Le drapeau du prince de Condé n'est pas celui que nous avons adopté.

– Mais ce drapeau combat Mazarin. Vous voulez donc le triomphe de ce ministre, vous qui avez mis sa tête à prix ?

– Nous exécrons Mazarin, mais nous aimons le roi et nous obéissons à ses ordres. La lettre que nous vous présentons est signée de Sa Majesté.

– Maréchal, et vous tous, messieurs, nous n'avons pas le temps de discuter longtemps ; chaque minute qui s'écoule coûte la vie à un des nôtres. Nous ne sommes que des femmes qui venons ici réclamer pour nos frères, nos maris ou nos parents, et si nous ne sommes pas assez fortes pour vous contraindre par nous-mêmes, ce peuple,

qui est assemblé là et qui connaît et approuve notre mission, saura vous contraindre au premier appel que nous allons lui faire. Si nous ouvrons ces fenêtres, vous êtes tous morts.

En même temps elle fit un mouvement pour ouvrir celle dont elle était le plus à portée, les autres dames l'imitèrent, mais le maréchal, le prévôt et les échevins s'élançant au-devant d'elles, les arrêtaient.

– Signez donc l'ordre d'ouvrir les portes à l'armée de Condé, dit Mademoiselle.

– Mais la lettre du roi nous le défend ! répéta le maréchal.

– Eh bien ! Signez le même ordre que mon père m'a donné pour vous, ordre à tous de m'obéir en tout. Cela sera plus tôt fait, et, je prendrai seule la responsabilité de la manière dont je vais agir selon les circonstances. Mais signez vite, ou j'appelle le peuple.

Les membres du conseil, tremblants à cette nouvelle menace et heureux du subterfuge trouvé par Mademoiselle, signèrent sur-le-champ cet ordre. Elle partit immédiatement pour la porte Saint-Antoine, où elle fit ouvrir les portes plus larges aux blessés et fit prévenir le prince de Condé de venir s'aboucher avec elle. Le prince vint à l'instant.

« Il était dans un état pitoyable, dit-elle dans ses mémoires. Il avait deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux mêlés, son collet et sa chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à sa main, ayant perdu le fourreau. Il me dit : « Vous voyez un homme au désespoir : j'ai perdu tous mes amis ; messieurs de Nemours, de la Rochefoucault et Clinchamp sont blessés à mort. » Je l'assurai qu'ils étaient en meilleur état qu'il ne les croyait ; que les chirurgiens ne les croyaient pas blessés dangereusement. Cela le réjouit un peu ; il était fort affligé ; lorsqu'il entra il se jeta sur un siège, il pleurait et me disait : « Pardonnez à la douleur où je suis. » Après cela qu'on dise qu'il n'aime rien ; pour moi, je l'ai toujours connu tendre pour ses amis et pour ce qu'il aimait. Je le priai instamment de vouloir entrer dans la ville avec son armée ; il me répondit qu'il n'avait garde de le faire, que je ne me misse point en peine, qu'il ne ferait qu'escarmoucher, que pour lui il ne lui serait pas reproché d'avoir fait retraite en plein midi devant les mazarins. »

En effet, le prince retourna au combat, qui se prolongea encore avec des prodiges de valeur de part et d'autre. Pendant ce temps voici ce qui arriva.

« Le gouverneur de la Bastille, nommé de Louvière, fils de Broussel, dit Mademoiselle, me manda que pourvu qu'il eût un ordre de Monsieur par écrit, il était à lui, et qu'il ferait tout ce qu'on lui commanderait. Je priai le comte de Béthune de le dire à Monsieur, lequel le lui envoya par le comte de Guémené.

« Je m'en allai à la Bastille, où je n'avais jamais été : je me promenai longtemps sur les tours, et je fis charger le canon qui était tout pointé du côté de la ville. J'en fis mettre du côté de l'eau et du côté du faubourg pour défendre le bastion. Je regardai avec une lunette d'approche. Je vis beaucoup de monde sur les hauteurs de Charonne, et même des carrosses, ce qui me fit juger que c'était le roi ; et j'ai appris depuis que je ne m'étais point trompée. Je vis aussi toute l'armée ennemie dans le fond, vers Bagnolet ; elle me parut très forte en cavalerie. On voyait les généraux sans connaître les visages, on les reconnaissait par leur suite. Je vis le partage qu'ils firent de leur cavalerie pour nous venir couper entre le faubourg et le fossé. Les uns furent envoyés

du côté de Pincourt, et les autres par Neuilly, le long de l'eau, et s'ils l'eussent fait plus tôt nous étions perdus. J'envoyai un page à toute bride en donner avis à M. le Prince; il était alors au bout du clocher de l'abbaye Saint-Antoine, et comme je lui confirmai ce qu'il voyait, il commanda que l'on marchât pour entrer dans la ville. »

C'est alors que le prince de Condé commença à effectuer sa retraite. Mais cette retraite était périlleuse, il n'avait pas d'artillerie pour la soutenir, et l'ennemi courait sur lui et aurait fini par l'envelopper. Lorsque Mademoiselle voyant le péril, et sur le conseil de personnes qui l'entouraient, donna le signal en mettant elle-même le feu à un canon⁴⁷. Ce coup retentit terrible aux oreilles de l'armée royale, et arrêta, par les personnes qu'il atteignit, l'élan des troupes lancées dans le faubourg. La cour, qui, en effet, des hauteurs de Charonne examinait le combat, crut d'abord, à cette distance, que la Bastille tirait sur les troupes de Condé, et que Paris se déclarait pour sa cause. Le roi ne pouvait l'interpréter autrement, d'après ses ordres formels à l'hôtel de ville. Mais Mazarin, instruit déjà de tout et certain que ce coup de canon était tiré par ordre de Mademoiselle, s'écria :

– Elle vient de tuer son époux.

Il faisait allusion au désir qu'elle avait d'épouser Louis XIV ou tout autre monarque. Mazarin fut prophète cette fois. Tout le monde connaît la charmante lettre de madame de Sévigné, où elle annonce, si longtemps après, le mariage de la grande et vieille Mademoiselle avec M. de Lauzun. C'était le résultat du coup de canon de la Bastille.

Plusieurs coups suivirent le premier.

« Au même moment, dit Napoléon en finissant sa narration, Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille, ce qui empêcha l'armée royale de poursuivre, dans la capitale, l'ennemi vaincu qui lui échappait. Ce combat fut fort opiniâtre. L'animosité était grande de part et d'autre, surtout parmi les officiers. La cour en avait été spectatrice des hauteurs de Charonne, où elle s'était placée dès le matin. Dans la nuit elle retourna à Saint-Denis. »

Tel fut l'événement amené par le canon de la Bastille. Certes, nous sommes loin de déplorer l'issue de cette bataille qui préserva les jours d'un guerrier qu'on a surnommé le Grand, et de tant de gentilshommes qui s'illustrèrent plus tard de différentes manières; mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler encore une fois, par cet exemple, le danger de l'existence d'une pareille forteresse. La Bastille, élevée pour la défense de Paris, manqua doublement dans ce jour le but pour lequel elle avait été fondée. Soumise aux ordres du roi et du parlement, qui, tous deux, lui avaient prescrit la neutralité, elle protégea la retraite dans Paris de l'ennemi de cette compagnie, et foudroya les troupes royales.

Un autre incident, qui donna lieu à l'exécution de l'article de la sûreté publique, se passa peu de temps après à la Bastille.

Le prince de Condé était resté à Paris dans une position difficile. Cherchant à se faire des partisans, il croyait y parvenir plutôt par la terreur et la crainte que par les flatteries et les caresses. Cette conduite était peu adroite. Le vent de fronde commençait à souffler le vent de l'égalité, et le prince, dont la hauteur et la fierté ne faisaient que s'accroître, attirait peu de prosélytes. Une querelle d'étiquette s'engagea entre

47 *Mémoires de Conrart.*

deux seigneurs ; l'un était le prince de Tarente, l'autre, le comte de Rieux, fils cadet du duc d'Elbœuf, dont nous avons déjà parlé. Le prince de Condé, présent à cette discussion, se proposa pour juger cette affaire. Le comte de Rieux, d'un caractère violent et déjà irrité de ce qui se passait, répondit :

– Il n'y a pas d'accommodement possible dans une affaire de cette espèce ; il ne peut y avoir de différend entre moi et le prince de Tarente, vu la grande inégalité de nos deux maisons.

Irrité à son tour de cette réponse, le prince de Condé, parent et ami des la Trémouille, s'écria aussitôt :

– Comte de Rieux, vous êtes un insolent !

En même temps il fit un geste comme pour le frapper. À ce mouvement, le comte, transporté de fureur, s'élança sur le prince et le frappa lui-même au visage. Condé sortit aussitôt son épée, Rieux en fit autant, et tous deux allaient croiser le fer, lorsque les assistants les séparèrent, et le comte fut conduit à la Bastille.

Sur l'ordre du prince et sur la dénonciation du fait, Louvière et Broussel le reçurent et le retinrent prisonnier. Mais vingt-quatre heures s'étant écoulées sans qu'il eût subi d'interrogatoire, ils le mirent en liberté, aux termes de l'article de la sûreté publique. C'est la seule fois que cet article ait été franchement appliqué. Il devait bientôt être rayé du code pour n'y être plus inscrit qu'en 1789, après la prise de la Bastille.

En effet, Mazarin, par une dernière concession, quitta la cour et se retira à Sedan ; mais de là il continua à diriger les affaires et à semer dans Paris la division qui croisait de jour en jour entre les pouvoirs qui y commandaient. Le massacre de l'hôtel de ville, ordonné par les princes contre les officiers restés fidèles aux vrais principes, vint puissamment à son aide. Le parlement se divisa à son tour. Les princes séduisirent la majorité, et obtinrent de lui une autorité absolue en qualité, le duc d'Orléans, de régent ; le prince de Condé, de généralissime.

Mazarin profita de ce moment de confusion pour faire transférer le parlement à Pontoise. Dès lors le désordre fut au comble. L'ambition des magistrats, qui ne pouvait plus être satisfaite ni par la puissance populaire ni par celle des princes, se tourna du côté de la cour. Un petit nombre resta fidèle aux vrais principes, mais la grande majorité obéit. Le parlement, qui siégeait à Paris, fut en lutte avec celui qui siégeait à Pontoise. Le peuple, fatigué des variations de ses magistrats, les bourgeois de la guerre civile et des impôts, et tous de la tyrannie, qu'elle s'appelât d'Orléans, Condé ou Mazarin, rappelèrent à Paris leur jeune roi Louis XIV, dans le gouvernement duquel ils voyaient de la sécurité pour l'avenir. Dès cet instant tout fut résolu. Le prince de Condé se vit contraint, par la désaffection, de ne pas prolonger son séjour dans la capitale, et trois jours après qu'il en fut sorti, 21 octobre 1652, Louis XIV et Anne d'Autriche, entourés d'une cour brillante, escortés de Turenne et de son armée, firent leur entrée solennelle dans Paris et descendirent au Palais-Royal.

Le même jour le duc d'Orléans et Mademoiselle sortirent de la ville.

Le premier soin du roi, qui profitait déjà amplement de sa majorité, fut de s'assurer de la Bastille. Il envoya sommer Louvière d'en remettre le commandement. Celui-ci refusa d'abord. Le roi lui envoya dire, par la Bachellerie, qu'il nommait gouverneur à sa place, que s'il ne l'avait pas rendue dans deux heures, il le ferait pendre dans les fossés du château. Ce langage annonçait le règne de Louis XIV. Un billet que reçut

Louvière, du conseiller Broussel, son père, qui lui désignait le lieu de sa retraite, et lui disait de venir le joindre, le décida bien plus que les menaces du roi, à rendre la forteresse sur-le-champ. La Bachellerie en prit alors le commandement, et le roi fut maître de Paris.

Louis XIV ne s'arrêta pas en si beau chemin. Le lendemain, il se rendit au parlement, où il tint avec plus de solennité que jamais un lit de justice. Il donna une déclaration dans laquelle, après avoir publié la liste des personnes exceptées de l'amnistie générale, il s'exprimait en ces termes :

« Considérant que tous ceux qui ont voulu commencer la guerre civile ou exciter quelque désordre dans notre État, ont ordinairement essayé de surprendre la religion de notre parlement, en gagnant et séduisant les esprits de plusieurs officiers d'icelui ; qu'ils leur ont fait employer l'autorité que nous leur avons accordée, par les charges qu'ils exercent dans la compagnie, pour décrier nos affaires dont leur profession leur avait donné peu de connaissance ; que pour faire réussir leurs desseins, ils ont artificieusement suscité des assemblées générales de toutes les chambres, pour y faire délibérer indifféremment sur toutes les propositions que les moindres particuliers ont voulu faire.

« Voulant éviter que de tels maux n'arrivent plus dans notre royaume à l'avenir, nous avons fait et faisons très expresse défenses aux gens tenant notre dite cour de parlement de Paris *de prendre ci-après aucune connaissance des affaires générales de notre État et de la direction de nos finances ; déclarons dès à présent nul et de nul effet ce qui a été ci-devant ou pourrait être ci-après résolu et arrêté sur ce sujet dans ladite compagnie, au préjudice de ces présentes, et voulons que nos autres sujets n'y aient aucun égard.* »

Cette déclaration, qui détruisait celle du 24 octobre 1648, fut donnée quatre ans après jour pour jour, car le parlement présenta la sienne le 22.

Aucune voix ne s'éleva dans le parlement pour protester contre les paroles du roi, si contraires alors à ce qu'on lui avait fait dire à une autre époque ; aucune voix n'osa taxer la régente de parjure.

Il ne manquait à la victoire de la cour que le retour du cardinal Mazarin. Il ne tarda pas à être rétabli dans sa faveur et sa puissance. Mais, moins haineux que Richelieu, il se contenta de conserver par la ruse ce qu'il avait acquis par la ruse ; il trompa tout le monde et ne persécuta personne.

La grande tentative en faveur de la liberté dont nous venons d'esquisser l'histoire a cela de remarquable que le parlement de la Fronde posa les bases de la constitution qui nous régit aujourd'hui, et que d'autres à tort prétendent avoir inventée. L'enregistrement des impôts par libres suffrages n'était autre chose que le budget voté par les chambres ; l'article de la sûreté publique et l'interrogatoire dans les vingt-quatre heures que l'on a simplement ressuscité de nos jours, la liberté individuelle ; la garde bourgeoise, notre garde nationale à laquelle est confiée le maintien de la charte ; enfin les poursuites contre les conseillers de la couronne, les arrêts contre Mazarin, la responsabilité ministérielle. La liberté de la presse est née depuis, car à cette époque on ne connaissait pas de journaux. Il est triste de le dire, mais c'est la vérité, depuis ce temps nous n'avons pas fait un pas ; depuis ce temps nous avons même reculé. La responsabilité ministérielle n'est qu'une utopie, et les bastilles s'élèvent autour de Paris.

Il restera éternellement à déplorer que les efforts du parlement, si nobles et si courageux dans le principe, n'aient pas été couronnés d'un plein succès. Nos pères n'auraient subi ni la tyrannie de Louis XIV, ni les saturnales de la régence, ni les maîtresses de Louis XV, ni les faiblesses de Louis XVI, ni ce qu'il y a eu de malheureux dans la Révolution française. Mais la Providence semble vouloir faire acheter aux peuples la liberté et la justice, comme elle fait acheter aux âmes l'éternité du ciel. Pour en mieux faire sentir le prix, elle crée au moment où les peuples y touchent, un homme qui de sa main de fer en renverse les bases déjà posées, et promène les peuples à travers les pompes d'un règne qui étourdit et laisse le vide au cœur.

Tels furent Louis XIV et Napoléon, en n'appliquant entre eux que la similitude des époques ; telles furent la Fronde et la Révolution française.

La Bastille fut prise en 1649 comme elle le fut en 1789, et l'article de la sûreté publique fut proclamé. Là commence la ressemblance. Le parlement de 1650 fut la Convention nationale ; celui de 1652, le Directoire, et Napoléon au 18 brumaire rappela Louis XIV entrant dans le parlement un fouet de poste à la main.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LA LIGUE ET CERTAINS PERSON-
NAGES CITÉS DANS CE DEUXIÈME TOME.**

Louis de Clermont, sieur Bussy d'Amboise

Bussy d'Amboise (Louis de Clermont de), né vers le milieu du 16^e siècle (1549-1579), signala sa fureur aux massacres de la Saint-Barthélemy, assassina Antoine de Clermont son parent, et s'empara de son château de Renel, que l'édit en faveur des protestants lui enleva bientôt.

Nommé commandant du château d'Angers, il devint en exécration à la province et fut assassiné par le comte de Montsoreau dont il avait voulu séduire la femme.

Source :

Biographie Universelle ou dictionnaire historique, Éditions Furne, 1841 — Tome premier, p. 588, Article Bussy d'Amboise

Parmi les mignons¹ fameux de la cour de Henri III, il en est un qui, malgré sa mort prématurée, a laissé un nom presque légendaire ; nous voulons parler de Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise. Le souvenir de la reine Marguerite de Valois, les duels nombreux des favoris, le drame de la Coutancière, la fin tragique du héros de cette folle équipée ont conservé au personnage, dont le nom est étroitement lié à ces multiples aventures, une notoriété que le temps n'a pas affaiblie. Tous nos lecteurs connaissent la Dame de Montsoreau, cet émouvant récit dans lequel Alexandre Dumas a retracé, avec tant de verve et d'entrain, les amours et la mort « du brave Bussy ». Cet ouvrage est sans contredit l'un des meilleurs romans historiques qui soient sortis de la plume de ce conteur infatigable.

Les cours étrangères elles-mêmes avaient les yeux sur Bussy d'Amboise et de récentes publications nous ont conservé deux appréciations relatives à sa personne, qui témoignent de son importance².

Les mémoires du temps parlent de lui avec éloges. Brantôme, le chroniqueur attiré des intrigues galantes, le chantre habituel et complaisant des rencontres où se distribuent les beaux coups d'épée, a épuisé à propos de notre personnage les formules de la louange la plus exaltée. Il semble le considérer comme l'idéal des preux, le modèle des paladins, le dernier représentant de la race des héros célébrés dans les romans de chevalerie du moyen âge.

Pierre de l'Estoile, dans son *Journal de Henri III*, nous montre Bussy animé « d'un courage invincible, haut à la main, fier et audacieux, aussi vaillant que son épée ; et

1 Ce fut en 1576, dit l'Estoile, que « le nom de mignons commença à trotter par la bouche du peuple, auquel ils estoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire, qui estoient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoustremens effeminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et libéralités que leur faisoit le Roy... Ces beaux mignons portoient leurs cheveux ongués, frisés et refrisés par artifices, remontans par dessus leurs petits bonnets de velours..., et leurs fraises de chemises de toiles d'atour empezées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur teste dessus leur fraise, il sembloit que ce fust le chef saint Jean dans un plat... Leurs exercices estoient de jouer, blasphémer, sauter, danser, voler, quereller et paillarder, et suivre le Roy partout et en toutes compagnies, ne faire, ne dire rien que pour lui plaire, etc. » (*Journal de Henri III*, 1576.)

2 Arthur Bertrand, *le Maine, l'Anjou et Bussy-d'Amboise* (1576-1579). Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. II, n° 3, 1877.

pour l'âge qu'il avoit, qui n'étoit que de trente ans, aussi digne de commander à une armée que capitaine qui fût en France. » Toutefois il lui reproche d'avoir été « vicieux et peu craignant Dieu : ce qui causa son malheur, n'étant parvenu à la moitié de ses jours, comme il advient aux hommes de sang tels que lui. »

L'austère parlementaire de Thou et le rigide calviniste d'Aubigné, tout en censurant les mœurs du mignon, ne peuvent s'empêcher de rendre justice aux brillantes qualités de ce parfait raffiné que sa beauté insolente, sa mine altière, son élégance consommée, sa verve caustique et ses duels heureux, ses exploits amoureux et ses conquêtes bruyantes avaient classé au premier rang des gentilshommes accomplis de la cour des Valois. D'Aubigné admire son « grand esprit, tant aux choses qu'aux langues, » et son courage « sans mesure ». Il regrette néanmoins d'être contraint de constater que Bussy employait sa valeur « plus à mordre les chiens de la meute que sur les loups ; tellement qu'un bon capitaine l'eust désiré chez ses ennemis. »

L'unanimité de ces témoignages, qui émanent d'écrivains d'un caractère et d'un tempérament si divers, prouve que tous avaient reconnu et subi le prestige de cette nature séduisante en dépit de ses défauts et de ses vices.

Grâce à l'irrésistible attrait qu'il exerçait sur les femmes, Bussy fut l'idole et la merveille de la Cour, où il rencontra peu de cruelles. Les dames de l'entourage de la reine Marguerite suivirent promptement l'exemple donné par leur maîtresse ; elles se montrèrent, tour à tour, jalouses d'enchaîner le cœur du triomphateur inconstant.

Marguerite de Valois a cherché, dans ses *Mémoires*, à écarter soigneusement toute idée de la liaison qu'on l'accusait d'entretenir avec Bussy d'Amboise³. La princesse y repousse les imputations dirigées contre elle par Louis de Bérenger, seigneur du Guast, gentilhomme dauphinois, qui avait voulu persuader au roi de Navarre que Bussy « servoit » sa femme. Cependant elle parle de lui en termes trop passionnés et prend sa défense avec trop de chaleur, pour que le lecteur puisse ajouter foi à ces dénégations intéressées. « Estans à Paris, dit-elle, mon frère approcha de lui Bussy, en faisant autant d'estime que sa valeur le meritoit. Il estoit tousjours auprès de mon frère, et par conséquent avec moy. »

Dampmartin, dans *la Fortune de la Cour*, prétend que parlant à Bussy de cette intrigue mal cachée, « cela l'esmut et le fit un peu rougir, parce qu'il savoit qu'il en estoit quelque chose. » La reine laisse échapper, malgré elle, l'aveu de son ardent amour, dans les lignes où elle déclare qu'il n'y avait, « en ce siècle-là, de son sexe et de sa qualité, rien de semblable en valeur, réputation, grâce, et esprit. » Il était né, continue-t-elle, « pour estre la terreur de ses ennemis, la gloire de son maistre, et l'espérance de ses amys⁴. » Elle s'enorgueillit de l'intrépidité de son cavalier servant, « de qui le courage ne pouvoit ceder à nul, » et dont l'âme n'était pas « susceptible de la peur. »

Peut-on affirmer que la dame de Montsoreau, dont presque tous les historiens ont incriminé la conduite, imita sa souveraine complaisante et céda aux instances pressantes de Bussy d'Amboise, ou est-il permis de soutenir que la châtelaine de la

3 Voir les *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, nouvelle édition, revue sur les manuscrits des Bibliothèques du Roi et de l' Arsenal et publiée par M. F. Guessard, ancien élève de l'École des Chartes, pour la Société de l'Histoire de France, à Paris, chez Jules Renouard et Cie, rue de Tournon, n° 6, M.DCCC.XLII.

4 *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, pp. 55-59.

Coutancière, coupable de graves imprudences, resta cependant fidèle aux devoirs de l'épouse ?

Singulièrement infatué de son mérite, Bussy se plaisait à répéter que « quoique simple gentilhomme, il portoit « dans l'estomac un cœur d'empereur ». Son orgueil sans limite le poussait à se comparer aux héros de Plutarque, qui lui semblaient de sa taille. Il voulait joindre à la gloire des armes la renommée des lettres. La lecture des historiens de l'antiquité avait le don d'exciter son enthousiasme, et celle des poètes le captivait également.

Peut-être que, si Bussy ne fût pas mort avant trente ans, ou si sa destinée l'eût fait naître en des temps moins corrompus et moins troublés, il se fût élevé au rang des grands capitaines qu'il avait pris pour modèles et qu'il avait l'ambition d'égaliser. Il aurait conquis sa place parmi les hommes illustres, dont la France a le droit d'être fière et qui laissent après eux, dans l'histoire, un sillon lumineux.

Mais, élevé à la cour des Valois, il avait subi l'influence de ce milieu délétère. Sous des dehors flatteurs, se cachait malheureusement un esprit avili et dégradé par les passions les plus violentes. Un historien l'a appelé : « homme sans âme ». Avidé de querelles, de bruit et de scandale, débauché, dépourvu de sens moral, cupide, dénué de scrupules, il gaspilla rapidement son génie, son courage et son honneur, dans de misérables aventures, indignes d'un capitaine soucieux de sa renommée. C'est ainsi qu'il ameuta contre lui la troupe de ses rivaux et que le nombre de ses ennemis ne cessa de s'accroître. Il succomba, à la fleur de l'âge, victime d'un lâche guet-apens, et perdu par l'odieuse indiscretion du prince, dont il était l'ami et le confident. Sa morgue et sa soif de domination avaient fini par lasser le duc d'Anjou, qui en était venu à le haïr presque autant qu'il l'avait chéri⁵.

On n'a aucun détail sur l'enfance, la première jeunesse et l'éducation de Bussy. Les divers auteurs constatent seulement qu'après avoir appris, comme tous les gentilshommes de son temps, l'équitation, l'escrime, la danse, et après s'être perfectionné dans l'étude des lettres, il embrassa de bonne heure la carrière des armes, dans laquelle il ne tarda pas à se distinguer par sa bravoure et son intrépidité. Ainsi, en 1568, il avait le commandement d'une compagnie ; François de Chivré, seigneur du Plessis-Chivré, y servait en qualité de guidon.

Il est triste d'être obligé de remarquer que les instincts sanguinaires et cupides se développèrent promptement, comme des germes malsains, dans le cœur corrompu de Louis de Clermont. Il soutenait, depuis plusieurs années, un procès onéreux contre son cousin Antoine de Clermont, marquis de Renel, l'un des chefs huguenots les plus courageux du combat de Saint-Denis, frère utérin du prince de Porcien, au sujet du marquisat de Renel.

Pressé de terminer ce litige fastidieux, Antoine de Clermont était venu à Paris, avec le roi de Navarre, pour en hâter la solution. Il se trouvait dans la capitale, pendant le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), et s'enfuyait par une maison voisine de la sienne, pour échapper au poignard des égorgeurs, quand il fut rejoint par Bussy, qui le cherchait ; il tomba frappé d'un coup mortel. Peu après, l'affaire en discussion

5 Ernest Mourin, *la Réforme et la Ligue en Anjou*, pp. 141-142.

entre les deux cousins fut jugée en faveur du meurtrier, mais celui-ci ne profita pas longtemps de son crime, rapporte de Thou, parce qu'en vertu de l'édit accordé aux huguenots, l'arrêt fut cassé.

À la fin de l'année, il était à Blois et assistait à l'une des séances du long procès engagé par son père contre le duc de Lorraine. Les guerres religieuses divisaient alors la France en deux factions rivales.

C'est à l'année 1575 que remonte la liaison de Bussy avec le duc d'Alençon, plus tard duc d'Anjou, et son intimité avec Marguerite de Valois. Louis de Clermont abandonna le service de Henri III. Excité par la jalousie contre le favori, Louis de Berenger, seigneur du Guast, issu d'une ancienne famille du Dauphiné, un des amis de Brantôme, qui l'appelle « un des gallants et parfaits gentilshommes du monde en tout », dénonça au roi de Navarre la conduite de sa femme⁶. Il prétendit que Bussy était son amant. La reine mère, appelée en témoignage, prit le parti de la princesse, qui jura une haine mortelle à du Guast. On l'a même accusée d'avoir trempé dans l'assassinat de ce gentilhomme, qui fut tué le lundi 31 octobre, « veille de la Toussaints », à dix heures du soir, dans la ruelle de son lit, par Guillaume du Prat, baron de Vitteaux. Flanqué de trois de ses « lyons », suivant les récits de Brantôme et de l'Estoile⁷.

Bientôt Bussy exerça sur son nouveau maître un ascendant qui mécontenta le souverain. Des querelles fréquentes éclatèrent entre Henri III et son frère à ce sujet. La reine de Navarre soutenait ouvertement Bussy, ce qui irrita son époux. Le prince, cédant aux instances des rivaux du mignon, obtint du roi l'expulsion de la plus chère des dames d'honneur de Marguerite.

Du Guast, toujours jaloux de « l'avancement » de Bussy « et de sa gloire », se ligua contre son rival, avec les autres seigneurs de la cour, auxquels le crédit grandissant du favori portait ombrage. Ils formèrent le projet de l'assassiner, en se ruant sur lui et sur ses gens, à l'improviste, au milieu de la nuit, au nombre de deux ou trois cents assaillants. Le complot fut mis à exécution.

En sa qualité de commandant du régiment des gardes, du Guast pouvait disposer d'un certain nombre d'hommes ; il fournit à ses complices cinq ou six troupes de spassassins, qui furent embusqués dans une rue voisine du logis de Louis de Clermont, que celui-ci avait l'habitude de suivre pour rentrer dans sa maison. Bussy revenait donc un soir du Louvre, sans défiance, et se disposait à gagner l'hôtellerie de la Corne-du-Cerf, située « dans la rue des Grenelles, » auprès de la demeure de son ami Brantôme, quand il fut attaqué par une bande d'estaffiers, qui le chargèrent furieusement. Les flambeaux et les torches furent éteints, et, après une salve d'arquebusades et une « pistoletade » à rompre un régiment, la mêlée s'engagea dans les ténèbres. Les agents des mignons cherchaient à frapper Bussy, reconnaissable à une écharpe colombine, « où il portoit son bras blessé. » Grâce à l'aide des siens, notre personnage

6 Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, *ibid.*, p. 54. — C'est Madame de Sauve qui avait « introduit » du Guast « en la bonne grâce du roy de Navarre »

7 Du Guast habitait la rue Saint-Honoré. — Vitteaux eut lui-même une fin tragique. Il fut tué le dimanche 7 août 1583, à huit heures du matin, « dans le champ, derrière les Chartreux, » par Yves d'Alègre, baron de Milhau, qui voulait venger le meurtre de son père, frappé à mort en 1571, devant l'hôtel de Nesle, par Guillaume du Prat. Les deux combattants, dit l'Estoile, étaient « nuds, en chemise. »

réussit à s'échapper. Il se glissa dans l'entrebâillement d'une porte, et « se coula tout bellement dans la maison. »

Un gentilhomme de sa suite, muni également d'une écharpe semblable à celle dont le favori se parait, mais moins « enrichie, » fut pris dans l'obscurité pour Bussy, et les meurtriers s'acharnèrent contre lui. On le laissa presque mort dans la rue. Tel est le récit de Marguerite de Valois, qui a grossi le nombre des agresseurs.

Brantôme raconte que son ami fut poursuivi par « douze bons hommes, montez tous sur des chevaux d'Espagne, qu'ilz avoient pris en l'escurie d'un très grand qui leur tenoit la main, » c'est-à-dire dans l'écurie du roi. Après le départ de la troupe, Bussy s'était réfugié chez Pierre de Chamborant, seigneur de Droux, capitaine des Suisses de Monsieur et son chambellan.

Il revint sain et sauf à son gîte habituel et s'empressa d'avertir Brantôme, « lors mallade d'une grosse fiebvre tierce. » Notre héros l'avait échappé belle.

Du Guast était excité contre Bussy par Charlotte de Beaune, femme en premières noces de Simon, baron de Fizes, en secondes noces, de François de la Trémoille, marquis de Noirmoutier. Marguerite (de Valois) la qualifie de Circé. Elle avait été dame d'honneur de Catherine. C'était la femme la plus corrompue de la cour. Rivale en beauté de la reine de Navarre, elle la surpassait par son habileté. « Elle se jouoit de tous ses amoureux, dit Mézeray, avec un empire si absolu, qu'elle n'en perdoit pas un, quoiqu'elle en acquit toujours de nouveaux. » On a d'elle un portrait charmant. « Sa tête mutine est encadrée dans une large et mince fraise ; ses cheveux abondants et relevés droit dégagent le front et l'élargissent ; il y a de la chatte, de la race féline dans sa bouche mignonne ; l'oreille, au bout de laquelle pend une grosse perle, est celle d'un enfant ; le nez aquilin est délicatement modelé ; les joues sont pleines et arrondies ; les yeux bien fendus et provocants semblent vous regarder ; le crayon de couleur en a rendu la flamme : toute la femme est dans ce regard, qui a brûlé tous les papillons d'un demi-siècle. » (H. de la Ferrière, *Marguerite de Valois. I. Sa jeunesse et son mariage*, Revue des Deux-Mondes, 1^{er} octobre 1884.)

En 1576, François d'Alençon, devenu duc d'Anjou en ayant reçu l'Anjou en apanage, Monsieur nomme Bussy d'Amboise gouverneur du duché. Il devient ainsi commandant du château d'Angers et gouverneur de l'Anjou.

Le mardi 6 novembre, « à une heure de relevée, » les manants et habitants d'Angers étaient convoqués « à son de trompe et cry public, » par ordre du maire, pour aviser aux moyens de réunir les deniers destinés à solder les frais causés par la cérémonie de l'entrée de Monseigneur de Bussy. Les sieurs de Bécon et de la Chaluère, d'autre part, ou, en leur absence, les sieurs Ladvoat et Lambert, avaient reçu mission de recueillir d'autres sommes d'argent applicables au même usage.

Le samedi suivant 10 novembre, « à l'après dînée, » Bussy d'Amboise arriva à Angers « par le portal Saint-Aulbin. » Le peuple l'acclama et il fut harangué par « monsieur le Président. » Il se rendit ensuite à la maison du doyen, dans la cité, où le maire lui adressa, à son tour, ses compliments de bienvenue.

Le 14 novembre, Bussy d'Amboise obtenait de l'Hôtel de Ville une sorte de don de joyeux avènement. On décidait qu'il serait fait présent au gouverneur de la somme de « mil escuz pistoletz, et à monsieur de Tilly, son lieutenant, de deux cens pistoletz. » Cet argent devait être emprunté à Jehan Cyreul et à Pierre de Clermont. Le maire fut

chargé, « avecques deux de robe longue, deux marchans et aultres des eschevins, » d'offrir ces cadeaux à Bussy et à Tilly.

Le bon accord entre Louis de Clermont et les Angevins fut bientôt rompu. Le nouveau gouverneur avait amené avec lui « grand nombre d'estaffiers, coupe-jarrets qu'il avoit à sa suite, qui faisoient de grandes volleries et insolences aulx habitants de la ville, lesquelles troupes, tant de cheval que de pié, qu'il tenoit tant en ville qu'aulx champs, c'estoit à raison qu'il estoit hahy et avoit de grandes querelles, et avoit aultant de train comme M. le duc d'Anjou. » Les bourgeois protestèrent énergiquement contre ces désordres scandaleux. Ils regimbèrent, invoquant les privilèges de la commune et les promesses formelles de Monseigneur.

Bussy se montra fort irrité de ces doléances. Il obtint même du Roi, une lettre, qui lui permettait de molester la contrée tout à son aise et lui donnait gain de cause.

Louis de Clermont vint présenter lui-même sa commission à l'Hôtel de Ville le 14 décembre. Il quitta bientôt Angers et alla s'établir au château des Ponts-de-Cé. Cette forteresse, dont les murs étaient garnis de créneaux et de mâchicoulis, dominait le cours de la Loire, du côté du nord. De larges douves, que franchissait un pont-levis, en défendaient les abords, vers l'est. Les autres parties de l'édifice étaient protégées par un canal, à l'ouest, et par la Boire-Salée⁸, au sud. Au devant, sur l'éperon de la première des trois arches qui traversaient cette boire⁹, se dressait le gibet. Une chapelle attenait à cette demeure seigneuriale. La population des Ponts-de-Cé se composait alors de nombreux drapiers drapants et de tisserands. C'est dans cette retraite solidement établie que Bussy s'était retranché avec son escorte de soudards et de gens sans aveu.

La place avait été précédemment pourvue d'artillerie, sur la demande du sieur de Néry, chargé de sa défense. Effrayé par les menaces du gouverneur, le conseil confia à une députation la mission de chercher à le calmer. Bussy reprocha aux bourgeois « d'avoir envoyé au Roy faire plaincte qu'il pilloit lesdicts habitants et qu'il faisoit de grandes despanses. » Les députés « lui remonstrèrent qu'il n'y avoit aucun habitant de la ville, de qualité, qui eust voulu porter telle parolle au Roy, et qu'il n'estoit pas de plus grande extraction que les monarques, empereurs, roys et princes qui ne pouvoient empescher que l'on ne malparlast d'eulx. »

Les troubles civils désolaient la France. Inquiets des dispositions témoignées par les États généraux de Blois, ouverts le 6 décembre, les calvinistes avaient pris les armes dans le midi. Henri III, redoutant de voir la guerre se propager dans les autres provinces du royaume, chercha à réconcilier les deux partis et envoya des instructions importantes à Bussy, le 26 décembre 1576, le 1^{er} janvier et le 6 février 1577.

Tilly avait reçu, en effet, des instructions particulières destinées au gouverneur. Après avoir été lues à l'audience du conseil de ville, elles furent publiées dans les lieux accoutumés.

8 Ainsi nommée à cause du passage des bateaux chargés de sel qui remontaient de Nantes à Orléans. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine et Loire*, tome III, p. 154, Célestin Port, 1878.

9 Nom commun régional ligérien en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique : une boire, mot encore souvent prononcé et même écrit « bouère » (prononciation archaïque en patois angevin) est un bras mort de la Loire, souvent ensablé ou envasé, remis en eau l'hiver au moment d'une crue. Nombre de ces cours d'eau supprimés ont laissé leurs noms à des prés.

Les huguenots de l'Anjou restèrent en repos pendant la sixième guerre civile et conservèrent même des relations amicales avec le gouverneur, qui avait sans doute usé de ménagements à leur égard.

Le vendredi 8 février, le maire annonçait que l'un des maîtres d'hôtel de Bussy d'Amboise désirait être gratifié « d'ung acoustrement de velours ou de sarge de Florence. » Le nombre des échevins présents à la réunion étant insuffisant, cette question ne put être examinée par l'assemblée.

Sous prétexte de protéger la province ou d'envoyer des renforts au duc d'Anjou, Bussy « bailla des commissions à plusieurs jeunes volleurs pour amasser des troupes, soubz ombre d'aller à la guerre pour le service du Roy, et amassa une infinité de cappitaines qui occupèrent tout le pais et pillèrent tout aulx champs et villaiges, et contraignirent le peuple. quitter et abandonner tout, tellement que c'estoit une pitié et désollation bien grande de voir la mallice des hommes. » Des munitions considérables avaient été concentrées aux Ponts-de-Cé.

Le conseil de ville concéda à Tilly « la somme de deux cens livres, que les habitans accordent et consentent estre levées sur eulx, par chascun moys, pour la solde de tel nombre de soldatz qu'il plaira aud. Sieur prendre et tenir près de luy, et aussy pour l'entretienement d'un sergent-major, à commencer le premier jour de ce moys ; lad. levée accordée et consentie par lesd. habitans moiennant, et non autrement, que les ecclésiastiques y contribuent et les habitans du plat pais l'élection d'Angiers, ainssi qu'ilz ont accoustumé, et pour autant de temps, seullement, que la nécessité des guerres et troubles pourra le requérir, et sans le tirer à conséquence. »

Le 15 février, on fit des ordonnances pour la garde et sûreté de la ville. Ces prescriptions furent publiées aux carrefours de la cité, suivant l'usage.

Au mois de mars, Bussy rentra à Angers, et se logea au château, au lieu de descendre, suivant l'usage des gouverneurs, dans une maison de la Cité. L'alarme se répandit aussitôt dans les rangs du peuple ; on s'imagina qu'il allait « faire piller la ville par une infinité de volleurs qu'il tenoit à sa dévotion. » Averti de l'effroi qu'il inspirait, Bussy reçut la députation des bourgeois avec son insolence habituelle, affecta de paraître blessé, et répondit « qu'il s'estonnoit fort de la deffiance qu'on avoyt de luy. »

Le gouverneur sortit d'Angers, quelques jours après, et se rendit à Beaufort-en-Vallée, suivi de sa horde famélique, recrutée parmi les *torcheurs de rottes*, et se porta ensuite vers les marches de Bretagne.

Bientôt un ordre du roi enjoignit à Bussy de se joindre à Jean de Léaumont, sieur de Puygaillard, ancien gouverneur d'Anjou, célèbre par sa bravoure, pour tenir tête au prince de Condé, chef du parti protestant. Les catholiques de cette armée comprenaient un ensemble de deux mille hommes. Les huguenots formaient un contingent de quatre mille fantassins et de cinq cents cavaliers.

Une lettre du 24 mars constate que le duc du Maine et Bussy d'Amboise marchent au secours de Mirambeau assiégé par Condé.

Les Angevins se croyaient délivrés de la troupe de Bussy. Le jour de Pâques fleuries, le corps de ville reçut un message. Le gouverneur, après avoir laissé le duc du Maine devant Mirambeau, reprenait le chemin de l'Anjou. Il avertissait le maire et les échevins que la nécessité de vivre allait le contraindre de loger ses compagnies

dans la ville et les faubourgs, « si mieux n'aymoient leur dresser estappes, lesquelles nouvelles estonnèrent d'abondant lesdicts habitants¹⁰. »

Informé de la tyrannie que Bussy faisait peser sur l'Anjou, Henri III résolut de délivrer la province de ce gouverneur néfaste.

Couvert par la protection du duc d'Anjou, Bussy brava insolemment le roi. Au lieu de se rendre au nouveau poste qui lui était assigné (La Charité), il vint s'établir au château d'Angers, le 3 mai, et entra dans la place par la porte des Champs. Ses troupes logèrent dans les faubourgs. La terreur régnait dans la ville. On doubla les gardes et on se prépara à la défense. Les habitants restaient sous les armes jour et nuit. L'argent faisait défaut. Il fallut recourir aux mesures de rigueur.

Chaque jour, pour augmenter les appréhensions des Angevins, Bussy faisait « la montre » dans la plaine d'Écouflant et jusqu'aux portes de la ville. Les campagnes étaient épuisées. Le 9 mai, le conseil se résigna à payer et décida « qu'il seroit prins et levé par prest la somme de 17,000 livres tournois, tant sur les ecclésiastiques que laicz, pour estre ladictte somme promptement fournie à M. de Bussy, à ce que les compaignées dudict sieur gouverneur n'entrent en ville et qu'elles se retirent des faubourgs. » L'émotion était si générale que plusieurs bourgeois « riches et moiennez » s'enfuirent à Nantes, entre autres M. de Morelles, conseiller, M. Cador, avocat, le président du Présidial Lesrat, l'archidiacre Eveillard et plusieurs autres. Les habitants de Saumur avaient refusé l'accès de leur cité aux bandes errantes, c'est ce qui avait ramené Bussy à Angers, au dire du gouverneur lui-même, en réponse au discours du maire et des notables¹¹.

La conduite hautaine de Bussy à Angers inspirait au roi quelques soupçons. Le séjour prolongé du gouverneur, après le départ des troupes, inquiétait aussi les habitants. Ne voulant pas laisser inactives les forces de Bussy, Henri III résolut d'envoyer, une seconde fois, vers le gouverneur, et confia à Jean de Masseilles le soin de déterminer Louis de Clermont à rejoindre l'armée du duc d'Anjou.

Jean de Masseilles, seigneur de Fontaine-Milon, gentilhomme ordinaire, puis chambellan du duc d'Alençon, était fils de Jean de Masseilles et de Jeanne Berruyer. Le contenu des instructions remises au messenger par le souverain est tristement instructif. La faiblesse du prince envers Bussy, ses hésitations, ses concessions témoignent de l'abaissement de son caractère.

Le mal s'aggravait chaque jour. Henri III avait dû permettre aux sieurs de Matignon, de Rambouillet et de Vassé de concentrer leurs forces sur les frontières du gouvernement et pays d'Anjou et de refouler dans l'intérieur de la province, les compagnies indisciplinées de Bussy d'Amboise.

Déjà mille rumeurs confuses volaient de bouche en bouche. Certes, l'éloignement des troupes paraissait écartier le danger d'un pillage prochain, mais Bussy s'obstinait à demeurer à Angers, et les catholiques commençaient à redouter quelque piège mystérieux. À quelle ténébreuse entreprise Louis de Clermont destinait-il son armée de

10 Louvet dit que « tout le païs estoit presque désert » et que « le paouvre peuple fuyoit devant luy comme devant ung tyran barbare. »

11 Louvet, t. I, f^o 110 r^o. — Bussy, selon Louvet, dit au maire « qu'il avoit opinion qu'on luy vouloit faire ung mauvais tour, et promit qu'il ne feroit point entrer aulcunes troupes en ville, ce que lesdictz habitants ne voullurent croire, et ne se fier en sa parole, de tant qu'il y avoit beaucoup de fois manqué. »

spadassins et d'estaffiers, dont les cadres s'élargissaient, chaque jour, à vue d'œil ? Pourquoi, au lieu de prendre le chemin de l'Auvergne, comme le roi le lui avait prescrit à différentes reprises, recevait-il au château les seigneurs et les bourgeois les plus entreprenants et les plus redoutés du parti protestant ? Pourquoi les portes de la place s'ouvraient-elles si souvent et si complaisamment devant MM. du Plessis-Chivré, la Patrière, la Broissinière, du Plessis-de-Gesté, Fourneaux, « tous gentilshommes huguenotz de ce pais d'Anjou, » devant Bellanger, sieur de la Jarriais, élu et président en l'élection ? Pourquoi Robert Avelinne, les avocats Jousselin, Sauvagère, Lemerrier, également attachés à la nouvelle religion, avaient-ils des conférences fréquentes avec Bussy ?

On répétait que le gouverneur conspirait, avec les calvinistes, contre l'autorité royale, et traitait secrètement avec les ennemis du souverain, qui lui avaient promis un secours de six cents soldats. On affirmait que des capitaines, choisis parmi les protestants, avaient obtenu des commissions pour lever des troupes. Les commentaires et les suppositions allaient leur train. Le mignon du duc, assurait-on, fortifiait le château, amassait des munitions et des vivres, en attendant le moment propice pour se ruer sur la ville et la livrer en proie à sa horde de bandits. Redoutant une surprise, le maire envoyait quotidiennement une garde extraordinaire de deux cents hommes à chaque porte. Que faut-il supposer ? « N'étaient-ce là, dit un historien moderne, que des bruits mensongers, semés par la peur ou la haine ? Doit-on croire plutôt que l'aventureux capitaine, à l'imitation des grands seigneurs qui essayèrent de reconstruire la féodalité, songeât à se servir du parti calviniste, pour se faire en Anjou une position indépendante ?

Cette conjecture ne paraît point téméraire si l'on veut considérer que, dans un temps où l'anarchie semblait ouvrir des horizons sans bornes à l'audace des chefs d'armée, on pouvait s'attendre à tout d'un homme dont l'orgueil et l'ambition étaient immenses, et qui se plaignait souvent de n'être qu'un « simple gentilhomme, » bien qu'il eût un « cœur d'empereur. »

Le 15 mai, Renaud de Beaune, évêque de Mende, comte du Gévaudan, conseiller au conseil privé du roi, chancelier du duc d'Anjou, et M. de Villeroy, composant la troisième ambassade envoyée par Henri III, entraient à Angers. Acculé dans ses derniers retranchements, Bussy, en adroit comédien, voulut jouer un double jeu. « Il feignoit est mallade, » afin de se dispenser de recevoir les délégués royaux, « faisoit construire dans ledict chasteau des moullins à faire farine, et monster du canon, et y faisoit amener des munitions, » comme s'il se fût préparé à soutenir un siège prochain. Ces singulières manœuvres et ces allures équivoques surprirent étrangement les deux commissaires, occupés à procéder à une enquête minutieuse sur la conduite du gouverneur, quand ils entrèrent dans la forteresse.

Il faut croire, cependant, que Bussy d'Amboise, réduit à capituler, avait promis de se soumettre aux ordres du roi, car, dès le 27 mai, Henri III, se confiant dans la parole de Louis de Clermont, avait enjoint aux habitants de lui obéir en tout, comme nous venons de le voir précédemment.

Bussy ne partit, néanmoins, que la veille de la Fête-Dieu. Il jugea prudent de déguerpir, sans bruit, et alla coucher chez André de Beauvau, au château de Pimpéan,

près Grézillé¹². Deux ans plus tard, le sieur de Beauvau était appréhendé au corps, jugé et décapité à Poitiers, par ordre des Grands-Jours, et sa tête exposée au Pilori d'Angers, pour avoir assassiné un pauvre recors¹³, qui lui faisait sommation à la porte des Cordeliers.

Les grands seigneurs du XVI^e siècle mouraient rarement dans leur lit. Le lendemain, Bussy passa devant Saumur, sans y entrer, et se dirigea vers le camp d'Issoire où l'attendait son maître. Les Angevins poussèrent un long soupir de soulagement. Ils étaient momentanément délivrés de ce redoutable personnage, « qui estoit un tyran et corsaire sans aucune miséricorde et religion. »

Bussy d'Amboise se consola promptement de l'exil forcé auquel le roi l'avait soumis. Il devint le favori en titre du duc d'Anjou et excita la jalousie des autres familiers du prince

Après la reddition de la Charité, Monseigneur avait abandonné son armée et avait repris le chemin de la cour. Le roi et la reine mère lui donnèrent deux fêtes somptueuses au Plessis-lez-Tours et à Chenonceaux. Les dames « les plus belles et honnêtes de la cour, » dont le cortège composait le fameux « escadron volant, » firent le service des banquets, tour à tour « vestues de verd ou de damas de deux couleurs, » habillées en hommes, ou « à moitié nues, et ayans leurs cheveux épars comme épousées », selon le témoignage de l'Estoile. François de Valois regagna ensuite le camp d'Issoire. La place se rendit à discrétion (12 juin). La paix de Bergerac, signée le 17 septembre, mit fin aux hostilités.

Henri III la nomma « sa paix, » par opposition à celle de 1576, qui avait été appelée « la paix de Monsieur. » Le duc d'Anjou et Bussy d'Amboise revinrent auprès du roi.

Comblé des bienfaits de son maître, Bussy avait été nommé premier chambellan de Monsieur. Cette faveur croissante excitait la jalousie des autres gentilshommes. Marguerite de Valois dit que tous les mignons de Henri III s'étaient ligués contre Louis de Clermont. À la cour, à la ville, Quélus, Gramont, Saint-Luc, Saint-Mégrin, Mauléon, Livarot et les autres ne négligeaient aucune occasion de provoquer leur rival. Bussy était menacé, attaqué ou insulté, à toute heure de jour ou de la nuit. Aussi se tenait-il constamment sur ses gardes.

Exaspérés par les sarcasmes dont Bussy ne cessait de les cribler, les champions du monarque résolurent de l'assassiner, à l'instigation de Jacques de Lévis, comte de Quélus, l'aîné des fils d'Antoine de Quélus, le grand sénéchal de Rouergue, marié d'abord à Baltazarde de Montpezat, veuve de Jean de Lévis, puis à Suzanne d'Estissac.

Quélus avait voué à Bussy une haine mortelle¹⁴. Le samedi 1^{er} février, Bussy, monté sur une jument bragarde de l'écurie du roi, « revenoit de donner carrière à quelque

12 Bertrand de Beauvau, frère de l'évêque d'Angers, avait acquis le 3 mai 1435, de Jean Galardin, époux de Marie de Charnières, la seigneurie de Pimpéan. Il fit construire le château, avec tours, portail, mâchicoulis et chapelle dans l'enclos. L'érection de fourches patibulaires y fut autorisée par lettres du 7 juin 1463.

13 Nom qu'on donne à des officiers subalternes de la justice, qui accompagnent les huissiers pour leur servir de témoins ou pour leur prêter main-forte dans l'exercice de leur fonction.

14 Le dimanche 27 avril 1578, Quélus était gravement blessé dans un duel célèbre avec Charles de Balzac, d'Entraques, dit Entraguet, favori de la maison de Guise. François d'Aydie, vicomte de Ribérac, et Georges de Schomberg secondaient et « tierçoient Entraguet. » Louis de Maugiron et Jean de Duras, seigneur de Livarot, assistaient et « tierçoient Quélus ». Le combat eut lieu à cinq heures du matin, au marché aux chevaux, anciennement les Bastilles Saint-Antoine. Le beau Maugiron et Schomberg demeurèrent morts sur place. Ribérac succomba le lendemain. Livarot fut malade pendant six semaines. Entraguet n'eut qu'une égratignure.

cheval dans les corridors des Thuilleries, » quand, près de la porte Saint-Honoré, hors de la ville, il fut brusquement assailli par Quélus, accompagné de François d'Espina, seigneur de Saint-Luc, Anne Joyeuse, duc d'Arqués, et Paul Estuer Caussade de Saint-Mégrin. L'épée haute, Quélus chargea son rival, « et fut la fortune tant propice aux uns et aux autres que de plusieurs coups d'épée tirés, pas un ne porta, fors sur un gentilhomme qui accompagnoit Bussy, lequel fut fort blessé. »

Le principal confident des intrigues galantes du gouverneur d'Anjou était Claude Colasseau. Les historiens en ont parlé sommairement, et se sont contentés de nous apprendre qu'il résidait à Saumur, où il remplissait les fonctions de lieutenant-criminel de la sénéchaussée.

Depuis quelque temps, Bussy poursuivait de ses obsessions la célèbre comtesse de Montsoreau. Il avait séjourné pendant trois semaines, aux Ponts-de-Cé, pour se rapprocher de l'objet de sa folle passion. Doit-on faire remonter l'origine de ces relations au jour où il accompagna son maître au château de la Coutancière ?

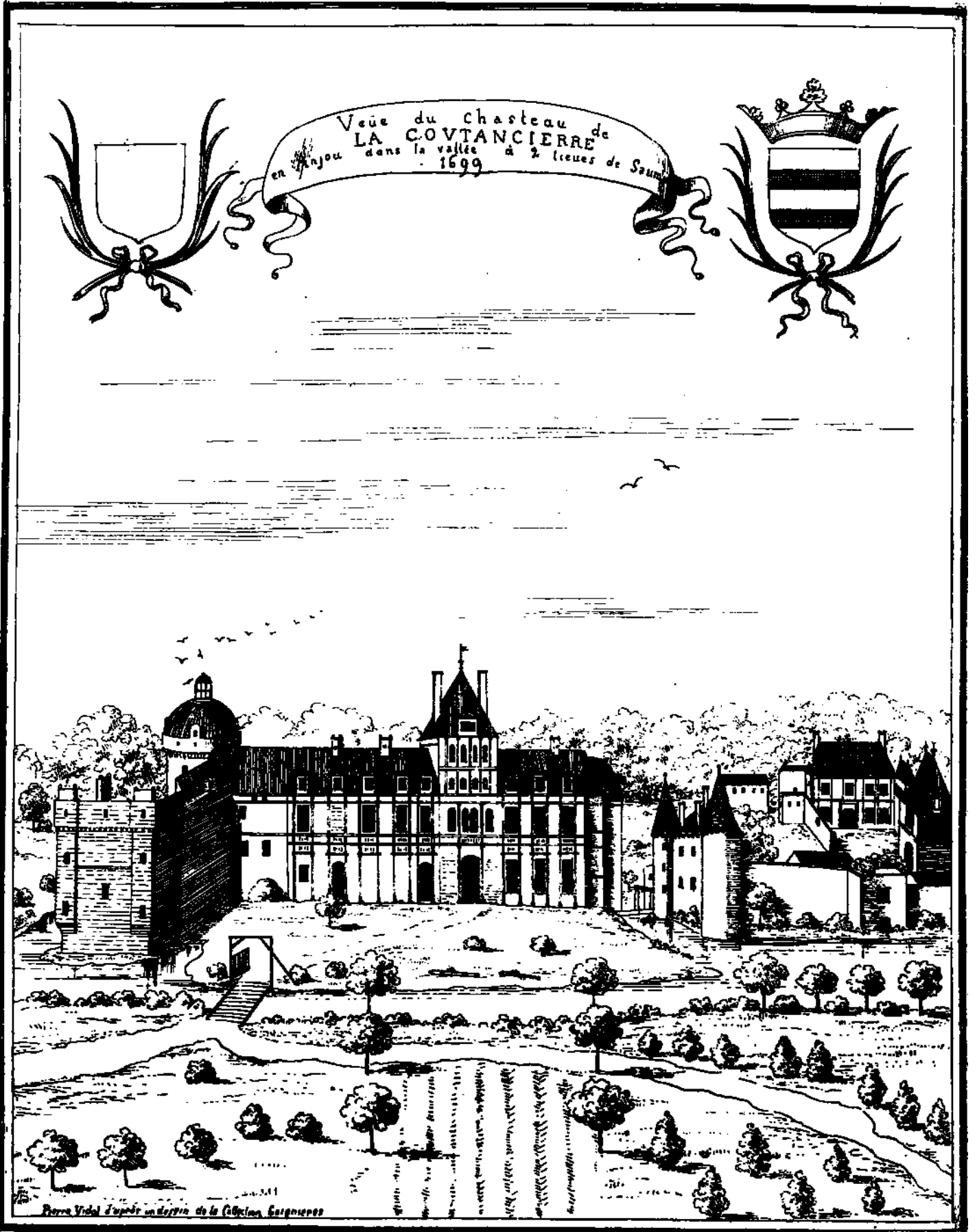
Est-il plus vraisemblable de penser qu'il avait déjà rencontré plusieurs fois, à la cour, la charmante Françoise de Maridort, citée parmi les femmes les plus séduisantes de son époque ? Aucun historien ne nous a renseigné sur cette intéressante question. Quoi qu'il en soit, les charmes de la dame l'avaient ensorcelé, et il ne négligeait aucune occasion de lui prodiguer les marques de son fidèle attachement.

Françoise de Maridort, née vers 1554, était alors âgée d'environ vingt-cinq ans. Elle s'épanouissait dans toute la fleur de sa beauté splendide. C'était la fille aînée de messire Olivier de Maridort, chevalier, seigneur de Vaux, la Freslonnière, le Pin, marié en 1552 à Anne Goyon de Matignon, dame de Prémort et du château d'Avoir, en Anjou, terre située dans la paroisse de Longué.

La jeune de Maridort épousa, par contrat passé le 25 novembre 1573, au Mans, devant Foucques Boutier et François de Vauguyori, notaires, Jehan de Coesmes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, baron de Lucé. À peine marié, Jehan de Coesmes suivait l'armée royale, dirigée par Jacques Goyon de Matignon, lieutenant-général en Normandie, chargé de combattre les huguenots réunis sous les ordres de Gabriel, comte de Montgommery, l'un des chefs les plus habiles et les plus audacieux du parti protestant. Il commandait un corps de cinq à six mille arquebusiers employés au siège de Domfront en Passais, où Montgommery fut fait prisonnier. Il était à Bonnétable au mois de mai de la même année (1574). Ce seigneur fut tué au siège de Lusignan, le 25 novembre, raconte Brantôme. Selon d'autres auteurs, il fut blessé mortellement devant cette place, la veille de Noël, et succomba le lendemain. Il mourut sans laisser d'enfant de son mariage avec Françoise de Maridort.

Sa veuve s'unit, par contrat du 10 janvier 1576, passé devant maître François de Vauguyon, « notaire royal en lad. court, demeurant au Mans, » à messire Charles de

Il fut protégé par la dague que Quélus n'avait pas conservée. Quélus, qui avait reçu dix-neuf coups, languit trente-trois jours et expira le 29 mai en l'hôtel de Boissy, selon l'Estoile. Henri III lui fit faire de somptueuses funérailles. Le mignon fut enterré dans l'église Saint-Paul, auprès du grand autel, et une superbe statue de marbre fut placée sur son tombeau. Mais le 2 janvier 1589, la populace, excitée par les prédicateurs de la Ligue, démolit le monument ainsi que ceux de Saint-Mégrin de Maugiron. Les Épitaphes de Philippe Desportes contiennent deux pièces sur Quélus.



Chambes, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent cheveu-légers¹⁵, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur, comte de Montsoreau, baron de Pontchâteau et seigneur de la Coutancière, second fils de Philippe de Chambes, sieur de Montsoreau, et d'Anne de Laval, né au château de Challain-la-Potherie le 28 novembre 1549. La terre de Montsoreau fut érigée en baronnie par lettres royales de 1560.

À la mort de son frère, Jean de Chambes, gouverneur de Saumur en 1572 et l'un des sinistres héros de la Saint-Barthélemy en Anjou, décédé en 1575, Charles de Chambes hérita de la baronnie de Montsoreau, élevée au titre de comté en 1573.

Alexandre Dumas, dans son célèbre roman, donne à la dame de Montsoreau le nom de Diane, la déesse de la chasse, sans doute parce qu'elle était la femme du grand veneur du duc d'Anjou, et à son mari, celui de Bryan, qui sonne mieux à l'oreille et évoque le souvenir des épopées chevaleresques. Il cite, dans son récit, le château de Maridort, et il le place à sept lieues d'Angers. Or, ce castel n'a jamais existé, en Anjou. Enfin, il transporte le drame final à Paris, et met le comte de Montsoreau au nombre des morts de cette sanglante tragédie.

Ces licences sont permises aux romanciers, mais les historiens doivent être plus exacts et plus précis.

La Coutancière, située dans la paroisse de Brain-sur-Allonnes, était, depuis le XV^e siècle, le séjour ordinaire des seigneurs de Montsoreau. Plus tard, ce château devint la résidence habituelle de leurs officiers. Il servait de centre à leur juridiction et à une châellenie qui étendait sa mouvance sur vingt-et-un fiefs. Cette superbe demeure se composait de deux châteaux forts séparés par un cours d'eau et par de larges douves, que reliait un pont-levis. Une galerie en retour rattachait le principal logis à la chapelle. Il en existe une aquarelle datée de 1699, dans les manuscrits de Gaignières.

La démolition du château de la Coutancière remonte à l'année 1827. On peut juger de l'importance de cet intéressant édifice par le curieux dessin, reproduit par M. Vidal dans la série des remarquables eaux-fortes de cet éminent artiste, dont l'album fait suite au *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, et que nous avons placé ci-contre.

La fatuité imprudente de Bussy causa sa perte. De Thou raconte que le duc d'Anjou, avant son voyage à Londres, montra au roi, en badinant, une lettre du mignon. Louis de Clermont lui écrivait qu'il avait tendu des rets à la biche du grand veneur et se vantait de la tenir dans ses filets. Henri III conserva la galante missive. La fierté et la pétulance de Bussy lui avaient aliéné l'esprit du monarque, qui saisit avec empres-

15 Les cheveu-légers sont des soldats appartenant, comme leur nom l'indique, à la cavalerie légère. Créés en 1498, les cheveu-légers sont plus légèrement équipés et armés que les autres corps de cavalerie. C'est uniquement par cet équipement et cet armement léger que les cheveu-légers se différencient des autres cavaliers, car ils remplissent les mêmes fonctions : éclaireurs, garde de flanc, engagements limités. Les cheveu-légers forment une compagnie au sein de la Maison du roi à partir de 1593, sous le règne d'Henri IV, qui faisait un grand usage de la *charge en cheveu-légers*, la compagnie fut intégrée à la maison militaire du roi et se substitua aux deux compagnies des gentilshommes à bec de corbin, qui assuraient la garde à cheval du souverain sous le comte Jean Baptiste Gibert de Lhène (ou d'Haleine) de la Jaminière, seigneur de la Guyardièrre, capitaine de la compagnie. La compagnie fut conservée par ses successeurs. Elle atteint son effectif maximal sous Louis XIV qui le porta à 200 hommes.

Les cheveu-légers occupaient le troisième rang de la maison militaire, après les gardes du corps et les gendarmes de la garde. Son entrée était réservée à des nobles, qui par la suite pouvaient occuper des grades d'officiers dans les régiments ordinaires de l'armée. Ils portaient un uniforme rouge.

sement l'occasion de satisfaire son ressentiment contre l'insolent favori. Monsieur lui-même paraissait lassé de la domination hautaine de Bussy. On a tout lieu de croire que Monseigneur, en communiquant ce billet à son frère, n'était pas fâché de compromettre le gouverneur d'Anjou et avait consenti « à la partie qu'on lui dressa pour s'en deffaire. »

Le 10 août 1579, le duc part pour l'Angleterre, sans paraître se soucier des suites de son indiscretion. Charles de Chambes étant venu à la Cour, Henri III l'attire à l'écart et lui met sous les yeux la lettre de Bussy, en lui disant qu'il s'intéresse trop à l'honneur de sa maison et à sa propre gloire pour chercher à lui cacher un affront aussi sanglant. Le roi ajoute qu'il ne croit pas nécessaire de lui dicter le parti qu'il lui convient de prendre en semblable occurrence, après quoi il le congédie.

L'époux irrité brûle du désir de se venger, non seulement par ressentiment de l'outrage qu'il a reçu, mais encore parce que le souverain a semblé lui faire entendre qu'il le regardera comme un lâche, s'il ne sait en tirer raison. Il part, il court, il vole et arrive bientôt à la Coutancière. La comtesse, le pistolet sur la gorge, est réduite à convier par écrit son amant à un rendez-vous pour la nuit, avec Claude Colasseau, le lieutenant-criminel de Saumur, « qu'on disoit estre macquereau dudict sieur de Bucy, » suivant l'expression triviale, mais énergique, de Louvet.

Enivré d'espérance et d'amour, le gouverneur se présente à la Coutancière, à l'heure indiquée, le mercredi 19 août, accompagné de son seul entremetteur. Il est introduit, à minuit, dans l'appartement désigné, où, au lieu de rencontrer celle qu'il cherche, il est assailli par dix ou douze spadassins, à la tête desquels apparaît le comte de Montsoreau lui-même. Tous sont armés jusqu'aux dents et couverts de leurs cottes de mailles. La bande des meurtriers se précipite sur lui avec frénésie pour le massacrer. Bussy comprend que sa fin est proche, mais il veut mourir en soldat. Puisqu'il faut succomber, il vendra chèrement sa vie. Montrant que, suivant son expression habituelle, la peur n'a jamais trouvé place dans son cœur, il est décidé à lutter jusqu'au bout. Il fait tête et blesse grièvement quatre des assassins ; son épée brisée, il se défend encore avec les débris des bancs, des tables et des escabeaux. Criblé de blessures, il va cependant s'échapper par la fenêtre et sauter dans les fossés du château, lorsqu'un dernier coup, reçu par-derrière, l'étend inanimé aux pieds de son ennemi.

Colasseau, retenu dans une autre chambre par les gens du comte, est ignoblement étouffé. Les deux corps, jetés dans les fossés, en sont retirés, apportés le lendemain à Saumur et inhumés. Ainsi finit le brave Bussy !

Les péripéties du drame de la Coutancière furent connues promptement à Paris. Dès le samedi 22 août, les détails de l'assassinat défrayaient toutes les conversations. Or, ce même jour, les logis habités par les huguenots « furent marqués de croix de craye, ce qui donna l'alarme à plusieurs, à cause de la Saint-Barthélemy. »

La cité était agitée, et les esprits inquiets. On disoit que les religionnaires avoient peur de l'ombre de Bussy, qui les avait si durement traités pendant toute la durée de cette nuit funeste, et en avait profité pour égorger son propre cousin, Antoine de Clermont, « dont il avoit reçu son payement en semblable monnoye. »

Retirée au fond d'un appartement éloigné, Françoise de Maridort n'avait pas assisté au meurtre de Bussy. Il reste maintenant à démêler la part de responsabilité qui lui incombe dans le drame de la Coutancière.

Il est certain que Françoise de Maridort prêta la main à la machination perfide qui attira Bussy dans le guet-apens où il devait trouver la mort. Mais elle y fut contrainte par la menace, comme nous l'avons constaté précédemment. Était-elle véritablement coupable d'adultère? N'avait-elle à se reprocher que quelques-unes de ces imprudences, de ces légèretés, qui sont habituelles aux femmes coquettes? C'est ce qu'il nous reste à examiner et à élucider.

Nous avons, en effet, l'intime conviction que la femme du grand veneur a été calomniée et qu'elle ne doit pas être rangée dans la catégorie des « belles et honnêtes dames, » héroïnes ordinaires des histoires de Brantôme et chez lesquelles Bussy d'Amboise n'avait pas souvent trouvé de résistance. Nous pensons que, si Françoise de Maridort, un instant troublée par le charme puissant que Bussy avait toujours exercé sur les femmes qu'il courtisait, se laissa aller à quelques mouvements de coquetterie imprudente, ce qui n'est rien moins que démontré, cette faute, bien excusable et facilement explicable par le déplorable relâchement des mœurs de la cour des Valois, dont le chef favorisait la licence au lieu de la réprimer, n'autorise pas, cependant, à conclure que la dame de Montsoreau ait été infidèle à ses devoirs conjugaux.

Bussy était beau, bien fait, spirituel, entreprenant, dénué de scrupules, et ses succès antérieurs l'avaient rendu, pour ainsi dire, irrésistible. Cette nature privilégiée avait le don singulier de fasciner les cœurs, qui subissaient le prestige de cette supériorité hautaine, et un invincible attrait mettait à sa merci toutes celles qu'il voulait subjuguier. Soit.

Nous reconnaissons volontiers que Bussy a presque toujours réussi à triompher de la facile vertu de celles qui acceptaient le tribut de ses hommages. S'ensuit-il que jamais il n'ait vu ses offres repoussées et qu'il n'ait essuyé aucune défaite? Est-il donc interdit de supposer que Françoise de Maridort, loin d'encourager les prétentions audacieuses de Bussy, n'avait pas tardé à se lasser de ses assiduités compromettantes, de ses visites répétées, de cette poursuite acharnée du chasseur qui traque sa proie sans trêve et sans repos?

On répétera à satiété que le gouverneur d'Anjou s'est vanté de tenir dans ses rets la biche dont il convoitait la possession avec tant d'ardeur. Que prouve cette confiance présomptueuse, sinon la fatuité et l'outrecuidance du personnage? Bussy, dont les intrigues galantes se terminent généralement par un succès final, ne veut pas avoir l'air de douter de la victoire. En homme auquel ces sortes de triomphes sont devenus familiers, il escompte par avance le résultat de ses démarches, il se flatte d'être enfin arrivé au terme de son entreprise, il est persuadé que sa victime, fatiguée par cette chasse ininterrompue, va bientôt se rendre à discrétion. La capitulation lui paraît prochaine et il en parle presque comme d'un fait accompli.

Ainsi c'est la châtelaine de la Coutancière, qui, sans y être forcée, raconte à son époux, la première, que Bussy la compromet et qu'il lui a tenu des propos outrageants. Elle ne prête pas une oreille complaisante aux confidences amoureuses de Bussy, elle ne favorise pas les progrès de cette intrigue coupable, elle ne partage pas la passion dont elle est l'objet involontaire. Si, au contraire, elle éprouvait pour le séducteur les sentiments qu'on lui a prêtés, si elle était sa maîtresse, elle se garderait bien d'en souffler mot à Charles de Chambes. Elle profiterait mystérieusement des absences du grand veneur pour recevoir, en secret, son amant chez elle. Elle éviterait

avec soin d'ébruiter l'affaire et d'initier le principal intéressé au manège criminel de son adorateur.

C'est de cette façon que les choses se passent d'ordinaire en semblable occurrence.

Est-ce que, pour tout esprit non prévenu, la hâte fébrile avec laquelle Bussy, « enivré d'espérance et d'amour, » accourt au rendez-vous, à l'heure convenue, n'est pas une nouvelle preuve de l'innocence de celle qu'on nous représente comme sa complice ? Il croit qu'il touche à la réalisation de son rêve, il est persuadé que le moment est venu où « sa flamme sera couronnée », il est au comble de ses vœux, il se précipite, il galope, il vole vers la Coutancière, tant il est pressé de recueillir les fruits de sa longue et difficile campagne. Il n'a donc jusque-là rien obtenu, la comtesse de Montsoreau n'a pas trahi la foi conjugale, elle est restée digne de l'amour et de l'estime de son époux.

Enfin, est-ce que le mari, si chatouilleux sur le point d'honneur, si prompt à tirer vengeance de l'outrage dont il se croit menacé, aurait continué de demeurer avec sa femme, s'il n'avait pas été convaincu de sa parfaite innocence ? Ce dernier argument nous semble péremptoire. Nous concluons donc en faveur de l'innocence de Françoise de Maridort.

Source :

Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, par André Joubert, Paris et Angers, 1885.

La Ligue, le duc de Guise, Les Seize, Bussy-Leclerc

LIGUE (la), confédération du parti catholique en France, formée sous les auspices de la cour de Rome, commença à se déclarer en Picardie l'an 1576, peu de temps après que Henri III eut publié le premier édit de pacificat. Quelques historiens font hommage aux jésuites des progrès rapides de cette faction, qui se donnait le titre de *sainte* : sa création semble appartenir au cardinal de Lorraine, lorsqu'il était au concile de Trente ; son premier chef fut Henri, duc de Guise, surnommé *le Balafré*. Le formulaire de sa constitution, dressé par un seigneur d'Humières, gouverneur de Péronne, fut signé dans cette ville le 12 février 1577. La Ligue reçut aux états de Blois (novembre suivant) l'autorisation du roi lui-même, contre qui elle se montrait surtout offensive: mais, après s'être un instant déclaré chef des ligueurs, ce prince préféra la paix, et rendit un nouvel édit en faveur des calvinistes. Cependant le duc de Guise attirait dans son parti le cardinal de Bourbon, auquel il faisait espérer la couronne ; les hostilités étaient recommencées contre les huguenots, et la faction des Seize, toute-puissante à Paris, avait envahi le parlement. On vit enfin que l'unique but des chefs de la Sainte-Union était de renverser les lois fondamentales du royaume en remplaçant sur le trône, par un prince du choix des ligueurs, le faible et vicieux Henri III.

N'osant poursuivre juridiquement le duc de Guise, qui régnait presque à sa place dans la capitale du royaume, ce prince le fit assassiner par ses gardes ; et le duc de Mayenne, digne successeur de son frère, devint alors chef de la Ligue, qui crut enfin triompher par l'exécrable forfait de Jacques Clément. Il ne fallut rien moins que la grande âme, l'héroïque persévérance et le génie de Henri IV pour faire rentrer les rebelles dans le devoir, et réparer tous les maux que, sous le prétexte apparent de défendre l'Église, le roi et l'État, la Sainte-Union avait pendant 20 ans causés à la France. Les papes Grégoire XIII, Innocent IX et Clément VIII soutinrent avec chaleur cette coupable faction, dont les excès non seulement déshonorèrent l'Église, mais ne lui coûtèrent pas moins de sang que n'en fit verser l'union protestante, sur laquelle elle fut pour ainsi dire. On peut consulter l'article *Ligue* dans Moreri ; les *Mémoires de la Ligue* par Simon Goulart ; *L'Histoire de la Ligue* par Maimbourg (extraits ci-dessous) ; l'excellent ouvrage d'Anquetil intitulé : *L'Esprit de la Ligue*, et *L'Histoire des guerres de religion*, par M. Ch. Lacretelle, Paris, 1814, 4 vol. in-8. M. Vitet a publié en 1826 : *Les Barricades, scènes historiques*, in-8 ; 3e édit., 1827 ; *les États de Blois*, in-8.

Source : *Biographie Universelle ou dictionnaire historique*, Éditions Furne, 1841 tome III p. 522



Ce ne fut pas le désir de conserver en France la foi catholique, ni un vrai motif de religion qui fit naître la Ligue, comme le peuple qui n'a jamais su pénétrer dans

le secret de cette funeste cabale se l'est toujours persuadé. C'est aux deux passions qui ont produit de tout temps les effets les plus tragiques dans le monde, je veux dire l'ambition et la haine, que l'on doit rapporter son origine.

Il est vrai que les peuples, et surtout les ecclésiastiques, qui croyaient avoir lieu de craindre pour la religion, si celui que la loi fondamentale du royaume appelait à la couronne montait sur le trône, furent séduits par cette belle apparence d'un véritable zèle, qui semblait être l'âme de la Ligue.

Mais il ne sera pas fort malaisé de découvrir, dans la suite de cette histoire, que ceux qui ont été les auteurs de cette conspiration se sont servis d'un prétexte aussi spécieux que celui de la religion, pour abuser de la crédulité, et même de la piété des peuples, et pour les rendre impies, sans qu'ils s'en aperçussent, en les animant, et les armant contre leurs rois, pour arracher, s'ils l'eussent pu, le dernier rejeton de l'auguste tige de la Maison royale, et pour établir sur ses ruines la domination d'un étranger.

Et comme l'on ne peut exécuter une injuste entreprise que par des moyens aussi pernicieux et détestables que la fin qu'on s'est proposée : aussi verra-t-on dans la suite, et dans le progrès de la Ligue plus de désordres encore et plus de maux que n'en produisit jamais le Calvinisme, contre lequel il semblait qu'elle fut uniquement armée : en cela pourtant très semblable à ce formidable parti formé contre l'Église catholique, que n'ayant pas de son côté, non plus que cette hérésie, le Dieu des armées, elle fut toujours malheureuse dans toutes les batailles qu'elle donna, pour accabler cette puissance légitime, qui renversa sur elle toutes les machines qu'elle avait élevées pour la détruire.

En effet, on sera surpris de trouver dans la fin et dans les fuites de la Ligue, par un merveilleux coup de la Providence divine, des révolutions toutes contraires à celles qu'on en attendait. D'une part, la très Auguste Maison de Bourbon, que l'on prétendait abîmer, glorieusement élevée à ce suprême degré de puissance et de gloire où nous la voyons aujourd'hui avec l'admiration de toute la terre. Et de l'autre, de ces deux puissantes Maisons qui s'étaient unies pour s'élever en la ruinant, l'une extrêmement abaissée, et l'autre presque anéantie. Tant les desseins de Dieu sont différents de ceux des hommes, et tant il y a peu de fondement à faire sur la sagesse et la politique humaine, quand elle n'a pour se conduire que la passion déguisée sous une vaine apparence de piété ou de Religion.

Il est certain que les premiers qui se sont ligués, sous prétexte de Religion, contre nos Rois, ont été les Protestants, lors que le Prince de Condé se fit premièrement leur Chef muet à la Conjuración d'Amboise, et puis se déclara tout ouvertement, en commençant les premiers troubles par la surprise d'Orléans.

Cette Ligue, qui s'est toujours maintenue par la voie des armes, par les places de sûreté que l'on fut contraint d'accorder aux Huguenots, et par leurs intelligences très criminelles avec les étrangers, jusqu'à ce qu'elle fut entièrement éteinte par la prise de La Rochelle, et de toutes leurs autres villes et places fortes, sous le règne du feu Roy de glorieuse mémoire, obligea souvent quelques Catholiques à se ligner, sans la participation du Roy, en certaines Provinces, particulièrement en Languedoc, en Guyenne et en Poitou, non seulement pour se défendre des insultes des Huguenots, mais aussi pour les attaquer, et les exterminer, s'ils eussent pu, de tous les lieux desquels ils s'étaient emparés dans ces Provinces.

Mais celui qui porta le plus loin ses pensées à cet égard, de qui fut le premier à concevoir le dessein d'une Ligue générale des Catholiques sous un autre Chef que le Roy, fut le Cardinal de Lorraine, lors qu'il était au Concile de Trente.

Ce Prince, dont le nom est si célèbre dans l'Histoire, et qui avait l'esprit extrêmement vif et pénétrant, le naturel ardent, impétueux et violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des personnes de sa qualité, et que son éloquence faisait paraître bien plus grande encore qu'elle n'était en effet, était le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer et à vouloir entreprendre de grandes choses et de vastes desseins ; mais aussi le plus timide et le plus faible , quand il s'agissait d'en venir à l'exécution, et qu'il y voyait du péril, et surtout, on ne peut nier qu'il n'ait eu toute sa vie une passion démesurée pour l'agrandissement de sa Maison. Or comme il vit le grand Duc de Guise son frère au plus haut point de sa gloire, après la bataille de Dreux, où l'on peut dire qu'il sauva la Religion, qui dépendait du succès de cette bataille, et que tout le Concile retentissait des louanges de ce Héros, pour cette célèbre victoire qu'il avait remportée presque lui seul, après la défaite et la prise du Connétable : il crut avoir trouvé l'occasion favorable qu'il attendait de satisfaire pleinement son ambition, en élevant son frère à un rang où il eut une autorité suprême et indépendante qui l'égalait aux plus grands Rois.

Pour cet effet il ne manqua pas de représenter aux Principaux de l'Assemblée, et par eux au Pape, que pour maintenir la Religion à qui l'hérésie faisait une si cruelle guerre, particulièrement en France, il n'y avait pas de meilleur moyen que de faire une Ligue ou, l'on fit entrer tout ce qu'on pourrait de Princes et de grands Seigneurs, et surtout le Roy d'Espagne si puissant si zélé pour la foi catholique. Il ajouta qu'il fallait que le Pape, qui s'en déclarerait le Protecteur, choisît dans le Royaume un Chef, sur la piété, la prudence, la valeur et l'expérience duquel on pût se reposer, et à qui tous les Catholiques fussent obligés d'obéir, jusqu'à ce qu'on eût entièrement exterminé les hérétiques.

Cette proposition fut reçue avec grand applaudissement ; et comme les esprits étaient alors tout remplis d'une haute idée de la sage conduite, du bonheur, et des vertus héroïques du victorieux Duc de Guise, on ne balança pas à conclure que c'était lui qui devait être uniquement le Chef d'une si glorieuse entreprise.

Mais la triste nouvelle de la mort arrivée sur ces entrefaites, fit évanouir tout ce grand dessein, que le Cardinal, qui n'en perdit jamais l'idée, ni l'espérance de la faire un jour réussir, ne put reprendre que dix ou onze ans après, qu'il trouva que le jeune Duc de Guise, Henri de Lorraine, son neveu était en âge et en disposition de l'exécuter.

Le Duc aussi, de son côté, qui avait beaucoup plus d'ambition, et bien moins de vertu et d'affection pour le bien de l'État que le feu Duc son père, embrassa de tout son cœur une si belle occasion de s'élever d'abord à un si haut point de pouvoir et d'autorité, en devenant Chef d'un parti qui apparemment devait ruiner tous les autres, et faire la loi à tout le reste de la France. Mais la mort de son oncle le Cardinal, laquelle survint en ce même temps, rompit encore cet ambitieux dessein, qu'il n'abandonna néanmoins jamais, résolu de l'exécuter à la première occasion qu'il en aurait.

Il ne la trouva que deux ans après, lors que Dom Joan d'Autriche passa par la France pour aller prendre possession de son gouvernement des Pays-Bas. Ce Prince qui passait incognito, et qui avait déjà pris de secrètes liaisons avec ce Duc, le vit à

Joinville, où après quelques conférences qu'ils eurent ensemble, sans autre témoin que Jean d'Escovedo secrétaire de Dom Joan, ils firent un Traité d'alliance offensive et défensive pour s'entraider l'un l'autre de tout ce qu'ils pourraient jamais avoir d'amis, de moyens et de forces, pour se rendre maîtres absolus, le premier dans son gouvernement des Pays-Bas, de le second, dans le parti qu'il espérait toujours de former en France, selon les idées de son oncle, sous prétexte de maintenir la Religion catholique contre les Huguenots.

Entre les articles secrets de cette paix si favorable aux Huguenots, il y en avait un par lequel on laissait au Prince de Condé la pleine jouissance du gouvernement de Picardie, et de plus, pour sa sûreté, la ville importante de Péronne, où il aurait une garnison qui serait entretenue aux dépens du Roy. Celui qui était alors gouverneur de Péronne, était Jacques Seigneur de Humières, d'Encre, de Bray, et de plusieurs autres lieux, qui avec tous les grands biens qu'il possédait d'ailleurs, et les gouvernements de Roye et de Mondidier qu'il avait encore avec celui de Péronne, le rendaient le plus considérable, le plus riche, et le plus puissant seigneur de la Picardie.

Outre qu'étant d'une très illustre naissance, et fils du sage et vaillant Chevalier Jean de Humières, qui avait été Lieutenant du Roy en Piémont, et Gouverneur du Roy Henry II, il était respecté, aimé et obéi dans la Province où il pouvait tout par son crédit, et par la grande autorité que son propre mérite joint à celui de son père lui avait acquise. Or comme il avait été autrefois assez maltraité des Seigneurs de Montmorency, qui l'avaient empêché, par la faveur qu'ils possédaient alors, de recueillir une grande succession qu'il croyait lui appartenir, et que l'un d'eux lui disputait : il s'était donné au grand Duc de Guise, ennemi déclaré des Huguenots. Et ce Prince, pour attacher fortement aux intérêts et de la Religion et de sa maison un homme de cette importance qui lui pourrait rendre de grands services, le fit créer Chevalier de l'Ordre dans la célèbre promotion que François II en fit à la Saint Michel de l'année mille cinq cent soixante.

Acte de la Ligue :

A S S O C I A T I O N
 FAICTE ENTRE LES PRINCES,
 Seigneurs, Gentilshommes, & autres, tant
 de l'Estat Ecclesiastique que de la Noblesse
 & Tiers Estat, Subjets & Habitans du País
 de Picardie.

AU Nom de la Sainte Trinité, & de la
 Communication du précieux Corps de Jesus-Christ.
 X X x

330.

Avons promis & juré sur les Saintes Evangilles & sur nos vies, honneurs & biens, d'ensuire & garder inviolablement les choses icy accordées, & par Nous soubz-signées, sur peine d'estre à jamais déclarés, parjures, infames, & tenus pour gens indignes de toute noblesse & honneur.

Premicrement, estant cogneu d'un chacun les grandes pratiques & conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la Sainte Eglise Catholique, & contre l'Estat & Monarchie de ce Royaulme de France, tant par aucuns des Subjets d'iceluy que par Estrangers, & que les longues & continuelles guerres & divisions civiles ont tant affoibly nos Roys & iceulx réduits à telle necessité qu'il n'est plus possible que d'eulx-mesmes ils soubstiennent la despenſe convenable & expediente pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy-aprés nous maintenir sous leur protection en seüreté de nos personnes, familles & biens, ausquels par cy-devant nous avons receü tant de pertes & dommaiges.

Avons estimé estre tres-necessaire & à propos de rendre premierement l'honneur que nous devons à Dieu, à la manutention de nostre Religion Catholique, & mesme nous monſtrer plus affectionnez à la conservation d'icelle, que les desvoyez de la bonne Religion ne sont à l'avancement d'une nouvelle & faulſe opinion.

Et à cét effet jurons & promettons de Nous employer de toutes nos puissances à remectre & maintenir l'exercice de nostredite Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en laquelle Nous & nos Prédecesseurs avons esté nourris, & voulons vivre & mourir.

531

Et jurons & promettons aussi toute obéissance, honneur, & tres-humble service au Roy Henry à present regnant, que Dieu nous a donné pour nostre Souverain Roy & Seigneur legitimement appellé par la Loy du Royaulme à la succession de ses Prédecesseurs, & après luy à toute la posterité de la Maison de Valois, & autres, qui après ceulx de ladite Maison de Valois seront appellez par la Loy du Royaulme à la Couronne.

Et sur l'obéissance & service que Nous sommes tenus par tous droits de rendre à nostredit Roy Henry à present regnant, promettons encores d'employer vies & moyens pour la conservation de son auctorité & exécution des commandemens qui par luy & ses Licutenans généraulx, ou autres ayans de par luy pouvoir nous seront faits, tant pour maintenir le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, que pour reneger à raison & en sa pleine obéissance ses Subjets rebelles, sans reconnoistre autre quiconque soit que luy, & ceulx-là qui de par luy nous sera commandé.

Et daultant que par la bonté & prudence de nostredit Roy & Souverain Seigneur, il luy a pleü tant faire de bien à tous ses Subjets de son Royaulme, que de les convoquer à une assemblée générale de tous ordres & estats d'iceluy, pour entendre les plaintes & doleances de sesdits Subjets, & faire une bonne & sainte réformation des abus & desordres qui ont continué dés long-temps par cedit Royaulme, esperant que Dieu nous en donnera quelque bonne résolution par une si bonne & grande assemblée, Promettons & ju-

532

rons d'employer nos moyens & vies pour l'entiere execution de la résolution prise par lesdits Estats, en ce qui déppendra notamment de la manutention de nostre Religion Catholique, Apostolique & Romaine, conservation de la grandeur & auctorité du Roy, bien & repos de nostre patrie, le tout néaultmoings sans préjudice de nos libertez & franchises anciennes, ausquelles entendons estre tousjours pleinement & entierement maintenus & conservez.

Et à l'effet encore que dessus, Nous tous soubzsignez promettons de nous tenir prests bien armez, montez & accompagnez selon nos qualitez, pour incontinent que nous serons advertis exécuter ce qui nous sera commandé par le Roy nostredit souverain Seigneur, par ses Lieutenans généraulx, ou autres ayans de luy pouvoir & auctorité, tant pour la conservation de nostre Province, que pour aller ailleurs s'il est besoing pour la conservation de nostredite Religion & service de sadite Majesté.

Sans qu'il soit loisible ny permis aux Gentilshommes de prendre party ny charge soubz autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages ausquels ils seront resceans, si ce n'est avec permission & congé du Roy ou de son Lieutenant, ou bien du Chef esleu à ladite Association, qui est Monsieur de Humieres, auquel promettons rendre tout honneur & obeissance.

Au Conseil duquel seront appellez & employez six des principaulx Gentilshommes de la Province & autres de qualité & fidelité requise, pour avec leur advis pourveoir à l'exécution des choses susdites à la

533

despense, entretenement & autres frais convenables & nécessaires à tel effect, selon que ledit pays en pourra porter & fournir.

Pour lequel pays nous offrons à cet effect jusques au nombre de quatre Cornettes, gens de cheval bien montez & armez, & unze Enseignes de gens de pied, tant pour la conservation de ladite Province, que pour employer ailleurs où il sera besoing, sans nullement y comprendre ceulx des Ordonnances, attendu qu'ils sont obligez de servir ailleurs; & si pour chacune compagnie, soit de gens de cheval ou de gens de pied, seront nommez trois Gentilshommes du pays de valeur & experience au Lieutenant du Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de Sa Majesté pour faire choix & eslection de l'un d'iceulx.

Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans grands frais & despenses, & qu'il est tres-juste à tel expedient & nécessité d'employer tous les moyens que chacun peult avoir, sera levé & prins sur le pays les sommes de deniers à ce convenables & nécessaires par l'avis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté, dont elle sera après suppliée de les vouloir auctoriser & valider, attendu que c'est pour occasion si sainte & si expresse, que le service mesme de Dieu & celuy de Sadite Majesté; en laquelle levée de deniers neaultmoings ne sera aucunement comprise la Noblesse, attendu qu'elle fera service personnel, ou bien fournira gens, chevaux, & armes, selon qu'il leur sera ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy députez.

Et pour rant plus facile exécution desdits frais seront

X X x iij

534

en chacun Bailliage ou Sénéchaucée dudit pays députez ung ou deux Gentilshommes, ou autres de suffisance & fidélité requise, pour informer des moyens, & entendre particulièrement sur les lieux ce qui sera sur ce mestier & de besoing, pour après le rapporter, & en instruire ceulx qui en seront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant pour le Roy audit pays, ou autre ayant de luy pouvoir.

Et si aucuns desdits Catholiques de ladite Province, après avoir esté requis d'entrer en la presente Association, faisoient difficulté, ou usassent de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du Roy, bien & repos de la patrie, sera estimé en tout le pays ennemy de Dieu & deserteur de sa Religion, rebelle à son Roy, Trahistre & proditeur de sa patrie, & du commun accord & consentement de tous les gens de bien, habandonné de tous, & delaisé & exposé à toutes injures & oppressions qui luy pourroient survenir, sans qu'il soit jamais receu en compagnie, amitié & alliance des susdits associez & confederez, qui tous ont promis amitié & intelligence entre eulx, pour la manutention de leur Religion, service du Roy, & conservation de sa patrie, de leurs personnes, biens & familles.

Promectons en oultre Nous conserver les ungs les autres sous l'obéissance & auctorité de Sa Majesté en toute seûreté & repos, & nous préserver & deffendre de toute oppression d'aultruy; & s'il survient quelque differend ou querelle entre nous, en sera composé par le Lieutenant général du Roy, & ceulx qui par luy seront appellez, qui fera exécuter sous le bon plaisir &

Adrian de Boufflers.
 F. de Saint Blymond.
 De Rouveroy.
 Jehan de Baynaft.
 L. de Warluzer.
 C. de Trerquefmen.
 Philippes de Marle.
 Loys de Belloy.
 A. du Caurel.
 Pierre de Trouville.
 A. Ravie.
 J. de Baynaft.
 De Calonne.
 De Lancry.
 F. d'Aumalle.
 A. de la Riviere.
 A. de Humyeres.
 Du Biez.
 Lamerth.
 F. Ramerelle.
 Boncourt.
 De Glify.
 A. du Hamel.
 De Prouville.
 L. de Valpergue.
 Raul de Poncquet.
 L. de Margival.
 De Lauzeray.
 M. Relly.
 François Hanicque.

535

J. de Belloy.
 Claude d'Ally.
 Loys de Fefart.
 Du Chafletet.
 P. de Maillefeu.
 Charles de Croy.
 N. le Roy.
 Jehan du Bos.
 N. de la Warde.
 V. de Brioy.
 Claude de Bury.
 J. Lamire.
 Desfoffes.
 N. d'Amerval.
 Philippes de Toigny.
 Guy Damiette.
 Jean de Flavigny.
 N. de Hangeft.
 De Forceville.
 P. de Canrry.
 Charles d'Offay.
 P. Louvel.
 Anthoine d'Offay.
 Anthoine le Caron.
 François d'Offay.
 J. de Belleval.
 A. de la Chapelle.
 Loys d'Anebont.
 P. Truffier.
 J. de Senicourt.
 YYy

535

autorité de sadite Majesté ce qui sera advisé estre juste & raisonnable pour nostre réconciliation.

Et s'il est advisé pour le service du Roy, bien & repos de ladite Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il soit besoin prendre correspondance avec les autres Provinces circonvoisines, Nous promettons les secourir & ayder de toutes nos puissances & moyens, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté.

Et aussi promettons de nous employer de tous nos pouvoirs & moyens pour conserver & garder l'Estat Ecclesiastique de toute oppression & injure. Et si par voye de fait ou autrement, aucun entreprend leur porter dommaige, soit en leurs personnes ou en leurs biens, nous y opposer, & les en défendre, comme estans unis & associez avec eulx pour la deffense & conservation de l'honneur de Dieu & de nostre Religion.

Aussi parce que ce n'est nostre intention de travailler aucunement ceulx de la nouvelle opinion qui voudront se contenir sans entreprendre aucune chose contre l'honneur de Dieu, service du Roy, bien & repos de ses Subgets, Promettons les conserver sans qu'ils soient aucunement recherchez en leurs consciences, ny molestez en leurs personnes, biens, honneurs & familles, pourveu qu'ils ne contreviennent aucunement à ce qui sera par Sa Majesté ordonné après la conclusion des Estats généraulx, ny à chose quelconque de ladite Religion Catholique.

Et daultant que cette cause doit estre commune indifferemment à toutes personnes qui font profession de vi-

536

De Mons.	P. de la Roche.
Du Plessier.	R. de Mailly.
Nicolas de Lontines.	J. de Forceville.
N. de Saint Blymon.	La Gaulterye.
J. d'Amyens.	N. de la Vieufville.
De Forceville.	A. de la Vieufville.
De Monthomer,	A. de Mercatel.
P. S. de Bryet.	De Perrin.
De Monthomer.	De Milly.
P. de Bernetz.	Joffe de Saveufes.
De Rambures.	Jehan de Bernetz.
F. d'Acheu.	A. de Boves.
Flour de Baynast.	Jehan Destourmel.
Ogier de Maintenant.	E. de Saint Omer.
F. de Bacouel.	Belleforiere.
De Pende.	Antoine d'Ardre.
D'Aumalle.	De la Vieufville.
Montoyvry.	A. de Monchy.
De Saily.	J. de Maulde.
Afeuillers.	J. de la Pasture.
François de Conty.	L. du Moulin.
O. de Fouquesolle.	A. du Quesnoy.
Sainte Maure.	J. de Milly.
De Rambures.	François de Saveufes.
Claude de Crequy.	De Lauzeray.
Jacque d'Ally.	Loys de Moy.
Adrien de Grin.	J. de Hallencourt.
Jherosme de Fertin,	De Sainte Anne.
Le Caron.	De Villers.
De Montehuyot.	J. de Happlaincourt.

536

vre en la Religion Catholique, Nous soubz-signez ad-
meçtons & recepvons en la presente Union toutes per-
sonnes appellées en autorité & estat de judicature &
de justice, Corps de Villes & Communaultez d'icelles,
& généralement tous autres du tiers Estat vivans
catholiquement, comme dit est, promectant par sembla-
ble les maintenir, conserver & garder de toute violence
& oppression, soit en leurs personnes, ou en leurs biens,
chacun en son estat & vacation.

Nous avons promis & juré de tenir les Articles
susdits, & les observer de poinct en poinct sans jamais
y contrevenir, & sans avoir esgard à aucune amitié,
parentaige & alliance que nous pourrions avoir à quel-
que personne, de quelque qualité & Religion qu'il
soit, qui voudroit contrevenir aux commandemens &
Ordonnances du Roy, bien & repos de ce Royaulme,
& semblablement de tenir secrette la presente Associa-
tion, sans aucunement la communiquer ni faire enten-
dre à quelque personne que ce soit, sinon à ceulx qui
seront de la presente Association: ce que Nous jurerons
& affermerons encores sur nos consciences & honneurs,
& soubz les peines cy-dessus mentionnées; le tout
soubz l'auctorité du Roy, renonceans à toutes autres ASSO-
ciations si aucunes en avoient esté cy-devant faictes.

J. Humyeres.

L. Chaulnes.

F. de Poix.

A. de Monchy.

S. de Monchy.

De Payllart.

Mailly.

Anthoine de Gouy.

Loys de Querecques.

Louis d'Estourmel.

Adrian

A. de Broyc.	J. Taffart.
Claude de Warlufel.	Assevillers.
Jehan de Caron.	Charles de Fontaine.
Charles de Caron,	Du Breulle.
A. de Lameth.	De Hauteville.
A. de Camousson.	A. de Mousquet.
M. Destournel.	J. du Mas.
Anthoine de Hamel.	Sebastien de Hangre.
Gilles de Boffles.	J. de la Morre.
P. de Saint Deliz.	De Hacqueville.
Heilly.	A. Noyelle.
J. de Belloy.	C. de Pas.
A. de Biencourt.
Jehan de Biencourt.	Charles du Plessier.
Claude de Fontaine.	Saint Leu Symon.
De Nointel.	Du Castel.
Pierre de Bloletierey.	François du Castel.
Adrien Picquet.	A. de Brolly.
Anthoine le Blond.	A. d'Estournel.
Jehan Picquet.	A. de Lorme.
Le Grand.	Jehan du Bosc.
De Basincourt.
Augustin d'Auxy.	Jehan de Bernetz.
J. d'Auxy.	De Louchart.
J. de Verdellot.	De Warmade.
E. Taffart.	A. de Guiery.
J. de Montain.	Du Caurel.
Genvois.	De Sericourt.
Du Menil.	Du Mesnil.
N. Dey.	De Cambray.

YYy ij

138

A. de Lancry.
Du Puids.
Domons.
A. de Bethify.

De Marmicourt.
Berton.
Pierre le Cat.

Ce jourd'huy treizième jour de Fevrier l'an mil cinq cens soixante & dix-sept, Nous soubz-signez estans congregez & assemblez en l'Hostel de la Ville de Peronne, suivant l'Ordonnance de haut & puissant Seigneur Messire Jacques de Humieres, Chevalier de l'Ordre du Roy nostre Sire, Conseiller en son Conseil Privé, son Chambellan ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté, de Peronne, Montdidier & Roye, & Chef de la sainte Ligue & Association Catholique en Picardie, Avons audit Seigneur presté le serment, & juré sur les Sainctes Evangiles, de garder inviolablement & de poinct en poinct les Articles cy-devant escriptes de ladite Association & sainte Ligue, & ce pour le Corps & Habitans d'icelle Ville representans iceulx. Fait en la Chambre de ladite Ville le jour & an desusdits, & si avons tous signé. Claude le Fevre, Greffier d'icelle Ville.

L. Desmerliers.
F. de Hen.
L. le Fevre.
F. Morel.
De Flamicourt.

Le Caron.
Le Saige.
Dudel.
F. de la Motte.
Le Fevre, Greffier.

Quelque résolution qu'on eust faite de tenir ce Traité secret, il fut impossible qu'il ne parust bientôt, étant signé de tant de gens qui en voulurent avoir des copies. Aussi se trouva-t-il des Catholiques & des Protestans qui ne manquèrent pas de publier des Ecrits, dans lesquels ils entreprirent d'en faire voir l'injustice cachée, comme ils disoient, sous les plus belles protestations du monde. Et ils la montrent particulièrement, en ce qu'à l'inscêu du Roy on y fait une Confédération & une Association de plusieurs personnes de tous les Ordres de l'Estat qui se liguent pour en réformer les abus; qu'on y élit un Chef autre que le Roy; qu'on preste à ce Chef un nouveau serment; & qu'on y ordonne des levées d'hommes & d'argent. Il est indubitable, disent-ils, que cela va directement à la ruine de la Monarchie, si on le fait sans l'expresse permission du Roy, auquel seul il appartient de donner les ordres qu'il juge estre nécessaires pour la seûreté de l'Estat, & pour le bien de ses Sujets.

Or comme les grands maux, &c.

*Protestat. des
Cathol. qui
n'ont pas voulu
de signer la
Ligue.*

*Le Veritable
sur la Sainte
Ligue.*

*Réavis & Ab-
juration d'un
Gentilh. de
la Ligue.*

*Mem. de la
Ligue, t. 1.*



La filiation des ligues ou le mystère des barricades de mai 1588

La Ligue de Péronne poussa une antenne à Paris. L'identité de quelques noms et quelques témoignages justifient l'hypothèse d'une continuité entre 1576 et 1585-1588. On risque cependant de ne pas apercevoir l'originalité essentielle du mouvement ligueur qui se situe au moyen terme des origines. La rupture déclarée de l'unité religieuse et de la paix civile dans les années 1560 provoqua l'éclosion provinciale d'associations diverses (« confréries », « fraternités », « syndicats », « unions », « alliances », « ligues »...) pour la défense d'un catholicisme exclusif. Cette riposte trouva-t-elle un modèle dans l'organisation ecclésiale et consistoriale des huguenots ou s'agit-il d'une convergence due aux conditions de la lutte (Contre-Ligue comme on dit Contre-Réforme)? Toujours est-il que ces prototypes catholiques ne s'arrêtaient pas aux barrières des trois Ordres. Par-delà l'inspiration spirituelle cléricale et l'encadrement politico-militaire nobiliaire, le cœur du mouvement paraît avoir battu du côté des populations urbaines qui s'exerçaient à l'action politique et armée. Les institutions de la ville, municipales, corporatives, paroissiales, offraient des structures d'accueil parfois communes aux laïcs et aux clercs. À Paris, la rénovation de la milice bourgeoise en 1562 et la floraison des confréries de dévotion remplirent ce rôle. Les préligues couronnaient ainsi le vaste courant associatif encouragé par le concile de Trente : elles relèvent autant de la sociabilité urbaine que de la politique religieuse.

Les ligues nobiliaires appartenaient à une tradition plus ancienne. Obéissant à leur propre code social, elles regroupaient les clients autour d'un grand seigneur. Telle semble avoir été l'origine des « partis » — « politiques » autour de Montmorency-Damville, « malcontents » autour de François d'Anjou... Formations potentiellement transreligieuses, ces groupes de pression poursuivaient pour ultime et réelle visée l'élévation de leur chef et de ses hommes. Les Guise à la tête des catholiques intransigeants, les Condé et les Bourbons à la tête des protestants voulaient structurer en « parti » la frange nobiliaire des deux camps religieux. Même si les liens de clientèle pénétraient largement dans la ville grâce à l'oligarchie urbaine (conseils et fournitures des grandes maisons seigneuriales, jeux d'influences auprès du roi...), les deux traditions « ligueuses », la bourgeoise et la noble, reposaient sur des formes de sociabilité tout à fait différentes. Le militantisme religieux rendait néanmoins leur alliance possible. Au contraire, les ligues paysannes de résistance dressées contre les nobles et les gros des villes finissaient toujours par s'attirer la répression.

Dans quelle mesure la Ligue de Péronne en mai 1576 naquit-elle de ces antécédents? « L'idée d'une filiation des confréries à la Ligue » est ancienne et il n'y a rien à ajouter à la discussion que mena H. Drouot sur le cas bourguignon : pas de preuves, une nette différence dans l'organisation et les buts, mais continuité des hommes et du sentiment. L'écart semble bien résider dans la volonté de la gentilhommerie guisarde d'accaparer le mouvement, quitte à susciter des réticences urbaines. L'enlisement de la première Ligue résulterait plus de cette réduction nobiliaire que du stratagème d'Henri III : en se déclarant chef de la Ligue, le roi faisait régresser, selon les ambassadeurs étrangers, l'autorité monarchique vers une confédération féodale. Le succès de l'Union de 1585, outre ses connivences internationales, provient peut-être de son

respect pour l'originalité de ses composantes : confraternité urbaine, « parti » nobiliaire, activisme clérical.

Que cette Ligue-là ne s'assimilât pas à un « parti », le préjugé aristocratique qui sous-estime l'autonomie du courant bourgeois empêche de le comprendre. La Ligue s'enflamme même quand le « parti » déclina. C'est toute la persévérante politique de Mayenne de réduire l'Union au « parti », par conservatisme et hostilité aux aspirations urbaines. Sa réussite sonna le glas de la révolte. La Ligue montante de 1585 à 1591 n'avait-elle pas retrouvé l'inspiration fraîche et joyeuse de la guerre civile naissante ?

Organisation originale, la seconde Ligue fut une rencontre : l'articulation de ses dimensions cléricale, noble et bourgeoise pose le problème de la direction du mouvement.

Si 1585 voyait la simple résurgence de 1576, le mystère des barricades se réduirait au triomphe des menées guisardes. Cette question implique une réflexion sur les causes des événements de 1588. La dimension offensive des barricades peut recevoir trois explications :

— la main de Philippe II (thèse espagnole) : De Lamar Jensen a démontré que l'Escorial tenait l'insurrection parisienne pour une pièce de sa diplomatie, interprétation exacte, mais limitée ;

— la main de Guise (thèse lorraine) : l'intervention des gentilshommes du duc est bien attestée, quoiqu'ambiguë ; M. Orleau n'en est pas moins mal inspiré d'invoquer le témoignage du Manant qui désignerait Guise comme « l'auteur et conducteur de toute la rébellion », puisque ce passage est une interpolation de l'édition royaliste. Ainsi l'ordre établi exorcisait le spectre de la révolution par le rassurant modèle du coup d'État princier. Depuis le traité de Joinville au moins, ces deux thèses ne sont que des variantes l'une de l'autre ;

— le complot des Seize (thèse ligueuse), fondement du succès aux yeux de tous les historiens de Paris depuis Paul Robiquet jusqu'à E. Barnavi et A. Lebigre.

Chaque historien prêche pour son sujet ! Néanmoins deux conclusions paraissent sûres. Les Guise ont succédé aux Montmorency dans le patronage des bourgeois de Paris. Ils entretenaient dans la capitale un vaste réseau de clients. R. Mousnier a proposé un modèle de propagation des troubles sur la base de ces relations : les « structures urbaines » s'organiseraient autour de « noyaux d'hôtel » qui réaliseraient une projection des structures sociales sur l'espace urbain. En tout cas l'arrivée du duc mit le feu aux poudres. Sans les princes lorrains, pas de barricades. Mais l'autonomie relative du mouvement ligueur parisien résulte clairement du rapport de l'espion Nicolas Poulain et des récits du Manant. Pas de barricades non plus, sans l'action persévérante des zéloteurs parisiens de l'Union. La solution avancée par E. Barnavi d'une coïncidence temporaire entre les intérêts des Seize, des Guise et de l'Espagne paraît donc la bonne.

Quoi qu'il en soit, la dimension défensive des barricades reste l'essentiel. Face à la violation de privilège que constituait l'intrusion de soldats de métier dans Paris, aux dangers de pillage par des soudards ou par la populace, se produisait une réaction structurelle du corps urbain. A. Lebigre a écrit de bonnes pages sur cette explication ancienne. Henri III devient alors le grand responsable des barricades. Suivant un schéma cher à Ernst Kossmann, l'initiative ne quitte le pouvoir que par ses fautes. Sans le quadrillage du 12 mai, le jeu de cache-cache entre les Parisiens,

Guisse et Mendoza eût continué, l'action du duc — comme avant et après la révolte fût restée prisonnière de ses velléités, bref, la Ligue aurait poursuivi ses complots sans effet. Unissant « peuple » et notables parisiens bien au-delà des partisans de la Sainte-Union, la contre-attaque de la communauté urbaine fondée sur les solidarités territoriales qu'institutionnalisait la milice bourgeoise ne remporta pas seulement la victoire immédiate, elle décupla la popularité de la Ligue et permit un rapprochement plus stable de groupes socialement et politiquement divers, voire adversaires. Sans les barricades, pas de Ligue, et s'ouvre là une courte, mais intense période historique pétrie de contradictions multiples.

Le profil des luttes partisans de 1588 à 1594

L'affrontement politique se nouait autour du contrôle territorial de la capitale, ville monstrueuse à l'échelle du temps. Deux institutions d'égale importance encadraient la population et autorisaient à l'occasion son expression politique : la paroisse et le quartier.

La Sorbonne tenait les cures parisiennes. La troupe du clergé paroissial s'adonnait plus encore au radicalisme ligueur. Mais les prêtres devaient compter avec les marguilliers, laïcs issus de la sanior pars des paroissiens : la Ligue couvrait-elle aussi bien qu'on le croit l'espace religieux ? Les fortes positions initiales accrues par coups de force se heurtaient dès l'origine à des pôles de résistance (Saint-Eustache, Saint-Merry, mais aussi Saint-Paul). On ne peut penser que l'évêque Gondi, même en exil, perdit toute influence. Les réticences chez certains curés, tel le « pape des Halles » René Benoist, qui avait illustré son antiprotestantisme lors des premières guerres religieuses, semblent s'être nourries à des conceptions ecclésiales qui ne participaient pas moins que le « zèle » de l'inspiration réformée du concile de Trente : en écrivant dès 1578 son *De l'institution et de l'abus survenu ès confraries populaires avec la réformation nécessaire en icelles*, Benoist manifestait son hostilité aux « superstitions » et à la sociabilité du peuple, mais aussi un clair refus de l'immixtion de laïcs dans les affaires de l'Église.

L'appel d'une religion épurée pouvait diviser les clercs entre eux et en eux-mêmes face aux nécessités d'un militantisme politique où se compromettait l'idéal. Ces failles ne diminuaient pas l'acharnement des luttes. Les pétitions de paroissiens dès décembre 1588, la politisation des élections fabriciennes, montrent que les « politiques » ne désarmèrent jamais. J'avancerai deux hypothèses assez peu conformes à la vision commune : le tissu paroissial comportait de larges plages neutres qui freinèrent la Ligue après l'avoir suivie en 1588-1589 ; les magistrats conservaient leurs positions dans les assemblées et les fabriques. Un temps, ils furent paralysés par les Seize, mais leur action ne dut pas être étrangère aux difficultés grandissantes que rencontra l'extrémisme ligueur dans les paroisses.

L'univers de la Ligue s'épanouissait mieux dans les couvents et les collèges, encore que le haut clergé régulier, tel l'abbé de Sainte-Geneviève, se soit comporté à la façon de la noblesse ou de la haute robe. La conjoncture et les résultats des luttes pour les institutions ecclésiastiques, centre de propagande et trait d'union entre le militantisme clérical et l'action laïque, ne se laissent pas facilement cerner.

Les quartiers municipaux, cadres des compagnies bourgeoises, assuraient une double fonction : la « garde » des portes, le « guet » interne. La milice alimentait une hantise de la trahison : il suffisait qu'une compagnie gagnée au « parti contraire » livrât une porte ou qu'un soulèvement armé des « politiques » s'emparât des centres du pouvoir. L'événement montra que cette crainte n'était pas vaine. Il ne faut pas se hâter de voir des tendances terroristes dans des mesures fonctionnelles qui ne faisaient que répondre aux impératifs défensifs d'une ville murée. La Fronde retrouva telle quelle cette peur de la conspiration sans propension totalitaire pour autant. Le contrôle de la garde bourgeoise, clé de la sécurité publique, représentait un enjeu de guerre civile.

L'étude du renouvellement des capitaines bourgeois ne corrobore pas la vision d'une épuration massive après les barricades. E. Barnavi a pris les désirs des Seize pour des réalités. A. Lebigre a mieux soupçonné que l'opération n'allait ni sans délai ni sans respect au moins apparent des formes. Présentée comme une riposte aux nominations imposées par Henri III en 1585, l'offensive ligueuse du début de juillet 1588 ne pouvait pas contrecarrer l'esprit du système d'élection-reconnaissance du notable « le plus apparent », ni donc se passer d'une adhésion minimale sinon majoritaire au sein de la dizaine (sanior pars... de révolutionnaires). Aussi rencontra-t-elle un plein succès dans les quartiers de l'Université et du Marais du Temple où le roi avait mis en place de grands robins et où leurs rivaux, les procureurs, étaient également nombreux, mais elle se heurta ailleurs à l'attachement des bourgeois pour leurs notables. La résistance, partie du Parlement et appuyée par Guise, arrêta les éléments avancés de la Ligue. Les officiers royaux étrangers à l'Union purent se perpétuer en partie parce que l'unanimité communautaire, tant sous-estimé par les historiens récents, les avait conduits à tenir leur rôle lors des barricades. Les magistrats sauvèrent mieux leur influence dans les quartiers où leur concentration était faible et donc leur notabilité à la fois plus personnelle et moins écrasante. De Thou, L'Estoile, Pasquier, choqués par la rébellion, ont généralisé leur expérience d'habitants de la rive gauche et exagéré la purge ligueuse dans la milice. Les Seize se conformèrent aux principes de rétablissement des démis et d'avancement automatique des subordonnés : le remplacement des capitaines par leurs lieutenants et des enseignes par les plus anciens sergents ne donnait lieu qu'à une subversion relative. La promotion de capitaines catholiques « zélés » s'étala sur un an et demi sans heurter de front les usages et les hiérarchies propres à l'institution milicienne.

Cette prise de pouvoir se déroula en trois étapes : elle commença en juillet 1588, culmina en janvier 1589, autour de l'emprisonnement du Parlement par Bussy-Leclerc, s'acheva en novembre 1589 après la surprise de la Toussaint.

Cette chronologie définit les trois temps forts où rebondit l'Union pour dominer Paris. La Ligue fut une lente maturation : le noyautage des institutions et le jeu des sociabilités réalisèrent un large capital de sympathie qui s'éroda dans une longue phase descendante. L'implantation de la Ligue était territorialement inégale, sa prise de pouvoir ne fut ni si complète ni si rapide que ne fa décrit E. Barnavi. Défaites et épreuves aidant, les « politiques » relevaient la tête : l'émeute dite « du pain ou la paix » en août 1590 ne fut pas une tentative isolée. Corollairement, la chute des Seize dura. L'assassinat du président Brisson en novembre 1591 et les projets de « chambre ardente » constituèrent une entreprise minoritaire pour la solution finale du problème « politique ». L'isole-

ment de l'Union en résulta, ce que les ligueurs dans leur majorité avaient pressenti : retournement, non-effondrement. Après la quadruple exécution du 4 décembre et l'exil d'une poignée de conjurés, Mayenne se garda de mettre en application ses menaces, par exemple d'épurer la milice bourgeoise. Son jeu de balance le conduisit, selon la définition d'E. Barnavi, à « casser le Parti, mais garder la faction » (p. 213).

Les Seize poursuivirent le combat jusqu'au bout : une semaine avant l'entrée d'Henri IV à Paris, le greffier Pierre Senault, responsable « seize » du quartier Saint-Séverin, manqua de peu son élection comme colonel, lui qui n'avait jamais réussi à prendre pied dans la milice. Pour parler de « thermidor mayenniste », de « front antirévolutionnaire », de « déconfiture » (Barnavi, p. 214), il ne suffit pas de citer les amères récriminations du Manant, témoignage sur les « dissensions internes de la faction » (id., p. 233) : on n'est jamais trahi que par les siens. La nouveauté ne réside pas dans l'offensive des « politiques » qui avaient toujours lutté. Le renversement du rapport de force provint de l'éclatement des Seize provoqué, non par la répression mayenniste, mais par l'attentat du 15 novembre 1591 lui-même. La lente désaffection, fille de la défaite et de la résistance « politique », se mua en une relative réaction de rejet. Comme Henri III, les Seize se perdirent eux-mêmes. « Déligué » devint le maître mot.

Baliser ainsi l'événement n'amène pas simplement à refuser tout schématisme dans l'établissement du scénario historique, mais à s'interroger sur la nature politique du mouvement ligueur.

L'organisation des Seize : parti, double pouvoir et évolution des clivages politiques

L'usage du XVI^e siècle autorise à qualifier la Ligue de parti, non sans risque d'équivoque due à l'évolution sémantique. E. Barnavi n'a pas hésité à classer les Seize dans la « typologie des partis telle que la conçoit la science politique moderne » : « parti massif », « parti-élite », « parti autoritaire » qu'il dit plus volontiers « totalitaire » que « révolutionnaire » (p. 190). Il confère à cette assimilation aux partis contemporains une portée qui va de la métaphore, comme chez ses prédécesseurs, à l'explication. L'image ne prend-elle pas l'historien à son jeu quand la Ligue se peuple de « militants », de « membres actifs », de « sympathisants », de « renégats » ? Après 1591, E. Barnavi voit souvent des « Seize devenus mayennistes » et vice versa, indice d'une difficulté certaine à rendre compte des prises de position politiques.

Ne peut-on proposer une autre conception du mouvement ligueur parisien ? « Les Seize et leurs adhérents », dit une formule courante. Cette dichotomie caractériserait la juxtaposition d'une société secrète et d'un large courant d'opinion. La direction qu'exerçait la première sur le second supposait la mobilisation de la vie associative et municipale et échappait donc à toute discipline propre au parti. Si le courant ne passait plus, la société secrète s'isolait de la société civique. L'absence de statuts codifiés n'empêchait pas le mouvement de répondre à des règles qui relevaient de la cohésion générale de la vie urbaine.

La Ligue se fonde à Paris comme société secrète. Les formalités initiatiques du serment et du secret conduisent Nicolas Poulain de l'ordinaire fréquentation et longue connaissance à la communauté d'action. La contestation politique trouve sa source

dans la sphère du sacré : « Dieu est le véritable initiateur », c'est un leitmotiv de la pensée du Manant. Serment et secret s'ancraient dans des pratiques socioreligieuses inséparables de l'urbanité. Le serment lie les hommes à Dieu et entre eux. Les renouvellements périodiques, fréquente communion, le raniment comme une flamme. Gravé au cœur du catholique, le serment de l'Union doit absolument être oblitéré par le serment de fidélité à Henri IV. Le texte de l'engagement est peu, ce qui compte c'est l'engagement : le serment en blanc que fait signer Bussy-Leclerc en novembre 1591, non sans réticences, est le blanc-seing — acte de foi des Fidèles envers la société secrète. Le secret n'a non plus aucune valeur pratique. Le grand nombre des affidés le dédie à Polichinelle. Poulain n'était pas le seul traître et les Seize savaient passer à une clandestinité véritable. Le secret sacralise la relation politique. Le prosélytisme du noyau fondateur des bourgeois mystiques a pour mission de mobiliser l'opinion catholique radicalisée contre Henri III. Si l'on peut douter que la Ligue ait promis le « moyen de gagner une bonne somme de deniers pour se mettre à son aise » (Poulain), les thèmes-chocs d'une propagande vague et simple (« la conservation de la Religion catholique..., combattre contre l'hérésie, reformer les vices, impietez, injustices... Voyla les trois projets de la Ligue », s'exclame le Manant [Ascoli, p. 99]) rencontraient un milieu réceptif chez les populations citadines, notables ou non, persuadées de l'efficacité d'une politique de réduction violente de l'hérésie pour l'avoir vue réussir en leur sein.

La campagne de recrutement et de conviction, à la fois territoriale et sociale, empruntait des canaux horizontaux, corporatifs au sens élargi, et verticaux qui se coulaient dans les rapports institutionnels (compagnies de la milice, « police » des commissaires au Châtelet, confréries de dévotion...). Le résultat dépassa l'espérance « tant le zèle et la volonté des catholiques estoit ardente et bonne » (Ascoli, p. 97).

Loin de rappeler à sa naissance un parti d'aujourd'hui, la Ligue s'enracine dans la spécificité d'une politique moderne qui consacre les rapports humains. Pour le Ligueur, Dieu est dans l'histoire : par la suite, les conflits avec les saints « politiques » n'expriment pas un esprit de parti, mais la contradiction entre l'engagement spirituel total et la conviction que la victoire est don de Dieu. Participant d'une mentalité archaïque, le « zélé » prétend sans cesse « extorquer un miracle à Dieu ».

Source : *La Ligue à Paris (1585-1594) : une révision*, Robert Descrimon, in : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 37e année, N. 1, 1982, pp. 72 et suiv.



Le brillant duc de Guise n'était, en politique, qu'un homme ordinaire. Il avait engagé le vieux cardinal de Bourbon¹⁶ à se déclarer premier prince de sang et héritier présomptif de la couronne.

16 Charles I^{er} de Bourbon (22 septembre 1523 - 9 mai 1590), cardinal de Bourbon était un prince de sang de la maison de Bourbon. Il est le fils de Charles IV, duc de Vendôme, et de son épouse Françoise d'Alençon. Il est le frère puîné d'Antoine de Bourbon, père d'Henri IV.

Évêque de Nevers à l'âge de dix-sept ans (1540-1545), puis de Saintes en 1544, il est cardinal en 1548, puis devient archevêque de Rouen en 1550. Il est de plus évêque de Nantes de 1550 à 1554, évêque de Carcassonne de 1550 à 1553 et à nouveau de 1565 à 1567 et légat du pape à Avignon de 1565 à 1590. En 1551, il est nommé

Il était contre toute espèce de vraisemblance que le cardinal qui succédât jamais à un prince qui avait trente ans de moins que lui. Le duc de Guise voulait donc détrôner Henri III, et renverser ensuite un vieux roi sans vices, sans caractère, et à qui la nation ne pouvait s'attacher. On peut arracher la couronne à son maître ; en annoncer le projet est le moyen le plus sûr de ne pas réussir.

Les irrésolutions continues du duc de Guise permirent bientôt à la faction des Seize d'éclater. On la nomma ainsi parce qu'elle donna des chefs à chacun des seize quartiers qui partageaient Paris. Ces chefs, aidés de l'or de l'Espagne, firent, en peu de temps, de nombreux prosélytes à Philippe II. L'impulsion était donnée, il n'était plus au pouvoir du duc d'en arrêter les effets.



Portrait de François de Lorraine, duc de Guise d'après une peinture du musée du Louvre.

lieutenant général du gouvernement de Paris et Ile-de-France, pourvu de tous les bénéfices du cardinal de Châtillon. Il est l'abbé de l'Abbaye de Saint-Wandrille de 1569 à 1578 et de l'abbaye de Bourgueil. Il est nommé évêque de Beauvais en 1572. Il se démet de cet évêché en 1575 par échange avec Nicolas Fumée, abbé de la Couture. Pendant les guerres de religion, il occupe au sein de la cour une position fragile du fait de l'engagement de ses frères pour la Réforme protestante. Même s'il soutient activement la lutte contre les protestants, il prend toujours à cœur la défense des intérêts familiaux contre les autres maisons rivales (Guise et Montmorency). Lorsque son frère le prince de Condé est arrêté sur l'ordre personnel de François II, il se jette en larmes au pied du roi pour implorer sa clémence (1560). Très attaché à la religion traditionnelle, il a pendant longtemps l'espoir de faire revenir les membres de sa famille au catholicisme. Il y parvient partiellement avec son frère le roi de Navarre, puis après le massacre de la Saint-Barthélemy avec les fils cadets du prince de Condé.

Assidu à la vie de cour, il est du fait de son statut de prince de sang, toujours placé au premier rang des grandes cérémonies. Sa présence au sein du conseil royal est un gage de légitimité pour un gouvernement en manque de reconnaissance. Comme les autres Bourbon catholiques (La Roche-sur-Yon et Montpensier), il est un familier de la reine Catherine. Homme faible et réputé simple d'esprit, la reine mère se plaît à l'utiliser. Elle l'emmène souvent dans ses voyages, notamment pour servir de contact privilégié avec les princes révoltés de sa famille. Le 18 août 1572, c'est lui qui unit Henri de Navarre et Marguerite de Valois à Notre-Dame de Paris.

Il est le premier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, lors de la première promotion, le 31 décembre 1578. En 1584, à la mort du duc d'Alençon, les ligueurs le considèrent comme l'héritier du trône de France, excluant de la succession tous les protestants. En 1588, Henri III le fait arrêter et, en 1589, lorsque les ligueurs le proclament roi de France sous le nom de Charles X, il était toujours emprisonné à Fontenay-le-Comte. Il finit par renoncer lui-même à cette royauté, et reconnaît la légitimité de son neveu Henri IV. Il meurt l'année suivante.

Les Seize lui offrirent vingt mille hommes pour l'aider à détrôner le roi. Il pouvait, à la tête des ses ligueurs, briser l'instrument qui l'eût placé sur le trône. Il crut que s'unir, pour un moment, aux Seize, ce serait servir les projets du roi d'Espagne, et il refusa le secours qui lui était offert. C'était commettre une faute irréparable.

Henri III connut alors les véritables projets des Guise, de la Ligue et de Philippe II. Il ne vit qu'un moyen d'échapper à des ennemis puissants, c'était de se jeter dans les bras du roi de Navarre. Il lui fit proposer d'embrasser la religion catholique, et, à cette condition, il s'engageait à le reconnaître pour son successeur.

Henri de Navarre pouvait, d'un mot, renverser les Guise, la Ligue, les Seize, et le parti huguenot. Son infernale opiniâtreté le fit persévérer dans ce qu'il appelait la religion de ses pères. Quelle religion que celle qui méconnaît l'autorité absolue du pape, et les saints dogmes que l'Église enseigne !

Le duc de Guise commit une nouvelle faute en sortant de Paris. Il voulut faire voir aux Français le cardinal de Bourbon, qui ne leur inspira d'autre sensation que celle de la curiosité. Le duc laissait en présence ses ligueurs, qu'il ne dirigeait plus, et les Seize, qui pouvaient tout entreprendre.

Il avait une armée à lui, qu'il payait avec l'or de l'Espagne, et à laquelle il ne faisait faire aucun mouvement. Elle menaçait également les huguenots et les catholiques, qui étaient restés attachés au roi. Henri III combattit ses ennemis par des proclamations ; on les tourna en ridicule. Il sa hâta de lever quelques troupes, et il n'avait pas de quoi les payer. Dix-huit mille Suisses, que lui envoyaient les cantons, sur de simples promesses, furent arrêtés par les ligueurs, qui étaient maîtres de la Bourgogne et de la Champagne. Le roi demeura sans défense.

Catherine de Médicis, éperdue, désespérée, courut à Reims, où étaient le ridicule cardinal de Bourbon et l'ambitieux, mais irrésolu, duc de Guise.

Journée des barricades.

La Sorbonne avait publié un arrêté qui déclarait déchu de la couronne les rois incapables de la porter. Les rues, les places publiques, les chaires des églises retentissaient des éloges du duc de Guise. Le décret de la Sorbonne paraissait rendu uniquement en faveur de ce prince. Les Seize s'en étaient saisis et voulaient l'interpréter en faveur du roi d'Espagne. La Sorbonne, une assemblée de simples prêtres, osait prononcer la déchéance d'un roi de France !

Les princes Lorrains s'étaient assemblés à Nancy. Forts de l'appui du haut et bas clergé, et de l'idolâtrie d'une grande partie de la nation, ils avaient adressé au roi, sous le titre



d'une requête, des ordres, dont l'exécution devait mettre le royaume en feu. Ils exigeaient qu'il chassât de sa cour ceux dont le bras lui était le plus nécessaire ; qu'il mît en vigueur les décrets du concile de Trente ; qu'il rétablît l'inquisition ; qu'il sanctionnât les entreprises de la sainte Ligue, pour le passé, le présent et l'avenir ; enfin, qu'il levât, sur les frontières de la Lorraine, une armée, dont le commandement serait dévolu au duc de Guise.

Si le roi se fût soumis à ce que lui prescrivait cette requête, il eût signé son abdication.

Bientôt, l'intrigue et l'audace n'avaient pas suffi au duc de Guise. Il avait fait assassiner Saint-Mégrin, un des mignons du roi¹⁷.

Les ligueurs et les Seize avaient inondé Paris de libelles contre le roi, et le peuple demandait à grands cris qu'il fût arrêté et déposé. Le roi venait de faire entrer dans la ville toutes les troupes dont il avait pu disposer, et ses ennemis avaient dépêché au duc de Guise un courrier qui lui portait le brevet de lieutenant-général du royaume, et une lettre qui le pressait de se rendre, sans délai, dans la capitale.

Le roi en avait, au même instant, fait partir deux autres, chargés de la défense expresse, adressée au duc, d'entrer à Paris, à peine d'être poursuivi comme criminel de lèse-majesté.

Malgré la défense du roi, Guise entra dans Paris, et tel était son mépris pour ce prince, qu'il ne s'était fait accompagner que de sept à huit hommes d'armes. Dès qu'il parut, une foule innombrable l'entoura, et le salua des acclamations les plus flatteuses. On le nommait le sauveur de la religion catholique. Ceux qui purent s'approcher baisaient ses vêtements et les harnais de son cheval. Les femmes, placées aux fenêtres, jonchaient de fleurs les rues par lesquelles il passait.

Le maréchal de Biron fit entrer six mille Suisses dans Paris et les conduisit au Louvre : le roi n'osait plus confier sa personne à des Français. Le duc de Guise rassembla les ligueurs et les Seize. En moins de six heures, cent mille hommes sont sous les armes.

Les marchés, les places, les ports, les principales rues sont fermés par des chaînes de fer, ou des barricades élevées avec des madriers, des tonneaux, de la terre ou du fumier. Ces barricades sont poussées jusqu'à cinquante pas du Louvre ; les troupes du roi sont cernées de toutes parts.

Le tocsin sonne dans toutes les églises. Les rues sont dépavées et une immense quantité de grès va pleuvoir du haut des toits sur les troupes royales qui oseront s'éloigner du Louvre. Bientôt, elles seront contraintes de s'enfermer dans ce palais.

17 De Guise déteste Saint-Mégrin car il vient d'apprendre que celui-ci aime en secret la duchesse de Guise, son épouse. Saint-Mégrin discrédite le duc de Guise en présence du Roi, puis soudain sortant de sa poche une sarbacane, lui envoie une dragée en pleine poitrine, offense assurément d'une gravité extrême dans le contexte du « point d'honneur ». Non content de l'avoir offensé, Saint-Mégrin s'adresse ensuite au Roi pour solliciter la permission de défier le Duc. Voici les termes de son cartel : « *Si Votre Majesté ne s'y oppose pas, je veux le défier de manière à ce qu'il s'ensuive combat ou déshonneur. Écoutez, messieurs. Moi, comte de Saint-Mégrin à toi, Henri de Lorraine, duc de Guise, prenons à témoin tous ceux ici présents, que nous te défions au combat à outrance, toi et tous les princes de ta maison, soit à l'épée seule, soit à la dague et au poignard, tant que le cœur battra au corps, tant que la lame tiendra à la poignée, renonçant d'avance à ta merci comme tu dois renoncer à la mienne ; et, sur ce, que Dieu et Saint-Paul me soient en aide ! (Jetant son gant) À toi seul ou à plusieurs !* » (Henri III et sa cour, Alexandre Dumas)

Le roi, terrifié, fait proposer un accommodement au duc de Guise. Ce dernier exige que son titre de lieutenant-général du royaume soit confirmé par le souverain ; que le prince rende un édit qui déclare les Bourbons, non engagés dans les ordres, incapables de succéder aux Valois ; que cet édit soit enregistré, sans le moindre délai au parlement de Paris ; que les troupes de la maison du roi soient licenciées ; que les Parisiens reçoivent des sûretés pour l'avenir, et que six places de guerre soient immédiatement livrées à la Ligue.

Le roi eut la bassesse de se soumettre à ces conditions infamantes. Mais il sortit furtivement de Paris, et on ignore encore, dans cette ville, où il s'est réfugié.

Le duc de Guise est maître, en ce moment, du Louvre, de la Bastille, de l'Arsenal, des deux Châtelets, du Temple, de l'Hôtel de Ville, de Charenton, Saint-Cloud, Pontoise, Corbeil et du cours de la Seine.

Seconds États de Blois, assassinat du duc de Guise.

La veille du jour fixé pour l'ouverture des États-Généraux, le roi ordonna une procession générale, où il donna les marques de la plus sincère dévotion. On put remarquer qu'il invoquait le Saint-Esprit entouré des compagnons de ses débauches... À côté du roi marchait le duc de Guise, la tête haute, l'œil fier et menaçant. Il couvrait encore du nom de Dieu ses sinistres projets.

Le roi devait prononcer, selon l'usage, un discours d'ouverture. Le duc se fit remettre le manuscrit et il y fit les changements qu'il crut nécessaires à ses vues, avant que de l'envoyer à l'impression. Il n'était plus permis à Henri de dire à ses sujets ce que lui dictait son cœur, et ce qui pouvait contribuer au bien public.

Les États commencèrent par rendre des décrets qui permettaient de pénétrer dans l'avenir. Ils forcèrent le roi à proscrire des Bourbons huguenots et tous les Français de cette secte, sans exception ; à défendre toute association, la sainte ligue exceptée, sous peine de mort. La première partie de ce décret paraissait conforme aux principes sacrés de l'Église catholique. Mais comment le roi pouvait-il se défendre, si ses ennemis seuls pouvaient se rassembler ?

Il sentit que son sort était entre les mains du duc de Guise, et la terreur s'empara de toutes ses facultés. Il jura, sur l'Eucharistie, une amitié inaltérable à la maison de Lorraine. Il ajouta qu'il voulait remettre les rênes de l'État à sa mère et au duc de Guise, et qu'il finirait sa carrière dans la retraite, et les exercices de religion.

Il était impossible que le roi aimât les Guise. Son serment n'était donc qu'un sacrilège !

Le moment de la grande crise approchait. Déjà on comparait, dans l'assemblée, Henri III aux derniers princes Mérovingiens, et le duc de Guise à Pépin.

Le 22 décembre 1588, le duc de Guise trouva, sous son couvert, un billet qui l'avertit que le roi voulait attenter à sa vie. Il écrivit au bas du billet : Il n'oserait. Telle était sa sécurité, qu'il laissa ce billet sur la table.

Le même jour, le roi se rendit au conseil, et dit qu'il voulait qu'on expédiât, le lendemain, quelques affaires urgentes, pour qu'il pût se livrer exclusivement aux pratiques de l'Église, pendant les fêtes de Noël. Ainsi le masque de la religion couvrit encore un dessein, qui était irrévocablement arrêté.

Le 20, à huit heures du matin, Guise et le cardinal, son frère, entrèrent dans la salle du conseil. À l'instant, un huissier de la chambre vint avertir le duc que le roi avait une affaire importante à lui communiquer. Guise se lève, salue les membres du conseil, traverse la salle sans crainte, et entre dans le cabinet du roi. Sa chambre à coucher s'ouvre ; neuf satellites en sortent précipitamment, s'élançant sur le duc, saisissent son épée et le percent de coups. Il se débat ; il crie. Le cardinal accourt : il est trop tard, il trouve son frère sans vie.



Assassinat du duc de Guise à Blois.

D'après une gravure du temps (Pierre de l'Estoile; *Belles figures et drôleries de la Ligue*)

Le maréchal d'Aumont arrête le cardinal de Lorraine, et l'enferme dans un grenier du château. On s'assure de la duchesse de Guise, du prince de Joinville, son fils, et de plusieurs seigneurs, ouvertement attachés à la maison de Guise. Mayenne s'enfuit. Il ne pouvait être dangereux que par l'affection de la Ligue, et il était fort douteux qu'elle reportât sur lui l'amour que lui avait inspiré son frère.

À la première nouvelle de la mort du duc, tous les députés se rendirent à la salle de leurs assemblées. Richelieu, prévôt de l'hôtel, y entra, et fit arrêter, une liste à la main, un certain nombre de députés.

Le duc de Guise était l'ennemi déclaré et irréconciliable du roi. Tous les Français, les huguenots exceptés, étaient de son parti. Il fallait donc que le roi ou lui succombât. Mais Henri devait-il se défaire de son rival par un assassinat ? Le maréchal d'Aumont lui avait conseillé de faire arrêter le duc et le cardinal, et de les traduire devant la cour des Pairs. Mais le plus grand nombre de ces seigneurs et des membres du Parlement était composé de ligueurs furieux : ces deux corps eussent absous les princes Lorrains. D'ailleurs, il n'y avait pas un huguenot dans Blois ; qui eût-on chargé de les arrêter ?

Dès que le crime du roi fut connu à Paris, le peuple s'assembla en tumulte. Il court à l'hôtel de Guise ; il jure à la veuve du duc, et à la duchesse de Montpensier, sa belle-

sœur, de venger la mort des princes Lorrains. Les prédicateurs nomment Henri tyran, assassin, ennemi de la Religion et de l'État. Ils rangent les Guise au nombre des saints martyrs.

Le peuple nomme Charles de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de Paris. La Sorbonne confirme cette nomination, et déclare les Français déliés du serment de fidélité et d'obéissance envers Henri de Valois. Le clergé, en corps, est le juge suprême des rois, et la Sorbonne en était une fraction importante.

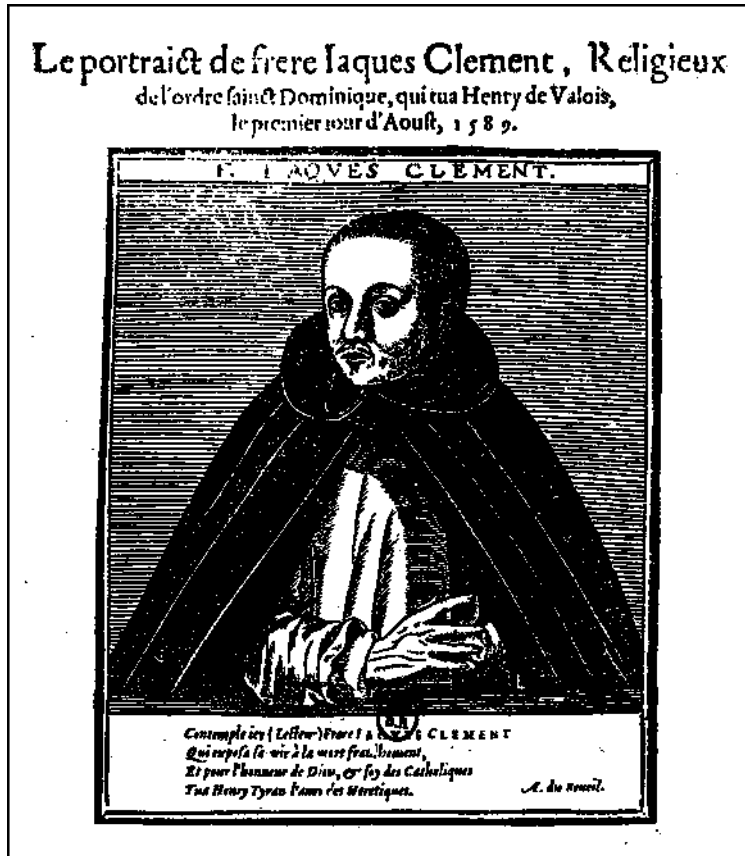
Des députés aux États-Généraux présentèrent au Parlement de Paris une espèce de requête, par laquelle ils demandaient que Henri de Valois, pour raison d'assassinat commis ès-illustrissimes personnes des duc et cardinal de Guise, fût condamné à faire amende honorable en chemise, la tête et les pieds nus, la corde au cou, tenant en main une torche ardente, et conduit par l'exécuteur des hautes œuvres ; qu'il eût à déclarer, à genoux, qu'à tort et sans cause, il a commis ledit assassinat, duquel il demande pardon à la justice et aux États ; qu'il fût déclaré indigne de la couronne, et confiné au couvent des hiéronymites , près Vincennes, et là, mis au pain et à l'eau pour le reste de ses jours.

Le parlement n'eut pas assez de vertu pour faire droit à cette requête.

Source : *La Sainte Ligue ou La Mouche*, par Pigault-Lebrun, Tome 4, Paris 1829.



Jacques Clément



Jacques Clément était né à Serbonnes, à quatre lieues de Sens, en Bourgogne « De basse extraction¹ », dit un auteur, il appartenait probablement à une famille de paysans. On montre encore à Serbonnes la maison où il naquit, probablement vers 1566. Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, dont le témoignage paraît sur ce point le plus probant, nous dit en effet, dans son *De abdicatione Henrici tertii*, qu'il était, en 1589, âgé d'environ vingt-trois ans. Mais plusieurs autres documents s'accordent à reconnaître qu'il en portait, comme l'on dit, beaucoup

plus, vingt-sept à vingt-huit ans au moins. Il avait une figure ingrate, « faciès despicabilis ». Étienne Pasquier est, je crois, le seul auteur du temps qui ait affirmé qu'il avait été soldat avant d'être moine. Tous les autres nous apprennent simplement qu'il avait fait profession au couvent des Jacobins de Sens, et qu'il était ensuite « venu au collège de Paris, pour estudier ».

Ce collège de Paris était le collège du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, fameuse école de théologie, qui, illustrée, au XIII^e siècle, par l'enseignement d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, incorporée plus tard à l'université de Paris et devenue une des chaires de la faculté de théologie, formait une sorte d'université dominicaine, où l'on envoyait achever leurs études et conquérir leurs grades les jeunes membres de l'ordre. Il était situé à peu près entre les rues Saint-Jacques, Cujas et Soufflot actuelles et le boulevard Saint-Michel, et était, encore au XVI^e siècle, l'un des centres d'études les plus florissants de la capitale.

À quelle époque Jacques Clément arriva-t-il à Paris ? Il est bien difficile de répondre exactement à cette question. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'au moment de son attentat, il y était depuis plus d'un an déjà. L'historien Davila déclare, en effet, l'avoir vu plusieurs fois à Paris, au couvent de la rue Saint Jacques, « avant le départ de la Cour », c'est-à-dire avant le milieu de l'année 1588.

1 Serbonnes, Yonne, arr. de Sens, canton de Sergines.

On sait un peu plus précisément la date de son ordination. François Dumont, « archer de la porte du Roi, demeurant à Paris, au logis du Temple », déposa, plus tard, qu'« il avoit connu Jacques Clément, jacobin, pour l'avoir vu dire la messe aux Mathurins de ladite ville de Paris, environ quelque trois semaines après la feste de Noël 1588, avec frère Pierre Bourjay, carme, qui venoient de Nostre-Dame ». Peut-être par ces mots : « qui venoient de Nostre-Dame », François Dumont entendait-il dire que les deux religieux qu'il désigne venaient de recevoir la prêtrise à Notre-Dame. Cela s'accorderait avec un autre document qui veut qu'au mois d'août 1589, il y eût six mois que Clément avait été ordonné prêtre².

Les contemporains eux-mêmes, et à leur suite tous les historiens, ont porté sur le caractère et les mœurs de Jacques Clément les appréciations les plus diverses. Les uns en ont fait un simple d'esprit, presque un idiot : « Jacques Clément, dit un chroniqueur, pauvre sot et niais s'il en fut oncques, et le torche-escuelle de la maison³ ». Les autres lui prêtent un esprit de ruse et des réparties qui prouveraient tout le contraire. Certains lui attribuent les pires mœurs. « C'estoit, dit la *Satyre Ménippée*, le plus desbauché de son couvent, comme sçavent tous les Jacobins de cette ville, et mesme ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschancetez⁴. » D'Aubigné affirme, sans en donner de preuves, qu'« il avoit commis quelques crimes énormes auxquels les cloistres sont sujets⁵ », et de Thon, qu'« il vivait dans le libertinage et l'oisiveté ». En revanche, quelques-uns nous disent que « c'estoit un religieux de grande probité et de bonne conscience⁶ », et que, « toujours fort sage, il n'avoit aucune inclinai ion pour le sexe⁷ ». Et, au fond, toutes ces imputations de stupidité et de dérèglement sont assez peu vraisemblables, car il pourrait paraître surprenant que les Jacobins de Sens eussent précisément choisi, pour l'envoyer étudier à Paris, un imbécile ou un débauché.

Il ne fut en somme, on doit le croire, ni l'un ni l'autre, mais surtout un cerveau faible, prédisposé à l'exaltation, et qui fut incapable de résister à l'atmosphère surchauffée de Paris après l'assassinat des Guise. Un document nous le représente colportant dans les rues de Paris le portrait d'Henry III, et criant : « Notre tyran de roy à vendre à cinq sols, pour lui acheter un licol⁸ ! » et un autre le fait participer aux fameuses processions de la Ligue. « nud et nuds pieds, sinon couvert d'une simple aube⁹ ». Il y a là des preuves de l'état de surexcitation habituelle où il vivait, surexcitation entretenue probablement aussi par les sermons furieux des prédicateurs et par la lecture des innombrables pamphlets publiés contre le dernier des Valois.

Qu'il ait, comme le note gravement un récit, et comme n'ose l'affirmer expressément un autre, qu'il ait eu, une nuit, une vision et que, « pendant qu'il estoit dans son lit,

2 *L'Antimartyre de Jacques Clément*, Paris, 1589.

3 *Mémoires de Carorguy* (Cabinet historique, I. XXIV, p. 291).

4 *Satyre Ménippée*. éd. de 1709, t. I. p. 71.

5 A. d'Aubigné, *Histoire universelle*, ed. de Ruble, t. VIII, p. 73.

6 Déclaration faite à la municipalité de Dijon par Jacques de Dyo, commandeur de l'ordre de Malte, chargé par le Conseil général de l'Union d'aller apprendre au pape la mort du roi. (Archives communales de Dijon, B 227 ; publiée dans E. de Gouvenain, *Inventaire sommaire des archives communales de Dijon*, 1867, in-4°, t. I, p. 103).

7 Varillas, *Histoire de Henry III*, 1694, in-4°, t. II, p.

8 Document cité par J. de Croze, *Les Guise, les Valois et Philippe II*, 1866, t. II, p. 188.

9 *Admirable et prodigieuse mort de Henry de Valois...* Paris, 1589, in-8°.

Dieu luy ait envoyé son ange, lequel, avec grande lumière, se présente à ce religieux et, luy montrant un glaive nud, luy dist ces mots : « Frère Jacques, je suis messenger du Dieu tout-puissant, qui te viens acertener¹⁰ que par toi le tyran de France doit estre mis à mort ; pense donc à toy, et te prépare, comme la couronne de martyr t'est aussi préparée¹¹ ! » il y a là une preuve que cet exalté devint rapidement un halluciné. Et si les nouvelles « voix », qu'il entendit bientôt, derrière le grand autel de l'église du couvent, où il priait d'habitude, provenaient d'un certain Chantebien, autre religieux du couvent, qui, « artificieusement, par le moyen d'une sarbacane, les lui faisoit ouïr¹² », il faut avouer qu'une telle supercherie ne pouvait être accueillie que par un esprit malade et délirant déjà.

Ce Chantebien, ancien profès, comme Clément, du couvent de Sens, « licencié en théologie à Paris et grand prédicateur », mort théologal de l'église collégiale de Belfort, aurait été, au dire d'« un ancien docteur du couvent de Paris, y étudiant es années 1588 et 1589, et mort à Troyes en 1621 », le mauvais génie de Jacques Clément C'est lui qui lui aurait sinon suggéré son crime, au moins qui l'y aurait encouragé et par d'autres moyens que la fraude ridicule que j'ai relatée, par des encouragements incessants et de continuelles objurgations. Il est malaisé d'affirmer le bien-fondé de cette tradition qui ne nous est rapportée que par une note anonyme.

D'autre part, Jacques Clément reçut-il l'approbation expresse de son prieur Edmond Bourgoing ? Le point est tout à fait délicat. D'après un document, Clément aurait soumis indirectement à son supérieur le cas qui le préoccupait, « luy proposant comme quelque certain personnage s'estoit présenté à luy en confession, lequel luy auroit fait entendre comme, dès un long temps, il auroit eu volonté d'exterminer et tuer Henry de Valois, afin de mettre l'Église et le peuple en repos ; mais que, ne l'ayant voulu faire sans le conseil et advis de l'Église, il estoit là venu pour en estre éclairci : « Et d'autant que j'ay jugé, dit frère Jacques, que ceste résolution estoit d'importance, je n'ay voulu l'en assurer résolument, ains luy ay dict que j'en demanderois conseil, et, dans peu de jours, luy en rendrais response ; et pour ce, nostre maistre, dit-il, je vous prie me dire quelle je la luy dois donner. » Ce bon père, estonné, ne respond autre, chose à la demande du bon Clément, sinon qu'il luy dist : « Mon frère, mon amy, c'est quelqu'un qui se mocque. Que s'il avoit envie de faire ce que vous dictes, il ne le diroit pas¹³ ».

Jusque-là, il faut le reconnaître, le récit que je cite paraît fort vraisemblable. Où il cesse de l'être, je le déclare nettement, c'est lorsque Clément revenant à la charge, au nom de son prétendu pénitent, auprès de Bourgoing, celui-ci lui aurait répondu : « Mon frère, assurez vostre pénitent de la part de Dieu, que, moyennant qu'il n'exécute ceste chose en intention de se venger pour son particulier et privé intérêt, ains pour le seul zèle qu'il porte et qu'il a à l'honneur de Dieu, à sa religion, au bien et au repos public et commun de la patrie, tant s'en faut qu'il doibve craindre de blesser sa conscience,

10 Assurer.

11 *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois*, Paris, 1589. — *Le martyr de frère Jacques Clément*, Paris, 1589.

12 Note anonyme sur Jacques Clément datée de 1631 (Bibliothèque nationale).

13 *Le martyr de frère Jacques Clément* (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 1^{re} série, t. XII, p. 399-400).

qu'au contraire il méritera beaucoup, et n'y a nul doute que, s'il meurt là-dessus, il ne soit sauvé et bienheureux ».

On a quelques renseignements sur ce Bourgoing. Originaire de Soulaines¹⁴, au diocèse de Troyes, il avait été protégé à ses débuts par Renée de Nicolay, épouse en premières noces de M. Dreux Hennequin et mère de M. Aymar Hennequin, évêque de Rennes, et de M. Jérôme Hennequin, évêque de Soissons. Il était docteur de la Faculté de théologie, fut une première fois prieur du couvent de Saint-Jacques, puis provincial de la province de France, et était de nouveau, en 1589, prieur du couvent de Paris. Or que cet homme, qui paraît avoir été un sujet distingué et de valeur, ait, avec si peu de prudence et si explicitement, donné son approbation à son inférieur, des faits et gestes duquel il pouvait être rendu responsable, cela n'est guère admissible. Bourgoing fut sans doute, on le sait, un ligueur acharné. Ce qui le prouve, c'est que, le 1^{er} novembre 1589, au moment du retour offensif du roi de Navarre sur Paris, il fut pris par les avant-postes de l'armée, faisant, la cuirasse sur le dos, le coup d'arquebuse aux tranchées. Il fut mené à Tours et traduit devant le parlement. Mais là, en dépit de la torture, à laquelle il fut plusieurs fois soumis, on ne put lui arracher aucune preuve de sa complicité avec Jacques Clément, dont, étant donné ses sentiments, il semble bien qu'il eût dû se glorifier¹⁵.

Il me reste aussi des doutes sur l'approbation que Clément aurait reçue d'un autre religieux de son couvent, frère Nicolas de Monte¹⁶, et aussi des docteurs de Sorbonne, avec lesquels il aurait eu de fréquentes discussions. Car enfin, et pour tout dire, comment tant et d'aussi graves personnages se seraient-ils compromis si avant avec un pauvre religieux, dont, il faut l'avouer maintenant, les propos et l'attitude étaient un perpétuel sujet de risée pour tous ses confrères ?

Nous avons les noms de quelques-uns. L'un d'eux était Étienne de Lusignan, de Chypre, devenu, plus tard, évêque de Limissol, et que l'historien Davila nous dit avoir bien connu pendant son séjour à Paris. « Or, nous raconte Davila, — en un passage de son *Histoire des guerres civiles*, que j'ai déjà cité, — il me souvient qu'allant le visiter, quand la cour se trouvait dans la capitale, je vis et entendis souvent les religieux du couvent se faire de Jacques Clément un vrai passe-temps ». Un certain Michel Margey, natif de Pratz, auprès de Colombey-les-deux-Églises, au diocèse de Langres, avait de même étudié à Paris, au couvent de la rue Saint-Jacques, de la fin de 1586 à octobre 1589. Revenu alors à son couvent de Langres, il fut chassé de la ville comme suspect, se réfugia à Oiselay au comté de Bourgogne, et ne tarda pas à y être arrêté comme complice de Jacques Clément, dont il avoua avoir été « le compagnon d'école familier à boire et à manger journellement ensemble », et aussi le confident. Car, « deux ou trois jours avant l'assassinat du feu Roy, il ouyt dire à frère Jacques Clément que jamais ledict Roy ne mourrait que de sa main ; de quoy chacun des religieux se rioit, d'autant que ledict Clément n'avoit autre réputation que d'un fol et estourdy ; et mesme il l'ouyt dire ausdicts religieux, tenant les propos susdits, qu'il ne pouvoit dormir et qu'il estoit piqué et forcé, nuit et jour, par je ne

14 Soulaines, Aube, arr. de Bar-sur-Aube.

15 *Journal de l'Estoile*, éd. Brunet, t. V, p. 17-18.

16 « Arrest contre un jacobin nommé Michel Margey, condamné comme complice de Jacques Clément » (*Cabinet historique*, t. IX. 1^{re} partie, p. 238).

scav quoy, qui luy disoit : « Marche faire ce coup ! » Ce que ledict Clément récita par devant les docteurs et bacheliers dudict couvent, pour tirer advis et conseil d'eux comme il pourrait résister à telle induction, et pour quoy cela lui pouvoit advenir ; à quoy lesdicts docteurs et bacheliers lui faisoient responce que c'estoit faute de prier Dieu et de foy. »

Presque tous les récits sont d'accord, d'ailleurs, pour nous rapporter les plaisanteries dont on accablait le frère Clément, que, faisant allusion à ses rodomontades et à ses menaces sanguinaires contre le Roi, on appelait « le capitaine Clément », ou, à ses préoccupations idéologiques sur la légitimité de l'acte qu'il méditait : « le théologal de N., petit village de quatre ou six maisons, près de Paris ».

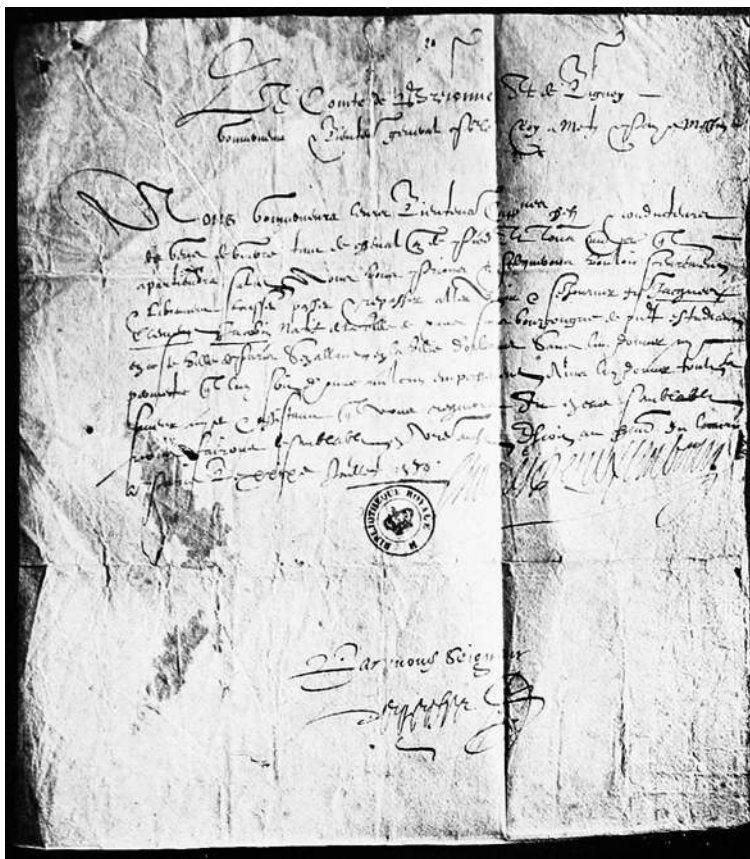
Certains prétendent qu'il nourrissait son projet depuis janvier 1589, d'autres seulement depuis Pâques. Un fait qui paraît certain, c'est qu'il fut poussé à l'exécuter par le monitoire du Pape menaçant le Roi d'excommunication. « Jusqu'au moment où arriva ce monitoire, écrit Bernardino de Mendoza, ambassadeur d'Espagne, il sembla à Clément qu'il n'aurait pas le courage d'accomplir son dessein, et, le fit-il, que le cœur lui manquerait pour supporter les supplices qu'on lui infligerait, imaginant en particulier qu'on le tirerait à quatre chevaux ; mais, à ce qu'il dit à certains de ses familiers, dès que fut publié le monitoire, il lui arriva de rêver qu'on le tirait à quatre chevaux, sans qu'il en ressentît aucune douleur. Cela, et de voir le Roi excommunié, lui donna beaucoup de courage. »

En dehors des raisons d'ordre purement moral qui déterminèrent Jacques Clément à consommer son crime, certains historiens ont prétendu que des considérations matérielles ne furent pas étrangères à sa décision. P. Mathieu raconte gravement que ses supérieurs « lui promirent qu'on pourroit changer son froc en un rochet d'évêque, ou chapeau de cardinal », affirmation qui ne relève que de l'absurde. D'autre part, de Thou et quelques autres ne paraissent pas éloignés de croire que le parti des Guise l'ait encouragé à commettre le meurtre qu'il méditait. D'après eux, il aurait eu avec Mayenne, à la maison de Saint-Lazare, ou aux Chartreux, une entrevue ménagée par La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands. Mais l'on n'a aucune preuve absolue de cette affirmation. Enfin, je crois qu'on doit faire décidément justice d'une fable qui représente Jacques Clément recevant, comme prix anticipé de son crime, les dernières faveurs de Mme de Montpensier. Cette légende n'est rapportée que dans la *Satyre Ménippée*, où il y est fait plusieurs fois allusion, dans un factum indigeste et lourd, la *Lettre d'un gentilhomme français à dame Jacqueline Clément, princesse boiteuse de la Ligue*, enfin dans un pamphlet en vers intitulé *Prosa cleri parisiensis ad ducem de Mena*. Ce sont là des autorités assez peu respectables, surtout la dernière. La *Prosa cleri parisiensis*, que quelques historiens, qui ne l'ont pas lue, attribuent à Pierre-François Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, est en effet un faux notoire, comme en témoignent les épigraphes qui terminent ce texte assez obscène et répugnant par ailleurs.

Ou sait plus certainement que Jacques Clément prépara sa sortie de Paris avec beaucoup d'habileté et de finesse. Selon un témoignage très postérieur, il est vrai, diverses missions à Amboise et à Tours, qui lui avaient été confiées « depuis les massacres de Blois », lui auraient donné sur ce point quelque expérience. Quoi qu'il en soit, se faisant, passer pour royaliste, et se recommandant, peut-être, d'un de ses

frères en religion, Olivier Béranger, prédicateur du roi, que ses sentiments politiques avaient forcé de quitter Paris, il se dit désireux d'aller porter à Henry III des nouvelles de ses partisans, et réussit d'abord à avoir, comme on l'a vu, accès auprès du premier président, Achille de Harlay, qui lui remit la lettre que j'ai citée. Un récit du temps nous donne plus de détails sur son entrevue avec le comte de Brienne, dont il obtint le passeport que l'on reproduit ici.

« Pour autant, dit ce récit, que frère Jacques n'avoit aucune congnoissance aux gens de guerre et qu'il ne pourroit parvenir à Saint-Cloud, ny passer sans passeport, s'advisa que le comte de Brienne y avoit bon crédit. Pour ceste cause, il va au Louvre, où ledict sieur estoit pour lors, gardant la chambre, et empesché de sortir pour quelques petits empeschemens que chacun sçait, où estant parla au chapelain dudict comte et luy déclara comme, ayant affaire vers le Roy, il venoit pour avoir un passeport de monsieur. Là se trouve le secrétaire dudict sieur, qui luy dit qu'à grand peine en



pourroit-il avoir. Le chapelain dit que, puisque c'estoit un religieux, monsieur ne luy refuseroit et n'en feroit difficulté, et le pria d'en escrire un tout prest, ce qu'il fit. Or, ainsi qu'ils devoient par ensemble, ledict secrétaire dit : « J'ay veu [le temps] que j'aimois bien les moynes, mais maintenant je ne les aime guères, car les moynes ont esté cause de nostre malheur, parce qu'il vint à Saint-Ouen trois Cordeliers demander l'aumosne à monsieur le comte, qui leur donna trois escus, et allèrent advertir l'ennemy de nos affaires, et fusmes chargez incontinent. » Frère Jacques lui respond : « Il peut estre que ce ne fut pas les religieux et qu'il y en avoit d'autres qui vous pouvoient descouvrir. — « Je ne sçay, dit le secrétaire. On nous a dit aussi qu'il y avoit un religieux jacobin qui avoit délibéré de tuer le Roy. » Frère Jacques, sans s'effrayer ou changer de couleur, luy respondit : « Il peut bien estre. » Sur ces termes, le passeport s'achève, et vint à monsieur le comte, qui achevoit de disner el mangeoit du fruit, qui, sans difficulté, après avoir parlé quelque temps avec ledict religieux, et donné aussi quelque parole de créance et une lettre, signa ledict passeport, luy fait prendre du vin, et ainsi prit congé frère Jacques »

Ces diverses démarches occupèrent Clément deux semaines, dit un récit huit jours, dit un autre, qu'il employa d'ailleurs à des pratiques de dévotion et à des jeûnes

d'une austérité extrême, « se confessant par chacun jour, disant messe, et assistant au psautier qui se dit chaque soir, auquel peu de religieux assistoient », « ne mangeant que du pain et ne buvant que de l'eau ».

Entre temps, il s'était procuré l'arme dont il entendait se servir. Son confrère, Michel Margey, déclara plus tard qu'il était en la compagnie du meurtrier lorsqu'il acheta le couteau qui devait frapper le Roi, et qu'il paya 2 sous, 6 deniers. Nous savons, d'autre part, que ce couteau, fort pointu, avait à peu près un pied, et avait un manche noir.

L'arme fut-elle d'avance empoisonnée? Deux témoignages l'affirment « En même temps que son couteau, écrit l'ambassadeur d'Espagne, le frère acheta la graisse la plus rance qu'il put trouver, quelques ciboules, d'autres herbes qu'il apprit être vénéneuses et les mit à frire dans une poêle; et comme les autres religieux lui demandaient pourquoi il faisait tout cela, il leur répondit que c'était pour graisser ses souliers. La friture dans la poêle achevée, il oignit le couteau de cet onguent ». D'un autre côté, M. de Dyo, ambassadeur du conseil général de l'Union, chargé par lui d'aller annoncer au Pape la mort d'Henry III, passant à Dijon, déclara à la municipalité de la ville que Jacques Clément « avoient fait bouillir le couteau, dont il s'estoit servy, dans des drogues vulgaires portant poison, comme de la poudre à la mort aux rats — vraisemblablement de l'arsenic — et autres denrées vénéneuses ».

Nous avons des détails assez précis sur les dernières heures que Jacques Clément passa à Paris. « Le soir du 30 juillet, raconte encore l'ambassadeur d'Espagne, il dîna avec un docteur de Sorbonne, nommé Le Maistre, et sous prétexte de lui dire qu'il allait au camp du Roi et qu'il lui portait des lettres, au cours du dîner, il discuta diverses questions, en particulier de savoir s'il était permis de tuer un tyran. En quittant son convive, il lui répéta qu'il irait au camp du Roi et que, dans trois jours, il se pourrait qu'on apprît du nouveau »

« Le lendemain, 31 juillet, il célébra la messe dans son couvent », ajoute Meudoça. Le renseignement paraît inexact. Car « il a esté souvent entendu, dit un texte, de frère Edmé Guyot, religieux au couvent de Troyes, décédé en l'année 1629, et qui estoit sacristain au couvent de Paris, eu l'année 1589, que Clément, le jour qu'il partit de Paris, qui fut le dernier jour de juillet, il se vestit en la sacristie de l'église, comme ont accoustumé faire les religieux, lorsqu'ils veulent célébrer la messe, portans le calice en leurs mains, et s'en alla rendre en une chapelle de la nef, pour y célébrer; et, sur le midi, ledict Guyot, sacristain, ne voyant tous les calices qui estoient à sa charge en ladicte sacristie, et y en manquant un, dont il craignoit la perte, s'advisa n'avoir veu rentrer ledict Clément en ladicte sacristie, et incontinent s'en alla chercher par les chapelles de ladicte nef, et, en l'une d'icelles, trouva l'autel préparé, couvert d'ornemens comme pour célébrer, le pain sur le corporalier, le calice couvert du voile et les burettes pleines de vin et d'eau, et par ce recognust que ledict Clément s'estoit despouillé et avoit délaissé l'aube et chasuble et autres ornements sur l'autel, sans avoir célébré la messe, et estoit sorty du couvent. »

Mais avant d'en partir, « il ferma sa cellule, en y laissant une note de cinq écus qu'il devait à diverses personnes et recommandant que, si Dieu disposait de lui, on voulût bien les payer; il dit en outre à quelques-uns de ses plus intimes confrères de prier Dieu pour lui, car il allait dans un endroit d'où il ne pensait pas revenir. Il

demanda enfin à l'un d'eux de l'accompagner jusqu'à la sortie de la porte de la ville et jusqu'aux tranchées, où, ajoute Mendoça, il y a des soldats qui se souviennent parfaitement de l'avoir vu passer; après qu'il se fut un peu éloigné d'eux, il retroussa les pans de son habit et se mit en route avec grand entrain et contentement »

M. de la Guesle se redit chez le Roi pour lui apprendre l'arrivée du jacobin. Mais, lorsqu'il se présenta à la maison de Gondi, Henry III ne s'y trouvait pas. La Guesle alla souper alors chez M. de Rambouillet, et, retourné chez le Roi, le surprit achevant lui-même de souper. Il lui fit part de la venue de Clément, et, comme Henry III comptait sortir après son souper, il fut convenu que le procureur général lui amènerait le religieux le lendemain matin, à son lever, vers 8 heures.

Il ne semble pas que le Roi ait alors hésité à recevoir cette visite. Nous savons cependant que, depuis plusieurs jours, il avait eu des avertissements répétés d'avoir à se méfier des assassins. « Deux jours avant, écrit Étienne Pasquier, lui estoit parvenu un petit billet d'une demoiselle de bon lieu, qui estoit dans Paris, par lequel elle l'informoit qu'il eust à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avoit trois hommes qui s'estoient résolus à sa mort; chose, ajoute Pasquier, qu'il découvrit à Madame la mareschale de Retz, qui l'estoit venue saluer, et de laquelle j'ai entendu cette histoire¹⁷. » « Tous les jours, dit de même Jean du Houssov, seigneur de la Borde, en ses *Mémoires*, tous les jours venoient nouvelles au Roy que des moines avoient entrepris de le tuer. Le jour mesme devant sa blessure, il dit au roy de Navarre : « Mon frère, l'on me mande qu'il y a trois moines qui doivent sortir de Paris pour me tuer, et trois autres pour vous tuer. » Le roy de Navarre lui respondit qu'il se gardast bien et qu'il empêcheroit bien ceux qui l'entreprendroient¹⁸. »

Comment, après de pareils avis. Henry III accepta-t-il de donner audience à Clément ? Peut-être faut-il voir là un effet de la sympathie instinctive et presque maladive qu'il ressentait pour tous ceux qui portaient l'habit religieux. « Soit tempérament, soit éducation, dit de Thou, la présence d'un moine lui faisait toujours plaisir, et je lui ai moi-même souvent entendu dire que leur vue produisait le même effet sur son âme que le chatouillement le plus délicat sur le corps »

Nous savons à peu près heure par heure l'emploi de la dernière soirée du Roi. Après avoir soupé, il se rendit, accompagné de MM. de Biron, de Larchant et de Clermont-d'Entraques chez M. de Valois, grand-prieur de France. Mais, ayant « mis la la teste à la porte », et ayant « vu ledict grand-prieur à table avec plus de quarante personnes », il l'attendit dans le jardin du logis, où l'autre ne tarda pas à venir le rejoindre. Avec lui et le maréchal de Biron, il regagna alors la maison de Gondi. Puis, renvoyant le maréchal, et étant demeuré seul dans sa chambre avec M. de Valois, il pria ce dernier d'aller lui chercher Claude d'Argy, seigneur de Pons, l'un de ses gentilshommes servants, La Clavelle, neveu de Savourny, son joueur de luth, La Fontaine et Claude Ballifre « qui estoient de la musique », « parce qu'il vouloit se divertir ».

Ceux-ci étant arrivés chantèrent jusqu'à 11 heures du soir devant le Roi, qui jamais ne fut de meilleure humeur que dans cette dernière réunion, à laquelle, en dehors du grand prieur, s'étaient joints seulement Roger de Bellegarde, baron de Termes, grand

17 Lettre d'Étienne Pasquier à M. de Sanzay.

18 Fragments de mémoires de Jean du Houssoy, seigneur de la Borde.

écuyer de France, et Jean de Lévis, vicomte de Mirepoix, maître de la garde-robe. Une bonne nouvelle acheva la soirée ; car, au moment où le Roi se mettait au lit, arriva de la part du roi de Navarre un gentilhomme, M. de Mignonville, qui venait annoncer que ledit roi de Navarre avait répondu à une sortie du chevalier d'Aumale par une attaque « jusques dans les barrières des faubourgs, où il avoit pris trois habitans, lesquels disoient que la peur s'estoit tellement rendue maistresse de tous les cœurs des gens de guerre et des habitans, qu'il y en avoit beaucoup qui s'ustoiert dérobez pour sortir de Paris, et que toutes les rues estoient pleines de gémissemens et de larmes ». Là-dessus, les invités du Roi se retirèrent, après que M. de Bellegarde « lui eut fermé son rideau », et, M de Valois étant rentré chez lui et y ayant trouvé M.M. de Chemerault, de Richelieu, de la Vergue et de Rnety, qui jouaient à la prime, il s'était attablé avec eux, et avait joué jusqu'à 4 heures du matin.

Jacques Clément était demeuré au logis de M. de la Guesle, où celui-ci avait commandé qu'on le retînt. Il y soupa, et plusieurs anecdotes ont été rapportées à ce sujet. La plus connue, et peut-être la plus authentique, est celle qui nous le représente « mangeant gaiement avec les gens de M. de la Guesle, taillant ses morceaux du funeste couteau », — ce qui infirmerait l'opinion de ceux qui prétendent que ce couteau était empoisonné, — et « sans changer de couleur, à quelques-uns, qui lui disoient qu'il y en avoit six de son ordre qui avoient entrepris de tuer le Roy », répondant évasivement « qu'il y en avoit partout et de bons et de mauvais¹⁹ ». Par contre, je ne sais trop quelle créance on doit ajouter à une conversation qui aurait eu lieu, au cours de ce même souper, entre Clément et La Guesle : « lequel La Guesle ayant vu le couteau du jacobin, lui dit en riant : « Jamais frère Jacques n'oublie son cousteau ; il oublierait plus tost son bréviaire ! » À quoy frère Jacques répondit : « Je n'oublie pas mon cousteau et n'oublie pas aussi mon bréviaire » ; et ce disant mist la main en sa manche et en tira son bréviaire. Quoy voyant, ledict La Guesle commença à rire ; puis, arraisonnant frère Jacques, luy dit : « On a rapporté au Roy et dict de bon lieu qu'il y avoit un moyne jacobin qui avoit juré de le tuer. Est-ce point toi ? » Frère Jacques, sans aucune timidité, ny appréhension, répondit assurément : « Hé ! qui donc, qui en doute ? » Tout cela paraît bien suspect, étant donné surtout que nous savons que La Guesle ne soupa pas chez lui, mais chez M. de Rambouillet.

Il est aussi un point qu'il est assez embarrassant d'expliquer. Clément semble avoir été surveillé d'assez près au logis de La Guesle. Il est possible cependant qu'il s'en soit échappé quelques instants, car au moment où le grand prieur sortait du logis du Roi pour aller, comme je l'ai dit, chercher ses musiciens, il affirme, dans ses *Mémoires*, « avoir trouvé ce monstre de moine que la nature avoit fait de si mauvaise mine que c'estoit un visage de démon plus tost qu'une forme humaine », « lequel, ajoute-t-il, s'adressant à moi me supplia de le faire parler au Roy pour chose importante, venant de la part du comte de Brienne, et du président de Harlay. À quoi je répondis que le Roy estoit retiré et qu'il ne pouvoit le voir. Il me suivit jusques dans la court, en me disant quelque chose, comme en colère, que je n'entendis pas²⁰ ». Cet incident ne peut évidemment trouver sa place dans le récit de La Guesle, et la seule manière de

19 Lettre d'un des premiers officiers de la cour de parlement (J. de la Guesle) à un de ses amis sur le sujet de la mort du Roy.

20 *Mémoires du duc d'Angoulême*, coll. Petitot, t. XLIV, p. 525.

l'expliquer est de supposer que Clément, contrarié de la nouvelle, à lui donnée par le procureur général, qu'il ne pourrait voir le Roi que le jour suivant, ait réussi à sortir du logis de son hôte, et essayé d'une autre façon d'approcher sa victime.

Dans tous les cas, le lendemain, 1^{er} août, lorsque, suivant la promesse qu'il lui en avait faite la veille, M. de la Guesle fit réveiller Jacques Clément, vers 6 heures, on le trouva dormant paisiblement. Un récit prétend qu'il célébra alors la messe devant son hôte. Mais ce détail mériterait confirmation. Vers 7 heures, quoi qu'il en soit, il partait en compagnie de La Guesle, pour se rendre chez le roi.

En chemin, ils rencontrèrent Antoine Portail, chirurgien du Roi, qui sortait de chez le maréchal d'Aumont et allait lui aussi au logis du Roi. Se souvenant que, la veille, Clément lui avait dit être en relations à Paris avec Mme Portail et son fils, La Guesle appela aussitôt Portail, lui disant : « Monsieur, voici un religieux qui vous veut dire des nouvelles de votre maison de Paris. » Le chirurgien s'étant approché : « J'ai vu, en effet, Monsieur, lit Clément, votre femme, par deux ou trois diverses fois, qui est grandement affligée et tourmentée. » Et l'autre lui demandant « à quelle occasion il avoit esté en son logis », le jacobin « luy fit responce qu'il avoit veu son fils en la Bastille, qui y estoit prisonnier, et qu'il l'avoit prié d'aller voir sa mère pour lui porter de ses nouvelles ». Comme pour préciser davantage, il ajouta que Mme Portail avait eu récemment un gros ennui. « ayant esté contrainte de payer 500 escus à un de ses métayers qui estoit venu pour quitter la ferme qu'il avoit prise près de Paris ». Toutefois, après avoir mis ainsi Portail en confiance, il ne jugea pas opportun de lui rien révéler sur sa mission, et sur une demande de son interlocuteur il déclara simplement « qu'il alloit à Orléans et qu'il avoit esté pris prisonnier en chemin et mené en ce lieu ».

Tout en causant, nos trois personnages étaient arrivés à la maison de Gondi, où La Guesle s'informa tout de suite du moment où le Roi pourrait les recevoir. Celui-ci n'étant pas encore réveillé, ils durent attendre quelques instants pendant lesquels Clément se promena dans le jardin avec M. du Halde, premier valet de chambre de Sa Majesté, François de Patras, seigneur de Campaigno et autres, et causa aussi avec un certain Jean Bachet, laquais de Savary de Saint Pastour, seigneur de Bonrepas, qui « estoit dans ledict jardin mangeant des noizilles ».

Cependant M. du Halde, étant retourné chez le Roi, revint, vers 8 heures, avertir M. de La Guesle et Clément que Sa Majesté était prête à les recevoir dans sa chambre. Ils montèrent alors en une galerie donnant sur cette chambre, où, nouveau, on les fit attendre quelques minutes, pendant lesquelles, selon un récit, Jacques Clément aurait été eu hutte aux brocards et aux quolibets des Ordinaires qui encombraient la galerie : « les uns lui demandant si les badauds de Paris n'avaient pas bien peur, autres, si les Parisiens estoient pas bien advertis de leur venue, et si les chambres ne leur estoient jà préparées ; qu'ils s'asseuroient que les dames de Paris avoient desjà mis les draps blancs aux lits et que, pour tout certain, ils y entroient le lendemain ; l'un se vantoit d'avoir ceste maison, l'autre, ceste autre, l'un la boutique d'un tel marchand, l'autre telle autre ; ils faisoient desjà bon marché de la marchandise : le satin, le velours et les soies devoient estre à meilleur marché que la toile, et en devoient tapisser le pavé des

rues ; frère Jacques rioit avec eux, et n'en faisoit plus laide mine, ains sembloit qu'il prist fort grand plaisir à les ouyr ainsi parler²¹ ».

Appelés de nouveau par du Halde, La Guesle et son compagnon ne tardèrent pas pourtant à pénétrer dans la chambre royale, que, depuis la mort de la Reine-mère, le Roi faisait tendre habituellement de draperies violettes en signe de deuil. Dans cette chambre, assez vaste, se trouvaient deux lits, celui du Roi et celui du valet de chambre couchant près de lui. Quand les deux visiteurs entrèrent, le Roi, qui venait de se lever était assis sur sa chaise percée, et « s'amusoit à lire », dit un récit.

Comment était-il vêtu ? Les uns prétendent qu'il n'avait qu'une robe de chambre sur les épaules, les autres qu'il avait — et pour cause — les chausses basses, et estoit tout débraillé, mais qu'il avait déjà revêtu soit le pourpoint de chamois, sur lequel il mettoit ordinairement son corps de cuirasse, soit un pourpoint d'intérieur flottant en taffetas.

Avec le Roi ne se trouvait à ce moment que M. de Bellegarde. Ce dernier et La Guesle furent donc les seuls témoins du drame qui allait se dérouler.

De ce drame nous avons précisément conservé les récits de Bellegarde et de La Guesle, qui doivent, avant tous autres, faire autorité, puisque ce sont des récits de témoins oculaires. Il ne semble pas pourtant qu'on les ait lus jusqu'ici avec beaucoup d'attention, car presque toujours la scène de l'assassinat d'Henry III se trouve décrite de façon fantaisiste. Clément se serait approché du Roi, se serait mis à genoux devant lui, et lui aurait remis une lettre, et, pendant qu'il la lisait, lui aurait plongé son couteau dans le ventre. Quelques-uns prétendent même qu'au moment où il fut frappé, le Roi s'était levé de sa chaise et était debout dans l'embrasure d'une fenêtre. Versions diverses qu'a popularisées la peinture.



21 *Le martyr de frère Jacques Clément.*

En réalité, les choses se passèrent de façon assez différente. Entré dans la chambre du Roi avec Clément, La Guesle le fit arrêter près de la porte, et « luy faisant signe qu'il ne vinst pas plus près de Sa Majesté, lui prit des mains le passeport du comte de Brienne et la lettre du président de Harlay, et alla lui-même remettre ces papiers au Roi, qui, les avant lus, fit approcher Clément pour entendre de lui ce qu'il avoient à dire ». Le moine s'étant alors avancé, La Guesle, toujours entre le Roi et luy, et Bellegarde du costé opposite, le Roi lui rendit probablement son passeport.

« Sire, commença aussitôt Clément, Monsieur le premier président se porte bien et vous baise les mains ». Et tout de suite il ajouta qu'il voudrait bien parler à Sa Majesté à part, « parce que ce qu'il avoient à luy dire estoit chose secrète ». À quoi La Guesle répondit vivement qu'« il pouvoit parler tout haut et qu'il n'y avoient personne en la chambre en qui Sa Majesté n'eust confiance ». D'après les *Mémoires* de M. de la Borde, s'adressant directement au Roi, La Guesle lui aurait dit : « Sire, qu'il parle tout haut; vous savez les advis que vous avez tous les jours que quelques gens de ceste sorte doivent sortir pour vous tuer ».

« Suivant malheureusement sa bénignité et facilité accoustumée, et voyant que le Jacobin faisoit difficulté de parler haut à lui, Henry III lui dit : Approchez-vous! » Clément prit alors la place de Bellegarde, à la droite du Roi, semble-t-il, et le grand écuyer et La Guesle s'estant recullés d'un pas ou deux, Henry III, paraissant encourager Clément à lui parlera voix basse, fit le geste de tendre l'oreille, et le jacobin celui d'approcher sa bouche de cette oreille, en se baissant vers le Roi. D'après une relation, ce dernier aurait alors demandé à son interlocuteur s'il n'avait pas d'autres lettres à lui remettre; à quoi Clément auroit répondu : « Je crois que si, Sire, et qu'il doit y en avoir encore quelques unes. Feignant de prendre ces lettres dans sa manche, par dessous son scapulaire, il en retira alors son couteau et, sans hésiter, en porta au Roi un coup à-plomb, dans le bas-ventre. Une exclamation de : « Ah! Mon Dieu! » et Henry III se levait de sa chaise, disant d'une voix changée « que ce malheureux l'avoient blessé ». Et sur-le-champ il arrachait l'arme de la plaie, et, en frappant le jacobin au visage, au-dessus du sourcil gauche, et à la poitrine, lui criait : « Ah! meschant, tu m'as tué! » Puis laissait tomber le couteau de sa main ensanglantée, car il s'était blessé aux doigts, soit en essayant d'écarter l'arme du meurtrier au moment où il le frappait, soit en retirant le couteau de la plaie.

Un récit veut qu'il ait dit alors : « Je suis mort! » Sur quoi, l'assassin, impassible, les bras en croix, aurait simplement reparti : « Moi aussi! » en voyant La Guesle et Bellegarde se jeter sur lui et chercher à l'éloigner du Roi, craignant qu'il n'eût d'autres armes La Guesle « sacquoit sur lui, l'espée au poing, luy baillant des gardes contre l'estomach et au visage », et aidé par Bellegarde, qui « lui avoit sauté, au collet et le tenoit entre ses bras », tous deux réussirent à le jeter dans la ruelle des deux lits. Ni l'un ni l'autre ne vouloit le tuer, comprenant, malgré leur trouble, qu'il y aurait peut-être quelques révélations à tirer de ce misérable. Mais, au bruit, les Ordinaires étaient accourus de la galerie. Ils avaient entendu M. de Bellegarde qui clamait, désespéré : « Ah! Jésus! » et faisant le premier irruption dans la chambre, Bernard de Montsérié, le frère de ce Montsérié qui avait été récemment l'un des assassins du duc de Guise, avait aperçu, d'un côté, « le Roy, qui avoient les boyaux hors du ventre et les tenoit avec la main », de l'autre, « le jacobin entre les deux lits », « lequel jacobin, il avoit

pris aussitôt par les cheveux et le collet, et jeté au milieu de la chambre », secouru par François Daupou, seigneur de Ventajoux, qui, entendant le Roi crier à son meurtrier : « Ah ! misérable, que t'avois-je fait ? » s'était précipité en même temps sur Clément.

Et c'était une confusion de clameurs au milieu desquelles s'élevait la voix de M. de la Guesle qui lui aussi criait au moine : « Ah ! malheureux qu'as-tu fait ? » et qui avouait à M. de Bonrepaus demandant : « Hé ! Mon Dieu, qui a amené ce misérable ? », que c'était lui et qu'il ne souhaitait qu'une chose, qu'on le tuât à son tour. Tous s'étaient alors rués sur Clément, qu'ils avaient massacré à coups d'épée, puis immédiatement précipité, par la fenêtre, dans la cour du logis, pendant qu'on s'empressait autour du Roi, et qu'on le portait sur son lit.

Charles de Valois, grand prieur de France, nous a tracé, en ses *Mémoires* un tableau assez saisissant de la stupeur et de « l'estonnement général » qui régnaient en cet instant. Nous l'avons laissé se couchant à 4 heures du matin, après une nuit passée au jeu. « Le soleil venant à paroistre, dit-il, je commençois à vouloir prendre mon repos, lorsqu'un de mes valets de pied survint qui me donna la nouvelle, criant tout estonné, comme méritoit un tel malheur, que le Roy estoit blessé. À ce cry, je me jette hors du lict, et prenant le chemin du logis du Roy. je trouvay que tout le monde y courroit. avec des cris... Au milieu de cette troupe confuse, j'arrivay à la porte du logis de Sa Majesté, laquelle je trouvay fermée, tous les gardes en armes et les archers à la porte qui deffendoient l'entrée à tous ceux qui n'estoient pas seigneurs de qualité. En entrant, je trouvay dans la court le spectacle horrible de ce démon, lequel avoit esté jetté par les fenestres, et tous les gardes du corps en armes le long de l'escalier... J'entray dans la chambre du Roy que je trouvay sur son lict, sans estre encore pansé, sa chemise toute pleine de sang, ayant reçu sa blessure un peu plus bas que le nombril, du costé droit. Aussitôt qu'il m'aperceut, il me fit cest honneur de me prendre la main, me disant : « Mon fils, ne vous fâchez point ; ces meschans m'ont voulu tuer, mais Dieu m'a préservé de leur malice : cecy ne sera rien. »

En effet, à ce moment, le Roi ne se croyait point grièvement blessé. À plusieurs reprises, il avait mis ses doigts dans sa plaie, et déclarait que les intestins n'étaient pas touchés. On allait du reste être bientôt fixé, car les chirurgiens arrivaient : c'étaient Antoine Portail et Pierre Pigré, qu'accompagnait le médecin Pierre Le Febvre.

Ils constatèrent d'abord que « la plaie estoit à quatre doigts au-dessous du nombril, du costé droit, distante du milieu du ventre de la largeur du doigt ». Elle avait été très agrandie par le geste brusque fait par le Roi pour parer le coup, alors qu'il était déjà porté, et elle avait beaucoup saigné. Portail se mit en devoir de la sonder, et il semble bien que, tout de suite, il ait conservé peu d'espoir, car « il ne put s'empescher de dire en latin à ses compagnons Pigré et Le Febvre qu'il croyoit que le boyau estoit percé ; et, « comme il estoit particulièrement son serviteur », il prit aussitôt à partie grand prieur : « Mon maistre, lui dit-il, songez à vous ; je ne vois pas que l'on puisse sauver le Roy ». Mais il donna de l'espoir au blessé, lui affirmant que « dans dix jours, au plus tard, il monterait à cheval ». Puis, d'après une relation, il se prépara à recoudre la plaie du Roi « qui fut pansé et médicamenté jusques à sept points d'aiguille », et reçut un « premier appareil ».

Cependant celui-ci souffrait peu et racontait, d'une voix et d'une parole fort ferme, à ceux qui l'entouraient comment s'étaient passées les choses, lorsqu'arriva Étienne

Bollogne, son chapelain ordinaire, qu'il avait fait demander. On dressa alors un autel vis-à-vis de son lit, et la messe commença, « que le Roy ouït avec toute l'attention et devoir qu'on pouvoit désirer ». « Puis, au temps de l'Élévation du saint sacrement et précieux corps et sang de Jésus-Christ, continue la relation qui nous donne ces détails, ayant Sa Majesté la larme à l'œil, aurait à haute voix proféré telles paroles : Seigneur Dieu, si tu connois que ma vie soit utile et profitable à mon peuple et mon Estat, que tu m'as mis en charge, conserve moi et me prolonge mes jours, sinon, mon Dieu, prends mon corps et sauve mon âme et la mets en ton paradis Ta volonté soit faite ! » Ajoutant ces beaux mots que l'Église chante en telle occasion : *O salutaris hostia*. » Et cette prière du Roi n'est peut-être pas aussi invraisemblable qu'il serait permis de le croire. On sait, d'une part, la réelle faculté d'improvisation que possédait Henry III, et d'autre part, le fonds même de son invocation se retrouve plus développé, mais souvent en des termes à peu près identiques, dans le discours que lui prêtent au même moment les *Mémoires* du grand prieur, qui y ajoutent cette particularité, que « Sa Majesté prononça cette prière avec des paroles si articulées que l'on eust jugé qu'elle n'avoit aucune douleur, ce qui ne laissa pas de renouveler les larmes de tous les auditeurs, de quoy Sa Majesté s'aperceut, car, estant appuyée sur moy : « Je suis marry, dit-elle, d'avoir affligé mes serviteurs. »

C'est après la messe dite, probablement, que le Roi se confessa et que son chapelain lui donna l'absolution, sur la promesse expresse qu'il fit de « se soumettre au monitoire envoyé contre lui par le Pape sur ce qui s'estoit passé dernièrement aux Estats de Blois... et de contenter entièrement Sa Sainteté en ce qu'elle désiroit de lui ».

Ses dévotions achevées, le Roi se préoccupa, tout de suite, de prévenir par lettre la reine Louise, alors à Chenonceau, de la tentative d'assassinat dont il venait d'être victime.

Une note, jointe à la copie, que nous avons conservée de cette lettre du Roi, indique qu'elle fut écrite deux heures après sa blessure, c'est-à-dire environ vers 10 heures, écrite ou plutôt dictée à un secrétaire, car les quelques mots de la fin seuls étaient de la main du blessé.

Mamy, disait cette lettre, après que mes ennemis ont veu que tous leurs artifices s'en alloient dissipez par la grâce de Dieu et qu'il n'y avoient plus de salut pour eulx que en ma mort, sçachans bien le zèle et la dévotion que je porte à ma religion catholique, apostolique et romayne, et l'accès et libre audience que je donne à tous religieux et gens d'église quant ils veullent parler à moy, ilz ont pensé n'avoir point de plus beau moyen pour parvenir à leur malheureux desseing que soubz le voile et l'habit d'un religieux, en ceste maudicte conspiration, viollant toutes les lois divines et humaynes, et la foy qui doit estre en l'habit d'un ecclésiastique.

Ce matin, estant à mes affaires, et le sieur de Bellegarde seul en ma chambre, mon procureur général m'a amené, par mon commandement, ung jeune jacobin qui disoit avoir lettres du premier président de ma court de parlement, et à me dire quelque chose de sa part. Après m'avoir salué et baillé des lectres faulces dudict premier président, feignant avoir à me dire quelque chose de secret, j'ay fait retirer et ledict sieur de Bellegarde et mon procureur général ; lors ce meschant et malheureux m'a donné un coup de cousteau, pensant me tuer. Mais Dieu, qui est protecteur des roys et qui n'a pas voulu que son très humble serviteur perdist la vie, soubz la révérence

qu'il a porté à l'habit de ceux qui se disent vouez à son service, me l'a conservée par sa sainte grâce et tellement destourné le coup que, grâce à Dieu, ce n'est rien et que j'espère dans peu de jours recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ay eu moy mesme que par l'assurance des médecins et chirurgiens qui m'ont pansé et recongneu n'y avoir aucun danger, dont j'ay bien voulu vous advertir aussitost, afin que vous ne soyez point en peine pour les bruiets que l'on pourra faire courir au contraire.

Au pont de Saint-Clou, le premier jour d'aoust 1589.

Et au-dessous était écrit de la main du Roi :

Mamye, j'espère que je me porteray très bien. Priez Dieu pour moy et ne bougez de là.

La dictée de cette lettre terminée, le Roi ordonna qu'on en fit des copies destinées à quelques autres personnes, princes et gentilshommes, qu'il tenait à informer du drame qui venait de se passer, et c'est ainsi que nous avons conservé les expéditions adressées à Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard et à Philippe du Plessis-Mornay.

Cependant très peu après qu'il eut congédié son secrétaire, le Roi commença à sentir les premiers effets de sa blessure, et « ayant mal au cœur, il jetta quelques eaux ». Les médecins jugèrent alors qu'il était nécessaire, comme ils en avaient eu d'abord la pensée, de lui « bailler un lavement », ce qui fut fait. Mais ce lavement, le patient ne le rendit qu'à moitié, « le reste s'estant estendu dans le ventre par la fente qui estoit faite à l'intestin ; sur quoy, les médecins jugèrent qu'il ne pouvoit en eschapper »

En dépit des soins qu'exigeait son état, la porte de la chambre du Roi restait ouverte à tous ceux qu'y attirait la nouvelle, ou que le souverain avait envoyé prévenir, et qui se succédaient sans interruption. Charles de Balsac, seigneur de Dunes, M. de Châteaueux, François d'O, le duc d'Épernon étaient arrivés les premiers, presque en même temps que le grand prieur. Le roi de Navarre, averti par M. de Ventajoux, accourait à son tour du faubourg Saint-Germain, où il tentait une attaque du côté du Pré-aux-Clercs, et, vers 11 heures, pénétrait auprès du blessé.

Le plus sûr récit, que nous ayons de cette entrevue, est encore celui du grand prieur, bien placé pour tout voir et tout entendre, puisqu'il se trouvait au pied du lit du Roi. « Entrant dans la chambre, rapporte ce récit, Sa Majesté luy tendit la main, et le roy de Navarre la baisa. Ensuite il luy dit : Mon frère, vous voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité ; il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant. » Ce sont les mesmes mots dont le Roy usa au roy de Navarre, lequel, ayant le naturel enclin à la compassion, se sentant surpris, fut quelque temps à luy respondre que, sa blessure n'estant point dangereuse, il falloil espérer que bientost il monteroit à cheval, et chastieroit ceux qui estoient cause de cest attentat. J'estois au pied du lict du Roy, lequel, reprenant la parole, luy dit : « Mon frère, je le sens bien, c'est à vous à posséder le droit auquel j'ay travaillé pour vous conserver ce que Dieu vous a donné ; c'est ce qui m'a mis en l'estat où vous me voyez. Je ne m'en repens point, car la justice, de laquelle j'ay tousjours esté le protecteur, veut que vous succédiez après moy en ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de

traverses, si vous ne vous résolvez à changer de religion. Je vous y exhorte autant pour le salut de vostre âme que pour l'avantage du bien que je vous souhaite. » Le roy de Navarre receut ce discours, lequel ne fut qu'en particulier, avec un très grand respect et une marque d'extresme douleur, sans dire que fort peu de parolles et fort basses, lesquelles tendoient à vouloir faire croire à Sa Majesté qu'il n'estoit pas si mal qu'il deust encore songer à une dernière fin. Mais au contraire, le Roi eslevant sa voix en présence de plusieurs seigneurs et gens de qualité dans sa chambre, qui en estoit toute pleine. « Messieurs, leur dit-il, approchez-vous, et écoutez mes dernières intentions sur les choses que vous devez observer quand il plaira à Dieu de me faire partir de ce monde. Vous sçavez que je vous ai tousjours dit que ce qui s'est passé n'a pas esté la vengeance des actions particulières que mes sujets rebelles ont commises contre moi et mon Estat, qui, contre mon naturel, m'ont donné sujet d'en venir aux extrémitez, mais seulement la connoissance que j'avois que leurs desseins n'alloient qu'à usurper ma couronne contre toute sorte de droit et au préjudice du vray héritier, après avoir tenté toutes les voyes de douceur pour les en divertir ; que leur ambition a paru si démesurée que tous les biens, que je leur faisois pour tempérer leurs desseins, servoient plus tost à accroistre leur puissance qu'à diminuer leur mauvaise volonté ; après une longue patience, qu'ils imputèrent plus à nonchalance qu'au désir véritable que j'ay tousjours eu de les en retirer, je ne pouvois éviter ma ruine entière et la subversion générale de cest Estat, qu'en apportant autant de justice que j'avois de bonté. J'ay esté contrainct d'user de l'autorité souveraine qu'il avoint pleu à la divine Providence de me donner sur eux ; mais, comme leur rage ne s'est terminée qu'après l'assassinat qu'ils ont commis en ma personne, je vous prie, comme mes amis, et vous ordonne, comme vostre roy, que vous reconnoissiez après ma mort mon frère que voilà, que vous ayez la mesme affection et fidélité pour luy que vous avez tousjours eue pour moy, et que, pour ma satisfaction et vostre propre devoir, vous luy en prestiez le serment en ma présence. Et vous, mon frère, que Dieu vous y assiste de sa divine providence ; mais aussy vous priay-je, mon frère, que vous gouverniez cest Estat et tous ces peuples qui sont sujets à vostre légitime héritage et succession, de sorte qu'ils vous soient obéissans par leurs propres volontez, autant qu'il y sont obligez par la force de leur devoir. »

Ces paroles achevées, ausquelles le roy de Navarre ne répondit que par des larmes et des marques d'un grandissime respect, toute la noblesse fondant aussy en larmes avec des paroles entrecoupées de souspirs et de sanglots, jurèrent au roy de Navarre toute sorte de fidélité, et dirent au Roy qu'ils obéiroient ponctuellement à ses commandemens ; lequel tirant le roy de Navarre proche de luy, et me monstrant à ses pieds, lui dit : « Mon frère, je vous laisse ma couronne et mon neveu²² ; je vous prie d'en avoir soin et de l'aimer. Vous sçavez aussy comme j'affectionne Monsieur le grand écuyer : faictes estat de luy, je vous en prie ; il vous servira fidèlement. » Ce que le roy de Navarre accepta de bonne grâce, promettant à Sa Majesté d'observer ses commandemens. Un moment après le Roy, reprenant la parole, dit au roy de Navarre : « Mon frère, allez visiter tous les quartiers ; vostre présence y est nécessaire et commandez, à [Claude de] la Trémoille d'estre sur ses gardes, car la nouvelle de

22 Charles de Valois, grand prieur de France, était, on le sait, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

ma blessure donnera de l'audace aux ennemis qui voudront entreprendre quelque chose. » Il commanda à [Nicolas de Harlay, seigneur de] Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au mareschal d'Aumont à celui des Allemans, pour les obliger, en cas qu'il vinst faute de luy, à demeurer fermes dans le party, et à suivre la fortune du Roy, son successeur. Tous ces commandemens n'avoient rien d'un homme qui se voyoit mourir, et, dans ces paroles souveraines et généreuses, tout estoit semblable à son courage et à sa qualité²³. »

Cependant l'effort fait par le malade pour recevoir le roi de Navarre l'avait fatigué, et, aussitôt celui-ci parti, il demanda aux gentilshommes demeurés en sa chambre de le laisser en particulier avec M.M. d'Épernon, de Bellegarde, de Mirepoix et avec le grand prieur. Ce dernier, toujours auprès du lit, et qui « tenoit les pieds du Roy dans ses mains, sentoit par une espèce de contraction des orteils que le corps tout entier pastissoit de plus en plus ». Néanmoins, à ce moment, le blessé s'assoupit et reposa à peu près une heure. À son réveil, il demanda à prendre un bouillon, mais le rendit presque aussitôt, et sa chaleur naturelle parut se retirer.

« Sur le vespre », le Roi souffrant toujours, les médecins décidèrent de retirer le premier appareil, pour visiter la plaie. Elle apparut livide et en mauvais état, et le second appareil lui ayant été appliqué, peu d'heures après le malade commença à « sentir une chaleur véhémement et une grande douleur, qui s'apaisa à la suite d'un rafraîchissement anodin », puis reprit bientôt après avec la fièvre²⁴.

Le Roi resta ainsi fort accablé jusque vers minuit, « où s'estant esveillé comme en sursaut », il appela le grand prieur le suppliant d'aller chercher sans retard son chapelain. M. de Valois lui demandant, alors, « s'il sentoit du mal » : — « Oui, répondit-il, tel que le sang va me suffoquer²⁵. » Et il ne cessait maintenant de gémir. « Se trouvant couché et enfoncé fort avant dans le lict, il pria qu'on le tirast plus haut sur un oreiller, ce qui fut fait à l'instant par le sieur de Chasteauvieux et François Fontaine, valet de garde-robe ; mais, peu après, il se trouva recoullé dans le lict aussi avant ». À ce moment, il demanda pourquoi l'on enlevait les lumières de la pièce, et, comme on n'avait pas touché aux flambeaux, on reconnut que sa vue commençait à s'obscurcir. En sorte que son chapelain étant arrivé, il ne lui fut pas possible de se confesser.

Sur les 2 heures, son mal était toujours très fort, mais il parut cependant recouvrer un peu ses esprits, et commanda au chapelain « d'aller prendre le précieux corps de Jésus Christ : « Afin, dit-il, que, estant confessé je le puisse adorer et recevoir pour viatique, car je juge que l'heure est venue que Dieu veut faire sa volonté de moy ». Ceux qui l'entouraient commencèrent alors à l'exhorter à la mort. « Sire, lui dit l'un d'entre eux, monstrez-nous à ce coup que vous estes vray catholique, reconnoissez la puissance de Dieu et monstrez-nous que les actes de piété et de religion qui ont esté faitz par vous, que vous les avez faitz franchement et sans contrainte, parce que vous y avez tousjours cru. — Ouv, dit-il, je veux mourir en la créance de la religion catholique, apostolique et romaine. Mon Dieu ayez pitié de moy et me pardonnez

23 *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 530-533.

24 *Discours aux François avec l'histoire véritable sur l'admirable accident de la mort de Henry de Valois*. (*Arch. cur. de l'hist. de France, 1^{re} série*, t. XII, p. 367). — C'est d'après ce document surtout que le Dr. Cabanès a raconté et décrit les derniers moments d'Henry III, dans les morts mystérieuses de l'histoire, Paris, 101, in-8°, p. 250-263.

25 *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 533.

mes péchés ». *disant In manus tuas* et le psaume *Miserere mei, Deus* », qu'il ne put poursuivre que jusqu'au verset : *Ecce enim in iniquitatiuns conceptus sum, et in peccatis concepit mater mea* », « estant interrompu par un autre qui luy dit : « Sire, puisque désirez que Dieu vous pardonne, il faut premièrement que vous pardonniez à vos ennemis. » Sur quoy il respondit : « Oui, je leur pardonne bien de bon cœur » — « Mais, Sire, luy fut-il dit encore, pardonnez-vous à ceux qui ont pourchassé vostre blessure ? — Je leur pardonne aussy et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes comme je désire qu'il pardonne les miennes. » Et comme le chapelain revenait, lui portant Dieu, il se confessa, « non si longuement toutefois qu'il eust bien désiré », reçut l'absolution et « ayant perdu la parole », il expira, faisant par deux fois le signe de la croix. Il était environ 3 heures du matin.

Le même jour, mercredi, 2 août, les médecins et chirurgiens procédèrent à l'autopsie, dont le procès-verbal nous a été conservé.

Nous soussignez, y est-il dit, conseillers, médecins et chirurgiens ordinaires du Roy, certifions que, le jour d'hier, deuxiesme de ce présent mois d'août mil cinq cens quatre vingt et neuf, environ vers les 10 heures de nuit, suivant l'ordonnance de Monsieur le grand prévost de France et hostel du Roy, nous avons veu et diligemment visité le corps mort de defunct de très heureuse mémoire et très chrestien Henry III, vivant roy de France et de Pologne, lequel estoit décédé le mesme jour, environ les 3 heures après minuit, à cause de la playe qu'il réceut de la pointe d'un cousteau au ventre inférieur, au-dessous du nombril, partie dextre, le mardy précédent sur les 8 à 9 heures du matin, et à raison des accidens qui survindrent à Sa Majesté très chrestienne, tost et après icelle playe receue, de laquelle et accidens susdits, nous avons fait plus ample rapport à justice.

Et pour avoir très ample congnoissanee de la profondeur de ladicte playe et des parties intérieures offencées, nous avons faict ouverture dudict ventre inférieur, avec la poitrine et teste. Après diligente visitation de toutes les parties contenues au ventre inférieur, nous avons trouvé une portion de l'intestin gresle, nommé iléon, percée d'outre en outre, selon la largeur du couteau, de la grandeur d'un pied, qui nous a esté représenté saigneux plus de quatre doigts revenant à l'endroit de la playe extérieure et profondant plus avant, ayant vidé une très grande quantité de sang espandu par ceste capacité avec gras thrombus ou caillons de sang, nous avons aussi veu le mézentère²⁶ percé en deux divers lieux, avec incision des veines et artères.

Toutes les parties nobles, les naturelles et animales, contenues en la poitrine, ventre inférieur et en la teste estoient naturellement bien disposées, et suivant l'age bien tempérées et sans aucune lésion ny vice, excepté que toutes les susdites parties (comme aussi les veines et artères tant grosses que petites) estoient exsangues et vuides de sang, lequel estoit très abondamment sorty hors par ces playes internes, principalement du mézentère, et retenu dedans ladiete capacité comme en un lieu estrange et contre nature. A raison de quoy, la mort, de nécessité, et en l'espace d'environ dix huict heures, est advenue à Sa Majesté très chrestienne, estant précédée de fréquentes foiblesses, douleurs extremes, suffocations, nausée, fièvre continue,

26 Membrane conjonctive qui relie l'intestin grêle à la paroi abdominale postérieure.

altération et soif intolérable, avec très grandes inquiétudes. Lesquelles indispositions commencèrent peu après le coup donné, et continuèrent ordinairement jusques au parfait et final sincoppe de la mort, laquelle, pour les raisons et accidens susdicts, quelque diligence qu'on y eust peu apporter, estoit inévitable.

Faict sous nos seings manuels, au camp de Saint-Clou, prez Paris, le jeudy matin, troisieme d'aoust mil cinq cens quatre vingt et neuf.

Les medecins qui ont assisté :

LE FEBVRE, DORTOMAN, HEGNARD, HÉROARD.

Les chirurgiens qui l'ont embaumé :

PORTAIL, LAVERNOT, D'AMBOISE, VAUDELON, LE GENDRE.

À s'en tenir aux termes de ce procès-verbal, qui décrit assez exactement la blessure, on pourrait croire que la mort survint simplement à la suite de la perte considérable de sang produite par cette blessure. Or il n'en est rien. Le couteau, qui n'avait pénétré que de quatre doigts dans l'abdomen, n'avait pu, en effet, atteindre les artères mésentériques, les gros vaisseaux mésentériques près de leur origine, ni produire, par conséquent, une hémorragie soudaine et profuse, qui, du reste, eût entraîné la mort à très bref délai. Ce qui put tromper les médecins sur ce point, lors de l'autopsie, c'est que ces artères étaient vides ; mais l'on ignorait encore, à l'époque, il faut s'en souvenir, le phénomène qui fait, aussitôt la mort survenue, les artères se vider de sang.

En réalité, des diverses observations recueillies au lit de mort du Roi et qui nous ont été transmises par les témoins de ses derniers moments, on peut aisément tirer un diagnostic plus précis et plus certain.

Henry III succomba, en somme, à une péritonite suraiguë, consécutive à une plaie pénétrante de l'abdomen ; cela ne fait aucun doute. Le péritoine et la dernière partie de l'intestin grêle ayant été perforés, il devait fatalement se produire une infection péritonéale, causée par l'écoulement dans le péritoine du contenu intestinal, extrêmement septique comme l'on sait. Cette issue des matières intestinales dans le péritoine fut d'ailleurs précipitée, facilitée et aggravée par le lavement intempestif donné au malade, et ces matières trouvèrent, d'autre part, dans le sang « espandu » dans le ventre du blessé le plus favorable milieu de culture. Si l'on ajoute que le couteau de l'assassin, qui peut-être ne fut pas empoisonné, paraît du moins avoir été de la plus extrême malpropreté, on découvrira là enfin une dernière cause d'infection qui n'est assurément pas négligeable. Il serait faux, toutefois, de dire, avec un auteur du temps, que « si ce cousteau n'eust pas esté empoisonné, le Roy ne fust mort de ce coup-là.²⁷ ».

L'intestin était perforé, il n'y avait en réalité rien d'autre à tenter que l'opération appelée aujourd'hui laparotomie suivie d'une suture de l'intestin. Mais si l'on songe que pareille opération n'est d'usage courant en chirurgie que depuis vingt ans à peine (à la date où cet ouvrage a été écrit, c'est à dire 1912), et qu'elle est d'une réussite toujours fort rare, on n'aura nulle peine à se convaincre qu'actuellement encore Henry III aurait bien peu de chances de réchapper à la terrible blessure qui l'emporta.

27 Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, p. 207.

L'autopsie et l'embaumement du cadavre du Roi achevés, il fut exposé, pendant quelques jours, sur un lit de parade, puis enfermé dans un cercueil de plomb, formé, dit-on — détail macabre, — du bac de la fontaine du jardin de Gondi. Et l'inhumation à Saint-Denis étant impossible, puisque la ville et l'abbaye étaient au pouvoir des Ligueurs, le corps fut, sur l'ordre du roi de Navarre qui l'y accompagna, transféré à l'abbaye Saint-Corneille, à Compiègne, où il demeura jusqu'en 1610. Les entrailles retirées du cadavre et enfermées en un coffre restèrent seules à Saint-Cloud, et furent ensevelies dans l'église du lieu, à droite du maître autel, par les soins du duc d'Épernon et de Charles Benoise, secrétaire du cabinet du Roi, qui fit mettre plus tard, à cette place, une inscription latine de sa composition, gravée en lettres d'or sur marbre noir, inscription qui se voyait encore avant la Révolution.

Quant au corps de l'assassin, il fut, le jour même du crime, écartelé par quatre chevaux et brûlé sur la place de l'église de Saint-Cloud. Le meurtrier avait été, auparavant, formellement reconnu pour être bien celui qu'il était et non, comme on l'avait supposé, tout de suite après le drame, « un soldat déguisé ». Malgré tout, la légende de l'innocence du jacobin persista très longtemps, et, au XVII^e siècle encore, le père Bernard Guyart écrivait tout un livre pour démontrer que le crime avait été commis, non par Clément, honnête moine venu à Saint-Cloud dans les intentions les plus pacifiques, mais par quelqu'un de l'entourage du Roi, qui, ou bien, avait tué Henry III, pendant que Clément lui parlait, et avait ensuite « dépêché à la chaude » le prétendu assassin, ou bien l'avait « expédié » pendant la nuit qu'il passa chez La Guesle, et lui avait substitué un soldat à qui avaient été promises grosse somme d'argent et la vie sauve, pour faire le coup ; promesses qu'on ne put tenir dans le tumulte qui suivit le meurtre²⁸.

Tout cela est, il faut l'avouer, bien invraisemblable, et une chose suffirait à nous convaincre de l'identité de Clément et de l'assassin, c'est l'enthousiasme général que souleva son acte dans le parti de la Ligue, qui, loin de douter de sa culpabilité, le considéra comme un martyr, organisa des pèlerinages au lieu de son supplice, fit venir à Paris sa mère, simple paysanne, qui y fut reçue au chant du verset : *Bénis soient le sein qui t'a porté, les mamelles qui t'ont allaité !* logée dans l'hôtel de M^{me} de Montpensier, rue du Petit-Bourbon, reconduite ensuite hors de Paris par un cortège de plus de quarante moines²⁹, au même temps où l'acte du « bon frère Jacques Clément » était célébré dans la chaire, par le pamphlet et la chanson³⁰.

De ces chansons, la seule qui vaille d'être citée est celle où les principaux incidents du drame que je viens de retracer sont assez exactement rapportés. Je la donne en terminant, sans prétendre expliquer à mes lecteurs l'allusion contenue dans le refrain :

*Il sortit de Paris
Un homme illustre et saint,
De la religion
Des frères Jacobins...
Tu ne l'entens pas, le latin.*

28 Bernard Guyart, *la Fatalité de Saint-Cloud*, Paris, 1647, in-8°.

29 *Journal de l'Estoile*.

30 Charles Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, 1841, in-8°, p. 79-80.

Qui portoit une lettre
 A Henry le vaurien.
 Il tira de sa manche
 Un couteau bien à poinct...
 Tu ne l'entens pas le latin.

Dont il frappa Henry,
 Au dessous du pourpoinct,
 Droit dans le petit ventre,
 Dedans son gras boudin...
 Tu ne l'entens pas, le latin.

Alors il s'escria :
 « O meschant Jacobin !
 « Pour Dieu ! qu'on ne le tue,
 « Qu'on le garde à demain... »
 Tu ne l'entens pas, le latin.

Voicy venir la garde,
 Ayant l'espée au poinct,
 Qui, d'une grande rage,
 Tua le Jacobin.
 Tu ne l'entens pas, le latin.

Le président Laguel,
 A l'instant il fut pris,
 Disant : « Faictes-moy pendre,
 « Si, jamais, j'en sceus rien !... »
 Tu ne l'entens pas, le latin.

Henry, fort affoibli,
 Il demanda du vin,
 Manda l'apoticair
 Aussi le médecin...
 Tu ne l'entens pas, le latin.

Luy ordonne un clistère,
 Disant : « Las ! Ce n'est rien. »
 Dict : « Allez moy quérir
 « Ce Biernois genin... »
 Tu ne l'entens pas, le latin.

Quand il fut arrivé,
 A pleurer il se prist :
 « Hé ! mon frère, mon frère,
 « Pour Dieu, n'y plorez point !...
 Tu ne l'entens pas, le latin.

« Je vous laisse ma couronne,
 « Mon royaume en vos mains.
 « Pour prendre la vengeance
 « De ce peuple inhumain... »
 Tu ne l'entens pas, le latin.

En disant ces paroles,
Luciabel y vint,
Avec sa compagnie,
Qui l'emporte au matin...
Tu ne l'entens pas, le latin.

Pour servir compagnie
A sa mère Catin,
Vous avez veu la vie,
Vous en voyez la fin...
Tu ne l'entens pas, le latin.

Nous prierons Dieu, pour l'âme,
De l'heureux Jacobin,
Qu'il reçoive son âme
En son trosne divin.
Tu ne l'entens pas, la, la, la
Tu ne l'entens pas, le latin!³¹



Source : *De Quelques assassins (Récits du temps des troubles – XVI^e siècle)*, Jacques de Vaissières, Émile-Paul, Éditeur, Paris 1912.

Charles de Gontaut-Biron, Maréchal.



Biron (Charles de Gontaut, duc de) naquit en 1562, du baron de Biron, célèbre capitaine et fidèle soutien de la royauté.

Charles de Biron manifesta de bonne heure la même inclination pour la guerre et le même dévouement pour le trône. Il servit Henri IV avec habileté, constance et succès. La journée d'Arqués, la bataille d'Ivry, les sièges de Paris et de Rouen, les combats d'Aumale et de Fontaine-Française, la reprise d'Amiens, enfin trente-deux blessures reçues dans ces diverses rencontres, témoignent de sa valeur. Les bienfaits du prince égalèrent d'ailleurs les services du sujet, qui devint successivement colonel des Suisses, maréchal de camp, lieutenant général, amiral, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, duc et pair. S'il

perdit plus tard, la charge d'amiral, ce fut en quelque sorte de son consentement.

Biron possédait les deux qualités qui distinguent l'homme de guerre accompli : la pratique de la sobriété et le respect de la discipline. Mais à ces deux qualités la voix de ses contemporains est unanime pour opposer deux défauts portés à l'excès : une présomption qui s'attribuait le droit de tout entreprendre ou l'honneur d'avoir tout exécuté, ensuite une passion désordonnée pour le jeu. Biron, perdant des sommes énormes, croyait Henri IV engagé par la reconnaissance à rétablir sa fortune, et, au lieu de voir dans cette gêne la punition d'un homme prodigue, il y voyait l'oubli d'un prince ingrat.

Du mécontentement il passa aux murmures, et ces murmures, accueillis par l'Espagne et par la Savoie, leur inspirèrent le projet d'ébranler sa fidélité. La pièce suivante expose la nature de leurs propositions à cet égard et comment les reçut le maréchal, qui, traître au monarque, fut trahi lui-même par ses complices. Henri IV remit sa grâce à ses aveux ; mais le maréchal nia tout avec opiniâtreté, et quand il confessa plus tard sa faute, l'heure de la clémence royale était passée. Toutefois il s'accusa aussi humblement auprès du prince qu'il se défendit noblement devant ses juges. Aussi la plupart des écrivains mentionnent-ils la fin tragique de ce personnage avec une sorte de reproche, ou au moins de regret, pour la gloire de Henri IV.

L'examen de la condamnation dont il s'agit peut se rapporter à celui des questions suivantes : Le maréchal de Biron se posait-il comme le chef d'une faction mécontente, comme le représentant de ces royalistes qui, après avoir rétabli Henri IV, se voyaient

négligés par lui ? Biron alors trouve-t-il, dans la coutume où avait été longtemps chaque parti de chercher des auxiliaires parmi les étrangers, une excuse à sa conduite ? Le monarque devait-il pardonner sans exiger la condition d'un aveu humiliant ? Devait-il rester sourd à cet aveu, quand le maréchal, se décidant à le faire, se justifia de ne l'avoir pas fait plus tôt par l'ignorance où il était d'avoir été vendu ? Henri IV suivait-il les mouvements de sa vengeance ou consultait-il les intérêts de sa politique en perdant Biron ? Voulait-il, par cet exemple terrible, mettre un terme aux exigences de ses anciens compagnons d'armes, et le coup qui frappait notre personnage était-il un coup d'état ? Ce coup importait-il nécessairement à la tranquillité actuelle et future du royaume ? Tels sont les points que présente à discuter cet événement, dont l'importance intéressera vivement un siècle où la science historique s'occupe de réintégrer les faits pour redresser les opinions.

HISTOIRE DE LA VIE, CONSPIRATION, PRISON, JUGEMENT, TESTAMENT ET MORT du MARESCHAL DE BIRON¹.

Pendant que Sa Majesté fut à Poitiers, il eut beaucoup d'avis, et de grand importance, touchant son Estat, qu'aucuns seigneurs taschoient d'esbranler sous plusieurs et divers prétextes. Estant en son cabinet, il parla de ces remuemens au mareschal de Bouillon, ainsi qu'il luy demandoit congé d'aller voir ses terres en Gascongne, lesquelles il n'avoit veues depuis huict ans. Enquis par Sa Majesté s'il ne sçavoit pas bien ce qui se passoit et s'il n'en estoit pas comme les autres, le mareschal de Bouillon luy respondit librement qu'il y avoit grand sujet de mescontentement de ce qu'un seul commandoit à tous les estats du royaume, et que, donnant ordre à ce point-là, toute la délibération des seigneurs seroit aysée à appaiser, ne demandant tous que le service de Sa Majesté. Le Roy luy dit que, s'il ne tenoit qu'à cela, il les rendroit tous contens ; et l'ayant retenu encore quelques jours, finalement luy donna congé, et il s'en alla en Gascongne.

Durant ce voyage de Poitiers, qui dura près de deux mois, la cour sembloit triste, le Roy pensif ; nul conseil ny d'affaires aucunes de justice, sinon un à Blois.

Celuy qui advertit le Roy de la conspiration du mareschal de Biron estoit le sieur de Lafin, lequel avoit luy-mesme trempé en ceste conspiration, pour quelque mescontentement qu'il disoit avoir de ce qu'ayant hazardé plusieurs fois sa vie pour le service de Sa Majesté, il s'estoit enfin endebté, tellement qu'il n'osoit plus paroître ; mais qu'ayant descouvert que l'on ne se contentoit pas de faire la guerre au Roy, troubler le royaume, que mesme il y avoit des desseins sur la vie de Sa Majesté et de son Daulphin, qu'il s'en estoit retiré.

Afin d'esclaircir mieux ceste conspiration, il faut la prendre à la source et la finir par la mort du conspirateur.

Au voyage que le mareschal de Biron fit à Bruxelles pourvoir jurer la paix à l'archiduc, il vint mettre sa valeur en telle estime par les Espagnols qu'il ne trouva point mauvais qu'un nommé Picoté, chassé d'Orléans et retiré en Flandres, luy dit qu'il estoit en sa puissance de s'eslever en une souveraine fortune avec les Espagnols, qui admiroient ses mérites (son orgueil receut du contentement de ces paroles). Le

¹ Imprimé à Paris en 1603. — Orthographe et syntaxe de l'original conservées.

mareschal luy respondit que, s'il venoit en France, il seroit bien ayse qu'il luy en parlast plus clairement, Picoté fait ce rapport aux Espagnols, qui dès lors s'asseurèrent de l'avoir de leur party, ou qu'ils le perdroient.

À son retour de Flandres le Roy le voulut marier ; il faict du difficile, et donne à cognoistre qu'il recherchoit une princesse où il pouvoit bien aspirer ; mais estant promise à un plus grand que luy, il luy estoit impossible d'y parvenir. Le chevalier Breton, venant en France pour traicter les affaires du marquisat de Saluces, luy proposa le mariage de la sœur bastarde du duc, avec deux cens mille escus.

Par la paix de Vervins il voyait la guerre finie et les espées remises au fourreau ; il jugea que sa valeur n'auroit plus de crédit, et qu'il estoit inutile en temps de paix, il commença dès lors à se plaindre du peu de récompense qu'il avoit eu des services faicts à la couronne, quoiqu'il eust eu des récompenses si grandes qu'il n'y avoit seigneur à la cour de sa qualité qui ne luy portast envie. Le Roy l'avoit fait admiral, puis mareschal de France, lieutenant général au siège d'Amiens, quoyqu'il y eust des princes du sang ; de baron qu'il estoit seulement il l'avoit fait duc et pair. Mais son arrogance et son ambition luy feirent tenir des propos de mespris contre le Roy son bienfaicteur, et user de beaucoup de paroles libres et desbordées contre Sa Majesté.

Chacun cherche son semblable. Le mareschal de Biron trouva le sieur de Lafin, retiré en sa maison, mescontent de Sa Majesté pour une querelle qu'il avoit contre le sieur Desdiguières, et aussy pour les raisons cy-dessus dites. Il savoit bien que Lafin avoit négocié autrefois avec l'Espagnol et le duc de Savoye ; c'est pourquoy il le jugea propre pour luy confier ses desseins. Leurs volontez furent bientost unies pour eslever leur fortune à la ruine et au trouble de leur patrie.

Lafin donc est confident du mareschal. Ils envoient au duc de Savoye un curé et un religieux de l'ordre de Cistaux à Milan, et Picoté en Espagne, pour voir et proposer leurs intentions.

Le voyage que le duc de Savoye fit à Paris déracina le peu de fleurs de lys que le mareschal avoit encores dans le cœur, sur l'offre qu'on luy fit du mariage de la troisieme fille du duc de Savoye. Ce fut un grand contentement à son ambition, car dès lors il se présuma d'estre un jour cousin de l'Empereur et nepveu du Roy d'Espagne ; aussi il fit dire au duc qu'il donneroit tant d'affaires au Roy dans le royaume qu'il ne songeroit pas au marquisat. Voilà pourquoy le duc de Savoye ne se soucia de tenir les promesses du traité de Paris.

La guerre déclarée en Savoye, le mareschal prend plusieurs places en Bresse et envoie par deux fois Lafin conférer avec Roncas à Saint-Claude ; Roncas les entretient sur l'espérance de ce mariage. Le mareschal, pour faire paroistre sa bonne affection envers le duc, en venant trouver le Roy à Aneci, fit semblant de vouloir recognoistre quelques passages ausquels il se fit conduire ; mais c'estoit pour faire passer Renazé, afin d'aller advertir d'Albigny, lieutenant du duc, de se retirer, lequel sans cest advis eust esté deffaict, et aussi pour dire au duc en quel estat estoit l'armée du Roy.

Or il donna cest advis incontinent après que le Roy l'eust refusé de luy laisser disposer de la citadelle de Bourg quand elle seroit prise.

Ce refus, comme nous avons dict, le porta et le trouva de telle sorte qu'on tient qu'il se résolut dès lors d'effectuer l'entreprise sur la personne du Roy, laquelle les sieurs Lafin et Renazé ont découverte en leur déposition.

Peu de jours après il envoya Lafin à Thurin vers le duc de Savoie et vers le comte de Fuentes à Milan, où arriva aussi Picoté, revenant d'Espagne, apportant les réponses des propositions du maréchal.

Le duc de Savoie, le comte de Fuentes, l'ambassadeur d'Espagne en la cour de Savoie, Lafin et Picoté se trouvent à Some. Le secret de ceste assemblée estoit le mariage du maréchal de Biron à la troisieme fille du duc de Savoie, avec cinq cens mille escus de dot et le transport de tous les droits de souveraineté de Bourgongne. L'on y traicta aussi des entreprises et des desseins du maréchal de Biron, et des moyens que l'on tiendroit, au printemps de l'an 1601, pour joindre les forces d'Espagne que le comte de Fuentes avoit au Milanois avec celles du duc de Savoie, et par ce moyen donner au Roy tant d'affaires qu'il luy faudroit oublier la demande de son marquisat. Mais Dieu disposa autrement de tous ces conseils par la paix qu fut arrestée à Lyon.

Le maréchal de Biron se trouvât autant esbahi de la conclusion de cette, paix que le duc de Savoie et le comte de Fuentes en faisoient les marrys. Il est adverty que le Roy avoit sceu quelque chose des pratiques de Lafin touchant ce mariage. Il s'advise d'aller trouver le Roy, qui se promenoit alors dans le cloistre des Cordeliers de Lyon, ou, après avoir parlé à luy et que Sa Majesté luy eust commandé de s'en aller à Bourg, il commença à luy dire ce qui s'estoit passé touchant le mariage qu'il avoit poursuivy sans son consentement avec la fille du duc de Savoie, et aussy que, s'estant transporté de colère depuis le refus que Sa Majesté luy avoit fait de la citadelle de Bourg, il avoit eu de mauvaises intentions contre son service, dont il luy en demandoit pardon. Le Roy voulut scavoir de luy comme le tout s'estoit passé, mais il ne luy en dit que le moins qu'il peut, toutefois avec un semblant de grande repentance. Le Roy, pensant sçavoir tout ce qu'il avoit fait, luy pardonna pour cette fois, à la charge de n'y plus retourner.

L'ambition du maréchal et la haine implacable qu'il avoit contre le Roy estoient les deux furies qui bourrelloyent² son âme ; aussi il ne fut sitost party de devant le Roy (qui avoit noyé toutes ses mauvaises intentions dans la mer de sa clémence) qu'estant arrivé à Vimy, pour s'en aller à Bourg, dépescha incontinent un moine nommé Farges vers le sieur de Lafin, lequel estoit pour lors encore à Some avec le comte de Fuentes ; et aussitost qu'il fut arrivé à Bourg, il luy despescha encore de Bosco, cousin de Roncas.

Au départ de l'assemblée de Some, le duc de Savoie retourna à Thurin, et Lafin alla à Milan avec le comte de Fuentes ; le comte entra en quelque soupçon de Lafin et creut qu'il ne luy falloit pas fier ceste affaire, sur une certaine responce qu'il luy fit, laquelle il ne trouva pas bonne. Ce que le comte dissimula et renvoya Lafin pour parler au duc, auquel il avoit donné advis qu'il s'en falloit deffaire ; mais Lafin en ouit du vent et s'en douta. Il se contente d'envoyer Renazé vers le duc, qui le fit retenir prisonnier, et luy, prit le chemin des Grisons, et de là se sauva à Basle et retourna en France.

Cette conspiration ne fut pas pour cela discontinuée ; le maréchal ne fit que changer de négociateur ; le baron de Lux prit la place de Lafin, et Roncas et Casal la continuèrent avec luy.

Lafin est fasché contre le maréchal de ce que Renazé est prisonnier en Piedmont, et surtout de ce qu'il n'estoit plus employé en cest affaire, et que le baron de Lux luy en avoit osté la confidence. Le Roy ouyt quelque vent de ce mescontentement ; il mande Lafin, qui estoit lors retiré en sa maison, pour venir parler à luy. Lafin en

2 Tourmentaient.

advertit le mareschal de Biron, lequel luy manda qu'il tenoit sa vie et sa fortune entre ses mains, qu'il bruslast ses papiers, qu'il se deffist de tous ceux qui avoient fait des voyages avec luy, qu'il ne parlast plus de Renazé non plus que de celuy qui n'estoit plus du monde, qu'il luy conseilloit de n'aller en cour qu'à petit train ; qu'il se préparast d'avoir de rudes paroles à son arrivée, mais qu'il les pouvoit adoucir en assurant le Roy qu'il n'estoit allé en Italie que pour une dévotion qu'il avoit à Nostre-Dame de Lorette, où, en passant à Milan, on l'avoit voulu charger de proposer le mariage de la troisieme fille de Savoye avec le mareschal de Biron, mais qu'il n'y avoit voulu entendre, veu le soin que Sa Majesté vouloit prendre de le marier.

Lafin, ayant eu une assurance du Roy pour venir en cour, arriva en ceste année à Fontainebleau, au mois de mars ; il se logea à my-voye où le Roy parla à luy. Il monstra à Sa Majesté en particulier, puis par son commandement à quelques-uns de son conseil, tant de preuves et de si véritables de tous le progrès de ceste conspiration qu'ils en furent tous esmerveillez. Il luy dit aussi tout ce qu'il avoit fait et tout ce qui s'estoit passé à Some entre le duc de Savoye, le comte de Fuentes et luy. Tous les papiers qu'il avoit touchant ceste conspiration furent mis entre les mains de monsieur le chancelier. Ce qu'ayant fait, il supplia Sa Majesté que, puisqu'il avoit decouvert une telle meschanceté, qu'il luy pleust luy remettre et pardonner non-seulement les attentats qu'il avoit contre et au préjudice de sa couronne, mais aussi tous actes dont il auroit esté prévenu ou pourroit estre jusques au jour de sa rémission. Ce que sa Majesté luy accorda, et depuis luy en fit expédier ses lettres d'abolition en telle forme qu'il pouvoit désirer.

Ainsi le Roy fut fait certain de tous les desseins du mareschal ; pour empescher l'exécution desquels il usa bien de sa prudence accoustumée, et fit conduire si dextrement cest affaire qu'il sauva et luy et son Estat, et eut enfin bonne yssue de ce qu'il désiroit. Lorsque Lafin arriva à Fontainebleau, le baron de Lux, qui estoit le confident du mareschal, estoit en cour. Le Roy luy dit qu'il estoit bien aise d'avoir parlé à Lafin, et recognoissoit maintenant que ce qu'on luy avoit dit du mareschal de Byron n'estoit que des faux bruits.

Aussi Lafin eut commandement d'envoyer vers le mareschal, l'assurant qu'il n'avoit rien dit au Roy qui luy peust nuire.

Sur ce le Roy partant de Fontainebleau pour aller à Blois et en Poictou, manda au mareschal de Biron de le venir trouver, lequel luy renvoya des excuses sur le prétexte que l'Espagnol vouloit faire passer une armée au pont de Gresin, ainsi que nous dirons cy-après, et aussi sur l'assemblée des estats de Bourgongne indite au 22 may, où il falloir qu'il assistast pour le service de Sa Majesté.

Nonobstant toutes ces excuses, le Roy luy envoya le sieur d'Escures, qui estoit amy intime et serviteur du mareschal, qui luy dit que, s'il ne vouloit venir, le Roy le viendroit quérir luy-mesme en personne ; mais, afin qu'il n'appréhendast aucun desplaisir, le Roy luy envoya aussi le sieur président Janin, lequel l'assure de la bonne volonté de Sa Majesté, et qu'il le vinst trouver ; que ne venant point il s'accusoit plus de luy-mesme que tout ce que d'autres pourroient dire.

Le mareschal esmeu de tous ces advis, se confiant en sa deffense qu'il avoit méditée, part de Dijon et s'en vint trouver le Roy estant à Fontainebleau, faisant courir devant luy ledit sieur d'Escures pour assurer le Roy. On tient qu'il receut par

les chemins plusieurs advis des siens qu'il se donnast bien garde de venir à la cour, et que s'il y venoit il auroit la teste tranchée ; d'autres luy donnèrent advis de se retirer en la Franche-Comté.

Il arriva à Fontainebleau le mercredy 13 juin, à six heures du matin. Ainsi qu'il arrivoit, le Roy entroit dans le grand jardin et disoit à un des seigneurs de son conseil : « Non, il ne viendra point. » Mais à l'instant le mareschal parut entre six ou sept qui estoyent avec luy, et d'assez loin qu'il vit Sa Majesté ; il fit trois révérences puis le Roy s'avançant l'embrassa et luy dit : « Vous avez bien fait de venir, car autrement je vous allois quérir. » Le mareschal luy dit plusieurs excuses sur son retardement. Puis le Roy le print par la main, en se promenant luy monstra le dessein de ses bastimens ; et passèrent ainsi d'un jardin en l'autre, où Sa Majesté luy parla des advis qu'il avoit eus de quelque mauvaise intention qu'il avoit contre son Estat, ce qui ne luy apporteroit qu'un repentir s'il luy en disoit la vérité. Le mareschal luy respondit quelques paroles assez hautaines, entr'autres qu'il n'estoit venu pour se justifier, mais pour sçavoir qui estoyent ses accusateurs ; qu'il n'avoit point de besoin de pardon, puisqu'il n'avoit offensé. En ces devis l'heure du disner s'approche ; au lieu d'aller disner à la table du grand-maistre, il alla disner avec le duc d'Espéron, pour ce que son train n'estoit pas encores venu.

Après le disné il vint trouver le Roy qui faisoit un tour dans la grand salle, lequel luy montrant sa statue en relief triomphant au-dessus de ses victoires luy dit : « Hé bien ! cousin, si le Roy d'Espagne m'avoit veu comme cela, qu'en diroit-il ? » Il respondit au Roy légèrement : « Sire, il ne vous craindroit guères ; » ce qui fut bien noté de tous les seigneurs présens. Et lors le Roy le regarda d'une œillade rigoureuse, dont il s'apperceut, et soudain rabillant son dire, il adjousta : « J'entens, Sire, en ceste statue que voilà, mais non pas en vostre personne. — Bien, monsieur le mareschal, » dit le Roy ; car quelquefois il le cousinoit, quelquefois, il l'appelloit duc de Biron, autres fois monsieur le mareschal.

Le Roy incontinent entra en son cabinet, et commanda à deux ou trois d'entrer ; le mareschal fut plus d'une demie-heure au coing du lict près la chaire, jusques à ce que monsieur de Rosny luy vint dire que le Roy luy vouloit parler. Il entre seul dans le cabinet ; le Roy le conjure de luy dire la vérité, et qu'il n'y auroit que luy qui auroit cognoissance de son affaire. Le mareschal, qui croyoit sur l'assurance que Lafin luy avoit mandé de n'avoir rien descouvert de leur entreprise, soustient encore avec paroles assurées que tout ce qu'on disoit de luy estoit faux, supplie le Roy de luy nommer ses accusateurs. Le Roy, voyant qu'il n'en pouvoit rien tirer, sort du cabinet et va au jeu de paume, où il fit partie, et voulut que le duc d'Espéron et le mareschal jouassent contre luy et le comte de Soissons.

Alors tout ce qui se disoit estoit fort remarqué. L'on tient que le duc d'Espéron dit au mareschal, lequel tenoit le jeu : « Vous jouez bien, mais vous faites mal vos parties. » Ce qui fut interprété par d'aucuns pour quelque mauvaise fortune qui lui avieudroit.

Le mareschal soupa ce jour à la table du grand-maistre, où il mangea peu, et estoit tout pensif sans parler à personne. Le Roy après le souper commanda à monsieur le comte de Soissons de parler au mareschal et l'exhorter qu'il luy dist la vérité de ce qu'il désiroit sçavoir de luy. Le comte y va ; après quelque discours sur ce subject, il

luy dit qu'il falloit craindre l'indignation d'un Roy et rechercher sa clémence quand on l'a offensé. Le mareschal luy respondit qu'on n'auroit jamais autre response de luy que ce qu'il avoit dit au Roy à son arrivée ; qu'il avoit occasion de se plaindre du doute que Sa Majesté faisoit de sa fidélité, laquelle n'estoit que trop approuvée par les services qu'il avoit faicts à la couronne. Monsieur le comte, donnant le bonsoir au Roy, luy rapporta la dureté du courage du mareschal.

Le lendemain le Roy se lève de bon matin et se va promener au petit jardin près la vollière. Il fait appeller le mareschal et luy parla assez long-temps. L'on voyoit le mareschal, teste nue, frappant sa poitrine en parlant au Roy ; l'on tient que ce n'estoit que menaces contre ceux qui l'avoient accusé. Après le disné le Roy fut quatre heures en sa gallerie. La résolution lors fut prise que, puisque le mareschal ne vouloit rien déclarer de sa conspiration, veu que l'on en avoit tant de preuves litérales, de se saisir de luy et du comte d'Auvergne. Néanmoins le Roy voulut différer encores et parler à luy, disant : « Je ne veux point perdre cest homme, mais il se veut perdre luy-mesme de son bon gré. Cependant ne me le faites point prendre si vous n'estimez qu'il mérite la mort, et je luy veux encores dire que, s'il se laisse mener par justice, qu'il ne s'attende plus à grâce quelconque de moy. » Lors le conseil dit tout apertement qu'il méritoit la mort. Sur quoy le Roy fit appeller Vitry et Pralin, pour se tenir prests à faire ce qu'il leur diroit.

Le soir du jedy, le mareschal, soupant chez le sieur de Montigny, dit : « Il faut louer les vertus et libéralités du Roy d'Espagne, qui allume au cœur des guerriers un ardent désir de luy faire service, récompensant outre leur mérite non-seulement ceux qui avoient bien fait, mais mesmes les enfans des morts en ses armées et combats. » À quoy le sieur de Montigny dit : « Il est vray, mais il ne pardonne jamais à personne qui vive une offence, non pas mesme à son propre fils. »

Après le soupper ils allèrent tous chez le Roy. En entrant, un quidam luy porta une petite lettre sous le nom de la comtesse de Roussi sa sœur ; et comme il luy demanda de ses nouvelles, voyant qu'il ne respondit rien, il se douta que c'estoit autre chose ; et l'ayant ouverte se trouva qu'on l'advertissoit que, s'il ne se retiroit, dans deux heures il seroit arrêté. Soudain il la monstra à un des siens nommé de Varennes, qui luy dit lors : « À Dieu, monsieur, je voudrois avoir un coup de poignard dans le sein et que vous fussiez en Bourgongne. » À quoy il respondit : « Si j'y estois, et que j'en deusse avoir quatre, le Roy m'ayant, j'y viendrois. » Quoy faict, il entra en la chambre du Roy, où il joua à la prime avec la Roynie.

Ainsi qu'il jouoit, on apperceut le sieur de Marge, gentilhomme de Bourgongne, qui luy dit quelque chose à l'oreille, et ne l'entendant point, le comte d'Auvergne vint aussi, qui luy donna de la main sur le costé par deux fois, et luy dit : « Il ne fait pas bon ici pour nous. »

Quand il fut près de minuict, le Roy, rompant leur jeu, tira à part le mareschal et l'interpella encores un coup de luy donner ce contentement qu'il sceust par sa bouche ce dont, à son grand regret, il estoit trop esclairecy d'ailleurs, l'assurant de sa grâce et bonté, quelque chose qu'il eust commise contre luy ; le confessant librement, il le couvroit du manteau de sa protection et l'oublieroit pour jamais. À quoy ledit sieur mareschal affirma qu'il n'avoit rien à dire que ce qu'il avoit dit, n'estant venu vers Sa Majesté pour se justifier, mais le supplier seulement de lui dire qui estoient ses

ennemis, pour luy en demander justice ou se la faire soy-mesme. Le Roy le refuse et luy dit : « Bien, mareschal ; je voys bien que je n'apprendray rien de vous ; je m'en vais voir le comte d'Auvergne pour essayer d'en apprendre davantage. »

Le Roy sort de la chambre et entre en son cabinet ; il commande aux capitaines de ses gardes, les sieurs de Vitry et Pralin, de se saisir, sçavoir : Vitry du comte d'Auvergne, et Pralin du mareschal de Biron. Mais le sieur de Vitry requist à Sa Majesté de luy permettre qu'il prendroit le mareschal de Biron, et que Sa Majesté commandast, s'il luy plaisoit, au sieur de Pralin de prendre le comte d'Auvergne. Le Roy en fit quelque difficulté, mais enfin il leur dit : « Bien, mais n'y faillez pas sur vos testes. » Toute la basse-court estoit pleine de soldats armez, et les degrez et les sales, si bien qu'ils ne pouvoient fuir ny eschapper.

Le Roy rentre encore en la chambre et dit à tous qu'ils se retirassent, et au Duc de Biron : « À Dieu, baron de Biron ; vous sçavez ce que je vous ay dit, »

Le mareschal pensant sortir l'antichambre, Vitry s'approche, et luy saisit la droicte de sa gauche et de sa droicte prit son espée, disant : « Monsieur, le Roy m'a commandé de luy rendre compte de vostre personne ; baillez vostre espée. » Quelques-uns de ses gens mirent la main aux armes, qui furent resserrez incontinent. Mergé aussi fut arrêté. Sur quoy le mareschal du commencement dit à Vitry : « Tu te railles ? — Monsieur, dit Vitry, le Roy me l'a commandé. — Hé ! dit le mareschal, je te prie que je parle au Roy ? — Non, monsieur, dit Vitry, le Roy est retiré. » Lors le mareschal dit : « Ha ! mon espée qui a tant fait de bons services au Roy ? — Ouy, dit Vitry, baillez vostre espée. » Lors le duc de Biron de sa main gauche desseignit son espée et la laisse emporter de son costé par le sieur de Vitry qui la tenoit desjà ; et ainsi le menèrent en une chambre où il fut gardé toute la nuict, qu'il passa en plaintes et chaudes reproches.

Il avoit donné ordre, s'il eust peu sortir ce soir-là du chasteau, que ses chevaux fussent tous scellez et bridez ; mais encores n'eust-il sceu eschapper. Dès lors qu'il fut party de Dijon il n'estoit plus en sa puissance de retourner, car de disnée en soupée cent chevaux le suyvoient de traite en traite sur ces pas, tellement qu'il a expérimenté ce qui est très véritable : qu'il ne se faut point prendre à son maistre qui ne s'en veut repentir.

Quant au comte d'Auvergne, cuidant passer la porte du chasteau, le sieur de Pralin, qui l'y attendoit, luy dit l'arrestant : « Monsieur, demeurez, vous estes prisonnier du Roy. » Il dit : « Moy ! moy ! » Pralin réplique : « Ouy, vous, monsieur ; de par le Roy je vous arreste et vous fais prisonnier. » Et le ramena au-dedans du chasteau, où il le fit tenir par ses archers sous bonne garde.

Le vendredy matin, le Roy fait assembler son conseil, et délibère de procéder contre les prisonniers par les formalitez de justice ; et fut résolu de les mener à la Bastille à Paris, durant que leurs procez leur seroient faicts et parfaits par la cour de parlement (sauf la grâce à qui il la voudroit faire).

Le mesme jour d'Escure se vint jeter aux pieds du Roy, luy disant qu'il avoit servy de moyen d'amener le mareschal, sous la parole de Sa Majesté qui l'avoit assuré qu'il n'auroit nul desplaisir, et néanmoins qu'il estoit prisonnier. Le Roy luy monstra lors les charges du mareschal par lettres expresses escrites de sa main, luy

représentant tout ce qui s'estoit passé pour le bien du mareschal, s'il eust voulu avoir recours à sa clémence en luy disant la vérité.

Ce que voyant d'Escures, il recogneut qu'encore le Roy avoit usé de trop grande débonnairété et patience envers luy, veu qu'il estoit question de la mort du Roy et de monseigneur le Dauphin, et qu'il se trouvoit mesme que le comte de Fuentes avoit proposé à Lafin que jamais le Roy d'Espagne ne se fieroit aux François si ce n'estoit qu'ils fissent faillir la race des princes du sang, en commençant par le Roy et son Dauphin ; et que l'intention du mareschal estoit de renverser tout l'Estat de France. Sur quoy Lafin disoit avoir appréhendé une telle horreur, et qu'il s'en estoit retiré avec grande peine.

Sur l'heure du disner, le mareschal prie qu'on dise au Roy qu'il mette ordre à la Bourgogne, et que le baron de Lux, sçachant sa prison, rendroit Beaune et Dijon à l'Espagnol. Le Roy ne tint compte de cet advis, car il y avoit desjà mis ordre dès auparavant mesme qu'il en partist, ainsi que nous dirons cy-après.

Le samedi quinziesme du mois, le mareschal de Biron et le comte d'Auvergne furent amenez par eau à la Baslille où ils furent mis en chambres séparées ; le mareschal en celle des saints, et le comte au-dessus.

Le Roy entra aussi à Paris le mesme jour, sur le soir, par la porte Saint-Marcel, bien accompagné de noblesse, tout le peuple criant Vive le Roy ! avec un grand applaudissement et resjouissance.

Trois jours après Sa Majesté alla à Saint-Maur-des-Fossez, où les païens et alliez du Mareschal de Biron s'allèrent jeter à ses pieds. Il estoit lors dans une gallerie du chasteau, accompagné de messieurs les princes de Condé, connestable, comte de Belin, La Rochepot, et autres seigneurs. Après qu'il leur eust dit : « Messieurs, levez-vous, » le sieur de La Force dit :

« Sire, j'ay tousjours creu que Vostre Majesté recevroit nos très humbles requestes en bonne part ; c'est pourquoy nous venons nous jeter à vos pieds, accompagnez des vœux de plus de cent mille hommes, vos très humbles et très obéissans serviteurs, pour implorer vostre miséricorde, non pour vous demander justice pour ce pauvre misérable. Dieu veut que nous pardonnions à ceux qui nous ont offencé, comme nous désirons qu'il nous pardonne. Les hommes ne vous ont point mis la couronne sur la teste, c'est luy seul qui vous l'a donnée. Les Roys ne peuvent mieux monstrier leur grandeur qu'en usant de clémence. Sire, je ne me veux point jeter aux extrémitez, sinon qu'en suppliant Vostre Majesté de luy sauver la vie et le mettre en tel lieu qu'il vous plaira. Que maudite soit l'ambition qui l'a repoussé à cela, et la vanité de se monstrier nécessaire à tout le monde. Vous avez pardonné à plusieurs qui vous avoient davantage offensé. Sire, ne veuillez point nous noter d'infamie et nous mettre proye à une honte perpétuelle qui nous dureroit à jamais. Je vous diray encores une fois que nos très humbles requestes ne tendent qu'à vous demander pardon et non justice. Nous sçavons tous qu'il est coupable d'avoir entrepris sur vostre Estat ; ayez égard aux services de son père et aux siens ; aussi que vostre clémence ne manque point en son endroit, qui n'a eu que la volonté de vous offenser, puisqu'elle a esté tousjours preste de pardonner à ceux qui avoyent desjà commis la faute. Ce sont les requestes de ces très humbles et fidèles subjects et serviteurs, lesquels nous espérons que Vostre Majesté, accompagnée de son ordinaire douceur, nous accordera. »

Comme le sieur de La Force achevoit, Sa Majesté les fit tous lever et respondit :

« Messieurs, j'ay tousjours receu les requestes des amis du sieur de Biron en bonne part, ne faisant pas comme mes prédécesseurs, qui n'ont jamais voulu que non seulement les amis et parens des coupables parlassent pour eux, mais non pas mesme les pères et mères, ni les frères. Jamais le Roy François ne voulut que la femme de mon oncle le prince de Condé luy demandast pardon. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use envers le sieur de Biron, ce ne seroit miséricorde, mais cruauté. S'il n'y allait que de mon intérêt particulier, je luy pardonnerois, comme je luy pardonne de bon cœur, mais il y va de mon Estat, auquel je dois beaucoup, et de mes enfans que j'ay mis au monde ; car ils me pourroyent reprocher, et tout mon royaume, que j'ay laissé un mal que je cognoissois, si je venois à défailir. Il y va de ma vie et de mes enfans, et de la conservation de mon royaume. Je laisseray faire le cours de justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné. J'apporteray ce que je pourray à son innocence ; je vous promets d'y faire ce que vous voudrez jusqu'à ce qu'ayez cogneu qu'il soit criminel de lèze-majesté ; car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mary, le frère pour le frère. Ne vous rendez pas odieux à moy pour la grande amitié que vous luy avez portée. Quant à la note d'infamie, il n'y en a que pour luy. Le connestable de Saint-Paul, de qui je viens, le duc de Nemours, de qui j'ay hérité, ont-ils moins laissé d'honneur à leur postérité ? Le prince de Condé, mon oncle, n'eust-il pas eu la teste tranchée le lendemain si le Roy François ne fust mort ? Voilà pourquoy vous autres, qui estes parens du sieur de Biron, n'aurez aucune honte, pourveu que vous continuiez en vos fidélitez, comme je m'en assure ; et tant s'en faut que je vous veuille oster vos charges, que, s'il en venoit de nouvelles, je vous les donnerois. Voilà Saint-Angel qu'il avoit esloigné de luy parce qu'il estoit homme de bien. J'ay plus de regret à sa faute que vous-mesmes ; mais avoir entrepris contre son bienfaicteur, cela ne se peut supporter. »

Alors le sieur de La Force dit au Roy : « Sire, nous avons pour le moins cest avantage qu'il ne se trouve point qu'il aye entrepris sur vostre personne. » Le Roy dit : « Faictes ce que vous pourrez pour son innocence, je feray de mesme. »

Aux premiers jours de la prison du mareschal, il mangeoit peu, ne pouvoit dormir. Il ne sortoit de sa bouche que des paroles qui offensoyent Dieu et le Roy. Sa colère luy faisoit dire des choses sans raison, et mesmes l'on tient qu'il avoit eu advis que ses amys travailloient à le faire évader par le moyen d'un pétard. Mais quand il vid qu'il estoit gardé si soigneusement, que ceux qui entroient dans sa chambre y entroient sans armes, qu'on le servoit avec des cousteaux sans poincte, et qu'il sceut le refus de la requeste de ses parens à Saint-Maur, il dit comme en riant : « Ha ! je vois bien qu'on me veut faire tenir le chemin de la Grève. » Et dès lors il commença à ne demander plus justice de ses accusateurs, mais demanda à parler aux sieurs de Villeroy et de Syllery, qui allèrent parler à luy par le commandement de Sa Majesté. Monsieur l'archevesque de Bourges l'alla aussi voir et le fit réconcilier avec Dieu. Il commença à recognoistre quelque peu sa faute et à n'avoir plus d'espoir qu'en la miséricorde du Roy ; aussi ceste suppliante lettre courut par Paris, que l'on disoit avoir esté présentée au Roy de sa part.

« Sire, entre les perfections qui accompagnent la grandeur de nostre Dieu, sa miséricorde paroist par-dessus toutes choses ; c'est celle qui a réconcilié les hommes

avec luy et ouvert les portes du ciel au monde. Ceste belle partie, qui fait le jour d'une vertu excellente, vous ayant esté communiquée par ce grand Monarque, de don et de grâce spéciale, sur tous les autres Roys de la terre comme fils aîné de son Église, et ayant jusques ici mesné divinément le sang de vos ennemis, ceste partie se trouvera réclamée en la fortune du mareschal de Biron, qui l'ose implorer sans vous dire que ce soit blasme à un sujet qui a offensé son prince de recourir à sa douceur pour avoir sa paix, puisque c'est la gloire de la créature qui a offensé son Créateur de demander en soupirant la remission de son offence. Or, Sire, si jamais Vostre Majesté, de qui la clémence a tousjours honoré les victoires de son espée, désire de signaler et rendre mémorable sa bonté par une seule grâce, c'est maintenant qu'elle peut paroistre, en donnant la vie et la liberté à son très humble serviteur, à qui la naissance de la fortune avoit promis une plus honorable mort que celle qui le menace. Ceste promesse de mon destin, Sire, qui vouloit que mes jours fussent sacrifiés à vostre service, s'en va estre honteusement violée si vostre miséricorde ne s'y oppose et ne continue en ma faveur les miracles qu'elle a faict en France, lesquels honoreront à jamais vostre règne. Vous ferez en la vie temporelle ce que Dieu fait en la vie spirituelle, et, sauvant les hommes comme il sauve les ames, vous vous rendrez de tant plus digne de l'amour du monde et des bénédictions du ciel. Je suis vostre créature, Sire, eslevée et nourrie aux honneurs, à la guerre par vos libéralitez et vostre sage valeur ; car de mareschal de camp vous m'avez fait mareschal de France, de baron duc, et d'un simple soldat m'avez rendu capitaine. Vos combats et vos batailles ont esté mes écoles, où en vous obéissant comme à mon Roy j'ay appris à commander les autres. Ne souffrez pas, Sire, une occasion si misérable, et laissez-moy vivre pour mourir au milieu d'une armée, servant d'exemple d'homme de guerre qui combat pour son prince, et non d'un gentilhomme malheureux que le supplice défait au milieu d'un peuple ardent à la curiosité des spectacles et impatient en l'attente de la mort des criminels. Que ma vie, Sire, finisse au mesme lieu ou j'ay accoustumé d'espandre mon sang pour vostre service, et permettez que celuy qui m'est resté de trente-deux playes que j'ay reçues en vous suivant, et imitant vostre courage, soit encore respandu pour la conservation et accroissement de vostre empire, et que je reconnoisse la grâce que vous m'avez faite de me laisser la vie. Les plus conjurez de vostre royaume ont esprouvé la douceur de vostre clémence, et jamais, à l'exemple de Dieu, vous n'avez aimé la ruine de personne. À présent, Sire, le mareschal de Biron vous demande ce mesme bénéfice, et supplie vostre pitié de se monstrier en cela aussi puissant que mon malheur est grand, et vous desrober le souvenir de ma faute, afin qu'avez mémoire de mes services et de ceux de feu mon père, de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils, et de vous laisser esmouvoir à sa requeste. Si les ennemis de ma liberté, gagnant la faveur de vos oreilles, vous donnent de mauvaises impressions de ma fidélité et vous faisoient penser que je serois suspect en vostre royaume, bannissez-moi de vostre cour, et me donnez pour mon exil la Hongrie, et me privez de l'honneur de pouvoir servir le particulier de vostre Estat, et puisse au moins faire quelque service au général de la chrestienté, et rebastir une fortune estrangère sur les ruines de celle que j'avois en France, dont Vostre Majesté auroit la déposition souveraine aussi bien que de ma personne ; car en quelque lieu qu'elle m'envoyast, je serois et paroistrois François, et le repentir de mon offense me rendroit passionné au bien de ma patrie. Si

vous me faites ce bien, Sire, je bénirai vostre pitié, et ne maudiray point l'heure que vous m'avez despouillé de mes estats et de mes charges ; car ayant, en la place de l'espée de mareschal de France, celle de soldat que je portois au commencement que j'arrivay en vos armées, je pourray estre utile au service de l'Église, et pratiqueray loin de France ce que j'ay appris près de vous. Que si elle me deffend le maniemment des armes, donnez-moi, Sire, ma maison pour prison, et ne me laissez que ma foy pour garde, et ce qu'il faut de moyens à un simple gentilhomme pour vivre chez soy. Je vous engage la part que je prétends au ciel que je n'en sortiray que lorsque Vostre Majesté le me commandera. Laissez-vous toucher, Sire, à mes souspirs, et destournez de vostre règne ce prodige de fortune qu'un mareschal de France serve de funeste spectacle aux François, et que son Roy qui le vouloit voir combattre dans les périls de la guerre, ait permis durant la paix en son Estat qu'on lui ait ignominieusement ravi l'honneur et la vie. Faites-le, Sire, et ne regardez pas tant à la conséquence de ce pardon qu'à la gloire d'avoir peu et voulu pardonner un crime punissable. Car il est impossible que cest accident peut arriver à d'autres, parce qu'il n'y a personne de vos subjects qui puisse estre séduit comme j'ay esté par les malheureux artifices de ceux qui aimoyent plus ma ruine que ma grandeur, et qui, se servans de mon ambition pour corrompre ma fidélité, m'ont conduit au danger où je me trouve. Voyez ceste lettre, Sire, de l'œil que Dieu a accoustumé de voir les larmes des pescheurs repentans, et surmontez vostre juste courroux pour réduire ceste victoire en la grâce que vous demande, Sire.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
« Biron. »

Plusieurs ont estimé que jamais le mareschal n'envoya ceste lettre au Roy, veu que son humeur estoit contraire à ce qui y estoit contenu. Chacun lors en faisaient des discours, tant sur l'utilité et la nécessité que l'on avoit d'un bon chef tel que lui en Hongrie, pour le bien général de la chrestienté, que sur sa soumission de ne manier plus les armes et ne bouger de sa maison. Mais l'on respondoit à cela que, puisqu'il avoit desjà une fois abusé de la clémence du Roy, quelle assurance luy eust-il donné et à la France de ses promesses, veu mesme qu'estant prisonnier il ne se pouvoit tenir de menacer ses accusateurs ? Qui eust esté celuy qui l'eust voulu garder dans sa maison ? De quoi l'eust-on enchainé ? Bref, que les crimes de lèze-majesté au premier chef ne se pouvoient ny ne devroyent estre pardonnez.

Les lettres pour luy faire et parfaire son procez furent expédiées et envoyées à la cour de parlement, dont la teneur ensuit :

Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris, salut.

Ayant esté informé des entreprises faites par le duc de Biron contre nostre personne et nostre Estat, pour obvier aux malheurs, ruines et désolations qui adviendroient en ce royaume si telle félonie pouvoit estre mise à effect ; la charité et amour que nous portons à nos subjects, et l'obligation de laquelle Dieu nous a chargez, de n'obmettre chose qui soit au pouvoir d'un bon prince pour les conserver, et nous opposer à tout ce qui peut troubler le repos et renouveler la face des misères dont il a pleu à la Majesté divine se servir de nous pour les délivrer ; avons, pour la charité que nous devons à

nostre patrie, et forçant la douceur de nostre naturel, pris résolution de nous asseurer de la personne dudict duc, et à cest effect ordonné qu'il soit gardé en nostre chasteau de la Bastille, où il est à présent détenu. Et d'autant que le devoir de la justice et nostre conscience nous commandent que la vérité d'un crime si énorme soit avéré, et que la punition des coupables, de quelque qualité et dignité que ce soit, s'en face, selon qu'il est porté par les loix et ordonnances du Royaume, vous avons renvoyé et renvoyons ledit duc, pour lui estre faict et parfaict son procès criminel et extraordinaire, et par vous procédé à instruction et jugement d'iceluy, gardant et observant les formes qui doivent estre gardées en affaires de telles et si grandes importances, et à l'endroit de personnes qui ont la qualité dudict accusé ; comme aussi nous vous donnons pouvoir et mandement de procéder, faire et parfaire le procez contre tous ceux que trouverez coupables, et consentans et adhérens à ladicte conspiration, de quelque qualité et dignité qu'ils soyent. Mandons à nostre procureur général de faire en cela toutes les poursuites et réquisitions qu'il verra estre nécessaires, et à vous d'y vacquer toutes affaires cessantes et postposées. Et n'y faites faulte ; car tel est nostre plaisir, etc.

Henry, etc. À nos amez et féaux conseillers Messires Achille de Harlay, premier président en nostre court de parlement de Paris, et Nicolas Potier, aussi président en nostre court de parlement, conseiller en nostre conseil d'estat, Messires Estienne Fleury et Philibert de Thurin, conseiller en icelle court. Comme, par nos lettres patentes dujourd'hui dix-huictiesme dudict mois, nous avons renvoyé à nostre court de parlement la connoissance de l'entreprise dressée contre nostre Estat et personne par le duc de Biron, pour la preuve et vérification de laquelle il est besoin d'instruire le procez dudict Biron par interrogatoire, recollement et confrontation, à ces causes, et par la confiance que nous avons entière et parfaite de vostre suffisance et capacité, preud'homme et affection au bien de ce royaume, nous vous avons commis et députez, commettons et députons pour faire et parfaire ladicte instruction et mettre ledit procez en estat de juger, pour enfin estre procédé du jugement d'iceluy par nostredicte court, selon les formes qui doivent estre gardées et observées en crime de si grande importance, et à l'endroit de personne qui ont la qualité de l'accusé ; car tel est nostre bon plaisir, etc.

Le procez du mareschal fut instruit en la Bastille. Le sieur de Lafin luy estant présenté du commencement, il ne lui donna aucun reproche, ains dit qu'il le tenoit pour gentilhomme d'honneur, son ami et son parent (car il pensoit qu'il n'eust rien dit contre luy). Or, les principaux points de la déposition du sieur de Lafin estoient :

L'intelligence que ledit mareschal avoit eue avec un nommé Picoté, de la ville d'Orléans, réfugié en Flandres pour estre un ardent ligueur, lequel avoit fait plusieurs voyages en Flandres et en Espagne pour le mareschal ;

Plus que, durant que le duc de Savoye estoit à Paris, que ledict sieur de Lafin ne bougeoit du logis dudict mareschal, et n'en sortoit que de nuict, pour aller conférer avec ledit duc, qui le chargeoit souvent de messages vers ledit mareschal ; mesme que ledit duc avoit dit à Lafin que, soupant chez Zamet avec le Roy, sur un discours auquel il fut fort parlé des vaillans, que sa Majesté avoit mis ledit mareschal après beaucoup d'autres ;

Et sur ce que le duc de Savoye avoit dit au Roy qu'il désiroit nourrir ses enfans en France, mesme y marier ses filles, suppliant Sa Majesté luy donner des gendres, lequel

luy en avoit nommé aucuns, et sur ce que ledit duc avoit dit : « Et le mareschal de Biron, Sire ? » le Roy auroit respondu qu'il n'estoit pas de la centiesme maison de France, ce que ledit sieur de Lafin auroit rapporté audit mareschal, avec offres de la part dudit duc de lui donner sa fille en mariage, ce que ledit mareschal avoit eu fort agréable ;

Que depuis, le Roy estant en Savoye, ledit mareschal avoit fait tout ce qu'il pouvoit pour la conservation dudit duc de Savoye aux ruynes de l'armée du Roy, mesmes à la perte de sa propre personne ;

Que, lorsque le mareschal estoit devant Bourg, qu'il avoit envoyé plusieurs instructions escrites de sa propre main audit duc, tant par quelques soldats que par Renazé, de toutes les forces du Roy, des moyens de les deffaire, des défauts qui se trouvoient en ses places, des moyens de les défendre, le tout fort particulièrement ;

Que, lorsqu'il fut question de prendre le fort Sainte-Catherine, que ledit mareschal advertit celui qui y commandoit de faire promptement des palissades hors le fort, d'autant qu'ayant esté reconnu qu'il n'y avoit que quatre cents hommes dedans, le sieur de Vitry avoit offert au Roy de l'escalader en plein jour ; qu'il avoit aussi adverti ledit gouverneur du fort Sainte-Catherine de pointer ses pièces, et qu'il mèneroit le Roy le lendemain recognoistre la place, où, afin qu'il ne le tuast luy-mesme, il se feroit signaler par un panache noir ; mais que, si ce dessein failloit, il estoit aisé de mettre hors du fort quelques chevaliers en embuscade à la faveur du fossé, qui pourroyent facilement se saisir du Roy, parce qu'il le mèneroit si avant lui troisiemes, qu'il ne s'en pourroit dégager ;

Que depuis ledit Lafin (par l'avis et ordonnance dudit mareschal) avoit fait certains voyages à Saint-Claude, Milan, Thurin, Pavie, et en Suisse, où il avoit conféré avec ledit duc de Savoye et Roncas, son secrétaire, le comte de Fuentes et l'admiral d'Aragon, qu'au pays de Suisse avec un docteur, agent d'Espagne, nommé Alphonse Casal, avec lesquels il avoit traicté des seuretez que l'on pouvoit prendre les uns des autres, avec charges mesme de conclure, mais que ledit Lafin ne l'avoit jamais voulu faire ;

Que les clauses dudict traicté estoient : que l'on promettoit au mareschal la belle-sœur du Roy d'Espagne ou sa nièce de Savoye en mariage, la lieutenance par toutes ses armées, dix-huict cens mille escus pour la guerre de France, le duché de Bourgogne en propriété sous l'hommage d'Espagne, et que le sieur mareschal promettoit servitude perpétuelle et affection à l'Espagne, et de bouleverser tous les ordres et estats de France, rendre ce royaume électif à la nomination des pairs, à la mode de l'Empire.

Le mareschal n'eut pas plustost entendu cette déposition qu'il dit une infinité d'injures à Lafin, comme du plus meschant homme du monde. On le laissa dire, mais Lafin lui soustint fort partinement tout ce qu'il avoit déposé. À quoy le mareschal luy dit plusieurs fois : « Si Renazé estoit ici, il te diroit bien le contraire. Lors l'on fait retirer Lafin. Quatre jours après, Renazé, qui s'estoit sauvé de Quiers en Piedmont et avoit amené ses gardes quant et luy en France, lui est présenté. Le mareschal, estonné de voir celui qu'il tenoit pour mort, demeura sans responce ; ce fut lors qu'il pensa mesme que l'Espagnol et le Savoyart l'avoient trahi.

Renazé soustint au mareschal qu'il avoit fait les voyages contenus en la déposition de Lafin, et nombre d'autres par son commandement, mesme qu'il avoit porté lettres et advertissemens au duc de Savoye et à ses capitaines commandant dans les places assiégées.

Un nommé Hebert, secrétaire dudit mareschal, qui recognoissoit avoir escrit de sa main lettres en chiffres, qui tesmoigne les grandes intelligences dudit mareschal avec le duc, et maintenant les autres copies sous les originaux, escrites de la main de son maistre, confessoit d'abondant avoir fait depuis quatre mois un voyage à Milan par le commandement dudit mareschal, avec protestation toutesfois que ce n'estoit que pour acheter des espées, esperons et draps de soye, desquels achaps il monstreroit un borderau jusques à seize cens escus.

Ces lettres, mémoires et instructions montrés au mareschal par lesdits sieurs commissaires, il en recogneut aucunes et nia les autres ; mais confessoit spécialement qu'il avoit escrit trois feuillets de papier contenant les deffauts de l'armée du Roy ; qu'il y avoit en la monstre faite 1600 passe-volans, dont Grillon s'estant voulu excuser au Roy, il n'avoit voulu l'escouter ; que sa noblesse ne seroit plus que quinze jours en l'armée et s'en vouloit aller ; que le Roy n'avoit plus d'argent, ayant despendu les quatre cens mil escus de son mariage, et n'ayant un teston pour renouveler l'alliance des Suisses ; qu'il estoit contrainct d'aller recevoir la Royne, et que monsieur d'Espéron l'accompagneroit, ayant refusé de demeurer en l'armée ; que monsieur de Montpensier n'en avoit voulu accepter la charge et commandement, ni ledit mareschal de Biron (ainsi parloit-il de soy en tierce personne), et que monsieur le comte de Soissons l'avoit promis, qui estoit son pis aller. Donnoit après avis de l'ordre qu'il falloit tenir et establir pour la deffence des places ; que la prise de Montmellian en discouragoit tous les gens des bien ; qu'il falloit divertir l'armée du Roy par la Prouvence en y jettant des forces à l'improviste. Surtout parloit fort des cinquante mil escus qu'il falloit envoyer, et quatre mil hommes, autrement tout estoit perdu ; et infinis autres advertissemens.

Pour lever le crime de ses escrits, le mareschal disoit que Lafin les luy avoit fait escrire pour se souvenir des fautes qui s'estoient passées en cette armée, et non pour les envoyer aux ennemis du Roy, et croyoit qu'il les avoit bruslez dès lors. Entre les tesmoins il luy fut confronté un valet de chambre du Roy qui avoit couché en sa chambre, par commandement de Sa Majesté, la première nuict de sa prison, lequel luy maintint que le sieur mareschal l'avoit prié de faire advertir ses secrétaires de se détourner pour quelques jours, et que l'on advertist chez le comte de Roussy pour envoyer en diligence à Dijon en faire autant de ceux qui y estoyent restez, et surtout, s'ils estoyent interrogez, qu'ils dissent tous constamment que le mareschal n'escrivoit jamais en chiffres ; laquelle déposition servit à détruire la négation qu'il avoit faicte au premier interrogatoire, qu'il eust jamais escrit en chiffres.

Le mardy vingt-troisiesme juillet, messire Pomponne de Bellievre, chancelier de France, accompagné de messieurs de Messes et de Pont-Carré, conseillers d'estat, vint au parlement, les deux massiers et, les officiers de la chancellerie marchans devant luy.

Les gens du Roy demandent défaut contre messieurs les pairs de France qui avoient esté adjournez deux fois pour assister au jugement, sans que néantmoins ils y ayent comparu ny envoyé excuse, et que pour le profit d'iceluy il fust passé outre ; ce qui fut ordonné sur-le-champ.

Puis fut leue une requeste présentée par madame la mareschale de Biron, mère de l'accusé, pour donner conseil à son fils afin de se défendre. Elle fut communiquée aux

gens du Roy, qui l'empeschèrent, attendu l'action criminelle et estat du procez, sur quoy fut dit néant par arrest.

On employa trois séances à la vision des pièces ; le procez veu, et les conclusions du procureur général, le samedy vingt-septiesme l'on fit venir le mareschal au parlement. Monsieur de Montigny, gouverneur de Paris, alla à la Bastille sur les cinq heures du matin, et dit au mareschal que la cour estoit assemblée pour son procez, que monsieur le chancelier y estoit et luy avoit commandé de l'y mener. Le mareschal, ayant achevé de s'habiller, monte dans un carosse à la porte de la Bastille sur les cinq heures du matin, et fut conduit par l'Arsenal au bord de la rivière ; puis entra dans un bateau, lequel avoit en carré de sept à huit pieds, au milieu fermé d'ais de cinq pieds de haut, puis couvert par-dessus de tapisserie. Dedans estoit ledit mareschal avec les sieurs de Montigny et de Vitry, capitaine des gardes ; par dehors et dans deux autres bateaux estoient les soldats qui le suivoyent.

Il fut amené depuis l'eau qui est au pied de l'isle par le Bailliage dans le Palais, où il entra par la porte de la Tournelle ; puis passa par dessous la quatriesme chambre, et de là fut conduit en la chambre dorée, où il y avoit cent douze juges. On le fit passer dans le barreau au mesme lieu où sont interrogez les criminels, et luy bailla-on un haut tabouret pour s'asseoir ; mais comme il eust ouy les premières paroles de monsieur le chancelier, qui a la voix un peu basse, il se leva et porta son siège plus proche dans le parquet, disant : « Pardonnez-moi, monsieur, si je m'avance ; je ne vous entends pas si vous ne parlez plus haut. »

Toutes les dépositions furent recueillies en cinq poincts capitaux, sur lesquels il fut interrogé par monsieur le chancelier, qui accommoda si bien son discours qu'il ne le nomma jamais par son nom ny par celuy de ses qualitez.

Le premier, d'avoir communiqué avec un nommé Picotté, de la ville d'Orléans, réfugié en Flandres, pour prendre intelligence avec l'archiduc, et de fait avoit donné audit Picotté cent cinquante escus pour deux voyages par luy faicts à cette fin.

Le second, d'avoir traicté avec le duc de Savoye trois jours après son arrivée à Paris, sans la permission du Roy, de luy avoir offert toute assistance et service envers et contre tous, sur l'espérance du mariage de sa troisieme fille.

Le troisieme, d'avoir connivé avec ledit duc tant pour la prise de Bourges qu'autres places, de luy avoir escript et donné advis d'entreprendre sur l'armée du Roy et sur sa personne, mesme de lui avoir escript à cette fin plusieurs choses importantes au bien de son service.

Le quatriesme, d'avoir voulu conduire le Roy devant le fort de Sainte-Catherine pour le faire tuer, et à cette fin avoit donné advis au capitaine qui estoit dedans du lieu et du signal pour recognoistre Sa Majesté.

Le cinquiesme, d'avoir envoyé Lafin traicter avec le duc de Savoye, avec le comte de Fuentes, contre le service du Roy.

Quant au premier poinct, le mareschal respondit qu'estant Picotté prisonnier entre ses mains en la Franche-Comté, il luy dit qu'il avoit agréable qu'il s'employast à la réduction de Seurre, pour ce qu'il cognoissoit le capitaine Lafortune, qui estoit dedans, qui ne demandoit pour toute récompense que sa liberté ; de quoy ayant escript au Roy, Sa Majesté le trouva bon, et de fait ledit Picotté s'y employa si bien que la place fut assurée au service de Sa Majesté ;

Que depuis ceste réduction il n'avoit veu ledict Picotté qu'en Flandres, lorsqu'il alla pour la confirmation de la paix ; que ledit Picotté le vint trouver avec plusieurs autres pour le prier d'intercéder auprès du Roy à ce qu'ils peussent rentrer dans leurs biens, et que s'il leur rendoit ce bon office qu'ils luy feroient présent d'un couple de tentures de tapisserie ; de quoy estant offensé, luy respondit qu'il entendoit seulement luy en faire faire bon marché ; depuis n'avoir ouy parler dudit Picotté, sinon qu'environ un an qu'estant en son gouvernement ledit Picotté luy escrivit qu'il avoit fait plusieurs voyages pour la réduction de Seurre, qu'il estoit misérable, chassé de son pays, et le supplioit d'avoir pitié de luy ; qu'il avoit emprunté cent cinquante escus qu'il luy avoit envoyés, les quels ayant employé dans un estat de quelques frais faits pour le service du Roy, Sa Majesté auroit apostillé audit estat ; bien que ceste partie soit sous le nom de Bellerie, toutesfois elle a esté baillée à Picotté pour la réduction de Seurre ; que jamais il n'a eu autre communication avec luy.

Quant au second point d'avoir traicté avec le duc de Savoye si tost qu'il fut arrivé à Paris, il supplia le Roy de se ressouvenir qu'il n'arriva à Paris auprès de Sa Majesté que quinze jours après que le duc de Savoye y fut arrivé, et que Lafin, qui l'accuse, n'arriva que quinze jours après ; qu'il estoit vray que le Roy dinant à Conflan et le duc de Savoye avec luy, après que Sa Majesté se fut promenée un long temps, il luy print envie d'aller à la garde-robe, et commanda à monsieur le commandant d'Auvergne et à luy d'entretenir cependant ledit sieur duc ; que messieurs les comtes de Soissons et Montpensier survenans il leur quitta la place, et alla trouver le Roy qu'il attaqua, et luy donna à boire, et incontinent partirent pour aller à Paris ;

Que sur quelques discours que luy tint Roncas, secrétaire du duc de Savoye, du mariage de la troisieme fille de Son Altesse, il en parla au Roy ; que Sa Majesté luy ayant depuis fait entendre par monsieur de Laforce qu'il ne le trouvoit pas bon, que depuis il n'en avoit point parlé ;

Que tant s'en faut qu'il eust intelligence avec ledit duc que le Roy luy ayant commandé de l'accompagner à son retour pour le faire passer par la Bourgogne, qu'il supplia Sa Majesté de s'en excuser. Sur ce il dit qu'il voyoit les affaires si peu assurées qu'il estimoit que dans peu de temps il en faudroit venir aux mains avec luy, et qu'il auroit regret, après avoir fait bonne chère avec un prince, de luy faire la guerre, et supplioit Sa Majesté de l'en dispenser ; ce qu'il luy accorda. Et au reste de dire qu'il avoit dessein de le faire passer par les plus fortes villes de son gouvernement afin de les luy faire reconnoistre, qu'au contraire il avoit avisé le baron de Lux de le faire passer par les foibles ; que tout le monde en estoit témoin, et du conseil qu'il donna pour ce regard.

Pour le troisieme point dont il estoit accusé, ci avoir intelligences avec ledit duc de Savoye durant la guerre dernière contre luy, qu'il n'y a nulle apparence.

Premièrement qu'il avoit prins Bourg quasi contre la volonté du Roy, sans assistance, sinon de ceux qui estoient ordinairement près de luy ;

Que les gouverneurs des places qui estoient lors subjects du duc, et qui sont maintenant au service du Roy, pouvoyent tesmoigner de la vérité, estant à croire que, s'il eust esté ainsi qu'il eust eu intelligence avec leur maistre, qu'ils en eussent sceu ou cogneu quelque chose ; que de quarante convois de vivres que l'on avoit voulu

faire entrer à Bourg, qu'il en avoit défait ou repoussé trente-sept, et les trois qui y estoient entrez, c'estoit lorsqu'il n'y estoit pas.

Pour l'accusation faite contre luy d'avoir donné advis audit duc de deffaire le régiment de Chambaut, il prouvera et fera voir premièrement que ledit Chambaut n'arriva point à l'armée d'un mois après l'accusation que l'on fait contre luy pour ce regard ; secondement que cet advis estoit sans apparence et hors du sens commun, pour ce que, du lieu où il estoit au lieu où on disoit qu'estoit ledit Chambaut, il y avoit cinq ou six journées, autant pour aller trouver Son Altesse ; il en falloit avoir autant pour revenir, et pour le moins quelque temps pour y acheminer ses forces, et qu'un régiment ne demeure pas tant logé à un logis. Que tout cela est invention de Lafin purement fausse.

Car le Roy luy a dit qu'il ne sçait d'autre que de luy que l'on luy vouloit faire offre de cent mil escus pour faire entrer du secours dans la citadelle de Bourg, mais que, l'ayant recogneu si entier au service du Roy, l'on ne lui en osa parler ;

Que s'il eust eu quelque mauvais dessein contre le Roy et la France, qu'il il n'eust pas rendu Bourg qu'il tenoit, et qu'il l'avoit franchement remis entre les mains de celui que le Roy avoit commandé.

Et combien que Sa Majesté, par résultat du conseil qu'il a dans une boîte, luy eust commandé, après quelques trefves faites avec le duc de Savoye, de fournir à ceux de la citadelle de Bourg quatre cens pains par jour, cinquante bouteilles de vin, un demi-bœuf et six moutons, qu'il avoit réduit le tout à cinquante bouteilles de vin et un gigot de mouton, par le moyen de laquelle réduction ceste place auroit esté mise au service du Roy au temps qu'ils avoient promis.

Pour le quatriesme poinct qu'il avoit intelligence avec le gouverneur du fort Sainte-Catherine pour tuer le Roy, qu'il supplie Sa Majesté d'implorer sa mémoire pour se ressouvenir que luy seul le divertit contre le dessein que Sa Majesté en avoit d'aller voir et recognoistre ledict fort, sur ce qu'il lui représenta qu'il y avoit dans ladite place d'extrêmement bons canonniers, et qu'il n'y pouvoit aller sans grand hazard ; que, sur ce qu'il luy représenta, Sa Majesté rompit son voyage, luy offrant, s'il désiroit d'en avoir le plan, le luy apporter le lendemain ; et mesme proposa avec Sa Majesté de prendre la place avec cinq cens harquebuziers, et qu'il iroit le premier à l'assaut.

Pour le cinquiesme poinct, à quel dessein auroit-il envoyé, plusieurs fois monsieur de Lafin en Savoye et à Milan pour visiter et voir tant le duc de Savoye que le comte de Fuentes ;

Qu'à la vérité tout le mal qu'il a faict a este en deux mois que le sieur de Lafin a esté auprès de luy, pendant lesquels il a ouy parler et escrit, mais que de la mesme main qu'il avoit si longuement servi le Roy ; que cela luy peut tesmoigner qu'il n'avoit point de mauvais dessein ;

D'ailleurs que le Roy luy avoit pardonné à Lyon ce qui s'estoit passé, présens messieurs de Villeroy et Sillery, et que si depuis ce temps-là il avoit fait quelque chose, qu'il accuseroit les juges d'injustices s'ils ne le faisoient mourir ; aussi s'il n'avoit rien fait, il estimoit que le pardon du Roy suffisoit pour sa liberté, et que, s'il estoit question de le luy demander encore une lois, qu'il avoit les genous aussi souples qu'il eut jamais pour ce faire.

Après cela il chargea tant qu'il peut de crimes Lafin et Renazé, pour lever la foy de leur déposition, disant estre nécessaire que le duc de Savoye fust son ennemy mortel, s'il estoit vray qu'il eust retenu Renazé prisonnier quatorze mois, comme disoit Lafin, et qu'il l'eust relasché tout à propos pour venir déposer contre luy à l'heure que ses juges estoient sur son procez ;

Que Lafin estoit sodomite, s'estant servi de Renazé pour cet usage ; qu'il estoit sorcier, ayant communication avec les diables, et qu'il l'avoit ensorcelé, n'ayant jamais parlé à luy qu'au préalable il ne l'eust baisé à l'œil gauche, l'appelant mon maistre, et estoit ordinairement bouché de son manteau, et qu'il avoit des images de cire parlantes ; qu'il estoit faux-monnoyeur, et qu'à la vérité il l'avoit voulu suborner infinies fois pour faire des desservices au Roy, sans que jamais il y voulust entendre ;

Qu'à la vérité le Roy l'avoit infiniment mescontenté luy refusant Bourg, qu'il avoit creu luy avoir esté promis par Sa Majesté, et que s'il eust esté huguenot, à l'adventure ne luy eust-il pas esté refusé. Aussi avoit-il mis dedans Boesse qui l'estoit ce qu'il reconnoissoit avoir advoué au Roy à Lyon, et que ce desplaisir l'avoit porté si avant qu'il avoit esté capable de tout ouyr et de tout faire.

D'ailleurs que Lafin luy rapporta un jour que le Roy, parlant de luy et de feu son père, avoit dit que Dieu luy avoit faict grand grâce de l'oster de ce monde, quand il fut tué, et que c'estoit un serviteur bien inutile, et de luy que ce n'estoit pas ce que l'on pensoit ; et que ces paroles l'avoient tellement irrité qu'il eust voulu se faire tout couvrir de sang. À ceste parole monsieur le chancelier luy demanda du sang de qui il désiroit se couvrir. « Du mien, dit le mareschal, me meslant par désespoir au travers des troupes ennemies ; » et qu'en tout cela il confessoit avoir failly durant deux mois et demi que dura ceste colère, mais qu'elle ne l'emporta jamais si avant qu'il eust pensé mal faire à son Roy ; qu'il avoit pesché de la bouche, des oreilles, et un peu de la main, avec la plume ; mais quand que le Roy ne voudroit luy remettre ceste faute, il n'estoit en la puissance des hommes de le condamner justement pour cela, advouant bien toutesfois avoir besoin de la miséricorde de Sa Majesté, remettant tousjours sur Lafin le subject de ses offenses, croyant que Dieu le punissoit infiniment, non pour autre chose sinon pour les exécrables sermons qu'il avoit faicts avec Lafin sur le Saint-Sacrement, et en sa présence, de ne révéler jamais rien de ce qu'ils escriroyent, feroient ou négocieroyent ensemble.

Il dit aussi que, s'estant dernièrement confessé à Dijon au petit minime, luy disant sur ce propos qu'il voyoit bien que Lafin estoit trompeur, et qu'il diroit tout au Roy, encores qu'ils eussent juré ensemble, et que cela estant il seroit perdu : « S'il le fait il aura l'enfer et vous le paradis, » dit le minime, et que, depuis qu'il estoit prisonnier, monsieur l'archevesque de Bourges l'a ouy en confession et luy a relevé ce scrupule, et l'a voulu délivrer des sermons qu'il avoit faicts ; toutesfois qu'il n'estimoit pas sa conscience si bien deschargée après tant de sermons qu'il ne luy restast encore quelques remords.

Au surplus, il advoua avoir eu grand desplaisir quand la paix se fit, et qu'il fit tous ses efforts pour faire continuer la guerre.

Il recogneut aussi que Lafin luy en parlant un jour, lorsqu'il estoit devant le fort de Sainte-Catherine, luy estant sur la chaise percée, et luy disant : « Nous serons les deux grands bardeaux qui porterons la charge sur le dos, si les palissades ne nous

empeschent dedans trois jours ; » que c'estoit une énigme dont il n'entendoit que la moitié, sçavoir : que, si ceux de Sainte-Catherine ne mettoient des palissades, ils seroyent pris dedans trois jours ; pour le reste qu'il ne l'entendoit pas. Mais quelques jours après Lafin luy dit que les deux grands bardeaux estoyent eux deux, qui seroyent les mulets pour porter le Roy au fort pour l'y faire perdre, ce qu'il trouva fort mauvais.

Après tout le discours, il supplia la cour de se souvenir que, s'il avoit mal parlé, il avoit bien fait, et que ses paroles estoyent meslées, parties d'un esprit infiniment irrité, d'ailleurs pleines de fougue et de crainte, mais que ses effects estoyent masles et aussi généreux qu'il y en eust au monde ; que l'on eust esgard à la qualité de ses accusateurs, qui estoyent non complices de ce fait, mais vrais fauteurs et instigateurs ; d'ailleurs que Lafin estoit sorcier, qu'il avoit des images de cire parlantes ; que Renazé avoit cent et cent fois contrefaict son escriture, et que, s'il falloit par-dessus tout cela juger ses démérites, les juges qui tenoyent la balance debvoyent, en trouvant d'un costé ses vaines et légères paroles qui n'avoient rien esclos de mauvais, jeter les yeux de l'autre pour y voir tant de signalez services rendus tant utilement à cest Estat, en temps si nécessaire que l'on eust eu peine de se passer de luy, et qu'il consentait volontiers qu'on jugeast du costé qui péseroit le plus.

Au reste, quand tous ses services seroyent ensevelis en la mémoire des juges pour n'avoir esgard qu'à ses fautes, que le Roy les luy avoit pardonnées à Lyon, luy ayant dit plus d'une fois qu'il avoit esté capable de tout ouyr, de tout entendre et de tout faire sur le refus dudit Bourg, le Roy luy ayant dit ces mots : « Mareschal, ne te souvienns jamais de Bourg, et je me souviendray jamais de tout le passé. » Depuis lequel temps, qui sont vingt-deux mois, se trouve qu'il ait dit ou fait chose quelconque contre le gouvernement du Roy et de cest Estat, il est prest de souffrir toute punition ; mesme qu'il y a eu au procez des lettres de luy qui monstrent que la naissance de monsieur le Dauphin dissipe les nues de son esprit et les vanitez passées.

Sur ce qu'on luy dit que Hébert, son secrétaire, avoit esté depuis quatre mois à Milan, que veu ses déportemens passez c'estoit une preuve indubitable qu'il continuoit ses premiers desseins, il jura que ce voyage n'avoit esté fait que pour achepter des estoffes et y mener quatre jeunes gentilshommes sortis de pages, qui désiroyent voir le monde.

Ainsi le mareschal, que l'on laissa parler tant qu'il voulut, entretint la cour de discours et d'excuses jusque sur les dix heures que l'on le fit retirer et remener à la Bastille par le mesme chemin par lequel il avoit esté amené, où il ne cessa, tout le samedy, dimanche et lundy ensuyvant, de raconter à ceux qui le gardoient les interrogatoires que l'on luy avoit faictes et ce qu'il avoit respondu, et sembloit qu'il fust fort satisfait en soy-mesme de cet abouchement. Aucuns disent qu'il contrefaisoit monsieur le chancelier, imaginant ce qu'il pouvoit avoir dit après qu'il fut parti de la présence de la cour : que c'estoit un homme séditieux, qui avoit voulu troubler l'Estat, qu'il falloit luy couper la teste. Mais monsieur le chancelier ne parla jamais un seul mot contre le mareschal, sinon à luy-mesme, et fut traictée cest affaire avec le plus de retenue et de circonspection qu'il se pouvoit.

Le lundy 29, monsieur le chancelier retourna au palais ; comme messieurs les **juges** entroyent, la comtesse de Roussi prioit pour le mareschal, six jours après avoir accouché d'une fille.

À six heures du matin, la compagnie assise, le rapporteur, monsieur de Fleury, commença le premier, après avoir leu les conclusions du procureur général, écrites de sa main, aussi bien que son inventaire qui est audit procez. Les opinions durèrent jusques après deux heures de relevée, qui furent toutes conformées sans aucun contredict, fondées sur les trois sortes de preuves qui estoient au procez, testimoniales, littérales et vocales.

Par les confessions, la première estoit fort certaine par toutes les formes du procez criminel, où, l'accusé ne reprochant à la confrontation, les tesmoins demeurèrent entiers ; cela estant, il y a plus de crainte de peu condamner que trop.

La seconde fort certaine pour ses recognoissances, tant devant ses commisaires que devant ses juges, spécialement de quatre feuilles de papier qui contenoient cent advis contre l'Etat, dont le moindre le pouvoit perdre.

La troisieme, quand il advouoit que, sans la miséricorde du Roy, il estoit perdu, et qu'il avoit pesché de l'œil, de la bouche et de la main durant plus de trois mois, capable de tout faire, de tout ouyr, de tout dire ; que, s'il eust voulu exécuter les mauvais desseins qu'on luy avoit proposez contre le Roy, il y avoit long-temps qu'il ne fust plus ;

Que le refus de Bourg et le blasme de sa maison l'auroient faict souhaiter de se voir tout couvert de sang.

Pour ses excuses, que s'il avoit mal parlé il avoit tousjours bien fait, que cela n'estoit valable en crime où la volonté est punie comme l'effect aux autres, parce que si le faict avoit succédé il ne seroit plus temps de juger.

Contre les tesmoins qu'il disoit auteurs de ses meschancetez, que ses reproches venoyent à tard, long-temps après les dépositions ouyes, joint que sans eux il avoit trop de preuves.

Quant à la vaillance de ses mérites, jamais l'antiquité ne les a compensez, non pas mesme aux crimes des particuliers ; autrement chacun pourroit commettre tel crime qu'il voudroit, et par après venir à la compensation du mal, et ainsy éviter la punition méritée.

Pour le pardon allégué, qu'il en falloit faire apparoir par lettres inthérinées en la cour, et qu'autrefois le sieur de Haulteville eut la teste tranchée apportant un pardon signé de la main du Roy Henry second, pour avoir révélé en confession (pensant mourir) qu'il avoit eu la volonté de le tuer ; que le mareschal avoit recogneu ce jugement, et avoit dit au Roy en gros qu'il avoit esté capable, durant deux mois et demi, de tout ouyr, de tout dire et de tout faire par le refus de Bourg, mais rien en parole, qui luy faisoit recognoistre avoir besoin de la miséricorde de Sa Majesté.

Pour les vingt-deux mois derniers qu'il disoit s'estre contenu en son devoir, le voyage de Hébert à Milan fait voir clairement le contraire, quoyqu'il eust voulu pallier, car ce n'estoit pas le faict d'un secrétaire confident de mener des pages, et achepter des espées et des estolfes.

Mais ce qu'il alléguoit des vingt-deux mois estoit destruit, d'autant que dès ledit temps il l'avoit rompu avec Lafin, prenant autres brisées et habitudes qui n'estoyent pas encore clairement descouvertes.

D'ailleurs qu'il y avoit au procez force lettres de luy sans dattes, qui faisoient croire la continuation de ceste mauvaise volonté, et que la seule lettre qu'il employoit

à sa justification faisoit au contraire grandement contre luy, disant que les ombrages et vanitez avoyent esté dissipées à la naissance du Daulphin, qui n'avoit que dix mois, et partant, si la seule naissance avoit fait sage, il avoit esté douze mois des vingt-deux sans l'estre.

Icy se pourroyent représenter toutes les particulières opinions, mais ce seroit inutilement consumer le temps.

Monsieur le chancelier, concluant les opinions, prononce l'arrest de mort, après avoir représenté le procez depuis la cognoissance du crime, l'ordre que le Roy avoit tenu pour le faire venir, résolu que s'il eust encore tardé quatre jours l'aller assiéger quelque part qu'il fust, ayant plus à cœur de le prendre par force que par autre voye. Puis toucha sur quelques advis que l'on avoit proposé de décréter contre Lafin et Renazé, et remontra par vives raisons et beaux exemples que ceux qui descouvrent les conspirations auxquelles ils ont trempé sont non-seulement dignes de pardon, mais méritent récompense du bien qu'ils ont procuré en assurant l'Estat, et que c'estoit le seul moyen d'attirer les autres qui pourroient avoir trempé en ce mal ; puis adjousta que toute ceste faction ne seroit pas coupée avec la teste du mareschal, et qu'il en pourroit naistre d'autres où l'on auroit prou de peines à les descouvrir, si le bon traictement fait à ceux-ci n'attiroit ceux-là par exemple.

Le lendemain, qui estoit le mardy, chacun pensoit que l'exécution se deust faire en Grève. On y accouroit de toutes parts ; les eschaffauts y furent dressez pour voir, et dans l'Hostel-de-Ville il y en avoit un pour exécuter le mareschal, avec un petit pont de bois qui devoit estre mis contre l'une des fenestres de l'Hostel-de-Ville, par lequel le mareschal devoit passer pour aller dudit pont sur l'eschallaut ; mesmes les huissiers du parlement avec exécuteur de haute justice furent heurter à la porte de la Bastille, et deux ou trois mille personnes avec eux ; dont aucuns sortans aux champs, et aperceus par le mareschal, l'estonnèrent fort, car il se troubla à ceste veue et dit : « Je suis jugé et suis mort. » Toutefois le sieur Dupui, exempt des gardes du Roy, de la compagnie du sieur de Vitry, lequel le gardoit, luy dit : « Monsieur, c'est une querelle de deux seigneurs qui sont sortis pour s'aller battre, et le peuple y accourt pour voir ce qui en sera. » Cela le retint. Quant à ceux qui furent à la Grève, ils y demeurèrent la pluspart jusques à onze heures du soir, croyant qu'il deust estre exécuté aux flambeaux.

Peu après il pria le sieur de Baranton, lieutenant du sieur de Pralin, d'aller de sa part trouver monsieur de Rosny, luy dire qu'il désiroit le voir, sinon qu'il le supplioit d'intercéder pour sa vie envers le Roy, et qu'il attendoit de luy ; qu'il l'avoit tousjours honoré et trouvé son amy, et tel que, s'il l'eust creu, il ne fust au lieu où l'estoit ; qu'il y en avoit de plus meschans que luy, mais qu'il estoit le plus malheureux ; qu'il consentoit estre mis entre quatre murailles, lié de chaisnes. Bref, les supplications qu'il faisoit, rapportées par le sieur de Baranton, émeurent tellement monsieur et madame de Rosny, et sieur Zamet et autres qui estoient là, qu'ayant tous les larmes aux yeux nul ne pouvoit proférer une parole. Enfin le sieur de Rosny dit : « Je ne le puis voir ny intercéder pour luy, c'est trop tard ; s'il m'eust creu, il ne fust pas là. Il devoit dire à Sa Majesté la vérité dès son arrivée à Fontainebleau ; pour ne luy avoir dite, il luy a osté le moyen de luy donner la vie, et à tous ses amis de la demander pour luy. » Le sieur de Rosny dit encore au sieur de Baranton : « Si j'eusse esté ici, j'eusse empesché les huissiers de passer par l'Arsenal, et l'appréhension que monsieur le

mareschal a eu du peuple qu'il vid de sa fenestre n'eust pas esté ; car quand je suis party de Saint-Germain, je sçavois bien que l'exécution ne devoit pas estre faite aujourd'huy. Le Roy a mandé à la cour que l'on luy envoyast l'arrest par monsieur de Syllery. D'ailleurs tous les parens du sieur de Biron ont fait présenter une requeste signée de leurs mains, par laquelle ils supplient Sa Majesté que l'exécution ne soit faite en public, ce qu'il leur a accordé sur heure. »

Monsieur de Sillery ayant apporté la commission par laquelle le Roy vouloit que l'exécution, en faveur de ses parens, se fist en la Bastille le lendemain mercredy, à dix heures du matin, monsieur le chancelier, avec monsieur de Sillery et trois maistres des requestes, arriva à l'Arsenal, où monsieur de Rosny estoit, qui les mena en la Bastille, et montèrent par une montée desrobée dans la chambre du concierge, nommé Rumigny. Là s'assirent messieurs le chancelier, Rosny et Sillery, sur des escabaux, le reste debout contre des coffres, et résolurent tout bas eux trois ce qui leur pleut durant demi-heure ; puis ledit sieur de Rosny retiré, arriva le greffier criminel Voisin, et après luy monsieur le premier président, qui prit la place dudit sieur de Rosny ; et furent eux trois autre demi-heure à parler tout bas, durant laquelle monsieur de Rosny envoya des siens, qui présentement obtint de monsieur le chancelier un rolle de ceux qu'il désiroit et vouloit assister à l'exécution, pour faire sortir les autres. Et portoit, la liste des trois maistres des requestes cy-dessus, trois audienciers, trois huissiers de conseil, trois du parlement, et de ceux qui dévoient assister après disner, Rapin, le chevalier du guet, deux lieutenans du grand-prévost, le prevost des marchands et quatre eschevins, quatre conseillers de ville et le greffier. Sur les onze heures, quand on sceut que le sieur mareschal eut disné, monsieur le chancelier, habillé d'une robe de satin à grandes manches, suivy des trois maistres des requestes, les audienciers et huissiers, qui allèrent descendre pour traverser la cour et voir ledit mareschal, lequel estoit logé à l'opposite, du costé des champs. Voulant descendre, la damoiselle femme du sieur de Rumigny se prit à pleurer, les mains jointes, ce qui fut apperceu par ledit sieur mareschal, qui mettoit la teste contre les barreaux ; et s'écria fort haut : « Mon Dieu ! Je suis mort. Ha ! Quelle justice, faire mourir un homme innocent ! Monsieur le chancelier, venez-vous me prononcer ma mort ? Je suis innocent de ce dont on m'accuse. » Et continuant ces cris, monsieur le chancelier passa ferme, et commande qu'on l'allast mener à la chapelle, qui est peu de degrez au-dessous de sa chambre. Et là il fut trouvé plein de paroles de colère et de reproches, allégua force exemples de ceux qui avoient malservy, et néantmoins à qui l'on avoit pardonné ; et disoit : « Quoy ! Monsieur, vous qui avez le visage d'un homme de bien, avez-vous souffert que j'aye esté si misérablement condamné ! Monsieur, monsieur, vous avez peu empescher ce mal, et ne l'avez pas fait ; vous en respondrez devant Dieu ; oui, monsieur, devant luy, où je vous appelle dans l'an, et tous les juges qui m'ont condamné. » Ce disant, il frappoit fermement sur le bras de monsieur le chancelier, qui estoit couvert, et le mareschal teste nue, en pourpoint, ayant jetté son manteau dès qu'il vil que l'on montoit à luy. Puis il dit : « Ha ! que le Roy fait aujourd'huy de bien au Roy d'Espagne, de luy oster un si grand ennemy que moy !

« Quoy ! Ne pouvoit-on pas me garder dans un cachot, céans, les fers aux mains, pour se servir de moy en un jour d'importance ? Ha ! monsieur, je pouvois faire de grands services à la France ! Ha ! monsieur, vous avez tant aimé mon père, encores

pouvez-vous remonstrer au Roy ce que je dis et le tort qu'il se fait. Que diront mil gentilshommes mes parens, dont un seul n'a jamais porté les armes contre le Roy ? Espère-il qu'ils puissent, moi mort, lui faire service ? Eh quoy ! si eusse esté coupable, fusse-je venu sur des assurances vaines que me donnoit le président Janin ? Et cependant le traistre Lafin m'escrivoit que je pouvois venir en seureté, qu'il n'avoit rien dit que du mariage, et qu'il m'en jureroit par les mesmes sermens que nous avions autrefois faicts ensemble. C'estoyent toutes amorces pour me faire venir ; mais je ne venois pas sur cela, je venois sur mon innocence, me confiant au Roy qui m'a trompé. Quoy doncques ! est-ce la récompense des services de feu mon père, qui luy a mis la couronne sur la teste, et il m'oste la mienne de dessus les espaulles ? Est-ce la récompense de tant de services passez pour les payer tout-à-coup par la main d'un meschant homme que je vois là ? » (Toutesfois le bourreau n'y estoit pas.) Il parloit si viste et disoit tant de choses, tantost contre le Roy, tantost contre ses juges, que monsieur le chancelier ne pouvoit entrer en discours ; mais aussitost qu'il vit jour pour parler, il mit peine de calmer son esprit, et le conjura fort de penser à Dieu ; puis luy dit que le Roy demandoit son ordre. Soudain il le tira de sa poche, plié dans son cordon, car il ne l'avoit point porté au col depuis sa prison, et le mit dans la main de monsieur le chancelier en pesant dans la sienne, et luy dit : « Ouy, monsieur, voilà ; je jure ma part de paradis que je n'ai jamais contrevenu aux statuts de l'ordre. » Après il luy demanda le baston, et il luy dit qu'il ne l'avoit jamais porté.

En tous ses discours, pleins de fougue et de vanitez, il juroit son innocence de tout ce dont il estoit condamné par sa damnation éternelle, disoit que ses parens ne doivent jamais rougir de sa mort, n'ayant jamais commis acte contre le service que sa naissance l'obligeoit vers son prince. Après pria fort monsieur le chancelier de luy permettre de faire son testament, mesme en faveur d'un petit bastard qu'il avoit, et d'une femme qu'il croyoit estre grosse de son fait ; ce qu'il luy accorda sous le bon plaisir du Roy ; ce qu'il fit, ainsi que nous dirons ci-après.

Puis le mareschal, se tournant vers un docteur nommé Garnier, moyne, et maintenant évesque de Montpellier, qui luy fut ordonné avec Magnan, cure de Saint-Nicolas-des-Champs, luy dit : « Monsieur, je n'avois pas affaire de vous. Vous ne serez pas en peine de me confesser ; ce que je dis tout haut est ma confession. Il y a huit jours que je me confesse tous les jours ; mesme la nuict dernière ; je voyois les cieux ouverts, et me sembloit que Dieu me tendoit les bras, et m'ont dict mes gardes ce matin que criois toute la nuict. » Sur ce subject monsieur le chancelier eut envie de parler à Voisin, greffier criminel. Lors le mareschal jetta l'œil sur monsieur de Roissi, maistre des requestes, et luy dit : « Ha ! monsieur de Roissi, faut-il aussi mourir ? Si monsieur vostre père vivoit, je m'assure qu'il m'ayderoit à sortir d'icy ; il avoit tant aimé mon père et moi aussi ! Au moins vous n'estiez pas de ces juges qui m'ont condamné. » À quoy il luy respondit : « Monsieur, je prie Dieu qu'il vous console. » Et il luy répliqua : « Quand vous en auriez esté, je le prie qu'il vous pardonne ceste offense. » Mais sur ceste parole il reprit tous les points de son procez, n'en advouant que le moins qu'il pouvoit, chargeant tousjours Lafin. « Quoy ! disoit-il, le Roy permettra-il point à mes frères de faire faire le procez au meschant sur sa bougrerie, fausse monnoye, magie et sorcellerie ? Il m'a dit avoir une image de cire qui parloit et qui avoit dit : Rex impie,

peribis, et sicut cera liquescit, morieris³. Il est vray, par le Dieu vivant, par ma part de paradis ! Ce meschant et déloyal il m'a perdu, et je perds ma vie pour sauver la sienne. Il proféroit ces paroles de telle façon qu'il paroissoit n'estre aucunement troublé ; il sembloit qu'il haranguast à la teste d'une armée, avec une telle façon comme s'il fust entré au combat.

Monsieur le chancelier, qui cherchoit à sortir, lui dit : « Monsieur, je vous donne le bonjour. — Quel bonjour ! » dit-il ; et ainsi il descendit, laissant le greffier Voisin et les docteurs près de luy. Un quart d'heure après, ainsi que messieurs estoyent à table à la chambre du concierge, ledit greffier vint dire qu'il supplioit de n'estre point lié, et lui sembloit que son esprit estoit fort calme. Monsieur le chancelier douta, et monsieur de Sillery dit : « Puisqu'il se comporte modestement, permettez-luy cette grace ; monsieur, j'en prends la moitié sur moy. » Monsieur le chancelier ordonna qu'il en print l'avis de monsieur le premier président, qui estoit dans l'autre chambre, car il y avoit disné dès neuf heures ; il dit qu'il le falloit lier, toutesfois il pensa que non. Lors le greffier retourna et lui dit : « Monsieur, il est nécessaire de lire vostre arrest ; il faut de l'humilité en ceste action. — Quoy, mon amy, dit le mareschal, que veux-tu que je fasse ? — Monsieur, il vous faut mettre à genouil. » Lors il s'approche de l'autel, met le genouil droict en terre, et le coude sur l'autel, tenant son chapeau de sa main, et ainsi entendit son arrest :

Veue par la cour, les chambres assemblées, le procez criminel extraordinairement fait par les présidens et conseillers à ce commis et députez par lettres patentes du 18^e et 19^e jour de juin mil six cens deux, à la requeste du procureur général du Roy, à l'encontre de messire Charles de Gontaut, chevalier des ordres du Roy, duc de Biron, pair et mareschal de France, gouverneur de Bourgogne, prisonnier au chasteau de la Bastille, accusé de crime de lèze-majesté, informations, interrogatoires, confessions, dénégations, confrontations de tesmoins, lettres missives, avis et instructions données aux ennemis par lui recogneues, et tout ce que le procureur général du Roy a produit ; arrest du 24 de ce mois, par lequel a esté ordonné qu'en l'absence des pairs de France appelez seroit passé outre au jugement du procez ; conclusions du procureur général du Roy, ouy et interrogé par ladicte cour ledit accusé sur les cas à luy imposez, dit a esté que ladite cour a déclaré ledit duc de Biron atteint et convaincu du crime de lèze-majesté pour les conspirations par lui faites contre la personne du Roy, entreprises sur son Estat, proditiions et traicté avec ses ennemis, estant mareschal de l'armée dudict seigneur ; pour réparation duquel crime l'a privé et prive de tous estats, honneurs et dignitez, et l'a condamné et condamne à avoir la teste tranchée sur un eschaffaut qui pour cest effect sera dressé en la place de Grève, et a déclaré et déclare tous et uns chascuns des biens meubles et immeubles généralement quelconques, en quelques lieux qu'ils soyent situez et assis, acquis et confisquez au Roy ; la terre de Biron privée à jamais du nom et tiltre de duché et pairie ; icelle terre, ensemble ses autres biens immédiatement tenus du Roy, remis au domaine de sa couronne.

Fait en parlement, le 20 juillet mil six cens deux.

Signé en la minute : de Bellievre, chancelier de France, et de Fleury, conseiller en la cour, rapporteur.

3 Roi méchants seront retranchés, et comme la cire fond, tu vas mourir.

Durant la lecture de l'arrest, oyant ces mots : Crime de lèze-majesté, il ne dit mot ; mais quand il ouyt : Pour avoir attenté à la personne du Roy, il se tourna, disant : « Il n'en est rien, cela est faux ; ostez cela. » Puis oyant que la Grève estoit ordonnée pour le lieu du supplice : « Quoy ! Moy en Grève ! » On luy dit : « On y a pourveu, ce sera céans ; le Roy vous fait ceste grâce. — Quelle grâce ! » dit-il. Et enfin oyant tous ses biens confisquez et le duché de Biron réunie à la couronne : « Quoy ! dit-il, le Roy se veut-il enrichir de ma pauvreté ? La terre de Biron ne peut estre confisquée ; je ne la possédois point par succession, mais par substitution. Et mes frères, que feroient-ils ? Le Roy se devoit contenter de ma vie. »

Les théologiens, après que l'arrest luy eust esté prononcé, l'exhortèrent à la mort, et le prièrent de supporter avec patience son affliction et n'avoir plus d'autre soin que celui de son ame. Il demeura à se confesser une bonne heure ; puis il se promena parmi la chapelle, sans qu'aucun parlast à luy, sinon, que quelquesfois en s'arrestant il disoit quelque parole pour son innocence et quelque injure contre Lafin, et demandoit s'il ne seroit pas permis à ses frères de lui faire faire son procez et de le faire brusler.

Suyvant ce que monsieur le chancelier luy avoit permis de son testament, sous le bon plaisir du Roy, après qu'il eut donné en aumosnes quelques 150 escus qu'il avoit sur luy, il tira trois anneaux de ses doigts et les bailla au sieur de Baranton, pour en donner un à sa sœur de Saint-Blancart et les deux autres à sa sœur de Roussy, les suppliant de les porter en souvenance de luy. Puis une heure durant il fit escrire le greffier Voisin. Il laissa huict cents livres de rente à un sien bastard qu'il avoit eu d'une fille qui estoit encore grosse de son faict, à l'enfant de laquelle il donnoit une maison près de Dijon, qu'il avoit acheptée six mil escus. Il disoit aussi qu'il avoit cinq cens mil escus dans le chasteau de Dijon, et qu'il en devoit trente mille. Plusieurs mémoires luy avant esté rapportés de ses affaires, il y respondit assez modestement et sans confusion. Il supplia que l'on payast quelques debtes qu'il devoit à quelques gentilshommes, et mesmes à l'ambassadeur d'Angleterre, dont ils n'avoient point de cédula⁴. Après il parla à ses gardes, qui vindrent l'un après l'autre prendre congé de lui, la larme à l'œil, ayant chacun la main sur les gardes de leurs espées, ausquels il donna ses habits et linges, et tout ce qui estoit dans ses coffres.

Entre deux ou trois heures monsieur le chancelier y retourna avec monsieur le premier président. On fit sortir tous ceux qui estoient là ; puis l'interroguèrent encore une heure et plus touchant ses complices ; mais on tient qu'il ne voulut rien déclarer. Ainsi que monsieur le chancelier se vouloit retirer, il luy demanda s'il désiroit parler à quelques-uns ; il dit qu'il eust bien désiré parler aux sieurs de Laforce, de Saint-Blancart et de Roussy, et à ses sœurs, mais on luy dit qu'ils n'estoyent plus en la ville ; qu'il y avoit bien là un gentilhomme nommé Philippes, qui estoit à monsieur de Badefour. Il demanda si Prévost, intendant de sa maison, n'y estoit point ; on luy dit que non, et qu'il y avoit trois jours qu'il s'en estoit allé en sa maison près de Saint-Germain. Lors dit : « Mon Dieu, tout le monde m'abandonne ! » Cela dit, monsieur le chancelier et monsieur le premier président luy dirent adieu, et eux descendus firent appeler monsieur de Sillery, qui demeura pendant ceste interrogatoire en la chambre

4 Reconnaissance (de dette).

du concierge, et eux trois s'en allèrent hors la Bastille à l'Arsenal, et oncques depuis ne revindrent le voir.

Depuis ceste heure là jusques à cinq heures du soir, le mareschal s'occupa à pareils discours qu'auparavant, parlant incessamment aux uns et aux autres. Il jetta sa veue sur le sieur Arnault, et le prioit fort de faire ses recommandations à monsieur de Rosny, et qu'il le prioit de prendre la protection de ses frères, dont l'un estoit son neveu par alliance. Il reconnut un gentilhomme qui estoit à monsieur de Mayenne ; il le pria de dire à son maistre qu'il mouroit son serviteur, et de monsieur d'Esquillon son fils. Il parla souvent de ses frères, et surtout qu'ils ne vinssent à la cour de six mois, et supplia fort qu'on dist au Roy qu'il le prioit de donner à son petit frère quelque estat en la maison de monsieur le Daulphin. Il pria aussi un exempt des gardes d'aller dire à monsieur le comte d'Auvergne qu'il s'asseurast qu'il estoit fort son serviteur de toute affection, qu'il n'avoit rien dit contre luy et qu'il l'avoit deschargé ; seulement avoit dit, que s'il avoit fait quelque chose mal à propos, la nécessité le lui avoit fait faire, et non qu'il manquast d'affection envers le Roy. Le comte lui manda qu'il avoit un extreme regret de sa vie, comme son vray, singulier ami et serviteur, et qu'en ceste assurance il le prioit de lui donner un petit garçon bastard qu'il laissoit après luy, pour le faire nourrir avec ses enfans le plus chèrement qu'il pourroit, tant qu'il fust en aage de se pourvoir luy-mesme.

L'eschaffaut fut dressé au coing de la cour, vers la porte par où on va au jardin ; il estoit de cinq pieds de haut ; sans aucune parure, et l'eschelle mise au pied,

Les cinq heures venues, le greffier lui dit qu'il estoit temps de descendre pour monter à Dieu ; à quoy il obéit volontairement.

Les gardes estoient en la cour, les officiers et huissiers avec les magistrats çà et là. Estant descendu, il marcha dix pas sans parler, sinon « Ha ! » par trois fois, en haussant tousjours de voix ; puis tournant sa veue sur le lieutenant civil, lui dit : « Monsieur, vous avez de très meschans hostes ; si vous n'y prenez garde, ils vous perdront, » entendant parler du sieur de Lafin et du vidame de Chartre, son neveu, lesquels estoient logez chez lui. Puis vint au pied de l'eschelle et de l'eschaffaut, et se mit à genoux, ayant marché jusques-là comme s'il eut esté en bataille.

Il jetta son chapeau et pria Dieu tout bas avec ses docteurs à ses costez, et cela dura un demi-quart d'heure. Ce faict, il monta sans s'estonner sur l'eschaffaut, vestu d'un habit de taffetas gris, où après avoir despouillé son pourpoint, il se mit sur les exclamations du matin, adjoustant qu'à la vérité il avoit failly, mais pour la personne du Roy jamais, et que, s'il eust voulu croire le mauvais conseil qu'on luy donnoit, il ne seroit plus il y a dix ans. Après ces propos il receut l'absolution du prestre ; puis regardant les soldats qui gardoient la porte, leur dit : « O que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnast d'une mousquetade au travers du corps ! Hélas ! Quelle pitié ! La miséricorde est morte. »

Lors le greffier Voisin luy dit : « Monsieur, il faut lire vostre arrest. » Il lui répliqua : « Je l'ay ouy. — Monsieur, il le faut. » Lors il luy dit : « Ly, ly, » ce qu'il fit. Cependant le mareschal parlait tousjours, toutesfois assez modestement ; mais comme il entendit : Pour avoir attenté à la vie du Roy, il s'esmeut, et dit : « Monsieur, cela est faux, ostez cela ; je n'y songeay jamais. » Le greffier luy dit : « Ce sont vos confessions. » Il répliqua : « Boute, boute, je suis pour moy. » L'arrest leu, les théologiens derechef

l'admonestèrent de prier Dieu, ce qu'il fit ; puis se banda luy mesme les yeux et se mit à genouil ; puis tout-à-coup tira son mouchoir et jetta l'œil sur le bourreau. Il fut jugé par les assistans qu'il estoit en dessein de se saisir de l'espée, qu'il ne vit pas ; car sur ce qu'on lui dit qu'il falloit couper ses cheveux et le lier, il jura et dit : « Que l'on ne m'approche, je ne sçaurois l'endurer, et si l'on me met en fougue, j'estrangleray la moitié de ce qui est icy. » Sur laquelle parole il se vit tel qui portoit une espée à son costé qui regardoit si la montée estoit près de luy pour se sauver.

Enfin il appella monsieur de Baranton, qui l'avoit gardé durant sa prison, lequel monta sur l'eschaffaut, luy banda les yeux et troussa les cheveux ; puis dit au bourreau : « Despesche, despesche. » Lequel pour l'amuser luy dit : « Monsieur, il faut dire vostre *In manus*, » et fit signe à son valet de luy bailler l'espée, de laquelle il luy coupa la teste si dextrement qu'à peine vit-on passer le coup. La teste tomba du coup à terre, puis on la mit sur l'eschaffaut ; le corps fut incontinent couvert d'un drap blanc et noir, et le soir fut enterré dans Saint-Paul, au milieu de la nef, au devant de la chair. Cest enterrement fut sans cérémonie, estant seulement accompagné de six prestres et de quelques autres personnes. Le lendemain on luy fit un service, dont plusieurs allèrent jeter de l'eau bénite sur la fosse.

Ce mareschal avoit belles qualitez communicables à peu de personnes ; sa valeur estoit admirable, accompagnée d'un bonheur en tous ses combats ; d'un courage sans pareil, infatigable, capable des plus vigoureux travaux ; car d'estre quinze jours durants à cheval, cela luy estoit ordinaire ; point enclin à la volupté, ny beaucoup à l'amour des femmes, ennemy des délices, assez sobre, et qui commençoit à esteindre ceste humeur furiale. À mesure que le luxe et la grandeur croissoyent en luy, le repos modéroit ses bouillantes passions.

Il estoit aussy surtout amy de vanité et de gloire ; mesme on a veu maintesfois mespriser le manger, se contenter de peu de chose, pour repaistre sa fantaisie de gloire et de vanité.

Il estoit de moyenne taille, noir, assez gros, les yeux enfoncez, rude en paroles et conversation.

Il estoit hasardeux en guerre, ambitieux sans mesure et qui eust fini sa vie plus heureusement s'il eust creu les remonstrances de la Royne Elisabeth d'Angleterre, et qu'elles eussent touché ses entrailles, quand elle luy fit voir la teste du comte d'Essex et qu'elle luy dit : « Si j'estois en la place du Roy mon frère, il y auroit des testes aussi bien coupées à Paris qu'à Londres. » L'excès de son ambition luy fit user de rodomontades sans jugement. Il devint tellement présomptueux qu'il creut que le Roy ny la France ne se pouvoyent passer de luy. Il estoit aussi devenu si mesdisant qu'il parloit mal de tous les princes, menaçoit les parlemens et les autres de les déposséder de leurs charges.

Il estoit d'eschelon en eschelon monté au plus haut grade : de simple soldat capitaine, en après admiral, puis mareschal, et pour comble lieutenant des armées du Roy ; et en son ame il vouloit estre duc de Bourgongne, gendre du duc de Savoye et nepveu du Roy d'Espagne. Si Sylla estoit déterminé et cruel et plein de sang, il ne cédoit rien à tous les hommes ensemble ; s'il estoit valeureux, cestuy-cy le passait de dix degrez, et tous les princes romains ensemble. Leurs actions et leurs issues ont esté

presque semblables, sinon que Sylla mourut après qu'il eut vaincu, cestuy devant que vaincre, et au milieu de sa course a esprouvé la vengeance divine.

Quoy que ce soit, il avoit gagné le cœur du soldat à qui il permettoit tout, acquis la créance des peuples qui ne l'avoient pas veu (car ceux qui l'avoient veu et senty le désiroient aux Indes), imbu les estrangers de sa valeur : le connestable de Castille en Franche-Comté, l'archiduc à Amiens, le marquis de Warambon en Artois, auquel il fit payer quarante mille escus de rançon, beaucoup d'Espagnols qu'il fit pendre chaudement pour l'avoir appelé baron.

Davantage la faveur excessive du Roy, les louanges dont tout-à-coup et publiquement il honoroit sa fortune admirable, la dernière ruyne des affaires à la restauration desquelles il estoit survenu comme un Camille au délivrement du Capitole, l'avoient rendu non-seulement remarquable par toute l'Europe, formidable à tous les voisins, mais nécessaire à toute la France. Voilà un homme heureux, rempli de contentemens, qui tenoit la fortune captive avec tous ses thrésors ; il fit la loy aux félicités du monde ; il avoit gloire, honneurs, richesses, dons que la fortune communique à ses nourriçons.

Il estoit eslevé au haut de la roue, mais il est cheu dessous ; car celui qui gouverne les ressorts et timon d'icelle n'a peu plus avant souffrir son insolence ny sa vanité. Sequitur superbos ultor a tergo Deus⁵.

Les causes de sa perte sont infinies, mais la seule félonie les comprend toutes. Le mespris de la piété est le principal ; ce fondement arraché, tous vices abordent l'homme à pleine vogue, toute ruyne l'enveloppe et comme disoit ce serviteur au Roy Atrée : « Mon prince, suivez la piste infallible de la piété, et vostre sceptre sera durable. » Car là où la foy et la sainteté n'ont lieu, le règne est inestimable, nulle félicité n'a lieu ; la raison est pour ce que, hors Dieu, nous estimons toutes choses indifférentes, la loy folie, la justice frénésie, la fidélité un fantosme ; nous réputons les mots de vice et de vertu inutiles, au lieu que la fiance ou la crainte de Dieu borne nos impétuositez et nos désirs insatiables, et fait que, conduisans toutes nos actions sous une juste reigle, nous ne puissions faillir. Aussi on l'a veu souventes fois se moquer de la messe et rire de ceux de la religion prétendue réformée, avec lesquels il avoit esté nourry dès ses jeunes ans ; car en son enfance, et ce à l'aage de huict ans, madame de Brisambourg, sa tante paternelle, qui estoit de la religion prétendue et réformée, le prit en telle affection, par une gaillardise et naïveté qu'il avoit en luy, qu'elle le demanda à sa mère sa belle-sœur, ce qu'elle luy accorda (car elles estoient toutes deux de ladicté religion). La mère donc le luy bailla volontiers pour le faire nourrir et eslever en ceste religion, ce qui fut fait, et dès lors sa tante de Brisambourg le déclara son unique héritier.

Or avoit-elle de grands biens, à cause des trois maris qu'elle avoit espousez et desquels elle n'avoit aucun enfant, mais bien en avoit eu de grandes douaires et de grandes donations, lesquelles luy furent adjudgées à son profit et en sa pleine disposition.

Ainsi le mareschal de Biron, qui en son enfance estoit seulement appelé Charles de Biron, car il avoit lors un aîné qui mourut du despuis au voyage de monsieur d'Alençon en Flandres, fut nourri à Brisambourg, près Saint-Jean-d'Angely, où il ne se trouva nullement enclin aux lettres ny à l'estude, mais toujours aux armes ; ce qui

5 La fière vengeance de Dieu s'en suivit.

fut cause que son père, le mareschal de Biron, homme martial et qui estoit catholique, le retira d'avec sa tante, et le mena avec lui par les provinces de Xainctonge, Aulnis et Angoulmois, où il le fit instruire en la religion catholique. Mais sur des fausses maximes qu'il apprit de quelques courtisans, il s'est moqué plusieurs fois de toute religion. Mesmes son confident le baron de Lux luy disant qu'un capucin, remonstrant à son oncle l'archevesque de Lyon, à l'article de sa mort, luy avoit dit : « Quand Dieu voit qu'il n'y a point d'amendement au meschant et qu'il rejette sa grâce, il luy donne des prospéritez ; toutes choses luy arrivent à souhait ; il le saoule des contentemens de ce monde, » le mareschal luy fit responce : « Je voudrois bien estre abandonné comme cela. » Il se raconte une infinité d'autres faicts de son peu de religion tels que cestui-ci, mais ce n'est nostre intention d'en remplir ceste histoire.

Charles de Gontaut (car ainsi s'appelloit le mareschal jusques à l'aage de seize ans), en son adolescence estant incapable aux lettres, se rendit si capable aux armes qu'il ne trouvoit rien impossible ; aussi son père y prenoit plaisir. Et c'est une chose merveilleuse qu'on a observée en luy que, ayant esté nourry aux histoires dans Brisambourg sous un nommé Manduca, docte personnage et Maltois de nation (combien que lors il n'y profitoit nullement), néantmoins du depuis il en a rapporté des exemples, et a récité toutes sortes d'histoires d'une façon admirable, combien que de son naturel il ne fut point parleur.

La seconde cause de sa perte fut le changement de sa fortune. Après la mort de son aîné, son père le fit appeller baron de Biron et le mena en cour, où incontinent il eut une querelle avec le sieur de Carency, fils aîné du comte de La Vauguyon, laquelle se termina par un combat de trois contre trois. Biron, Loignac et Janissac, d'un costé, tuèrent Carency, d'Estissac et La Bastide. L'on tient qu'en ce duel il y eut de la fraude. Leur querelle procédoit pour l'héritière de la maison de Caumont, qu'ils désiroient avoir tous deux en mariage, et pas un d'eux ne l'eut. Le duc d'Espèron obtint sa grâce, laquelle, après qu'il eust eu quelque peine à se justifier, fut intèrinée, combien qu'il eust de grandes parties, et ce par la faveur et le crédit qu'avoit lors son père.

On tient qu'estant en ceste peine il alloit, desguisé comme un simple porteur de lettres, suivi de son laquais, chez un nommé de La Brosse, grand mathématicien, et qu'on tenoit pour divineur, lequel demouroit lors près l'hostel de Luxembourg, auquel il monstra sa nativité faite par quelque autre, et dissimulant qu'elle fut sienne, ains disant qu'elle estoit d'un gentilhomme dont il estoit serviteur, et qu'il eust bien voulu scavoit quelle fin auroit cest homme-là. La Brosse veid ceste géniture et la rectifie ; il luy dit que c'estoit bien un homme de bonne maison (et en s'adressant à luy) : « Qui n'est pas plus aagé que vous, » disoit-il. Puis luy dit : « Mon ami, est-ce de vous ? Dites-le moi ? » Il respondit : « Je ne vous diray point de qui c'est ; mais dites-moy quelle en sera la vie, et les moyens, et la fin. »

Ce bon homme (qui lors estoit dans une petite guarite qui luy servoit d'estude) luy dit : « Eh bien ! mon fils, je vous diray que je vois que cestuy-là de qui est ceste géniture parviendra à de grands honneurs par son industrie et vaillance militaire, et pourroit parvenir à estre Roy ; mais il y a un caput algol qui l'en empesche. — Et qu'est-ce à dire ? luy dit lors le baron de Biron. « Que c'est à dire ? dit La Brosse, mon enfant, ne me le demandez pas. — Non, dit le baron, il faut que je le sçache. » Après toutes ces altercations, qui furent longues entr'eux, La Brosse luy dit finalement :

« Mon enfant, c'est qu'il en fera tant qu'il aura la teste tranchée. » Sur laquelle parole le baron de Biron le commence à battre cruellement (comme on a récité) ; et l'ayant laissé demy mort, descendit de la guarite, emportant la clef de la porte. Or il y falloit monter par un petit escalier portatif qui se levoit quand on vouloit, comme sont les eschelles des fuyes ou colombiers. Ainsi Biron s'en alla, et ne se peut tenir de dire comme il avoit battu le mathématicien La Brosse et en quel estat il l'avoit laissé.

Il se fioit fort au dire des astrologues et devins ; mesme on tient qu'il avoit aussi parlé à un nommé César, tenu à Paris pour magicien, et qu'il luy avoit dit qu'il ne s'en faudroit que le coup d'un Bourguignon par derrière qu'il ne parvinst à estre Roy. Il eut mémoire de ceste prédiction estant à la Bastille : il pria un quidam, qui l'estoit allé voir avec permission, de sçavoir si l'exécuteur de Paris estoit Bourguignon, et ayant trouvé ainsi il dit : « Je suis mort. »

Après le combat qu'il eut contre Carency, il accompagna monsieur d'Espéron jusque dans Pau, lorsqu'il y alla trouver le Roy qui n'estoit alors que Roy de Navarre.

Depuis son père fut lieutenant général en l'armée de Poictou au siège de Marans, lequel le faisoit commander à toute sa maison et à sa compagnie de gens d'armes ; mesme il l'appelloit monsieur le baron ; et dès lors il devint si impérieux et si libre en paroles que rien plus.

Durant ces dernières guerres civiles, son père estant conducteur de l'armée du Roy, il fut incontinent de jeune baron capitaine et mareschal de l'armée. Après la mort de son père à Espernay, il en fut le conducteur et admiral de France, puis mareschal et lieutenant aux armées.

La deffaicte qu'il fit du secours des Espagnols au siège de Laon, les exploicts en Bourgongne et en Picardie, le firent tant aimer du Roy que luy seul avoit sa créance. Il ne luy restoit plus rien que d'user modestement de son bonheur, prendre femme selon sa qualité pour modérer ses grandes fureurs martiales (comme on tient cela estre nécessaire à tous hommes belliqueux pour les réduire à quelques submissions d'eux-mesmes pour la sollicitude de la femme et des enfans), au lieu que telles gens passent par-dessus toutes les limites de considération et de prudence quand ils ne font jamais autre chose que de respandre ou voir faire respandre le sang humain.

Il a faict à la vérité de grands services à la France et au Roy, mais aussi avoit-il esté rémunéré de grandes faveurs et promeu aux plus grandes dignitez et honneurs de la couronne, desquelles s'il eust bien sceu user, mesmement au plus haut degré de sa fortune, il estoit trop heureux. On tient que son père luy avoit dit plusieurs fois, le voyant bouillant par trop : « Baron, je te conseille, quand la paix sera faicte, que tu ailles planter des choux en ta maison, autrement il te faudra porter ta teste en Grève. »

Tout ce que nous avons dit cy-dessus du mareschal de Biron, Charles de Gontault, est pour le regret que nous avons avec toute la France de ce qu'un tel personnage s'est aussi allé perdre si misérablement, et en avons rapporté de divers mémoires, faicts par les siens propres, les conditions particulières qu'il avoit et les moyens par lesquels il s'est perdu, afin qu'il serve d'exemple à la noblesse généreuse, pour mesme en bien faisant se donner garde de la mesme vertu qu'elle ne dégénère en vice, comme la vaillance en ambition, et semblablement des autres : *Virtuti invia nulla est via*⁶. Mais

il faut tousjours viser au but du repos. Il a fait la faute d'Annibal, Pausanias et autres, lesquels sont tombés en ce précipice d'orgueil qui les a réduits à misère, et en ont laissé une mémoire infâme et déshonorable à jamais.

Nous avons esté un peu long-temps sur l'histoire tragique de ce seigneur. Voyons maintenant avec quelle prudence Sa Majesté pourveut à la Bourgongne, et quel succes eurent les armées de terre et de mer du Roy d'Espagne et de quelques seigneurs qui furent accusez de la conspiration du mareschal.

Le lendemain que le mareschal de Biron fut arrêté prisonnier, nous avons dit qu'il envoya advertir le Roy à ce qu'il mist ordre à la Bourgongne, et que le baron de Lux, sçachant sa prison, rendroit les chasteaux de Beaune et de Dijon aux Espagnols. Le Roy ne se soucia de cest advis, car il y avoit desjà mis ordre plus de quinze jours auparavant. Il avoit envoyé des commissions à plusieurs capitaines pour lever des régimens en Lyonnais, Forests et Bourbonnois, sur un bruit que l'on faisoit courir que c'estoit pour les envoyer en Provence. Monsieur le mareschal de Laverdin estoit entré en Bourgongne ainsi que le mareschal de Biron en sortoit pour venir en cour. Aussi Sa Majesté avoit résolu, si le mareschal ne le fust venu trouver, d'y aller en personne avec six mille Suisses et un bon nombre d'artillerie, qu'il y eust fait conduire tant de Paris que de Lyon.

Sa prison estant sceue en Bourgongne, les habitans de Dijon et de Beaune se barricadèrent et retranchèrent contre les chasteaux. Quelques-uns de ceux qui estoient dedans avoyent envie d'y tenir bon, et disoyent que ce seroit le moyen de capituler pour retirer leur maistre de prison ; mais d'autres, plus advisez, soustenoyent au contraire que la liberté du mareschal leur maistre dependoit de leurs départemens. « Car, disoyent-ils, nostre rébellion fortifiera la preuve contre luy de ses accusations, et l'obéissance que nous rendrons justifiera son innocence. » Ainsi, à la première sommation qui leur fut faicte par le mareschal de Laverdin de rendre les places au Roy, ils les remirent entre ses mains, si que sans nulle émotion toute la Bourgongne et la Bresse demeura paisible.

Le baron de Lux, principal confident du duc, s'estoit retiré à Sauleduc ; monsieur le président Janin le fut trouver et luy promit toute assurance de par le Roy de venir en cour. Le baron de Lux dit au président qu'il n'estoit pas bon capitaine et qu'il n'avoit pas ramené ceux qu'il avoit menez ; mais le président luy donna telle assurance de la clémence de Sa Majesté (s'il disoit la vérité de la conspiration) qu'il l'amena en cour, où son pardon luy fut ratifié après avoir dit au Roy le secret des intentions du mareschal. Et tient-on qu'après que le Roy eut parlé à luy, que Sa Majesté dit au comte de Soissons : « Je ne voudrois pas pour deux cens mil escus n'avoir sceu ce que le baron de Lux vient de me dire. »

Nous avons dit que la première excuse qu'envoya le mareschal de Biron au Roy, de ce qu'il ne pouvoit venir en cour, estoit que l'Espagnol avoit une armée laquelle il vouloit faire passer au pont de Gresin pour aller en Flandres (ainsi qu'il disoit), au passage de laquelle la présence dudit mareschal estoit requise, de peur de quelque surprise. Taxis, ambassadeur d'Espagne, demande le passage au Roy, et le supplie de croire que le Roy son maistre ne s'estoit point meslé pour débaucher le duc de Biron de son obéissance. Mais le Roy luy dit : « Vous voulez que je croye que vostre maistre n'a pas sceu les pratiques du mareschal de Biron avec le comte de Fuentes, et je vous

dis qu'il est impossible que son argent et ses finances y aient été si libéralement distribuées que ce n'ait été du consentement de son conseil. J'ai trop de subject de ne laisser point mes frontières désarmées jusques à ce que, par la fin du procès du mareschal de Biron, je cognoisse toute sa conspiration. Cependant je n'entends pas empescher le commerce suivant nos traictez. »

Le mareschal de Laverdin se campe sur la frontière ; d'Albigny, lieutenant du duc en Savoye, proteste de passer sur le ventre à tous ceux qui voudront empescher leur passage ; mais les Espagnols aimèrent mieux s'aller loger à Remilly et à Anicy que d'estre repoussez.

Le Roy, ayant donné ordre tant à Lyon qu'aux frontières de Bourgongne et Bresse, voyant que ces troupes espagnoles craignoient plus d'estre attaquées que d'attaquer, commanda au mareschal de Laverdin de les laisser passer, ce qu'il fit. Quelques-unes demeurèrent encore à Remilly, et trois mil Espagnols, que le comte de Fuentes avoit de nouveau fait passer les monts, furent mis en garnison à Montmillian, Charbonnières et Conflans en Savoye.

Source : *Archives curieuses de l'histoire de France*, tome 14, pp. 93-161, M. L. Cimber et F. Danjou, Paris, 1837.

Le maréchal de Biron était l'un des vieux amis et compagnons d'armes du Béarnais. Le Roi lui avait sauvé la vie à la bataille de Fontaine-Française et au siège d'Amiens ; il lui en était d'autant plus attaché. Mais Biron avait le caractère de n'être jamais satisfait des bienfaits dont le roi le comblait. Dès 1595, il s'était acoquiné avec Picoté, un ancien ligueur, et il avait commencé à ourdir des intrigues avec les Espagnols.

Quelques documents espagnols jettent des lumières sur ses agissements successifs : non les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne en France — que les historiens français ont plus d'une fois compulsées — mais celles du fonds Milan-Savoie des Archives de Simancas, dont l'inventaire vient de paraître, publié par les soins des Archives d'Espagne. Ces documents, peu connus croyons-nous, nous révèlent un Biron prêt à agir au moment de la paix de Vervins (1598). Il faut, nous dit un rapport de l'envoyé espagnol à Turin, ne pas rendre Saluces à la France et gagner du temps, car le maréchal de Biron est prêt à fomenter une guerre civile en France, à la faveur de laquelle le duc de Savoie n'aura point de peine à conserver Saluces.

Au cours de son voyage à Paris, du début de l'année 1600, Charles-Emmanuel de Savoie eut l'occasion d'intriguer avec Biron, et de mettre au point avec lui le plan de la conspiration. Cet épisode est attesté par les mémoires de Sully. Il nous permet de comprendre que l'accord signé à Paris en février n'était, dans l'esprit du duc, qu'un expédient pour gagner du temps et laisser la conspiration se développer.

Biron rêvait de faire renaître la Ligue en France, et Charles-Emmanuel croyait aussi la chose possible. N'oublions pas que les hommes se règlent, le plus souvent, d'après l'exemple de ce qui s'est passé au cours des vingt années précédentes, plutôt que par une analyse clairvoyante du présent. Ainsi, Biron et Charles-Emmanuel vivaient dans cette illusion.

Sur ces entrefaites commença la guerre de Savoie.

Henri IV destinait le gouvernement de la Bresse, aussitôt qu'elle serait conquise, à son cher Biron, mais il ne voulut pas lui promettre le gouvernement de la citadelle

de Bourg-en-Bresse qu'il décida de réserver à un huguenot, M. de Boesse-Pardaillan. Biron en conçut beaucoup d'amertume. Quelques historiens ont cru qu'il fallait trouver là le motif de la révolte secrète de Biron; nous avons vu que la conspiration remontait plus haut. Mais il est certain que la perspective de pouvoir disposer de la Bresse et de la citadelle qui la commandait permettait à Biron de poursuivre ses rêves de guerre civile soutenue par l'aide de la Savoie voisine et alimentée à travers celle-ci par l'or et la soldatesque espagnols.

Relisons le récit de la prise de Bourg-en-Bresse tel qu'il se trouve dans Sully :

« Le Roi avoit choisi sans le sçavoir celui de tous ses officiers généraux le moins propre à faire réussir cette entreprise : Biron étoit dès ce temps-là engagé fort avant avec M. de Savoie ; on croit même que son traité pouvoit bien être du moins ébauché. Il fit avertir Bouvens, gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes et lui marqua la nuit et l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis : mais ce qui est singulier, c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg, et dans la même nuit où elle avoit été résolue.

Bouvens communiqua à la garnison et aux habitants de Bourg l'avis qu'il venoit de recevoir, les exhorta à se bien défendre ; alluma de grands feux ; doubla, tripla même les corps de garde ; enfin prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles, jusqu'à faire lui-même sentinelle.

Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit, qui estoit marquée dans le billet, et qui devoit estre effectivement celle de l'attaque. Cependant, il arriva que le Maréchal de Biron, qui étoit lui-même à la tête de ses troupes, soit pour donner plus de temps au gouverneur, soit pour faire manquer l'entreprise, ou enfin par un pur hazard, prit un si long détour, qu'au lieu de minuit, il étoit le point du jour lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux officiers qu'ils dévoient remettre la chose à une autre fois, l'heure étant indue pour ces sortes de coups ; et plusieurs de ses officiers joignirent leurs raisons aux siennes : mais cet avis fut si bien combattu par Saint-Angel, Chambaret, Loustange, Vienne, et surtout par Castenet, qui s'étoit fait fort d'y attacher le pétard en plein jour, quand même les bastions seroient garnis ; et encore par Boësse, à qui Sa Majesté en avoit promis le gouvernement [celui de la citadelle], que Biron y consentit, pour ne pas passer pour timide ; et croyant d'ailleurs que ce dessein alloit bientôt estre déconcerté.

Il en arriva tout autrement : la garnison et les bourgeois ayant veillé jusqu'à deux, trois, enfin quatre heures, crurent ou que l'entreprise avoit échoué, ou qu'elle n'avoit été qu'imaginaire : ils allèrent déjeuner et se coucher, lorsqu'ils virent le jour prêt à paroître ; et laissèrent le soin de garder les murailles à quelques sentinelles, qui étant accablées de sommeil, s'en acquittèrent fort mal. Castenet, avec trois hommes de confiance que je lui avois donnés, s'étant avancé jusques sur la contrescarpe, ayant chacun un pétard à la main... La sentinelle cria : Qui va là ? Castenet répondit... que c'étoient des amis de la ville, qui venoient avertir le gouverneur, que des gens de guerre avoient paru à 2000 pas et s'en étoient retournés ; il ajouta qu'il avoit plusieurs choses à dire à M. de Bouvens de la part de M. le duc de Savoye ; et dit à ce soldat qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la porte. La sentinelle quitta son poste pour s'en aller chez le gouverneur. Castenet ne perd point de temps : il avance jusqu'à la porte, pose son pétard, qui emporte le pont levis et fait une brèche.

La ville se trouva pleine en un moment. »

Un autre épisode, connu par le réquisitoire de La Guesle au procès de Biron, nous montre l'interférence de la conspiration de Biron et de la guerre de Savoie.

« Le fort Sainte-Catherine s'assiège, le Mareschal de Biron se loge à Chaumont ; le sieur de La Fin, qui quelques jours auparavant l'estoit venu trouver, demeure près de luy, et Renazé à leur suite... [intrigues pour ravitailler Sainte-Catherine]. Ce n'estoit pas une légère felonnie que de donner aux ennemis le temps et le pouvoir de se fortifier, mais voicy qu'on leur veut bien donner davantage et leur livrer chose infiniment plus précieuse, dont la perte eust esté extrême en toutes extremitez, et à jamais irreparable. Le mareschal, deux ou trois jours après que Renazé fust retourné vers luy du fort Ste Catherine, ... [lui dit]... qu'il avoit ouy dire que le Roy dans peu de jours viendroit au siège du Fort, et qu'il ne se passeroit jamais de l'aller recognoistre, qu'il falloit partant qu'il advertist le gouverneur qu'il y auroit un cavalier vestu d'un manteau noir (c'estoit luy dont il parloit) portant un grand pennache noir, monté sur son petit barbe noir, qui iroit à baise et à volte, le deuxiesme seroit le Sieur de Boësse, le dernier le Roy, sur lequel ayant pointé ses pièces, il falloit qu'il tirast... ».

« Malheur que la Fortune a destourné en destournant le Roy de ce siège et l'arrestant en d'autres. »

Comploter ainsi la mort du bon Roi Henri, la chose paraît à peine croyable. Et pourtant, voici ce que nous lisons dans un mémoire des archives de Turin — mémoire qui provient des confidents du maréchal de Biron :

« La Frèze devoit aller aujourd'huy recognoistre le fort de Ste Catherine. Deux du lieu en sont advertiz à point nommé. Il y pourroit rencontrer ce qu'il ne cherche pas. »

Veut-on douter que « La Frèze » soit un nom de convention pour désigner Henri IV? Que l'on retourne au réquisitoire du procureur La Guesle, déjà mentionné. La Guesle cite un mémoire provenant du duc de Savoie à destination de Biron, qui a été retrouvé dans les papiers de ce dernier : « On a envoyé à Rome pour informer Sa Sainteté de tout ce qui se passe en Savoye, concernant le gouvernement des places que La Freze met entre les mains des huguenots. La Freze est le jargon souz lequel le Roy est oit signifié. »

En effet, le mémoire que La Guesle analyse dans son réquisitoire correspond en tous points à la réponse conservée aux archives de Turin. Mêmes sobriquets : le Vaillant pour le duc de Savoie, le Brave pour désigner Biron, le Confident pour La Fin, etc. Ce sont des langages convenus grâce auxquels on continue à se communiquer des renseignements militaires, des plans d'action concertée, etc. Le document de Turin s'éclaire brusquement par la confrontation avec le réquisitoire du procureur La Guesle, lequel se trouve à son tour authentifié par le document de Turin.

Bref, la conspiration de Biron n'est pas un vain mot. Le désir de la voir aboutir a évidemment nourri les espoirs renouvelés de Charles-Emmanuel de Savoie.

Le duc a-t-il été un partenaire dévoué et exact de Biron? Il ne le semble pas non plus. Il paraît avoir tergiversé avec Biron aussi — probablement à cause de la lenteur des Espagnols et de leur peu de goût de suivre ces intrigues fantastiques. La reddition de Montmélian nous en fournit l'exemple :

« Les lettres en chiffres du Mareschal de Biron, qu'on surprit deux ans après, éclaircissent le mystère de cette conduite, tant pour Montmélian que pour tout le reste.

Biron marquoit au duc de Savoye, à qui elles s'adessoient, qu'il avoit obtenu à la garnison de Montmélian un mois, afin qu'il eût le temps d'en faire lever le siège : qu'il n'avoit rien à attendre de ses Amis s'il ne faisoit pas un effort pour sauver cette place, assez forte pour tenir trois mois. Il l'assuroit de la peine qu'il sentiroit de sa reddition. Dans la lettre qu'il écrit à ce prince après la prinse du Château, il lui déclare que sa négligeance à le secourir avoit réduit au silence les Seigneurs françois de son Parti, qui se seroient déclarés contre le Roy, si en s'avançant pour se joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque sûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms sur le papier, ils y sont tous si bien désignés qu'on les reconnoit sans peine. Le silence que j'observe sur ces noms n'est favorable qu'à quelques uns, que le Public n'a peut-être pas soupçonnés. »

Là encore, les documents des Archives de Turin confirment exactement les dires de Sully :

« Il est besoin de se haster car dans le 20 de ce présent moys, l'on battra Montmellian de 32 canons, et si la place n'est point secourue, nous sommes tous perdus, car on n'a point de nouvelles que le Duc marche avec le comte de Fuentes [gouverneur espagnol du Milanais]... et s'étonne on grandement de telles ennuyeuses et dommageables lenteurs... ».

Et plus loin :

« Le Brave [= Biron] respond à S.A. de cinq princes qui ont donné parole, sentant que c'est le moyen de déclarer la guerre que les Espagnolz jouent. Cela estant, et voiant le support de leurs maîtres, tout le monde courra et ne craindra-t-on de se déclarer. »

À ce moment-là de la guerre de Savoie, la saison était très avancée, les neiges rendaient les cols presque impraticables ; l'armée du comte de Fuentes ne put franchir les Alpes, la forteresse de Montmélian tomba au pouvoir des Français. C'est le moment où le cardinal Aldobrandini se transporta à Lyon pour le mariage d'Henri IV, y transférant avec lui les négociations entamées pour la paix.

Déçu, peut-être, par les lenteurs espagnoles, ou pour quelque autre raison, Biron paraît avoir connu un moment de découragement. Au début de janvier 1601, il lui sembla que quelque chose du complot avait dû parvenir aux oreilles du roi. Il vint se jeter à ses pieds et fit des aveux — extrêmement incomplets et édulcorés d'ailleurs — reconnut qu'il avait été dépité qu'on ne lui eût pas promis le gouvernement de la citadelle de Bourg, avoua qu'il avait entretenu quelques relations avec les assiégés, implora le pardon en jurant de ne plus recommencer. Le roi lui pardonna et l'embrassa.

Or c'est précisément en ces jours-là que Lucinge et Arconato reçurent le billet des assiégés de la citadelle de Bourg, qui leur disait en substance : hâtez-vous de signer la paix, nous ne pouvons plus tenir que trois jours.

Lucinge ne mentionne pas la réconciliation de Biron avec le Roi — il savait être discret, nous l'avons vu. Mais il nous paraît infiniment probable que si la signature de la paix lui parut alors si urgente, c'est bien parce qu'il voyait la réconciliation de Biron avec le Roi achever d'ôter toute possibilité de réussite aux projets de son maître. Voilà ce qui explique aussi, semble-t-il, cette signature précipitée de la Paix de Lyon.

Or, en fait, la réconciliation de Biron avec le Roi n'était qu'apparente.

Le repentir du maréchal n'était que feinte. Au moment même où cet épisode avait lieu à Lyon, Charles-Emmanuel rencontra à Soma en Piémont le comte de Fuentes et le sieur de La Fin, l'homme de confiance du maréchal. Ces trois hommes mettaient sur pied cet extraordinaire accord de Soma, que nous connaissons par les dépositions faites ultérieurement au procès de Biron, mais aussi par les lettres du comte de Fuentes au roi d'Espagne, conservées dans le fonds Milan-Savoie des archives de Simancas.

On convint de soutenir par l'or espagnol et par l'intervention de l'armée du comte de Fuentes le soulèvement des mécontents français, préparé par Biron, et prêt à éclater. Le connétable de Montmorency, le comte de Soissons, le comte d'Auvergne (fils naturel de Charles IX), Joinville, frère de Guise, étaient de la partie. Il s'agissait de détrôner Henri IV ou de le faire disparaître, et de donner l'autonomie aux provinces françaises, chacune devenant la principauté de l'un des grands seigneurs coalisés. Biron aurait eu la Bourgogne et quelques régions environnantes. Des territoires eussent récompensé l'aide de l'Espagne — Marseille notamment — et celle de la Savoie — le marquisat de Saluces pour commencer, naturellement. Dans cette France divisée en provinces fédérées, on eût nommé un roi par élection, à la manière du Saint-Empire germanique. Recommandant ce projet à l'attention de Philippe III, le comte de Fuentes commentait : au moins le maréchal de Biron n'est pas présomptueux comme l'était Mayenne, qui prétendait à la couronne de France ; ses projets sont donc plus dignes d'être soutenus.

C'est au beau milieu de ces conciliabules de Soma que la nouvelle parvint au duc de Savoie de la signature du traité de Lyon. Cette nouvelle détruisait tous les projets mis sur pied. L'accord de Soma ne fut pas signé à cause de cela — une lettre du comte de Fuentes l'atteste formellement.

Ainsi s'explique la colère de Charles-Emmanuel contre son négociateur, Lucinge. Dans ses Occurrences de la Paix de Lyon, René de Lucinge laisse entendre que la nouvelle de la paix parvint au duc au moment d'une entrevue avec Fuentes, où les projets de guerre contre la France étaient remis sur pied. De nouveau, Lucinge tait la conspiration de Biron — il écrit, rappelons-le, un an avant la découverte du complot et l'arrestation de Biron. Mais lorsque nous savons l'ampleur des projets élaborés à Soma, nous comprenons mieux le dépit de Charles-Emmanuel.

Les interférences entre le complot de Biron et la politique ducale continuèrent. Charles-Emmanuel cherchait divers prétextes pour ne pas ratifier le traité. L'envoyé d'Espagne en Suisse, Casate, fit encore quelques voyages à Dijon, à travers la Franche-Comté, pour comploter avec Biron. Finalement, en mars 1601, l'ordre formel vint d'Espagne — Philippe III écrivit personnellement à son beau-frère Charles-Emmanuel pour que la paix fût ratifiée.

Et la paix fut ratifiée.

Les intrigues reprendront encore, jusqu'à la découverte du complot et l'arrestation de Biron, en été 1602, suivie peu après par son exécution capitale.

Source : Dufour Jean. *La Paix de Lyon et la conjuration de Biron*. In: *Journal des savants*. 1965, N°1. pp. 428-455. (Persée)

Le maréchal d'Ancre

Recueil des charges qui sont au procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguère Maréchal de France, et à Léonora Galigai, sa veuve, sur le chef de lèse-majesté divine.

Auteur non identifié, année 1617, source : Université d'Otawa.

Le premier fait est le crime de Judaïsme vérifié par l'introduction des Juifs au Royaume faite par Conchini et Léonora Galigai sa femme, prouvé par la lettre du 26 avril 1611, écrite de Venise à Vincence secrétaire de Conchini et de Galigai pour la recherche de Montalto, juif, afin de le faire venir en France, où il est parlé de ce Montalto, qui est qualifié « *un grand Hebreiu et vrai Iuif.* »

Par autre lettre écrite par ce Montalto à cette Leonora Galigai portant qu'il est près de venir par le moyen d'une tant bénigne⁷ et singulière protectrice, n'entendant néanmoins se contrefaire en sa religion Judaïque, vu qu'il a refusé de grandes offres à lui faites d'ailleurs à Bologne, à Messine, à Pise, même d'être successeur du grand Médecin Mercurial, sous la très bénigne protection du Grand Duc Ferdinand, et qu'aussi lui avait été offert la première chaire de Padoue. Ajoutant qu'en un seul acte on pourra reconnaître son intention, à savoir qu'il ne recevra aucun denier le jour de son observance (qui est le jour de sabbat).

Le second fait est prouvé par un livre intitulé *Machazor*, c'est-à-dire (comme il a été traduit par personnages entendus en la langue hébraïque) *Révolution du service annuel à l'usage des Juifs Espagnols, imprimé à Venise*. Ce livre trouvé en la maison de Conchini et de sa femme⁸.

En outre, s'est trouvé en même lieu un autre livre intitulé *Cheinuc*, c'est-à-dire *accoutumance*, pour apprendre et s'accoutumer à l'hébreu, qui est une forme de catéchisme contenant les 613 Commandements, dont il y en a 248 affirmatifs, selon le nombre des membres de l'homme et les autres qui sont 365, selon les jours de l'an, négatifs.

Le 3^e fait est le sacrifice du Coq, par oblation⁹ judaïque, dont il y a preuve au procès contre Conchini et sa femme, chargés de s'être servis de plusieurs églises en cette ville de Paris¹⁰, pour y commettre leur blasphème et impiétés, reconnues par cris et hurlements épouvantables qui s'entendaient de plusieurs endroits, lorsqu'ils ont fait cette oblation du Coq, qui est une oblation que les Juifs ont coutume de faire à la fête de la Réconciliation à laquelle ils font leur appareil¹¹, offrant un Coq pour les péchés.

7 Bienfaisante.

8 L'écuyer de l'accusée, nommé La Place, a déposé que, depuis la venue de Montalto, celle-ci (l'accusée) ne visitait plus les églises, ne se confessait plus, et s'amusait à faire des petites boulettes de cire qu'elle mettait en sa bouche.

9 Action de faire des offrandes à Dieu.

10 La déposition du cocher de Léonora Galigai est notable entre les autres.

11 Préparation.



La preuve que cette oblation est un sacrifice judaïque qui se fait dans les lieux où les juifs ont permission de demeurer est par deux livres. L'un qui est inscrit Baal Haturim, *Patronus ordinum*, en la première partie, intitulée Grachaiim, *Semita vitæ*, dont Rabbi Jacob, soi-disant Gaulois est l'auteur. Et l'intitulé de l'autre est *Synagoga Judaica edita Hanoniæ anno 1614*¹².

Au 20^e chapitre duquel livre de la Synagogue est écrit ce qui se fait en cette fête de Réconciliation durant dix jours pénitentiels et qu'au 9^e, les Juifs se lèvent du lit de grand matin, fréquentent l'école, chantent et font plusieurs prières; et soudain qu'ils retournent au logis que chaque mâle, tant vieux que jeune, prend en sa

main un Coq, et sa femelle une poule, et la femme grosse un Coq et une poule ensemble en leurs mains, et récitent du Psaume de David 105, ces mots : *Les fols pour la voye de leur prævarication, & pour leurs iniquitez sont affligez, en sorte que leur ame a abominé toute viande, & sont parvenus iusques aux portes de la mort.*

Et cette oblation du Coq ressent non seulement le Judaïsme, mais aussi le paganisme, qui témoigne une manifeste infidélité, apostasie et irréligion de Concini et sa femme, dignes de la sévère punition des lois, même du dernier supplice ordonné par la Nouvelle 65^e de l'Empereur Léon non Chrétien contre les apostats, qui font telles choses, même pour être guéris de maladies. Les termes de cette Nouvelle sont conformes à la loi écrite par Moïse.

Le 4^e fait est l'introduction d'Alvarez venu de Juifs, au lieu de Montalto, en la chambre duquel Alvarez il est prouvé que Concini serait entré un jour et l'aurait menacé que s'il ne guérissait sa femme dans six jours, il le tuerait.

En outre, est prouvé que les mêmes Concini et sa femme, ont envoyé à Amsterdam où il y a des Juifs pour les faire venir en France.

Le 5^e fait est de sortilège, dont la preuve se retire de plusieurs pièces, à savoir d'une lettre écrite par la nommé de Gondy.

12 Ces deux livres, Baal Haturin et la Sinagogue Judaïque, seront produits si besoin est, ou représentés aux juges par les gens du Roy, quand on les mandera en la Chambre où se jugera le procès.

Étant d'autres lettres de l'accusée à la dame Ysabelle, tenue pour Sorcière, où elle lui fait prière de lui mander si elle savait quelque chose par son art qui regardait en quelque sorte sa personne, ou l'intérêt de sa maison.

Étant des trois livres de caractères¹³ avec un autre petit caractère trouvé en la chambre de l'accusée, et une boîte où sont cinq rondeaux¹⁴ de velours desquels caractères Concini et sa femme s'aidaient pour essayer d'avoir du pouvoir par maléfices sur les volontés des grands¹⁵.

Cela est vérifié par informations, même par la déposition de Philippe Dacquin, ci-devant juif, et aujourd'hui chrétien, auquel Concini et sa femme ont mandé à Moulins où était ce même Dacquin, chez le Lieutenant Criminel, que Concini et sa femme se sont aidés de la cabale et des livres des Juifs. Étant à noter ce qu'a déposé ce Dacquin, que Concini en la présence de sa femme aurait ôté un pot de chambre pour l'impureté et emporté hors l'image du crucifix, de peur d'empêchement à l'effet que Concini et sa femme prétendaient tirer de la lecture de quelques versets du Psaume 51 *Miserere mei*, en hébreux. Laquelle lecture ils voulaient faire faire par Dacquin en la forme qu'elle leur avait été quelquefois faite par Montalto.

De même, il est prouvé que Concini et sa femme ont fait venir des sorciers prétendus religieux, dits Ambrosiens de Nancy, en Lorraine.

De même, il est à remarquer ce qui est au procès touchant la Pasithée¹⁶.

On a trouvé diverses étoffes dont Concini et sa femme usaient pour se pendre au cou, en la façon des préservatifs¹⁷ que les Juifs appellent Kamea, les Grecs Phylacteria et Periapta, les Latins amuleta et ligaturas, qui sont des procédés réprouvés par les Saints Conciles, plus précisément par le Canon 61 du synode *in Trallo* et par un Concile romain, sous le pape Grégoire III et un autre d'Agathe cité par Gratian, *fic quis ariolos* 26.q.5, et par Yvo, évêque de Chartres qui rapporte un Concile d'Arles, lequel condamne *phylacteria diabolica et caractères diabolicos*.

Il est également prouvé que Concini et sa femme se servaient d'images de cire, lesquelles ils conservaient dans des cercueils.

Il y a la preuve qu'ils ont consulté des Magiciens.

Il est notoire qu'ils se servaient d'Astrologues faisant profession de Mathématique Judiciaire, comme ils se sont aidés de la diabolique science de Cosme Ruger, abbé de Saint Mahé, mort depuis quelque temps sans religion, et en vrai athéiste dans un des faubourgs de cette ville.

Plus de Mathieu de Montenay, lequel Léonora Galigaï a fait venir à Paris, et qui était plus grand Magicien que les Ambrosiens, comme l'ont déposé plusieurs religieux Augustins, dont la plupart ont été confrontés et non reprochés. Ce même Mathieu de Montenay a été aussi employé pour exorciser cette Léonora Galigaï. Il est notable que l'exorcisme s'est fait d'autre façon qu'entre les chrétiens.

13 Signes, marques, en particulier caractères magiques.

14 Rouleaux.

15 De ces caractères y a des témoins : Melon Charton, Nicolas Viart, confrontés à l'accusé. Les trois livres de caractères sont mentionnés au procès verbal des sieurs Maupéou et Arnault.

16 Dans la mythologie grecque, *Pasithée* une l'une des *Charites*. Les *Charites*, assimilées au *Grâces* par les Romains, sont des déesses personnifiant la vie dans toute sa plénitude, et plus spécifiquement la séduction, la beauté, la nature, la créativité humaine et la fécondité.

17 Amulettes.

Tous ces crimes sont tombés en l'accusée, laquelle au lieu de recourir aux remèdes du christianisme, sur l'opinion qu'elle avait d'être malade, a recherché par les conseils du Malin esprit, des formes Judaïques et étrangères.

Cela s'est fait en trois endroits : à Saint Sulpice, au faubourg Saint-Germain, aux Augustins, en la chapelle des Spifame¹⁸, et au petit Saint-Antoine.

Sera noté que les Ambrosiens appelés de Lorraine par l'accusée faisaient sortir tous les serviteurs de la maison de l'accusée, encensaient le jardin, et faisaient plusieurs bénédictions sur la terre ; et l'accusée ne mangeait que des crêtes de coq et des rognons de bélier qu'elle faisait bénir.

Il est remarquable que cette accusée faisait tous les ans bénir l'eau bénite par le Père Roger la veille des Roys, qui n'était sans mystère et dessein. Interrogée pour quelle cause elle faisait cela, elle n'a voulu rien répondre.

Que si chaque témoin ne dépose tous les faits, ainsi il y en a quelques-uns singuliers, il est certain qu'en tels crimes d'irrégion, infidélité, athéisme, judaïsme, paganisme, apostasie et hérésie, tels témoins font foi contre les accusés, comme enseigne tous les Canonistes, dont la doctrine est citée et confirmée par N. Everald Président de Malines en ses *Préambules* sur son livre intitulé *Loci argumentorum legales*, aux nombres 8 et 9, et il se pratique ainsi au crime de concussion et en quelques autres qui se commettent clandestinement.

Les preuves de ces faits sont rapportés en la production littéraire contre les accusés sous la cote k.

Crime de leze Majesté Divine & humaine meslé, dont y a preuve contre Conchine, et qui est semblablement crime de sa femme, laquelle estoit son principal conseil.

Ce crime est d'iceux Conchine & sa femme se seroyent enquis de la vie & salut du Roy à personnes faisans profession de l'Astrologie Judiciaire.

La preuve en est par la déposition de Jean du Châtelet dit César, prisonnier en la Bastille, qui est un faiseur d'horoscopes, lequel a été confronté. Et à cette fin seront vues les procédures produites et employées en la production littéraire sous la cote D. art. 7 et sous la lettre F. 1617.

18 Chapelle fondée par Barthélemi Spifane (décédé le 15 septembre 1385) où il est inhumé. Barthélemi Spifane était un riche marchand de tissus, mais également un prêteur sur gage, trafiquant de joyau, au besoin maquignon... Il fut un des fournisseurs attitrés de la cour des Valois et de celles des maisons princières. (*Études lucquoises, L'origine des Spifane*. In : *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1938, tome 99).

Charles, marquis d'Albert, duc de Luynes

Né à Pont-Saint-Esprit en 1578, mort à Longueville près d'Agen en 1621

D'Albert de Luynes, fils d'Anne de Rodulf et de Honoré d'Albert (mort le 6 février 1592), seigneur de Luynes, qui était au service de son parrain Henri IV de France, qui convoitait pour lui la succession du maréchal d'Ancre, persuada le jeune roi Louis XIII, qui n'avait que seize ans, qu'il ferait un acte méritoire en débarrassant la cour d'un aventurier qui ruinait la France et déshonorait la reine.

Louis n'hésita pas ; il donna l'ordre à Vitry, son capitaine des gardes, d'arrêter Concini, et de le tuer s'il résistait. Vitry crut mieux gagner le bâton de maréchal, qu'on lui avait promis pour cela, en tuant d'abord, et le maréchal d'Ancre fut assassiné sur le pont du Louvre, aux cris de : « Vive le roi ! » qui attirèrent Louis XIII à sa fenêtre. Le crime commis, le jeune roi crut régner.

Marie de Médicis reçut l'ordre de quitter la cour et partit pour Blois ; Richelieu fut exilé dans son évêché (1617). Quant à la maréchale d'Ancre, on procéda autrement contre elle : on l'accusa de sorcellerie ; elle fut décapitée en place de grève, et ses restes jetés dans les flammes.

Gouvernement d'Albert de Luynes.

Louis XIII ne régna pas plus qu'avant ; son favori Luynes prit non seulement les rênes du gouvernement, mais encore tous les biens confisqués sur le maréchal d'Ancre ; ce que voyant, les seigneurs, qui avaient été enchantés du renvoi de Richelieu, commencèrent à murmurer. Le mécontentement fut général lorsque Luynes, montrant autant d'avidité que son prédécesseur, en quinze mois devint duc et pair, mari d'une Rohan qui fut plus tard la célèbre duchesse de Chevreuse, et fit faire ses deux frères, Brantes et Cadenet, aventuriers comme lui, ducs de Chaulnes et de Piney-Luxembourg ; les seigneurs alors se révoltèrent de nouveau, et, changeant de drapeau, prirent les armes pour la reine mère. Le duc d'Épernon la tira de sa prison de Blois et chercha à soulever le Midi.



De Luynes ne fut pas plus habile à réprimer cette révolte que n'avait été le maréchal d'Ancre ; il accepta la paix d'Angoulême proposée par Richelieu, et par laquelle Marie de Médicis obtenait le gouvernement d'Anjou et trois places de sûreté (1619).

Cette paix ne dura pas. Angers devint le foyer de nouvelles intrigues ; tous les mécontents s'y donnèrent rendez-vous. Louis XIII, qui avait par moments quelques reflets de l'humeur batailleuse de son père, marcha sur Angers, décidé à poursuivre sa mère jusqu'à l'extinction de ses prétentions, à se ressaisir du pouvoir ; il n'alla pas loin pour cela : l'escarmouche des Ponts-de-Cé (1620), dans laquelle les partisans de la reine furent défaits, termina la campagne, et Richelieu se trouva encore là à propos pour demander et obtenir la confirmation du premier traité.

Une guerre plus considérable éclata alors dans le Midi ; les protestants, inquiets de l'alliance de la reine mère avec l'Espagne, avaient pris, dès le mariage du roi, les précautions que leur concédait l'édit de Nantes ; ils avaient même été au-delà dans l'assemblée générale tenue à Saumur où présidait Duplessis-Mornay, qu'on appelait le pape des huguenots : ils s'étaient presque organisés en république divisant leurs huit cent six églises et leurs seize provinces en districts qui, pour la politique et pour la guerre, se groupaient en cercles comme en Allemagne. Depuis cette époque, ils avaient à la cour deux mandataires, élus pour trois ans, qui servaient d'intermédiaires entre le roi et le parti ; quelques catholiques avaient pris ombrage de ces précautions menaçantes, et dans certaines villes les haines étaient redevenues vivaces comme au temps de la Ligue ; on ne se battait pas encore, mais on sentait que d'un côté comme de l'autre on n'attendait qu'un prétexte.

Le gouvernement le donna en rétablissant par un édit la religion catholique dans le Béarn, et en enjoignant aux protestants de restituer les biens ecclésiastiques, sécularisés depuis un siècle ; naturellement, cet édit s'exécuta mal ; le roi entra dans le Béarn avec une armée ; tout le parti s'agita alors, et, malgré les avis de Sully et de Duplessis-Mornay, publia une déclaration d'indépendance et leva des troupes dont le commandement fut confié au duc de Rohan (1621).

De Luynes se fit nommer connétable et marcha contre Montauban avec le roi et une armée de 15 000 hommes ; la ville tint bon du 8 août jusqu'au 2 novembre, époque à laquelle Rohan menaçant les derrières de l'armée royale, elle fut contrainte à lever le siège. Le nouveau connétable voulut se dédommager de cet insuccès en enlevant Mouheurt, petite place au bord de la Garonne ; il y contracta une fièvre maligne qui l'emporta quelques jours après (14 décembre).

Louis XIII continua seul la guerre, sans autre résultat que beaucoup de pillages et des exécutions dans les petites places qu'il emporta ; mais il mena la campagne avec assez de vigueur pour contraindre Rohan à demander la paix. Louis, qui commençait à s'ennuyer au siège de Montpellier (octobre 1622), signa un traité qui renouvelait l'édit de Nantes, mais interdisait les assemblées politiques aux réformés et ne leur laissait que deux places fortes, La Rochelle et Montauban.

Source : *Histoire nationale illustrée de la France* (1876), Paris — Librairie illustrée (p. 372-375).

Les Juifs à Paris

Nous pensons utile d'apporter quelques renseignements sur la situation des Juifs à l'époque de l'histoire de la Bastille que nous traitons ici.

Nous avons rencontré, dans le premier tome et dans celui-ci, de nombreux cas d'accusations de « Judaïsme », qui à cette époque étaient considéré comme criminel. Les lignes suivantes font un rapide survol de la condition des Juifs du XIV^e au XVII^e siècle.

Il ne semble pas que les Juifs de Paris aient eu à subir le contrecoup des calamités qui désolèrent la première moitié du XIV^e siècle. Leur Communauté, dirigée alors par Matatia Troyes, grand rabbin et chef de la synagogue de Paris, jouissait certainement d'une tranquillité que ne vinrent troubler ni les atrocités commises par les Pastoureaux, ni l'accusation portée contre leurs coreligionnaires de France d'avoir causé la peste de Guyenne et la peste noire. Philippe V les avait pris sous sa protection ; et la captivité de Jean le Bon, auquel ils fournirent de l'argent pour payer sa rançon stipulée au traité de Brétigny, tourna encore à leur profit.

L'influence du fils de Matatia, Iochanan Troyes, qui avait succédé à son père comme chef de la synagogue de Paris, et l'autorité de Manecier de Vesoul, furent pour beaucoup dans l'amélioration de la condition des Juifs de Paris sous Charles V. D'abord inquiétés par le procureur du roi, qui prétendait les faire sortir de la ville (1370) en vertu d'un édit d'expulsion de 1365, et auquel Charles enjoignit de les laisser tranquilles, les Juifs obtinrent privilèges, franchises et distinctions de toutes sortes. Les mesures flétrissantes dont ils avaient été l'objet jusqu'alors furent abolies. Placés sous la sauvegarde royale, ils n'étaient justiciables que du roi ou de leur gardien général, le comte d'Étampes ; leur parole faisait foi en justice ; exempts de toutes gabelles, aides, servitudes et redevances, ils n'étaient soumis qu'à un droit individuel d'entrée et de séjour.

Manecier de Vesoul, banquier juif de la cour, auquel la Communauté devait cet état civil exceptionnel, fut chargé de la recette de ces capitations moyennant une retenue de deux florins sur les quatorze que chaque Juif avait à payer. Il était alors à la tête de la population israélite avec Vivant, son frère, et un autre Juif du nom de Jacob de Pont de Saint-Maxence. La synagogue était située dans la maison de Manecier. Malgré un procès qui divisa Jacob et Manecier vers 1365, leur crédit, un moment affaibli peut-être, fut assez important auprès de Charles V, puisqu'ils obtinrent de lui le prêt de livres hébreux, sans doute à l'approche de Pâque. Un document en date de 1372 en fait foi¹⁹. « Ce sont, est-il dit en tête et écrit de la main du roi, les livres des Juifs qui estoient ou trésor de noz privilèges, chartres et registres dessus le vestiaire de la Sainte-Chapelle, en nostre palais à Paris... lesquelz livres nous avons prestés à Mene-

19 *Histoire générale de Paris, collec. de documents par Léopold Delisle, Paris, 1881, III, 333; d'après Siméon Luce, les Juifs sous Charles V, Revue historique, VII, 1878, p. 368 à 370.*

cier le Juif et autres Juifs demourans à présent à Paris, le XXI^e jour d'avril, l'an de grâce Mil CCC soissante et douze ».

Outre des bibles complètes, des parties de la Bible (comme la Genèse, les Prophètes, « sautiers », Cantiques, etc.), il y avait parmi ces livres des « pièces d'oroisons et heures à dire par certain temps et par certains jours de l'an », « certains quaiers ensemble du roi Assuaire et d'anciens livres de Genezis », « V petits rooles de Ester », « le plus bel roole de la loy Moïse », enfin « un petit livre de médecine » et « un petit livre d'expérimentations ». En tout une centaine de volumes et cahiers.

Nous n'avons trouvé dans cette nomenclature, ni la bible française avec commentaires dont la confection fut confiée par le roi Jean à maître Jean de Sy et dont les frais furent mis à la charge des Juifs de Paris²⁰, ni « l'anemallac aux Juifs » (almanach à l'usage des Juifs) que renfermait la riche bibliothèque de Clémence de Hongrie.

Une influence si considérable que, d'une manière générale, on accordait d'avance aux Juifs l'usage de tous les privilèges dont ils pouvaient prouver qu'ils avaient eu la jouissance, ne devait être vue d'un bon œil ni par le peuple ni par l'Église. Tous deux s'unirent, en effet, pour chercher à neutraliser un si grand crédit. Leurs efforts et leurs violences, d'abord sans succès, rencontrèrent bientôt une occasion favorable. Le sang des Juifs allait de nouveau couler.

À l'avènement de Charles VI, le peuple de Paris, assemblé dans la maison commune, fit entendre des plaintes contre les aides et impôts dont il était chargé; et, comme s'il avait trouvé le remède à sa misère, il demanda que « les Juifs et usuriers fussent mis hors Paris »²¹. Malgré la promesse du conseiller Jean des Mares d'« en faire son devoir », et sans attendre « la publication de par le Roy », les gens du peuple s'émurent, coururent par la ville, rompirent les « bouëttes » des fermiers, jetèrent l'argent par les rues, et, après avoir crié : « Aux Juifz ! Aux Juifz ! Aux Juifz ! »[□], allèrent environ en quarante maisons de Juifs, « pillèrent et robèrent vaisselle d'argent, joyaux, robes et les obligations. Et aucuns nobles à ce les induisaient, et aucuns en tuèrent... » (1380)²².

Pendant quatre jours, en effet, les maisons juives, signalées comme des repaires de malfaiteurs remplis de trésors acquis par la rapine, sont prises d'assaut; on s'y précipite, on pille, on brûle, on égorge; quelques victimes, échappant à grand-peine à la mort, se réfugient dans la prison du Châtelet qui devient un asile, et de petits enfants, arrachés des bras de leurs mères et transportés dans les églises, ne doivent la vie qu'au baptême.

Hugues Aubriot, alors prévôt de Paris, n'avait pu empêcher cette sédition ni s'opposer à cette odieuse fureur, malgré la protection constante dont il entourait les Juifs. Mais, par son crédit, il obtint un ordre sévère du roi de rendre aux mères les enfants enlevés et de restituer sous peine de la vie les effets qui avaient été soustraits; « mais peu y fut obey »²³.

20 *Histoire générale de Paris*, I, 16. Cette bible ne fut jamais achevée. Ce qui en fut fait permet de supposer qu'elle devait atteindre un prix considérable.

21 *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues de son règne, dès l'an MCCCCLXXX jusques en l'an MCCCCXXII*, par le très révérend Père en Dieu, messire Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims. À Paris, chez Abraham Pacard, rue Saint-Jacques, à l'Etoile-d'Or (MDCXIV).

22 *Histoire de Charles VI*, p. 9.

23 Juvénal des Ursins.

Cette action, au contraire, valut à Aubriot un redoublement de haine de la part de l'Église. Elle le dénonça comme adonné en secret au Judaïsme, l'accusa de « plusieurs horribles et abominables fais », entre autres de rendre aux Juifs les « enfans de Juifz qui avoient esté crestiennés », ajoutant que celui qui gouvernait presque toute la cour « aimait si passionnément les Juives... qu'il se laissait gouverner par ces impudiques ». Il fut réduit à faire amende honorable et condamné à finir ses jours dans une « basse fosse ».

Moins de deux ans après, en 1382, le peuple, mécontent du rétablissement des impôts, se plaignit d'avoir été trompé et se souleva de nouveau. Les mutins se portèrent à l'Hôtel de Ville, enlevèrent les massues et les maillets de fer qui s'y trouvaient, « assommèrent » les financiers, forcèrent les prisons d'où ils tirèrent Hugues Aubriot et, « n'ayant point de bornes dans leur furie », renouvelèrent, dans cette célèbre émeute des *Maillotins*, les massacres des Juifs de Paris.

Ces deux tueries successives avaient réduit la Communauté à un état lamentable. Les Juifs « pillés et robés²⁴, leurs pères, mères, femmes, enfans et autres parents, tués et mis à mort », ils se trouvaient « moult diminuez en nombre de personnes et du tout disers de leurs facultez et chevances²⁵ ». Parmi ceux qui avaient survécu, les uns s'étaient enfuis, d'autres étaient baptisés, et leurs créances comme leurs obligations avaient été données à la chapelle de Vincennes.

Des pièces inédites du règne de Charles VI²⁶ permettent de trouver la trace de quelques Juifs qui, malgré ces massacres, continuaient à vivre à Paris. En février 1381, l'un d'eux vendit un « philtre amoureux » à une lingère de Paris. Accusée de « sorcerie », elle fut jetée au Châtelet, et relâchée dans la suite. Le Juif ne fut pas inquiété. — En 1382, Jehan Marquade, naguère Juif, et « paravant qu'il estoit Juif se nommait Symonnet de Saint-Mier », se fait de nouveau Chrétien, et rentre, en raison de cette nouvelle conversion, dans les biens qui lui avaient été confisqués au profit du roi. — En 1383, on recherche inutilement des brigands qui avaient attaqué et dévalisé quatre Juifs, l'un appelé Raphaël, l'autre Abraham, et des noms des deux autres ne sont pas recors²⁷ », au moment où ils débouchaient « ès faux bours de Saint-Florentin ».

Charles VI s'appliqua à accorder aux Juifs réparation des dommages que leur avaient infligés les « notoires et énormes commocions » de 1380 et 1382. En 1380 déjà, il les avait déclarés non responsables des gages qui leur avaient été enlevés, et le délai qui leur avait été accordé pour faire des prêts d'argent avait été prorogé. Mais la seconde émeute avait rendu ces décisions à peu près vaines ; la fortune des Juifs y avait sombré presque tout entière ; il fallait bien leur faciliter de nouveau les moyens de s'enrichir pour qu'on pût de nouveau les pressurer à loisir.

Aussi n'y eut-il point de faveurs qu'on ne leur prodiguât. Ils furent autorisés à poursuivre leurs débiteurs nonobstant toutes lettres de répit²⁸, à prendre dans leurs transactions les intérêts des intérêts ; sur leur demande même, les conservateurs de leurs privilèges et leurs juges furent supprimés ; leur Communauté fut placée sous la

24 Volés.

25 Moyen de vivre, provision, ce dont on dispose.

26 *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI*, publié par la Société de l'Histoire de France (Paris 1863).

27 Dont on ne se souvient pas.

28 Les débiteurs des Juifs obtenaient facilement des juges des *lettres de répit*, au moyen desquelles ils se dispensaient de payer pendant un certain temps.

juridiction du prévôt de la ville ; rémission leur fut faite de toutes les contraventions qu'ils avaient pu commettre contre les règlements contenus dans leurs lettres et privilèges ; enfin une ordonnance du 25 avril 1393, provoquée par Joseph de Vesoul, le fils de Menacier, qui avait reçu le baptême, porta que les Juifs qui se convertiraient ne seraient plus dorénavant privés de leurs biens²⁹.

Ces diverses prérogatives réveillèrent les sentiments de jalousie et de haine. Les Juifs ne jouissaient plus d'aucune sécurité dans Paris. Il n'était point d'injures, opprobres ou vilénies dont ils ne fussent victimes de la part de leurs « débiteurs³⁰ » et autres « malveillants ». On ne craignait point, en pleines rues, de « mettre la main à eux..., leur oter leurs chapeaulx et barettes, les battre et férir, tant de cousteaulx come de bastons... »

La protection du roi, dont on les accusait d'exploiter la faiblesse, ne les couvrait plus qu'insuffisamment quand éclata une aventure qui les plaça dans une grave position. Le bruit se répandit qu'ils avaient fait périr un Juif de Paris, nommé Denis de Machault, qui s'était converti depuis peu, ou qu'ils l'avaient fait disparaître après l'avoir ramené au Judaïsme.

Le prévôt de Paris qui, en 1393, avait fait baptiser les enfants de Machault, évoqua l'affaire et fit arrêter sept des principaux Juifs de la Communauté : Samuel Levi, Belleville de l'Estoile, Abraham de Saonis, Moreau de Laon, Auquin de Boure, Raphael Abraham et Joseph Dupont Devaux. Ils furent condamnés à être brûlés vifs. Mais l'arrêt fut jugé trop rigoureux. Le Parlement de Paris, reformant la sentence du prévôt, le 6 avril 1394, condamna les sept Juifs à faire revenir Denis, à garder la prison jusqu'à son retour, et ce pendant, à être battus « par trois jours de samedy, en trois différents lieux », aux halles, en place de Grève et en la place Maubert. Ils furent, en outre, condamnés à dix mille livres parisis d'amende, dont il en fut « aumosné » cinq cents à l'Hôtel-Dieu, et le reste employé « à faire bastir un pont de pierre depuis la Tour ou porte de Petit-Pont jusques à la porte de derrière de l'Hostel-Dieu ». C'est à l'argent des Juifs que l'on devait déjà la construction — ou la réparation — du Pont-Neuf, de la Tour de Saint-Cloud (1363), de la Chapelle de Vincennes et du Petit-Châtelet.

L'exaspération que cette affaire souleva parmi les ennemis des Juifs eut raison de l'appui que Charles VI leur avait accordé jusque-là. Cédant aux « grandes plaintes et clameurs » qui lui parvinrent sur leur compte, il les exila en 1394. Par une Déclaration adressée au prévôt de Paris, il chercha à tempérer ce que cette mesure avait d'inhumain, il dit qu'il n'entendait pas que leurs personnes fussent maltraitées, ni leurs biens pillés. Il ordonna même qu'un inventaire fidèle fût fait de tout le bien qu'ils avaient à Paris, et que tous leurs débiteurs eussent à s'acquitter envers eux dans le délai d'un mois sous peine de perdre leurs gages. Un aussi court délai était matériellement insuffisant, pour qu'ils pussent rentrer dans leurs créances. Ils employèrent, paraît-il, prières et présents pour obtenir une prolongation de séjour. Rien ne put

29 « La confiscation était une espèce de droit d'amortissement pour le prince ou pour les seigneurs des taxes qu'ils levaient sur les Juifs, et dont ils étaient frustrés lorsque ceux-ci embrassaient le Christianisme. On a dit, pour justifier cette confiscation, qu'on voulait les éprouver, et faire en sorte qu'il ne restât rien de l'esclavage du démon ». Montesquieu, liv. XXI, ch. XX.

30 Forme ancienne de *débiteur*.

changer l'esprit du roi. Escortés par le prévôt, ils sortirent de Paris le 3 novembre, et tout ce qu'ils ne purent emporter fut confisqué.

Le 2 mars 1395, défense fut faite à tous leurs débiteurs de leur rien payer ; et le 30 janvier 1397, ordre fut donné au Prévôt de brûler et déchirer « tout autant d'obligations faites aux Juifs qu'ils en pourraient trouver ».

Vers 1397, une collection de livres hébraïques fut livrée à Gilles Mallet, valet de chambre de Charles VI, chargé de l'administration de la librairie du Louvre ; elle se composait de cent quatorze volumes, de quatre rôles et d'une quantité de cahiers de la Bible ou du Talmud qu'on avait trouvés, après l'expulsion des Juifs, dans une maison du faubourg Saint-Denis ayant pour enseigne au « Pourcelet »³¹.

À la suite de cette expulsion, la Communauté juive de Paris, dispersée, ne parvint pas de longtemps à se reconstituer. Quelques Juifs obtinrent cependant de Louis XI la permission de séjourner dans la ville, mais à la condition qu'ils se munissent d'une autorisation de police qu'il leur fallait renouveler tous les trois mois.

Les premiers dont on puisse y constater la présence s'y trouvent vers l'an 1500. C'étaient les Govéa, originaires de Beja, en Portugal. Encore n'étaient-ils pas connus à Paris comme Juifs, mais comme faisant partie de ces *nouveaux chrétiens* qui avaient émigré d'Espagne et de Portugal dans la Guienne³². Jacques Govéa, dit l'*Ancien*, était principal du collège Sainte-Barbe à Paris. Il avait établi près de lui quatre de ses neveux. L'un d'eux, qui aidait son oncle dans l'administration du collège, fut, pendant sa présence à Paris, chargé par le roi de Portugal, Jean III, de défendre ses intérêts dans les réclamations que faisait pour son douaire la reine de France, sœur de Charles-Quint et veuve du dernier roi de Portugal.

François I^{er} fit venir pour le soigner un médecin juif de Constantinople. C'est à ce médecin qu'on devrait l'introduction en France de l'usage du lait d'ânesse pour les personnes épuisées ou les poitrines délicates.

C'est sous le règne de ce prince que la langue hébraïque fut établie et que la typographie hébraïque, qui jusque-là n'avait produit à Paris que de faibles essais, mit tout à coup au jour des chefs-d'œuvre.

Parmi les noms qu'on rattache au Judaïsme, il en est un qui brille au premier rang et qui demeure comme un des plus éclatants dans la littérature française : nous voulons parler de Michel de Montaigne, qui aurait été d'origine juive par sa mère, Anthoinette de Louppes, native de Toulouse, et descendante d'un de ces nouveaux chrétiens qui s'enfuirent de l'Espagne. Elle appartenait à la famille de Lopès et avait épousé en 1528 noble Pierre Ayquem, seigneur de Montaigne.

À côté de lui, on se plaît à attribuer, sinon une naissance, du moins une origine juive à Bodin, célèbre publiciste, aux savants Tremellius et Chevalier, au mathématicien Ozanan, et enfin au Chancelier Michel de l'Hôpital, qui aurait été fils d'un Juif d'Avignon, médecin du fameux connétable de Bourbon.

On ne doit accepter ces assertions qu'avec une grande réserve. La légende qui veut que Concini, maréchal d'Ancre, et sa femme, Leonora Galigai, aient été Juifs, ou même descendants de famille juive, ne saurait être admise avec moins de circons-

31 Léop. Delisle, *Histoire générale de Paris*, I, 48.

32 Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux*, p. 100 et suiv. (Bordeaux, 1875).

pection, bien que le « crime de Judaïsme » ressorte naturellement des charges portées contre eux dans le procès qui leur fut intenté en 1617.³³

S'il faut en croire les historiens³⁴, et d'après des informations tirées des Registres du Parlement, du Mercure Français et du Recueil des charges du procès fait à la mémoire de Concini. Celui-ci et sa femme auraient fait venir d'Amsterdam à Paris quelques Juifs qui bientôt après auraient été suivis d'Alvarez, de Philotée Elie de Montalte, et de beaucoup d'autres Juifs, tant de Portugal que de Hollande.

Ils furent même accusés de faire profession de Judaïsme et, dans ce but, de consommer dans des églises « le sacrifice du cocq par oblation judaïque » lors de « la feste de la Réconciliation » ; de s'aider « de la cabale et des livres des Iuifs » et « d'emporter hors l'image du Crucifix » quand ils lisaient les psaumes³⁵. On trouva dans leur maison un « Machazor » et « un autre livre intitulé : *Cheinuc*, c'est-à-dire accoustumance pour apprendre et accoustumer à l'hébreu qui est une forme de cates-chisme », et enfin « diverses étoffes dont Conchine et sa femme abusaient pour les pendre au col à la façon des préservatifs que les Iuifs appellent Kamea, les Grecs Phylacterias... », etc., etc.³⁶

Quoi qu'il soit de ces diverses accusations, et elles perdent évidemment de leur importance si l'on considère de qui elles émanèrent³⁷, Élie de Montalte « grand hébreu et vray Iui », appelé à Paris, servit de médecin à Marie de Médicis(1611) ; mais il n'y voulut venir qu'à la condition de ne « se contrefaire » en rien « en sa religion judaïque ; et la reine lui donna toute sécurité à cet égard. Montalte, qui jouissait de la plus grande considération à la Cour, professa ouvertement, en effet, la religion juive et obtint la même liberté de conscience pour sa maison. Profitant du crédit qu'il avait auprès de Marie de Médicis et de la protection de Concini, les Juifs vécurent sans inquiétude pendant quelques années à Paris. Mais cette tranquillité fut troublée par Louis XIII qui avait hâte de sortir de tutelle et de se débarrasser de « Conchine ». Surpris en 1615 célébrant la Pâque dans plusieurs quartiers où ils s'étaient « répandus », ils furent bannis le 23 avril par Louis XIII qui, comme les rois Très-Chrétiens qui l'avaient précédé, avait « en horreur toutes les nations ennemies de ce nom et surtout celle des Juifs ».

Cette nouvelle expulsion ne devait rien changer à leur situation. La Communauté n'avait pu suffisamment s'affermir pour en éprouver un grand dommage. Il ne semble pas du reste que la défense faite aux Juifs de résider à Paris ait été bien strictement observée.

33 Voir pages précédentes. Un grand nombre de pamphlets relatifs à Concini et sa femme ont été publiés au XVII^e siècle. On peut plus particulièrement consulter les pièces suivantes en ce qui touche la question de Judaïsme. *Chapitre du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini naguères mareschal de France et à Leonora Galigaj, sa veuve.* — *Le procès du marquis d'Ancre* (1617). — *Chef du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguères mareschal de France.* — *Conclusions civiles de dame Mare Brochart à l'encontre de feu Conchino Conchini.* (Paris, 1617). — *Histoire générale du maréchal et de la maréchale d'Ancre*, par le sieur D. P. (Paris, 1617). — *Histoire tragique du marquis d'Ancre et sa femme*, etc. (Paris, 1617).

34 Sauval.

35 Recueil des charges, voir pages précédentes.

36 *Ibid.*

37 Ces révélations furent dues en grande partie à l'écuyer de Leonora Galigai, à son cocher, à Philippe Dacquain « cy devant Iuif et aujourd'huy chrestien », qui occupait un poste inférieur chez elle et à divers autres accusateurs tirés de la basse classe. *Ibid.*

Sans compter une espèce de fou, Jean Fontanier, tour à tour calviniste, moine, avocat, secrétaire du roi et enfin Juif, qui se mit en tête de rétablir le Judaïsme en France et fut brûlé en place de Grève, on a cru pouvoir constater l'existence de familles juives à Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Cette assertion résulterait du moins d'un événement qui eut lieu quelques années après la nomination de La Reynie au poste de lieutenant-général de la police. Vers 1670, vingt-six jeunes gens disparurent de la ville en l'espace de quatre mois, et leur disparition fut mise sur le compte des Juifs qu'on accusa de crucifier les Chrétiens « en haine du Dieu crucifié ». L'accusation fut plus tard reconnue fausse et la police réussit à mettre la main sur les auteurs de ces crimes³⁸.

La question de résidence des Juifs à Paris à cette époque semble être résolue plus positivement par des documents d'une importance réelle. Il s'agit de douze *Mazarinades* qui, sous la mention générale de l'« Assassinat de l'Épinglier », traitent d'un meurtre commis en 1652 sur un bourgeois de Paris par la Compagnie milicienne des Fripiers. Or, au dire des *Mazarinades*, cette compagnie n'aurait été composée que de Juifs.

Voici les faits : c'était le jeudi 15 août. La Compagnie des Fripiers de la rue de la Tonnellerie, revenant de garde de la Porte-Montmartre, passait à la Pointe-Saint-Eustache sur les cinq heures du soir, lorsqu'un passant ayant demandé quelle Compagnie c'était, Jean Bourgeois, « marchand épinglier ordinaire de la reyne », qui se trouvait là, répondit « sans dessein de les offencer : c'est la Synagogue qui s'en va ». Les Fripiers, « prompts à la colère et à la rage, se saisirent à l'instant de lui, l'outragèrent de coups de hallebardes et de crosses de mousquets, le menèrent suivant leur marche chez leur capitaine nommé Amant où, après plusieurs mauvais traitements, le contraignirent à leur demander à genoux pardon et faire amende honorable ». Sur les conseils qui lui furent donnés, Bourgeois porta plainte devant les officiers du Châtelet. Il obtint une provision de 60 livres, et un des fripiers de la Halle fut emprisonné jusqu'à consignation de ladite somme.

À cette nouvelle, les fripiers s'émeuvent ; ils s'adressent au prévôt des marchands, Broussel, qui fait relâcher le prisonnier. Mais cette réparation est jugée insuffisante. Le 26, « les boutiques non encore ouvertes », ils s'emparent de Bourgeois, font battre le tambour, rassemblent 80 à 100 hommes ; et, quatre par quatre, le capitaine en tête, « criant : c'est un séditieux », sortent tambour battant de leur rue, et traversent les rues Saint-Honoré, des Bourdonnais, des Carreaux, des Déchargeurs, tous chemins alors peu fréquentés. Après avoir fait garder les avenues, ils collèrent Bourgeois contre un mur, lui firent « voler la cervelle sur le pavé » et s'en furent jeter son corps dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Ce meurtre causa une émotion extraordinaire. Le clergé invita tous ceux qui avaient « veu, seu, entendu, ouy dire et aperceu quelque chose » à le lui révéler sous six jours, à peine des « censures ecclésiastiques ». La justice en dut connaître également, et les Fripiers, inquiets de cette agitation, se réunirent en la maison d'un officier de leur compagnie pour aviser, croyait-on, au moyen de sortir de ce mauvais pas et de terminer cette affaire qu'ils n'avaient, pu réussir à étouffer, même à prix d'argent. Sans doute aucune suite n'y fut donnée : on se trouvait alors au plus fort de la Fronde, et ce scandale dut être oublié au milieu des troubles qui agitaient Paris :

38 *Les Juifs dans l'Opinion chrétienne aux XVII^e et XVIII^e siècles : Peuchet et Diderot*, par T. R. (Théodore Reinach). *Revue des Études juives* (janvier-mars 1884, p. 138).

*Au temps de nos divisions
 Vous tranchez de grands et de braves ;
 Plus pompeux que des Scipions
 Qui n'ont que des rois pour esclaves.*

Tels sont les faits sur lesquels les diverses relations de l'époque s'accordent très exactement. Mais l'assassinat fut-il réellement commis par des Juifs ? À consulter les pamphlets qu'il suscita, il ne semble pas qu'il puisse y avoir le moindre doute. Toutes les Mazarinades qui relatent le crime le leur attribuent sans hésitation. La requête présentée au Parlement par le père et les parents de Bourgeois est également formelle et les récits qui parurent au même moment ne sont pas moins précis. « Ils se déguisent sous autant de noms et de formes qu'ils rencontrent d'objets, dit l'un ; ils se font catholiques avec les catholiques ; ils changent d'autant de religions et de sectes que de lieux, sans en avoir pas une... » Ils ont crucifié « le Sauveur du monde », dit un autre. Depuis, « une juste indignation » a pesé sur eux. Aujourd'hui, en raison de leurs vices « persistants », ils se retirent à l'écart dans des lieux où ils habitent séparés des autres citoyens, « formant comme une espèce de synagogue particulière ». La « haine » et l'« aversion générale » qu'ils inspirent s'augmentent de « la cruauté exécrable et sans exemple dans les siècles passés qu'ils ont commise le 26 jour d'aoust dans la ville de Paris... »

Les pamphlets en vers ne sont pas moins probants. On n'examine même point

*« Si ce sont Juifs christianisans
 « Ou des Chrétiens Judaïsans » ;*

« Il s'agit de Juifverie ». Cela suffit.
 Celui-ci implore sa muse pour raconter

*L'aventure de ce jeune homme
 Qui ces iours passés fut occis
 Par nosseigneurs les circoncis,
 Nosseigneurs de la synagogue
 Cette race orgueilleuse et rogne...
 Disons que ce fust un ieudy
 Du mois d'aoust après midy
 Que messieurs de la Fripperie
 Ou plutôt de la Juifverie
 Marchaient tous au son du tambour
 Venant de garder à leur tour
 La porte de la Conférence...*

Et plus loin :

*Ainsi messieurs les circoncis
 Ont inhumainement occis
 Un bon chrétien...*

Un autre pamphlétaire apostrophe grossièrement la « maudite troupe judaïque » :

*Vous de la ville l'excrément,
Interdits de l'eschevinage,
Oserez-vous insolemment
De nos bourgeois faire un carnage ?*

....

*Pourquoi montrer votre fureur,
Volleurs de nippes et de hardes,
Contre un qui n'oppose en sa peur
Qu'une espingle à vos hallebardes ?*

....

*Allez, gens qui vendites Dieu
Tenir ailleurs la synagogue !...*

L'esprit public est monté. On scrute la vie des Juifs, leur religion, leur commerce ; on les accuse des plus grandes vilenies ; si bien que les « principaux de la synagogue » se voient contraints de répondre « par articles » aux « notables bourgeois de Paris » en exposant « leur ordre, leur reigle, leur loy ».

De cet ensemble de documents, il pourrait donc résulter que, moins de quarante ans après l'expulsion de 1615, les Juifs vivaient en nombre à Paris, qu'ils y étaient connus comme Juifs, qu'ils y étaient tolérés, qu'ils formaient une Communauté importante, assez puissante même pour constituer un groupe d'hommes armés, et qu'ils remplissaient, à l'égal des autres citoyens, des fonctions miliciennes.

On peut objecter, il est vrai, que l'imputation du marchand d'épingles, lancée en plaisantant, était erronée et que les Fripiers n'étaient pas du tout Juifs ; que la Mazarinade est un genre burlesque et qu'on ne saurait y ajouter foi. En outre, si les faits relatés étaient exacts, les Juifs de Paris auraient alors constitué un ensemble compact, organisé, tandis que leur situation à cette époque ne permet, guère de croire à une pareille assertion.

Cependant, il est constant qu'il y avait alors des Juifs à Paris : quelques-uns même avaient obtenu l'autorisation d'y séjourner. Ainsi François Lopès, fils de François Lopès, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, était, en 1667, médecin de la Faculté de Paris ; Jona Salvador de Pignerol (Savoie) fut autorisé à y séjourner pendant six mois ; il logeait au Fort Meulan, rue Quinquempoix ; Athias, probablement Joseph Athias, le célèbre imprimeur, s'y trouvait à la même époque ; et parmi les gens de lettres pensionnés par Louis XIV était compris, en 1662, un nommé Cohen, ayant qualité de savant étranger.

C'est également sous le règne de ce prince que Samuel Bernard, le financier (dont l'origine juive a été formellement contestée), acquit une grande célébrité. Il s'était enrichi sous le ministère Chamillard, et quand il mourut, il laissa — dit-on — une fortune de trente-cinq millions en capital, sans compter une dizaine de millions prêtés qu'on ne lui rendit jamais. Louis XIV, s'il faut en croire les Mémoires de Duclos, dut, dans la pénurie du Trésor en 1710, recourir à Bernard qui consentit à le tirer d'embarras.

Louis XV sollicita le même service, mais Bernard le refusa tout d'abord. Le roi reçut le traitant, le flatta, lui fit faire, par un grand seigneur, les honneurs du Palais. Tout le monde lui fit fête ; il dîna chez le maréchal de Noailles, soupa chez la duchesse de Talard — et s'exécuta. Il mourut comte de Coubert et de Rieux, marquis de Bou-

lainvilliers, beau-père du premier président Molé, comblé de titres et d'honneurs et allié aux plus grands noms de France.

Il ne paraît pas — s'il fut Juif — que son action s'exerçât en faveur de ses coreligionnaires, car grâce à son crédit, il aurait certainement obtenu ce que les Juifs, sans doute nombreux alors dans la capitale, ne purent obtenir de Louis XV en 1718, malgré l'offre de plusieurs millions : un établissement légal et une synagogue à Paris.

Paris demeurait pour les Juifs la ville inhospitalière du moyen âge.

Source : *Les Juifs à Paris* par Léon Kahn, Paris — 1889.

Fin du second tome

TABLE DES MATIÈRES

La Bastille sous Henri III.....	5
La Bastille sous la Ligue.....	144
La Bastille sous Henri IV.....	176
La Bastille sous Louis XIII.....	253
La Bastille sous la Fronde.....	306
Notes complémentaires sur la Ligue et certains personnages cités dans ce deuxième tome.....	
Louis de Clermont, sieur Bussy d'Amboise	337
La Ligue, le duc de Guise, Les Seize, Bussy-Leclerc.....	355
Jacques Clément.....	383
Charles de Gontaut-Biron, Maréchal.	405
Le maréchal d'Ancre.....	442
Charles, marquis d'Albert, duc de Luynes	446
Les Juifs à Paris	448

